HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME SEPTIE'ME,

DEUXIE'ME PARTIE.

Contenant ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France & dans l'Europe depuis la premiere expedition de ce Prince en Loraine juſques à l'entiere uſurpation du Duché.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.

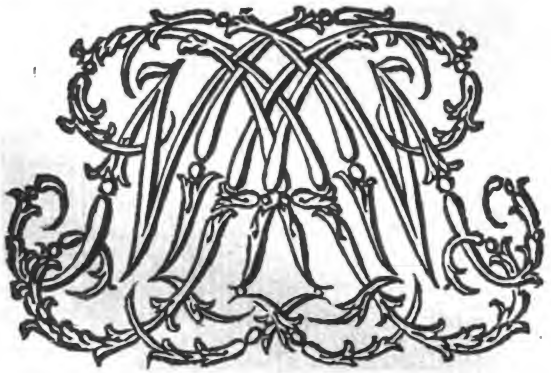

A AMSTERDAM,

Chez PIERRE BRUNEL, ſur le Dam.
M DCCV.

Digitized by Google

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE TRENTE-QUATRIEME.

MArie de Medicis retirée de Bruxelles, non tant pour sa santé, qu'à cause de l'aversion du P. Chantetoube son principal confident, contre Puylaurens favori du Duc d'Orleans, ne trouva pas à Gand le soulagement qu'elle feignoit d'espérer. Une fiévre continuë la surprend, & les redoublemens sont si violens qu'on commence de craindre qu'elle ne puisse resister à la maladie que les remédes n'arrêtent pas. Gaston rendit à la Reine sa mere tous les 1633.

Maladie de la Reine Mere à Gand.

1633. devoirs d'un bon fils, & tacha de lui persuader de quitter l'air marécageux de Gand, & de revenir à Bruxelles, ville beaucoup mieux située pour la conservation de la santé. *Les remontrances de Monsieur*, dit Montresor, *furent inutiles. Chantetoube étoit d'un avis contraire. Il ne conseilloit pas à la Reine de sortir de Gand.* Louïs n'apprit la maladie de sa mere que par le bruit commun. Soit que la tendresse naturelle se reveille, soit qu'il vueille seulement garder les régles de la bienséance, il depéche Des-Roches-Fumée, le charge d'une lettre courte & froide, & lui ordonne de faire non seulement les complimens convenables en pareille occasion; mais encore des propositions d'acommodement. Deux Medecins du Roi ont ordre de partir en même temps, & de prendre soin du rétablissement de la santé de Marie de Medicis. L'Infante Isabelle avoit fait avertir Louïs que la Reine Mere prévenuë de l'habileté de Vautier son Medecin, & de la parfaite connoissance qu'il avoit de son temperament, le demandoit sans cesse. Mais Richelieu n'étoit pas d'humeur de rendre facilement la liberté à ses prétendus ennemis, quand il les avoit une fois enfermez à la Bastille. Le Cardinal insinuë au Roi que la lettre d'Isabelle est écrite à la sollicitation de Marie de Medicis, qui a toujours en tête de faire venir auprès d'elle l'homme du monde le plus capable de lui donner de mauvais conseils. On permet seulement à Vautier d'envoier son avis, & de marquer par écrit les remedes qu'il juge propres à la Reine Mere. Le Medecin bien-aise de se servir de cette occasion, pour ob-

Mémoires de Montresor. Lumiéres pour l'Histoire de France, & Lettre d'un vieux Conseiller d'Etat à la Reine Mere, dans les recueils des piéces pour la défense de Marie de Medicis. Memoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag 685. 686, &c.

obtenir ſon élargiſſement s'il eſt poſſible, ſe 1633.
defend de repondre à une conſultation par écrit. *Je n'ai point vû la Reine Mere depuis deux ans*, dit-il. *Comment puis-je deviner l'alteration que le changement d'air, l'âge, & le chagrin d'un long exil, ont peut-être cauſée à ſon tempérament? A Dieu ne plaiſe que je me hazarde à lui préſcrire des remedes qui pouroient faire plus de mal que de bien.* Le refus dur & ſec d'envoier un Medecin de confiance à une mere affoiblie par quarante jours & plus d'une fievre continuë, & certaines choſes qui ſe paſſérent alors entre Louïs & Marie de Medicis, aigrirent les eſprits, & rendirent l'ingrat Richelieu plus inſenſible aux malheurs de ſa bienfaictrice. N'omettons pas ces circonſtances. Elles nous decouvrent le génie de ce maitre fourbe.

Le Roi vous envoie à Gand, dit-il à Des-Roches. *Proteſtez de ma part à la Reine Mere, qu'encore que je n'ignore pas combien mon nom lui eſt odieux, & juſques où va ſa mauvaiſe volonté à mon égard, cela n'empêche pas que je ne ſois celui de ſes ſerviteurs qui a le plus d'attachement à ſa perſonne, & qui eſt le plus ſenſiblement touché du mauvais état de ſa ſanté. Elle s'eſt efforcée de me perdre, nonobſtant l'ardente paſſion que j'ai toujours euë de la ſervir utilement. Quand on lui a repreſenté que mon éloignement cauſeroit un extrême préjudice aux affaires du Roi, elle n'en a rien voulu croire. Tout le mal qui lui eſt arivé, la Reine Mere ſe l'eſt attiré, en écoutant trop certaines gens que le Roi n'aime pas. Les mauvais conſeils qu'on lui a donnez, l'ont portée à la triſte néceſſité de*

1633. *sortir du Roiaume. Mes ennemis l'ont surprise par de faux rapports, & par les interpretations malignes qu'ils ont données à mes actions les plus droites & les plus avantageuses au service du Roi. Je l'ai conjurée plus d'une fois de trouver bon que je l'éclaircisse. Bien loin de vouloir écouter ce que j'avois à dire pour ma justification, elle a répondu que je ne rentrerois jamais dans l'honneur de ses bonnes graces, & qu'elle seroit desormais mon ennemie irréconciliable. Ne manquez pas de lui rapporter que je parle de ceci les larmes aux yeux. Elle n'ignore pas que non content de ne l'avoir point offensée, je me suis aveuglément soumis à toutes les choses qu'elle voudroit me prescrire, & que j'ai continuellement protesté que je ferois tout au monde pour effacer les mauvaises impressions qu'on lui a données de moi. A Dieu ne plaise que j'impute à une si bonne Princesse le mal que ses confidens m'ont fait, ni les calomnies que des gens qui sont auprès d'elle, ne cessent point de publier contre moi. Tant que ces langues envenimées seront écoutées, je ne dois pas espérer que la Reine Mere se desabuse, ni qu'elle reconnoisse la droiture de mes intentions.*

Telles étoient les couleurs dont Richelieu tâchoit de pallier la violence qu'il pretendoit encore faire à Marie de Medicis, en l'obligeant à chasser de sa maison, & à permettre qu'on tint releguez hors du Roiaume, ceux qui l'avoient defenduë, & écrit contre l'ingratitude du Cardinal. Une Reine étoit-elle de pire condition que lui? N'avoit-elle pas encore plus de droit d'éxiger que l'Evêque de S. Malo, le Capucin Joseph, Balzac, Du Chatelet, & les au-

Digitized by Google

autres Ecrivains flatteurs de Richelieu, fuſſent bannis & fletris à cauſe du mal qu'ils dirent d'elle dans leurs apologies de l'inique procedé du Cardinal, qu'il n'en avoit à demander que Marie de Medicis ſacrifiât S. Germain, & ceux qui ne purent ſe diſpenſer de découvrir dans leurs defenſes de la Reine Mere les menſonges, les calomnies, & les noires intrigues de ſon perſecuteur? Pour mieux faire acroire au monde que le Roi & ſon Miniſtre n'en vouloient qu'à certains domeſtiques de Marie de Medicis, on défendit non ſeulement à Des-Roches de parler à Des-Landes-Païen, au P. de Chanteloube, & à l'Abbé de S. Germain; mais on lui ordonna encore de leur tourner le dos, s'ils l'abordoient. Des-Roches obſerva ponctuellement ce qu'on lui preſcrivoit ſur cet article. Les civilitez que Des-Landes voulut rendre dans la chambre de Marie de Medicis à l'Exprès du Roi, furent rejettées avec hauteur & avec mépris. Cela déplut tellement à la Reine Mere, qu'elle repondit ſechement aux complimens que Des-Roches lui fit de la part de Richelieu: *Dites au Cardinal que j'aime mieux ſes perſecutions, que ſes civilitez.* 1633.

L'Infante Iſabelle en uſa plus honnêtement, quoi qu'elle eût preſque d'auſſi grandes raiſons de haïr l'ennemi le plus dangereux de ſa Maiſon. Elle répondit aux complimens que Des-Roches lui fit en paſſant par Bruxelles de la part du Cardinal, qu'elle eſtimoit ſes rarez qualitez, & que les écrits répandus contre lui dans les Païs-bas, ne faiſoient pas la moindre impreſſion ſur elle. Fut-ce politique ou pure civilité

1633. de la part de l'Infante ? N'étoit-ce point un effet de la vertu de cette bonne Princeſſe toujours appliquée à la pratique des maximes de l'Evangile ? *Je ſuis pleinement conſolée du mal qu'une ſi longue fiévre me cauſe*, dit Marie de Medicis à Des-Roches en recevant la lettre de Louïs, *puiſqu'il me procure une viſite de la part du Roi. Je l'en remercierai par quelqu'un qui ne lui ſera pas deſagreable.* Elle ne tint pas éxactement ſa parole. Perſuadée que les ordres donnez à Des-Roches de tourner le dos à l'Abbé de S. Germain & aux autres, ont été ſuggerez par Richelieu, elle depéche en France Hurtaut créature du P. de Chanteloube, & celui-là même qui avoit porté au Parlement de Paris la requête & la lettre de la Reine Mere contre le Cardinal. C'étoit témoigner aſſez clairement à Richelieu, qu'on mépriſoit toutes ſes proteſtations, qu'on ne vouloit point le ménager, & que ſi on ſe racommodoit avec le Roi à l'occaſion de cette maladie, ce ſeroit indépendamment du Miniſtre. Marie de Medicis connut bien-tôt qu'elle vouloit l'impoſſible. Elle prendra d'autres meſures ; elle tiendra un autre langage l'année ſuivante.

Sa réponſe à la lettre de Louïs apportée par Des-Roches, merite de trouver ici ſa place. La voici, *Monſieur mon fils, je ne doute point que ſi vous euſſiez été plûtôt averti de ma maladie, vous n'auriez pas manqué de me donner des marques de vôtre bon naturel. Celles que j'en ai reçuës autrefois, m'ont ſi bien confirmée dans cette penſée, que mes malheurs preſens ne ſont pas capables de me l'ôter. Je vous ſuis extrémement obligée de ce que vous m'avez envoié viſi-*

ter

ter dez que le bruit de mon indiſpoſition eſt venu 1633.
juſques à vous. Si vôtre bonté vous a fait regretter de n'avoir pas ſû plûtôt une choſe ſi publique; mon affection me porte à recevoir bien les nouvelles qui me viennent de vôtre part, à quelqu'heure que ce puiſſe être. Le Sieur Des-Roches vous dira qu'il m'a trouvée au quarantiéme jour d'une fiévre continuë avec des redoublemens qui me prenent toutes les nuits. J'ai voulu qu'il me vît debout, afin qu'il puiſſe vous aſſurer que le mal n'eſt pas ſi violent, & que mes forces ne ſont pas ſi abattuës, que je ne doive avoir quelqu'eſpérance de guériſon avec l'aide de Dieu. N'aiant point eu de ſanté depuis un an, & la fiévre qui me prenoit de trois en trois ſemaines, étant changée en continuë, les Medecins craignent qu'elle ne devienne plus dangereuſe. Je ſuis réſignée à la volonté de Dieu, & je ne regretterai point la vie, ſi je ſuis aſſurée de vos bonnes graces, avant ma mort, & ſi vous m'aimez autant que je vous aime, & que je vous aimerai toujours.

Les gens les plus ſenſez de la maiſon de Marie de Medicis étoient d'avis qu'elle écoutât les propoſitions d'acommodement que Des-Roches lui apportoit. Mais Ornano ſa confidente & le P. de Chanteloube l'en diſſuadoient de toute leur force. *Madame*, lui diſoit celui-ci, *il y a bien des gens dans vôtre maiſon qui ſouhaitent que vous retourniez en France, duſſiez-vous être enfermée dans Vincennes. Ils ne penſent qu'à jouïr paiſiblement de leur bien.* Ornano & Chanteloube parloient pour eux mêmes, en feignant d'être ſi zelez pour le bien de leur maîtreſſe. L'une avoit mille livres par

1633. mois dans les Païs-bas, & l'autre quinze écus par jour. Des-Roches aiant offert de l'argent à Marie de Medicis de la part du Roi, en cas qu'elle en eût besoin, & lui insinuant dans le même temps, que son acommodement sera bien-tôt conclu, dez qu'elle voudra éloigner de sa maison certaines personnes desagreables au Roi, *je suis fort bien chez le Roi d'Espagne mon beaufils*, répondit-elle froidement. *Il a soin que je ne manque de rien.*

L'Abbé de S. Germain aiant su la proposition faite à la Reine Mere, va la trouver, & la presse de l'accepter. *Il n'est pas juste, Madame*, dit-il avec beaucoup de franchise & de generosité, *que vous souffriez à cause de nous. Quand vôtre Majesté sera en France, elle ne trouvera que trop de moiens de nous faire du bien, & de nous donner de quoi subsister ici, ou ailleurs. Tirez vous, Madame, d'un état si fâcheux, & allez vivre chez vous independamment des étrangers.* Je trouve quelque part que Chanteloube fit les mêmes instances. Mais je doute qu'elles fussent aussi sinceres que celles de S. Germain. L'ambition avoit corrompu le cœur de ce Prêtre. Dans l'esperance de se faire un Ministre d'Etat, il conçut de terribles dessseins contre Richelieu. On peut dire sans jugement temeraire qu'un grand crime ne lui auroit pas couté, pour se défaire d'un ennemi, & pour avancer sa fortune. Les hauteurs de Marie de Medicis & ses emportemens continuels contre le Cardinal, qu'elle ne nommoit jamais sans lui donner en presence de l'Exprès du Roi, une épithéte injurieuse & sanglante, irritérent tellement Richelieu, qu'il resolut de

la

la laiſſer ſouffrir dans les Païs-bas, & de l'obliger enfin à s'humilier devant lui. Cependant afin de ſauver les apparences, il lui faiſoit faire de temps en temps des propoſitions aſſez avantageuſes, pourvû qu'elle conſentît à ſe tirer des mains des Eſpagnols, & qu'elle prît le parti d'aller en Angleterre, ou à Florence. Ceux qui l'avoient éloignée du Roi, remarque judicieuſement un Gentilhomme témoin de ce qui ſe paſſoit alors, ne vouloient pas qu'elle ſe rapprochât de lui. Ils cherchoient ſeulement à ſe diſculper en partie, & à faire acroire au monde, qu'il ne tenoit qu'à cette Reine infortunée de ſe rendre plus heureuſe ailleurs que dans les Etats du Roi Catholique, & de revenir même en France à des conditions raiſonnables. 1633.

Négociations de l'Abbé Delbene pour le retour du Duc d'Orleans en France.

Richelieu attentif à ſemer la diviſion parmi ſes ennemis, faiſoit dire ſous main au Duc d'Orleans & à Puylaurens, que Marie de Medicis empreſſée de conclure un acommodement particulier avec le Roi ſon fils, depéchoit diverſes perſonnes à la Cour de France, afin d'y négocier ſon retour independamment de Gaſton. Les Delbénes étoient ceux de la maiſon de ce Prince qui entretenoient une correſpondance ſecréte avec le Cardinal, dans l'eſperance de ſauver l'Evêque d'Albi leur oncle, que Richelieu pretendoit faire dépoſer par des Commiſſaires du Pape comme criminel de leze-majeſté, à cauſe de ſes engagemens avec les Ducs d'Orleans & de Montmorenci dans l'affaire du Languedoc. Puylaurens s'allarme ſur les avis que les Delbénes lui donnent des vuës ſecretes de la Reine Mere. Craignant

1633. d'être prévenu & de n'obtenir pas un traité ſi avantageux, après que Marie de Medicis aura conclu le ſien, il charge les Delbénes de s'informer des conditions que Louïs voudra bien acorder à ſon frere. Richelieu ſemble promettre tout dans le deſſein d'augmenter les ſoupçons & la mesintelligence entre Marie de Medicis & Gaſton, en les engageant ſubtilement à faire l'un & l'autre des demarches pour leur paix particuliere. Le Duc d'Orleans communique les propoſitions qu'on lui fait à l'Infante Iſabelle, & au Marquis d'Ayetone Ambaſſadeur & General des troupes du Roi Catholique dans les Païs-bas. L'Infante & le Miniſtre Eſpagnol conſeillerent à Gaſton de les écouter, quoiqu'elles ne leur paruſſent pas ſincéres. *Dans cette occaſion*, dit Montreſor, *la bonne Iſabelle aſſura pluſieurs fois Monſieur, qu'elle ſeroit fort contente de le voir retourner auprès du Roi ſon frere, pourvû que ce fût avec ſeureté, & d'une maniere digne de l'heritier préſomptif de la Couronne de France.* Rien ne prouve mieux la droiture de l'Infante.

Mémoires de Montreſor. Memoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 693. 694.

L'Abbé Delbéne partit incontinent pour Paris avec les inſtructions que lui donnérent le Duc d'Orleans & ſon favori. Il devoit dire de la part de Son Alteſſe Roiale que pour rentrer dans les bonnes graces de Louïs, elle étoit diſpoſée à une reconciliation parfaite avec Richelieu: qu'elle ſe departiroit de toute ſorte d'intelligence, de liaiſon, & de ligue deſagreable à Louïs au dedans & au dehors du Roiaume: qu'elle ne prendroit aucun interêt aux affaires preſentes de Charles Duc de Loraine, ni à tous les demêlez qu'il pouroit avoir dans

dans la ſuite avec le Roi : qu'elle ſe conduiroit deſormais par les bons avis du Cardinal : qu'afin de prévenir les ſujets de défiance, elle donneroit toutes les aſſurances poſſibles de la ſincerité de ſes intentions : qu'elle ſupplioit Louïs de marquer l'endroit du Roiaume où il ſouhaitoit qu'elle ſe retirât en cas que ſa preſence à la Cour, ne fût pas agreable au Roi : qu'elle demandoit ſeulement à demeurer dans un lieu ſur, où elle n'eût rien à craindre de la mauvaiſe volonté de ceux qui la vouloient brouiller avec ſon frere : enfin que pour témoigner combien elle eſtimoit les lumiéres & les conſeils de Richelieu, elle lui laiſſoit la liberté de marquer l'endroit où elle ſe devoit retirer. Delbéne eut encore une commiſſion ſecrete & particuliere d'aſſurer le Cardinal, que Puylaurens étoit dans la diſpoſition de rompre avec ſon amante, la Princeſſe de Phaltzbourg ſœur du Duc de Loraine extrémement odieuſe à Richelieu : que le favori de Gaſton ſe trouveroit heureux d'obtenir en mariage quelqu'une des parentes du Cardinal ; fût-ce la derniére de toutes : qu'après cela Puylaurens ſeroit un des plus affectionnez & des plus ardens ſerviteurs de Son Eminence. L'Abbé ne manqua pas d'executer ponctuellement les ordres que le Duc d'Orleans & ſon favori lui avoient donnez. Louïs aiant écouté froidement Delbéne, le renvoie au Cardinal, qui promet toute ſorte de ſeureté à Puylaurens, s'il s'allie dans la maiſon de Richelieu. 1633.

On ſe mit alors à preſſer Delbéne ſur l'article du mariage de Gaſton avec la Princeſſe Marguerite de Loraine. L'Abbé à qui Son Al-

1633. teſſe Roiale a permis d'avouër tout à Louïs & à ſon Miniſtre, en cas qu'ils l'interrogent là-deſſus, dit rondement que Gaſton eſt marié. *Cela n'eſt rien*, ajouta-t'il. *M. de Puylaurens promet de faire en ſorte que Monſieur conſente à la diſſolution de ſon mariage, s'il eſt jugé clandeſtin & contraire aux loix du Roiaume.* Louïs entra dans une furieuſe colere quand il entendit que ſon frere avoit veritablement épouſé Marguerite, & que le mariage étoit conſommé. Il s'emporta particulierement contre le Duc de Loraine: *Je punirai ce maître fourbe*, dit le Roi. *Il m'a proteſté qu'il n'y avoit rien de fait, & promis d'empêcher le mariage, ſi mon frere & ſa ſœur s'opiniâtroient à le conclure.* Richelieu & ſon Capucin ennemis de Charles approuvérent le reſſentiment de Sa Majeſté contre lui. On tâcha ſeulement d'appaiſer le Roi au regard de Gaſton, en remontrant que c'étoit aſſez que le Duc d'Orleans avouât ſon mariage, & que Puylaurens s'engageât à le faire rompre. On répondit enſuite à Delbéne que Sa Majeſte conſentoit à celui du favori de Gaſton avec une parente du Cardinal, à condition que Puylaurens travaillât fortement à la diſſolution du mariage de ſon maître avec la Princeſſe de Loraine. D'un autre côté Richelieu promet de ſervir Son Alteſſe Roiale, pourvû qu'elle ſe conduiſe deſormais tout autrement qu'elle n'a fait. Enfin Louïs donne par écrit les conditions auxquelles il veut bien rendre ſes bonnes graces au Duc d'Orleans.

Elles ne contenoient rien d'eſſentiel & d'effectif. On donnoit ſeulement des paroles générales à Gaſton. En devoit-il être ſurpris après

les

les baſſes ſoumiſſions ; je ne dis pas au Roi ſon frere ; mais à un miſerable Prêtre ? *Quoique Monſieur*, dit Montreſor, *eût raiſon de ſe rebuter de la mauvaiſe foi dont la Cour en uſoit avec lui, il ne voulut pas rompre la négociation commencée. Bien loin de nuire à ſes affaires, elle contribuoit à tenir dans le devoir, & à contenter beaucoup de gens de ſa maiſon qui ſe repaiſſoient de l'eſpérance d'un acommodement prochain, dont leur inquietude & je ne ſai quels deſſeins particuliers leur cauſoient un ardent deſir.* Delbéne retourne donc en France avec ordre de parler en termes moins ſoumis, & de demander au Roi des places de ſeureté pour le Duc d'Orleans. On refuſe abſolument une choſe qui n'acommode pas Richelieu, & Gaſton declare que ſans une pareille précaution, il ne veut pas ſe mettre à la diſcretion d'un Miniſtre vindicatif. Les allées & les venuës de l'Abbé qui continuent toujours, allarment Marie de Medicis. Elle apprehende que le traité ne ſe concluë ſans ſa participation. La voila de retour à Bruxelles, ſous prétexte de ſuivre l'avis que le Duc d'Orleans lui a donné de quitter l'air marécageux de Gand. La mere & le fils ſe rejoignent avec de grandes demonſtrations de tendreſſe. Mais leurs confidens toujours animez les uns contre les autres, gâtent tout, & donnent de terribles avantages à Richelieu, en portant Marie de Medicis & Gaſton à une défiance réciproque, & à negocier chacun leur acommodement particulier. Je ſouſcris volontiers à la remarque d'un Auteur judicieux. *Par malheur pour la Reine Mere & pour Gaſton*, dit-il, *leurs favoris avoient beaucoup moins* 1633.

Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. L. IV.

Digitized by Google

1633. *d'habileté que le Ministre de Louis, quoique peut-être ils ne lui cédassent point en malice.*

Prise de Rhimberg par le Prince d'Orange.

En attendant que Delbéne fût de retour du second voiage qu'il fit cette année à la Cour de France, le Duc d'Orleans crut devoir témoigner à l'Infante Isabelle qu'il étoit extrémement sensible aux honnêtetez qu'il recevoit de la part du Roi d'Espagne, & que les interêts de la Maison d'Autriche ne lui étoient pas indifférens. Il prenoit en même temps part à une action qui lui paroissoit digne d'un Prince de sa naissance. Je parle de l'entrepriſe de secourir Rhimberg assiégé par Frederic Henri Prince d'Orange. La négociation de la tréve proposée entre les Païs-bas Catholiques & les Provinces-Unies aiant été rompuë, Frederic Henri plus diligent que le Marquis d'Ayetone General de l'armée du Roi d'Espagne, assemble les troupes des Etats Genéraux des Provinces-Unies à la fin du mois d'Avril, arive l'onziéme jour de Mai devant Rhimberg, ville située sur le Rhin entre Vezel & Orsoi, l'assiege & l'attaque avec beaucoup de vigueur. Diesdorf Gouverneur de la place se défendit bravement, & fit une aussi longue réſistance qu'il lui fut possible, pour donner le temps aux Espagnols de venir au secours. Le Marquis d'Ayetone prend en effet la resolution de marcher droit au Prince d'Orange, & de le combattre, ou de l'obliger à lever le siége, en cas qu'il ne vueille pas hazarder une bataille. Gaston impatient de se signaler dans cette rencontre, part de Bruxelles, se rend à Venlo, & joint l'armée du Roi Catholique, composée de quatorze mille hommes de pied & de six à sept mille chevaux.

Mémoires de Montresor. Mercure François. 1633.

Rap-

Rapportons ce que Montresor Gentilhomme de la suite du Duc d'Orleans & témoin de ce qui se passa, raconte. 1633.

Dez que Monsieur fut arivé, dit-il, *les Espagnols resolurent dans leur conseil de guerre d'aller droit aux ennemis. Le lieu du passage fut marqué au dessous de Maseik petite ville du païs de Liége. Comme il étoit défendu par Slakembourg Lieutenant General de la cavalerie des Provinces-Unies, posté en cet endroit avec trois mille chevaux, quelqu'infanterie tirée de Maſtricht, & quatre piéces de canon amenées de Ruremonde, le Marquis d'Ayetone fit une action de Capitaine pour tromper l'ennemi. Toute l'infanterie tourne tête vers une île à une lieuë & demie au dessous, & donne à penser qu'elle y veut vraisemblablement passer la riviére. Slakembourg abandonne son poste, & la cavalerie Espagnole passe facilement à une lieuë au dessus. Les troupes des Etats Generaux s'en étant apperçuës, elles se retirérent avec tant d'effroi & de desordre, que si la nuit n'eût pas dérobé aux Espagnols une partie de la connoissance de ce qui se passoit, les Hollandois eussent été indubitablement défaits. Monsieur donna en cette occasion beaucoup de preuves de son jugement & de son courage. Les Espagnols ne lui refuserent pas les loüanges qu'il méritoit. On applaudit à sa repartie au Comte de Buquoi. De deux paires d'armes que ce Seigneur avoit, il se reserva la meilleure, & prêta l'autre à Son Alteſſe Roiale, en disant qu'il n'en répondoit pas.* C'est assez qu'elles soient à l'épreuve de l'épée, *repliqua Monsieur. Le pont de bateaux pour le passage de l'infanterie, du canon & du bagage fut fait en si peu*

1633. *peu de temps, que les François qui n'avoient jamais vû une pareille diligence, en furent extraordinairement surpris. La nouvelle de la reddition de Rhimberg arriva dans ce moment.*

Le Gouverneur avoit inutilement demandé à Frederic Henri une suspension d'armes pour dix jours, à la fin desquels il promettoit de rendre la place, en cas qu'elle ne fût pas secouruë. Le Prince d'Orange sur de l'emporter par assaut, aiant refusé son consentement, Diesdorf fait une autre proposition, que les fortifications soient razées, & qu'on remette la ville à l'Electeur de Cologne auquel elle appartient. Frederic Henri la rejette pareillement, & le Gouverneur sauve la garnison & le pillage, par une capitulation signée le 2. jour du mois de Juin. *Les Espagnols changérent alors de dessein*, poursuit Montresor. *Ils se saisirent de l'Ile de Stevenswert, quoi qu'on lui eût acordé la neutralité. L'armée y entre le lendemain, & commence de fortifier l'endroit. Les travaux furent départis aux troupes qui achevent en huit jours ce qu'on n'auroit pas esperé de faire en deux mois. Monsieur jugeant que les deux armées demeureroient sans rien entreprendre, resolut de s'en retourner à Bruxelles. L'Infante l'y reçut avec toutes les marques d'affection imaginables. Elle témoigna lui être sensiblement obligée de ce qu'il avoit honoré de sa presence l'armée du Roi Catholique.*

Etat des affaires en Angleterre.

Durant les grands mouvemens dont l'Europe se trouvoit agitée, le Roiaume d'Angleterre étoit presque le seul qui jouît d'une profonde paix. Le Roi de France prétendoit n'être en guerre ouverte avec aucun de ses voisins, excepté

excepté le Duc de Loraine. Les entrepriſes faites ſur les Etats & ſur la ſouveraineté de ce Prince, ſe couvroient du pretexte ſpecieux d'arrêter ſon inquiétude naturelle, & de le mettre hors d'état d'exciter des brouilleries en France, ou du moins d'aider la Reine Mere & le Duc d'Orleans à y allumer une guerre civile. Mais Louïs s'intereſſoit tant aux affaires de l'Empire; il donnoit de ſi puiſſans ſecours à la Couronne de Suéde & à l'Union Proteſtante en Allemagne, qu'on pouvoit dire avec verité que les Maiſons d'Autriche & de France ſe faiſoient la guerre, ſans aucune rupture ouverte de part ou d'autre. Charles Roi d'Angleterre demandoit le rétabliſſement de l'Electeur Palatin; les Miniſtres de Sa Majeſté Britannique negocioient tantôt avec le Chancelier de Suede; tantôt avec les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, ou bien avec les Princes & les Cercles de l'Empire Proteſtans. Cependant les inſtances de Charles étoient ſi foibles, & ſes démarches ſi mal concertées, qu'il ſembloit donner ſeulement quelque choſe à la bienſeance, & vouloir prévenir le reproche d'abandonner les interêts de ſes neveux & de leur mere. On auroit dit que prévenu par Guillaume Laud Evêque de Londres, Charles s'imaginoit que ſa plus grande affaire, c'étoit d'établir dans ſes trois Roiaumes, je ne ſai quelle uniformité de croiance & de culte, & qu'il valloit mieux appuier un Prelat plus ſuperſtitieux qu'éclairé, qui s'efforçoit d'introduire de nouvelles ceremonies dans l'Egliſe Anglicane, que de délivrer les Proteſtans d'Allemagne, que dis-je? ſes plus proches parens de l'injuſte oppreſſion que

1633.

Rushworth's Hiſtorical Colleſtions. Tom. II. Clarendon's Hiſtory. I. Book. Welwood's Memoirs.

Digitized by Google

1633. que l'Empereur & la Ligue Catholique leur faiſoient ſouffrir.

Au commencement de l'an 1631, Laud s'aviſa de conſacrer avec tant de ceremonies tirées, ou imitées du Miſſel & du Pontifical Romain l'Egliſe de ſainte Catherine nouvellement rebâtie à Londres, que les Anglois, & ſur tout ceux qu'on nommoit Puritains, accoûtumez à un culte plus ſimple, en furent étrangement ſcandaliſez. On craignit que l'Evêque de Londres ne fût Papiſte dans l'ame, & qu'il ne projettât de rétablir inſenſiblement le culte pompeux de l'Egliſe de Rome. Urbain & ceux de ſa communion ſurpris de la démarche du Prelat qui avoit le plus de crédit dans l'eſprit du Roi d'Angleterre, s'imaginérent que Laud n'étoit pas trop éloigné de leurs ſentimens, & qu'il y ameneroit Sa Majeſté Britannique. Les offres que la Cour de Rome fit cette année à Laud, ſont une preuve inconteſtable de ce que je dis. On tâcha de le leurrer de l'eſpérance d'un Chapeau de Cardinal, & certaines gens lui en portérent deux fois la parole. *Il y a quelque choſe en moi qui ne me permet pas d'accepter une pareille propoſition*, répondit Laud, qui aux cerémonies près dont il s'entêta fort mal à propos, fut toujours bon Proteſtant. *Il faudroit que l'Egliſe de Rome fût ſur un autre pied, avant que je penſaſſe à entrer dans ſa communion.*

La dedicace pompeuſe de l'Egliſe de ſainte Catherine, ſe trouve parmi les chefs d'accuſation produits contre Laud, quand on lui fit ſon procès. Il allégue pour ſa juſtification que Moïſe conſacra le Tabernacle ; que tout ce

qui

qui eſt préſcrit dans le Miſſel ou dans le Pontifical de Rome, n'eſt pas abſolument mauvais, qu'on trouve des Egliſes ſolemnellement conſacrées ſous le regne de l'Empereur Conſtantin, & qu'Andrews ſavant Evêque de Wincheſter mort depuis quelque temps, avoit dreſſé lui même la forme de conſécration que Laud ſuivit à la dedicace de ſainte Catherine. Les accuſateurs du Prélat lui repliquérent qu'il n'eſt pas permis d'introduire dans le culte de la Religion Chrétienne qui doit être ſimple, les cerémonies de l'ancienne Loi, & que ſi Andrews s'étoit imprudemment reglé en certaines choſes ſur le Miſſel, ou ſur le Pontifical Romain, cela ne diſculpoit pas Laud. L'exemple des Egliſes pompeuſement dédiées avant la convocation du Concile de Nicée, ſemble plus favorable à ce Prélat. Cependant, il devoit penſer que les Réformateurs de l'Egliſe Anglicane, aiant jugé à propos d'abandonner des obſervances introduites depuis que les Evêques entêtez de rendre le Chriſtianiſme plus plauſible aux Païens, ou de ſe rendre eux mêmes plus reſpectables au peuple, s'éloignérent de l'ancienne ſimplicité de la Religion de Jeſus-Chriſt, il n'appartenoit pas à un Evêque particulier de faire revivre des choſes abolies, ſans le conſentement de ſon Métropolitain & de ſes confreres, ni même ſans un ordre exprès du Roi & du Parlement d'Angleterre. 1633.

Bien loin qu'Abbot Archevêque de Cantorbery approuvât les innovations de Laud, il les condamnoit hautement. Mais l'Evêque de Londres & ceux de ſon parti avoient rendu leur Primat ſuſpect & odieux à la Cour. Ils le décrioient

1633. crioient malignement comme fauteur déclaré des Puritains, & ennemi de l'autorité du Roi. On fondoit ces calomnies sur ce qu'Abbot rigide sectateur des sentimens de Calvin, & zelé défenseur de la liberté de sa patrie, crioit contre la doctrine d'Arminius, & s'opposoit à l'établissement du dogme pernicieux de *l'obeïssance passive*. Les insinuations de Laud penetrérent si avant dans l'esprit de Charles, que l'Archevêque de Cantorbery fut entiérement disgracié jusques à la fin de sa vie. Les Auteurs Anglois nous font des portraits fort différens de ce Prélat. Chacun en parle selon les préjugez du parti qu'il embrasse. Les gens qui lisent l'histoire moderne de l'Angleterre, doivent être extrémement sur leurs gardes. Il faut savoir de quel parti sont & l'Auteur qu'on a entre les mains, & les personnes dont il parle. Ceux qu'on appelle *Tories*, disent ordinairement du mal des gens qui se nomment *Wigs*: & ceux-ci louënt rarement un *Torie*, à moins qu'il ne se distingue beaucoup par sa modération & par ses bonnes qualitez. Voici ce qu'un Historien *Wig* dira d'Abbot. *C'étoit un Prelat sage & moderé. Il ne pressa jamais l'uniformité en ce qui concerne la Religion & le culte, au delà de ce qui est necessaire pour maintenir la paix dans l'Eglise, & il refusa constamment de soutenir les prerogatives du Roi au préjudice du bien de l'Etat. Son génie n'étoit pas fait pour la Cour, quoique d'ailleurs il ne manquât ni d'éducation, ni d'habileté. Incapable de s'acommoder au temps, il conserva ses premiers sentimens; & son inflexibilité hors de saison donna sujet à ses ennemis de le décrier comme peu attaché aux interêts du Roi,*

&

& mêmes comme un défenſeur outré des droits du peuple. 1633.

Ce portrait n'eſt point deſavantageux à l'Archevêque Abbot; & les gens desintereſſez qui ſavent l'hiſtoire du regne de Jacques I. & de ſon fils, reconnoîtront de bonne foi qu'il n'eſt pas mal reſſemblant. Un Ecrivain *Torie* avouëra la plûpart de ces choſes. Mais il y donnera un tour ſi malin, que le bon Prélat paroîtra un homme ſans mérite & fort négligent à remplir les devoirs de ſon miniſtére. *Abbot*, dira un Hiſtorien du parti oppoſé à celui de l'Auteur que je viens de citer, *remplit trop long-temps le premier Siége d'Angleterre, & eut trop d'autorité dans l'Egliſe, quoi qu'il perdit tout ſon credit après la mort du Roi Jacques I. & qu'il n'en eût pas beaucoup pluſieurs années auparavant. Il fut d'abord chef d'un des moindres colléges d'Oxford. Son habileté paroiſſoit ſuffiſante pour un pareil emploi. Il avoit l'air chagrin & les manieres rudes & ſauvages. Cela paſſoit alors pour gravité. Un certain extérieur de vertu, appuié par la recommendation du Comte de Dunbar premier favori Ecoſſois de Jaques I, porta ce Roi à faire Abbot Evêque de Litchfield & de Coventry. On le mit à Londres peu de temps enſuite, quoi qu'il n'eût jamais été revétu d'aucun benéfice, ni exercé le moindre emploi Eccleſiaſtique. Il ignoroit entiérement la véritable conſtitution de l'Egliſe Anglicane, & les interêts du Clergé. Cela ne parut que trop dans ſes actions.*

Après la mort de Bancroft qui ne ſera jamais aſſez regretée, pourſuivra un Torie, *Abbot fut élevé à l'Archevêché de Cantorbery. Il prit une con-*

Digitized by Google

1633. *conduite tout opposée à celle de son predecesseur qui avoit déja heureusement commencé de délivrer l'Eglise Anglicane de la domination des adorateurs de Calvin, reduit en partie l'esprit indisciplinable des Non-Conformistes, avancé les personnes distinguées par leur mérite, & inspiré aux Ecclésiastiques du goût pour des études plus solides & plus utiles que celles qui se faisoient auparavant. De maniere que si ce Prélat eût vécu plus long-temps, ou si le Roi eût mis à sa place Andrews, Overal, ou quelqu'autre Docteur versé dans les affaires Ecclésiastiques, & zelé pour l'Eglise Anglicane, on l'auroit bientôt delivrée de cette maladie contagieuse du Calvinisme qu'il n'a pas été facile de guérir dans la suite. Abbot ne se mit nullement en peine d'appliquer aucun des remedes dont son predécesseur se servit utilement. Persuadé que toute la Religion consistoit dans l'aversion du Papisme & à en dire du mal, l'Archevêque distinguoit ceux qui déclamoient le plus furieusement contre Rome. Indifferent pour le maintien de la discipline, & pour l'établissement de l'uniformité, il ne faisoit aucune perquisition, & negligoit de s'opposer aux entreprises sourdes & malignes des ennemis de l'Eglise Anglicane. Peu versé dans l'antiquité Ecclesiastique, dans la lecture des bons Auteurs, il s'attacha uniquement aux dogmes de Calvin. Son respect pour ce Theologien l'empêcha de condamner aussi fortement qu'il y étoit obligé, la discipline établie & défenduë par le même Auteur. Pourvû que les gens se ménageassent au dehors, en ne meprisant pas trop ouvertement le gouvernement Episcopal, & en s'abstenant de condamner la hierarchie en termes injurieux,*

Ab-

Abbot leur laiſſoit une entiére liberté de ſuivre leurs opinions particuliéres, & de pratiquer en ſecret ce qu'ils vouloient. Bien loin de faire des recherches contr'eux, il ne les chériſſoit pas moins que les gens bien intentionnez, & les plaçoit indifferemment dans les benéfices. 1633.

Pluſieurs Evêques d'Angleterre s'apperçurent du préjudice que les préjugez & la négligence de leur Primat, cauſoient à la Religion. Ils s'efforcérent & de prevenir le mal, & d'y remedier dans leurs diocéſes, en appuiant ceux qui avoient de bons ſentimens. Laud Evêque de Londres ſe mit à la tête des Prélats plus éclairez. Il emploia ſon credit auprès du Roi afin d'arrêter le deſordre. Son autorité dans l'Univerſité d'Oxford dont il fut Chancelier, ſervit beaucoup à y ſupprimer les dogmes de Calvin, & à y établir une Theologie plus ſolide & plus conforme à l'antiquité & à la conſtitution de l'Egliſe Anglicane. Mais les loüables efforts de Laud & de quelques autres Evêques, ne produiſirent pas tout le bien qu'on en devoit attendre. La maiſon du Primat étoit toujours remplie des plus habiles & des plus factieux du parti oppoſé. Il leur permettoit de publier leurs livres pernicieux. De maniere que ſon ſucceſſeur trouva de terribles obſtacles à ſurmonter, quand il entreprit de reformer le Clergé, & de rétablir le bon ordre dans une Egliſe long-temps négligée, & remplie d'un grand nombre de Miniſtres foibles & opiniâtres. C'eſt ainſi que les uns appellent ſageſſe & modération, ce que les autres nomment indifference & défaut de zele & de lumiére. L'Archevêque Abbot mérite-t'il bien la vehémente cenſure qu'un illuſtre Chancelier d'Angleterre fait de ſa conduite

1633. duite ? Quels étoient les dogmes pernicieux que l'Archevêque de Cantorbery favoriſoit, ou ne condamnoit pas trop rigidement, & que l'Evêque de Londres combattoit avec chaleur ? Les ſentimens de S. Auguſtin ſur la predeſtination & ſur la grace. Que l'Epiſcopat n'eſt pas tellement de droit divin, qu'il faille traiter de ſchiſmatiques les Egliſes qui ſe gouvernent par pluſieurs Paſteurs égaux en autorité. Qu'on ne doit pas trop preſſer l'obſervation de certaines ceremonies qui bleſſent les gens, auxquels le culte le plus ſimple plaît davantage. Enfin qu'il eſt permis de reſiſter aux Rois quand ils commandent des choſes injuſtes & contraires aux loix du païs. Laiſſons aux perſonnes éclairées la liberté de juger ſi les ſentimens d'Abbot étoient pernicieux, & ſa condeſcendance contraire à l'eſprit de l'Evangile. Quand même ce Prélat ſeroit blamable de n'avoir pas marché ſur les traces de Bancroft ſon predéceſſeur, Laud ne l'eſt-il point encore plus d'avoir pris avec trop de précipitation & de hauteur le contrepied de tout ce qu'Abbot avoit fait ? Le Comte de Clarendon grand admirateur de Laud eſt obligé de le reconnoître.

Charles Roi de la Grande-Bretagne forme le deſſein de s'aller faire couronner en Ecoſſe.

Le Roi Charles prévenu par ce Prélat avoit mis ſi avant dans ſon eſprit que la reformation d'Angleterre étoit la choſe du monde la mieux concertée, la plus conforme à l'eſprit des Apôtres & à la pratique des premiers Chrétiens, que Sa Majeſté Britannique non ſeulement jalouſe de la conſervation de la moindre cerémonie, appuioit encore le projet formé par Laud d'en introduire de nouvelles, & ſe préparoit à établir dans ſes trois Roiaumes une certaine uniformité

mité dans le culte & dans la discipline, telle que Laud l'avoit imaginée. La grande difficulté, c'étoit d'y amener les Ecossois acoûtumez à des pratiques différentes, & naturellement éloignez de paroître recevoir la loi des Anglois. Je ne sai comment Laud se va mettre dans la tête, que Charles jouïssant d'une assez grande paix au dehors, Sa Majesté Britannique peut seurement presser les Ecossois de se conformer à la discipline & à la liturgie de l'Eglise Anglicane. L'impétueux Prélat exhorta fort le Roi à s'aller faire couronner en Ecosse, & à prendre cette occasion d'y établir le gouvernement Episcopal, & une liturgie du moins conforme pour la plus grande partie à celle d'Angleterre. Si l'Evêque de Londres qui se picquoit d'être versé dans l'Histoire Ecclesiastique, eût bien voulu se souvenir des sages remontrances de plusieurs Prelats à Victor Evêque de Rome, quand il entreprit d'obliger toutes les Eglises à se conformer à la sienne sur la celebration de la fête de Pâques; & de la reflexion judicieuse d'un Historien à propos de cette contestation, que les Apôtres plus appliquez à inculquer les veritez fondamentales de la Religion, & les principes de la Morale de Jesus-Christ, qu'aux choses qui regardent la discipline & le culte exterieur, ne se sont pas mis autrement en peine de les rendre uniformes par tout, & que contens que tout se fît avec ordre & avec bienseance, ils ont laissé aux Eglises particuliéres une entiere liberté sur les ceremonies, & sur les pratiques indifférentes au fonds de la Religion; si Laud, dis-je, eût fait attention à ce qu'il avoit lu dans l'Histoire

1633.

Clarendon's History. I. Book. Rushworth's Historical Collections. Tom. II. Mercure François. 1633.

1633. Ecclesiastique, & reglé là-dessus sa conduite & les conseils qu'il donnoit à Charles, il auroit prévenu les malheurs inouïs de ce bon Prince, & les siens propres.

La qualité de Doien de la Chapelle du Roi, n'obligeoit pas absolument l'Evêque de Londres à suivre la Cour en Ecosse. Mais rempli de la bonne opinion qu'il eut toujours de son habileté & de son credit auprès du Roi, Laud se flatte de trouver peu d'obstacles dans son projet, & de les surmonter facilement. Là-dessus il prend la resolution d'être du voiage d'Ecosse, se fait nommer Conseiller d'Etat de ce Roiaume, & ne voulant ceder en rien aux Seigneurs Anglois qui acompagnent Sa Majesté, ce nouveau Ciprien d'Angleterre part de Londres avec dix Gentilshommes à sa suite, & seize chevaux de main. Je rapporterai ce que le Comte de Clarendon dit des vuës de Charles & de l'Evêque de Londres dans le voiage d'Ecosse. Ceux qui liront les extraits que je donne, se souviendront, s'il leur plaît, qu'ils sont tirez d'un apologiste ardent du Roi, d'un adorateur déclaré de Laud, & d'un grand défenseur de l'Episcopat. Avec cette précaution, il sera facile de découvrir la vérité au travers des couleurs dont le Chancelier d'Angleterre pallie les fausses démarches de Charles, & de son malhabile Conseiller. Il est nécessaire de savoir tout ceci pour juger de l'origine & de la cause véritable du malheur dans lequel des Ministres imprudens & entêtez precipitérent un Prince certainement estimable & digne d'un meilleur sort. *Quoique le Roi*, dit le Comte de Clarendon, *fût autant qu'homme du monde, éloigné des*

des sentimens de l'Eglise de Rome, & que personne n'entendît mieux que lui les justes raisons de nôtre séparation, & les motifs de la haine que le Pape & ceux de sa Communion nous portent, il ne put jamais aimer ses sujets Protestans ennemis du gouvernement reçu dans l'Eglise Anglicane. Prévenu que les gens qui sous un prétexte de conscience, refusoient de se soumettre à la jurisdiction spirituelle des Evêques, embrasseroient la premiére occasion de se soulever contre l'autorité temporelle de leur Souverain, il veilla toujours de près sur leur conduite, & se tint sur ses gardes contre leurs desseins. 1633.

Que les Presbytériens, ou les Puritains d'Angleterre, fussent si mal intentionnez, l'illustre Auteur que je cite, n'ose l'assurer positivement. Il dit seulement que c'étoit un préjugé du Roi, & que s'il y avoit véritablement de pareilles gens dans le Roiaume, ils se cachoient avec un soin merveilleux. *Les choses se trouvoient sur un autre pied en Ecosse*, poursuit le Comte de Clarendon. *Le gouvernement Episcopal étoit universellement haï. Si on y voioit des Evêques, ils n'en portoient que le nom. Destituez de leur jurisdiction, ils dépendoient d'une assemblée purement Presbyterienne. Nulle forme de Religion au dehors, point de liturgie, aucun exterieur de sainteté, la plûpart des Ecclésiastiques imbus de mauvais principes, quoiqu'il faille reconnoître de bonne foi qu'on rencontroit dans les Universitez d'Ecosse & particuliérement dans celle d'Aberdeen, un nombre considérable d'habiles gens qui les rendoient florissantes. Mais les Seigneurs du païs, & le peuple n'appuioient & ne favorisoient que ceux qui s'opposoient à l'E-*

1633. *piſcopat. La bienſéance dans le culte Religieux étoit abſolument négligée dans toutes les Egliſes Cathédrales du Roiaume. Le ſervice ſe faiſoit avec décence dans la ſeule Chapelle Roiale d'Edimbourg. Sous le regne du dernier Roi Jacques, les Ecoſſois parurent aſſez diſpoſez à recevoir la liturgie d'Angleterre. Il le ſouhaitoit avec ardeur. L'exécution du deſſein qu'il conçut de les amener là, lui paroiſſoit ſi certaine, que les gens de ſon Conſeil privé crurent que c'étoit le but principal de ſon dernier voiage en Ecoſſe peu d'années avant ſa mort. Les eſprits ne ſe trouvérent pas ſi ſouples, quand il fut ſur les lieux. Quelques-uns de ceux que le Roi avoit mis dans les premiéres places du Roiaume, étant morts, il revint en Angleterre ſans faire aucune tentative. Mais Sa Majeſté conſerva toujours la reſolution de pourſuivre le projet formé. Elle l'auroit enfin exécuté, ſi les embaras que lui cauſérent le voiage du Prince de Galles en Eſpagne, & les mouvemens des derniers Parlemens qu'elle convoqua, ne l'euſſent obligée d'attendre une conjoncture plus favorable.*

Reflechiſſons ſur cet endroit d'un Auteur bien informé de l'état des affaires d'un Roiaume, dont il remplit la premiére Magiſtrature avec éclat, & que les prejugez du parti qu'il défend portent à déguiſer la verité. Cette corruption genérale de l'Ecoſſe que le Comte de Clarendon éxaggére ſi fort, elle conſiſtoit à prier Dieu ſans aucune forme de liturgie, & à mettre les Evêques dans une certaine dépendance de leur Conſiſtoire, aſſemblée pareille à peu près au *Presbytére* de l'Egliſe des premiers ſiécles. J'approuve l'uſage d'une liturgie reglée ;

il

il eſt bon & ancien. Ces longues priéres faites 1633.
ſur le champ ſont ſujettes à être mêlées de repetitions inutiles, & de choſes peu convenables; à moins qu'un Paſteur judicieux & éclairé n'ait la precaution de s'y preparer avec grand ſoin. Il eſt même à craindre qu'il n'y entre de l'enthouſiaſme & du fanatiſme. Mais dans le fonds, je ne voi pas que les Apôtres aient établi aucune liturgie. Quant à la maniére d'exercer la juriſdiction Epiſcopale dépendamment d'un conſeil donné à l'Evêque, cela eſt auſſi ancien que l'Egliſe. S. Ciprien ce grand défenſeur des priviléges & de l'autorité des Evêques, demandoit l'avis & le conſentement de ſon Clergé, & même de ſon peuple, ſur les affaires de la moindre importance. Je ſuis ſurpris qu'un Magiſtrat ſavant & éclairé, regarde l'autorité abſoluë & indépendante des Evêques, comme une choſe néceſſaire: c'eſt un des plus grans abus introduit dans l'Egliſe. Enfin, le Comte de Clarendon avouë qu'il y avoit en Ecoſſe un nombre conſiderable d'Eccleſiaſtiques diſtinguez par leur mérite & par leur habileté. Rien ne preſſoit donc extrémement d'entreprendre une nouvelle réformation dans ce Roiaume. Quand même on auroit dû changer pluſieurs choſes dans celle qui s'y trouvoit établie, on pouvoit encore à l'exemple du Roi Jacques, attendre une conjoncture plus favorable. Car enfin, il n'y avoit rien dans le culte & dans la diſcipline de l'Egliſe d'Ecoſſe qui fût abſolument contraire à l'Evangile, & incompatible avec la Religion Chrétienne. Le Chancelier d'Angleterre prétend que la tranquillité dont jouïſſoit Charles, fut une occaſion favorable de tenter

1633. l'établiſſement de l'uniformité dans les trois Roiaumes. Cet illuſtre Auteur n'oublie-t'il point en cette occaſion ce qu'il nous a raconté lui même du mécontentement preſque général que cauſérent en Angleterre les conteſtations du Roi avec ſes trois premiers Parlemens, & les voies extraordinaires dont il leva de l'argent ? La prudence permettoit-elle de faire alors des innovations capables d'irriter encore plus les Anglois, & de ſoulever toute l'Ecoſſe ? On nous va dire que Charles aiant connu par lui même la diſpoſition des eſprits dans ce Roiaume, il crut devoir en ſortir ſans trop preſſer la réception de la liturgie Anglicane. De tout ceci je conclus que le ſeul récit du Comte de Clarendon ſuffit pour nous perſuader que Sa Majeſté Britannique fut fort mal conſeillée par Laud, & que l'imprudence du Prélat brouillon & violent, eſt la ſource de la triſte & lamentable fin de ſon facile & crédule maître.

Le Roi Charles, pourſuit le Chancelier, *aiant herité des vertus de ſon pere, & particuliérement du zéle pour la Religion, il n'eut rien plus à cœur que de la rendre uniforme dans ſes trois Roiaumes. La paix profonde qu'on y voioit, lui parut une occaſion favorable d'executer ſon deſſein en Ecoſſe, où il alloit ſe faire couronner. Laud Evêque de Londres ſuivit Sa Majeſté, quoique la qualité de Doien de la Chapelle ne l'y engageât pas abſolument. Il eſt fort vraiſemblable que le Prélat ſe ſeroit diſpenſé du voiage, ſi on n'avoit pas eu ce projet en vuë. Le Roi ſouhaitoit avec ardeur de l'executer; & le Docteur Laud n'étoit pas moins vif à l'en ſolliciter. Il prêcha dans la Chapelle d'Edimbourg en preſen-*

ce

ce de Sa Majeſté; choſe qui avoit été rarement acordée à un Anglois ſous le regne precedent. Il parla de l'uniformité dans le ſervice & de l'utilité des cerémonies. Son ſermon fut generalement applaudi. La nation Ecoſſoiſe témoignoit une ſi grande ſoumiſſion au Roi, & chacun paroiſſoit ſi diſpoſé à lui complaire, que pluſieurs gens ſages crurent & ſont encore perſuadez, que ſi Sa Majeſté eût alors propoſé de recevoir la liturgie Anglicane, la choſe auroit paſſé ſans contradiction. Cependant, après de ſerieuſes reflexions, le Roi jugea qu'il n'étoit pas encore temps de preſſer l'affaire. Ces derniéres paroles ne peuvent-elles point nous faire douter de ce que le Comte de Clarendon dit de la bonne diſpoſition de contenter le Roi ſur l'article de la liturgie? D'où vient qu'il remit à un autre temps l'execution d'une choſe qu'il avoit tant à cœur? On dira peut-être que la réſiſtance que Charles trouva dans le Parlement d'Ecoſſe, le fit changer de deſſein. Et cela même me perſuade que les Ecoſſois n'applaudirent pas généralement au ſermon de Laud, & qu'ils n'étoient point ſi diſpoſez à ſe conformer au culte de l'Egliſe Anglicane. Nous verrons qu'on propoſa dans le Parlement certaines choſes qui tendoient à l'établiſſement de l'uniformité, & que bien des gens s'allarmérent d'une étrange maniére. Mais enfin, y eut-il jamais un entêtement pareil à celui de l'Evêque de Londres ſur ſes cerémonies? Il en parle à tort & à travers dans toutes les occaſions. Quelque envie qu'ait le Chancelier d'Angleterre, de juſtifier ſon bon ami, la ſincérité ne lui permet pas de diſſimuler le zéle aveugle & impétueux de Laud. 1633.

1633. Charles étoit parti de Londres le 23. Mai, ſuivi des Comtes de Northumberland, d'Arondel, de Pembrock, de Southampton & de Holland, Anglois, du Marquis d'Hamilton, du Comte de Carlile, & de quelques autres Seigneurs Ecoſſois. Le voiage ſe fit avec beaucoup de pompe & de magnificence. Le Comte de Newcaſtle reçut & regala ſplendidement chez lui, le Roi & toute ſa Cour. Le Chevalier Henri Vane, & Morton Evêque de Durham firent de même. Dez que Sa Majeſté entre dans l'Ecoſſe, les principaux Officiers Anglois de la maiſon du Roi, cedent la place aux Ecoſſois, qui moins riches que les autres, ſe picquent d'avoir des habits & des équippages auſſi ſomptueux; en un mot de faire les choſes avec autant d'éclat. L'entrée du Roi à Edimbourg capitale du Roiaume, fût belle. Le 28. Juin on couronna Charles avec les cerémonies ordinaires. Les Ecoſſois trouvérent mauvais que Laud étranger en leur païs, ſe donnât la liberté de régler pluſieurs choſes dans le ſervice Eccleſiaſtique du couronnement. Spotswood & Lindſey Archevêques de S. André & de Glaſcow étoient ſelon la coûtume aux deux côtez de Sa Majeſté. Soit que le premier voulût faire ſa cour; ſoit que ce fût un effet de ſon attachement aux cerémonies retenuës en Angleterre, il prit une chappe brodée; & ſon confrere, ou plus modeſte, ou plus amoureux de la ſimplicité des Presbytériens, parut ſeulement avec ſon habit ordinaire. La bile de Laud s'allume tout-auſſi-tôt. Oubliant qu'il eſt dans un Roiaume, où ſon caractére ne lui donne ni inſpection, ni autorité,

Charles Roi de la Grande-Bretagne ſa va faire couronner en Ecoſſe, & convoque le Parlement du Roiaume à Edimbourg.

Clarendon's Hiſtory. I. Book. Rushworth's Hiſtorical Collections. Tom. II. Sir Philip Warwick's Memoirs. Mercure François. 1633.

torité, il sort de sa place, va prendre l'Archevêque de Glascow, le tire d'auprès du Roi, & lui parle de la sorte d'un ton aigre & impérieux. *Etes-vous Ecclésiastique, ou non? Si vous l'êtes, pourquoi ne prenez-vous pas les habits de vôtre ordre?* Charles demeure immobile, & souffre que Laud mette l'Evêque de Rosse à la gauche du Roi. La tranquillité de ce Prince en cette rencontre, & son affectation de parler peu, & de tourner même le dos aux Seigneurs & aux autres Ecossois qu'il ne trouva pas assez complaisans à ses desirs, causérent de l'ombrage & du mécontentement dans le païs. 1633.

L'ouverture du Parlement d'Ecosse que Charles avoit convoqué à Edimbourg, se fit le 30. Juin. Les affaires s'y terminérent promptement & à la satisfaction de Sa Majesté. Il y eut seulement de la contestation sur deux actes. L'un confirmoit les prerogatives de la Couronne, & le pouvoir donné au feu Roi Jacques, de régler comme il le jugeroit à propos les habits particuliers que les Ecclesiastiques porteroient dans l'exercice de leurs fonctions. Les Comtes de Rothes, de Cassils, de Lothian & dix autres Seigneurs s'opposérent à l'acte en ce qui concernoit l'habit Ecclesiastique, & criérent qu'il tendoit à introduire l'usage du surplis dans l'Eglise. *Nous consentons à tout ce que l'acte contient sur les prérogatives Roiales*, dirent-ils. *Mais nous ne pouvons aprouver qu'il se fasse aucun changement dans les habits des Ecclesiastiques.* Ces Seigneurs usérent d'une pareille restriction, quand il fallut opiner sur l'acte qui confirmoit l'exercice de la Religion Protestante, tel qu'il se trouvoit alors établi en Ecos-

1633. ſe. Le Comte de Rothes & les autres déclarérent que leur ſentiment, c'étoit d'abolir toutes les innovations faites dans le culte & dans le gouvernement Eccléſiaſtique depuis l'an 1606, c'eſt-à-dire, la creation de treize Evêques en Ecoſſe, la cerémonie de recevoir la communion à genoux, & quelques autres pratiques introduites par le feu Roi Jacques. Les actes paſſérent comme Sa Majeſté le ſouhaitoit, nonobſtant l'oppoſition de quelques Seigneurs. Mais ils furent tellement irritez de la froideur avec laquelle Charles les reçut depuis, & de ce que Sa Majeſté leur tournoit le dos quand ils ſe preſentoient devant elle, qu'après la diſſolution du Parlement, il parut un libelle dans lequel on ſe plaignoit de ce que Charles avoit intimidé les membres de l'aſſemblée, afin de les obliger à donner leurs voix conformément à ſes intentions. Cela étoit fondé ſur ce que le Roi trouvant de la reſiſtance aux deux actes dont j'ai parlé, tira un papier de ſa poche & dit: *Meſſieurs, vos nôms ſont écrits ici. Je connoitrai aujourd'hui ceux qui voudront me ſervir, ou non.*

Les Ecoſſois diſpoſez à complaire à Charles ſur la conformité de leur Egliſe avec celle d'Angleterre; & les Evêques même du païs, voiant le chagrin preſque univerſel que la hauteur du Roi dans le Parlement, avoit cauſé parmi les Seigneurs & parmi le peuple, n'oſérent lui conſeiller de preſſer la reception de la liturgie Anglicane. *Quelque bien concertée qu'elle ſoit*, dirent ces Meſſieurs, *le plus grand nombre aura toujours de la peine à s'y ſoumettre. On y chante les Pſeaumes traduits ſur la ver-*

version grecque fort différente de l'original, & si contraire en plusieurs endroits au veritable sens de l'Ecriture, que les gens acoûtumez à une traduction plus éxacte, plus litterale, ne pourront souffrir les Pseaumes de la liturgie. Il en sera de même des Evangiles & des Epîtres, dont la version est faite sur la Vulgate latine, rejettée dez le commencement de la Reformation. Le monde se récriera sur tout contre la lecture des Livres Apocryphes dans le service public, usitée dans l'Eglise d'Angleterre. Enfin, les Ecossois jaloux de leur indépendance & de leur liberté, s'imagineront que le Roi pretend les soumettre peu à peu aux loix & aux coûtumes de l'Angleterre, & à les reduire comme les Irlandois. On croira que l'injonction de recevoir la liturgie, est le premier pas pour rendre par degrez l'Ecosse une province du Roiaume d'Angleterre. Tout bien consideré, il vaut mieux dresser ici une liturgie particuliere avec certains changemens, capables de contenter la délicatesse de ceux qui voudroient faire difficulté de se conformer aveuglément à ce qui a été réglé dans un Parlement d'Angleterre. 1633.

L'Evêque de Londres ne goûta point ces raisons. Toujours rempli de ses préjugez, il remontra vivement au Roi que les gens opposez à la conformité des deux Eglises dans le gouvernement & dans la discipline, trouveroient encore plus de choses à redire dans une liturgie nouvellement dressée, que dans celle d'Angleterre, autorizée par un long usage, & approuvée par le plus grand nombre des Eglises Protestantes. Charles mieux informé de la disposition des Ecossois, & jaloux lui même des

1633. priviléges de ſon païs natal, ſe rendit aux remontrances de ſes Conſeillers Ecoſſois. Content de laiſſer à quelques Evêques du Roiaume le ſoin de dreſſer une liturgie qui pût être du goût des Seigneurs & du peuple, il ſortit de l'Ecoſſe, ſans propoſer aucun changement en ce qui concernoit le gouvernement de l'Egliſe & le ſervice public. Afin de parvenir plus facilement à ſon but, il érigea ſeulement un Evêché à Edimbourg ville capitale du Roiaume, laquelle avoit toujours été du diocéſe de la Métropole de S. André.

Depuis le commencement de la Reformation en Ecoſſe par les ſoins & par la predication de Knox fameux diſciple de Calvin, l'Egliſe d'Edimbourg fut gouvernée par un certain nombre de Miniſtres que les habitans de la ville choiſiſſoient. Le zele peut-être trop ardent de ces Paſteurs pour la réformation des mœurs, auſſi bien que de la doctrine & du culte, incommoda ſouvent le feu Roi Jacques & le troubla dans ſes plaiſirs. *J'ai de grandes raiſons*, dit-il à ſes Courtiſans dans le tranſport de joie que lui cauſoit la mort de la Reine Elizabeth, *d'être bienaiſe de recueillir une ſi belle ſucceſſion. Mais je vous proteſte que le plaiſir de me voir enfin delivré du joug que nos Prédicans vouloient m'impoſer, n'eſt pas le moindre de ceux que me donne mon avenement à la Couronne d'Angleterre.* Le bon Prince eſpéroit de trouver plus de condeſcendance dans les Evêques Anglois, qui contens de prêcher contre le vice, ne le forceroient pas à bannir de ſa Cour les divertiſſemens trop ſomptueux & peu conformes à l'eſprit du veritable Chriſtianiſme.

Com-

Comme les Miniſtres d'Edimbourg conſervoient beaucoup de crédit & d'autorité parmi le peuple de cette capitale, Charles & Laud craignirent que ces zelez Presbyteriens ne le ſoulevaſſent contre la liturgie & contre les autres changemens qu'on pretendoit introduire en Ecoſſe. C'eſt-pourquoi Sa Majeſté Britannique prit la reſolution d'ériger un Evêché à Edimbourg, & de le remplir d'un ſavant homme élevé dans l'Univerſité de Cambridge en Angleterre. Elle crut qu'un Prélat habile & prudent deviendroit inſenſiblement ſupérieur aux Miniſtres de la ville, & que l'autorité que ſon mérite & ſon caractére lui acquereroient dans l'eſprit de la Nobleſſe & du peuple, contribueroit beaucoup à lever les obſtacles que la liturgie & les autres établiſſemens pouroient trouver. Cependant l'érection du nouvel Evêché produiſit un effet contraire à celui que le Roi & Laud attendoient. Les Ecoſſois prévenus qu'ils avoient déja trop de Prélats, ſe plaignirent generalement de ce que Charles en augmentoit le nombre. 1633.

Une autre choſe fit redoubler les murmures & le mécontentement. Les Evêques rétablis en Ecoſſe par le feu Roi, contre l'inclination de la Nobleſſe & du peuple, y étoient ſi peu conſidérez, qu'ils n'oſoient preſque ſe montrer avec leurs robes; encore moins s'oppoſer aux delibérations des Conſiſtoires. Charles mal conſeillé par Laud ſe flatta de remedier à cet inconvénient, & de donner plus d'autorité aux Evêques, en les avançant dans les premiéres charges de l'Etat. L'Archevêque de S. André eſt fait Chancelier d'Ecoſſe; dignité dont au-

1633. cun Ecclésiastique n'avoit été revétu depuis la Réformation. Quatre ou cinq autres Prélats sont admis ensuite dans le Conseil privé du Roiaume. *Les espérances du Roi*, dit le Comte de Clarendon, *furent encore trompées sur cet article. Il auroit été plus à propos de suspendre cette promotion extraordinaire, jusques à ce que les Evêques eussent acquis plus d'estime & plus de credit dans leur Clergé & parmi le peuple. Au lieu de les rendre plus respectables, on les exposa davantage à l'envie des Seigneurs, jaloux de ce que le Roi donnoit aux Ecclésiastiques une distinction que la Noblesse croioit lui être duë. A la verité, ce grand nombre de Prélats mis dans le Conseil d'Etat fut souvent un contrepoids à l'autorité des Seigneurs ennemis du gouvernement Episcopal & de la conformité de l'Eglise d'Ecosse à celle d'Angleterre. Mais quelques Evêques emportez par la vivacité de leur esprit, ou ignorans des maniéres du monde & de la Cour, gardérent si peu de mesures dans leurs contestations avec les Seigneurs, que bien loin d'acquerir de la considération, & de faciliter l'execution des bons desseins du Roi pour l'établissement du gouvernement Episcopal, ils le rendirent encore plus odieux.* Charles partit d'Ecosse vers la fin du mois de Juillet, sans s'appercevoir du mal que les mauvais conseils qu'il écouta trop facilement, causoient dans le Roiaume. Il s'imaginoit au contraire que les Ecossois plus attachez à lui qu'auparavant, se disposeroient bientôt à lui complaire sur l'introduction d'une liturgie, & sur les autres changemens projettez. Sa Majesté s'apperçut trop tard quelques années après que le voiage d'Ecosse lui avoit été fatal.

C'est

C'eſt-pourquoi j'ai cru devoir rapporter ces particularitez peu importantes en apparence, mais funeſtes par les mouvemens dont elles ſeront l'occaſion, ou le prétexte. 1633.

Abbot Archevêque de Cantorbery mourut ſept ou huit jours après le retour du Roi en Angleterre. On ne délibera pas long-temps ſur le choix d'un nouveau Primat. La place fut d'abord deſtinée à Guillaume Laud Evêque de Londres, qui revint un peu plus tard que Sa Majeſté. *Mylord Archevêque de Cantorbery, ſoiez le bien-venu*, lui dit-elle lors qu'il parut à la Cour. Toutes les choſes néceſſaires à la tranſlation ſont promptement expediées, & Laud s'établit en moins d'un mois dans le Palais Archiépiſcopal de Lambeth près de Londres. Ce Prélat a fait ſi grand bruit dans le monde, & ſa fin tragique eſt quelque choſe de ſi extraordinaire, que je crois devoir rapporter ici ce qu'on dit de ſes bonnes & mauvaiſes qualitez. Cela ſervira beaucoup à confirmer le jugement que j'ai déja porté de lui en quelques endroits de cet ouvrage. Les Auteurs Anglois parlent diverſement de Laud ſelon les préjugez du parti qu'ils ont embraſſé. Voici ce qu'en dira un *Wig* moderé. *Laud ſe diſtingua par ſes rares talens & par ſon érudition. Ambitieux au dernier point, il tâcha toujours de ſe rendre agreable à la Cour, & crut que le moien le plus ſur de monter aux premiéres dignitez de l'Egliſe, c'étoit de prendre le contrepied d'Abbot ſon predeceſſeur, qui ſe perdit auprès du Prince & du favori, en ſoutenant trop chaudement les droits du peuple. Laud ſe fit au contraire un zelé défenſeur des prérogatives du Roi & de l'o-*

Laud eſt fait Archevêque de Cantorbery.

Clarendon's Hiſtory. I. Book. Sir Philip Warwick's & Doctor Welwood's Memoirs. Rushworth's Hiſtorical Collections. Tom. II.

1633. *l'obligation de n'oppoſer jamais la force ouverte aux volontez les plus injuſtes du Prince.*

Un *Torie* judicieux ne parlera pas ſi rondement. Mais il en dira toujours aſſez pour nous convaincre que ce portrait ne repreſente pas encore tous les defauts de Laud. Voïci celui qu'un Chevalier Anglois a tracé. *L'Archevêque de Cantorbery avoit de la droiture & de la piété. Mais ſon humeur vive & ſon opiniâtreté à ſoutenir les ſentimens dont il étoit prévenu, ne convenoient nullement à un homme d'Etat. Elevé dans un Collége où il acquit de la reputation & du credit, il prit des maniéres peu propres à la Cour. Il fut ſavant & verſé dans l'antiquité Eccleſiaſtique; également ennemi du Papiſme & de la Theologie Presbyterienne; ardent à defendre l'autorité de l'Egliſe, telle que les Evêques des premiers ſiécles du Chriſtianiſme l'exerçoient; quoique d'ailleurs il reconnût la ſuperiorité de la juriſdiction Roiale dans les affaires Eccléſiaſtiques; fort modeſte au dehors, & exact dans ſes devotions & dans le réglement de ſa famille; vigilant ſur ſon Clergé & attentif à ce que chacun remplit ſes devoirs avec édification; enfin extrémement curieux de la bienſeance & de la propreté dans les Egliſes. Ces bonnes qualitez ſe trouvérent mêlées de certains défauts qui l'empêcherent d'être un bon Miniſtre d'Etat. Au lieu d'uſer de prudence & de conſidérer la diſpoſition des eſprits & la conjoncture du temps, le Prélat pourſuivoit chaudement ſes entrepriſes, & ne gardoit aucun ménagement. Sous pretexte des grandes affaires dont le Roi le chargeoit, il négligea ſouvent de rendre aux perſonnes de qualité les civilitez dûës à leur naiſſance & à leur rang.*

rang. Le Marquis d'Argile l'étant allé voir, fut renvoié ſans façon. Laud dit que ſes occupations ne lui permettoient pas de donner de longues audiences. Le Seigneur Ecoſſois déja prevenu contre l'Epiſcopat & contre les Eccléſiaſtiques, s'en retourna tellement indigné de la hauteur & du faſte du Prélat, qu'il devint un des plus irréconciliables ennemis de Laud & du Clergé. Je ne ſai ſi l'equippage & le train de l'Evêque de Londres au voiage de la Cour en Ecoſſe, conviennent bien à la modeſtie que cet Auteur lui attribuë. 1633.

Le Comte de Clarendon grand admirateur de Laud, nous découvrira encore mieux ſes bonnes & ſes mauvaiſes qualitez. *Les vertus exemplaires de l'Archevêque de Cantorbery*, dit le Chancelier d'Angleterre, *furent ternies par certaines foibleſſes naturelles qui lui firent un grand nombre d'ennemis. Outre ſa maniére prompte & aigre de s'exprimer dont il ne ſut jamais ſe defaire, il s'alla mettre dans l'eſprit qu'avec la candeur & la ſincerité dont il faiſoit profeſſion, il ſortiroit bien de toutes les compagnies, & qu'il ſe tireroit heureuſement des affaires les plus épineuſes. S'étant avancé par les degrez ordinaires dans l'Univerſité d'Oxford, il devint chef d'un Collége. Imbu des ſentimens d'Arminius, il s'attira la haine des ſectateurs de Calvin, dont le parti étoit alors nombreux & puiſſant. Ces gens acoûtumez à décrier comme Papiſtes ceux qu'ils n'aiment pas, tourmentérent Laud d'une étrange maniére, & le rendirent tellement ſuſpect, que nonobſtant ſa qualité de Chapelain du Roi, & la réputation de bon Predicateur & de ſavant Theologien, qu'il*

acquit

1633. *acquit à juſte titre, il ne put obtenir un benéfice qui le tirât du Collége qui lui donnoit de quoi ſubſiſter. Après de grandes contradictions, il parvint à l'Evêché de S. Davids dans le Pais de Galles. Ceux du parti contraire à celui que Laud embraſſa s'étant rendus puiſſans dans les aſſemblées du Parlement, le nouveau Prélat ſe diſtingua entre ceux qui s'oppoſerent aux gens qu'on nommoit Puritains. Cela le mit bien auprès du Duc de Buckingham, qui l'avança depuis à des places plus conſiderables.*

Dans ſon elévation, il ſe ſouvint trop du chagrin que lui avoient cauſé ceux qui traverſérent ſa fortune. Laud s'abandonne inſenſiblement aux mêmes paſſions qu'il reprochoit auparavant à ſes adverſaires. Pour ſe venger de ceux qui le traitent de Papiſte déguiſé, il les accuſe à ſon tour d'être ennemis du gouvernement Epiſcopal, parce qu'ils ſoutiennent les dogmes de Calvin: recrimination auſſi mal fondée que l'accuſation dont il ſe plaignoit. Car enfin, on reconnut dans la ſuite que pluſieurs Theologiens prevenus des opinions ſpeculatives du Calviniſme, n'approuvoient nullement la diſcipline de Genéve, & n'avoient pas moins de zele que les autres pour la conſervation de l'Epiſcopat. Quelque grand que fût le credit de Laud à la Cour, il ne put travailler à la réformation qu'il projettoit, durant la vie de l'Archevêque Abbot. Mais dez qu'il ſe vid élevé à la dignité de Primat, il craignit d'être prévaricateur, s'il differoit plus long-temps de remedier aux abus & aux deſordres qui augmentoient conſidérablement. Son courage & le témoignage que ſa conſcience lui rendoit de la droiture de ſes intentions, le détournérent de ménager

ger certaines perſonnes conſidérables, & à ne ſe mettre pas en peine de ce qu'on diroit contre lui dans le monde. La diſcipline fut obſervée rigoureuſement, & ſans avoir égard à la naiſſance & au rang. L'incontinence & la vie ſcandaleuſe de quelques gens diſtinguez à la Cour & dans les provinces fut recherchée & pourſuivie devant un Tribunal erigé tout exprès. On ne pardonna point à l'Archevêque ces ſeveres & infamantes cenſures. Les amandes auxquelles on condamnoit les coupables, s'exigeant avec la derniére rigueur, ſous pretexte qu'elles étoient appliquées à la réparation de l'Egliſe Cathédrale de Londres, on prit cette occaſion de crier plus que jamais contre la juriſdiction des Evêques, & de les rendre odieux. 1633.

A Dieu ne plaiſe que je blâme le zele de Laud pour la réformation des mœurs. Il devoit ſeulement ſe ſouvenir que les Prélats les mieux intentionnez n'ont pas toujours cru devoir ſuivre l'éxemple de S. Ambroiſe. Peut-être même que cet illuſtre Archevêque de Milan auroit été moins ſevére, s'il n'eût pas ſi bien connû la bonne diſpoſition de l'Empereur Theodoſe. Lorſque les deſordres ſont enracinez & generalement répandus, il faut uſer d'une extréme prudence. Mais un Evêque ne peut pas auſſi prévoir que les pécheurs ſeront tellement endurcis, que bien loin de rentrer en eux-mêmes, ils exciteront des troubles dans l'Egliſe & dans l'Etat. C'eſt-pourquoi j'aime mieux ſuſpendre mon jugement ſur cette circonſtance de la vie de Laud, qui lui ſuſcita de puiſſans ennemis, que de la condamner abſolument. Je m'en tiens à cette reflexion du Com-

1633. Comte de Clarendon. *Le pauvre Prélat*, dit-il, *se reposant trop sur sa bonne conscience & sur la droiture de ses intentions, se va imaginer qu'il peut remplir la place de premier Ministre d'Etat sans user des ménagemens nécessaires à la Cour, & sans autre appui que celui qu'il prétend tirer de sa vie irreprochable, & de sa rude & grossiére probité : chose fort mal concertée dans un siécle corrompu, & capable même de perdre des gens de bien qui voudroient suivre l'exemple de cet Archevêque dans une plus heureuse conjoncture.*

Ce qu'il y a de triste & de bizarre dans la vie de Laud, c'est que les ennemis que sa sévérité lui attira, se joignirent à d'autres qui l'accusoient de relachement & d'irreligion, sur ce qu'il s'étoit opposé à la suppression de certaines assemblées qui se faisoient à la campagne le jour de la dedicace des Eglises, où il se commettoit des desordres assez crians, & sur ce qu'à son instigation, Charles renouvella une ordonnance du feu Roi son pere, qui permettoit quelques divertissemens le jour du Dimanche après le service du soir ; chose dont les Puritains rigides observateurs de la sanctification du jour du Seigneur, furent étrangement scandalisez. Tel étoit le malheur de l'infortuné Laud. Quelque spécieuses que soient les choses que le Chancelier d'Angleterre allégue pour le justifier, il paroit que ce Prélat fut extrémement ambitieux, vindicatif, & imprudent. Nous decouvrons son ambition dans tout ce qu'il fit pour perdre dans l'esprit du Roi & du Duc de Buckingham, Abbot Archevêque de Cantorbery, & Williams Evêque de Lincoln & Gar-

Garde du grand ſeau d'Angleterre. Son humeur vindicative ne ſe fit que trop connoître, lors qu'il permit & qu'il preſſa peut-être, la condamnation d'un Theologien, d'un Avocat, & d'un Medecin qui eurent les oreilles coupées pour avoir compoſé des libelles où ſa réputation étoit attaquée. Enfin, ce que je vas raconter encore, prouvera ſuffiſamment qu'il y eut beaucoup d'imprudence & d'aveuglement dans le zele de Laud. 1633.

Laud entreprend de reformer pluſieurs choſes dans les Egliſes d'Ecoſſe & d'Angleterre.

Un de ſes premiers ſoins depuis ſa promotion à l'Archevêché de Cantorbery, ce fut d'obtenir du Roi une injonction à l'Evêque de Dunblanc en Ecoſſe, Doien de la Chapelle Roiale d'Edimbourg, d'y faire le ſervice conformément à la liturgie d'Angleterre. On prétendoit que ce ſeroit là comme le modéle de la reformation qu'on établiroit bientôt dans toutes les Egliſes Cathedrales & Paroiſſiales, auſſi bien que dans les Chapelles particuliéres du Roiaume. Les Prélats Ecoſſois travailloient cependant ſous la direction de Laud à dreſſer une liturgie pour leur Egliſe. Sa Majeſté Britannique l'aprouva ſolemnellement à la fin du mois de Septembre de l'année ſuivante, & ordonna aux Evêques d'Ecoſſe de faire encore une compilation de canons pour regler la diſcipline Eccleſiaſtique. Le deſſein de Charles qui ſe laiſſoit conduire aveuglément par les mauvais conſeils de ſon Archevêque, c'étoit d'emploier ſeulement l'autorité Roiale & celle des Prélats pour faire recevoir la nouvelle liturgie & la collection de canons, ſans attendre le conſentement du Parlement, ni même celui d'une aſſemblée genérale de l'Egliſe d'Ecoſſe. Tout cela

Clarendon's Hiſtory. I. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs. Rushworth's Hiſtorical Collections, Hacket's life of the Archbiſhop Williams.

1633. cela ne put être exécuté ſi-tôt. Nous verrons dans quelques années l'agitation & les mouvemens que cette affaire cauſa dans l'Ecoſſe.

Laud ne s'appliquoit pas avec moins d'ardeur à introduire diverſes nouveautez en Angleterre. Depuis que la Meſſe y fut abolie, on ôta les autels de pierre de la plus grande partie des Egliſes paroiſſiales. Une table de bois parut ſuffiſante & plus convenable. On la plaçoit dans un lieu commode, d'où le Miniſtre qui preſidoit à la celebration de l'Euchariſtie, pût être facilement entendu de toute l'aſſemblée. Quoique cet uſage fût plus conforme aux dogmes des Proteſtans qui croient que cette ſainte cerémonie n'eſt point un ſacrifice, mais la communion à celui de Jeſus-Chriſt qui s'eſt offert une ſeule fois pour nous ſur la croix, les anciens autels demeurérent dans les Egliſes Cathédrales d'Angleterre & dans la Chapelle du Roi. Je ne ſai comment Laud alla ſe mettre en tête que les tables faites en forme d'autel à l'extrémité du chœur de l'Egliſe, & entourées d'un baluſtre, étant d'un ancien uſage, il falloit les rétablir par tout. On entreprend de ſuivre la fantaiſie de l'Archevêque de Cantorbery dans quelques paroiſſes de Londres. Les habitans s'y oppoſent. L'affaire eſt portée au Conſeil du Roi, où le ſentiment de Laud ne manque pas de prévaloir. Quelques Prélats empreſſez de complaire à leur Primat ſuivent ſon exemple. D'autres ou amoureux de la premiére ſimplicité de la Reformation, ou chagrins du credit & des entrepriſes de Laud, jûgent plus à propos de ne faire aucun changement, & de laiſſer les choſes ſur le même pied. Williams Evêque de

de Lincoln, autrefois Garde du grand ſeau d'Angleterre, ſe mit à la tête de ceux-ci. Un Miniſtre de ſon diocéſe aiant voulu placer malgré ſes paroiſſiens, la table de la communion en guiſe d'autel, Williams réprima l'audace de cet homme. Laud ne manque pas d'appuier le Miniſtre contre l'Evêque de Lincoln, qui publie incontinent un livre pour ſoutenir l'ancienne coûtume, & pour combattre l'innovation de l'Archevêque de Cantorbery ſon ennemi. La conteſtation fit grand bruit en Angleterre. Chacun prit parti ſelon ſes interêts, ou ſelon ſes préjugez. Voici ce que le Comte de Clarendon en rapporte. 1633.

Quoique les gens ſages & amoureux de la bienſeance dans le ſervice Eccleſiaſtique, dit-il, *approuvaſſent qu'on ôtât la table de la communion du milieu des Egliſes pour la mettre à l'extremité du chœur, & qu'elle fût enfermée d'un baluſtre; cependant cette nouveauté excita de grans murmures parmi le peuple, & le zéle indiſcret de quelques Miniſtres qui voulurent faire les choſes avec trop de hauteur, cauſa des procès & des appels au tribunal des Magiſtrats. On diſoit hautement qu'il ne falloit faire aucun changement, & que les choſes paroiſſoient ſagement établies. Les gens ſe mirent enſuite à revoquer en doute le pouvoir & la juriſdiction des Prélats qui prétendoient regler la diſcipline à leur mode. Pluſieurs vinrent enfin à former des conteſtations ſur les mots* d'autel, d'adoration, & de génuflexion, *& à diſputer là-deſſus avec autant de chaleur & d'animoſité, que s'il eût été queſtion des dogmes eſſentiels au Chriſtianiſme. Les Evêques ne s'acordoient pas même entr'eux. Les*

uns

1633. *uns ne se mettoient pas autrement en peine de complaire à leur Primat, & les autres s'opposoient ouvertement à ses desseins. Plusieurs du Clergé inférieur eurent la hardiesse de faire de leur autorité privée les changemens que Laud ordonnoit, sans attendre l'ordre & quelquefois contre la volonté expresse de leur superieur immediat. Emporté par son zele, l'Archevêque poursuivoit ses entreprises avec une chaleur hors de saison, & se prévenoit d'une étrange maniére contre ceux qui ne croioient pas y devoir aller si vîte que lui. Les Prélats redevables de leur avancement à Laud, affectérent de prendre la chose fort à cœur. Quelques-uns d'eux persecutérent trop vivement ceux qui s'opposoient à l'innovation, & firent des choses insoutenables que les gens du parti contraire ne purent jamais oublier.*

Williams Evêque de Lincoln autrefois Garde du grand seau, poursuit l'illustre Auteur que je copie, *s'étoit rendu fort desagreable à la Cour, & avoit commis des fautes énormes dans l'exercice de sa charge. Inquiet de se voir dans la disgrace du Roi, & en danger d'être poursuivi, le Prélat se flatte qu'en faisant le populaire, & en feignant de s'opposer aux changemens qu'on prétend, crie-t'il, introduire dans la Religion, il evitera la punition dont il est menacé. Le voila qui paroit tout d'un coup sur la scene avec un livre de sa façon plein de recherches & d'érudition contre les entreprises de l'Archevêque de Cantorbery. Les connoisseurs avouérent que Williams n'avoit pas perdu son temps dans sa retraite, & qu'en lisant les bons auteurs, il s'étoit rendu capable de bien écrire. Quelqu'ingenieux que fût son livre, il*

parut

parut rempli d'une affectation maligne de rendre l'Archevêque de Cantorbery ſuſpect & odieux. Williams s'y juſtifioit adroitement d'avoir traverſé la fortune de Laud, dont il connut toujours, inſinuoit-il, l'eſprit violent & la demangeaiſon de ſe ſignaler par des nouveautez. Quelques-uns repliquérent ſavamment au livre de l'Evêque de Lincoln. Mais ils ſoutenoient avec tant de chaleur & de paſſion des choſes deſagreables au peuple, que leurs ouvrages furent mal reçûs & négligez. Un ſi maigre ſujet cauſa une eſpéce de ſchiſme parmi les Evêques, & beaucoup d'animoſité dans le Clergé inférieur, dont les habiles gens prenoient parti pour ou contre. Je rapporte ces particularitez, parce qu'elles ſont les premiéres étincelles du feu qui s'allumera bientôt en Angleterre & en Ecoſſe. Cela ſervira du moins à nous convaincre qu'il en eſt de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique moderne, comme de l'ancienne, dont un ſavant homme dit avec beaucoup de raiſon, que ce n'eſt qu'un recit ſouvent fade & ennuieux des vices & des emportemens des Evêques. 1633.

Il faut rendre juſtice à Williams. Tous les Hiſtoriens n'en diſent pas tant de mal que le Chancelier d'Angleterre. Outre qu'un Evêque Anglois a donné l'hiſtoire ou plûtôt une apologie de Williams, chargée d'une infinité de citations inutiles des Auteurs Grecs & Latins, les Auteurs Anglois diſent unanimement que ce Prelat avoit ſon mérite. Sans entrer dans la diſcuſſion des reproches que le Comte de Clarendon lui fait, je m'en tiens à cette reflexion d'un Chevalier Anglois. *L'Evêque de Lincoln*, dit-il, *avoit plus de penétration, & connoiſſoit*

1633. *mieux le monde & la Cour, que l'Archevêque de Cantorbery. Ceux qui éxamineront de près les allures de Williams, s'appercevront qu'il étoit plûtôt un Courtisan mécontent de sa disgrace, qu'un Prélat malhabile en ce qui concernoit son ministére. La haine que Laud & Williams conçurent l'un contre l'autre, les porta également à des actions qui ne convenoient nullement à leur rang & à leur caractere.* Rien ne m'engage à defendre Williams plûtôt que Laud. Mais je ne puis m'empêcher d'estimer davantage le premier. L'Archevêque de Cantorbery a fait le journal de sa vie. On y trouve des puérilitez & des superstitions indignes d'un homme habile & éclairé. Il raconte tous ses songes, & l'Evêque de Lincoln s'y trouve souvent d'une maniere propre à nous persuader que Williams causoit beaucoup d'inquietude à Laud, & que celui-ci craignoit fort que l'autre ne le débusquât. Ce qu'il y a de certain, c'est que Williams aiant été privé de sa charge de Garde du grand seau, Laud fit tout ce qu'il put pour éloigner entiérement son rival de la Cour. Williams fut raïé du catalogue des Conseillers d'Etat, & Laud remua ciel & terre pour lui ôter encore le Doiené de l'Egliſe de Westminster. On ne vouloit pas qu'il eût la moindre occasion d'approcher du Roi, ni de paroître devant Sa Majesté.

L'Evêque de Lincoln se consoloit du mal qu'on lui faisoit, en voiant que son grand ennemi achevoit de se perdre dans le monde par son entêtement de rétablir les cerémonies & les pratiques de l'Egliſe de Rome. Bien loin que la résistance que Laud trouve à relever ses au-

autels abattus, le rebutte, il remet les vitres peintes de ſes Chapelles de Lambeth & de Croydon, qu'on avoit rompuës au commencement de la Reformation. Non content de faire racommoder l'image de Jeſus-Chriſt crucifié, l'Archevêque ordonne qu'on peigne, ou qu'on rajuſte celle de Dieu le Pere ſous la figure d'un venérable vieillard, telle qu'on la voioit dans les anciens Miſſels de l'Egliſe de Rome. Enfin à côté de l'autel élevé dans ſes Chapelles domeſtiques, on met par ſon ordre une *credence*. Un de ſes Eccleſiaſtiques y alloit prendre le pain & le vin deſtinez à la celebration de l'Euchariſtie, & les apportoit ſur l'autel, en faiſant je ne ſai combien d'inclinations & de reverences. Eſt-il ſurprenant après cela que le peuple choqué de ces nouveautez, ait crié *au Papiſte* contre le Primat d'Angleterre, quoique dans le fonds il ne crût ni la preſence reelle du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, ni la tranſubſtantiation? Laud s'étoit tout au plus entêté de certaines cerémonies, & croioit que l'uſage ſimple des tableaux & des peintures devoit demeurer dans les Egliſes pour l'inſtruction des ignorans. La maniere dont l'Archevêque ſe défendit, lorſque ces innovations lui furent reprochées dans ſon procès, prouve que c'étoit là ſeulement ſon opinion. 1633.

Pluſieurs Proteſtans Walons & Flamans s'étoient réfugiez autrefois en Angleterre pour éviter la perſécution excitée dans les Païs-bas par les ordres du cruel Philippe II. Roi d'Eſpagne, & par ſon Miniſtre ſanguinaire le Duc d'Albe. Edouard VI. Roi d'Angleterre & la Reine Elizabeth ſa ſœur reçurent humainement

Digitized by Google

1633. les Walons & les Flamans. On leur donna des Egliſes en divers endroits & la liberté d'y ſervir Dieu ſelon la liturgie de Genéve qu'ils ſuivoient. Le Roi Jacques I. leur confirma le même privilége, & ſon fils les en laiſſa jouïr paiſiblement, juſques à ce qu'il eût élevé Laud à la dignité d'Archevêque de Cantorbery. Dans la viſite que ce Prélat fit de ſon nouveau diocéſe l'année d'après ſa promotion, il appelle les Miniſtres & les Anciens des Egliſes Walones, & declare que les priviléges qui leur ſont acordez par les predeceſſeurs du Roi, ne regardent que les étrangers établis en Angleterre; & que les enfans des Walons & des Flamans nez dans le païs, doivent ſe conformer au culte & à la diſcipline qu'on y pratique. Les Walons & les Flamans préſentent incontinent requête au Conſeil du Roi, demandent la continuation des graces acordées par les Rois précedens, & remontrent que la procédure de l'Archevêque ne tend à rien moins qu'à rendre bientôt leurs temples deſerts & inutiles. Laud fait mine alors de relacher quelque choſe de ſa premiére ordonnance. *Les petits enfans des étrangers établis en Angleterre*, repond-il avec ſa maniére bruſque & impérieuſe, *ſeront ſeulement obligez à ſe conformer au culte de nôtre Egliſe. C'eſt toute la grace que le Roi peut faire.*

Cette entrepriſe cauſa de nouveaux murmures contre l'Archevêque. Voici une autre affaire qui lui ſuſcita de plus puiſſans ennemis. Weſton Comte de Portland Grand Threſorier d'Angleterre étant mort, le Roi nomma d'abord des Commiſſaires pour exercer cette charge. Laud en fut un, quoiqu'il n'entendît rien aux

aux finances, ni aux affaires civiles de l'aveu du Comte de Clarendon. Le pauvre Prélat reconnoissant ensuite son incapacité, resolut de quitter sa commission & de faire nommer un Grand Thresorier. Mais venant à refléchir que cet emploi donne beaucoup d'accès auprès du Roi, & que celui qui en est revêtu, a de fréquentes occasions de parler en particulier à Sa Majesté & de lui insinuër plusieurs choses, Laud resolut de mettre une de ses creatures dans cette place importante, & mêmes un Ecclesiastique, afin qu'il pût soutenir ce que le Clergé nomme les interêts de l'Eglise. Cela ne s'étoit point vû en Angleterre depuis le regne d'Henri VII, & l'Archevêque devoit craindre que les premiers Seigneurs du Roiaume ne regardassent avec jalousie & mêmes avec indignation un Ecclesiastique revêtu d'une dignité qui donne une grande distinction & beaucoup de revenu & de crédit. Bien loin que cette consideration arrête Laud, il s'applaudit de ce que le Roi approuve ses vuës & ses desseins. Guillaume Juxon Evêque de Londres est nommé Grand Thresorier d'Angleterre. Ce Prélat dont les Historiens louënt le desintéressement & la probité, avoit été tiré depuis peu de l'obscurité d'un pauvre College de l'Université d'Oxford, dont il étoit Président. Son merite pour une charge de cette importance, se terminoit à la qualité de Docteur en Droit Civil, & à quelque connoissance des loix. Laud son intime ami devenu Archevêque de Cantorbery, le fit Evêque de Londres, & persuada enfin au Roi de lui donner l'administration des finances. Un choix si extraordinaire anima les grans 1633.

1633. Seigneurs d'Angleterre contre celui qui l'avoit conseillé, & contre les Ecclesiastiques en général, dit le Comte de Clarendon. La Noblesse craignit que le Clergé n'*engloutit* bientôt toutes les premiéres dignitez du Roiaume, & que les *ambitieux* dont cet ordre est rempli, ne se fissent donner les marques de distinction dues aux personnes que leur naissance, ou leurs emplois précedens, rendent plus propres aux affaires d'Etat.

Grand bruit en France à l'occasion de certaines contestations excitées dans le Clergé Papiste d'Angleterre.

Le Clergé Papiste d'Angleterre n'étoit pas moins divisé que le Protestant. Voici le sujet de de leurs contestations qui passérent en France. L'Evêque *Vicaire Apostolique* en Angleterre, comme disent les gens de la communion Romaine, étant mort, les Jésuites & les autres Religieux Missionnaires, firent tout ce qu'ils purent pour empêcher que le Pape n'en nommât un autre. Comme ces Vicaires sont envoiez avec la même autorité qu'a un Evêque Diocésain dans les païs où la Religion Romaine domine, ils prétendent exercer leur jurisdiction sur les Religieux, examiner & approuver les Confesseurs & les Predicateurs, servitude dont ceux-ci toujours munis de certains privileges du Pape, ne s'acommodent point. Les Evêques restreignent autant qu'ils peuvent le nombre des Religieux emploiez à entendre les confessions & à prêcher. Ils augmentent au contraire celui des Ecclesiastiques; d'où il arrive que les Religieux ont moins de part aux émolumens que le confessional & la chaire apportent. Les Benedictins Anglois furent les seuls qui joignirent leurs instances à celles des Ecclesiastiques pour obtenir un Evêque. Les uns

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. Petrus Aurelius Præfatione & alibi passim. Rushworth's Historical Collections. Tom. II.

&

& les autres demandoient le Docteur Mathieu Kellyſon Profeſſeur en Theologie dans l'Univerſité de Reims en Champagne, ou le Docteur Richard Smith qui avoit autrefois étudié à Paris avec le Cardinal de Richelieu. On pria le Pape Urbain de faire un des deux ſon Vicaire Apoſtolique en Angleterre. Smith fut preferé à l'autre. Le voilà Evêque titulaire de Calcedoine, avec une Bulle d'Urbain qui lui donne la juriſdiction ordinaire des Evêques ſur les Catholiques Romains d'Angleterre. 1633.

Dez que Smith entreprend de l'exercer, il ne manque pas de ſe brouiller avec les Religieux, & particulierement avec les Jéſuites plus fiers & plus intereſſez que les autres. On dit que les bons Péres formerent tant d'intrigues contre l'Evêque de Calcédoine, qu'il fut contraint à ſortir d'Angleterre pour mettre ſa perſonne en ſeureté. Je trouve en effet une *proclamation* du Roi Charles publiée l'an 1629, par laquelle il défend à tous ſes ſujets de recevoir chez eux Smith, & de le loger. On promet cent livres ſterling de récompenſe à celui qui découvrira où le prétendu Evêque de Calcedoine eſt caché. Comme Sa Majeſté Britannique défend dans le même acte de donner retraite aux Jéſuites & aux Prêtres Papiſtes, cela peut faire penſer qu'il ne fut pas expédié à la ſollicitation ſecrete des bons Péres. Cependant, il n'eſt pas impoſſible que ces gens ſubtils & déliez, aient été bien-aiſes d'y être compris pour mieux cacher leur intrigue honteuſe. Smith ſe trouve ſeul nommé dans la *proclamation*, & la récompenſe n'eſt promiſe qu'à celui qui le découvrira. De maniére que les Jeſuites n'avoient pas

Digitized by Google

1633. plus à craindre qu'auparavant. Le danger d'être puni ſelon la rigueur des loix, ne regardoit que l'Evêque de Calcedoine. L'autre de gagner cent livres ſterling pouvoit porter bien des gens à le déceler: au lieu que n'y aiant aucune récompenſe promiſe à ceux qui decouvriroient les Jéſuites & les Prêtres, on ne ſe remuoit pas davantage pour les rechercher.

Quoiqu'il en ſoit de la part que les bons Peres Anglois eurent à la *proclamation* publiée contre Smith, incontinent après ſa fuite, ils ſe mettent à dire & à écrire qu'un Evêque eſt la perſonne du monde la plus inutile en Angleterre; que l'Egliſe Papiſte s'y peut gouverner ſans lui par des Prêtres & par des Religieux revêtus de certains pouvoirs emanez du Pape; que le caractére Epiſcopal étant tout au plus néceſſaire pour l'ordination des Prêtres & des autres Eccleſiaſtiques inferieurs, & pour adminiſtrer la confirmation aux neophytes, il eſt facile de ſuppléer au premier inconvenient en envoiant des gens au delà de la mer pour y être ordonnez; que la confirmation n'étant pas d'une indiſpenſable neceſſité, les Catholiques Romains non confirmez ſont autant Chrétiens que les autres; que le chréme dont les catécuménes ſont oints avant que de recevoir le baptéme, ſupplée ſelon les anciens canons à celui que l'Evêque applique dans la confirmation; enfin que le Pape a été ſurpris par les inſtances de ceux qui pour leurs interêts particuliers demandoient un Evêque Vicaire Apoſtolique; qualité ſuſpecte & odieuſe aux Proteſtans Anglois, qui en prenent de ſi grans ombrages, que ce ſeul nom eſt capable d'augmen-

ter

ter la perſecution que ſouffrent les Catholiques en Angleterre. 1633.

Mathieu Kellyſon Recteur du Collége, ou Séminaire, des Anglois dans l'Univerſité de Douai en Flandres, publia dans ſa langue un livre de la Jérarchie Eccleſiaſtique, pour défendre la néceſſité des Evêques & leur autorité. Edouard Knot Vice-Provincial des Jeſuites répond en Anglois à Kellyſon, & fait approuver ſon ouvrage par deux Moines Docteurs de la Faculté de Paris. Enfin un autre Jeſuite Anglois nommé Jean Floyde entre encore en lice contre Kellyſon, ſous un nom deguiſé. L'Evêque de Calcédoine & ſes partiſans font mettre en Latin les livres de Knot & de Floyde. On les preſente à l'Archevêque & à la Faculté de Paris, qui les examinent & ſe preparent à déclarer juridiquement ce qu'ils en penſent. Les ouvrages des deux Jeſuites furent condamnez le 30. Janvier de l'an 1631. par l'Archevêque de Paris, & le 15. du mois ſuivant, la Faculté cenſura pluſieurs propoſitions extraites & redigées ſous certains titres, comme *temeraires, ſcandaleuſes & herétiques.*

Ce n'eſt pas tout. Quelques jours auparavant plus de trente Evêques de France qui ſe trouvoient alors à Paris, s'aſſemblerent en forme de Concile. Après un examen ou feint, ou veritable des deux ouvrages traduits de l'Anglois en Latin, ils écrivent une lettre circulaire fort étudiée, à tous leurs confreres du Roiaume, pour les avertir de la condamnation que leur Synode ſemblable à ceux que tenoient autrefois les Evêques d'Orient qui ſe trouvoient à la ſuite de l'Empereur à Conſtantinople, a

1633. cru devoir faire des deux ouvrages qui lui ont été déferez. *La juriſdiction des Evêques a ſes bornes*, dit-on dans la lettre circulaire, *mais leur charité n'en connoit point. Selon la ſainte inſtitution des Apôtres nous arrêtons par nôtre autorité les ſchiſmes qui ſe forment, & les herêſies qui s'élevent dans nos diocéſes. Mais nous ne pouvons remedier aux maux dont les autres Egliſes ſont affligées, que par un mouvement de cette charité, qui eſt veritablement Chrétienne, quand elle s'étend indifféremment ſur tous ceux pour qui Jeſus-Chriſt l'Evêque de nos ames eſt mort. A la naiſſance d'une erreur capable de mettre la confuſion dans l'Egliſe, c'eſt pourvoir à ſa propre ſeureté, que d'apporter les remedes convenables aux bleſſures faites à un troupeau voiſin du nôtre. Certaines hereſies ſe répandent comme la gangreine. Si une Egliſe s'en trouve infectée, toutes les autres doivent s'allarmer. De là vient, nos très-honorez Freres, que nous ſommes auſſi ſenſibles aux coups portez à l'Egliſe d'Angleterre, que ſi on eût bleſſé nos propres troupeaux. Deux livres venus de cette Ile nous aiant été preſentez, & ceux qui entendent la langue du pais, nous aſſurant que ces ouvrages étoient remplis d'une doctrine pernicieuſe, tout autant que nous nous ſommes trouvez d'Evêques dans cette grande capitale expoſée aux yeux de tout l'univers, nous avons témoigné un égal empreſſement pour arrêter l'incendie, dont nous voiions nos Egliſes menacées.*

Les livres dont il étoit queſtion aiant été mis en Latin, nous les avons examinez avec grand ſoin, & nous en avons flétri les mauvais endroits. Chacun pourra maintenant diſcerner l'er-

reur

reur de la bonne & saine doctrine. Après cela, nos très honorez Freres, il nous a semblé à propos de vous communiquer le jugement que nous portons de ces écrits, afin que dans une cause commune à tous les Pasteurs, nous tenions le même langage & les mêmes sentimens. Nous ne doutons point que vous ne condamniez ce que nous avons crû condamnable, & que vous ne defendiez de toute vôtre force la foi & la doctrine que nous professons. Les Peres du nouveau Concile s'expliquent ensuite & déclarent qu'ils ont été fort choquez de ce que les deux livres tendent également à ruiner l'autorité, que Jesus-Christ a donnée aux Evêques, à renverser la Jérarchie Ecclesiastique, & à rendre le sacrement de la confirmation inutile. On pretend même que les prerogatives du Pape *souverain Vicaire de Jesus-Christ sur la terre* sont attaquées. Pour ce qui est du premier des deux écrits qu'on ne nomme pas, les Prelats disent y avoir trouvé une infinité de propositions temeraires, *erronées, contraires à l'ancienne institution des Curez, capables de seduire les simples, & de mettre la confusion dans la Jerarchie Ecclesiastique, peut-être de la renverser entiérement, injurieuses à l'ordre sacré des Evêques, en un mot presqu'herétiques.* Pour ce qui est de l'autre livre, l'Auteur *s'exprime plus grossiérement*, dit-on, *& blasphéme plus rondement.* Après cela nous ne devons pas être surpris que les Prelats en disent plus de mal que de son confrere, & qu'il soit flétri comme aiant avancé des dogmes *schismatiques, blasphematoires, impies, & manifestement heretiques*, ajoute-t'on *en gemissant.* Aucune erreur n'est 1633.

1633. ſpecifiée ; on ſe contente d'avertir les Evêques de France que les Agens du Clergé enverront les propoſitions extraites à ceux qui les voudront voir, & qui n'auront pas lû les livres où elles ſont contenuës. Ce ſont apparemment les propoſitions exprimées dans la cenſure de la Faculté de Paris.

Les Peres du Concile finiſſent leur lettre ſynodale en diſant que ſelon les paroles du S. Eſprit, ceux que Dieu a mis comme des *ſentinelles ſur les murailles de Jeruſalem*, ne doivent pas garder le ſilence, quand il y a du danger, ni reſſembler à ces *chiens muets* dont parle un Prophete, qui *ne peuvent aboier*, & qui dorment lorſque l'ennemi entre dans la maiſon du Seigneur. Cette lettre circulaire formée avec tant d'application ſur le modéle des epîtres ſinodales des anciens Conciles, merite de trouver ſa place dans l'hiſtoire du temps. Elle fit grand bruit dans le monde. Les Jéſuites qu'on y fletriſſoit ſans les nommer, repondirent que ce n'étoit qu'*un tiſſu continuel d'hyperboles outrées ; qu'on n'y trouvoit aucune propoſition exactement vraie, & qu'elles ſeroient même toutes fauſſes ſans le ſecours de l'hyperbole.* Avoient-ils ſi grand tort dans le fonds ? Le fameux Inconnu qui entreprit de juſtifier la piéce, répond à ce reproche, en alleguant pluſieurs paſſages des Peres & des Conciles qui prouvent que l'hyperbole eſt familiére aux anciens Auteurs Eccleſiaſtiques. Je ne ſai ſi cela doit contenter les perſonnes de bon ſens. Il eſt certain que les écrits des Jéſuites contre Kellyſon, ne méritoient pas que les Evêques de France, fiſſent un ſi grand vacarme. On a peut-

peut-être eu raiſon de comparer ces Meſſieurs aux habitans d'une ville, qui voiant un petit nuage de pouſſiére excité par un païſan qui vannoit ſon blé, ſonnérent le tocſin, & ſe mirent en état de reſiſter à l'ennemi qu'ils s'imaginoient vènir aſſiéger leur ville. Les Prelats de France ne prenent-ils point comme ces bons bourgeois, une fauſſe allarme? Les Jéſuites leur demandent encore aſſez plaiſamment, s'ils croient être plus vigilans & plus clairvoians que le Pape & les Cardinaux. *Nos livres*, dit un des Auteurs condamnez, *ſont connus à Rome, & aucun chien n'y aboie.* Avouons la verité. Il y avoit dez lors un puiſſant parti formé contre les Jéſuites dans le Clergé de France & dans l'Univerſité de Paris. Les gens qu'on nomma depuis *Janſéniſtes*, ne laiſſoient échapper aucune occaſion de décrier la Société. 1633.

Elle voulut tirer avantage de ce qu'Harlay de Chanvallon Archevêque de Rouen qui ſe picquoit d'érudition, & un ou deux Prélats refuſérent de ſe trouver au prétendu Concile, & ſur tout de ce que les premiéres ſeſſions aiant été tenuës chez le Cardinal de la Rochefoucaut, il rompit l'aſſemblée, dez qu'il s'apperçut de la chaleur avec laquelle on y procedoit. Quelqu'un dit qu'il appella un Notaire pour recevoir ſa proteſtation contre tout ce que le Concile feroit dans la ſuite. L'Apologiſte des Evêques replique à cela, que la Rochefoucaut s'eſt toujours declaré ami des Jeſuites, que Coëffeteau Evêque de Marſeille diſoit du Cardinal, qu'il faiſoit de bonnes choſes par intervalles, & non par *habitude*, & que le Cardinal d'Oſſat lui reprochoit d'être opiniâtre dans le

1633. mauvais parti, quand il l'avoit embraſſé. Enfin le même defenſeur de la lettre circulaire, aſſure que l'Archevêque de Rouen refuſa de ſe trouver à l'aſſemblée, parce qu'à l'exemple de S. Martin & de S. Grégoire de Nazianze il avoit pris la reſolution de s'abſenter des Sinodes, où les Evêques abandonnoient ſouvent la bonne cauſe, & emploioient la plus grande partie du temps à crier les uns contre les autres. Si tel étoit le veritable ſentiment de Chanvallon, il n'avoit pas trop bonne opinion de ſes confréres. Peutêtre que l'Apologiſte a voulu tourner en ridicule un Prelat qui affectoit d'être ſingulier dans ſes maniéres.

Le Roi de France interpoſe ſon autorité pour arrêter les diſputes entre les Jeſuites & un Auteur inconnu & déguiſé ſous le nom de *Petrus Antehius*.

Les Jéſuites ne ſe crurent pas tuëz par les cenſures fulminantes dont le Clergé de France & la Sorbonne prétendirent les accabler. On vid incontinent paroître deux réponſes ſous un nom ſuppoſé, à la lettre circulaire des Evêques & à la cenſure de la Faculté de Paris. Jean Floyde Jeſuite Anglois paſſe pour l'Auteur de ces piéces. Quoiqu'il en ſoit, elles étoient écrites avec eſprit & d'une maniére agréable & enjouée. On y donne en pluſieurs endroits un aſſez grand ridicule au prétendu zéle des Evêques de France, qui entreprenoient, dit-on, ſur les droits du Pape, auquel la connoiſſance des conteſtations excitées en Angleterre appartenoit légitimement. La Sorbonne fut plus mal traitée. Les Jéſuites lui réprocherent hautement qu'elle avoit perdu depuis long-temps, toût ſon luſtre & toute ſa réputation, & que ſes cenſures étoient univerſellement mépriſées. Deux ou trois membres de la Faculté de Paris écrivirent pour la défenſe de la lettre des Prelats, & de la cen-

censure des Docteurs. Celui qui se signala davantage dans cette dispute, fut un inconnu sous le nom de *Petrus Aurelius*, dont les ouvrages remplis d'une infinité de citations des anciens Auteurs Ecclésiastiques ; mais vehémens au dernier point, & chargez d'injures contre les Jesuites, furent reçûs avec un aplaudissement extraordinaire dans le Clergé de France & dans l'Université de Paris. Les Jesuites que le Cardinal de Richelieu n'aima jamais, s'apperçurent alors de la diminution de leur crédit. Tout le monde se souleva contr'eux, & le 23. Mars de l'an 1633, ils furent obligez de desavouër les ouvrages de leurs confreres Anglois. 1633.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632. & 1633. Petrus Aurelius Præfat. & alibi passim. Grotius Epist. 329.

On n'a jamais pu savoir certainement qui étoit ce *Petrus Aurelius*. Une assemblée du Clergé de France lui offrit une pension considérable, s'il vouloit se découvrir. Mais sa modestie fut à l'épreuve d'une tentation si délicate. Ne craignoit-il point aussi de s'exposer trop à la vengeance des Jesuites qui n'oublient jamais les coups portez à leur Compagnie, & qui trouvent tôt ou tard un prétexte de perdre leurs ennemis ? Plusieurs croient que ce fut le fameux Jean Du Vergier de Hauranne Abbé de S. Cyran en Poitou, qui se cacha sous le nom de *Petrus Aurelius*. D'autres attribuent les ouvrages à Barcos son neveu qui lui succeda dans l'Abbaïe, où il entreprit de nos jours de faire revivre l'observation littérale de l'ancienne régle des Moines Benédictins. Quoiqu'il en soit, on ne peut douter que la réfutation des Jesuites n'ait été composée par quelqu'un de ceux qui parurent quelques années après à la tête du

parti

1633. parti Janſeniſte. Peutêtre que pluſieurs gens qui faiſoient alors les mêmes études, fournirent des mémoires, & revirent ce que celui d'entr'eux qui leur parut écrire mieux en Latin, avoit compoſé. Et c'eſt la raiſon pourquoi aucun particulier ne pouvoit dire que les écrits publiez ſous le nom de *Petrus Aurelius*, fuſſent de ſa façon. Mais voici quelque choſe de ſingulier & de bizarre. La face des affaires étant changée ſous la minorité du fils de Louis XIII, ces Meſſieurs qui avoient tant fait valoir l'autorité des Evêques, & les cenſures de la Faculté de Paris en ce qui concerne les matiéres de Religion, ſe virent condamnez eux mêmes dans les aſſemblées du Clergé de France, & cenſurez par la Sorbonne. De maniére qu'il fallut tenir un autre langage, & ſe défendre comme les Jeſuites contre les decrets des Prelats & des Docteurs, en diſant que les uns & les autres ne ſont pas infaillibles, & que *les deciſions de la Sorbonne ne paſſent pas la Seine.*

Petrus Aurelius aiant rejetté la maniére dont le P. Sirmond avoit corrigé un canon du 1. Sinode d'Orange dans ſa nouvelle collection des Conciles de France, le ſavant Jeſuite prit la plume pour ſoutenir ſa correction contre *Aurelius.* Rendons juſtice à Sirmond. Il étoit plus habile dans l'Antiquité Eccleſiaſtique, il avoit plus de goût & de diſcernement; il écrivoit avec plus de juſteſſe & d'elégance que ſon adverſaire. Mais quelque grans que ſoient les avantages du P. Sirmond, l'air déciſif de *Petrus Aurelius* en impoſe au public prévenu contre les Jeſuites. Peu s'en fallut qu'un homme d'un mérite extraordinaire, dont les habiles gens

gens liront toujours les écrits avec plaisir & avec admiration, ne passât pour hérétique, parce qu'il soutenoit que le prétendu sacrement de la confirmation consistoit dans la seule imposition des mains de l'Evêque, & que les Prêtres & les Diacres avoient autrefois appliqué le chréme aux nouveaux baptisez. On parloit de flétrir en Sorbonne les livres du P. Sirmond, lorsque l'autorité du Roi intervint au commencement de l'année suivante, pour arrêter des contestations poussées trop loin. Séguier Garde des seaux défendit de la part de Louïs aux Docteurs de procéder contre le P. Sirmond. Quelques Evêques representérent que ce qui regarde la foi, ne dépend point de la jurisdiction temporelle. Mais leurs remontrances ne furent pas écoutées, & les choses en demeurérent là. Les savans du Clergé de France & de l'Université de Paris, ont reconnu depuis l'illusion que *Petrus Aurelius* avoit faite au monde. Ses écrits emportez sont autant mépriſez maintenant, que les livres judicieux & polis du P. Sirmond sont estimez. 1633.

De Cordes Chanoine de Limoges distingué par ses belles connoissances & par le commerce qu'il entretenoit avec tous les habiles gens du temps dont j'écris l'histoire, envoia cette année les livres de *Petrus Aurelius* & du P. Sirmond à Grotius, sorti de France depuis deux ans ou environ, dans l'esperance de trouver enfin quelque repos dans sa patrie. Ce savant homme n'eut pas la liberté d'y demeurer. Il fallut se retirer à Hambourg, & se rendre aux instances du feu Roi de Suede & du Chancelier Oxenstiern, qui avoient conçu une estime

Digitized by Google

1633. ſi particuliére pour Grotius, en liſant ſon livre incomparable *du Droit de la guerre & de la paix*, qu'ils l'invitérent à venir auprès d'eux. Il reçût à Hambourg les livres qui faiſoient tant de bruit en France. Voici le jugement qu'il en porte dans une lettre à ſon ami De Cordes: *Je ne voi pas*, dit Grotius, *pourquoi Petrus Aurelius crie ſi fort contre Sirmond. Les livres de ce nouvel Auteur ſont-ils de la façon d'un ſeul & même homme? Ne viennent-ils pas plûtôt d'une certaine ſocieté de gens, dont l'un a prêté ſa plume, l'autre a fourni ce qu'il ſavoit de l'Hiſtoire de l'Egliſe, & un troiſiéme les argumens tirez de la Theologie épineuſe de l'Ecole. Cela me paroît plus vraiſemblable. Quoiqu'il en ſoit, le bon P. Sirmond eſt un vieux guerrier que de jeunes ſoldats attaquent vivement. Mais ſa vieilleſſe eſt encore vigoureuſe. A l'exemple de S. Jerôme, il montre qu'un bœuf las ſe ſoutient mieux. A peu de choſes près, je ſuis de ſon ſentiment, & ſur la maniére de lire le canon du Concile d'Orange, & ſur la diverſité qui ſe trouve dans l'application du chréme aux nouveaux baptiſez. Si les Jeſuites ont commis une faute énorme contre le reſpect dû aux Evêques de France & aux Docteurs de la Faculté de Paris, Aurelius mérite auſſi d'être blâmé en pluſieurs endroits. Quelle raiſon a-t'il de parler de Suarez avec un ſi grand mépris, homme d'une ſubtilité incomparable dans la Philoſophie qui ſert de fondement à la Theologie de l'Ecole? Pourquoi cette affectation de rendre les Jeſuites odieux en les appellant toujours Moliniſtes? Si certaines expreſſions dangereuſes ont échappé à Molina, Leſſius & les autres Jeſuites poſterieurs les ont rectifiées.* Gro-

Grotius ne juge pas moins ſainement du fonds de la conteſtation. Je donnerai l'extrait de ce qu'il en écrit à ſon ami. Cela poura être de quelqu'utilité à ceux qui voudront s'inſtruire d'une diſpute dans laquelle on s'échauffa d'une étrange maniere à Paris, & qui fut comme la premiere étincelle du feu que le Janſéniſme alluma depuis dans le Clergé de France. *Je trouve deux queſtions dans les livres d'Aurelius & des Jeſuites*, dit Grotius; *l'une principale & l'autre incidente. Dans la premiére, il s'agit de ſavoir, ſi en vertu des privileges acordez aux Religieux par le Pape, ils peuvent prêcher & écouter les confeſſions, ſans la permiſſion de l'Evêque du lieu. La difficulté ſera bientôt reſoluë, ſi on veut ſe régler ſur la pratique de l'ancienne Egliſe. L'adminiſtration de la penitence a toujours dépendu de l'Evêque, ou de ceux auxquels il l'avoit commiſe avec l'agréement de ce qu'on nommoit le Presbytére. L'exemple d'Origéne & quelques autres montrent qu'en certaines rencontres, il a été permis aux laïques de prêcher publiquement dans l'Egliſe. Mais on ne voit point que cela ait été autrefois acordé aux Moines, que leur profeſſion engage à mener une vie retirée du monde, à pleurer leurs péchez, & non pas à inſtruire les autres, comme dit S. Jerôme. Il eſt vrai que les Evêques ont tiré de la ſolitude certaines perſonnes d'un mérite diſtingué, lorſque le bien de l'Egliſe le demandoit, & que ces Moines obeiſſoient à l'ordre qu'on leur donnoit d'inſtruire le peuple. Cela ſe pratique depuis long-temps dans l'Egliſe Grecque. La permiſſion de prêcher donnée non ſeulement à quelques Moines qui demeurent* 1633.

Digitized by Google

1633. *rent dans leur cloître; mais encore à des Communautez entiéres, c'eſt une choſe nouvelle & particuliére à l'Egliſe Latine. Aurelius a raiſon de ſoutenir que dans les endroits où le Pape a droit d'acorder des priviléges, il faut les interpréter de telle maniere, qu'ils donnent atteinte le moins qu'il ſera poſſible aux anciens canons & au bon ordre. Si les Moines peuvent prêcher maintenant; c'eſt lors que l'Evêque le leur permet, ou les invite à venir au ſecours des Eccleſiaſtiques.*

Je ne puis m'empêcher d'ajouter ici, pourſuit judicieuſement Grotius, *que ſi l'Evêque de Rome a une juriſdiction auſſi étenduë ſur toutes les Egliſes particulieres, qu'Aurelius & ſes adverſaires en conviennent, je ne vai pas pourquoi on ôte aux Papes le pouvoir de permettre aux Religieux de prêcher & de confeſſer dans tout le monde. Car enfin, ſelon les principes reçûs de part & d'autre, le Pape a droit de faire dans chaque diocéſe, ce que l'Evêque y peut faire. Au reſte, j'approuve fort qu'Aurelius ait vivement dépeint l'artifice des Jeſuites, qui ſous une profeſſion extérieure de pauvreté, ne cherchent qu'à s'enrichir, & qui ne font tant valoir l'autorité du Pape, qu'afin de rendre leur Compagnie abſolument indépendante de tous les autres ſuperieurs Eccleſiaſtiques.* Sous le regne dont j'écris l'hiſtoire, il y eut de grans différends entre les Evêques de France & les Religieux à l'occaſion des priviléges que les Papes ont acordez à ceux-ci de prêcher & de confeſſer par tout. Le Cardinal de Richelieu s'entremit l'année precédente pour les appaiſer. Il ménagea ſi bien les eſprits, dit-on, que les uns & les

les autres convinrent que les Evêques n'entreroient en aucune connoissance de ce qui regarde la discipline claustrale des Religieux, & que ceux-ci se confesseroient les uns aux autres dans l'enceinte de leurs monastéres, mais que les Religieux ne pouroient aussi prêcher dans les Eglises, ni écouter dans leurs chapelles & ailleurs les confessions des étrangers, sans la permission des Evêques. J'avoue que le Cardinal de Richelieu prit en cette occasion un tempérament fort judicieux. Cependant selon la remarque de Grotius, tant que les Evêques de France seront les premiers à dire que leur Pape *est le souverain Vicaire de Jesus-Christ sur la terre*, ils auront tort dans le fonds, de contester les priviléges acordez aux Moines : Et ceux-ci raisonneront consequemment aux principes genéralement reçûs dans la communion de Rome, en soutenant que leurs priviléges sont bons & légitimes. 1633.

Achevons de raporter ce que Grotius pense de la contestation entre *Petrus Aurelius* & les Jesuites. *La question incidente*, ajoute ce savant homme, *regarde ce qu'on nomme le sacrement de la confirmation. J'ai remarqué dans mes différentes lectures que l'imposition des mains est une cerémonie que Dieu n'a jamais commandée, & que l'usage a introduite parmi les Juifs. Ils imposoient les mains aux gens pour lesquels ils prioient Dieu ; action qui marquoit l'invocation de la puissance divine, dont la main est le simbole. Jesus-Christ a suivi cette coûtume de la Synagogue & plusieurs autres. Il imposoit les mains aux enfans & aux malades, & rendoit honneur en même temps à son pere par*

la

Digitized by Google

1633. *la priére qu'il joignoit à cette cerémonie. Les Apôtres en ont uſé de même, quand ils ont conferé les dons viſibles du S. Eſprit, & ordonné des Paſteurs. Nous le voions en pluſieurs endroits du Nouveau Teſtament. Les pretendus ſacremens de la confirmation, de l'ordre, de la penitence, de l'extréme-onction, & du mariage, ont tiré leur origine de cette coûtume que Dieu n'a point commandée, de joindre l'impoſition des mains à la priére. Car enfin dans l'ancienne Egliſe on impoſoit les mains à ceux qui ſe marioient, & cela s'obſerve encore parmi les Ethiopiens.*

Le batême des Chrétiens fut d'abord ſimple & ſemblable à celui que S. Jean adminiſtroit, & que les Juifs donnoient aux gens qui renonçoient à l'idolatrie pour embraſſer le Judaiſme, ou pour demeurer dans la Judée, en obſervant ce que les Juifs appellent les commandemens faits à Adam & à Noë. Du temps des Apôtres, ceux-là ſeulement qui avoient reçu le pouvoir de conférer les dons miraculeux du S. Eſprit, impoſérent les mains aux nouveaux baptiſez. Tous les Evêques prirent enſuite cette coutume. Cela les rendoit plus reſpectables, & le peuple s'acoutumoit à les regarder comme ſucceſſeurs des Apôtres. L'uſage parut même fondé ſur la néceſſité de prier Dieu que le neophyte retint conſtamment la foi qu'il avoit profeſſée en recevant le batême. Dans le ſecond ſiecle de l'Egliſe & dans les ſuivans, pluſieurs cerémonies furent ajoutées au batême, pour ſignifier les graces communiquées aux fideles. On donna du lait & du miel; on oignit avec de l'huile; on mit les doigts dans les oreilles comme pour les ouvrir; enfin on introduiſit

duisit diverses choses qui faisoient allusion à certains endroits du Nouveau Testament, afin d'insinuer au peuple que la puissance de Jesus-Christ opéroit intérieurement dans l'ame des catécumènes, comme elle avoit agi exterieurement sur le corps des malades & des possedez. On s'avisa plus tard d'ajouter une seconde onction avec un baume odoriferant, comme un simbole de la Roiauté & du Sacerdoce que l'Ecriture attribuë aux Chrétiens. Quel inconvénient y a-t'il que ce chréme ait été indifféremment appliqué par l'Evêque, ou par ceux auxquels il en donnoit le pouvoir? A l'ordination près, un Prêtre a la même puissance qu'un Evêque, selon le témoignage de S. Chrysostome & de S. Jerôme. J'ai crû qu'on ne seroit pas fâché de trouver ici le jugement desintereſſé d'un des plus habiles & des plus judicieux Ecrivains du siécle passé, sur une fameuse disputе dont la suite de mon histoire m'obligeoit de parler. 1633.

Les Evêques de France si zelez pour soutenir leurs droits & leur autorité contre les Jesuites & les autres Religieux, commirent cette année une lâcheté, dont ils rougirent dans la suite, & qu'ils tâchérent de pallier le mieux qu'il leur fut possible durant la minorité du fils de Louis XIII. Ces Messieurs qui avoient sans cesse leur S. Cyprien, & les Epîtres Sinodales, ou les canons de l'ancienne Eglise à la bouche, bien loin d'imiter la fermeté des Africains contre les Papes Etienne, Zozime, Boniface, & Celestin, ou celle d'Hilaire d'Arles dans son differend avec Leon I, & des autres Prelats de l'Eglise Gallicane qui ont courageusement defendu leurs priviléges & leurs libertez; ces Mes-

Le Pape nomme à l'instance du Roi des Commissaires pour juger quelques Evêques accusez du crime de leze-majesté.

1633. Meſſieurs, dis-je, cedérent honteuſement à Urbain, lequel à la ſollicitation du Roi, ou plûtôt du Cardinal de Richelieu, nomma des Commiſſaires pour juger quelques Evêques du Languedoc, accuſez du crime de leze-majeſté, parce qu'ils s'étoient déclarez en faveur des Ducs d'Orleans & de Montmorenci. Selon l'ancienne diſcipline de l'Egliſe, toutes les affaires Eccleſiaſtiques ſe doivent terminer dans le Concile de la province, ou tout au plus dans celui du département qu'on nommoit *diocéſe*, auquel préſidoit un des grans Métropolitains, qui prirent le nom faſtueux d'*Exarque* & de *Patriarche*. Cette coûtume fondée ſur le bon ſens & ſur l'équité qui veulent qu'un accuſé ſoit jugé dans l'endroit où le crime a été commis, parce qu'on y trouve plus facilement les témoins neceſſaires à l'inſtruction du procès, fut confirmée dans le fameux Concile de Nicée, & dans les Sinodes ſuivans. Les Evêques d'Afrique parurent plus jaloux que les autres de maintenir cette diſcipline. Ils ne voulurent jamais ſouffrir que les affaires de leur province fuſſent portées à Rome, ni que le Pape & les Prélats d'Italie en priſſent connoiſſance.

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu.

1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 735. 736. Tom. VIII. pag. 146.

Marca de Concordia Sacerdotii & Imperii L. VII. Gerbaſius Diſſertatione ad caput concordatorum de canſis.

Durant les conteſtations que l'Arianiſme cauſa en Orient, S. Athanaſe & quelques autres Evêques crurent ſe garantir de l'oppreſſion, dont ils ſe voioient menacez par une faction maligne & puiſſante, en priant l'Empereur d'interpoſer ſon autorité, afin que les jugemens rendus contr'eux, fuſſent revûs dans un ſecond Concile. Mais cette tentative leur aiant mal reüſſi à cauſe du crédit de leurs ennemis à la Cour, le Concile de Sardique tacha de remédier

dier aux inconvéniens, dont les Prelats opprimez se plaignoient, en déclarant que si un Evêque se croioit desormais mal jugé dans le Sinode de sa province, il pouroit s'adresser à Jule alors Evêque de Rome, lui demander la revision de son affaire, & se pourvoir, comme on dit en France, par une maniére de *requête civile*. Selon ce reglement, Jule devoit écrire aux premiers Juges de s'assembler une seconde fois, afin d'examiner les griefs de leur confrére condamné. Le Pape pouvoit même députer deux personnes de son Clergé, qui assisteroient au second jugement, & auroient soin que tout s'y passât selon les régles de l'Eglise. Le Concile de Sardique n'aiant pas eu grande autorité, à cause du refus que les Evêques d'Orient firent de s'y rendre, ses canons demeurérent long-temps inconnus. La seule Eglise de Rome les mit dans son code immédiatement après ceux de Nicée, comme lui pouvant être avantageux à cause de la prerogative acordée à Jule son Evêque. Je dis *à Jule*; car enfin la maniére dont ces réglemens sont conçus, prouve que c'est une dérogation à l'ancien droit, & un privilege personnel donné par rapport à la conjoncture du temps, à celui qui rempliſſoit alors le Siége de Rome. Quoiqu'il en soit, dans le siécle suivant quelques Ecclesiastiques d'Afrique, condamnez par les Sinodes de leurs provinces, s'aviſérent d'interjetter une maniére d'appel à Rome. Les Papes attentifs depuis long-temps à se servir de toutes les occasions d'étendre leur jurisdiction, reçurent les appels, casſérent les sentences renduës en Afrique, & envoiérent des gens de leur 1633.

1633. Clergé auxquels ils donnoient le pouvoir de faire exécuter le jugement prononcé à Rome. Les Africains s'oppoſent vigoureuſement aux nouvelles entrepriſes de l'Evêque de Rome, & ſoutiennent que ſelon les canons du Concile de Nicée, les affaires Eccleſiaſtiques ſe doivent terminer dans les Sinodes provinciaux. Les Papes Zozime, Boniface, & Celeſtin répondent qu'ils uſent d'un droit que le Concile de Nicée attribuë à leur Siége, & citent par erreur, ou par ſupercherie, les reglemens de Sardique comme étant veritablement de Nicée. Les Prelats d'Afrique étonnez de ne trouver point dans leur code les canons venus de Rome, députent aux premiéres Egliſes d'Orient, & prient qu'on leur envoie des copies authentiques des canons du Concile de Nicée. Ceux que les Papes alléguoient en leur faveur, ne s'y étant pas rencontrez, l'Evêque de Carthage & ſes confreres écrivirent une lettre ſinodale au Pape Celeſtin, pour le prier de ſe déſiſter des entrepriſes de ſes predeceſſeurs, & de ne donner aucune atteinte aux libertez de leur Egliſe, fondées ſur la diſcipline ſagement établie par le Concile de Nicée.

L'Egliſe des Gaules s'eſt à peu près conduite de la même maniére que celle d'Afrique. Leon Evêque de Rome aiant caſſé le jugement prononcé par Hilaire d'Arles contre un Prelat convaincu de quelque crime dans un Concile de l'Egliſe Gallicane, Hilaire s'oppoſa fortement à l'uſurpation du Pape. Mais Leon plus puiſſant à la Cour de l'Empereur Valentinien III, obtint une ordonnance de ce Prince ſtupide & perdu de débauches, par laquelle

quelle tous les Evêques des Gaules furent sou- 1633
mis à la juriſdiction du Pape. La révolution arivée dans leurs provinces par l'irruption de diverſes nations barbares, empécha que la loi de Valentinien n'eût tout l'effet que les Papes en eſpéroient. Denis ſurnommé le Petit aiant publié dans le ſixiéme ſiécle un recueil des anciens canons traduits en Latin, auxquels il joignit quelques Epîtres decrétales des Papes depûis Sirice, & les réglemens du Concile de Sardique, les Romains prirent un ſoin merveilleux de faire valoir cette piéce & de la répandre par tout, afin d'appuier les pretenſions de leur Evêque. On s'acoutuma inſenſiblement à la diſcipline établie à Sardique ſur la maniére de juger canoniquement les Prelats accuſez: c'eſt-à-dire en premiére inſtance dans le Concile ordinaire de la province, & définitivement par une réviſion de l'affaire, à laquelle il étoit permis au Pape d'envoier deux Légats, en cas que l'accuſé eût recours à ce qu'on nommoit le Siége de S. Pierre. Mais les Papes aiant enſuite aneanti toute l'autorité des Sinodes provinciaux par l'ignorance & la ſtupidité des Evêques, leſquels ſouffrirent que celui de Rome devint un Monarque ſpirituel en Occident, & ſe ſoumirent ridiculement aux fauſſes decretales des anciens Papes, forgées exprès afin d'appuier les uſurpations continuelles du Siege Romain, les Papes, dis-je, pretendirent être ſeuls Juges en premiére & en derniére inſtance des Evêques accuſez. L'Egliſe Gallicane s'efforça inutilement de faire revivre les anciens canons. Après de longues conteſtations, la Cour de Rome obtint enfin

1633. l'abrogation de la Pragmatique ſanction du Roi Charles VII, & reduiſit François I. à l'acceptation du Concordat, dans lequel Leon X. conſent que les affaires litigieuſes de France, ne ſeront point portées à Rome; mais que le Pape nommera des Commiſſaires ſur les lieux, qui les jugeront définitivement après certaines formalitez, dont la Cour de France convient avec celle de Rome.

Les Magiſtrats du Parlement de Paris & quelques Theologiens plus éclairez que les autres, aiant ſoutenu dans le dernier ſiécle avec beaucoup de lumiére & d'érudition, que ce qu'on nomme en France *les libertez de l'Egliſe Gallicane*, eſt fondé ſur le droit de retablir autant qu'il eſt poſſible l'obſervation de ce qui a été ſagement réglé dans les premiers Conciles generaux; privilége auquel les Papes ambitieux, ni les Evêques lâches ou ignorans n'ont pu deroger; le Clergé de France a prétendu que ſuivant cette maxime, les Evêques doivent être jugez dans le Concile de leur province; ſauf le droit d'appel au Pape, tel qu'il eſt marqué dans les canons de Sardique. La Cour de Rome a conſtamment rejetté la pretenſion des François. Elle ſoutient qu'en vertu du Concordat, le Pape a droit de nommer des Commiſſaires pour juger définitivement les Evêques accuſez de quelque crime qui mérite la dépoſition, ſelon la diſcipline de l'Egliſe. Richelieu qui n'aima jamais les longues procédures quand il fut queſtion de perdre ſes ennemis, n'eut pas plus d'egard aux privilèges des Prelats qu'à ceux des Pairs & des Maréchaux de France. Determiné à faire dépoſer les Evêques d'Albi, d'Uſez,

ſez, de Nîmes, de Lodéve, de S. Pons, & 1633.
d'Alet, comme complices de la prétenduë révolte du Duc de Montmorenci, le Cardinal s'embaraſſe peu de cet article des libertez de l'Egliſe Gallicane, que les Evêques ne peuvent être jugez que dans le Concile de leur province. On dit que le fameux Pierre de Marca depuis Archevêque de Toulouſe & enfin de Paris, fut le Canoniſte que Richelieu conſulta. Cet homme habile à la verité, mais ambitieux au dernier point, avoit toujours des faits hiſtoriques & des canons tournez à ſa maniére, pour prouver tout ce que les Puiſſances auxquelles il vouloit plaire, lui demandoient. Il fait donc une longue diſſertation, où il montre au Cardinal que la diſcipline touchant la maniére de juger les Evêques, a fort varié dans l'Egliſe; que depuis l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe, on a differemment procedé à la condamnation des Prelats accuſez, ſelon que les Papes & les Rois en ſont convenus entr'eux; enfin que François I. a conſenti dans le Concordat, que le Pape aura droit de nommer des Commiſſaires quand il ſera queſtion de faire le procès à un Evêque. Sur ce fondement après la ſaiſie du temporel des Prelats du Languedoc que je viens de nommer, Richelieu perſuade à Louïs de demander des Commiſſaires à Urbain, pour les juger definitivement.

La Cour de Rome ne laiſſa pas échapper une ſi belle occaſion de faire valoir ſes prétenſions. A la ſollicitation de l'Ambaſſadeur de France, le Pape expédie un bref, par lequel il donne commiſſion à l'Archevêque d'Arles,

1633. & aux Evêques de S. Flour & de S. Malo de juger leurs confreres accusez. Le Clergé de France qui faisoit alors un si grand vacarme pour soutenir les droits de l'Episcopat, demeura dans le silence, & ne s'opposa point à la nouvelle entreprise du Pape. Hardis & courageux contre les Jesuites & les Religieux qui ne se peuvent défendre que par des livres incontinent censurez, ces Messieurs cédent lachement à la violence de Richelieu, & n'osent soutenir leurs confréres opprimez par un Ministre hautain & vindicatif qui paroissoit en état de perdre également les accusez & leurs protecteurs. Les Commissaires du Pape ouvrirent le 22. Mai de cette année leur illégitime & nouveau tribunal dans le couvent des Augustins de Paris. L'Evêque de S. Flour fut chargé d'aller faire des informations juridiques sur les lieux. Celui d'Usez mourut avant la fin de la procedure, & le Roi, dit un Historien, voulut que l'Evêque de Nîmes frere du Maréchal de Toiras fût épargné. Cependant quelqu'un rapporte que les Commissaires le déposerent aussi bien que l'Evêque d'Albi. La sentence ne fut prononcée que l'année suivante. Delbene convaincu, dit-on, d'avoir été l'auteur principal de la resolution que prit le Duc de Montmorenci de recevoir Gaston en Languedoc, levé des soldats, revolté la ville d'Albi, & fait tirer le canon sur les troupes du Roi, fut degradé de son ordre, declaré déchu de tous les privileges du Clergé, & condamné à pleurer ses péchez le reste de sa vie dans un monastere. L'Evêque de S. Pol de Leon de la Maison de Sourdehac en Bretagne, fut cité devant

vant les mêmes Commissaires comme complice de l'évasion de la Reine Mere.. Ils le deposerent pareillement l'an 1635. Pour ce qui est des autres Prelats du Languedoc accusez, on ne put les condamner, parce que les preuves ne se trouvoient pas suffisantes. 1633.

Durant la minorité de Louïs XIV, une assemblée du Clergé de France protesta solemnellement contre cette atteinte donnée à ses privileges. On pretendit que les Evêques intimidez par la violence de Richelieu, n'avoient pas eu la liberté de s'opposer à l'entrepriſe d'Urbain, ni même de lui remontrer leurs droits fondez sur les anciens canons. L'acte de protestation fut signifié dans les formes au Nonce du Pape resident à Paris. On pouvoit alors temoigner du courage sans rien hazarder. Le ressentiment du Cardinal mort n'étoit plus à craindre; & le Duc d'Orleans Lieutenant General du Roiaume appuioit les Delbenes neveux de l'Evêque d'Albi qui perdit son Evêché à cause des services rendus à Son Alteſſe Roiale. Nous avons vû depuis dans l'affaire du Janseniſme, que le Pape aiant nommé des Commissaires pour faire le procès aux Evêques d'Alet, d'Angers, de Beauvais, & de Pamiers, qui refusoient de se soumettre purement & simplement à la constitution d'Alexandre VII. contre la doctrine du livre de Janſenius Evêque d'Ipres, vingt Prelats de France soutinrent hautement dans une lettre au Pape, que leurs confreres accusez d'heresie, ne pouvoient être jugez que dans le Concile de leur province. Cette affaire capable d'embaraſſer le Pape & le Roi fut acommodée ensuite

1633. suite par l'entremise de Gondrin Archevêque de Sens, de Vialart Evêque de Chalons sur Marne, & d'Etrées Evêque de Laon, depuis Cardinal. Les Prelats de France auroient-ils été plus courageux que leurs predécesseurs, si Lionne, le Tellier & Colbert qui gouvernoient absolument Louïs XIV, n'eussent pas secretement favorisé le parti Janseniste, & insinué à leur maître, d'assoupir une affaire poussée trop loin par l'animosité des Jesuites, contre des gens qui avoient entrepris de ruiner le credit & la reputation de la Compagnie; heresie moins pardonnable chez les bons Peres, que celle qui renverse l'inspiration des Livres sacrez, ou la divinité de Jesus-Christ.

Demêlé du Duc d'Epernon avec l'Archevêque de Bourdeaux.

Si Richelieu chagrina le Clergé de France, en faisant juger des Evêques par les Commissaires du Pape, il contenta d'ailleurs les Prelats, en appuiant de tout son credit l'Archevêque de Bourdeaux dans son demêlé avec le Duc d'Epernon. Pour dire la verité, les gens du Clergé n'avoient pas grande obligation au Cardinal. Il pensoit moins à soutenir l'autorité Episcopale, qu'à se venger d'un vieillard hautain, qui ne pouvoit se resoudre à ramper comme les autres devant le Ministre. Donnons ici le détail d'une affaire qui causa un terrible éclat en France & ailleurs. C'est le commencement de la disgrace dans laquelle Epernon finit sa vie. Elle fut heureuse durant 80. ans, ou environ: mais il en passa huit autres dans une cruelle agitation. Jamais ce Seigneur ne vécut en bonne intelligence avec Henri de Sourdis Archevêque de Bourdeaux. Le commandement de quelques vaisseaux sur les côtes

Vie du Duc d'Epernon. L. X. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 61. & 62.

Digitized by Google

tes de la Guienne, donné à ce Prelat durant le siége de la Rochelle, avec un pouvoir qui le rendoit independant du Gouverneur de la province, fut, dit-on, le premier sujet du chagrin d'Epernon contre Sourdis. Richelieu pressa inutilement le Duc à Montauban, d'accorder son amitié à l'Archevêque. L'étroite liaison de Sourdis avec le Cardinal augmentoit l'aversion d'Epernon qui haïssoit le Ministre & ses confidens. On crut que l'Archevêque fut celui qui donna de sinistres interpretations à la visite que le Duc rendit à Richelieu malade à Bourdeaux, & qu'il ne perdoit aucune occasion d'aigrir le Cardinal contre Epernon. Celui-ci incapable de dissimuler sa haine & ses passions, menaçoit ouvertement l'Archevêque de se venger, dez qu'il en trouveroit le moien. Après une assez longue absence de son diocése, Sourdis y va cette année dans le dessein d'y resider quelque temps par bienséance. Mais avant que de quitter la Cour, il a soin de s'assurer de la protection de Richelieu, en cas qu'Epernon Gouverneur de Guienne s'avise de le chagriner. Le Cardinal la promit volontiers. Ils convinrent ensemble que l'Archevêque préviendroit le Duc par quelques civilitez. *S'il n'y répond pas*, dit Richelieu, *& s'il entreprend mal à propos de vous faire de la peine, soiez sur que je vous appuierai de tout mon crédit. Ne craignez pas même de lui resister ouvertement, lorsque les apparences de la justice & de la raison seront pour vous. C'est un homme, dont il est bon de rabattre l'orgueil & la fierté. J'ai resolu de le mortifier sensiblement, dez qu'il s'écartera tant soit peu de son devoir.* 1633.

1633. Sourdis part pour Bourdeaux. Avant que d'y arriver, il envoie faire des complimens à Epernon, auquel il prétend être redevable de quelques bons offices. Les civilitez du Prelat furent fort mal reçuës. *Dites à vôtre maître*, répondit le Duc avec ſa bruſquerie & ſa fierté ordinaires, *qu'il ne doit pas remercier une perſonne qui ne penſe point à l'obliger. S'il s'eſt fait quelque choſe par mon ordre, à l'avantage de M. l'Archevêque; c'eſt uniquement pour ſatisfaire aux régles de la juſtice, & nullement pour obtenir ſon amitié.* S'appercevant que tous ceux qui ſe trouvoient auprès de lui, étoient extrémement ſurpris de ſa réponſe au compliment de Sourdis, Epernon crut devoir rendre raiſon d'une conduite ſi extraordinaire. *Je ſuis convaincu*, dit-il, *que M. de Bourdeaux ne m'aime point. Il penſe à prendre quelqu'avantage ſur moi par une feinte recherche. Sous les apparences d'une civilité, il m'impute une baſſeſſe, & veut faire acroire au monde que je me ſuis mis en peine d'avoir ſon amitié. S'il ſe fût contenté de m'envoier faire de ſimples complimens, je les euſſe reçus avec l'honnêteté duë au rang de M. l'Archevêque. Pourquoi cette affectation d'y joindre des termes de remerciment, qui ſuppoſent un bon office rendu? Il eſt viſible que le Prelat veut inſinuer que j'ai fait les premiéres avances, & que je lui demande tacitement ſon amitié.* Sourdis averti par cet accueil qu'il faut ſe préparer à quelque demêlé fâcheux avec le Gouverneur de la province, écrit ſur le champ à Richelieu, & lui demande ſon avis & ſes ordres, en cas que le Duc n'en demeure pas là. Bien-aiſe de trouver une occaſion d'hu-

d'humilier Epernon, le Cardinal assure derechef Sourdis d'une puissante protection, telle que Son Eminence la lui avoit déja promise. La réponse de Richelieu, dit-on, fut renduë publique peu de temps après. Preuve certaine que les deux Prelats agissoient de concert, afin d'engager le Duc à quelque fausse démarche. 1633.

Cela ne leur fut pas difficile. Les passions du vieillard étoient encore aussi vives, aussi impétueuses, que dans sa plus bouillante jeunesse. Le jour de l'arrivée de l'Archevêque à Bourdeaux, le Duc empêche que les Jurats ne l'aillent recevoir à la décente du bâteau, comme ils avoient fait auparavant. Pour leur fournir une excuse spécieuse, Epernon les mande après diner & les entretient, soit par des affaires qu'il feint de vouloir résoudre, soit par d'autres artifices, jusques à ce que Sourdis soit entré dans sa maison. Les Jurats vont incontinent le saluer, & se disculpent le mieux qu'il leur est possible de ce qu'ils ne sont pas allez au devant de lui. *Messieurs*, répondit froidement l'Archevêque, *je dois être content du peuple de Bourdeaux à mon arivée. L'affection qu'il me témoigne, est une continuation de celle qu'il a euë pour feu M. le Cardinal de Sourdis mon frere. Mais j'ai grand sujet de me plaindre des Magistrats. Cependant je veux bien croire que ceux qui vous ont permis de me venir rendre vos devoirs ici, vous eussent laissé la liberté de suivre l'ancien usage, vous n'auriez pas manqué de me recevoir au lieu acoûtumé. Vous avez commis cette faute, parce que l'attachement que vous avez à vos charges, vous rend esclaves. Je suis persuadé que le peuple seroit d'un autre*

1633. *ſentiment, ſi on lui laiſſoit la liberté de ſes ſuffrages. Je ne ceſſerai point de l'aimer. Pour ce qui eſt de vous, je vous pardonne volontiers; convaincu que je ſuis que vous n'avez rien fait de vôtre mouvement.*

Epernon irrité de ce diſcours de Sourdis aux Jurats, ne chercha plus que les occaſions de ſe venger. Ce fut contre l'avis de tous ſes amis & de tous ſes ſerviteurs. Ils jugérent que le Duc aiant affaire à un homme d'un rang conſiderable & appuié de la plus grande protection du Roiaume, il alloit s'expoſer à un extréme peril. Inſenſible à toutes les remontrances il commence à témoigner ſon reſſentiment *par de petites niches*, dit l'Auteur de ſa vie. *Jamais homme ne fut plus ingénieux à chagriner ceux qu'il n'aimoit pas. Il mettoit tout en œuvre, & n'epargnoit rien pour ſe ſatisfaire. Aiant appris que l'Archevêque étoit ſenſible aux premiéres atteintes qu'il lui avoit portées, Epernon continua de le picquer plus vivement. Comme Seigneur du fief de Puy-paulin, il avoit* le droit de Clie *à Bourdeaux. On y appelle ainſi l'endroit où ſe vend le poiſſon. Le Duc en pouvoit refuſer l'entrée à qui bon lui ſembloit. Il commande donc que les pourvoieurs de l'Archevêque en ſoient exclus, & qu'on les reduiſe à prendre comme les autres au travers de certains bareaux, le poiſſon qu'ils voudront acheter. Ils refuſent de ſe ſoumettre à cette ſervitude, & on ne veut pas leur en donner autrement.* L'Archevêque s'en fait apporter d'ailleurs. Mais Epernon avoit eu la prévoiance de dire à ſes gardes de ſe promener autour de la maiſon Archiepiſcopale & d'empécher qu'aucun poiſſonnier n'y entrât. Cela fut

fut ponctuellement exécuté. Les gens de Sourdis furent même maltraitez. Le bon Prélat eut la mortification de diner sans poisson un jour maigre, & de ne manger que des œufs & des légumes à diverses sauces. 1633.

Telle fut l'origine du grand éclat, & des desordres que nous allons voir, poursuit le même Ecrivain. *L'Archevêque se plaignit juridiquement de la violence que lui avoient faite des gens qu'il designa par leurs cazaques de verd-brun. C'étoit la livrée du Duc. On demande main forte pour leur résister. Les Jurats furent sommez de la prêter, & Sourdis menaça de sortir de la ville avec tout son Clergé, si on négligeoit de pourvoir à sa seureté.* Sur quoi ce prétendu successeur des Apôtres fait-il un si grand vacarme? *La niche dont il se plaignoit*, dit agreablement un autre Historien, *étoit plus préjudiciable à l'honneur de sa table qu'à sa personne.* Couroit-il risque de perdre la vie, parce qu'il ne pouvoit manger de la marée fraiche, qu'en l'achetant au travers des barreaux de *la Clie*? Cependant le Duc croiant qu'il étoit indigne du rang qu'il tenoit dans la province d'user des mêmes voies que l'Archevêque, pensoit à se satisfaire par d'autres. *Il commande à Naugas Lieutenant de ses gardes*, dit encore l'Auteur de sa vie, *d'aller avec eux se presenter à Sourdis, & de lui demander si parmi tous ces gens-là, il en reconnoîtra quelqu'un capable de commettre une mauvaise action. Naugas obeït & attend dans la place de l'Archevêché, jusques à ce que Sourdis revienne de l'endroit de la ville, où il est allé. Dez que le Lieutenant apperçoit le carosse, il se presente à la portiére le chapeau à la main, & de-*

1633. *mande à parler à M. l'Archevêque. La fraieur saisit le Prelat: il commande à son cocher de passer outre. On insiste, on le prie d'écouter, on assure qu'on n'a rien à lui dire qui puisse l'offenser. Persuadé que tant de gens armez, ne l'attendent pas pour lui faire des complimens, Sourdis reitére ses ordres d'avancer. Le Lieutenant commande alors à quelques gardes d'arrêter les chevaux. L'Archevêque éperdu sort du carosse, crie qu'on veut lui faire violence, & s'enferme dans sa maison.* Le Duc content d'avoir fait peur à Sourdis, se met à rire quand on lui rapporte ce qui s'est passé. Il ne s'imaginoit pas qu'il y avoit là de quoi lui susciter une affaire humiliante, & capable de remplir d'angoisse & de chagrin les huit dernieres années d'une longue & belle vieillesse.

L'Archevêque de Bourdeaux excommunie le Duc d'Epernon, & interdit toutes les Eglises de la ville.

Le plaisir qu'Epernon goutoit en voiant son ennemi ridiculement effraié, ne dura pas longtemps. On lui vient dire dez le jour même, que l'Archevêque aiant exposé à toutes les communautez Ecclesiastiques assemblées par son ordre, la violence qu'il pretendoit lui avoir été faite, plusieurs ont conclu d'abord à l'excommunication, & que les plus moderez ont seulement gagné qu'on députera quelques personnes du Clergé, pour se plaindre à Epernon des mauvais traitemens faits à Sourdis. Le Theologal de la Cathedrale arive en effet acompagné d'un certain nombre d'Ecclesiastiques, & s'acquitte de sa commission. Le Duc s'apperçut alors que si tout le Clergé de Bourdeaux s'interessoit de la sorte en faveur de l'Archevêque, l'affaire auroit peut-être des suites facheuses pour celui qui l'avoit commencée. Cette con-

Vie du Duc d'Epernon. L. X. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 62 63.

Digitized by Google

consideration fit qu'Epernon voulut gagner du temps, afin que les amis communs cherchassent des voies d'acommodement. C'est pourquoi il ne donna point de réponse positive au Theologal. *Monsieur*, lui dit Epernon, *vôtre discours contient plusieurs chefs qui méritent de serieuses reflexions. Je suis vieux, & ma mémoire n'est plus si bonne. J'aurai de la peine à me souvenir de tout ce que vous m'avez representé. Donnez moi vôtre discours par écrit, & je vous repondrai de même.* Sourdis qui veut pousser les choses aux derniéres extremitez, prend la repartie du Duc pour un refus. Le jour de la Toussaints, il fait publier aux prônes de toutes les paroisses & à tous les sermons qui se firent dans la ville, une excommunication contre Naugas, & contre les gardes qui acompagnérent leur Lieutenant. Epernon étoit même compris tacitement dans l'acte. *Bien que les auteurs de l'attentat*, y disoit-on, *aient encouru les mêmes censures, neantmoins en consideration du grand nombre de personnes, qui sont obligées de les fréquenter pour le service du Roi, & le bien de la province, nous n'avons voulu, & ne voulons en faire la même déclaration, & dénonciation. Mais nous confiant en la misericorde du Dieu tout-puissant qui frappe les cœurs les plus endurcis, & en tire des larmes de salut, nous avons indit & ordonné, indisons & ordonnons oraison de quarante heures en l'Eglise de S. Michel de cette ville, afin d'implorer le secours de la divine bonté pour la conversion des pécheurs.* 1633.

Voici la premiére action. *Elle ne pouvoit être poussée de part & d'autre avec plus de chaleur*

&

1633. & *de violence*, pourſuit l'Hiſtorien d'Epernon. *Il n'y eut pas un jour, ni un moment de perdu. Tout ſe fit avec une extréme precipitation. A voir l'impétuoſité de ces deux ennemis, il fut facile de juger que dans un choc ſi rude, l'un ou l'autre ſeroit porté par terre.* Qu'il me ſoit permis d'ajouter une ſeconde reflexion. Vid-on jamais un abus plus criant de tout ce qu'il y a de ſacré dans la Religion Romaine? Qui ne croiroit que les gens du Duc d'Epernon commirent par ſon ordre les actions du monde les plus ſcandaleuſes, les plus énormes? Et quel étoit le crime de ceux qui ſont ici frappez des foudres de l'excommunication? Ils avoient empéché que la table de M. l'Archevêque ne fût aſſez ſomptueuſement ſervie, & arrêté les chevaux de ſon caroſſe pour lui faire une raillerie piquante, je l'avouë; mais innocente dans le fonds. Tant il eſt vrai que ſi on laiſſoit faire les Evêques, ils exerceroient une tirannie inſupportable. Ils fulmineroient les plus violentes cenſures contre ceux qui les voudroient empécher de contenter librement leur friandiſe, leur faſte, & leur orgueil. Ce n'eſt pas que j'aprouve les maniéres du Duc. On prétend ſeulement que l'Archevêque devoit être plus ſage que ce vieillard hautain, & lui donner une confuſion ſalutaire, en oppoſant à ſa fierté la douceur, l'humilité, la patience, & les autres vertus Chrétiennes.

Naugas appelle *comme d'abus* de l'excommunication dont il eſt frappé, & Epernon conſulte pluſieurs Theologiens ſur la validité de la cenſure. La plûpart repondent qu'elle eſt nulle. On redige les avis particuliers en un acte qui

qui se répand dans la ville, afin de faire cesser le scandale, dit-on. Sourdis choqué de se voir condamné par des Ecclesiastiques & par des Religieux de son diocése, les mande tous chez lui, & prétend les obliger à une rétractation. Le Duc publie de son côté une ordonnance, par laquelle il défend à toute sorte de personnes, de quelque profession, qualité, & condition qu'elles soient, de se trouver à aucune assemblée extraordinaire dans la maison de l'Archevêque, & n'excepte que les Ecclesiastiques & les Religieux que Sourdis avoit coûtume de consulter sur ce qui regardoit le gouvernement de son diocése. Depeur qu'il n'oblige les gens qui ont opiné contre lui, à obeïr à sa sommation, nonobstant les défenses d'Epernon, le Capitaine & les Archers du guet de la ville reçoivent ordre de se ranger à la porte & sur les avenuës de l'Archevêché, afin d'empêcher que ceux qui feindront de se vouloir rendre à la citation qui leur a été signifiée, n'entrent dans la maison. Dez que Sourdis est averti que le guet est à sa porte, il prend ses habits pontificaux, & suivi de plusieurs Ecclesiastiques, il sort dans les ruës en criant : *à moi, mon peuple, il n'y a plus de liberté pour l'Eglise.* L'Archevêque va en diverses maisons Religieuses, assemble autour de lui plusieurs personnes qui acourent de toutes parts, & reprend le chemin de son logis, fort mal édifié de la tranquillité des Bourdelois. Son peuple naturellement chaud & mutin ne se remue point en sa faveur. Sourdis décharge sa colére sur les Ecclesiastiques & les Religieux qui ont declaré la censure abusive. Les voilà tous in- 1633.

terdits

1633. terdits des fonctions de leur ordre, & les superieurs des Religieux sont obligez de les retirer incessamment de Bourdeaux.

Le Duc étoit au couvent des Capucins à une des extrémitez de la ville, lors que l'Archevêque se promenoit avec ses habits pontificaux, afin de soulever les habitans. Deux Présidens du Parlement avertissent promptement Epernon de ce qui se passe, & le prient de prévenir le tumulte & l'emotion que Sourdis peut exciter parmi le peuple. Le Duc monte en carosse acompagné du Comte de Maillé, du Commandeur de la Illiére, & de quelques autres personnes. Il cherche par tout l'Archevêque, & le rencontre sortant une seconde fois de sa maison, où il avoit quitté ses habits pontificaux. Epernon l'aborde, & l'arrête par le bras d'un air menaçant, lui avance deux ou trois fois la main & la pomme d'une canne contre l'estomac, lui demande, d'où vient qu'il est si temeraire que de mettre toute la ville en confusion. *Frappe, Tiran*, s'écrie Sourdis, *frappe. Tes coups me seront des fleurs & des roses. Tu es excommunié.* Le Duc irrité de ce que l'Archevêque continuë de lui parler le chapeau sur la tête & d'une maniére outrageante, leve sa canne, touche le bord du chapeau de Sourdis, le fait tomber avec la calotte, & dit au Prelat: *Vous ne savez pas le respect que vous me devez. Je vous l'aprendrois bien, si je n'avois de la consideration pour vôtre caractére.* On dit qu'il seroit arivé quelque chose de plus facheux, si Maillé & la Illiére ne se fussent mis entr'eux, afin de les séparer, & de prévenir les suites d'une querelle indigne de

de deux perſonnes d'un rang ſi conſidéra- 1633.
ble.

Epernon ſe retire chez lui ſans témoigner ni crainte, ni répentir, parle de ſon action à ſes amis plus allarmez que lui d'une ſi mauvaiſe affaire, comme de la choſe du monde la plus indifferente, & ſoutient que ſon honneur ne lui permettoit pas d'en uſer autrement. Cependant l'Archevêque étoit entré dans ſon Egliſe, où après quelques formalitez il excommunia le Duc & tous ceux qui l'acompagnoient, & interdit toutes les Egliſes de la ville, & celle de Cadillac principale maiſon d'Epernon dans le diocéſe de Bourdeaux. La ſeule grace que Sourdis fait aux Magiſtrats du Parlement de Guienne qu'il tâche de ſe rendre favorables, c'eſt de leur permettre d'aſſiſter à la Meſſe dans la Chapelle du Palais, où ils rendent la juſtice. Comme cette maniére d'interdire des villes entiéres, des provinces, & des roiaumes, eſt une invention des Papes & des Prelats qui ont abuſé d'un pouvoir uſurpé à la faveur de l'ignorance & de la ſuperſtition des derniers ſiecles, elle eſt fort odieuſe en France. On croit avec beaucoup de raiſon que c'eſt une injuſtice criante que de priver des ſacremens & de l'exercice public de la Religion un nombre infini de perſonnes innocentes, à cauſe du mal qu'un particulier peut avoir commis. Falloit-il fermer toutes les Egliſes de Bourdeaux, parce que dans la chaleur d'une conteſtation, le Gouverneur de la province avoit fait tomber avec ſa canne le chapeau & la calotte d'un Prelat arrogant & impétueux? La Cour blama ſecretement Sourdis d'avoir pouſſé les choſes ſi loin,

&

1633. & le Roi lui ordonna de lever au plûtôt un interdit fulminé fort mal à propos. Epernon & ſes gens demeurérent ſeuls excommuniez. Richelieu ravi d'avoir enfin trouvé une ſi belle occaſion de ſe venger de ſon ennemi, & intereſſé lui même à rendre ſon caractére inviolable, inſinuë au credule & ſuperſtitieux Louïs, que ſa qualité de Protecteur & de Fils ainé de l'Egliſe, l'oblige à donner un exemple ſignalé de ſa juſtice & de ſa religion, en puniſſant le prétendu attentat d'un de ſes principaux Officiers.

Le Duc d'Epernon eſt relegué hors de ſon gouvernement de Guienne.

On croit, dit l'Auteur de la vie d'Epernon, *que s'il eût voulu depécher de bonne heure à la Cour, de même que ſon ennemi, & y faire entendre ſes raiſons, il auroit infiniment affoibli celles de l'Archevêque. Mais on paſſa quelques jours ſans pouvoir gagner cela ſur ſon eſprit. Il traitoit toujours cette affaire avec la même indifférence.* Je ne dois rendre compte de mes actions qu'au Roi ſeul, *répondoit-il à ceux qui lui en parloient*, & je ſaurai le faire quand il me le commandera. Laiſſons prendre les devants à ceux qui ſe défient d'eux mêmes, ou de leur cauſe. Je n'ai fait en cette occaſion que ce que je devois faire pour maintenir l'autorité du Roi. *En traitant toujours du même air ce qui s'étoit paſſé, il n'eſt pas croiable, combien cette négligence fortifia ſa partie, ni combien le Duc donna d'avantages, que l'Archevêque n'auroit pas peut-être obtenus, ſi Epernon ne l'eût point aidé lui même. A la fin il envoie un de ſes gardes par maniére d'acquit à la Cour. Mais ce n'eſt que quatre jours entiers après l'action. Il paroit céder aux inſtances de ſes amis, & ne penſer nul-*

Vie du Duc d'Epernon. L. X. Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 63. & 64.

Digitized by Google

nullement à ſes propres interêts. Ses enfans qui ne ſurent d'abord ce qu'on pouvoit oppoſer aux raiſons de l'Archevêque, eurent par ce moien quelque choſe à repartir. Mais il leur fut impoſſible de faire changer les reſolutions déja priſes, ni d'arrêter le coup, dont le Roi qui avoit le bras levé, ſe préparoit à frapper leur pere. 1633.

Les ennemis qu'il avoit dans le Parlement de Guienne, aiant prévalu, les Magiſtrats commencérent de travailler à une information contre lui. Ce fut en vain qu'il fit diverſes proteſtations pour recuſer des Juges, à qui la connoiſſance de ſes affaires étoit interdite. Rien ne put arrêter le cours de la procedure. On en fut ſi content à la Cour, qu'on n'y voulut jamais entendre parler d'une autre information. Immédiatement après l'excommunication de Naugas Lieutenant des gardes d'Epernon, & la premiére rupture entre le Duc & l'Archevêque, Villemontée Conſeiller d'Etat & Intendant de Juſtice en Poitou, homme fort eſtimé du Cardinal de Richelieu, & d'une grande réputation dans le Conſeil du Roi, avoit reçu commiſſion de ſe rendre inceſſamment à Bourdeaux, de travailler à l'acommodement du différend, & d'empécher de la part de Sa Majeſté que les choſes ne fuſſent portées plus loin. Mais quelque diligence que fît le Commiſſaire, il ne put ariver avant le dernier & grand éclat. *Le Duc ne le connoiſſoit point*, dit encore l'Auteur de ſa vie. *On le lui avoit même rendu ſuſpect comme un Magiſtrat fort agreable au Cardinal, & qui devoit par conſéquent être favorable à l'Archevêque. Mais Epernon l'aiant trouvé dez le premier entretien beaucoup plus atta-*

1633. *attaché à ſon devoir qu'à tous les autres égards, il ne fit pas difficulté de ſe confier entiérement à lui, & de lui dépoſer l'aveu de toute ſon action, pour en dreſſer un procès verbal authentique. Il fut ſi genereux, que dans l'acte il fit inſérer ſans aucun déguiſement tout ce qui s'étoit paſſé. Quoique des perſonnes intelligentes lui repreſentaſſent ſouvent, qu'une confeſſion ingénuë n'étoit pas néceſſaire dans une occaſion, où ſes parties prendroient plus d'avantage de ſon propre aveu, que de toutes les dépoſitions des témoins, on ne put l'empêcher de confirmer par ſon ſeing, la déclaration faite à Villemontée.* Je n'ai point commis une action que je doive deſavouër, *répondit-il fiérement.* Les événemens les plus fâcheux me ſeront toujours plus ſupportables, que la honte de me voir réduit à démentir ce que j'ai bien voulu faire. *Ce fut en effet ſur ce ſeul procès verbal, après des proteſtations reïtérées contre les informations du Parlement de Guienne, que le Cardinal de Richelieu prononça que l'excommunication étoit legitime, & que le Roi devoit ordonner que l'injure faite par un de ſes principaux Officiers au caractére d'un Prelat & à toute l'Egliſe, fût duëment reparée.*

Cet arrêt déciſif fut ſuivi d'une lettre de cachet, par laquelle Louïs reléguoit Epernon dans ſa maiſon de Plaſſac hors du gouvernement de Guienne. Le Cardinal de la Valette ſon fils lui écrivit en même temps, pour le prier de conſidérer cette affaire, comme la plus importante & la plus difficile qui lui fût jamais arivée, & lui déclara nettement qu'afin d'en prevenir les ſuites facheuſes, il falloit obeïr prompte-

promptement, & la remettre ſans aucune reſerve à Richelieu, parce qu'il n'y avoit pas d'autre moien d'en ſortir. Séguier Garde des ſeaux intime ami du Duc, lui écrivit encore de la ſorte. *L'obeiſſance prompte & entiere, Monſieur, c'eſt la ſeule voie, par laquelle vous pouvez d'une cauſe que le credit de vos ennemis rend generalement mauvaiſe, en faire une bonne. Sans cela vos amis & vos ſerviteurs ne pouront jamais vous rendre les offices néceſſaires pour conduire les choſes à vôtre ſatisfaction.* Acoûtumé à des maximes fort différentes ſous les deux regnes précedens, Epernon eut beaucoup de peine à ſe rendre aux remontrances de ſes enfans & de ſes meilleurs amis. Il s'apperçut alors, mais trop tard, du tort qu'il avoit eu de laiſſer opprimer le Duc de Montmorenci, & de ne ſe joindre pas à lui pour renverſer la fortune de leur ennemi commun, en obtenant le rétabliſſement de la Reine Mere & du Duc d'Orleans. Le fier Epernon fait donc violence à ſon humeur & à ſon courage. Il obeït ſans perdre le temps, & ſort de ſon gouvernement, excommunié, interdit de ſes fonctions, & réduit à ſes ſeuls domeſtiques. 1633.

En d'autres temps, refléchit judicieuſement l'Auteur de ſa vie, *il avoit réſiſté aux plus grandes puiſſances de l'Etat, armées du nom du Roi & de ſes forces. Le voila maintenant contraint à plier ſous quatre lignes d'écriture. Quoique dans les derniéres années de Louis XIII, l'autorité Roiale ait été portée au plus haut point qu'on l'eût encore vuë, je ne ſai ſi on y remarquera un plus grand exemple du pouvoir abſolu de ce Prince. Epernon établi dans un des plus importans gou-*

1633. *gouvernemens de France, ſe trouvoit outre cela puiſſant en biens, en charges, en places, en un nombre conſidérable de vaſſaux & de créatures. Ses trois enfans étoient revétus de grans emplois & de dignitez éminentes. Avec tous ces avantages, il ne lui eſt pas poſſible de réſiſter à un petit morceau de papier. Le Duc avoit autrefois éprouvé qu'en témoignant de la vigueur ou du mécontentement, les Seigneurs obtenoient une partie des choſes qu'ils deſiroient, ou du moins qu'ils ſe défendoient de celles qu'ils ne vouloient pas faire. Sous le regne d'Henri III, la diverſité des factions qui partageoient l'Etat, affoiblirent tellement l'autorité du Prince, qu'il n'oſoit presqu'éxiger de ſes ſujets qu'une ſoumiſſion volontaire. Henri IV. ſon ſucceſſeur continua de faire par un excès de bonté*, ou plûtôt par une ſage & habile politique, *ce que l'autre faiſoit par une neceſſité inévitable. Ce grand Prince ne vouloit perdre perſonne. A la reſerve du Maréchal de Biron qui refuſa de ſe ſauver lui même, preſque tous les premiers Seigneurs du Roiaume furent impunément rebelles, ou desobeïſſans. La regence de Marie de Medicis ne fut pas plus rigoureuſe. Les troubles qui ſe formérent alors, aiant été aſſoupis avec de l'argent, il y avoit non ſeulement de la ſeureté, mais encore de l'utilité à faire des fautes*; c'eſt-à-dire, à ne pas obeïr en eſclaves, & à reſiſter à la violence des Miniſtres. L'Auteur que je cite, parle ſelon le ſtile adulateur introduit de ſon temps. Suivons ſa refléxion: elle eſt inſtructive.

Le Maréchal d'Ancre eſſaia de changer ces maximes en d'autres plus ſevéres. Mais il ſe perdit par une rigueur prématurée. Dans la con-

conduite du Duc de Luines, il n'y eut pas plus de violence que dans les regnes précedens. Neantmoins le bon succès des armes du Roi dans toutes les entrepriſes faites durant cette faveur, apprit qu'il n'y avoit rien dont Sa Majeſté ne pût venir à bout. Elle diſſipa les brouilleries de la Reine Mere. Le parti de la Religion fut heureuſement attaqué. On en reconnut la foibleſſe par la diviſion des Huguenots. De maniére que la Cour entreprit bientôt de les ruiner. Le Cardinal de Richelieu étant entré dans les affaires ſous une ſi favorable diſpoſition il pouſſa avec tant de chaleur ce qui étoit ébranlé, que tous les obſtacles qui ſe pouvoient former à l'abſoluë puiſſance du Roi, & à l'établiſſement de la ſienne, furent levez en fort peu de temps. On vid le parti Huguenot entiérement abattu, la Maiſon d'Autriche infiniment affoiblie, tous les autres Princes malaffectionnez à la France reduits à recevoir ſes loix, & les Grans qui entreprenoient de reſiſter aux volontez du Roi, ſi maltraitez, qu'il ne s'en trouva plus qui oſaſſent s'expoſer aux peines qui ſuivoient inévitablement les moindres fautes, ou plûtôt les moindres tentatives pour la conſervation de l'ancienne liberté. *Cette nouvelle forme de gouvernement étoit introduite depuis peu d'années. Epernon avoit vieilli dans la pratique d'autres maximes. Il ne faut donc pas douter qu'il n'eût beaucoup de répugnance à s'acommoder à une choſe ſi difficile, & ſi inuſitée.* L'Auteur pouvoit ajouter, *ſi injuſte, ſi tirannique.* 1633.

L'inſulte que l'arrogant Sourdis affecta de faire à ſon ennemi opprimé, & dans le lieu même de ſon éxil, lui fut plus ſenſible, que la

1633. lettre de cachet du Roi. *Lors que l'Archevêque eut achevé son information*, poursuit l'Historien, *& qu'elle lui parut si bien dressée qu'on ne pouvoit contester ses preuves, il partit de Bourdeaux pour aller à Paris. Plassac où le Duc étoit relegué, se trouvoit à la verité sur le chemin. Mais on pouvoit commodément s'en détourner. Tout le monde crut que Sourdis auroit cet égard à la disgrace d'Epernon. Cependant il ne l'eut pas. Bien loin de garder le moindre ménagement, l'Archevêque vient passer le long des murailles du parc, & fait retentir le bruit de son équipage jusques au logis du Duc. Ce fut alors qu'Epernon se trouva véritablement blessé. Peu s'en fallut qu'une pareille bravade ne le portât à rendre la cause de l'Archevêque meilleure par la violence signalée qu'il eut envie de lui faire. Je fus témoin de la peine qu'on eut à le retenir. Ses amis & ses serviteurs lui aiant representé l'importance du dessein qu'il formoit, Epernon ceda enfin à leurs raisons. Ce ne fut pas un des moindres efforts qu'il fit sur lui même dans toute cette facheuse affaire.* Telles étoient la douceur & l'humilité d'un Prelat, dont nous trouvons le nom au bas de cette belle lettre circulaire des Evêques de France, dont j'ai parlé ci-dessus. En verité ces Messieurs qui veulent être respectez comme les successeurs des Apôtres, & tenir le langage des Cipriens, des Basiles, & des Hilaires, devroient du moins se souvenir des préceptes que S. Pierre & S. Paul donnent aux Pasteurs de l'Eglise, & imiter les vertus des grans hommes dont ils ont sans cesse les paroles à la bouche, quand il est question de soutenir les droits de l'Episcopat.

Quit-

Digitized by Google

Quittons enfin les affaires Ecclesiastiques. Il y a presque toujours un ridicule qui donne plus de chagrin & d'indignation, que de plaisir. Je reviens à celles d'Etat & aux mouvemens qui se firent dans les six derniers mois de cette année en Italie, en Loraine, & en Allemagne. Le Comte de Brassac aiant été rappellé de Rome vers la fin de la precédente, le Comte de Noailles fut nommé Ambassadeur à sa place. Mais avant le départ de celui-ci, Richelieu persuade au Roi d'envoier un Ambassadeur extraordinaire au Pape, sous prétexte de lui rendre ce qui s'appelle *l'obeissance filiale*. Le Cardinal étoit d'avis de choisir pour cet effet quelque Seigneur d'une grande distinction, riche, capable de faire beaucoup de dépense, & de paroître avec autant de magnificence qu'il seroit possible. On jetta la vuë sur le Maréchal Duc de Crequi & de Lesdiguieres. Le but principal de l'ambassade, dit-on, c'étoit d'offrir à Urbain les armes de la France quand il en auroit besoin, & l'entremise de Louïs pour l'acommodement du nouveau demêlé du Pontife avec le Sénat de Venise sur les limites des terres de la Republique & de l'Etat Ecclesiastique, & à l'occasion du supplice d'un misérable Moine condamné à perdre la tête par les Magistrats Venitiens, sans la participation du Nonce d'Urbain & du Juge d'Eglise. Cette offre des forces du Roi au Pape, me fait penser que la Cour de France vouloit rassurer le Pontife contre les menaces de l'Empereur & du Roi d'Espagne, irritez de ce que le *pretendu Pere commun* des Princes Chrétiens, se déclaroit ouvertement en faveur de Louïs, & peut-être

1633. Ambassade du Maréchal de Crequi à Rome.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1633. *Mercure François.* 1633. *Nani Historia Veneta. L. IX.* 1633. & 1634. *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag.* 733. 734.

1633. ſe ſervir de l'occaſion du chagrin que la Maiſon d'Autriche cherchoit à donner à Urbain, & l'engager à entrer dans la ligue propoſée de la part du Roi de France à tous les Souverains d'Italie. La fin de cette confederation, c'étoit, dit-on, de maintenir les choſes ſur le pied où elles ſe trouvoient depuis la pacification des troubles que l'affaire de Mantouë avoit cauſez; c'eſt-à-dire, de s'oppoſer à Ferdinand & à Philippe, en cas qu'ils entrepriſſent d'obliger Louis à reſtituer Pignerol au Duc de Savoie, & à retirer la garniſon Françoiſe miſe à Cazal.

Pour ſe venger d'Urbain en lui cauſant de l'inquiétude & de la jalouſie, le Roi Catholique envoia cette année à Rome l'Evêque de Cordouë, & un certain *Jean Chiumazzero*, en qualité de Commiſſaires, demander au S. Pere la réformation de quelques abus de la Datterie, fort onéreux aux ſujets Eſpagnols de Philippe. On dit que les deux Commiſſaires eurent un ordre ſecret de preſſer la convocation d'un Concile genéral, d'embaraſſer Urbain par des demandes désagreables à la Cour de Rome, & d'emploier même les menaces. Avant l'arivée du Maréchal de Crequi, Gueffier chargé des affaires de France depuis le départ de Braſſac, écrivit au Roi que le Cardinal Borghéſe étoit vivement preſſé par le Cardinal Savelli ſa creature, de ſe joindre aux Cardinaux de la faction Eſpagnole, qui cherchoient les moiens d'avoir un autre Pape. Borghéſe avoit declaré cela confidemment à Gueffier. Il ajouta que l'intrigue étoit liée par le Viceroi de Naples, & que Savedra Agent de Philippe, étoit

étoit allé à Vienne demander à l'Empereur, d'envoier à Milan tous les Cardinaux Allemans, & de leur ordonner de se rendre de là tous ensemble à Rome, & d'y agir de concert avec leurs confréres Espagnols, que le Vice-roi de Naples remuoit selon les instructions envoiées de la Cour de Madrid. Ces projets chimériques s'évanouïrent en peu de temps. La pompeuse ambassade du Maréchal de Crequi, fit connoître au monde, que toutes les forces de la France seroient à la disposition d'Urbain, dez que la Maison d'Autriche feroit le moindre mouvement pour le chagriner. 1633.

Richelieu ne pensa-t'il point aussi à traverser par un Ambassadeur si distingué les intrigues du Cardinal Infant en Italie? Il y venoit tenter de rétablir par sa presence l'autorité du Roi son frere, extrémement diminuée depuis quelques années. Le Duc de Savoie bridé par Pignerol, & celui de Mantouë par la garnison mise à Cazal, étoient absolument dépendans de la France. Les autres Princes d'Italie affectoient une espéce d'incertitude. Chacun sembloit chercher à se faire acheter de l'une ou de l'autre Couronne. Edouard Duc de Parme, jeune Prince d'un esprit vif, & d'une ambition plus vaste que les bornes étroites de ses Etats ne le lui permettoient, voiant la décadence de la Monarchie d'Espagne, se jettoit du côté de la France, dont les Ministres ne manquoient pas de le leurrer de grandes espérances. Il étoit à craindre que le Duc de Modéne & quelques autres ne se laissassent entrainer. Il falloit donc que la France eût alors en Italie quelque Ministre de grande consideration, & pour rassurer

1633. le Pape que la Maiſon d'Autriche vouloit intimider, & pour empêcher le Cardinal Infant d'executer le projet formé à Madrid d'engager les Princes d'Italie dans une ligue avec la Maiſon d'Autriche, dont le but principal ſeroit d'ôter aux François tout ce qu'ils occupoient au delà des Monts.

Teſtament politique de Richelieu. II. part. chap. 6.

Une des grandes maximes du Cardinal de Richelieu, c'étoit la négociation perpetuelle. *Les Etats*, lui fait-on dire dans un livre qui porte ſon nom, & qui contient certainement les principes de ſa politique, *reçoivent tant d'avantage des negociations continuelles, lorſqu'elles ſont conduites avec prudence, qu'il n'eſt pas poſſible de le croire, à moins qu'on ne l'ait connu par une longue expérience. Je ne m'en ſuis apperçû, je l'avouë, que cinq ou ſix ans après que j'ai été emploié au maniment des affaires. Mais j'en ai maintenant une ſi grande certitude, que j'oſe dire hardiment, que négocier ſans ceſſe ouvertement, ou ſecretement en tous lieux, encore même qu'on n'en reçoive pas un fruit préſent, & que celui qu'on en peut attendre, ne ſoit pas apparent, c'eſt pourtant une choſe tout à fait neceſſaire au bien des Etats. J'ai vû la face des affaires entiérement changée en France & dans toute la Chrétienté, parce que ſous l'autorité du Roi, j'ai mis ce principe en pratique, juſques alors abſolument négligé dans ce Roiaume. Les negociations ſont des remedes innocens qui ne font jamais de mal. Il faut agir par tout près & loin, & ſur tout à Rome. Un des bons conſeils qu'Antoine Perez donna au feu Roi, c'eſt celui de ſe rendre puiſſant en cette Cour-là, conſeil fort prudent. Car enfin les Ambaſſadeurs de tous*

les

les Princes de la Chrétienté qui se trouvent à Rome, jugent que ceux qui ont plus de credit & d'autorité dans cette Cour, sont en effet plus puissans & plus favorisez de la fortune. Jugement qui n'est pas mal fondé. Outre que le Pape est la personne qui doit plus se conduire par raison, sa Cour est l'endroit du monde où la puissance est plus considerée. Cela paroit clairement. Le respect qu'on y rend aux Ambassadeurs croît ou diminue, & change, selon que les affaires de leur maîtres vont bien ou mal. Souvent les Ministres y reçoivent deux visages en un jour, lors qu'un courier arivé le soir, apporte des nouvelles différentes de celles qu'on a reçuës le matin. 1633.

Selon cette maxime de Richelieu, & conformément à la conjoncture du temps qui demandoit que la France eût à Rome un Ministre de grande consideration, le Maréchal de Crequi, Seigneur riche, puissant, formé aux affaires & à la guerre sous le Connétable de Lesdiguiéres son beau-pere, parut au Cardinal l'homme le plus propre à ménager les esprits, & à traverser les intrigues des Espagnols. Le voila donc qui arive à Rome dans le mois de Juin de cette année, suivi de cinq ou six cens personnes. Jamais entrée ne fut plus magnifique ni plus pompeuse que la sienne. Le Pape le reçut avec tous les honneurs possibles, & *l'obeissance filiale* fut solemnellement renduë. Boissieu de Salvocing Lieutenant Genéral de Grenoble fit une longue & mauvaise harangue en Latin. On lui avoit donné pour cet effet la qualité *d'Orateur de Sa Majesté Très-Chrétienne*, avec une belle robe de satin. Les victoires

1633. de Louïs ſur les prétendus herétiques de ſon Roiaume, & ſes exploits en Italie, furent le ſujet de la puerile amplification de M. l'*Orateur*. Son diſcours finit de la maniere du monde la plus indigne du puiſſant Monarque, au nom duquel il parloit. Je la rapporte afin qu'on voie juſques où vont la ſuperſtition & la baſſeſſe des Souverains de la Communion Romaïne. *Sa Majeſté Très-Chrétienne*, dit Boiſſieu à Urbain, *imitant la piété des Rois ſes predeceſſeurs, ſe proſterne à vos pieds, & les baiſant en toute humilité, vous rend l'honneur & l'obeiſſance qui vous eſt juſtement duë. Le Roi vous reconnoit pour l'unique Vicaire de Jeſus-Chriſt, pour le vrai ſucceſſeur de S. Pierre, & pour l'arbitre du Roiaume des Cieux en ce qui concerne nôtre ſalut. Il proteſte à Vôtre Sainteté que ſes armes & ſes forces ſeront toujours prêtes pour vôtre défenſe, & pour la protection du S. Siége Apoſtolique. Vous, Très-Saint Pere, qui êtes le gardien du threſor céleſte, le diſpenſateur de l'éternité, & qui ne reconnoiſſez que Dieu ſeul au deſſus de vous, daignez par une mutuelle bienveillance embraſſer & aimer le Roi plus que tous, puiſqu'il vous honore & revére par deſſus tous.*

De ſi beaux complimens n'engagérent point le Pontife à entrer dans la ligue défenſive avec la France que Crequi lui propoſa. Urbain qui craignoit plus, dit-on, qu'il n'aimoit les Eſpagnols, s'en excuſe conſtamment ſous prétexte qu'il veut demeurer pere commun entre les deux Couronnes. C'eſt inutilement que l'Ambaſſadeur lui remontre, qu'un pere ne contrevient pas à ſa qualité, quand il s'appuie d'un

d'un de ſes enfans, afin de ſe garantir de la violence de l'autre. La Republique de Veniſe & la plus grande partie des Princes d'Italie ſuivirent l'exemple du Pape. Le ſeul Duc de Parme emporté par ſon inquiétude & par ſon ambition commence de prendre de nouvelles liaiſons avec la France. Les Miniſtres de cette Couronne & ceux d'Eſpagne agiſſoient ſi vivement dans toutes les Cours d'Italie, qu'ils ſembloient ne vouloir laiſſer à aucun Prince la liberté d'être neutre, & les contraindre tous à ſe déclarer ouvertement pour l'une, ou pour l'autre Couronne. Le Grand Duc de Toſcane choqué de cette hauteur, envoie l'année ſuivante l'Archevêque de Piſe, propoſer au Pape une ligue de tous les Princes de l'Italie pour leur commune defenſe. *C'eſt l'unique moien*, diſoit le Toſcan, *de balancer la puiſſance des étrangers. On nous laiſſera en repos, dez que nous ſerons prêts à nous déclarer contre celle des deux Couronnes qui voudra l'emporter ſur l'autre.* Les interêts particuliers toujours contraires au bien public, empécherent qu'un ſi bon avis ne fût ſuivi. Les Genois profitent habilement de la conjoncture. Las de dépendre de l'Eſpagne, & mécontens de ce que le Roi Catholique & le Cardinal Infant ne ménagerent pas aſſez les interêts de leur Republique dans l'acommodement de ſon différend avec le Duc de Savoie, touchant le Marquiſat de Zuccarello, écoutent les inſinuations des Miniſtres de Louïs. Après s'être aſſurez de ſa protection, ils ſecouent le joug que l'Eſpagne moins formidable deſormais, leur avoit impoſé, & font pluſieurs choſes pour maintenir leur indépen- 1633.

1633. dance & leur liberté. La Cour de Madrid ſouffroit ces demarches avec beaucoup d'impatience. Mais le mauvais état de ſes affaires l'obligeoit de diſſimuler.

Arivée du Cardinal Infant en Italie.

Ferdinand Cardinal Infant ariva en Italie avant le Maréchal de Crequi. Iſabelle ſa tante s'étant demiſe de la proprieté des Païs-bas Catholiques depuis la mort de l'Archiduc Albert d'Autriche ſon époux, elle preſſa fort le Roi d'Eſpagne de lui donner un ſucceſſeur au gouvernement des Païs-bas, dont elle ne s'étoit chargée que pour un temps après ſa démiſſion de la ſouveraineté. Soit que Philippe fût bien-aiſe de laiſſer le plus long-temps qu'il lui ſeroit poſſible l'adminiſtration des affaires de ces provinces, remplies de gens mécontens de la domination Eſpagnole, entre les mains d'une Princeſſe habile, experimentée, & généralement chérie du peuple & de la Nobleſſe; ſoit que ce fût un effet de la lenteur ordinaire de la Cour de Madrid, Ferdinand nommé Gouverneur depuis près de deux ans, ne partit de Barcelone que dans le mois d'Avril dernier, pour ſe rendre dans les Païs-bas, après avoir reglé certaines choſes en Italie en Allemagne. Les troupes embarquées ſur les galéres qui l'amenoient en Italie, n'augmenterent-elles point les ſoupçons & la fraieur du Pape? Ne s'imagina-t'il pas que ſi les Cardinaux Allemans ſe rendoient tous à Milan, comme le Roi d'Eſpagne le ſouhaitoit, ils concerteroient avec l'Infant les moiens de proceder à la convocation du Concile projettée à Madrid? Quoiqu'il en ſoit, Ferdinand arrive à Villefranche au commencement de Mai. Victor Amédée Duc de

Mercure François. 1633. Nani Hiſtoria Veneta. L. IX. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 718. 719, &c.

FERDINAND CARDINAL
INFANT GOU. des P. BAS. ESP.

Digitized by Google

Digitized by Google

de Savoie l'y attendoit. Don Martin d'Aſpe 1633.
Secretaire d'Etat avoit réglé les difficultez ſur le cerémoniel de l'entrevuë des deux Princes. Le Duc convint de ceder par tout le pas, dans la galére, & dans le logis même de l'Infant. Une ſeule choſe arrêtoit. Ferdinand auquel on donnoit ſimplement de *l'Alteſſe*, refuſoit d'accorder le même titre à Victor Amedée, & prétendoit que dans l'entretien, il y eût toujours quelque choſe qui marquât ſa préeminence ſur un Duc de Savoie : diſtinction à laquelle Victor Amedée acoûtumé à être traité *d'Alteſſe* par les Rois mêmes, ne vouloit pas conſentir. Après une grande conteſtation, le Duc & Don Martin demeurérent d'accord que Victor Amedée appelleroit le Cardinal Infant *Vôtre Alteſſe Roiale*, & que Ferdinand lui donneroit ſimplement *de l'Alteſſe*.

Voilà l'origine du titre *d'Alteſſe Roiale*. Gaſton Duc d'Orleans le prit à l'imitation de Ferdinand, & tous les enfans des Rois enſuite. Si j'ai anticipé le temps de l'introduction de cet uſage, en parlant du Duc d'Orleans dans les livres precédens, ce n'a été que pour le deſigner toujours par la même marque de diſtinction, quoi qu'il l'ait euë un peu plus tard. Gaſton l'aiant laiſſé prendre à ſes filles, Philippe Duc d'Orleans frere du Roi Louïs XIV. l'a dédaignée, & abandonnée à ſes enfans. Il aimoit mieux être ſimplement appellé *vous*, comme le Dauphin de France, que d'avoir un titre qui ne le diſtinguât pas de ſes couſines, ni de quelques autres Princes ſouverains, qui ſe font donner de *l'Alteſſe Roiale*, pour ne paroître pas inferieurs à leurs épouſes, filles, ou petites

1633. tites-filles de Roi, qu'on continuë d'appeller ainſi après leur mariage. Tels ſont les Ducs de Savoie, de Loraine, & de Toſcane. C'eſt une choſe aſſez remarquable, que le titre *d'Alteſſe Roiale*, inventé en faveur d'un Infant d'Eſpagne, n'ait pas été reçu à la Cour de Madrid. Le Maréchal de Grammont Ambaſſadeur extraordinaire de France auprès de Philippe IV, aiant voulu donner de *l'Alteſſe Roiale* au Prince d'Eſpagne fils ainé de ce Monarque, on ne le lui permit pas. *Nous ne connoiſſons point ce titre*, dit Sa Majeſté Catholique. *Il eſt barbare & nouveau. On trouve même qu'il ſonne mal.*

Je ne m'arrêterai point à décrire les particularitez de l'entrevuë du Cardinal Infant & du Duc de Savoie. Il ſuffit de dire que Victor Amedée n'y parut pas avec aſſez de dignité, & qu'il ſoutint mal ſon rang. En abordant Ferdinand dans ſa galere, l'inclination fut ſi profonde que le genoû toucha preſqu'à terre. L'Infant vint enſuite rendre viſite au Duc: Et lorſque Ferdinand voulut monter à cheval pour retourner à la mer, Victor Amedée lui tint l'étrier: baſſeſſe dont l'Eſpagnol rougit, & qu'il ne voulut pas ſouffrir, dez qu'il s'en apperçût. On s'étonna fort dans le monde, que peu de temps après avoir cedé avec tant d'indignité à un Prince ſujet, le Savoiard s'aviſât de mettre une couronne Roiale ſur ſes armes, & qu'il prît la qualité de Roi de Chipre. *Il eſt juſte*, dit alors Richelieu en preſence de Louïs, *que M. de Savoie qui a ſi glorieuſement étendu les limites de ſes Etats, prene maintenant de nouveaux titres.* C'eſt ainſi que le Cardinal ſe mocquoit de

de la vanité d'un Prince, lequel après avoir cedé Pignerol, & quitté la clef de l'Italie qu'il tenoit entre ſes mains, croioit ſe dédommager d'une perte réelle, par un titre chimérique. Tout ce qu'on peut dire pour excuſer Victor Amedée, c'eſt que l'Ambaſſadeur de Veniſe à Rome, aiant fait mettre au deſſus de la porte de ſon palais les armes de la République avec une couronne Roiale, le Duc de Savoie dont les prétenſions au Roiaume de Chipre, ſont plus légitimes que celles des Venitiens, pouvoit bien prendre la même marque de diſtinction. Le Cardinal Infant alla de Villefranche à Génes. Il y fut reçu avec beaucoup d'honneur par le Doge & le Senat. Le Duc de Feria Gouverneur de Milan vint au devant de Son Alteſſe Roiale avec un nombreux cortége juſques à Novi. On la conduiſit enſuite à Pavie. Le 24. Mai Ferdinand entra dans la capitale du Duché, avec toute la pompe imaginable. Sa Cour devint bientôt nombreuſe. L'Empereur, le Roi de Hongrie, pluſieurs Princes d'Allemagne, tous les Souverains d'Italie, & Valſtein lui-même diſſimulant le chagrin & le dépit que lui cauſoit le voiſinage du Cardinal Infant, envoierent faire des complimens à Son Alteſſe Roiale. 1633.

Charles Duc de Mantouë fut mal païé des ſiens. Marguerite de Savoie veuve du Duc François un des predeceſſeurs de Charles, Princeſſe habile & entiérement dévouée à Philippe Roi d'Eſpagne, dont elle étoit couſine germaine par l'Infante Catherine ſœur de Philippe III. & épouſe de Charles Emmanuël Duc de Savoie, avoit ſouvent inſinué au Duc de

Nouveaux embaras ſuſcitez au Duc de Mantouë par Marguerite de Savoie.

1633. Mantouë, dont le fils aîné épousa Marie fille de Marguerite & du Duc François, de renoncer à son étroite liaison avec la France, & de s'unir à la Maison d'Autriche. *A quelle étrange servitude*, lui disoit la deliée Savoiarde, *prétend-on vous reduire? Les Venitiens sont maîtres de Mantouë, & le Roi de France tient Cazal entre ses mains. Recevrez-vous desormais les loix que le Senat de Venise s'avisera de vous imposer? On vous a conseillé de souffrir une garnison Venitienne dans vôtre capitale. A quel dessein? de vous rendre irreconciliable avec le Roi d'Espagne. Cependant son amitié vous est plus utile, plus nécessaire, que celle des Venitiens. Ils ne vous ont pas trop bien secouru, lorsque l'armée de l'Empereur vous assiégeoit dans Mantouë. Croiez moi: On cherche à profiter de vôtre malheur & à vous tenir dans un esclavage honteux. Vos prétendus amis vous disent, que vous ne pouvez pas vous garantir autrement du danger de perdre vos Etats, que la Maison d'Autriche veut envahir. Quelle certitude a-t'on que l'Empereur & le Roi d'Espagne ont formé cet injuste projet? Quand cela seroit: vôtre honneur vous permet-il de vous rendre réellement esclave, pour prévenir un péril incertain & éloigné? Le vrai moien de vous mettre en liberté, c'est de vous acommoder avec le Roi d'Espagne, & d'obtenir de lui un traité, par lequel il vous soit permis de demeurer dans une parfaite neutralité entre les deux Couronnes. La France & la Republique de Venise n'auront alors aucun prétexte de mettre garnison dans vos deux meilleures places. J'ai quelque crédit à la Cour de Madrid, & auprès du Gouverneur de Milan. Voulez-vous*

Mercure François: 1633. & 1634. Nani Historia Veneta. L. IX. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 721. 722. 723. &c.

que

que je me rende la médiatrice du traité? Soiez persuadé que je le conclurai à vôtre honneur & à vôtre avantage. Ebranlé par ces raiſons ſpécieuſes, Charles conſent que Marguerite s'entremette pour lui auprès des Eſpagnols. L'affaire auroit été concluë, ſans le Maréchal de Toiras & le Comte du Pleſſy-Praſlin, qui decouvrirent au Duc le piége que la Douairiére de Mantouë lui tendoit. 1633.

Elle ne ſe rebute pas du mauvais ſuccès de ſa premiére tentative. Chagrine de ce que Charles ne s'eſt pas laiſſé ſéduire, Marguerite prend la reſolution de le perdre, ou du moins de lui ſuſciter de ſi grans embaras, qu'il ne puiſſe éviter de ſe mettre à la diſcretion des Eſpagnols. Voici la nouvelle intrigue dont elle s'aviſe. C'eſt de remontrer vivement à Marie ſa fille, veuve du Prince de Mantouë, que la ſucceſſion de la Maiſon de Gonzague lui appartient de ſon chef; que la ſanté du jeune Prince ſon fils unique, eſt extrémement délicate; que s'il vient à mourir, le Duché de Mantouë & de Monferrat paſſeront au Duc de Guaſtalla, en vertu de pluſieurs actes de renonciation extorquez à Marie durant ſa minorité; qu'étant ſur le point d'entrer dans la vingt-cinquiéme année de ſon âge, elle doit proteſter de la nullité de tous ces actes faits au préjudice de ſes droits légitimes, & les revoquer juridiquement; qu'après cela elle ſe verra un des plus grans partis de l'Europe, & que les Princes la rechercheront avec empreſſement & à l'envi l'un de l'autre. Marguerite leurra encore ſa fille de l'eſpérance d'épouſer le Cardinal Infant. Elles concerterent enſemble d'enlever le Prince de Mantouë,

Digitized by Google

1633. touë, & de le mettre entre les mains des Eſpagnols, qui ſauroient bien faire valoir ſes droits contre Charles ſon grand-pere. Trompée par ſon ambition, Marie ſuit aveuglement ce que ſa mere lui préſcrit. Toutes deux écrivent à Turin, & declarent leur deſſein à Victor Amedée qui l'approuve. On dreſſe un acte de proteſtation contre tout ce que Marie a fait durant ſa minorité. La minute eſt envoiée de Turin à Milan. Les Eſpagnols y ajoutent, ou corrigent ce qu'il leur plaît, & la remettent enfin aux deux Princeſſes. Le Duc de Mantouë prenoit alors quelque divertiſſement dans une de ſes maiſons de campagne. La conjoncture parut favorable. Marie aſſemble un conſeil, auquel ſe rendent l'Evêque de Mantouë, le Préſident du Sénat, & quelques autres perſonnes diſtinguées. Le Secretaire d'Etat leur lit l'acte de proteſtation, & la Princeſſe demande qu'ils le ſignent tous comme témoins. Quelques-uns refuſérent d'abord d'y mettre leur nom. Mais le Secretaire d'Etat d'intelligence avec la mere & la fille aïant déclaré que Charles agréoit l'acte, chacun y ſouſcrivit.

Effraié de cette nouveauté, le Duc acourt promptement, ſe met en colere contre ſes Officiers & particuliérement contre le Secretaire. Il étoit à craindre que la démarche de la Princeſſe ſoutenuë par les Eſpagnols, ne jettât le Duché de Mantouë & le Monferrat dans une nouvelle confuſion. Que ſavoit-on ſi en conſequence d'un acte, où elle proteſtoit de nullité contre tout ce qui s'étoit fait durant ſa minorité, parce qu'elle y avoit été forcée, & qu'on ne lui laiſſoit aucune liberté, elle ne re-

cla-

clameroit point contre ſon mariage précipité avec le Duc de Rhétel? Elle eut beau déclarer qu'elle ne vouloit rien faire au préjudice de ſon beaupere & de ſon fils, & qu'elle penſoit uniquement à maintenir ſes pretenſions à la ſucceſſion de ſon pere contre le Duc de Guaſtalla; on ne ſe païa point de la defaite ſuggerée par Marguerite. La Cour de France informée que tout s'eſt fait de concert avec le Duc de Savoie, & avec le Cardinal Infant que Marie ſe flatte d'épouſer, craint les ſuites de la proteſtation. Louïs preſſa le Duc de Mantouë de renvoier inceſſamment hors de ſes Etats l'Infante Marguerite, & d'obliger la Princeſſe à retracter l'acte de proteſtation, & à confirmer ce qui s'étoit fait durant ſa minorité pour le bien de la Maiſon de Gonzague. Charles ſe rend aux inſtances du Roi de France. Il prie honnêtement Marguerite de ſe retirer, parce que la conjoncture des affaires demande qu'il contente ſes alliez, & particulierement Sa Majeſté Très-Chrétienne. 1633.

La Savojarde ſe récrie, & proteſte qu'elle mourra plûtôt que d'abandonner ſa fille & ſon petit-fils. *Je ne puis me perſuader*, diſoit-elle, *qu'un Roi qui prend le ſurnom de Juſte, me vueille faire une ſi cruelle violence. En tout cas, je ne ſuis point ſa ſujette. S'il y a un Souverain dans le monde, auquel je doive obeir, c'eſt l'Empereur.* La mere & ſa fille verſérent inutilement des larmes en abondance. Inflexible dans ſa reſolution de contenter la France & les Venitiens, qui lui conſeilloient la même choſe, le Duc de Mantouë preſſa ſi vivement Marguerite de ſe retirer, qu'elle ne put s'en diſpenſer.

Digitized by Google

1633. ſer. On la menaçoit du traitement fait à Marie de Medicis en France. Marguerite obeït alors. Après quelque ſéjour à Gualtieri dans les Etats du Duc de Modene ſon neveu, elle va trouver le Cardinal Infant à Milan. On lui aſſigna une penſion honnête. Charles n'eut pas de peine à obtenir la rétractation de ſa belle-fille. Elle la donna fort authentiquement à la fin de cette année. Marguerite deſeſperant alors d'exciter à Mantouë aucune brouillerie en faveur du Roi Catholique, prend la reſolution de ſe retirer à Madrid. Il l'y reçut l'année ſuivante avec toute la diſtinction poſſible. On la fit Vicereine de Portugal quelque temps après. Mais elle eut le chagrin de ſortir honteuſement de Lisbone à cauſe de la revolution arivée dans le Roiaume durant ſon adminiſtration. Nous en parlerons en ſon lieu.

Le Roi de France fait ſaiſir le Duché de Bar.

Le Cardinal Infant fut moins ſenſible au chagrin que lui cauſa l'intrigue de Mantouë déconcertée, qu'aux facheuſes nouvelles qu'il recevoit du haut Rhin où les armes de Suéde faiſoient de grans progrès; & du côté de la Loraine, dont le Duc Charles ſe voioit ſur le point d'être entiérement dépouillé par les François qui marchoient à Nanci. L'attachement de ce Prince à la Maiſon d'Autriche étoit ſi opiniâtre, & ſon reſſentiment contre la Cour de France qui l'avoit maltraité, le tranſportoit d'une telle maniere, que ſans uſer du moindre menagement, & contre toutes les regles de la prudence, il violoit hautement les traitez de Vic & de Liverdun, où il avoit ſolennellement promis de renoncer à ſes engagemens avec l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, de ne rien faire au pré-

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1633. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 37. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XVI.

préjudice de la Couronne de Suede, & de donner la plus grande partie de ſes troupes à Louïs. Le Duc fit ſemblant d'exécuter ce dernier article. Mais il commanda ſous main à ſes Officiers, de permettre aux ſoldats de ſe débander, & de paſſer au ſervice de Ferdinand. La ſupercherie ſautoit aux yeux de tout le monde. Les troupes Loraines données au feu Maréchal d'Effiat, ſe diſſipérent en peu de jours, & allérent groſſir l'armée Impériale. On levoit ſous les yeux de Charles des ſoldats en Loraine pour la Maiſon d'Autriche. Enfin, il ne perdoit aucune occaſion de faire tout le mal poſſible aux François & aux Suédois. Oubliant ſa parole de ne contracter aucune alliance ſans la participation, & ſans le conſentement de Louïs, il conclut un traité avec l'Empereur, par lequel on lui donnoit Haguenau, Colmar, Scheleſtat, & quelques autres villes en Alſace. Le Prince Palatin de Birkenfelt aiant mis le ſiége devant Haguenau pour la Couronne de Suéde, deux Maréchaux de Camp qui commandoient les troupes de Charles qu'il faiſoit appeller Impériales, eurent ordre d'incommoder les aſſiégeans, & de les obliger s'il étoit poſſible à ſe déſiſter de leur entrepriſe. Le Palatin ſort de ſes lignes & va combattre les Lorains qui s'étoient avancez à deux lieuës d'Hagenau. Les Suedois eurent d'abord du deſavantage. Ils prirent la fuite, & abandonnérent leur canon. Mais Rantzau aiant rallié l'infanterie diſperſée, tombe ſi à propos ſur les Lorains occupez au pillage, qu'il leur arrache la victoire, reprend le canon perdu, & les défait entierement.

1633. *Memoires de Beauvau. L. I. Mercure François. 1633. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. V. Nani Hiſtoria Veneta. L. IX. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 663. 664. &c.*

Le

1633. Le Chancelier Oxenſtiern ſe plaignit amérement à Louïs de l'inquietude & de l'infidelité de Charles. On répondit que Sa Majeſté ne trouveroit pas mauvais que les Suedois ſe vengeaſſent de lui à la premiére occaſion. Le Roi demandoit ſeulement que les Suedois ne pénétraſſent point dans la Loraine : tout le monde redoutoit leur voiſinage. En recompenſe, Louïs promit de punir bientôt le Duc d'une maniére encore plus rigoureuſe, & d'arrêter enfin ſa paſſion demeſurée de ſervir les ennemis de la France & de la Suéde. Avant que d'en venir aux extrémitez, Richelieu jugea qu'il ſeroit à propos de depécher quelqu'un à Nanci, afin d'examiner de près les ſentimens de Charles, & de témoigner au monde, que ſi le Roi ſe déterminoit à ruïner ſans reſſource un Prince voiſin, ce n'étoit qu'après avoir inutilement emploié la voie de la douceur & des remontrances. Guron que la Cour avoit déja envoié plus d'une fois en Loraine, eut ordre d'y retourner, & de repreſenter vivement au Duc qu'il s'expoſoit à une perte inévitable, en irritant davantage le Roi contre lui. Son Alteſſe ſort de Nanci, dez qu'elle apprend que l'Exprès du Roi s'en approche. Elle ſe cache ſi bien qu'on ne ſait où la trouver. Guron va pour lors à Mets, attendre de nouveaux ordres du Roi ſon maître. Cependant Charles rentre en lui même. Après de ſerieuſes reflexions ſur le malheur qu'il attirera infailliblement ſur ſa perſonne & ſur ſes ſujets, en mépriſant de la ſorte un puiſſant Monarque, il envoie dire à Guron que s'il veut venir à Luneville, Son Alteſſe lui donnera audience. L'Envoié de France

ce s'y rend. Le Duc répondit à ſes remontrances par de grands complimens, & par des proteſtations de reſpect pour Louïs. Mais quand on en vint au fonds de l'affaire, il s'emporta tellement, que Guron jugea des paroles qui échapperent à Son Alteſſe, qu'elle n'abandonnoit point ſes premiers projets contre la France. Quelques-uns de ſes Miniſtres gagnez par Richelieu decouvrirent tout à Guron. Ils déclarerent que leur maître avoit fait fortifier Nanci dans le deſſein d'y avoir une retraite aſſurée, & de s'y defendre long-temps, en cas que ſes deſſeins venant à échouer, le Roi prît la reſolution de lui enlever ſes Etats. *Il y a des commiſſions données*, ajouterent ces infideles ſerviteurs, *pour de nouvelles levées de cavalerie & d'infanterie. Le rendezvous eſt marqué à S. Michel le 1. jour de Juillet. Ces troupes ſont deſtinées à une irruption en France, quand le renfort promis par l'Empereur & par le Roi d'Eſpagne les aura jointes.* On ne douta pas que cela ne fût veritable. Le projet paroiſſoit une ſuite des intrigues de la Reine Mere & du Duc d'Orleans avec le Lorain. 1633.

Richelieu qui ne cherche qu'un prétexte plauſible de ſe venger de tout le mal que Charles lui a voulu faire, perſuade à Louïs de ne menager plus un Prince ſur la parole duquel il ne peut s'aſſurer. On prend d'abord la reſolution de ſaiſir le Duché de Bar, puiſque Charles n'a pas acompli l'article du traité de Liverdun, par lequel il promettoit de faire dans l'année, hommage à Sa Majeſté de ce fief qui reléve de la Couronne de France. La nouvelle de la défaite des troupes Loraines près d'Haguenan étant

1633. étant venuë enſuite, le Cardinal remontre au Roi qu'il n'y a pas de temps à perdre, & qu'il faut profiter d'une ſi belle occaſion de conquerir la Loraine, que le Duc n'eſt pas état de défendre. A la requête du Procureur Genéral de Sa Majeſté, le Parlement de Paris rend le 30. Juillet un arrêt pour la ſaiſie du Duché de Bar, faute d'hommage rendu dans le temps. La Nauve Conſeiller à la Grande-Chambre reçut la commiſſion de ſe tranſporter ſur les lieux, acompagné d'un Subſtitut du Procureur Genéral, & de proceder juridiquement à la ſaiſie. Elle ſe fit ſans aucune réſiſtance. Le Roi part en même temps de Paris, & va fondre ſur la Loraine à la tête de ſes troupes.

Le Cardinal de Loraine vient de la part du Duc ſon frere trouver le Roi à Chateau-Thierri.

Dez que le Duc apprit que Sa Majeſté s'avançoit vers la frontiére de Champagne, & que l'armée de France avoit ordre de venir de l'Electorat de Treves en Loraine, il pria le Cardinal François ſon frere d'aller au devant de Louïs, & de lui propoſer un acommodement. Contriſſon arive incontinent à la Cour, dit que le Cardinal de Loraine vient faire la revérence au Roi, & qu'il eſt à Dormans. On demande enſuite à régler certaines choſes ſur le cerémoniel de la reception. *M. le Cardinal*, répond froidement un Miniſtre d'Etat à Contriſſon, *peut s'épargner la fatigue de venir plus avant. Sa Majeſté ſera bientôt à Dormans. Il lui fera là ſes complimens.* François ne ſe rebute point. Contriſſon revient ſur ſes pas, & dit que le Cardinal s'approche. On lui acorda les mêmes honneurs qu'au Cardinal de Savoïe. On s'excuſa ſeulement de lui donner des Officiers du Roi pour le ſervir, parce que Sa Majeſté

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1633. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 38.

jesté n'avoit qu'une partie de sa maison dans le voiage. Le soir du 20. Août, le Prince de Guimené alla au devant de François avec les carosses du Roi, & le conduisit à l'audience. *Sire*, dit-il après les premiers complimens, *je condamne l'action de M. mon frere. Je n'y ai aucune part. Outre que le profond respect que j'ai pour Vôtre Majesté, ne me permet pas d'entrer dans aucune entrepriſe capable de lui déplaire, je suis persuadé que le succès n'en peut être que desavantageux. Si M. de Loraine pousse cette affaire aux derniéres extrémitez, sa ruine me paroit inévitable. Dans une si grande disgrace, Sire, vôtre protection sera mon unique ressource. Je supplie très-humblement Vôtre Majesté de me l'acorder & de me permettre de me retirer dans son Roiaume. Monsieur*, repartit gravement le Roi, *je saurai toujours distinguer vos actions de celles de vôtre frere. Vous n'avez aucune part à ses derniéres fautes; j'en suis convaincu. Dans toutes les occasions, je vous donnerai des marques de ma bienveillance, autant que l'interêt de ma Couronne me le permettra. Comptez sur ma protection. Dans la disgrace de vôtre frere, vous trouverez tous les avantages que vous pouvez attendre de moi.* Le Cardinal commence alors de parler d'acommodement. Louis l'écoute, & le renvoie au premier Miniſtre qui lui déclarera les intentions de Sa Majesté. 1633.

Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L. XVI. Mémoires de Beauvau. L. I. Mercure François. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 663. 664. &c.

On ne traita d'affaires que dans l'entrevuë des deux Cardinaux. Le Lorain avouë le mariage de la Princeſſe Marguerite sa sœur avec le Duc d'Orleans. Il promet que Charles le fera rompre, qu'il remettra Marguerite entre les

mains

1633. mains du Roi, & qu'il rendra au nom de la Ducheſſe Nicole ſon épouſe, l'hommage dû à Sa Majeſté pour le Duché de Bar. *La rupture du mariage*, repliqua Richelieu, *n'eſt pas à la diſpoſition de M. le Duc de Loraine. Comment offre-t'il une choſe qui ne dépend point de lui? Et quand cela ſeroit, le Roi peut-il ſe repoſer ſur les promeſſes d'un Prince qui a violé en ſi peu de temps deux traitez ſolennels? Il faut trouver de plus puiſſans moiens de l'obliger à tenir deſormais ſa parole. Les frequentes infidélitez de M. de Loraine cauſent au Roi de grandes depenſes, & des incommoditez conſiderables au peuple, à cauſe des armées nombreuſes qu'il faut mettre ſur pied. Sa Majeſté veut terminer les affaires d'une telle maniere qu'il n'y ait plus aucun ſujet de recommencer la guerre, & que M. le Duc ne puiſſe jamais entrer dans les factions du Roiaume. Non content d'avoir engagé Monſieur à un mariage contraire aux loix de l'Etat, & qui offenſe également la dignité de la Couronne, & la perſonne du Roi, il a favoriſé l'entrée de ce Prince à main armée en France. Si M. de Loraine veut que le Roi ſe fie deſormais à lui, qu'il donne Nanci en depôt à Sa Majeſté. C'eſt le meilleur parti qu'il peut prendre. Il conſervera ſes Etats, & Nanci lui ſera fidélement rendu, pourvû qu'il ſe conduiſe mieux à l'avenir. Si tel eſt ſon deſſein, il n'y a rien à craindre pour lui dans cette propoſition. Que s'il veut continuër ſes entrepriſes contre le ſervice du Roi, & ſes liaiſons avec les ennemis de l'Etat, il eſt inutile de traiter. Sa Majeſté a pris une ferme reſolution de n'accepter aucune autre condition. M. de Loraine doit la ſubir.*

Il

Digitized by Google

Il eſt depouillé de tous ſes Etats : la ſeule ville de Nanci lui reſte. Comptez qu'il la perdra infailliblement, à moins qu'il ne contente le Roi. C'eſt une place forte, je l'avouë. Mais enfin M. le Duc eſt ſans troupes & ſans revenu. Nous ferons deſormais la guerre à ſes dépens. Après cela, le Roi n'aura pas de peine à le contraindre de lui livrer Nanci. Si M. de Loraine fonde ſes eſpérances ſur quelque révolution en France, c'eſt la plus grande illuſion du monde. Le Roi eſt jeune & maître abſolu dans ſon Etat. La guerre qu'il entreprend, eſt juſte. Nous avons ſujet d'eſperer que Dieu continuera de bénir ſes armes. 1633.

Le Cardinal de Loraine remontra librement à Richelieu, que la condition étoit ſi dure, qu'il ne conſeilleroit jamais à Charles de l'accepter, à moins qu'il ne fût réduit à la derniére extrémité. Que le plus grand malheur qui lui pût ariver en ſoutenant la guerre, c'étoit de ſe voir dépouillé de ſa capitale, & dans la néceſſité de dépendre abſolument de la volonté d'autrui. Qu'on ne doutoit point que le Roi n'eût intention de rendre exactement le dépôt qu'il demandoit, après que le terme ſeroit expiré : mais que les affaires étant ſujettes à des changemens inopinez, les ennemis de la Maiſon de Loraine trouveroient peut-être une occaſion favorable d'inſinuër à Louïs, que le Duc auroit manqué à l'exécution du traité ; pretexte ſuffiſant pour engager Sa Majeſté à retenir Nanci. Que ce ſeroit une fletriſſure éternelle à la réputation de Charles, s'il rendoit à la vuë de toute l'Europe, ſans aucune réſiſtance & ſans être preſſé, la plus forte place du monde.

1633. Que la Loraine ſe trouvant ſituée entre deux puiſſans Monarques, le Duc devoit concerter toutes ſes demarches avec une extréme circonſpection. Qu'en livrant Nanci pour contenter le Roi de France, il irritoit l'Empereur, de qui la Loraine reléve. Que Ferdinand delivré de ſes embaras preſens, ne manqueroit pas de ſe venger, & que Charles pouroit bien être mis au ban de l'Empire. Que dans ce malheur, le Duc ſeroit ſur, à la verité, de la protection de la France, mais qu'il n'étoit pas impoſſible que le Roi occupé à quelque guerre facheuſe, ne ſe trouvât pas en état de ſecourir aſſez puiſſamment Charles, dont la perte ſeroit alors inévitable.

Je ne ſuis pas ſurpris, *Monſeigneur*, repartit Richelieu, *que vous alléguiez la pretenduë ſouveraineté de l'Empereur ſur la Loraine, & la puiſſance de la Maiſon d'Autriche. Mais le Roi n'entre point dans ces conſiderations. Quand M. le Duc y voudra bien penſer, elles ne l'arréteront pas non plus. Ceux dont il allégue les interêts & le pouvoir, ſont les principaux auteurs de ſa mauvaiſe conduite. L'ont-ils bien aidé à ſe tirer du precipice, où l'envie de les ſervir l'a jetté plus d'une fois? J'avouë qu'il a beſoin de la protection des deux Couronnes. C'eſt juſtement ce qui l'engageoit à mériter celle du Roi, par ſes ménagemens & par ſa deférence. Il devoit ſuivre les maximes de ſes prédeceſſeurs, qui jugeoient que leur conſervation en dépendoit abſolument. Bien loin d'être auſſi prudent qu'eux, il a donné pluſieurs ſujets au Roi d'entrer à main armée en Loraine. Si M. le Duc craint plus la future puiſſance de l'Empereur, que celle de Sa Ma-*

Majeſté, dont les armes ſont à la porte de Nanci, il peut prendre le parti de ſe défendre par la force. Que s'il croit devoir prudemment conjurer l'orage, dont il eſt menacé, peut-il mieux faire que de donner Nanci en dépôt? Cela lui aſſure la libre poſſeſſion de ſes Etats. 1633.

Tout va bien juſques à preſent. On ne peut nier que les raiſons du Miniſtre de Louïs ne ſoient ſpécieuſes : diſons même aſſez bonnes par rapport à la ſituation des affaires de Charles, & au mauvais pas dans lequel il s'eſt témérairement engagé. Mais Richelieu avance enſuite la choſe du monde la plus pitoiable, la pretenſion la plus frivole, la plus ridicule qu'on ſe puiſſe imaginer. *Quant à la ſouveraineté de l'Empereur ſur la Loraine*, ajouta-t'il, *bien loin d'en demeurer d'accord, le Roi prétend qu'elle lui appartient, & que l'hommage lui eſt dû. L'Empire l'a depuis long-temps uſurpée ſur la Couronne de France. La longue poſſeſſion, Monſeigneur, ne donne aucun droit contre les Souverains. Il n'y a pas de préſcription entr'eux. Comme ils ne reconnoiſſent point de tribunal ſupérieur, devant lequel ils ſe puiſſent pourvoir, ils ſont toujours reçus à demander leurs droits aux uſurpateurs, & à y rentrer par la force. Les affaires de France n'ont pas permis ci-devant à nos Rois de faire valoir toutes leurs prétenſions. Puiſque Dieu ouvre maintenant à Sa Majeſté les voies de rétablir la Monarchie Françoiſe dans ſon ancienne grandeur, la poſterité n'auroit-elle pas ſujet de blâmer le Roi, s'il négligeoit de rentrer dans les droits de ſes predéceſſeurs, & s'il n'emploioit pas la force de ſes armes pour cet effet?* Quelqu'injuſte, quelqu'ex-

Digitized by Google

1633. travagante que ſoit la maxime de Richelieu, elle eſt reçuë à la Cour de France comme une vérité inconteſtable. On a vû de nos jours un Evêque applaudir dans l'Egliſe à l'uſurpation de Strasbourg, ſous prétexte que cette ville étoit du domaine des Rois de la premiére & de la ſeconde race en France. Louïs XIV. repartit lui même à un Miniſtre du Roi d'Angleterre, qui lui remontroit la violence de cette entrepriſe, que *le Roi Dagobert avoit été maître de Strasbourg*. Ne refléchiſſons pas ſur de pareilles pauvretez. Qui eſt-ce qui n'en ſent pas le ridicule? Le *Grand Monarque* dont les flatteurs nous vantent le bon ſens & les lumiéres, en dit gravement comme d'autres.

Les craintes, conclut avec plus de raiſon le Miniſtre de ſon pere, *qu'allegue M. le Duc de Loraine, devoient le retenir, lorſqu'il étoit ſur le point d'offenſer le Roi. La faute eſt commiſe, & Sa Majeſté ne peut plus diſſimuler ſon juſte reſſentiment. Elle a reſolu de ſe venger, à moins que l'offenſe ne ſoit duëment réparée. Les predéceſſeurs de M. le Duc ſe ſont bien trouvez de la protection de la Couronne de France. Il doit être aſſuré qu'elle ne lui manquera pas contre qui que ce ſoit. Pour conclure en un mot: le Roi n'acceptera jamais d'autres conditions que le dépôt de Nanci. Il a les meilleures places de la Loraine entre les mains. Cette conſideration a-t'elle obligé M. le Duc à tenir ſes promeſſes? Peut-on eſpérer qu'après de ſi fréquens changemens, il ſera plus conſtant & plus religieux à l'avenir? Sa Majeſté ne veut plus ſe voir en danger de recevoir une nouvelle injure, ni dans la néceſſité de lever des armées à grans frais.*

M.

M. de Loraine compte sur le secours des Espagnols : ils ont besoin de celui de leurs alliez. L'Empereur est assez occupé à se défendre contre les Suédois. Les troupes du Cardinal Infant ne sont pas encore arivées. On poura bien les arrêter dans la Valteline. Celles de Suede marchent pour fermer les passages au Duc de Feria. La prise de Nanci n'est donc pas si difficile. Sa Majesté reduira bientôt la place, à moins que M. le Duc ne previenne ce dernier malheur, en acceptant ce qu'elle lui propose. La conversation finit en cet endroit. Le Cardinal de Loraine chagrin de ne pouvoir rien obtenir, va prendre congé de Louïs, demande le temps d'aller faire son rapport au Duc, & prie le Roi de n'avancer pas plus avant. *Monsieur*, repondit froidement Sa Majesté, *je suis fâché de ne pouvoir vous acorder ce que vous me demandez. La resolution en est prise. Je me rendrai incessamment devant Nanci, & je n'en partirai qu'après avoir soumis la ville à mon obeissance.* 1633.

S. Chaumont commençoit alors de l'investir avec environ quatre mille hommes. En ralliant ce qui lui restoit de ses troupes défaites près d'Haguenau, & en assemblant les milices de son païs, le Duc de Loraine pouvoit facilement chasser S. Chaumont des postes occupez, & l'obliger à se desister d'un dessein legérement conçu. Mais Charles craint de rendre ses affaires plus mauvaises. La voie de la négociation lui paroissant plus sure il veut tenter encore d'appaiser par ses soumissions un puissant Monarque, dont il attire les armes dans son païs, sans avoir de quoi les repousser. *Par une fatalité assez étrange*, dit un

Le Cardinal de Richelieu fait prendre au Roi la resolution de s'emparer de Nanci & de toute la Loraine.

1633. Gentilhomme temoin de ce qui ſe paſſoit, ou plûtôt par une imprudence ſans pareille, *le Duc n'a pu ſe tenir en repos quand il falloit, ni prendre le parti d'une vigoureuſe reſiſtance quand il n'avoit plus d'autre reſſource.* Content de mettre à la hâte tout l'ordre qu'il peut pour la defence de Nanci, il y jette environ trois mille hommes d'infanterie, deux ou trois cens cavaliers, & quarante Gentilshommes volontaires. Charles prend enſuite la reſolution de ſe retirer dans les montagnes de Voge avec la cavalerie qui lui reſte du débris de ſon armée, & d'y lever promptement quelqu'infanterie pour en defendre les avenuës étroites & difficiles. Le Marquis de Mouï premier Prince du ſang de Loraine, fut chargé du ſoin de ſoutenir le ſiége de Nanci, avec le Baron d'Eſne & La Serre Gentilhomme Gaſcon, dont l'un comme Gouverneur de la place, devoit défendre la vieille ville, & l'autre la nouvelle. Le Cardinal de Loraine retourne à la Cour de France, faire une ſeconde tentative auprès du Roi, en lui offrant de la part du Duc de conſentir à la diſſolution du mariage de ſa ſœur avec Gaſton, de la remettre entre les mains de Sa Majeſté, & de donner à Louïs la Motte en dépôt. C'étoit après Nanci la meilleure place qui reſtât à Charles.

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1633.

Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 37.

Mémoires de Beauvau. L. I.

Nani Hiſtoria Veneta. L. IX. 1633.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 666. 667.

Le Cardinal trouve le Roi encore plus avancé. On lui donne une longue audience à S. Dizier, en preſence de Richelieu, du Comte de Braſſac, de Bullion & de Bouthillier Conſeillers d'Etat. Les nouvelles offres du Duc furent examinées enſuite dans le Conſeil de Sa Majeſté, qui les rejette à la perſuaſion de ſon premier

mier Miniſtre, ſous prétexte qu'elles n'ôtent pas à Charles le moien de reprendre ſes mauvais deſſeins quand l'occaſion s'en preſentera. Comme il n'y avoit pas lieu d'eſpérer qu'un Prince plus courageux que prudent, ſubit la condition honteuſe de remettre ſa capitale ſans aucune réſiſtance, on agita dans le Conſeil du Roi, s'il étoit à propos de s'engager dans le mois de Septembre au ſiége d'une place extrémement forte, & ſi Sa Majeſté devoit dépouiller entiérement un voiſin, dont la derniere faute paroiſſoit aſſez pardonnable. Car enfin, il prétendoit que la juſtice & la raiſon d'Etat lui permettoient de s'oppoſer aux progrès des Suedois, dont les conquêtes rapides en Alſace, les conduiſoient à la porte de la Loraine. Et puiſque l'Empereur incapable de conſerver Saverne, Haguenau, Colmar & les autres villes d'Alſace, les vouloit laiſſer pour un temps entre les mains de Charles, afin de le dedommager des dépenſes faites au ſervice de Sa Majeſté Impériale, étoit-il ſi coupable de les avoir acceptées? Une pareille action méritoit-elle que Louïs *le Juſte* achevât de le ruïner? Diſons la verité. Le Duc de Loraine commit des fautes inexcuſables contre la bonne politique. Mais ſon plus grand crime, ce fut d'irriter l'implacable Richelieu, en prenant le parti de la Reine Mere & du Duc d'Orleans. 1633.

Determiné depuis quelques années à ne laiſſer pas échapper la premiére occaſion de ſe venger avec éclat, le Cardinal eut ſoin de recueillir toutes les raiſons capables d'inſpirer ſa paſſion au Roi. *Sire*, lui dit-il, *l'affaire qui ſe propoſe, mérite d'être examinée avec beaucoup*

1633. *de maturité. Je ne voi aucune raiſon de conſeiller à Vôtre Majeſté d'attaquer le Duc de Loraine, à moins qu'elle n'ait la volonté & les moiens infaillibles de le chaſſer de ſes Etats. Cela paroit difficile d'abord. Nanci eſt reguliérement fortifié. La ſaiſon qui s'avance, ne permet preſque pas de l'aſſiéger. En former le blocus, cela durera ſept ou huit mois. Combien peut-il ariver d'accidens imprevûs avant que la ville ſoit réduite à la derniére extrémité? Que ſavons-nous ſi les Suedois & les Princes Proteſtans d'Allemagne ne s'accommoderont point avec l'Empereur; ſi la Tréve propoſée aux Etats Genéraux des Provinces-Unies, ne ſe conclura pas? En ce cas les Eſpagnols feront vraiſemblablement une diverſion en Italie, & vous obligeront d'abandonner vos deſſeins ſur la Loraine. Pour aſſiéger Nanci, Vôtre Majeſté a beſoin de vingt mille hommes d'infanterie & de trois mille chevaux. Il faut avoir outre cela un corps de ſix mille fantaſſins, & de huit cens, ou mille chevaux pour la ſeureté de vôtre perſonne. Un pareil projet ne ſe peut exécuter qu'avec une dépenſe extraordinaire. Mais, Sire, en matiére d'Etat, les grans Princes ne peuvent diſſimuler une injure, ſans s'expoſer à en recevoir bientôt une plus grande. Leur réputation, c'eſt leur plus grande force, leur plus puiſſant appui. S'ils en ſouffrent la moindre diminution, ſemblables à ceux qui manquent à mettre le pied ſur le dernier degré, ils tombent du haut de l'eſcalier en bas. L'argent eſt inutile à un Roi qui ne ſait s'en ſervir, ni pour conſerver ſon honneur, ni pour étendre ſa domination. Un million d'or ſuffit à la reduction de Nanci.*

Ja-

Jamais vous ne trouverez, Sire, une occa- 1633.
sion plus favorable d'avoir cette place importante. La guerre allumée dans toute l'Allemagne, ne finira pas assez-tôt pour déconcerter vôtre entreprise. Les Pais-bas, on n'y voit aucune disposition à la treve. Un grand projet a toujours ses difficultez. J'en trouve peu dans celui dont il est question. Le Duc de Loraine dépourvû de troupes ne tiendra pas la campagne. Ses alliez, bien loin d'être en état de le secourir, ont tant d'occupation chez eux qu'ils ne peuvent pas penser aux autres. Tant que ce Prince opiniâtre aura un pouce de terre, il ne se détachera ni de l'Empereur, ni du Roi d'Espagne. Prévenu qu'avec leur secours, il trouvera enfin une conjoncture favorable de faire du mal à la France, il n'a pas eu le moindre égard aux raisons qui l'obligent de renoncer à ses engagemens avec la Maison d'Autriche. Si Vôtre Majesté n'achéve pas de le ruïner, le mariage de Monsieur subsistera. Preparez-vous, Sire, à une guerre sans fin. Soiez continuellement sur vos gardes, & contre la malignité des intrigues sourdes, & contre la violence ouverte d'un ennemi subtil, actif, & irréconciliable. Que si le Duc de Loraine est une fois entiérement ruiné, le mariage de Monsieur se rompt incontinent. Puylaurens a déclaré sans façon à l'Abbé Delbéne qu'il voudroit voir le Lorain écrasé, afin de pouvoir porter Monsieur à épouser une autre Princesse. C'est une chose constante que l'interêt de ce favori, demande que son maître se détache de Marguerite. Monsieur naturellement léger & indifferent, se dégoutera de lui même d'un mariage qui ne lui donne que du chagrin & de l'embaras. Il voudra

1633. *rentrer dans les bonnes graces de Vôtre Majesté par une alliance que vous aprouverez, dez qu'il verra le Duc de Loraine incapable de l'appuier : Et l'affront fait à la Princesse Marguerite causera une haine immortelle entre Monsieur & son grand ami.*

Je croi donc, Sire, que le Duc doit être sevérement puni de l'injure qu'il a osé vous faire. Nanci est la plus forte barriére que Vôtre Majesté puisse opposer à la Maison d'Autriche. Il faut l'avoir à quelque prix que ce soit. Cette conquête vous sera plus utile, plus glorieuse que celle de Mets sur l'Empereur Charles-Quint, qui a tant fait d'honneur à un de vos predécesseurs. Après cela vous n'aurez plus rien à craindre de l'inquietude, & de la haine opiniâtre du Duc de Loraine. Tous les autres gens du Conseil applaudirent à Richelieu. Eurent-ils jamais le courage de le contredire? Les uns étoient ses creatures; & les autres craignoient de lui déplaire. Louïs déclare donc encore au Cardinal de Loraine, qu'il veut absolument avoir Nanci. Sa Majesté tâche seulement de contenter un Prince qui sembloit y aller de fort bonne foi. On témoigne à François que son entremise est agreable. On lui promet d'avoir égard à ses interêts particuliers. Enfin, on lui offre des honneurs, & un revenu convenable à son rang, s'il veut se retirer en France. Le Cardinal retourne promptement porter ces mauvaises nouvelles au Duc. Après quelque consultation, les deux freres conviennent de faire une troisiéme tentative, & d'offrir à Richelieu le mariage de François avec la Combalet; affaire déja proposée à Paris.

S'il

S'il eſt permis de comparer cette creature avec une grande Princeſſe, il en eſt à peu-près d'elle, comme d'Elizabeth Reine d'Angleterre. On la marie tous les ans, & cependant elle demeure toujours veuve. Harlai de Chanvallon Gentilhomme intriguant & habile dans le maneige de la Cour, s'étoit particuliérement attaché à la Maiſon de Loraine. Voiant le Duc fort embaraſſé par le mariage de ſa ſœur avec Gaſton, & par la mesintelligence entre les Lorains & Richelieu, il crut que le meilleur moien de rétablir les affaires de Charles, c'étoit de mettre le Cardinal dans les interêts de la Maiſon de Loraine, en lui demandant en mariage Combalet ſa bonne niéce pour François cadet du Duc, lequel à la maniére des Princes avoit reçu le chapeau de Cardinal, ſans être engagé dans aucun de ce qu'on nomme *les Ordres ſacrez*. Chanvallon propoſe ſa penſée à Harlai de Sanci ſon parent, Evêque de S. Malo & confident de Richelieu, & en parle à la Cour de Nanci. L'ouverture ne fut pas abſolument rejettée à Paris. Toujours profond & impenétrable ſur ce qui regarde ſes interêts & l'agrandiſſement de ſa Maiſon, Richelieu penſe à la choſe, & ne répond rien de poſitif. Le Duc de Loraine parut froid & irréſolu. Mais ſon frere approuva le projet & fut bien-aiſe que Chanvallon négociât le mariage. On fait de nouvelles tentatives, & Richelieu paroit encore plus reſervé. Il pretendoit ſe faire rechercher par les Lorains, & conclure l'affaire enſuite le plus avantageuſement qu'il ſeroit poſſible, & pour lui & pour ſa niéce.

1633.

On tâche de gagner Richelieu en lui propoſant le mariage de ſa niéce Combalet avec le Cardinal de Loraine.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1633. *Vie du même par Aubery. L. IV. chap.* 39. *Nani Hiſtoria Veneta. L. IX.* 1633. *Vittorio Siri Memorie Recondite: Tom. VII. pag.* 666. 675. 676.

Le Cardinal abandonnoit le deſſein de la

1633. marier au Comte de Soiſſons. Entêté d'introduire à la Cour de France le cérémoniel de Rome, Richelieu refuſoit de donner dans ſa propre maiſon le pas aux Princes du ſang Roial. Condé plus avide d'argent & de bien, que d'honneur & de diſtinction, céda volontiers au Cardinal. Mais Soiſſons dont les ſentimens furent toujours plus honnêtes, & les inclinations plus nobles, n'alloit point rendre viſite à l'arrogant Miniſtre. Les grandes eſpérances de fortune & d'établiſſement, dont pluſieurs perſonnes flattérent l'ambition de Soiſſons, ne furent pas capables de le porter à une démarche indigne de ſon rang. Richelieu crut que le premier Prince du ſang aiant cédé, le dernier devoit ſuivre ſon exemple, & qu'il y avoit plus de mépris à ſon égard, que de noble fierté dans la conduite du Comte. Le voilà donc fort mal dans l'eſprit de Son Eminence. Bien loin de penſer à le faire ſon neveu, elle cherche à le mortifier & à ſe venger. Chanvallon aiant parlé pour lors du mariage de Combalet avec le cadet de la Maiſon de Loraine, Richelieu goute la propoſition, & ne ſe déclare pas d'abord. Elle lui eſt d'autant plus agreable, que le Duc de Loraine n'aiant point d'enfans de Nicole ſon épouſe, le Cardinal ſe flate qu'en faiſant valoir le teſtament veritable ou ſuppoſé du Roi René, dont j'ai rapporté ci-deſſus la ſubſtance, Combalet peut devenir Ducheſſe de Loraine, au préjudice de la Princeſſe Claude ſeconde fille du feu Duc Henri.

L'amant prétendu de la Dame étant venu trouver le Roi à Chateau-Thierri, Chanvallon lui inſinua de faire le paſſionné, & de témoigner dans

dans ſes complimens à Richelieu une forte inclination à épouſer ſa niéce. François ſuit le conſeil de Chanvallon. Parmi les proteſtations étudiées d'eſtime & de reſpect pour le Miniſtre, d'attachement à ſa perſonne, d'ardent deſir d'obtenir ſon amitié & de vivre dans ſa dependance, le Lorain coule avec une rougeur affectée que ſa plus forte paſſion, c'eſt de donder des preuves certaines de la ſincérité de ſes ſentimens à Richelieu, & de ſe lier à lui le plus étroitement qu'il ſera poſſible. On entend ce langage. Richelieu répond au diſcours obligeant & ſoumis avec toute la civilité imaginable, témoigne conſidérer extrémement la naiſſance du Lorain, eſtimer parfaitement ſa prudence, ſes bonnes intentions, ſa droiture, & lui inſinuë qu'après avoir reflechi ſur la propoſition de Chanvallon, elle s'eſt trouvée du gout de l'oncle & de la niéce. Le Duc de Loraine informé de tout ce qui s'eſt paſſé entre les deux Cardinaux, & deſeſperant de ſauver autrement ſes Etats & ſa Maiſon, convient avec ſon frere nouvellement revenu de S. Dizier, que celuici demandera inſtamment la Combalet en mariage, & que pour l'obtenir plus facilement, il offrira de la part de Charles affligé au dernier point d'avoir encouru la diſgrace de Louis, une demiſſion entiére des Duchez de Loraine & de Bar en faveur de François, & le dépôt de la Princeſſe Marguerite entre les mains de Sa Majeſté. Pour en impoſer mieux au monde & particulierement à Richelieu, on expédie incontinent l'acte de renonciation. Le Marquis de Mouï & tout le corps de l'Etat qui ſe peut aſſembler à Nanci, ont ordre de reconnoître le 1633.

Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Mémoires de Beauvau. L. I.

1633. pretendu nouveau Duc de Loraine. Il reçoit en effet les hommages de quelques perſonnes. Mais Richelieu plus penétrant & plus delié que les deux freres, ne prit point le change.

La Cour de France étoit à Pont-à-Mouſſon, lorſque le Cardinal de Loraine y vint le 28. Août apporter les nouvelles propoſitions. Louïs les écoute & renvoie François à ſon premier Miniſtre. *Je ne croi pas, Monſeigneur*, répondit Richelieu, *que le Roi détourne M. le Duc vôtre frere de vous ceder ſes Etats. Sa Majeſté connoit vôtre vertu & vos bonnes intentions. Elle eſt ſi contente de vôtre conduite qu'elle aimera toujours mieux vous avoir pour voiſin, qu'un Prince ſur les promeſſes duquel on ne ſe peut repoſer. Mais permettez moi de vous repreſenter que cette demiſſion ne prévient pas les inconvéniens que le Roi veut éviter. M. le Duc peut-il rentrer par intelligence, ou par force dans ce que la neceſſité preſente de ſes affaires l'oblige d'abandonner contre ſon inclination? Alors il faudra recommencer la guerre. Le dépôt de Nanci eſt l'unique ſeureté que Sa Majeſté puiſſe prendre.* C'eſt ici que Charles fut véritablement pris pour duppe. En offrant ſa demiſſion & le mariage de ſon frere avec la Combalet, il donnoit envie à Richelieu d'aſſurer la qualité de Ducheſſe de Loraine à ſa niéce. Et le Cardinal ne devoit-il pas avoir Nanci & toutes les meilleures places de la Loraine, pour executer ce projet, & pour empécher que Charles ne rentrât dans ſes Etats, en cas qu'il y eût de la colluſion entre les deux freres, ou que l'aîné venant à ſe repentir de ſon imprudence, tentât de ravoir à main armée ce qu'il avoit cedé malgré lui?

Pour

Pour ce qui eſt de ma niéce, ajouta Richelieu, 1633.
je vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, de l'honneur que vous voulez bien lui faire. J'aurois tort de refuſer un avantage ſi conſidérable & pour moi, & pour elle. Mais trouvez bon, s'il vous plaît, que nous remettions à un autre temps la concluſion de cette affaire. Vous voiez auſſi bien que moi, combien il m'eſt important de prévenir le reproche que mes ennemis ne manqueroient pas de me faire, que j'ai engagé le Roi à marcher pour mes interêts particuliers à la tête de ſon armée vers la Loraine. Les affaires domeſtiques d'un Miniſtre ne doivent point être mêlées avec celles de l'Etat. Au reſte le Roi accepte avec plaiſir l'offre que fait M. le Duc, de remettre la Princeſſe Marguerite entre les mains de Sa Majeſté. C'eſt un grand acheminement à un bon traité de paix. L'avance ſera reçuë comme une marque du deſir ſincere de rentrer dans les bonnes graces du Roi. Parlons franchement, Monſeigneur. Je ſuis quelquesfois aſſez bien averti de ce qui ſe trame. Etes-vous maître de la perſonne de vôtre ſœur? Je la croi preſentement hors de Nanci, & peut-être dans les terres du Roi d'Eſpagne. Le Cardinal de Loraine fait l'ignorant ſur cet article, & prend le lendemain congé de Louïs. Quand on parla dans le Conſeil de Sa Majeſté, du mariage de la Combalet, ſon oncle feignit de n'y penſer point. *A Dieu ne plaiſe*, s'écria-t'il, *que le ſiécle preſent, ou les ſuivans, me reprochent un jour d'avoir mêlé mes interêts, ou ceux de mes parens, dans une entrepriſe que j'ai uniquement conſeillée pour le ſervice du Roi & pour le bien de l'Etat. Le Cardinal d'Amboiſe fit un tort irréparable à ſa réputa-*

1633. *putation, quand le projet ambitieux de mettre la tiare sur sa tête, fut le motif du conseil qu'il donna au Roi Louis XII, de porter ses armes en Italie. On ne dira jamais rien de semblable du Cardinal de Richelieu.*

La Princesse Marguerite de Loraine s'échappe de Nanci, & va trouver le Duc d'Orleans à Bruxelles.

Avoit-il véritablement reçu quelqu'avis secret de l'évasion de Marguerite? Vouloit-il seulement sonder le Lorain sur un tour que la Cour de France craignoit qu'on ne lui jouât? Quoiqu'il en soit, la Princesse de Phaltzbourg aînée des deux sœurs de Charles, ne pouvant souffrir l'indigne proposition de livrer sa cadette au Roi de France, agit si puissamment auprès du Cardinal de Loraine, qu'il consentit à emmener dans son carosse Marguerite déguisée en cavalier, à la faveur d'un passeport donné à François pour sortir de Nanci & pour y rentrer quand il lui plairoit avec un certain nombre de gens. L'entreprise paroissoit assez difficile. S. Chaumont avoit reçu un ordre exprès du Roi son maître, de prendre extrémement garde à tous ceux qui sortiroient de Nanci, alors investi de plus près par les François, & de visiter sur tout avec soin les carosses, de peur que Marguerite ne s'échappât. On la vouloit avoir à quelque prix que ce fût. L'Officier de Louïs lui répondit de se reposer sur sa vigilance. Mais le Cardinal de Loraine plus habile, sort de grand matin avant que S. Chaumont soit levé, & prend la Princesse déguisée dans son carosse. On l'arrête à la premiere garde de l'armée Roiale. Les Officiers acoûtumez à voir souvent François passer & repasser avec son passeport, lui font civilité, & permettent qu'il continuë son chemin. Quelques-uns d'eux re-

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. Mémoires de Beauvan. L. I. Mémoires de Montresor. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 669. 670.

gar-

gardérent assez attentivement le jeune & beau cavalier assis auprès du Cardinal. Mais il se couvroit à demi du rideau du carosse avec une négligence si bien affectée, que ces Messieurs ne soupçonnérent rien. 1633.

Dez qu'on est suffisamment éloigné du camp des assiégeans, François tire droit à un bois. La Visée Gentilhomme de confiance acompagné de quelques chasseurs, bien instruits des chemins détournez, y attendoit Marguerite avec un cheval. Elle monte dessus, & arive le même jour à Thionville extrémement fatiguée d'une traite de seize heures. Le Comte de Whiltz Gouverneur de la place pour le Roi d'Espagne, & la Comtesse son épouse reçoivent avec honneur la Princesse qui se fait connoître. Elle se repose là quelques jours, en attendant des hardes & un equippage convenable à sa qualité. La Ducheſſe d'Aurai & d'autres Dames ariverent quelques jours après avec du linge, des habits, & les carosses de l'Infante Isabelle, qui apprit avec beaucoup de joie l'arrivée de la Ducheſſe d'Orleans. Nous appellerons ainsi desormais Marguerite. Gaston déclara pour hors son mariage avec elle. L'évasion causa autant de chagrin à la Cour de France, que de plaisir à celle de Bruxelles. Louis s'emporte contre le Cardinal de Loraine, & se plaint de l'abus fait de son passeport. François se défend, & soutient que Sa Majesté ne lui peut reprocher la moindre chose qui soit contraire à la bonne foi. *On ne m'a rien prescrit dans le passeport*, disoit-il. *Le Roi m'a permis de mener avec moi un certain nombre de personnes. En ai-je pris jamais pris une de plus?* Quelque spe-

cieuse

1633. cieuſe que fût l'excuſe du Lorain, on ne lui pardonna point une ruſe trop adroitement conduite ſous les yeux du Roi qui s'étoit avancé plus près de Nanci. Il feint de ne vouloir plus entendre à aucun acommodement. Les pionniers travaillent diligemment aux lignes. On fait ſauter deux arcades du pont de Marcheville, afin d'ôter aux aſſiégez la communication d'une riviére qui leur peut être de quelque utilité. Le paſſeport du Cardinal de Loraine eſt révoqué. Et parce que le Roi, ou plûtôt ſon Miniſtre, veut ménager ce Prince, on le fait avertir de ne ſortir plus de Nanci, à moins qu'il ne vueille s'expoſer à être fait priſonnier de guerre.

Cependant la Ducheſſe d'Orleans eſcortée par cinq cens chevaux que l'Infante envoia, marchoit vers Namur, ſon époux devoit l'y joindre. *Il ſeroit malaiſé*, dit Montreſor, *d'exprimer la joie que ſentit Monſieur, en aprenant l'heureuſe évaſion d'une perſonne qui lui étoit ſi chere. Quoiqu'il jugeât bien qu'en la recevant, le mariage caché juſques alors, ſeroit rendu public, & que ce contretemps romproit les négociations commencées, ſon affection l'emporta ſur toutes les autres conſidérations.* Non content d'envoier le Duc d'Elbeuf & Puylaurens au devant de Marguerite, Gaſton y va lui même. Son impatience ne lui permet pas d'attendre le retour de ceux qu'il a depéchez, le voilà qui s'avance au delà de Namur afin de témoigner un amoureux empreſſement. Le Duc d'Orleans la rencontre à Marche en Famine, & revient avec elle à Namur. *L'un & l'autre*, dit un Gentilhomme de la Cour de Gaſton, *eu-*

rent

rent beaucoup de joie de ſe voir réünis, après plusieurs périls que chacun d'eux avoit courus en ſon particulier. Gaſton va le lendemain à Bruxelles. Il y ariva quelques heures avant ſon épouſe. L'Infante Iſabelle attentive à lui donner des marques de ſon amitié, s'avance aſſez loin au devant de la Ducheſſe d'Orleans. La Reine Mere ſortit ſeulement hors de la ville. Marguerite fut conduite par les deux Princeſſes à l'apartement que celle-ci lui avoit fait preparer dans le palais. Toute la Cour de Bruxelles la vint incontinent feliciter ſur ſon heureuſe arivée. La penſion du Duc d'Orleans eſt augmentée de quinze mille livres par mois, à cauſe de la dépenſe extraordinaire qu'il eſt deſormais obligé de faire. 1633.

Cependant les villes de Loraine ouvroient leurs portes, à meſure que Louïs & ſes Officiers avançoient dans le païs. Il ſomme lui même S. Michel & Pont-à-Mouſſon. Les deux places ſe ſoumettent ſans reſiſtance. Epinal ſe rend au Maréchal de la Force, Charmes au Comte de la Suze, Luneville au Marquis de Sourdis, & les châteaux les plus conſidérables reçoivent garniſon Françoiſe. Le Roi avoit établi depuis peu un Parlement à Mets, dont la juriſdiction s'étendoit ſur cette ville, & ſur celles de Toul & de Verdun, ſur les dependances des trois Evêchez, & ſur quelques endroits voiſins. Le prétexte de l'inſtitution, ce fut la pretenduë néceſſité de remedier aux abus qui ſe commettoient dans l'adminiſtration de la juſtice, à cauſe du peu d'expérience & d'habileté des Magiſtrats de ces lieux écartez, & d'arrêter les uſurpations des Ducs de Loraine, qui en-

Le Roi entre en Loraine à la tête de ſon armée.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1633. *Mercure Françoiſe.* 1633.

1633. entreprenoient de rendre des jugemens ſouverains ſur les ſujets du Roi. Cela ſe diſoit pour en impoſer au peuple. La véritable raiſon de la création d'un nombre énorme de charges ſous Louïs XIII, & encore plus ſous ſon fils, ç'a toujours été d'avoir dequoi ſoutenir les dépenſes infinies que l'ambition demeſurée, ou la haine opiniâtre de Richelieu, ont cauſées, & que le vaſte projet d'une Monarchie Univerſelle formé par le Cardinal ſur la décadence de la Maiſon d'Autriche, & conſtamment pourſuivi par Louïs XIV. coute encore aujourd'hui à la France. Bretagne, cet indigne Magiſtrat ſi connu par les injuſtices faites à l'infortuné Maréchal de Marillac, en fut récompenſé par la commiſſion de Premier Préſident du nouveau Parlement de Mets. Le 2. Septembre de cette année le Roi écrivit du camp de S. Nicolas à cette compagnie une lettre en forme de manifeſte ſur l'entrée de Sa Majeſté en Lorraine. Voici la piéce.

Nos amez & feaux, Toutes les entrepriſes que nous avons faites juſques à cette heure, n'aiant point eu d'autre but que la gloire de Dieu, en abattant l'heréſie dans nôtre Roiaume, le ſecours de nos alliez injuſtement opprimez, & d'empécher que ceux de nos voiſins, ou de nos ſujets qui avoient conçu de mauvais deſſeins contre nôtre Etat, ne ſe rendiſſent aſſez forts pour les exécuter, nous avons eu des ſuccès tels que nous les pouvions deſirer. La bonne fortune s'eſt toujours montrée inſéparable de la juſtice de nôtre cauſe. Nous eſperons qu'elle nous acompagnera encore dans la reſolution que nous avons priſe d'attaquer le Duc de Loraine. Car enfin, la même juſtice

que

que nous avons ci devant euë, eſt en cette occaſion autant de nôtre côté, qu'elle y a jamais été. 1633.
Chacun ſait les juſtes ſujets que nous avons d'être offenſez contre ce Prince. A la vûë de toute l'Europe, il a violé les traitez conclus avec nous; il a entretenu des intelligences continuelles avec ceux qui ne peuvent ſouffrir la grandeur de cette Couronne; il n'a recherché d'être mal qu'avec ceux qui s'y intereſſent. C'eſt ce qu'il a bien fait voir, en rompant la neutralité que nous lui avions procurée avec les Suédois, qui l'auroient infailliblement ruïné, ſi nous ne les en euſſions détournez. Non content de les attaquer le premier contre toute ſorte de raiſon & de juſtice, il leur a fait entendre par un des ſiens, qu'il agiſſoit de concert avec nous. Quand nous n'aurions que cette ſeule raiſon de porter nos armes dans ſon pais, pour faire voir à tout le monde que nous n'avons pas coûtume de tenir un procédé ſi peu ſincere, elle nous juſtifieroit aſſez. Mais il y en a pluſieurs autres, & ſur tout une particuliere qui ne nous permet pas de différer plus long-temps, de témoigner nôtre juſte reſſentiment contre le Duc de Loraine.

C'eſt le mariage de nôtre frere le Duc d'Orleans avec la ſœur de ce Prince. Il nous a confeſſé l'avoir fait, quoique nous lui euſſions répondu, que bien loin de donner l'agréement qu'on nous demandoit de ſa part, nous n'y pouvions abſolument conſentir, & qu'il nous eût pluſieurs fois proteſté de ne le conclure point. Une pareille action pour laquelle un particulier a recours à la Juſtice, eſt ſi injurieuſe à nôtre perſonne, ſi préjudiciable à nôtre Etat, que n'aiant point de voie plus douce que celle des armes, pour convaincre

nos

1633. *nos alliez de nôtre ſincerité, & pour faire rompre un mariage invalide, puiſqu'il eſt clandeſtin, & contracté par maniére de rapt, nous avons reſolu d'attaquer Nanci. C'eſt le ſeul moien d'empécher que le Duc de Loraine ne trouble deſormais la Chrétienté, de prévenir les effets de ſa mauvaiſe volonté contre nous, & de tirer raiſon de tant d'offenſes qu'il nous a faites. Nous avons voulu vous donner avis de tout ceci, afin que vous ſachiez avec combien de raiſon & de juſtice nous portons nos armes dans la Loraine. Nous eſpérons qu'elles auront la même proſpérité dont Dieu les a bénies par tout où nous les avons emploiées.*

Dans une autre lettre du camp devant Nanci, écrite encore quinze jours après en forme de manifeſte, & adreſſée au Duc de Monbazon Gouverneur de Paris, le Roi affecte de marquer plus particuliérement les ſujets de ſon mécontentement. *J'avois oublié*, dit-il, *qu'en toutes les entrepriſes importantes qui m'ont ci devant occupé, le Duc de Loraine a levé des troupes pour me donner de la jalouſie, & pour faire quelque diverſion, s'il étoit poſſible. Je ne me ſouvenois plus des déplaiſirs ſenſibles qu'il m'a cauſez, en recevant diverſes fois dans ſes Etats le Duc d'Orleans mon frere unique, afin de continuër à le ſeparer de moi. Enfin, je demeurois dans les termes des traitez de Vic & de Liverdun, quand le Duc de Loraine les a violez par ſes levées de gens de guerre contre mon gré, par ſes intelligences & par ſes intrigues, par ſes entrepriſes ſur mes alliez, & par ſes actes d'hoſtilité contre la teneur expreſſe des articles de nôtre acommodement. Il s'y étoit engagé à me rendre*

dre hommage du Duché de Bar mouvant de ma Couronne. Cependant il a négligé ce devoir indispensable. Il ne s'est pas plus mis en peine d'envoier conformément à nôtre accord, des Commissaires pour régler avec les miens beaucoup d'usurpations faites dans les trois Evêchez de Mets, de Toul & de Verdun: différend dont je voulois sortir par cette voie de douceur. 1633.

Toutes ces fautes m'aiant obligé à venir ici en personne afin de le réduire à la raison, après avoir trompé mon cousin le Cardinal de Loraine son frere, il me l'a envoié diverses fois pour m'amuser. Et ce que j'avois peine à croire après ce qui s'est passé, il m'a fait declarer le prétendu mariage de mon frere unique le Duc d'Orleans avec la Princesse Marguerite leur sœur, contre ma défense expresse signifiée aux personnes emploiées pour obtenir ma permission, & contre les promesses plusieurs fois reiterées avec serment de n'attenter jamais à une pareille action, que je ne pouvois point approuver. Car enfin, je tiens lieu de pere à mon frere unique le Duc d'Orleans. Ce mariage clandestin est veritablement un rapt commis contre ma personne & contre mon Etat. C'est pourquoi on l'a tenu si long-temps caché. Le Duc de Loraine l'a seulement déclaré, lorsqu'il s'est vû pressé; comme s'il eût entrepris d'augmenter ses fautes precédentes. On trouvera sans doute dans la conduite de Charles des imprudences & des infidélitez inexcusables, si on prend les choses à la derniére rigueur. Parlons de bonne foi. Méritoient-elles qu'on le dépouillât de ses Etats?

Dire qu'on vouloit seulement avoir pour un temps la ville de Nanci en dépôt; c'est une illu-

1633. illuſion groſſiére. Ce que Richelieu avança dans le Conſeil du Roi, que cette place étoit la plus forte barriére qui ſe pût oppoſer à la Maiſon d'Autriche, & que la conquête en ſeroit plus utile & plus glorieuſe que celle de Mets, n'eſt-ce pas une preuve inconteſtable que le Cardinal projettoit de faire garder Nanci, auſſi bien que les trois Evêchez mis autrefois en dépôt entre les mains du Roi Henri II? Le prétendu *rapt* du Duc d'Orleans ſur lequel Louïs inſiſte davantage; c'eſt bien le reproche du monde le plus frivole & le plus ridicule. Sa Majeſté pretendoit-elle faire acroire au monde que le Duc de Loraine mit le poignard à la gorge de Gaſton pour le contraindre à épouſer Marguerite, ou qu'il fut ſeduit par de fauſſes promeſſes? Outre que le Duc d'Orleans déja veuf, n'étoit plus d'un âge à ſe laiſſer ſi facilement ſurprendre dans une affaire auſſi importante que celle de ſon mariage, il eſt certain que Son Alteſſe Roiale fit les premiéres avances. Elle envoia demander retraite au Duc de Loraine, & pour l'obtenir plus agreablement, elle offrit d'épouſer la Princeſſe Marguerite. L'affaire ſe conclut enſuite avec le conſentement de la Reine Mere de Gaſton. Où eſt le *rapt*? Où eſt la ſéduction? Louïs pretend que le *rapt* a été commis contre ſa propre perſonne & contre l'Etat. Le Duc d'Orleans ſera donc le ſeul coupable. Il s'eſt ſeduit, il s'eſt enlevé lui même au Roi ſon frere & à la France. Le reproche le plus plauſible qu'on fait à Charles, c'eſt le conſentement donné au mariage, quoiqu'il eût promis le contraire. Je puis l'en juſtifier. L'affaire étoit conſommée avant qu'on eût

tiré

tiré la parole du Duc de Loraine. Le voilà donc tout au plus coupable de diſſimulation & de menſonge. S'il eſt permis de faire la guerre pour une pareille choſe, la Chrétienté ſera-t'elle jamais paiſible? 1633.

Le jour même de la date de ſon premier manifeſte, Louïs vient de S. Nicolas à la Neuville, où ſon quartier eſt marqué à la portée du canon de Nanci. Les gens de la vénerie de Charles avoient entrepris de conduire par des bois & par des chemins perdus un régiment dans la place inveſtie. Mais les François aiant découvert le projet, les ſoldats du regiment furent tellement épouvantez, qu'ils ſe mirent eux mêmes en déroute, & ſe diſſiperent entiérement. Le Comte de la Suze qui tenoit la campagne avec ſept cornettes de cavalerie & quelques compagnies d'infanterie, empéchoit que rien n'entrât dans Nanci. Le Duc de Loraine avoit ramaſſé quelques troupes aux environs d'Epinal. Il ne penſoit qu'à gagner du temps, en attendant que le Duc de Feria Gouverneur de Milan fût arrivé en Alſace à la tête de l'armée que le Cardinal Infant envoioit au ſecours de Charles. Le Général Aldringher avoit ordre de la joindre avec un détachement des troupes Imperiales que Valſtein ne put ſe diſpenſer d'acorder. La jonction des Eſpagnols & des Allemans ſe devoit faire vers Conſtance, en cas que l'armée Suedoiſe commandée par le Maréchal Horn, ne fût pas en état de s'y oppoſer. Tout cela relevoit les eſpérances du Duc de Loraine. Et certes s'il eût bien pris ſes meſures pour empécher les progrès du Roi de France, ou du moins pour l'arrêter long-temps de-

Siége de Nanci.

Memoires de Beauvan. L. I. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XVI. Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 16, 3. Mémoires anonimes ſur la vie du Duc d'Orleans Mercure François. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 670. 671.

1633. devant Nanci, le beau projet de Richelieu échouoit. Les pluies fréquentes de l'automne, & le voisinage d'une armée ennemie de trente mille hommes, l'auroient obligé d'abandonner honteusement le siége de Nanci: chose capable de le perdre sans retour dans l'esprit du Roi son maître. Mais *le Duc de Loraine*, dit un Auteur, *fut toujours le plus pernicieux ennemi de lui même. Son étourderie lui faisoit plus de mal que le Cardinal.*

Cependant il paroit plus digne de pitié que de blâme, quand on considére la triste situation de ses affaires. Le Duc de Feria lui avoit envoié proposer de remettre Nanci aux Espagnols, en cas qu'ils fissent lever le siége. Tel est le sort des Souverains foibles qui se trouvent entre deux puissans Monarques. L'un les attaque pour les depouiller. L'autre les défend à la verité; mais c'est presque toujours à condition qu'ils lui cederont ce qu'on leur vouloit enlever. Louïs qui nous étourdit sans cesse de sa prétenduë genérosité à secourir le Duc de Mantouë injustement opprimé par les Espagnols, demanda sans façon le Monferrat pour lui même. N'aiant pû en obtenir l'échange, il menagea si bien les choses qu'il en demeura le maître par la garnison Françoise que le Duc de Mantouë se vid obligé de recevoir à Cazal. Philippe veut bien secourir aujourd'hui le Duc de Loraine que les François dépouillent. Mais Sa Majesté Catholique demande qu'on lui remette ce qu'ils pretendent usurper. La proposition du Gouverneur de Milan déplut si fort à Charles, que dans l'esperance d'obtenir plus facilement la restitution de ses Etats perdus, il aima

aima mieux les abandonner à un des deux Rois, que de les voir partagez entr'eux. Effraïé de la rapidité du progrès des armes de France, Charles penſe toujours à reprendre la voie de la négociation. Une choſe l'y determinoit encore. Le Maréchal de la Force avoit reçu ordre de le pourſuivre avec ſix mille hommes de pied, quinze cens chevaux, & ſix pieces de canon, de l'inveſtir par tout où il ſeroit, & d'attaquer ceux qui lui donneroient retraite, en cas qu'ils refuſaſſent de le livrer comme ennemi de la France. Le voilà donc contraint à ſortir des environs d'Epinal. Il s'approche de la Franche-Comté. Bien loin d'y trouver le ſecours que les Eſpagnols lui faiſoient eſpérer, l'entrée du païs lui eſt ſéchement refuſée. 1633.

Louïs content des embaras de Charles, alloit lui même reconnoître les poſtes les plus avantageux à ſon armée. Richelieu dont l'ardeur martiale ſe reveille, *fait*, dit un de ſes Hiſtoriens, *le tour de Nanci à la portée du mouſquet, pour mieux juger de l'ordre qu'il faut apporter au ſiége.* La circonvallation fut tracée ſous les yeux du Roi. Elle avoit quatre lieuës. Sa Majeſté marqua les forts & les redoutes. Elle donna le premier coup de pic, & fit travailler avec tant de ſoin & de diligence, dit-on, qu'en cinq jours le camp ſe trouva en état; & les troupes furent à couvert. Un Gentilhomme Lorain qui s'enferma comme volontaire dans Nanci, ne convient pas de cette circonſtance. Si nous l'en croïons, la circonvallation n'étoit pas achevée ſix ſemaines après le commencement du blocus. *Le Marquis de Mouï*, dit-il encore, *obſerva long-temps la dé-*

1633. *ſenſe que le Duc de Loraine lui avoit envoïé de faire aucun acte d'hoſtilité, de peur que ce ne fût un prétexte de rompre entiérement la negociation entamée. Il perdit enfin patience à une attaque près du foſſé de la ville. Quelques volées de canon furent lachées. On tire de tous côtez le lendemain à la ſollicitation de la Princeſſe de Phaltzbourg qui va ſur les remparts animer les Officiers & les ſoldats. Peu s'en fallut que le Roi qui s'étoit approché trop près afin de reconnoître la place, ne fût tué d'un coup de canon. Richelieu étonné de cet accident, envoie Chanvallon à Nanci, ſe plaindre de la part de Sa Majeſté de ce qu'on rompt la négociation. Le Cardinal jugeoit bien que s'il n'emportoit la place par un traité, on n'en viendroit pas ſi-tôt à bout. Le Roi paroiſſoit même chagrin de ce qu'on l'avoit engagé dans une entrepriſe qu'il trouvoit plus difficile que Richelieu ne l'avoit dit d'abord.*

Chanvallon fut écouté parce que le Duc de Loraine prenoit quelque confiance en lui, pourſuit le Marquis de Beauvau. C'eſt l'Auteur des Mémoires que je cite. *Charles avoit emploié Chanvallon qu'il connoiſſoit homme d'eſprit, en diverſes affaires à Paris. Il y étoit comme le Reſident & le Penſionnaire de Son Alteſſe. Gagné par Richelieu, il emploia pluſieurs raiſons politiques, afin de perſuader que le plus foible ne devoit pas s'opiniâtrer à réſiſter au plus fort, & que les affaires du Duc de Loraine ſe rétabliroient plûtôt par la douceur que par la force. Ces raiſons ébranlérent le Marquis de Mouï. Mais l'eſprit mâle de la Princeſſe de Phaltzbourg s'y oppoſa fortement.* Bien loin que les ſoumiſſions dont nous avons uſé juſques à preſent,

ſent, *dit-elle*, aient adouci le Roi, elles n'ont ſervi qu'à lui enfler le cœur, & à l'animer davantage à la ruïne de nôtre maiſon. Puiſque les choſes ſe trouvent reduites à une telle extrémité, qu'une vigoureuſe réſiſtance eſt l'unique moien de ſe ſauver, tâchons de nous tirer d'une oppreſſion violente par nôtre courage, par nôtre vigilance, & par nôtre activité. S'il faut périr, mourons en gens d'honneur. Ne vaut-il pas mieux s'enſevelir glorieuſement ſous ſes propres ruïnes, que de perdre lachement les biens, l'honneur & la liberté? *Il y eut une aſſez longue conteſtation entre la Princeſſe & le Marquis de Mouï. Mais l'un avoit l'autorité en main, & l'autre ne pouvoit rien. Le Marquis ſe rend aux remontrances de Chanvallon. Il fait ceſſer de tirer, & les choſes ſont remiſes à un nouveau train de negociation.* 1633.

François Cardinal de Loraine vient à la Neuville, où étoit le quartier du Roi, & lui offre en dépôt la partie de Nanci qu'on nomme *la nouvelle ville*. Louïs qui veut la place tout entiére à la perſuaſion de Richelieu, rejette la propoſition. Charles de ſon côté tâche de gagner du temps juſques au paſſage du Duc de Feria en Allemagne. Il renvoie ſon frere avec un plein pouvoir, & lui ordonne de prolonger la négociation autant qu'il ſera poſſible. Les deux Cardinaux entrent en conférence, & conviennent des articles ſuivans. Que le Duc de Loraine renoncera derechef à toutes les alliances contraires à celle de France, & particuliérement à ſes engagemens avec la Maiſon d'Autriche. Qu'il ſervira Louïs contre tous ſes ennemis. Que durant les troubles preſens de l'Alle-

Traité conclu devant Nanci par les Cardinaux de Loraine & de Richelieu.

1633. lemagne, il ne fera aucun armement ſans le conſentement exprès de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Qu'il deſarmera dez que le Roi aura tiré la parole du Chancelier Oxenſtiern, que les Suedois n'entreprendront rien contre Charles. Que dans trois jours il mettra la ville de Nanci, *vieille & nouvelle* entre les mains du Roi qui la gardera en dépôt juſques à ce que la bonne conduite du Duc de Loraine, ou la pacification des troubles de l'Allemagne ôte à Sa Majeſté tout ſujet d'apprehender que Charles ne faſſe de nouvelles entrepriſes contr'elle ou contre les alliez de la Couronne de France; juſques à ce que le prétendu mariage du Duc d'Orleans avec la Princeſſe Marguerite, ſoit declaré nul par les voies légitimes; enfin, juſques à ce que les differends entre Louis & Charles ſoient décidez. Que chacun des deux Princes demeurera dans ſes droits, ſans que le traité y puiſſe préjudicier. Que ſi la guerre d'Allemagne dure plus de quatre ans, les conditions du traité préalablement acomplies, Sa Majeſté reſtituera Nanci au Duc, ou à ſes héritiers. Que la Princeſſe Marguerite ſera miſe dans quinze jours entre les mains du Roi, ou du moins que le Duc & le Cardinal de Loraine feront de bonne foi tous leurs efforts, afin de la retirer du lieu où elle eſt, & de la remettre enſuite à Sa Majeſté; qu'en tout cas ſon évaſion n'empéchera point la diſſolution du mariage. Que le Duché de Bar demeurera ſaiſi juſques à ce que l'hommage en ſoit rendu au Roi. Que le Duc jouïra paiſiblement du revenu de la Loraine, & des Etats qui en dépendent. Que l'Officier mis par le Roi dans Nanci durant le dépôt, aura

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1633.
Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 40.
Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L. XV.
Mercure François. 1633.

ra le commandement absolu des armes, sans autre obligation que de prendre le mot du Cardinal de Loraine, en cas qu'il y vueille demeurer. Que Louïs donnera les ordres nécessaires pour empêcher que les habitans de la ville ne soient maltraitez par la garnison Françoise. 1633.

L'acommodement aiant été signé le 6. Septembre, François alla incontinent le porter à son frere qui le ratifia. Mais il commande sous main au Marquis de Mouï de n'ouvrir point les portes de Nanci sans un nouvel ordre envoié d'une certaine maniére. Le Cardinal de Loraine revient avec Janin Secretaire d'Etat de Charles, donne au Roi la ratification du traité, & promet que dans trois jours la ville de Nanci sera remise à Sa Majesté. Le terme étant expiré, François use de délais & donne de mauvaises défaites. Vivement pressé de faire exécuter les promesses de son frere, il déclare enfin que Charles a changé de sentiment, & qu'un Gentilhomme a porté de sa part un ordre contraire au Marquis de Mouï. Voions comment le Roi raconte ceci dans sa lettre du 19. Septembre au Duc de Monbazon. *Le soin que j'ai pris peu de jours avant que je vinsse en ces quartiers, de faire avancer mon armée vers Nanci*, dit-il, *a contraint le Duc de Loraine de s'en éloigner, & l'a empêché de renforcer la garnison qu'il y avoit mise. Jugeant alors qu'il ne pouroit se défendre contre mes armes, & que j'avois pris tout de bon la resolution de lui ôter du moins pour un temps, s'il se portoit à me contenter, une des meilleures places de l'Europe, réguliérement fortifiée, & commodément située pour la communication avec les ennemis de mon Etat, qui lui don-*

1633. *donnoit tant de confiance contre moi, il a fait continuër une négociation par mon cousin le Cardinal de Loraine. Après bien des allées & des venuës on a signé un traité, par lequel Nanci devoit m'être donné en dépôt. Le Duc de Loraine l'a ratifié. Mais par une infidelité signalée, il a fait en même temps glisser dans la ville un ordre contraire, comme le Cardinal de Loraine l'a confessé, en protestant que la chose s'est exécutée à son insçû.*

Entrevuë du Duc de Loraine & du Cardinal de Richelieu à Charmes.

Cependant les travaux commencez n'ont pas été discontinuëz un seul moment, ajoute le Roi. *Les circonvallations & les forts que j'ai fait tracer autour de la place, sont en si bon état, que le Duc de Loraine convaincu qu'elle ne peut échapper à la force de mes armes, a recommencé une négociation par le Marquis de Chanvallon & par le Sieur de Contrisson. Il m'a même très-humblement supplié d'agréer une entrevuë de mon cousin le Cardinal de Richelieu & de lui. J'ai bien voulu la permettre, quoique le procedé du Duc me donne sujet de douter, qu'il la demande avec la bonne intention qui seroit à desirer pour son propre avantage. L'evénement me le fera bientôt connoître. Voilà au vrai la situation presente de mes affaires.* Ce que les Princes disent dans les actes publics, on ne doit pas toujours le prendre à la lettre. Les choses essentielles y sont souvent dissimulées, ou deguisées. Entrons dans le détail de l'entrevuë de Charmes dont Louïs parle ici. On ne sera pas faché d'en savoir la cause & les particularitez. *Richelieu*, dit le Marquis de Beauvau, *avoit assez legérement engagé le Roi à faire un siége dans une saison déja trop avancée. L'automne ordinai-*

Mémoires de Beauvau. L. I. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1633. Vie du même par Auteri. L. IV. chap. 40. & 41.

re-

rement pluvieux en Loraine, faiſoit craindre au Cardinal, qu'on ne pût emporter la place avant l'hiver, & que Sa Majeſté qui commençoit de s'ennuier, ne lui reprochât ſa témérité uniquement fondée ſur ce préjugé, que le Duc de Loraine aimeroit mieux ſauver ſes Etats par la perte de Nanci, que d'achever de les ruiner par une reſiſtance trop opiniâtre, qui les expoſeroit en proie aux armées. 1633.

Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L. XVI. Mercure François. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 671. 672. &c.

Richelieu envoie donc un de ſes confidens au Duc, & le fait aſſurer que les interêts de Son Alteſſe lui ſont plus chers qu'elle ne ſe l'imagine. M. le Cardinal, *dit-on à Charles*, veut vous témoigner en cette occaſion le deſir qu'il a de ſauver la Maiſon de Loraine. Si vous voulez bien vous aboucher avec lui, vous chercherez enſemble les moiens de conclure un traité tel que Vôtre Alteſſe le peut ſouhaiter dans la conjoncture preſente. *Le Duc dont les affaires ſe trouvent en grand deſordre, & qui ne voit aucune apparence de ſecours du côté de l'Empereur trop occupé à repouſſer les Suédois, accepte l'offre.* Un Gentilhomme de la Cour du Duc d'Orleans donne un autre motif à Charles. C'étoit de ſe jetter dans Nanci, & de s'y défendre juſques à la derniére extrémité. *Pour cet effet*, dit l'Auteur de certains Mémoires anonimes, *le Duc de Loraine feint de vouloir tenir le traité ſigné par le Cardinal ſon frere. Mais il demande à conferer premiérement avec Richelieu, & à rendre ſes devoirs au Roi. On y conſent. Le ſaufconduit eſt incontinent expédié. Charles ſe flattoit d'exécuter facilement ſon deſſein, quand il ſeroit au quartier de Sa Majeſté.* La ſuite nous découvrira que la Cour

1633. de France craignit véritablement que ce ne fût là le véritable projet du Duc de Loraine.

Un Hiſtorien de Richelieu raconte que Son Eminence fit la premiére propoſition de renouër la négociation. Tel aveu peut ſervir à confirmer le récit du Marquis de Beauvau. *M. le Cardinal*, dit ce flateur, *ne voulut pas rompre entiérement. Il envoie le Marquis de Chanvallon à Nanci, & le charge de dire comme de lui même au Cardinal de Loraine, que le Roi obligé par toutes ſortes de raiſons de porter les choſes à l'extremité, ſent de la peine à en venir là, en conſideration de François, dont la droiture, & le deſir de contribuer à un acommodement raiſonnable, plaiſent beaucoup à Sa Majeſté. Le Cardinal de Loraine répondit que ſa bonne volonté n'étoit point diminuée, & qu'il alloit faire un nouvel effort pour porter le Duc ſon frere à tenir le traité. François lui écrivit en ſi bons termes par un Gentilhomme depéché tout exprès, de prévenir la ruine entiére de ſes affaires, que le Duc déferant au conſeil du Cardinal envoie Contriſſon demander au Roi un ſaufconduit. Charles offroit de s'avancer juſques à S. Nicolas, & d'y conférer avec M. le Cardinal. Sa Majeſté acorda tout. Mais elle fit reflexion le lendemain, qu'il étoit plus à propos que ſon Miniſtre s'avançât lui mêmes juſques à Charmes, de peur que le Duc n'eût envie de paſſer dans les Pais-bas Eſpagnols. S'il y fût allé, on ne pouvoit plus eſpérer qu'il conſentît à donner Nanci en dépôt.* Il eſt donc vrai que Richelieu fit les premieres avances & pour l'entrevuë & pour renouër la negociation, auprès du Duc & du Cardinal de Loraine, dans le deſſein de les tromper l'un & l'au-

l'autre. Je ne sai s'ils ne se flattérent point que le Ministre assez empressé en apparence de marier sa niéce à François, avoit veritablement quelques expédiens pour conserver une maison souveraine, dont l'alliance lui seroit honorable & avantageuse. On voit encore dans le récit de l'Historien de Richelieu, qu'il ne se croioit pas trop assuré d'emporter Nanci à force ouverte. Si la prise paroissoit aussi certaine que le Roi le dit au Duc de Monbazon, pourquoi cette précaution afin d'empécher que Charles ne se retire dans les Païs-bas? Louïs auroit eu un prétexte de prendre Nanci pour lui même, & d'unir cette conquéte à sa Couronne, au lieu qu'en recevant la place en dépôt, il restoit une obligation de la rendre après l'acomplissement des conditions stipulées. Suivons le panégyriste de Richelieu. 1633.

Le Duc de Loraine, ajoute-t'il, *aiant accepté la ville de Charmes, M. le Cardinal & lui s'y rendirent le 18. Septembre. Son Eminence y ariva la premiére sur les cinq heures du soir, acompagnée du Cardinal de la Valette, du Nonce du Pape, & d'un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes. Le Duc ne se rendit que sur le minuit. De maniere que trouvant M. le Cardinal endormi, & ne voulant pas permettre qu'on l'eveillât, quoique Son Eminence l'eût ordonné, ils ne se virent que le lendemain. Ils eurent deux longues conférences ce jour-là, sans se pouvoir acorder. Chacun croioit tout rompu. Mais le Duc persuadé par l'éloquence de M. le Cardinal, céda enfin lorsque Son Eminence lui alla dire adieu.* Le Marquis de Beauvau nous éclaircit davantage une circonstance sur laquelle l'Au-

1633. teur que je viens de citer, passe legérement. Il a raison. La chose ne fait pas honneur à son heros. *Après divers raisonnemens avec Richelieu*, dit le Marquis, *Charles trouvant toujours trop de dureté dans les conditions qu'on lui proposoit, resolut de s'en retourner dans ses montagnes, & se separa du Cardinal. Mais Richelieu aiant affecté de parler encore une fois comme par une rencontre inopinée au Duc qui revenoit de la Messe, il le tourna de tant de côtez, que Charles se laissa enfin persuader d'aller trouver le Roi. On promettoit de faire adoucir ce qu'il y avoit de rigoureux dans le traité, & d'obtenir au Duc des conditions supportables. En tout cas, Monsieur, dit le Cardinal, vous aurez toujours la liberté de vous retirer, si vous ne pouvez vous resoudre à les accepter.*

Charles venant alors à refléchir qu'il lui sera plus facile de passer du quartier du Roi dans Nanci selon le projet qu'il en a formé, paroit assez disposé à donner dans le piége qu'on lui tend. Richelieu profite du moment. Il insinuë à Charles que si Son Alteſſe veut ratifier de nouveau le traité signé par François son frere, où il se fera une certaine addition que le Duc demandoit, Louis content de cette deférence, relachera plusieurs choses. On dresse sur l'heure un acte par lequel Charles confirme le traité de Nanci. Deux clauses furent seulement ajoutées, que le Duc pourra faire sa demeure dans Nanci avec tous les honneurs dûs à son rang, & que s'il acomplit dans trois mois les conditions de l'accord, & particuliérement celle qui regarde la Princesse Marguerite, Sa Majesté restituera incontinent Nanci, dont les fortifi-

tifications ſeront raſées, ſi elle le juge à pro- 1633.
pos. Charles témoigne une grande répugnance à cette démolition. Le Cardinal tacha de la diſſiper en promettant de la part du Roi que Nanci ſeroit rendu dans le même état, ſi le Duc ſe conduiſoit mieux à l'avenir. Tout ceci fut ſigné à Charmes le 20. Septembre.

Je trouve que le mariage du Cardinal de Loraine avec la Combalet, s'y propoſa encore. Fut-ce un nouvel artifice de Richelieu? N'étoit-ce point auſſi un effet du zéle de Chanvallon qui vouloit fournir à Charles les expédiens les plus convenables au prompt rétabliſſement de ſes affaires? Quoiqu'il en ſoit, Richelieu qui pretend donner une dot conſidérable à ſa bonne niece, & la laiſſer héritiére d'une grande partie de ſes biens, demande que Charles donne à ſon frere un Duché avec cent mille écus de rente par an. Où le trouver, ce Duché? Voici de quoi on s'aviſa. Que le Roi recevroit l'hommage de celui de Bar comme d'un fief maſculin, & que Charles inveſti en ſon propre nom, comme le plus proche heritier mâle du feu Duc Henri ſon oncle, s'en demettra en faveur de François & de ſes décendans males, qui le poſſederont quand même Charles laiſſeroit des enfans. Les cent mille écus de rente ſe prenoient dans le Barois, en cas qu'il les pût fournir. Sinon, le ſurplus devoit être aſſigné dans la Loraine. Charles fait quelque difficulté de ſe dépouiller d'une partie ſi conſidérable de ſes Etats. Mais Richelieu ne deſeſpére pas de la ſurmonter. Par une modeſtie qu'il ſavoit merveilleuſement bien affecter, il ne voulut pas propoſer lui même l'affaire au Roi. Séguier

1633. Garde des ſeaux, Bullion, & Bouthillier furent chargez de lui en parler. Louïs donna volontiers ſon conſentement. La concluſion fut remiſe au temps que Charles viendroit à Paris rendre l'hommage du à Sa Majeſté. Il changea de ſentiment dez qu'il ne ſe vid plus maître de Nanci. Je ne l'en blâme point. Ne devoit-il pas craindre que ſon frere appuié de Richelieu, n'eût un jour envie d'avoir encore le Duché de Loraine?

Le Duc de Loraine va trouver le Roi à la Neuville. *Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu.* 1633. *Vie du même par Aubery. L. IV. chap.* 41. *Mémoires de Beauvan. L. I. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. Chap.* 41. *Mémoires de Pontis. Mercure François.* 1633. *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag.* 673. 674.

Comme j'entre dans le recit d'une circonſtance importante à la réputation du Roi dont j'écris l'hiſtoire; diſons mieux à celle de ſon Miniſtre, que le Duc de Loraine accuſa d'une inſigne perfidie, je rapporterai les paroles mêmes de divers Auteurs François, afin qu'on ne me reproche pas de donner un tour malin à une affaire qui fit grand bruit dans l'Europe. *Le Cardinal*, dit ſon Hiſtorien flateur, *n'ignoroit pas combien il étoit important de n'abandonner point le Duc de Loraine, & de ne ſe repoſer pas ſur ſa fidelité. Elle eût pu être ébranlée par l'inconſtance naturelle de ſon humeur. C'eſt pourquoi on travailla puiſſamment à lui perſuader de venir trouver le Roi, & d'exécuter ſous les yeux de Sa Majeſté ce qu'il avoit promis.* Cette demarche, Monſieur, *repreſentoit Son Eminence à Charles*, vous fera honneur dans le monde. On en jugera que vous n'avez point été contraint à donner malgré vous Nanci en dépôt. Vous en tirerez même un grand avantage. Le Roi content de vôtre deférence, prendra plus de confiance en vous. Il ſe diſpoſera inſenſiblement à vous rendre vôtre capitale, dez qu'il croira pouvoir ſe repoſer ſur vos bonnes

Digitized by Google

nes intentions. *Les charmes de l'éloquence de M. le Cardinal furent si puissans, que le Duc resolut de suivre le conseil de Son Eminence.* Il écoutoit plus son desespoir qui le portoit à s'aller ensevelir sous les ruïnes de Nanci, dont il meditoit de faire sauter les murailles & les fortifications avant que la place tombât entre les mains des ennemis de sa maison, que les raisonnemens étudiez du Cardinal. Quoiqu'il en soit, *Charles & Richelieu partent ensemble le 21. Septembre & viennent au quartier du Roi. Quand on s'en approcha, le Cardinal prit les devants, afin de rendre compte à Sa Majesté du secret de l'affaire, & de lui donner les conseils qu'il jugeoit plus utiles à son service.* Nous allons voir le resultat de ces *conseils.* Ce fut d'engager son maître à une action tout à fait indigne d'un Roi qui se picquoit de justice & de droiture. Devoit-on attendre autre chose d'un scelérat imbu des maximes de la detestable politique de Machiavel, qui enseigne à son Prince de se régler uniquement sur ses interêts, de n'être point méchant à demi, & de n'avoir aucun égard à la bonne foi, ni au droit des gens? 1633.

Louïs bien instruit par son Ministre, jouë admirablement son rolle. Il s'avance quelques pas au devant de Charles lorsqu'il entre dans la chambre de Sa Majesté. Le Duc aussi grand comédien qu'aucun autre, s'inclina profondément, fit des excuses pleines de soumission, protesta qu'il vouloit desormais obeïr à Sa Majesté, & observer exactement les traitez. *Tout est oublié*, lui répondit-elle en l'embrassant d'un air gai & content. Louïs tient long-temps le chapeau à la main, & ne le met sur sa tête qu'en

1633. qu'en priant le Duc de ſe couvrir pareillement. Après les premiers complimens, on le méne dans le cabinet du Roi, où Richelieu & les principaux du Conſeil ſont appellez. *Tous*, dit l'Hiſtorien du Cardinal, *ſe mittent à louër de concert la valeur & l'inclination guerriére de Charles, qui parut recevoir avec plaiſir l'encens qu'on lui donnoit.* Mon couſin, *dit alors Sa Majeſté*, il faut vous avouër de bonne foi que j'ai eu mauvaiſe opinion de vous. Lors qu'après vôtre ratification, vous refuſâtes d'exécuter le traité conclu par le Cardinal vôtre frere, je dis que vous n'aviez ni parole, ni fidélité. Aujourd'hui je change de ſentiment, aſſuré que je ſuis de l'acompliſſement de vos promeſſes. Je veux vous aimer & vous donner dans toutes les occaſions des preuves de ma bienveillance. *M. le Cardinal prend alors la parole & dit en s'adreſſant au Roi*; Sire, je ſerai volontiers la caution de M. le Duc. Je connois ſon inclination pour vôtre ſervice. Il ſe conduira tout autrement à l'avenir. Vôtre Majeſté doit oublier tous les ſujets de mécontentement qu'elle a eus. M. le Duc combattra deſormais ſous vos enſeignes, & à la tête de vos armées. *Sur cela M. de Loraine fit de grans complimens au Roi, & pria Sa Majeſté de le recevoir dans ſes bonnes graces.* Elle lui preſente ſes principaux Officiers, & entr'autres le Maréchal de la Force âgé de 74. ans. On louë ſa valeur, ſa vigilance, ſon activité. Charles attentif à bien faire ſa cour dit de jolies choſes, & tombe enfin ſur la chaſſe que Louïs aimoit paſſionnément. *Je n'y penſe plus guéres, mon couſin*, répondit le Roi. *Depuis mes grandes affaires,*

j'y

j'y ai presqu'entiérement renoncé. Si je m'y divertis quelquesfois, c'est lors que j'ai du loisir. Cela se trouve rarement. Quand je suis à la guerre, je m'y applique uniquement. 1633.

Le Duc de Loraine qui s'aperçoit qu'on peut bien avoir envie de lui jouër un mauvais tour, & qu'il y a de l'affectation dans les civilitez extraordinaires, dont le Roi le comble, sent un plus grand empressement d'exécuter sa resolution, sous prétexte d'aller faire ouvrir les portes de Nanci à Louïs. C'étoit comme Charles l'avouëra bientôt lui même, de s'enfermer dans la place, & de s'y defendre en Prince déterminé à tout hazarder pour la conservation de ses Etats & de sa liberté. Voiant qu'on apporte des bougies, & que le Roi se met à lire des lettres, il veut prendre congé de Sa Majesté. On n'avoit pas envie qu'il échappât. La lumiere fut même demandée exprès de bonne heure, parce que la chambre étoit assez obscure. Louïs ne vouloit pas que Charles s'apperçût quand le jour finiroit. *Mon cousin*, lui dit le Roi, *vous êtes bientôt las de nous voir. Il n'est pas tard, vous serez en moins d'une heure à Nanci, il n'y a qu'une petite lieuë d'ici.* Pontis Lieutenant aux gardes fut un des témoins & un des principaux acteurs de la comédie. Voici comment celui qui a dressé ses Mémoires la raconte assez naïvement. *Le Roi fit si bien en caressant M. de Loraine, en feignant de lire des lettres, & en lui parlant par intervalles, que la nuit vint insensiblement. Le Duc qui commence de s'ennuier, veut prendre une seconde fois congé du Roi.* Quelle heure est-il? *demande alors Sa Majesté à ceux qui sont dans la chambre.* Sire,

il

1633. il eſt ſept heures, *répond quelqu'un.* Bon Dieu! le temps paſſe bien vite, *reprend le Roi.* Il eſt trop tard, mon couſin, vous ne pouvez plus vous en retourner preſentement. *M. de Loraine qui aimoit mieux marcher toute la nuit que de demeurer entre les mains du Roi, repartit qu'il ſavoit les chemins, & qu'il ſeroit bientôt à Nanci.* La garde eſt-elle poſée? *demande finement Sa Majeſté qui ſe voioit un peu trop preſſée.* Ouï, Sire, *repond un Officier.* Tous les ordres ſont donnez. Mon couſin, *dit alors le Roi*, il eſt veritablement trop tard. La garde eſt poſée, il faudroit tout troubler. Couchez ici: cela ſera mieux. Vous partirez demain de grand matin. *M. de Loraine reïtére ſes inſtances. Mais craignant de choquer le Roi, il céde enfin.*

On s'aſſure de la perſonne du Duc de Loraine ſous prétexte de lui faire honneur.

On le conduit à la maiſon du Duc de la Valette, où ſon logement étoit marqué. S. Simon premier Ecuier du Roi & le Comte de Nogent eurent ordre de l'entretenir durant ſon ſouper. Pontis & quelques autres Officiers furent commandez pour le ſervir. *Mais les honneurs que Sa Majeſté lui faiſoit rendre*, ajoute le Lieutenant aux gardes, *tendoient à s'aſſurer davantage de ſa perſonne. On ordonna dans le même deſſein que douze Suiſſes garderoient la porte du logis, où quelques ſoldats entrérent encore ſecretement. S. Simon & Nogent que le Duc fit ſouper avec lui, l'entretinrent juſques à onze heures de nuit. Son Alteſſe s'étant couchée, je reçûs ordre de faire bonne garde autour de la maiſon avec ma compagnie, de peur qu'il ne lui prit envie de s'échapper à la faveur de la nuit. Je poſe donc des ſentinelles de ſix pas en ſix pas, & me place ſous un arbre avec un ſoldat, vis à vis des*

Mémoires de Pontis. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1633.

des fenêtres de la chambre où couchoit le Duc. 1633.
La crainte qu'il eut d'être pris pour duppe, lui causa une étrange inquiétude. Ne pouvant prendre aucun repos dans son lit, il voulut tenter de s'échapper. Il se leve donc à une heure après minuit, & se met à la fenêtre qui donnoit vers l'arbre sous lequel j'étois du moins aussi éveillé que lui. Il chanta d'abord comme pour se desennuier, & cria peu de temps après : sentinelle, sentinelle, j'entens beaucoup de bruit. Qu'est-ce que cela? *Je pris la parole au lieu du soldat, & repondis que c'étoit un corps de cavalerie qui faisoit la ronde.* De combien est-il? *ajouta le Duc.* Il est, Monsieur, *lui dis-je*, de deux mille chevaux. Comment? de deux mille chevaux, *reprit il.* C'est une chose extraordinaire. La garde n'a pas coutume d'être si forte. Pardonnez moi, Monsieur, *repliquai-je.* Elle est ordinairement aussi nombreuse. Oh! quelque chose de moins, *dit Son Alteſſe.* Vous la faites plus grande qu'elle n'est, passe, passe. Et qui est-ce qui la commande. Chacun à son tour, *repondis-je.* Tantôt un Maréchal de camp, tantôt un Lieutenant General, quelquefois un autre Officier. Vraiment, *repartit le Duc*, la garde est bonne: il n'y a rien à craindre. *J'ajoutai que par tout où étoit le Roi, on la faisoit de même.*

Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 41. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XVI. Mémoires de Beauvau. L. I. Mercure François. 1633.

Dans le dessein de me sonder, Son Alteſſe continua de la sorte. Mais n'est-ce point un Officier à qui je parle? *Je lui repartis que j'étois un pauvre cadet son serviteur.* Oüi, *dit-il en s'étonnant.* Je croiois à vous entendre parler que vous étiez un Officier. Hé bien donc, camarade, puisque tu es soldat, di moi, y a-t'il long-

temps

1633. temps que tu fais le métier? Dix ou douze ans, Monſieur, *répondis-je*. Et combien y a-t'il que tu es dans les gardes? *reprit-il*. Environ cinq ou ſix, Monſieur, *dis-je*. Comment? il y a donc long-temps que tu ſers ſans recompenſe, *ajouta le Duc*. D'où vient que tu n'es pas plus avancé? Il y a des gens moins heureux que les autres, *repartis-je*. J'attens tous les jours le bonheur que je vois ariver à quelqu'un de mes camarades. *Son Alteſſe me demanda, ſi du moins on me paioit bien mes montres*. Je n'ai pas ſujet de me plaindre de ce côté-là, *répondis-je*. Si je ſuis malheureux dans le reſte, la fortune me favoriſe en ce point. *Après que le Duc m'eut demandé combien on me donnoit, & que j'eus reparti que je recevois la paie ordinaire des ſoldats*, c'eſt pourtant être bien malheureux, *reprit-il*, que d'être ſoldat toute ſa vie ſans parvenir à aucun emploi. Ne voudrois-tu pas en avoir un? Sans doute, Monſieur, *lui dis-je*. Si le Roi me donnoit une charge, je ne la refuſerois pas. Hé bien, *ajouta Son Alteſſe*, écoute, camarade, ſi tu veux, il y a moien de faire ici la fortune d'un honnête homme. *Je repliquai que j'avois l'honneur de ſervir le plus grand Prince du monde, qui ne manqueroit pas de me récompenſer, ſi je m'acquittois bien de mon devoir*. Tu ne l'as donc pas bien ſervi, *me repliqua le Duc fort agreablement*, puiſque tu demeures ſi long-temps ſans recompenſe. C'eſt que Sa Majeſté me veut éprouver, *repris-je*, afin de mieux juger ſi je merite un emploi. On ne perd rien à attendre. Je ſuis du moins aſſuré, qu'en lui étant fidele, ma fortune ſe fera tôt ou tard. *M. de Loraine jugea par ma réponſe que je parlois avec connoiſ-*

ſance,

ſance, & qu'il n'y avoit rien à eſpérer de mon côté. Bien qu'il fût outré au dernier point de ſe voir joué de la ſorte, il fit mine d'eſtimer nôtre ſentinelle en lui diſant : va, mon camarade, tu es un brave garçon. Je t'aime de cette humeur. Adieu. *Et incontinent il ſe retira. Un de ſes Gentilshommes qui entendit nôtre entretien, s'écria en même temps :* ah, mon maître! vous étes arrêté. Il n'y a pas moien de ſe ſauver. 1633.

Cependant j'allai ſur l'heure avertir M. le Duc de la Valette de ce qui s'étoit paſſé, afin qu'il le fît ſavoir au Roi. M. de la Valette eſpérant que M. de Loraine reviendroit à la charge, voulut en avoir le divertiſſement. Il ſe vient donc poſter avec moi ſous mon arbre. Son Alteſſe ne manqua pas d'ouvrir la fenêtre peu de temps après, en criant : camarade, ſentinelle, quelle heure eſt-il ? Tantôt deux heures, Monſieur, *lui dis-je.* Vous étes long-temps en ſentinelle, *ajouta M. de Loraine qui s'ennuioit étrangement. Il eût bien voulu trouver un autre que moi.* Es-tu celui à qui j'ai déja parlé? Ouï, Monſieur, *repondis-je.* Vous m'avez fait cet honneur. Il n'y a pas deux heures que je ſuis en faction. Quelqu'un viendra bientôt me relever. D'où vient, *reprit-il*, que je n'entens plus le même bruit? C'eſt, Monſieur, *repartis-je*, que la patrouille eſt paſſée. Elle ſe fera entendre incontinent. Vraiment, *dit alors Son Alteſſe*, cette garde eſt belle & bien grande. Il faut avouër auſſi qu'elle ſe fait pour un grand Roi. Va, tu es heureux de le ſervir. C'eſt le Prince de l'Europe qui ſait le mieux tous les ordres de la guerre. Je ſerois, Monſieur, *répondis-je*, le plus malheureux homme du monde, ſi je ne connoiſ-

1633. noiſſois pas l'avantage qu'il y a d'être au ſervice du Roi : vous pouvez juger de ſa grandeur mieux que perſonne. Vous en avez vû quelque choſe. Ne fait-il pas faire lui même l'exercice ? *ajouta le Duc.* Ouï, Monſieur, *lui dis-je.* Il le fait faire à ſes gardes, à ſes mouſquetaires, à tous les régimens. On vous oblige à travailler beaucoup, à ce que je vois, *repartit Son Alteſſe.* Le Roi ne vous laiſſe guéres en repos. Il eſt vrai, Monſieur, *lui dis-je*, que le Roi nous fait ſouvent bien ſuër. Mais il ne s'épargne pas auſſi lui même.

Le Duc me demanda enſuite où étoit le logis de M. le Cardinal. Je m'imagine, *continua-t'il*, qu'on y fait bonne garde. *Sur ce que je l'aſſurai qu'elle ſe faiſoit de même dans tout le quartier du Roi*, il y a du plus & du moins, *me dit-il en riant*, tous n'ont pas beſoin d'être également bien gardez. *Son Alteſſe s'étendit alors ſur les louanges du Roi. Et après m'avoir tourné de tous les côtez, elle ajouta en ſe retirant.* Oh bien ! mon camarade, qui que vous ſoiez, je ſuis vôtre ſerviteur. Adieu. *M. de la Valette avoit penſé tout gâter par un éclat de rire : tant le jeu lui paroiſſoit divertiſſant. Je me retirai en ordonnant au ſentinelle, que ſi le Duc mettoit encore la tête à la fenêtre pour le faire parler, il lui dit aſſez rudement :* retirez vous, Monſieur : dormez, s'il vous plait. L'heure eſt induë. *On ne fut pas dans cette peine. M. de Loraine au deſeſpoir d'être pris pour duppe, ne ſe preſenta plus. Le Roi informé à ſon reveil, de cette agreable conférence par M. le Duc de la Valette, s'en divertit avec les Courtiſans. Il avoit grande envie d'en apprendre les particularitez de moi même.*

Je

Digitized by Google

Je ne tardai pas long-temps à l'aller trouver, & de lui en faire le récit le plus naif qu'il me fut poſſible. Voulant avoir le plaiſir de conter lui même l'avanture, il me défendit d'en parler. Mais lorſqu'il avoit fait l'hiſtoire à quelque Seigneur de la Cour, on m'appelloit tout auſſitôt. Sa Majeſté vouloit que je confirmaſſe ce qu'elle avoit dit. 1633.

De quoi s'applaudiſſoit-il à lui même, le bon Prince? d'une flétriſſure éternelle à ſa réputation. La maniére dont les Hiſtoriens François tâchent de pallier la mauvaiſe foi de Louïs & de ſon Miniſtre, eſt bien la choſe du monde la plus impertinente. *On étoit obligé*, dit l'un d'eux, *d'obſerver inviolablement la parole de ſureté donnée au Duc de Loraine, pour venir exécuter le traité. Mais puiſqu'il ne le vouloit plus tenir, le Roi étoit quitte de ſa promeſſe. Charles n'étant en ſureté que ſur la foi de ſon traité, il pouvoit & devoit être arrêté; vû principalement, que l'inéxécution le remettoit en la qualité d'ennemi, tout de même qu'auparavant. Il n'étoit pas permis de l'arrêter, à moins qu'il ne ſe déclarât ouvertement. Mais ſon évaſion faiſant aſſez connoître ſon mauvais deſſein, il y auroit eu de l'imprudence à le laiſſer échapper avant que de ſe ſaiſir de ſa perſonne.* Quel galimatias! Charles s'étoit-il evadé? avoit-il menacé de le faire avant que le Roi s'aſſurât de lui? On voit dans le recit même de cet Auteur que Louïs & Richelieu concertérent d'arrêter le Duc, avant qu'il fût arrivé au quartier de Sa Majeſté. *Quelque proteſtation que fit le Duc de Loraine*, dit l'Hiſtorien que je refute; *la connoiſſance qu'on avoit de ſon humeur, obligea le Roi de le faire veiller de près*

1633. *près par diverſes perſonnes auxquelles on ſe fioit.* Ce fut immédiatement après les premiers complimens de Charles à Louïs. Et par conſéquent avant qu'il eût témoigné aucune envie de s'enfuir. On avoit ſeulement ſujet de craindre que le Duc ne refuſât de tenir des promeſſes extorquées par ſupercherie, & par de violentes menaces, dez qu'il ſe verroit dans Nanci, où il ſe pouvoit défendre encore long-temps. Mais étoit-il permis de violer ſur un pareil ſoupçon, la bonne foi & les droits de l'hoſpitalité? Charles ne vint à la Neuville, qu'après y avoir été invité par Richelieu.

L'exemple qu'on prétend alléguer, condamne le Roi, bien loin de le juſtifier. *La prudence de Charles Duc de Bourgogne*, dit-on, *qui fit arrêter Louïs XI. dans le château de Peronne, eſt loüée par les Hiſtoriens. Les deux Princes s'y étoient donné rendezvous pour un traité de paix qui fut conclu en effet. Mais Louïs trop peu ſincére en ſon procedé, aiant envoié des Ambaſſadeurs aux Liégeois, pour leur perſuader de reprendre les armes contre le Duc de Bourgogne, & les Liégeois s'étant revoltez plûtôt que le Roi de France ne l'eût voulu, Charles informé que la rebellion s'étoit faite à l'inſtigation du Roi, lui donna des gardes pour empêcher qu'il ne ſe ſauvât.* Fort bien. Louïs XI. violoit un traité dans le même temps qu'il le ſignoit. Il ſuſcitoit des ennemis à celui qu'il amuſoit par un acord frauduleux. Peut-on reprocher la même choſe au Duc de Loraine? Sa Majeſté prit des meſures pour l'arrêter, dez qu'il eut mis pied à terre.

Un autre Hiſtorien flateur de Richelieu, qui copie

copie ordinairement celui que je viens de combattre, l'abandonne en cette occaſion. Mais il ne juſtifie pas mieux leur commun Héros. *Il n'y a pas lieu*, dit-il, *d'imputer à crime la penſée qu'on a euë d'obliger un Prince dont la foi étoit fort ſuſpecte, à tenir ſa parole. Et il eſt ſans difficulté que le Cardinal de Richelieu mérite plûtôt d'être loüé que blamé, d'avoir empêché par ce moien que Louïs XIII. ne reçût de la poſterité le même reproche, qu'elle fait tous les jours à François I. On condamne la crédulité de ce Prince aux promeſſes de l'Empereur Charles-Quint dans une conjoncture preſque ſemblable. François rejetta l'avis que la Ducheſſe d'Etampes & ſes Miniſtres les plus ſenſez lui donnoient, d'obliger l'Empereur à exécuter avant qu'il ſortît du Roiaume, ſa parole de rendre le Duché de Milan, & de ſe déſiſter du traité de Madrid.* Il n'y avoit que de miſérables Machiavelliſtes, & des gens ſans honneur & ſans probité qui puſſent donner ce conſeil à François I. Bien loin que ce Roi doive être blamé d'avoir religieuſement tenu ſa parole à un ennemi qui le trompa plus d'une fois, il mérite d'être propoſé comme un modéle de droiture & de fidélité. C'eſt là un des endroits des plus eſtimables de ſa vie. Plût à Dieu que Richelieu eût porté Louïs XIII. à ſuivre un ſi bel exemple. La poſterité loüeroit l'un & l'autre avec juſtice. A quoi penſe ce ridicule panégyriſte du Cardinal, de nous venir dire qu'on doit emploier la mauvaiſe foi & la ſupercherie, pour obliger les Princes d'une fidelité ſuſpecte, à tenir leur parole? Si cela eſt permis, il n'y a point de Souverain dans l'Europe, qui ne ſoit en droit d'ar- 1633.

1633. rêter le fils de Louïs XIII, s'il s'aviſoit d'expoſer ſa perſonne auſſi librement que Charles Duc de Loraine. Y eut-il jamais un Prince plus infidéle dans ſes traitez, & plus ſujet à les rompre dez que ſon interêt l'y porte?

Enfin le Roi ne ſe diſculpe pas mieux lui même dans ſa lettre du 25. Septembre au Duc de Monbazon. *L'eſprit de mon couſin le Duc de Loraine*, dit Sa Majeſté, *ſe trouvant diverſement agité, quelques paroles lui échappérent, qui donnoient à penſer qu'il avoit deſſein de s'évader ſans rien faire. Il croioit être arrêté. Cela m'obligea de lui faire dire, qu'il ne devoit point avoir de telles penſées. Qu'auparavant qu'il eût ſigné le traité dans l'entrevûë de Charmes, & qu'il me fût venu trouver pour l'acomplir, il étoit ſur la foi de mon ſaufconduit. Mais que depuis les affaires aiant changé de face, nous étions l'un & l'autre ſur la foi du traité, & reciproquement obligez à l'obſerver, ſans qu'aucune conſidération nous en pût diſpenſer. Qu'il y alloit de ma réputation d'empécher qu'il ne s'évadât, parce que chacun ſe pouroit imaginer que je lui en aurois donné ſujet. Enfin, que ſon deſſein l'expoſoit à un extréme danger de ſa vie, à cauſe de la garde éxacte qui ſe fait au quartier où je ſuis. Ce qui me cauſeroit le dernier déplaiſir.* Dit-on jamais rien de plus extravagant? Car enfin, on doit marquer les choſes par leur nom. Louïs n'avoit qu'à laiſſer le Duc de Loraine dans la liberté que le droit des gens lui donnoit, il n'auroit couru aucun riſque de ſa vie en allant à Nanci. On devoit d'autant plus l'y laiſſer, que de l'aveu de Sa Majeſté, il étoit ſous la bonne foi d'un ſaufconduit & d'un traité.

Sup-

Supposons que Charles se trouvât le plus fort, & que l'acommodement lui fût aussi avantageux qu'il l'étoit au Roi, auroit-il été permis au Duc de Loraine de faire arrêter Louïs, sous prétexte qu'ils se trouvoient *l'un & l'autre reciproquement obligez à l'exécution du traité, sans qu'aucune considération en pût dispenser*? Comment un Roi a-t'il osé dire à toute l'Europe une pareille impertinence? Mais le Duc de Loraine avoit témoigné son dessein de s'échapper & de n'observer pas ses promesses. Il a bien pu dire quelque chose capable de faire naître cette pensée, quand il s'est vû prisonnier. Mais un Officier du Roi nous assure que Charles fut arrêté lorsqu'il n'avoit encore fait que des complimens & des protestations d'obeïssance à Sa Majesté. Après cela Louïs nous vient dire froidement, que le Duc de Loraine *a reconnu la franchise du procedé* de Sa Majesté. Les Rois, à les entendre parler, semblent souvent croire que les autres hommes n'ont ni jugement ni reflexion. Nous verrons bientôt comment Charles parloit à ses confidens de la maniére dont Louïs en avoit usé avec lui. 1633.

Il falloit bien que le bon Pere Joseph eût quelque part à la perfidie du Cardinal son ami. Je trouve que le Capucin & Bouthillier autre Ministre des injustices de Richelieu, eurent le lendemain de l'arivée de Charles à la Neuville, une conférence de deux heures avec lui. C'étoit pour l'engager à faire ouvrir les portes de Nanci. Tant de finesses, de menaces, de violences emploïées durant deux jours, prouvent suffisamment que le Cardinal ne se croioit pas sur d'emporter Nanci à force ouverte avant

1633. le commencement de l'hiver, comme dit le Marquis de Beauvau; & que craignant les reproches de ſon maître il aima mieux commettre une action capable de le decrier dans toute l'Europe comme un Prelat ſans aucun principe de vertu & de probité, que de s'expoſer au danger de perdre ſa fortune, ſi le Roi ſe trouvoit dans la neceſſité de lever honteuſement un ſiége entrepris avec trop de précipitation & de légereté. Charles inceſſamment preſſé par Richelieu & par ſes emiſſaires, envoia deux ordres conſécutifs de recevoir les troupes du Roi dans Nanci. Mais le Marquis de Mouï qui n'y trouvoit pas une certaine marque dont le Duc étoit convenu avec lui, differoit toujours de les executer. Il arriva enfin le 24. Septembre, ce billet avec le ſignal auquel on devoit obeïr. Cependant Mouï veut encore ſavoir les veritables ſentimens de Charles. Beauvau eſt depéché à la Neuville tout exprès pour cela.

N'omettons pas ici une circonſtance que raconte ce Gentilhomme. *Etant arrivé de grand matin au quartier du Roi*, dit-il, *je trouvai le Duc au lit & dans une extréme agitation. Sans me donner le loiſir de lui expliquer ma commiſſion, il ſe jetta ſur les plaintes de la perfidie avec laquelle on en uſoit à ſon égard, ſe mit à déplorer ſes malheurs, & me demanda comment j'avois fait pour paſſer. Je lui dis qu'on tenoit la ville pour renduë, & que les troupes du Roi étant ſur le bord du foſſé, la garde du camp ne ſe faiſoit plus ſi exactement. Mais que j'étois aſſuré que M. le Marquis de Mouï n'ouvriroit pas les portes avant mon retour.* Si Vôtre Alteſſe,

ſe, *ajoutai-je*, a quelque nouvel ordre à me donner, je ſerai bientôt à Nanci. Ah ! ſi je pouvois m'échapper, *s'écria le Duc*, je tâcherois d'entrer dans la ville, pour la défendre moi même juſques à la derniére extrémité. Que ſi après une courageuſe réſiſtance, je me trouvois ſans aucune eſpérance de ſecours, j'en ferois plûtôt ſauter tous les baſtions, que de la rendre en état de ſervir à mes ennemis. Mais je ſuis ſi malheureux que je n'ai pas ſeulement un bon cheval, auquel je puiſſe confier ma vie & ma liberté. Monſeigneur, *lui dis-je*, s'il ne tient qu'à un cheval, j'en ai amené un que Vôtre Alteſſe connoit. Je croi qu'elle ſe peut hazarder deſſus. *Le Duc en prend la reſolution, & demande incontinent ſes habits. Lorſqu'il commence de s'habiller, on lui vient dire que ſept ou huit des premiers Seigneurs de la Cour demandent à le voir. Jugeant bien que ces Meſſieurs étoient de nouveaux gardes que Sa Majeſté lui envoioit, il me congedia. Je m'en retournai de la ſorte avec le deplaiſir de n'avoir pu rendre un ſervice conſiderable au Duc.* 1633.

Entrée du Roi à Nanci.

La garniſon Loraine étant ſortie de Nanci le 24. Septembre, les troupes du Roi s'en mirent en poſſeſſion le même jour. *Elles entrérent les piques baiſſées*, dit Pontis, *les rangs fort ſerrez, la méche allumée, & prêtes à combattre, ſi on leur faiſoit quelque trahiſon. Nous nous rendimes maîtres de tous les quartiers & des places. On fit enſuite commandement à toute la garniſon Loraine de mettre les armes bas. La Serre mon ami, & un des principaux Officiers de la garniſon entendant crier*, les armes bas, *penſa ſe deſeſperer.* Si nous euſſions cru, *me*

1633. *dit-il*, être traitez de la sorte, le Roi ne seroit entré que par la bréche. *Je radoucis son courage.* Il faut entendre ceci de quelques Officiers & soldats Lorains qui demeurérent peut-être dans la ville. Car enfin, les Nouvelles & les Historiens du temps rapportent que la garnison de Nanci sortit au nombre de deux mille trois cens hommes de pied, & de deux cent trente chevaux, avant que l'armée du Roi s'en mît en possession. Quoiqu'il en soit de cette circonstance que je remarque seulement pour avertir qu'il y a souvent dans les Memoires de Pontis, des choses qu'on ne peut pas bien concilier avec l'Histoire, Louïs fit son entrée dans Nanci le lendemain 25. Septembre, acompagné de ses Officiers de guerre, & des principaux Seigneurs de sa Cour. Le Cardinal de Loraine qui étoit venu au devant de Sa Majesté, la suivoit immédiatement. Richelieu ariva peu de temps après avec un cortége nombreux. Le Roi ne voulut pas loger dans le Palais Ducal, pour une plus grande seureté de sa personne. Il choisit la maison d'un particulier dans la ville neuve.

Mémoires de Beauvau. L. I. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1633. Testament Politique du même. 1. part. chap. 1. Mémoires de Pontis. Tom. II. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XVI. Mercure François. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 674.

Le peuple, disent les Nouvelles Françoises du temps, *qui sembloit d'abord tout triste & malcontent, s'égaia un peu sur le soir. Chacun fit des feux de joie devant sa porte.* Il y a de l'apparence que ce fut à contrecœur, & pour céder aux instances, peut-être à la violence des Officiers & des soldats François. En effet, quelques Historiens racontent que les habitans de Nanci s'enfermérent chez eux, que personne n'ouvrit la bouche, & qu'on ne donna pas le moindre signe de joïe, ni de soumission au

CHARLES 4. DUC
DE LORRAINE.

Digitized by Google

Digitized by Google

au Roi. Leur Duc étant venu le lendemain 1633.
saluër Sa Majesté, les bourgeois sortirent en criant les larmes aux yeux: *vive le Duc.* Ils firent de même en presence de Louïs, lorsque Charles l'acompagna dans les ruës de Nanci. On dit que ces témoignages d'affection que les Lorains donnoient à leur Prince, furent cause de la resolution que le Roi prit, après avoir desarmé les habitans, de faire de nouvelles fortifications, & de former une espéce de citadelle.

La Reine Anne d'Autriche que son époux laissa premiérement à Bar, & qui s'avança depuis jusques à Toul, ariva le 26. Septembre à Nanci. Le Duc de Loraine, le Cardinal son frere, & la Princesse de Phaltzbourg leur sœur, lui vinrent rendre leurs devoirs *avec plus de civilité, que de joie*, dit-on. Je n'ai pas de peine à le croire. Louïs impatient de s'en retourner à Paris, donna promptement les ordres necessaires pour la conservation de sa prétenduë conquête. Le Comte de Brassac eut le gouvernement de Nanci. On y mit huit mille hommes de garnison tirez des meilleures troupes du Roi. Le Maréchal de la Force fut laissé en Loraine avec une armée de vingt mille hommes. Il avoit ordre d'envoier aux Suedois le secours, dont ils auroient besoin contre le Duc de Feria Gouverneur de Milan, qui passoit en Allemagne à la tête de trente mille hommes. Sa Majesté partit de Nanci le 1. Octobre, & revint en diligence à Paris. Anne d'Autriche la suivoit à petites journées. Une maladie survenuë à Richelieu, l'obligea de s'arrêter quelques jours en chemin, & de marcher fort lentement.

Digitized by Google

1633. *Le Duc de Loraine*, dit Beauvau, *voulut acompagner la Reine juſques à Toul. Il ſavoit bien qu'elle compatiſſoit alors au mauvais traitement qu'il venoit de recevoir, & qu'elle avoit autant de ſujet que lui d'être mécontente du Cardinal. De Toul Charles revint à Nanci. Il avoit la liberté d'y demeurer & d'y tenir ſa Cour, s'il lui plaiſoit. Sa douleur extréme de n'être plus maître dans ſa capitale, lui en rendit le ſejour deſagreable & ennuieux. Le Comte de Braſſac lui conſeilloit d'aller à la Cour de France, & d'y témoigner une affection ſi ſincére à ſervir Sa Majeſté, qu'elle ne pût honnêtement ſe diſpenſer de lui rendre ſes Etats. Mais la mauvaiſe étoile de Charles*, c'eſt-à-dire, ſon étourderie, *le conduiſoit toujours plus avant dans le précipice. Le Duc choiſit Mirecour petite ville à ſept lieuës de Nanci pour ſa retraite. Il y fit venir la Ducheſſe Nicole ſon épouſe, & la Princeſſe Claude ſœur de celle-ci. On les avoit conduites dans les montagnes de Voge avant le ſiége de Nanci. Charles ſe défioit d'elles à cauſe de leurs prétenſions ſur les Duchez de Loraine & de Bar, comme héritieres du feu Duc Henri leur pere. Il craignoit que le reſſentiment de ce qu'on les vouloit priver de leur droit, en conſéquence du pretendu teſtament de René Roi titulaire de Sicile & Duc de Loraine & de Bar, ne portât les deux ſœurs à s'acommoder avec le Roi de France, ſi elles tomboient une fois entre les mains de Sa Majeſté.*

Charles ne ſéjourna pas long-temps à Mirecour. Incapable de plier ſous Richelieu ſon ennemi mortel, il s'enfuit à Bezançon deux ou trois mois après, paſſa de là dans l'armée de l'Empereur en Allemagne, & vécut depuis en avan-

avanturier. Tel fut le ſort de ce Prince trop fier & trop imprudent. Sa mauvaiſe conduite n'excuſe point les injuſtices criantes de Louïs XIII. & de ſon Miniſtre. Voions comment on tâche de les pallier dans un livre adreſſé au Roi ſous le nom du Cardinal. *La patience*, dit l'Auteur, *qui vous a fait endurer auſſi long-temps que le bien de l'Etat & vôtre conſcience l'ont pu permettre, la malice & la légereté qui ont porté pluſieurs fois le Duc de Loraine à s'armer contre vous, eſt une vertu qui trouvera fort peu d'exemples dans l'Hiſtoire.* Nous ne remarquons pas que la patience de Louïs ait été ſi grande au regard de Charles. On l'a toujours attaqué, dez qu'il s'eſt trouvé depourvû de troupes, & que l'Empereur occupé ailleurs n'a pu le ſecourir. Et quelle eſt cette *malice* que Louïs n'a pas dû ſouffrir plus long-temps ſans bleſſer ſa *conſcience*? Charles s'étoit attaché à la Maiſon d'Autriche & au Duc de Baviére, afin de s'avancer dans l'Empire, où Ferdinand & Maximilien donnoient alors la loi. Quel Souverain n'auroit pas tenté comme lui de profiter de la conjoncture pour ſe faire Electeur? Richelieu n'a-t'il pas penſé lui même à l'Electorat de Treves, & auparavant à ſe former un petit Roiaume dans l'ancienne Auſtraſie? Je n'aprouve pas l'ambition inquiéte & demeſurée du Duc de Loraine. Mais je ſoutiens qu'elle fut beaucoup moins criminelle que celle du Cardinal. Suivons le raiſonnement qu'on attribuë à ce grand Politique. 1633.

La bonté avec laquelle vous avez voulu vous contenter pour la reparation des ſecondes fautes de Charles, dit-on encore à Louïs, *du dépôt*

1633. *de quelques unes de ſes places, capable de le retenir dans ſon devoir, ſi la folie n'eût pas égalé ſon infidelité, ſe trouvera peut-être d'autant plus rare, qu'il y a peu de Princes qui perdent l'occaſion de ſe rendre maîtres d'un Etat voiſin, quand ils en ont un ſujet légitime, & le pouvoir tout enſemble.* Et quelles furent les *ſecondes fautes* de Charles que le Roi lui pardonna par une *bonté* ſi extraordinaire ? D'avoir compati au malheur du Duc d'Orleans injuſtement perſécuté par Richelieu, & de lui avoir donné rétraite en Loraine, lorſqu'on le pourſuivoit à main armée pour le faire ſortir du Roiaume. Etoit-ce là un *ſujet légitime* d'envahir un Etat voiſin ? Que dis-je ? Cela donnoit-il droit de forcer un Prince ſouverain à recevoir garniſon étrangere dans ſes places, & à les remettre en dépôt ?

Après tant de rechutes commiſes par le Duc vôtre vaſſal, fait-on dire enfin au Cardinal ; *après qu'il vous eut ravi contre ſa foi, contre le droit divin, & contre les loix humaines, un gage preſqu'auſſi précieux que vôtre Etat, la prudence avec laquelle vous le dépouillâtes lorſque ſa malice & ſon inconſtance ne pouvoient plus avoir d'autres remedes que ceux de l'extrémité, eſt d'autant plus eſtimable, que ſi vous l'euſſiez fait plûtôt, on eût pu révoquer en doute vôtre juſtice. Auſſi ne pouviez-vous attendre davantage, ſans paroître inſenſible, & ſans commettre par omiſſion une faute égale à celle que feroit un Prince qui par une pure violence en depoüilleroit un autre ſans raiſon.* Il eſt ridicule d'alleguer ici que Charles étoit vaſſal de Louïs. Cela ne regardoit que le Duché de Bar. Si le Duc ſe trou-

trouvoit coupable de ce qu'on nomme *félonie*, on pouvoit uſer contre lui dans le Barois de ce que le droit permet en pareilles rencontres aux Seigneurs de fief. Mais enfin quel eſt ce crime énorme de Charles qu'on affecte ici d'envelopper ſous de grans mots; ce crime contraire aux loix divines & humaines; ce crime pour lequel il méritoit tellement d'être *dépouillé*, que le Roi auroit commis une faute conſiderable, s'il ne l'eût pas chaſſé de ſes Etats? Pourra-t'on s'empêcher de rire quand je le nommerai? C'eſt le pretendu *rapt* du Duc d'Orleans. Il en eſt preſque toujours ainſi des actions les plus éclatantes de ces illuſtres brigands qu'on appelle Conquérans. Si vous en recherchez les motifs, vous n'y trouvez que violence, qu'injuſtice. 1633.

Punition d'Alfeſton aſſaſſin ſuborné contre le Cardinal de Richelieu.

Quelques Magiſtrats deputez du nouveau Parlement de Mets, vinrent à Nanci, faire des complimens à Louïs de la part de leur compagnie. Ils furent d'autant mieux reçus, que Richelieu étoit fort content de ce que le premier arrêt de mort qu'elle rendit, condamna un miſérable nommé Alfeſton, qu'on avoit ſuborné pour aſſaſſiner le Cardinal, à expirer ſur la rouë. Cette affaire fit grand bruit dans le monde. Chanteloube le plus intime confident de Marie de Medicis, & ſon principal Miniſtre, étoit chargé d'être l'auteur du noir complot. Et le Parlement de Mets le condamna lui même l'année ſuivante à être rompu en effigie. *Le Duc de Marſe cadet de la Maiſon Colonne, qui commandoit un régiment de cavalerie dans l'armée du Roi d'Eſpagne en Flandres*, dit un Gentilhomme de la ſuite du Duc d'Orleans, *ſe trouvant un jour chez la Reine Mere, lorſque* 1633.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.

1633. *Monſieur y étoit, la converſation tomba ſur les affaires du temps.* Je ſai, *dit alors le Duc de Marſe*, un bon moien de tirer de peine Sa Majeſté & Monſieur. C'eſt d'aſſurer deux mille piſtoles à celui de mes cavaliers qui tuëra le Cardinal de Richelieu, & de promettre qu'en cas que celui qui aura fait le coup, perde la vie, ſa veuve ou ſes héritiers toucheront la ſomme. Je reponds qu'il n'y a perſonne dans mon régiment qui n'entrepréne la choſe, pourvû qu'on donne cinquante piſtoles d'avance pour les frais du voiage à tous ceux qui ſeront emploiez. *La Reine Mere & Monſieur ne repartirent rien. Toute la compagnie auroit été grandement ſurpriſe & ſcandalizée d'une ſemblable propoſition faite à des perſonnes du premier rang, & qui témoignoient dans leurs actions de bons ſentimens de religion & de probité, ſi on n'avoit ſû que le Duc de Marſe avoit diné en débauche & bû pluſieurs ſantez. On croit que le P. Chanteloube profita de l'ouverture, & qu'il forma une entrepriſe ſur la vie du Cardinal de Richelieu. Alfeſton la devoit exécuter. Mais la trame aiant été decouverte, il fut mis entre les mains du Parlement de Mets, qui le condamna. Ce fut le premier arrêt de mort rendu dans ce nouveau Tribunal.*

Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Extrait du procès d'Alfeſton dans le Recueil de diverſes piéces pour ſervir à l'hiſtoire. Jugement ſur la preface de ce Recueil par S. Germain dans les defenſes de la Reine Mere. Lettre d'un vieux Conſeiller d'Etat à la Reine Mere dans le Recueil des pieces curieuſes pour ſa defenſe. Mercure François. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 696. 697.

S. Germain ce fameux Apologiſte de Marie de Medicis, tâche de juſtifier le P. Chanteloube d'une action ſi atroce. Mais le témoignage du Gentilhomme que j'allégue, eſt un fâcheux préjugé contre le confident de la Reine Mere. Les mémoires qui me fourniſſent ces particularitez, paroiſſent écrits avec beaucoup de jugement & de ſincérité. A Dieu ne plaiſe que je pre-

pretende envelopper Marie de Medicis dans le complot. Tout le monde lui rend cette juſtice qu'une penſée ſi noire ne lui vint jamais dans l'eſprit. Les Miniſtres & les confidens forment ſouvent à l'inſçû de leurs maîtres des deſſeins qu'ils n'oſent leur propoſer, dans la penſée que l'honneur ne permet pas à un Prince de commander certaines choſes, dont il n'eſt pas fâché, & qu'il approuve mêmes ſecretement quand elles ſont exécutées. Je ſuis ſurpris que Chanteloube qui paſſa un temps conſiderable dans la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire de France, fût ſcelerat juſques à ce point. L'air de la Cour eſt étrangement contagieux. L'ambition & la vengeance ſont des paſſions violentes. De quoi un homme ne devient-il pas capable, quand il s'y abandonne aveuglément? Voici le fait d'Alfeſton tel qu'il eſt rapporté dans l'extrait de ſon procès. 1633.

Cet homme déja coupable d'un aſſaſſinat, vint vers la mi-Septembre à Mets avec Sauſier & Bélanger autrefois gardes du Maréchal de Marillac. Frappez de l'atrocité du complot dans lequel ils ſe ſont engagez, ou flattez de l'eſpérance d'être mieux récompenſez du Cardinal auquel ils ſauveront la vie, que de Chanteloube qui les deſavoüera peut-être quand l'entrepriſe reüſſiroit même, Sauſier & ſon camarade vont trouver Monmas qui commandoit à Mets en l'abſence du Duc de la Valette Gouverneur, & lui découvrent pourquoi ils ſont venus de Bruxelles. Monmas fait arrêter Alfeſton avec les deux ſoldats, & les remet au Premier Préſident du Parlement. On les interroge, on inſtruit un procès criminel dans les

1633. formes. Selon la dépoſition des témoins, Alfeſton aiant aſſaſſiné un courier nommé Clairbourg, dans la crainte qu'il n'allât à Paris, revéler le ſecret d'une entrepriſe ſur S. Dizier qu'on lui avoit confiée, s'enfuit à Bruxelles. Il y eut de frequens entretiens avec Chanteloube & avec La Roche Intendant des affaires de celui-ci. Le maître & le domeſtique ſubornent Alfeſton, Sauſier & Belanger pour tuër d'un coup de mouſquet le Cardinal de Richelieu à Chalons en Champagne, lorſqu'il reviendra de Nanci. Pour prevenir les ſcrupules qu'une pareille action cauſeroit peut-être aux complices, le ſcelerat Chanteloube leur dit qu'on a conſulté des gens habiles & pieux ſur le projet, & qu'ils ont répondu qu'il ſe peut exécuter en conſcience. La Roche donne dix piſtoles à Sauſier, autant à Bélanger, trente à Alfeſton, & leur promet une ample récompenſe, en cas qu'ils tuent Richelieu. On donna encore à celui-ci chef de l'entrepriſe un cheval de l'écurie de la Reine Mere, nommé *le grand Hongre*, qui fut reconnu par Villiers Ecuier de Marie de Medicis. Alfeſton condamné ſur la depoſition de ſes deux compagnons, à expirer ſur la rouë après avoir eu les os caſſez, confeſſe à la queſtion toutes ces particularitez. Sauſier & Belanger eurent leur grace, en recompenſe de la revélation du complot.

Les faits paroiſſent bien avérez dans l'extrait du procès qui fut incontinent publié. Voions comment S. Germain s'y prend pour les détruire. *Tout ce que nous pouvons juger de la condamnation d'Alfeſton*, dit-il, *c'eſt que par l'examen des procédures faites contre lui, il eſt conſtant*

ſtant qu'il n'eut jamais deſſein d'attenter à la vie du Cardinal, & que les deux ſoldats qui l'ont accuſé, ſont des méchans qui ſe dénoncent eux mêmes, & chargent Alfeſton après qu'on leur a promis l'impunité & de grandes recompenſes. Il eſt vrai que dans la rigueur de la queſtion, celui-ci accuſa le P. de Chantelouve. Mais dans ſon teſtament de mort & ſur l'échaffaut, il proteſta devant Dieu que les tourmens lui avoient arraché cette depoſition, & que le P. de Chantelouve ne lui parla jamais d'attentat à la perſonne de Richelieu. Nous avons la lettre que le Confeſſeur qui aſſiſtoit le patient en a écrite, & quelques uns de ſes Juges l'ont confirmé. Du Chatelet qui a mis les procédures à la fin de ſon gros volume, s'eſt egaié ſur les motifs de l'arrêt. Il n'a eu garde de faire mention de cette décharge. Au lieu de ſoutenir qu'Alfeſton a voulu tuër le Cardinal à la ſollicitation des ſerviteurs de la Reine Mere, parce que l'accuſé avoit un cheval de l'écurie de Sa Majeſté, Du Chatelet en concluroit le contraire, s'il avoit un peu de probité. Suppoſé qu'on eût deſſein d'emploier Alfeſton à une pareille entrepriſe, iroit-on lui donner un cheval connu & marqué ſur la cuiſſe? Il eſt vrai qu'Alfeſton & le grand Hongre, étant retranchez de la maiſon de la Reine Mere en même temps, l'homme fut gratifié de la bête pour l'obliger à ſe retirer. 1633.

Tout ceci eſt extrait d'une lettre adreſſée à Marie de Medicis ſous le nom d'un vieux Conſeiller d'Etat. Elle pouroit bien être de la façon du P. de Chanteloube, ou Chantelouve. On y voit un plus grand détail de l'affaire. L'Auteur dit que le Recteur du Collége des Jéſuites de Mets, fut le Confeſſeur d'Alfeſton.

Il

1633. Il falloit publier la lettre où ce Religieux temoignoit qu'Alfeſton mourant dechargea Chanteloube. On y devoit joindre les atteſtations de ces Juges qui confirmérent ce que le Jeſuite diſoit, & le teſtament de mort du patient. Des dépoſitions juridiques ſe peuvent-elles réfuter autrement que par des piéces authentiques ? Dire que Sauſier & Belanger étoient des miſérables, dont l'un fut d'abord Huguenot, l'autre Moine, apoſtat enſuite, & enfin condamné a être pendu pour un vol ; cela n'eſt pas capable d'infirmer leur témoignage. S'adreſſe-t'on à des gens de bien, quand il eſt queſtion de concerter un aſſaſſinat ? On cherche des ſcelerats determinez. Le reproche contre Sauſier ſur ce qu'il a été Huguenot, eſt ridicule. *Ils ſe ſont denoncez eux mêmes.* Autre impertinence. Il n'y a guéres que les complices d'une conſpiration qui la puiſſent découvrir. Elle ne ſe forme pas en preſence de témoins neutres & desintereſſez. *On leur avoit promis l'impunité & de grandes recompenſes.* N'eſt-ce pas le moien ordinaire de chercher des témoins en de pareilles rencontres ?

Le P. de Chantelouve, dit un de ſes defenſeurs, *aiant ſû que le Roi ſe plaignoit de lui, a demandé la permiſſion de ſe juſtifier. Suivant les intentions du Cardinal, le Roi n'a pas voulu entendre parler de l'affaire. On a renvoié le P. de Chantelouve au Parlement de Mets.* Cela paroit naturel. Sa Majeſté pouvoit-elle répondre autrement ? Les Magiſtrats de Mets étoient les Juges légitimes de l'affaire. Alfeſton fut denoncé & arrêté dans leur ville. Que ſi Chantelouve avoit de bonnes raiſons de recuſer ce Parlement,

ment, qui le condamna par contumace à être roüé vif, il les devoit produire, & demander d'autres Juges; ou du moins expoſer dans une piéce publique les preuves de ſon innocence. Et c'eſt ce qu'il n'a pas fait. *Si on avoit eu envie d'emploier Alfeſton à un tel aſſaſſinat*, ajoutent les partiſans de Chanteloube, *lui auroit-on donné un cheval connu & marqué ſur la cuiſſe?* Cela ne prouve rien. Quelqu'habiles, quelque prévoians que ſoient ceux qui entreprénent de commettre un grand crime, ils ne prénent pas toujours les meſures néceſſaires pour ſe bien cacher. Peut-être que La Roche ne ſavoit pas que le cheval fût marqué. Peut-être qu'il n'en avoit pas d'autre à donner. Peut-être qu'on manquoit d'argent pour en acheter un au dehors. J'entre dans la diſcuſſion de ces particularitez afin de montrer que le pretendu Miniſtre de Marie de Medicis étoit un auſſi méchant Prêtre que celui de ſon fils. A propos du *cheval marqué*, je ne dois pas omettre ici, que pour rendre la Reine Mere odieuſe dans le monde: Et ce fut apparemment par l'ordre du Cardinal, Bouthillier renvoia le *grand Hongre* à Bruxelles. On fit dire en même temps à la deſolée Marie de Medicis, que le Roi la prioit de ne ſouffrir plus qu'on formât de ſi noirs complots dans ſa maiſon, que la perſonne de Richelieu étoit chére & précieuſe à Louïs, & qu'il faudroit être bien ſimple pour ne croire pas que des gens capables d'attenter à la vie d'un Cardinal, ne commettroient pas un crime encore plus énorme, s'ils en trouvoient l'occaſion. 1633.

Pour l'honneur du P. de Chanteloube, je voudrois de tout mon cœur, qu'il fût auſſi facile de

1633. de le disculper de l'affaire d'Alfeston, que de celle d'un certain Chavagnac, accusé d'avoir entrepris à la sollicitation de ce Prêtre, de faire mourir Richelieu, en lui donnant à lire une lettre empoisonnée. Outre que j'ai peine à me persuader qu'il y ait un poison assez malin & assez subtil pour tuër les gens qui liront une lettre, où il aura été mis, le témoignage de Chavagnac n'est nullement recevable. Je suis surpris que le Cardinal & ses creatures ne s'apperçussent pas des avantages qu'ils donnoient à Chanteloube, en mêlant des accusations frivoles & ridicules avec celles de Saulier, de Belanger, & d'Alfeston, qui paroissent bien fondées. *Pour ce qui regarde Blaise Rufflet, qui se dit tantôt Chavagnac, tantôt Baron d'Urfé*, répond l'Apologiste de Marie de Medicis, *il suffit de rapporter ce que Du Chatelet qui a instruit le procès de ce miserable en a écrit.* On fut averti de rechercher la vie de Chavagnac, *disoit le Magistrat.* Divers avis vinrent incontinent, qu'il avoit commis de fort mauvaises actions, changé son nom en diverses rencontres, supposé des contracts, des baux de terre, & des seigneuries imaginaires, fait des promesses de mariage à plusieurs femmes en différens endroits, mené enfin une vie de fourbe & d'imposteur. *Et on veut après cela*, reprend fort bien l'Abbé de S. Germain, *que cet affronteur si parfaitement dépeint, & qui s'est denoncé lui même, ait menti en cent extravagances qu'il a dites, & qu'il soit seulement sincére dans son accusation contre les gens de la Reine Mere qu'il n'a jamais vus? Et comment l'a-t'il faite, cette étrange déposition? Après une promesse d'impu-*

nité

nité que lui porta Chatelet, qui fit cacher des témoins lorſqu'on cajola l'impoſteur. Il n'a rien dit de ſemblable dans les interrogatoires réglez. Les procédures faites contre lui, ſont auſſi fripones que ſes actions. Le Cardinal n'a pas oſé l'envoier au Parlement de Paris comme il l'avoit promis à l'inſtance de la Reine Mere par Laleu ſon Envoié. *Les Commiſſaires de la Chambre de l'Arſenal ſe ſont moquez des dépoſitions de Chavagnac. On l'a mis entre les mains des nouveaux Juges de Mets. Ceux-ci l'ont condamné à être pendu pour un meurtre, ſans lui faire donner la queſtion. Son teſtament de mort n'a point été produit. Si ces Magiſtrats l'avoient jugé criminel de leze-majeſté, ne l'auroient-ils pas fait mourir ſur la rouë auſſi bien qu'Alfeſton? Chavagnac auroit été plus coupable. Car enfin, il eſt entré dans la chambre du Cardinal, ſous prétexte d'un deſſein de livrer Namur au Roi, au lieu qu'Alfeſton n'approcha jamais Son Eminence que de dix lieuës.* 1633.

Les gens du Parlement de Mets firent un extréme tort à leur réputation, & rendirent leur premier arrêt de mort ſuſpect d'injuſtice, en condamnant le P. de Chanteloube & La Roche Intendant de ſes affaires auſſi bien ſur la depoſition de Chavagnac que ſur celle d'Alfeſton, à être rouëz en effigie. La premiere n'eſt point du tout recevable: la ſeconde paroit bonne & légitime. Richelieu & Chanteloube étoient tellement acharnez l'un contre l'autre, qu'ils mettoient indifféremment tout en œuvre pour ſe perdre réciproquement. La partie n'étoit pas égale. Le Miniſtre de Louïs avoit les finances & l'autorité d'un puiſſant Monarque à ſa diſpoſition.

1633. sition. Celui de Marie de Medicis étoit seulement appuié par une Reine fugitive, & reduite à retrancher le nombre de ses domestiques & de ses équippages pour avoir de quoi subsister. Voici une chose arivée l'année suivante, qui prouve bien quelle étoit la haine envenimée de Richelieu & de ses creatures contre Marie de Medicis. *Il faut sortir de ces horreurs par la plus grande de toutes*, dit S. Germain après avoir parlé des affaires d'Alfeston & de Chavagnac. *Non content d'avoir fait mêler le nom de la Reine Mere du Roi dans ces deux procès, le Cardinal l'a mis plus distinctement dans un troisiéme beaucoup plus horrible. Un Prêtre & deux Laiques aiant fait à la Messe des imprécations exécrables contre Richelieu, les trois scélerats ont été condamnez au feu. On a glissé ce trait empoisonné dans l'extrait du procès.* Tant de choses horribles, à l'une desquelles assista un valet de pied de la Reine Mere nommé La Roche, aujourd'hui prisonnier à la Bastille, ont été maintenuës au procès. *Que de venin dans cette affectation de mêler le nom auguste de la Reine Mere! On veut insinuër qu'une des plus religieuses Princesses du monde a eu connoissance de la profanation que quelques impies ont faite des plus venérables misteres de nôtre Religion. Ce pauvre valet de pied est en prison parce qu'on ne le veut pas souffrir à S. Germain en Laie, lieu de sa naissance. Sa mere presse depuis quinze mois qu'on rende la liberté, ou qu'on fasse le procès au prisonnier. On ne veut acorder ni l'un, ni l'autre. L'intention de ceux qui l'ont arrêté, c'est de rendre la religion de la Reine Mere suspecte.* Telle étoit vraisemblablement la malignité de

de Richelieu. Pour empêcher que la tendreſſe naturelle de Louïs pour Marie de Medicis, ne ſe réveille, & pour mettre une haine irréconciliable entre le fils & la mere, il inſinuë par ces infames artifices au Roi, que Marie de Medicis emploie ſans ſcrupule, le fer, le poiſon, le ſortilege, quand il eſt queſtion de contenter ſon ambition de gouverner abſolument en France, & ſa haine contre ceux qu'elle ſoupçonne d'apporter quelqu'obſtacle à l'exécution de ſes projets. 1633.

Affaires des Suiſſes.

La précaution que le Cardinal fit prendre à Louïs de laiſſer le Maréchal de la Force en Loraine avec une armée de vingt mille hommes, & de lui ordonner de ſecourir les Suedois en cas de beſoin, étoit prudente & neceſſaire. Quoique la ſageſſe & la vigilance du Chancelier Oxenſtiern, la valeur & l'habileté du Maréchal Horn ſon beau-fils, de Bernard Duc de Saxe-Weymar, de Bannier, & les bonnes intentions de Guillaume Landgrave de Heſſe, du Duc de Wirtemberg, de quelques autres Princes Allemans, & des Cercles du Rhin, de Suabe, & de Franconie, ſoutinſſent avec vigueur depuis la mort de Guſtave, les affaires des Proteſtans conféderez; la fortune ſembloit vouloir changer de parti & ſe déclarer en faveur de Ferdinand. Les Hiſtoriens raportent que Valſtein Duc de Fridland aiant défait Duwal Officier Suédois qui commandoit un corps d'armée en Siléſie, & repris les paſſages importans de cette province, pouvoit ruïner facilement le Duc Bernard & le Maréchal Horn, qui ſe joignirent pour l'empêcher de pourſuivre ſes deſſeins. Mais ce Général in-

Hiſtoire du Maréchal de Guébriant. L. II. chap. 1. Mercure François. 1633. Puffendorf Commentar. Rerum Succicarum. L. V.

Digitized by Google

1633. infidéle & ambitieux n'avoit pas envie de rétablir les affaires de ſon maître. Toujours occupé de ſon projet d'uſurper la Bohéme, il laiſſa les Etats de Maximilien Duc de Baviere en proie aux Suédois, & ne ſe mit nullement en peine de pourſuivre Weymar, quand il partit de Donawert pour joindre Horn, ni de traverſer le deſſein que celui-ci avoit d'aller s'oppoſer au Duc de Feria qui paſſoit d'Italie en Allemagne avec vingt-cinq, ou trente mille hommes. Cette armée donnoit beaucoup d'inquietude & de jalouſie à Fridland. Il ne craignoit rien tant que de la voir victorieuſe. L'Empereur venant alors à reſpirer, auroit ſecoué le joug de ſa dictature ; & Maximilien reprenant le deſſus à la Cour de Vienne, l'auroit dépouillé une ſeconde fois de ſon Généralat. Cependant pour ſauver les apparences, & pour contenter Ferdinand qui le preſſoit de favoriſer la marche & les entrepriſes de Féria, Valſtein envoie un détachement ſous la conduite d'Aldringher ſa creature. Mais ce n'eſt qu'après lui avoir bien recommandé de traverſer ſourdement les deſſeins du Général Eſpagnol, & de faire en ſorte que ſon armée ſoit battuë, ou diſſipée. Ce dernier arriva en effet. Avant que d'entrer dans le détail de cette affaire qui tenoit l'Europe en ſuſpens à la fin de cette année, il eſt à propos de dire quelque choſe de ce qui ſe paſſa en Suiſſe, de la priſe des villes foreſtiéres, & du Siége de Conſtance par les Suedois. La France prit grande part à toutes ces affaires.

Dez le commencement de ſes victoires en Allemagne, Guſtave tanta d'attirer les Suiſſes dans

dans la confederation projettée contre l'Empereur. Pour les gagner plus facilement, il leur fit remontrer, que l'unique but de ſon entrepriſe dégagée de tout interêt particulier, c'étoit de rétablir la liberté publique, de délivrer les Princes & les Etats injuſtement opprimez, de s'oppoſer aux uſurpations de certaines gens qu'il nommoit *Eſprits Monarchiques*, & d'arrêter tous les attentats contraires au repos de la Chrétienté. Les Suiſſes aiant remis à une autre aſſemblée leur réponſe aux propoſitions de Sa Majeſté Suédoiſe, l'Empereur & l'Archiduc Leopold ſon frere craignirent qu'elles ne fuſſent acceptées. Ils eurent ſoin de faire ſouvenir les Cantons de l'alliance hereditaire de la Maiſon d'Autriche avec eux, & de les avertir qu'ils ne pouvoient ſans y contrevenir, ſe lier avec la Couronne de Suéde dans la conjoncture preſente. *La puiſſance du Roi Got*, diſoit-on, *n'eſt pas encore aſſez formidable pour vous faire abandonner vos anciens alliez, de peur de l'irriter. Elle ne ſubſiſte que par les forces d'autrui. Dez qu'on les lui aura ſouſtraites, elle tombera incontinent. Les expeditions faites avec plus de témérité que de jugement, échouent ordinairement. Il y a plus de fanfaronade que de réalité dans les diſcours des Miniſtres de Suéde. L'Empereur & ſes Alliez ont encore, graces à Dieu, aſſez de forces pour paſſer ſur le ventre à celles de leurs ennemis.* Les treize Cantons aiant meurement deliberé ſur les demandes qu'on leur faiſoit des deux côtez, declarérent qu'ils demeureroient dans une parfaite neutralité, & que leurs paſſages ſeroient exactement fermez aux uns & aux autres. Le Duc de Rohan Ambaſſadeur extraor- 1633.

1633. traordinaire de France, les confirma dans cette resolution, & les assura que le Roi de Suéde content de leur procedé, ne les inquiéteroit point. C'étoit le meilleur parti que les Suisses pussent prendre. Les Cantons Catholiques ne vouloient point entendre parler de confedération avec un Roi Protecteur d'une Religion contraire à la leur. Que si les Cantons Protestans y fussent entrez, la division se mettoit sur l'heure dans le Corps Helvétique, & les Espagnols habiles à profiter de tout, n'auroient pas perdu une occasion si favorable de se saisir des endroits propres au passage de leurs troupes d'Italie en Allemagne.

Soit que les émissaires de la Maison d'Autriche aigrissent continuellement les *Suisses* Catholiques contre leurs compatriotes Protestans, plus favorables à Gustave & à ses confederez: soit que ce fût seulement un effet de l'animosité que cause la diversité de Religion, il y eut vers la fin de l'an 1630. un grand différend entre la ville de Zurick, & les Cantons de Lucerne, de Suitz, d'Underwald, & de Zug, à l'occasion de la jurisdiction que l'Abbé de S. Gal & l'Evêque de Constance pretendoient exercer sur les habitans du Turgou & du Rhintal, dont tous ces Cantons & celui de Glaris sont *Conseigneurs*. Les choses furent portées si loin, qu'on se mit en armes de part & d'autre. Les Catholiques & les Protestans s'adressérent chacun aux Princes de leur Religion, & demandérent du secours. On tint plusieurs diétes pour terminer la contestation, & la paix se retablit heureusement par l'entremise des Cantons de Berne, de Basle, de Fribourg, & de So-

Soleurre. Elle ne dura pas long temps. La populace du Canton de Soleurre aiant ou tué inhumainement, ou traité d'une maniére fort barbare des ſoldats que le Canton de Berne envoioit en Alſace, les Magiſtrats de Soleurre negligérent de punir les coupables, & de donner une ſatisfaction raiſonnable à leurs compatriotes. Irritez d'un déni de juſtice criant, les Bernois menacérent hautement de ſe venger, & en cherchérent même les moiens. De peur que ce nouveau differend n'allumât une guerre inteſtine, les Cantons neutres s'entremirent pour le pacifier. Trois Diétes furent convoquées, & le Duc de Rohan reçut ordre de s'y trouver & de travailler à l'accommodement. Rapportons le diſcours qu'il fit dans cette occaſion. Outre qu'il y a toujours quelqu'inſtruction importante dans ce qui part de ſa plume, on ne ſera pas fâché de remarquer comment la diverſité des interêts & des emplois fait diverſement parler les hommes. 1633.

Magnifiques Seigneurs, dit Rohan, *le différend ſurvenu entre M^rs. de Berne & M^rs. de Soleurre m'a cauſé autant de déplaiſir, que l'accommodement des affaires du Turgow & du Rhintal m'avoit donné de joie. Cette nouvelle rupture m'afflige ſenſiblement. Qui l'auroit prevû que vôtre République, dont la tranquillité paroiſſoit inébranlable par la bonne intelligence de tous les louables Cantons, dût être ſi-tôt troublée? La crainte des ſuites facheuſes que cette affaire peut avoir, m'oblige de venir ici conjurer les parties intereſſées au nom du Roi mon maître, de quitter leurs animoſitez, d'apporter toute la modération poſſible, & d'en uſer avec*

1633. *la prudence ordinaire de vôtre ſage nation, afin que le différend puiſſe être terminé à l'amiable, & qu'on en ſorte par les voies douces que vos peres ont emploiées avec ſuccès & avec réputation en de pareilles rencontres. Les Republiques, Magnifiques Seigneurs, ne ſubſiſtent & ne ſe conſervent que par l'obſervation inviolable des loix établies dez leur premier commencement. Tous les pas qu'on fait pour s'en éloigner, ſont autant de démarches vers le précipice. Il n'eſt pas neceſſaire de vous prouver cette verité par des exemples étrangers. Vôtre Republique en fournit aſſez, & de récens. Depuis que ſes dernieres guerres civiles ont été heureuſement éteintes, elle s'eſt maintenuë dans une admirable tranquillité. Sa reputation s'eſt augmentée. Les plus puiſſans Monarques recherchent à l'envi ſon amitié. Comment cela eſt-il arivé, Magnifiques Seigneurs? Par l'obſervation conſtante de vos loix & de vos coutumes.*

Permettez moi d'ajouter ici un avis que je croi important. Vous ne ſauriez prendre aſſez de précautions pour éviter les diviſions que le prétexte de la Religion peut cauſer parmi vous. C'eſt le point le plus délicat, & le plus propre à exciter des animoſitez. Et par conſéquent vous devez être extrémement ſur vos gardes contre les conſeils violens qu'un faux interêt de la conſcience ſuggére ſouvent. Suivez l'exemple de vos ſages ancêtres. Par leur modération & par leur droiture, ils ont établi la paix dont vous jouiſſez heureuſement. Fermez les oreilles aux inſinuations de ces gens qui font ſervir leur zele apparent pour la Religion à l'avancement de leurs deſſeins. Je dis ceci, Magnifiques Seigneurs, pour vous

vous faire ſentir combien les conſeils ſalutaires du Roi mon maître ſont differens des pernicieuſes ſuggeſtions de ceux qui ſous prétexte de maintenir les interêts de la Religion, mettent le trouble & la confuſion dans vôtre Republique. Ils montrent aſſez quel eſt le zele qui les enflamme. Ne remarquez-vous pas qu'ils invectivent autant contre le Chef ſpirituel de leur Egliſe, que contre le Roi mon maître? Cependant, ils s'efforcent l'un & l'autre de reparer ce que ces grans zelateurs ont gâté par leur violence. Quels Catholiques ſont maintenant à couvert en Allemagne? Ceux qui ſe ſont mis ſous la protection du Roi mon maître. A qui ſont-ils redevables des autels, qui ſubſiſtent dans les endroits occupez par les Suedois & par leurs confederez? Aux ſoins & à l'entremiſe de Sa Majeſté. 1633.

Les vertus du Roi mon maître ſont connuës de tout le monde. Vous admirez, Magnifiques Seigneurs, ſon courage & le bon uſage qu'il fait de ſa puiſſance uniquement emploiée à la protection de ſes amis & de ſes alliez. Ceux d'entre vous qui ont eu l'honneur de le voir de près, s'étonneront de ce que je dis ſi peu de choſe à ſa louange. Mais la gloire immortelle qu'il s'eſt acquiſe par ſes actions heroïques, eſt tellement répanduë dans le monde, que je ne puis rien ajouter à ce que la renommée publie. Le ſoin qu'il prend de la conſervation de vôtre Republique eſt une preuve certaine de ſa prudence & de ſa generoſité. Dez que Sa Majeſté a ſû le danger que vous couriez d'être troublez par le voiſinage des armées Imperiales & Suédoiſes, elle a penſé aux moiens de le prévenir. A la premiére inſtance que vous lui en avez faite, elle s'eſt emploiée à

1633. *vous obtenir la ratification de la neutralité que le Roi de Suéde vous avoit acordée. J'ai reçu les instructions neceſſaires pour negocier une affaire ſi importante au Corps Helvetique, & ordre de conferer avec vous ſur les moiens de la conclure à vôtre avantage. Le Roi mon maître ſe trouve plus que jamais en état de vacquer aux affaires étrangéres. Son autorité eſt puiſſamment établie dans le Roiaume depuis que les troubles domeſtiques ſont heureuſement appaiſez. J'oſe aſſurer que vous n'étes pas oubliez dans les meſures que Sa Majeſté prend pour le ſecours, ou pour la conſervation de ſes alliez. En mon particulier, Magnifiques Seigneurs, je vous témoignerai plus par mes actions que par mes paroles, la ſincerité avec laquelle je ſuis vôtre très-affectionné ſerviteur.*

Qui l'auroit cru en liſant les excellens mémoires que le Duc de Rohan nous a laiſſez des trois guerres qu'il a courageuſement ſoutenuës pour maintenir les droits & la liberté de ceux de ſa Religion contre Louïs XIII. que ce grand homme dût paroître un jour parmi les panégyriſtes flatteurs d'un Roi, dont il a ſi bien dépeint la foibleſſe & les défauts? Comment a-t'il oſé dire que Louïs n'emploioit ſa puiſſance qu'à ſecourir ſes alliez; lui qui s'eſt ſi ſouvent plaint que le Roi les abandonnoit pour s'appliquer uniquement à la deſtruction de ſes propres ſujets? Le Duc de Rohan comptoit-il au nombre des *actions heroïques* de Louïs la priſe de la Rochelle & la promptitude avec laquelle il fut lui même inveſti de tous côtez, & opprimé dans le bas Languedoc? A-t'il voulu condamner ſes propres actions en relevant le bonheur

heur avec lequel les *troubles domeſtiques* de la France furent appaiſez? Le Duc de Rohan en excita du moins deux. J'ai rougi plus d'une fois pour lui en tranſcrivant ſon diſcours à la Diéte des Suiſſes. Le dirai-je? La tentation m'a pris de retracter les éloges que je lui ai donnez dans les livres precedens. La ſeule choſe qui me retient, c'eſt la reflexion ſur ſa qualité d'Ambaſſadeur qui ne lui permettoit guéres de parler autrement. Il la prit dans l'eſpérance de contribuer quelque choſe à l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche, & au ſalut des Proteſtans d'Allemagne, puiſque Dieu avoit permis qu'il travaillât inutilement à la conſervation de ceux de France. Les Cantons neutres aiant deputé certaines perſonnes des ſix Cantons de Zurick, de Lucerne, de Zug, de Baſle, de Fribourg & de Schaffouze, pour faire d'exactes informations ſur la violence dont les Bernois ſe plaignoient, ceux de Soleurre tachérent d'éviter le blame & la condamnation qu'ils craignoient de ſouffrir, en rendant un jugement contre les principaux auteurs de l'action. Mais il étoit ſi peu proportionné à l'énormité du fait, que les Bernois indignez menacérent en pleine Diéte de renvoier à ceux de Soleurre leurs lettres de confedération & de bourgeoiſie reciproque. La crainte des ſuites d'une pareille rupture, & les nouvelles remontrances de Lande Ambaſſadeur ordinaire de Louïs chez les Griſons, obligérent le Canton de Soleurre à prier les neutres de prononcer eux mêmes un jugement definitif, auquel il promit de ſe ſoumettre. Voilà comme le différend fut enfin terminé. 1633.

1633. L'ordre que le Chancelier Oxenſtiern donna vers le milieu de cette année au Rhingrave Othon Louïs Gouverneur des deux Cercles du Rhin pour la Couronne de Suede, de ſe ſaiſir des quatre villes appellées foreſtiéres du domaine de la Maiſon d'Autriche, Rhinfeld, Lauffembourg, Seckingen, & Walshut, dans le voiſinage des Suiſſes, cauſa une nouvelle agitation chez eux. On dit que le Duc de Rohan qui étoit alors à Zurick avertit ſous main Oxenſtiern que les Cantons Proteſtans ne diroient rien contre l'entrepriſe, & qu'ils la favoriſeroient même ſous main. Les Catholiques ne furent pas ſi tranquilles. A l'inſtigation des émiſſaires de la Maiſon d'Autriche, ils criérent hautement contre les Suedois dans la Diéte aſſemblée à Bade, & menacérent de prendre les armes pour les repouſſer. Le Comte de Furſtemberg Commiſſaire de l'Empereur, leur remontroit au nom de Ferdinand & de Claude de Medicis ſa belle-ſœur, Archiducheſſe Douairiere d'Inſpruck, veuve de l'Archiduc Leopold, mort depuis quelque temps, qu'en vertu de l'alliance héreditaire des treize Cantons avec la Maiſon d'Autriche, ils devoient obliger les Suedois à ſe déſiſter de leur entrepriſe ſur les villes foreſtiéres. La Diéte de Bade en aiant prié le Rhingrave, il répondit civilement aux Deputez qu'on lui envoia, qu'en ſon particulier, il étoit diſpoſé à complaire aux Cantons en tout ce qui dépendroit de lui. Mais qu'aiant reçû un ordre exprès du Chancelier Oxenſtiern Directeur général des affaires de l'Union Proteſtante en Allemagne, il ne pouvoit ſe diſpenſer de l'exécuter.

Les Cercles de la haute Allemagne invitent les Suiſſes à entrer dans la confédération d'Heilbrun.

Mercure François. 1633. Puffendorf Commentar. Rerum Succicarum. L. V. Lotichius Rerum Germanicarum Part. II. L. V. cap. 4. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. I. L. VI.

cuter. Furſtemberg entre là-deſſus en conférence avec les membres de la Diéte de Bade. Ils promettent d'engager le Duc de Rohan à ſe tranſporter de Zurick au camp du Rhingrave devant Seckingen, & à propoſer un ſéqueſtre des villes foreſtiéres entre les mains des Suiſſes juſques à l'accommodement entier des affaires d'Allemagne. Rohan d'intelligence avec les Suedois, rapporta la même réponſe à peu près. Othon Louis avoit ſeulement ajoûté qu'en conſideration de Sa Majeſté Très-Chrétienne & de la République des Suiſſes, il épargneroit autant qu'il lui ſeroit poſſible les habitans des villes foreſtiéres, juſques à ce que les ordres d'Oxenſtiern fuſſent arivez. Cependant le Rhingrave achéve de les prendre. Tout cela ſe faiſoit de concert avec la Cour de France. Son deſſein de dépouiller le Duc de Loraine, & de lui enlever du moins Nanci, l'obligeoit à prêter ſa main aux Suedois, qui vouloient fermer le paſſage au Duc de Feria Gouverneur de Milan. Il ſe preparoit à paſſer avec ſon armée d'Italie en Alſace, où il auroit pû facilement ſecourir Charles, qui comptoit ſur ces nouveaux préparatifs. 1633.

Oxenſtiern & le Conſeil que l'Aſſemblée d'Heilbrun lui avoit donné, voiant le grand bruit que les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche faiſoient en Suiſſe, ſous prétexte de ſon alliance héréditaire avec les Cantons, reſolurent d'envoier le Landgrave de Stulingen à la Diéte de Bade. La ſituation de ſes terres dans le voiſinage des Suiſſes, & ſes habitudes dans le païs, le rendoient plus propre à la négocia-

1633. tion dont il fut chargé. C'étoit de remontrer à la Diéte que cette alliance héréditaire que le Commiſſaire Imperial faiſoit ſonner ſi haut, n'engageoit point les Cantons à la défenſe des villes foreſtiéres, & de les inviter même à entrer dans la Confedération d'Heilbrun contre les ennemis de l'Empire. Le diſcours du Landgrave à la Diéte de Bade donnera une plus grande intelligence des affaires des Suiſſes & de l'Allemagne. Rapportons le. *Illuſtres, Très-Nobles, Courageux, Sages, & Pieux Députez des Ligues Suiſſes, chers Amis & bons Voiſins, Vous ſavez que ſelon le projet formé par le très-puiſſant & très-victorieux Prince Guſtave Adolphe le Grand Roi de Suede, des Gots, & des Vandales, d'immortelle mémoire, les Electeurs, les Princes, les Etats de l'Empire, & les Villes des Cercles du Rhin, de Suabe, & de Franconie, ſe ſont étroitement unis avec la Reine & la Couronne de Suede dans l'Aſſemblée d'Heilbrun, à laquelle ont aſſiſté les Ambaſſadeurs de quelques Rois & pluſieurs Princes de l'Empire par eux mêmes, ou par leurs députez. Cette confedération a été concluë après de longues & mûres deliberations, par une preſſante néceſſité de prévenir les grans dangers dont la nation Germanique eſt menacée, & dans le deſſein de défendre ſa liberté contre les ennemis de la patrie. Le feu Roi de Suede a autrefois invité vôtre République à entrer dans cette alliance qu'il méditoit de former. Ses Miniſtres vous repreſentérent alors, combien cette affaire étoit importante à tout le Corps Helvétique. Car enfin, nous avons tous les mêmes ennemis à craindre, & les mêmes inconveniens à préve-*

nir.

nir. Quelques raisons ne vous permirent pas, 1633.
Illustres & très-Nobles Députez, d'accepter les propositions de Sa Majesté Suedoise. Vous declarâtes dans un acte provisionnel, que vôtre République demeureroit neutre. La face des affaires étant changée depuis, & le danger augmentant tous les jours, l'Assemblée d'Heilbrun m'a donné la commission de vous venir faire de nouvelles instances, & de vous representer l'interêt que vous devez prendre à des choses qui vous regardent autant que les Confederez. Mes instructions sont remplies de témoignages d'affection pour le Corps Helvetique. Elles ne tendent qu'à sa conservation. Je suis chargé de vous assurer des bonnes intentions de la Couronne de Suede & de ses Alliez. Tous vous prient conjointement de garder soigneusement vos passages, de vous défier d'une Maison dont les ambitieux desseins vous sont connûs, & de ne vous laisser pas surprendre par les discours artificieux de ses Ministres.

La mort déplorable du Grand Gustave expose l'Allemagne à de plus grans dangers. Les Princes & les Etats confederez s'appliquent à les prévenir. Refuserez-vous, Illustres & Très-Nobles Députez, de les seconder dans une si loüable, si juste entreprise? Vous avez un interêt considerable à la conservation de la liberté de l'Empire. Vos ancêtres ont fait ce que nous faisons aujourd'hui. Ils ont acquis par leur sagesse & par leur valeur deux avantages inseparables, la liberté & la gloire. Nous avons le même but. Seroit-il possible que vous ne voulussiez pas nous aider à y parvenir? Entrez dans la grande alliance, & travaillez avec nous.

1633. *à la conservation de la liberté de l'Empire : que dis-je ? de toute la Chrétienté. Quoi de plus utile, de plus nécessaire à l'affermissement de vôtre Etat ? Quoi de plus glorieux à la nation Helvetique ? Les affaires presentes demandent une vigoureuse & prompte resolution. Il faut embrasser le bien avec chaleur, quand on le trouve. Je n'ai que des conditions honnêtes & douces à vous offrir. Les Confederez auront égard au repos de vôtre païs. On évitera de vous mettre dans le danger d'y attirer la guerre. Je laisse à vôtre prudence le soin de considerer quel secours vous devez demander, & de proposer ce que vous jugerez convenable à la tranquillité de vôtre païs. Vos Députez munis des pouvoirs nécessaires entreront en négociation avec Son Excellence M. le Chancelier de Suede Directeur, & avec le Conseil formé des Cercles.*

On tâche de vous détourner d'une resolution si salutaire par la consideration de vôtre alliance heréditaire avec la Maison d'Autriche. Bien loin qu'elle doive vous arrêter, c'est un puissant motif d'acorder ce que les Confederez vous demandent. Combien de fois a-t'elle été violée, cette alliance heréditaire, par ceux dont les Ministres vous en étourdissent sans cesse ? Croit-on que vous aiez déja oublié la dernière invasion des forts & du païs des Grisons, la violence faite à leur liberté, les exactions & les logemens de gens de guerre dans vôtre voisinage ? Mais je veux bien n'insister pas davantage sur cet article. Venons à quelque chose de plus positif. Quelle fin se proposa-t'on dans l'alliance ? De vous lier à l'Empire & à ceux qui le representent. Et qui sont aujourd'hui ceux qui representent veri-

ta-

tablement le Corps de l'Empire ? Les Princes & les Etats Confederez. Ils combattent pour sa liberté ; ils en font la plus grande partie. La Ligue Catholique ne peut être regardée de la sorte, quoique l'Empereur ait lié ses interêts à ceux des Princes qui la composent. Permettez moi, Illustres & Très-Nobles Députez, de vous rapporter les preuves de ce que j'avance, dans leur juste étenduë. 1633.

Le premier traité des Cantons de Zurick, de Berne, d'Uri, & d'Underwald avec la Maison d'Autriche, portoit seulement une cessation de guerre, l'établissement de la paix, & les moiens de régler le commerce entre les sujets des uns & des autres. L'Empereur Maximilien I. aiant confirmé en qualité d'Archiduc d'Autriche, ce traité fait avec les quatre Cantons, l'alliance fut nommée hereditaire. On la renouvella l'an 1511. & les treize Cantons y entrérent. Le dernier traité ne comprend que le Comté de Bourgogne, & les Etats de la Maison d'Autriche voisins de vôtre païs. Maximilien I. n'intervient point en qualité d'Empereur. Il traite seulement comme Archiduc d'Autriche, & Curateur de Charles son petit-fils à qui le Comté de Bourgogne appartenoit. L'Empereur aujourd'hui regnant, descend à la verité de Maximilien I. Mais on ne lui dispute ni l'Archiduché d'Autriche, ni aucun des païs hereditaires de sa Maison. Les Princes & les Etats confederez n'attaquent point l'Archiduc d'Autriche. On n'en veut pas même à la personne de l'Empereur. On se plaint seulement de l'abus que des gens malintentionnez font de son nom & de son autorité. On sait que Sa Majesté Imperiale ignore bien des desordres commis par

1633. *ſes Officiers, ou par ſes Miniſtres. Si les Confederez ont pris les armes ce n'eſt point contr'elle à proprement parler. Ils oppoſent une juſte defenſe aux violences de ceux qui ſous le nom & à l'inſçu de l'Empereur renverſent les privileges, & oppriment la liberté de la nation Germanique. Aucun des Confederez ne conteſte l'Empire à la Maiſon d'Autriche. Bien loin de pretendre de le lui enlever, on demande qu'elle ſe ſouvienne de ce que la nation Germanique a fait pour l'Empereur, & qu'il cherche ſa conſervation dans celle de la plus grande partie des Etats de l'Empire. Par un malheur déplorable, on fait le contraire ſous le nom de l'Empereur. Les forces de ſes païs hereditaires s'emploient à ruïner le corps de l'Empire, & à opprimer la liberté Germanique. Après cela, peut-on blamer la Couronne de Suede, les Electeurs, les Princes, & les Etats confederez, de ce qu'ils s'oppoſent à ces entrepriſes; de ce qu'ils tâchent d'arracher l'épée à ceux qui la tirent au prejudice de l'Empire, & de ne laiſſer à ſes ennemis que la ſeule volonté de lui faire du mal?*

Remarquez avec moi, Illuſtres & Très-Nobles Députez, que par le traité d'alliance ſi ſouvent allégué, vous n'êtes point obligez à donner du ſecours; mais ſeulement à prendre garde que la Maiſon d'Autriche ne ſouffre injuſtement quelque violence. Les Confederez ont-ils injuſtement *pris les armes contr'elle? Puiſque ſes forces ſervent à l'oppreſſion de l'Empire, ne devoit-elle pas attendre des actes reciproques d'hoſtilité de la part de ceux qui ſont offenſez? La défenſe des Confederez eſt fondée ſur les loix divines & humaines. La raiſon d'Etat, le droit de la guer-*

re

re & l'équité naturelle permettent d'ôter à ceux qui nous attaquent tous les moiens qu'ils ont de nous nuire. A Dieu ne plaise que dans une si juste cause, les Confederez trouvent la moindre opposition de la part du Corps Helvétique. Ils espérent au contraire, qu'à l'exemple de vos ancêtres qui ont toujours secouru & protegé l'innocence opprimée, vous les aiderez à poursuivre leurs desseins. Dans vôtre alliance héréditaire, & dans vos traitez avec la Couronne de France, vous n'avez jamais reservé la personne particuliére de l'Empereur, ni la Maison Impériale. Il y est seulement parlé de l'Empire. Cela s'est fait avec grande raison. La dignité Impériale est élective & conditionnelle. Un Empereur peut être degradé par ceux qui l'ont élevé sur le thrône. L'Empire subsiste indépendamment du chef qu'on lui donne. Ceux qui ont usé de cette reserve dans vos traitez, ont eu égard aux anciennes liaisons de la pluspart de vos villes à l'Empire, dont elles étoient des membres privilégiez, & à ce que nous sommes les uns & les autres d'une même nation. Cela paroit d'autant plus vraisemblable, que vôtre alliance héréditaire porte formellement, que les Cantons n'entreprendront rien contre la Maison d'Autriche, ni contre ceux qui en dependent, si ce n'est en faveur de l'Empire Germanique; *loi que l'Empereur Maximilien a dû s'imposer à lui même, comme Archiduc d'Autriche. Je vous l'ai déja dit, Illustres & Très-Nobles Députez. Les Electeurs, les Princes, & les Etats confederez representent le veritable corps de l'Empire. Et qui peut le leur contester raisonnablement? Ils en sont la plus grande & mêmes la plus saine* 1633.

1633. *partie. Car enfin, pourquoi combattent-ils ? Vous le ſavez. Pour la conſervation de la liberté, des conſtitutions fondamentales, & des privilèges de la nation Germanique. La Ligue Catholique, ſi vous en exceptez l'Empereur & le Duc de Baviére, n'eſt compoſée que de Princes Eccleſiaſtiques, gens qui ont peu de biens hereditaires à perdre. Qui ſont les agreſſeurs dans la guerre preſente ? Ceux de la Ligue Catholique. Les Confederez n'ont tiré l'épée qu'après une longue patience, & dans la neceſſité de prévenir la ruïne entiére de la patrie.*

L'Empire eſt un Etat Ariſtocratique, & non pas une Monarchie. La puiſſance Imperiale eſt limitée. L'Empereur fait ſerment à ſon élection de garder certaines capitulations réglées. Les Electeurs & les Princes Laïques ſont Seigneurs héréditaires de leurs Etats & de leurs dignitez. Ils ont reçû de la part de Dieu l'épée pour la defenſe de l'Empire & de ſa liberté. Si l'Empereur violant les capitulations qu'il a juré d'obſerver, met le deſordre & la confuſion dans l'Empire, en ce cas, les Electeurs ont droit de le depoſer, & de lui donner un ſucceſſeur, ou de mettre l'adminiſtration des affaires entre les mains du Comte Palatin du Rhin, & du Duc de Saxe Vicaires de l'Empire, nommez dans la Bulle d'Or. Avec quelle raiſon pouroit-on regarder les membres de la Ligue Catholique, comme repreſentans le corps de l'Empire ? Eux qui n'ont jamais eu d'autre but que d'en renverſer les loix fondamentales, & qui l'ont expoſé au danger d'être ruïné ſans reſſource. Vous êtes trop éclairez & trop équitables, Illuſtres & Très-Nobles Députez, pour ne reconnoître pas que de pareilles gens ne doi-

doivent point être regardez comme veritables membres de cet auguſte Corps, dont ils trahiſſent les interêts. D'où je tire cette concluſion, que vôtre alliance hereditaire ne vous empêche nullement d'accepter les propoſitions que je vous apporte de la part de la Couronne de Suede & de ſes Alliez. Seroit-il poſſible que vous euſſiez oublié que vôtre République tire ſa premiére origine de l'Empire, dont pluſieurs villes conſidérables entrérent dans vôtre confederation? Vos ancêtres ſe ſont trouvez dans la même peine que nous. Ils ont ſuivi les maximes ſur leſquelles nous réglons nôtre conduite. Le même danger nous menace également les uns les autres. Toutes les maiſons qui affectent une Monarchie univerſelle, vous doivent être autant ſuſpectes, qu'à nous. Celle d'Autriche ne renonce pas encore à ſes anciennes prétenſions ſur vôtre pais. La Religion ne lui ſert qu'à couvrir ſon ambition. L'héréſie qu'elle hait & qu'elle deteſte le plus, c'eſt la liberté de ſes voiſins. Ce qui s'eſt paſſé dans les derniéres guerres de la Valteline & de Mantouë, en eſt une preuve convaincante. 1633.

L'exemple des Rois & des autres Puiſſances qui n'ont pas fait ſcrupule de s'allier avec nous, eſt un puiſſant motif pour vous exciter à le ſuivre. Reflechiſſez, Illuſtres & Très-Nobles Députez, ſur la conduite du Roi de France. Le double lien qui ſemble l'attacher à la Maiſon d'Autriche, l'a-t'il retenu en cette occaſion? Il a preſſé tous les Princes de la Ligue Catholique de s'acommoder avec les Proteſtans confederez, parce qu'il n'eſt point ici queſtion de l'interêt de leur Religion, à laquelle on ne prétend pas toucher. Indigné de ce que le Duc de Baviére & les

au-

1633. *autres ont refusé de suivre ses bons avis, il les laisse en état de sentir les suites funestes des mauvaises resolutions qu'ils ont embrassées. Sa Majesté Très-Chrétienne trouveroit fort étrange que les délibérations de vôtre assemblée, fussent contraires au bien de ses alliez, & que vous traversassiez ouvertement, ou sous main, le progrès de leurs armes. En ce cas, la Couronne de Suéde & ses confederez se trouveroient dans la necessité de pourvoir à leur seureté, & de vous regarder comme partisans de leurs ennemis. Et à qui les inconvéniens qui en pouront suivre, seront-ils imputez? A ceux qui auront preferé leur inclination particuliere au bien public. Pensez sérieusement, Illustres & Très-Nobles Députez, à ces raisons, & à plusieurs autres que vôtre prudence découvrira mieux que moi. Profitez de l'occasion favorable qui se presente: ménagez l'amitié de tant de puissans Princes qui s'adressent à vous.*

Que le sang de vos sages & belliqueux ancêtres qui coule dans vos veines, se ranime à l'exhortation que je vous fais de la part des Confederez. Ils attendent de la droiture & du courage héréditaires à ceux de vôtre nation, que vous ne refuserez pas de défendre la liberté publique, & de maintenir la vôtre en même temps. On vous invite à une si noble entreprise: on vous offre le secours, & toutes les marques d'affection que vous pouvez desirer. En mon particulier, Illustres & Très-Nobles Députez, je vous prie d'être persuadez que j'ai une ardente passion de vous témoigner que je suis sincérement vôtre ami & vôtre bon voisin. Telle est la situation de la République des Suisses. Dez que la guerre est allumée

lumée en Allemagne, ou en Italie, les premiéres Puiſſances de l'Europe recherchent à l'envi leur amitié. Chacune plaide devant eux la juſtice de ſa cauſe. Ce qu'on voioit dans le ſiécle precédent, nous le voions encore aujourd'hui. On les prie de garder bien leurs paſſages. Si on ne peut les engager à ſe déclarer, on les conjure de demeurer du moins neutres. Les Miniſtres du fier Louïs XIV. ont beau affecter certains airs de hauteur dans les memoires qu'ils preſentent aux Suiſſes, leur maître y paroit en ſuppliant, auſſi bien que le Duc de Savoie. Dez que les loüables Cantons ſe plaignent de ce que la Cour de France n'a pas aſſez d'égard à leur ſouveraineté & à leur independance, ſon Ambaſſadeur parle avec plus de retenuë, & de modeſtie. Il ſe retracte mêmes aſſez humblement. Le Marquis de Puiſieux deploie autant ſon éloquence à la Diéte, & y prend un ton auſſi reſpectueux que M. de Melaréde. Le diſcours du Landgrave de Stulingen embaraſſa l'aſſemblée de Bade. On remit la réponſe à ſes propoſitions, juſques à ce que les Députez euſſent conſulté leurs ſupérieurs. On ſe raſſembla quelque temps après à Lucerne. La reſolution de garder une entiére neutralité y fut confirmée. 1633.

La priſe de Stein dans le païs des Suiſſes & le ſiége de la ville de Conſtance par le Maréchal Horn, cauſa chez eux de plus grans mouvemens & de plus violentes agitations, que les villes foreſtieres enlevées à la Maiſon d'Autriche. Les Suedois faiſoient ces nouvelles entrepriſes de concert avec le Roi de France, occupé pour lors de ſa pretenduë conquête de la Lo-

Siége de Conſtance par le Maréchal Horn.

Digitized by Google

1633. Loraine, & fort intereſſé à empécher l'armée Eſpagnole qui marchoit déja au travers de la Valteline, de penetrer dans l'Alſace & de venir au ſecours du Duc Charles; quoi que d'ailleurs Richelieu dont les deſſeins furent toujours profonds, vît avec plaiſir le Milanois dégarni de troupes durant le ſéjour du Cardinal Infant en Italie. C'eſt pourquoi le prévoiant Miniſtre ne ſe mit pas en peine de faire ordonner au Duc de Rohan Lieutenant General des troupes de Louïs dans le païs des Griſons, de s'oppoſer au paſſage de Feria par la Valteline. Que ſi on étoit bien aiſe à la Cour de France que les troupes Eſpagnoles fortifiſent du Duché de Milan, cela n'empéchoit pas que Richelieu ne concertât avec le Chancelier Oxenſtiern les moiens de les arréter ſur les frontieres de l'Allemagne & de les ruïner. Le Cardinal jugeoit à propos de permettre que le Duc de Feria entrât dans l'Empire, afin d'augmenter la défiance de Valſtein, & de le forcer à lever enfin le maſque & à ſe declarer ouvertement contre l'Empereur. La nonchalance de ce Général, qui affectoit ſous divers prétextes de ne s'écarter point trop de la Bohéme, de laiſſer la Baviére & l'Alſace en proie aux Suédois, & d'abandonner la Loraine au reſſentiment, ou à l'ambition du Roi de France, quoique la conſervation de ces provinces fût importante à la Maiſon d'Autriche, cette nonchalance, dis-je, donnoit ſujet à Richelieu de ſe flatter que les progrès du Duc de Feria en Allemagne, ne ſeroient pas grans, & que Valſtein aideroit ſourdement les Suédois à ruïner une armée indépendante de ſa dictature, & qu'on pretendoit même lui oppoſer

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1633. Puffendorf Commentar. Rerum Succicarum. L. V. Lotichius Rerum Germanicarum Part. II. L. VI. cap. 4. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. I. L. VI. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 646. 647. &c.

ſer en cas de beſoin. Il s'agiſſoit ſeulement de rendre la jonction des Imperiaux & des Eſpagnols plus difficile, & d'arréter ceux-ci lorsqu'ils voudroient penétrer dans la Suabe. Soit qu'Oxenſtiern & Richelieu euſſent reçu des avis ſecrets que le Duc de Feria donnoit *rendezvous* aux environs de Conſtance au détachement de l'armée Imperiale qui lui étoit deſtiné, & aux troupes qu'on lui amenoit de la Franche-Comté; ſoit que ce fût ſeulement un effet de la prévoiance des Suédois, ils reſolurent de ſe ſaiſir de la ville de Conſtance, dont les Eſpagnols vouloient faire leur place d'armes. Mais l'execution du deſſein paroiſſoit malaiſée, à cauſe de la jalouſie des Suiſſes, & de l'attachement des Cantons Catholiques à la Maiſon d'Autriche. Il falloit uſer de dextérité pour ménager les Proteſtans & pour les engager à favoriſer ſecretement les Suédois. 1633.

On dit que le Duc de Rohan qui étoit alors à Zurick, où ſes correſpondans de la Valteline & des Griſons, peut-être de la Cour de Milan, l'avertiſſoient réguliérement des mouvemens & des projets des Eſpagnols, donna la premiére ouverture de ſe ſaiſir de Conſtance, & qu'il ſût ſi bien gagner les Cantons Proteſtans, & ſur tout les principaux de celui de Zurick, qu'ils ne s'y oppoſérent pas autant qu'ils le pouvoient. Le Maréchal Horn s'avance en diligence avec douze mille hommes. Après avoir trompé par une fauſſe marche ceux qui l'obſervoient, il tourne ſubitement du côté de Conſtance. Et parce que la ville étoit aſſez bien fortifiée du côté de l'Allemagne, il prend la reſolution de l'attaquer du côté de la Suiſſe, où elle

1633. elle n'avoit que de ſimples murailles avec quelques tours, & un petit foſſé. Mais pour exécuter ce projet, il falloit que ſon armée paſſât le Rhin ſur le pont de Stein ville du domaine des Suiſſes. Aſſuré que ceux de Zurick dont elle dépend en partie, ne ſont pas mal intentionnez pour les Suedois, le Maréchal ſe preſente aux portes de Stein avant que les habitans ſoient informez de ſa marche, & leur dépêche un de ſes Officiers avec une lettre datée du 26. Août de cette année. *Sur les avis qui m'ont été donnez*, diſoit Horn, *que l'armée Eſpagnole eſt ſur le point d'entrer en Allemagne, qu'on l'attend à toute heure ſur les frontiéres de la haute Suabe, & qu'elle doit ſe loger aux environs du Lac & de la ville de Conſtance, dont le Duc de Feria veut faire ſa place d'armes & un lieu de retraite pour lui, je me trouve dans la néceſſité de prévenir nos ennemis, & de me rendre maître de Conſtance, pour leur ôter les avantages qu'ils en tireroient, s'ils s'en ſaiſiſſoient les premiers. L'entrepriſe eſt utile à vôtre ville, aux loüables Cantons des Suiſſes, & à tout le Cercle de Suabe, qui ſeront ainſi délivrez des grans dangers auxquels les expoſeroit le voiſinage des troupes Eſpagnoles. Mais comme je ne la puis exécuter qu'en paſſant le Rhin ſur vôtre pont, je vous prie de trouver bon que je me ſerve de cette commodité. Ne donnez aucune interpretation ſiniſtre à la marche ſoudaine de nôtre armée, & croiez que vous n'en ſouffrirez aucune incommodité. J'écris à Meſſieurs vos ſupérieurs, pour leur faire mes excuſes de la reſolution qu'une néceſſité indiſpenſable m'oblige de prendre, & pour les aſſurer que nos ſoldats garderont une ſi exacte diſci-*

discipline, que vôtre pais ne recevra pas le moindre dommage. 1633.

Les lettres du Maréchal aux habitans de Zurick & aux Cantons Catholiques *Conseigneurs* du Turgow, ne furent pourtant écrites qu'après qu'il fut maître du pont de Stein. Le temps pressoit. Trop de civilité eût pu faire échouër le projet. Il prioit les Magistrats de Zurick & les Cantons Catholiques de l'excuser s'il étoit passé sans attendre leur permission, parce que son dessein qui ne tendoit qu'au bien public & à l'avantage particulier du Corps Helvétique, demandoit une diligence extraordinaire. Il faut avouër qu'Horn en usa cavaliérement avec une République neutre. Les gens de Stein embarassez, aiant demandé du temps pour consulter leurs supérieurs, un Colonel Suedois frappe à la porte du lieu de l'assemblée, & dit brusquement qu'elle doit prendre au plûtôt sa résolution, & que si on ne veut pas acorder le passage de bonne grace, les Suedois sauront bien se l'ouvrir avec leurs épées. Ceux de Stein dont quelques-uns gagnez par les bons amis du Duc de Rohan à Zurick, favorisoient les Suédois, consentirent alors que l'armée du Maréchal passât sur le pont. Il s'en assure incontinent, & va camper devant Constance, dont les habitans qui ne savent rien de sa marche, ne pensent à rien moins qu'à soutenir un siége. Les treize Cantons prirent l'alarme, & sur tout les Catholiques échauffez par les émissaires de la Maison d'Autriche. *L'entreprise du Genéral Suédois*, disoient ceux-ci, *peut avoir des suites fort dangereuses. Tout le Corps Helvétique est interessé à la repousser. Les armées*

de

1633. *de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne ſont près de nos frontiéres, & celle de la Couronne de Suede & des Confederez entre dans nôtre païs. Il va devenir le theatre de la guerre. Nous voilà expoſez au danger de perdre nôtre ancienne liberté, à moins que nous n'uſions de la diligence & de la vigueur néceſſaires dans une occaſion ſi preſſante. Courons tous éteindre un feu qui nous menace d'un embraſement général. En joignant nos forces par une prompte & courageuſe reſolution, nous chaſſerons les étrangers déja poſtez ſur nos terres, nous arrêterons ceux qui ſe préparent à y entrer, nous maintiendrons nôtre réputation & nôtre liberté, & nous empêcherons qu'aucune Puiſſance ne commette deſormais un pareil attentat.*

Ceux de Zurick à qui l'exhortation s'adreſſoit particuliérement, répondent qu'ils ne ſont pas moins ſcandaliſez que les autres de l'invaſion de leur païs, & qu'ils ne manqueront jamais de zele pour la conſervation de la liberté du Corps Helvétique. *Mais avant que d'en venir à un armement*, ajoutoient-ils, *ne ſeroit-il pas à propos, de voir à quoi aboutiront les demarches du Maréchal Horn, & ſi elles répondront à ſes proteſtations qu'il n'a pas de mauvais deſſeins contre nôtre Republique, & qu'il ne penſe qu'à rompre les meſures des Imperiaux & des Eſpagnols. La propoſition de nos Alliez de Lucerne, d'Uri, d'Underwald, de Switz & de Zug, ne ſe peut reſoudre que dans une Diéte generale.* Elle fut convoquée à Bade pour les premiers jours de Septembre. Les partiſans des Sued ois & les amis du Duc de Rohan, ne cherchoient qu'à gagner du temps, afin que la longueur

gueur ordinaire des déliberations d'une assemblée composée de gens diversement intentionnez, donnât à Horn le loisir d'emporter la ville de Constance, qu'il battoit du côté de la Suisse le mieux qu'il pouvoit avec une assez mauvaise artillerie. Pour sauver les apparences, le grand Conseil de Zurick écrit une lettre au Maréchal. Après quelques plaintes de ce que la neutralité acordée par le feu Roi de Suéde étoit enfreinte, on prioit Horn de suspendre tous les actes d'hostilité, jusques à ce que la Diéte qui s'assembloit à Bade, lui eût fait savoir les intentions du Corps Helvétique. La réponse fut honnéte & civile; mais ferme & vigoureuse. Le Maréchal savoit bien que ceux de Zurick ne s'en facheroient pas, & qu'il y avoit plus de bienseance que de réalité dans leurs instances. *On a mis une forte garnison à Constance*, disoit-il, *une puissante armée y vient encore d'Italie. Quel préjudice cela ne peut-il pas causer à la Couronne de Suéde & aux Princes confédérez? Cependant Messieurs les Cantons ne s'en sont autrement allarmez. Puisqu'ils n'ont rien fait pour rompre ces mesures, la raison & la nécessité de la guerre m'obligent à prévenir nos ennemis, & à me saisir le premier d'une ville dont ils prétendent faire une place d'armes contre nous. Cela ne m'est pas possible sans entrer dans vôtre territoire, & sans y séjourner jusques à ce que mon juste dessein soit exécuté. Est-ce d'aujourd'hui que des armées entiéres sont passées par des Etats neutres? Celle de l'Empereur n'est-elle pas allée depuis peu en Italie par le pais des Grisons? N'est-on pas entré chez vous? Les Généraux Allemans ne se* 1633.

sont

1633. *ſont-ils pas ſervis de vos paſſages? Ne s'y eſt-on pas fortifié?*

Je n'aurois jamais penſé que Meſſieurs les Cantons duſſent prendre cette affaire en ſi mauvaiſe part, ni parler avec tant de hauteur. J'eſpérois au contraire qu'ils exhorteroient les habitans de Conſtance, auxquels on offre des conditions honorables & avantageuſes, à profiter de la conjoncture pour rentrer dans leurs anciens privileges & dans leur liberté, à prendre un parti qui leur feroit honneur dans le monde, & à penſer plûtôt à conſerver leur ville, qu'à l'expoſer au péril d'une perte preſqu'inévitable. Cela me donneroit occaſion de ſortir bientôt de vos terres en bon ordre, après une entiére réparation des dommages qu'on peut y avoir cauſez, & ſans violer la neutralité qui vous eſt acordée; de témoigner par une prompte & honnête retraite, que le bien public a été le ſeul motif de nôtre entrée chez vous, & de convaincre les loüables Cantons par nos égards & par nos ménagemens que nous ne cherchons qu'à les contenter. Je croi, Meſſieurs, que ma réponſe ne vous déplaira pas, que vous n'y donnerez aucune interprétation contraire à mes véritables ſentimens, & que les artificieuſes inſinuations de nos ennemis, ne vous porteront point à traverſer mon entrepriſe. A Dieu ne plaiſe, que la nation Helvétique dont la prudence & l'équité ſont connuës de tout le monde, trompe l'attente de ceux qui ne demandent qu'à vivre en bonne intelligence avec elle, & à maintenir la liberté publique. Voudriez-vous les irriter, & les réduire à faire quelque choſe de contraire à leur inclination? Les forces que Dieu vous a données par

par les grandes victoires dont il a béni autrefois vos armes, & qui vous rendent auſſi conſidérables que les plus puiſſans Princes de l'Europe, ſeront-elles emploiées en faveur d'une Maiſon, qui de tout temps s'efforce d'opprimer la liberté publique & la vôtre en particulier? Ce qu'on diſoit aux Suiſſes dans le ſiécle précedent contre la Maiſon d'Autriche, on le leur dit aujourd'hui, peut-être avec plus de juſtice, contre celle de France. Qu'ils prénent garde qu'un trop grand entêtement de leurs maximes de neutralité, & une crainte mal fondée d'attirer la guerre chez eux, ne ſoient bientôt la cauſe de la perte entiére de leur liberté. 1633.

Négociations du Duc de Rohan à l'occaſion du ſiége de Conſtance.

L'Empereur & l'Archiducheſſe Douairiére d'Inſpruck Régente des Etats de feu Leopold ſon époux, ne manquérent pas d'écrire vivement à la Diéte de Bade ſur les nouveaux mouvemens du Maréchal Horn, & de preſſer les Cantons en vertu de leur alliance héréditaire avec la Maiſon d'Autriche, & de la parole qu'ils avoient donnée, diſoit-on, qu'ils s'oppoſeroient à toutes les entrepriſes qu'on voudroit faire ſur Conſtance, d'obliger l'armée Suédoiſe à ſortir inceſſamment de la Suiſſe. *Reflechiſſez*, crioient les Miniſtres de Ferdinand & de ſa belle-ſœur, *ſur les malheurs que vôtre negligence en cette occaſion peut cauſer à vôtre République. Les armées de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne s'approchent de vos Etats. Que ne devez-vous pas craindre, ſi elles y entrent auſſi bien que les Suédois?* Un Colonel depêché à la Diéte par le Maréchal, remontroit de ſon côté, qu'il étoit ſurprenant qu'on ſe récriât ſi fort contr'une choſe ordinaire dans les gran-

Mercure François. 1633. *Puſfendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. V.*

1633. des guerres : qu'une preſſante neceſſité avoit ſouvent obligé de nombreuſes armées à paſſer par des païs neutres, que les Souverains n'en faiſoient pas un ſi grand vacarme ; & qu'Horn ne penſoit nullement à offenſer les Suiſſes, ni à leur nuire. *Pour vous en convaincre, Magnifiques Seigneurs*, ajoutoit l'Officier Suédois, *je vous déclare de la part de Son Excellence M. le Maréchal, qu'il ſortira de vôtre païs, dez que vous lui donnerez de bonnes aſſurances que la Couronne de Suéde & les Princes confédérez ne ſouffriront aucun dommage de la ville de Conſtance. Que ſi vous prétendez uſer de voies de fait, & traverſer les juſtes deſſeins de Son Excellence, ſoiez perſuadez que nous ferons tout ce qu'on doit attendre de gens qui ont de l'honneur & du courage.*

On preſente enſuite à la Diéte une lettre du Duc de Rohan extrémement adroite. En affectant un air ſincére & desintereſſé, il tâchoit de rendre un bon office aux ennemis de la Maiſon d'Autriche. *Je vous prie, Magnifiques Seigneurs*, diſoit l'inſinuant Rohan, *de conſidérer que les forces du Roi d'Eſpagne paſſent maintenant par la Valteline ſous la conduite du Duc de Feria. Ce païs eſt un membre du Corps Helvétique. M. le Maréchal Horn averti que les ennemis de la Reine ſa maîtreſſe, projettent d'entrer dans la ville de Conſtance, les a voulu prévenir. On vous remontre de ſa part qu'il ne le pouvoit faire ſeurement, ni aſſez tôt, ſans avoir le pont de Stein à ſa diſpoſition. Les deux entrepriſes méritent que vous les examiniez avec maturité. Car enfin, vous n'avez point contracté de nouvelle alliance avec l'un des*

deux

deux partis à l'occaſion de leurs démêlez preſens. Vous ne prenez aucun interêt à la guerre qu'ils ſe font réciproquement. Pour vous parler avec ma franchiſe & mon desintereſſement ordinaires, Magnifiques Seigneurs, les Suédois & les Eſpagnols oublient également le reſpect qui vous eſt dû. Cependant, je vous conjure de mettre à part toute ſorte d'aigreur & d'animoſité, de peur qu'elles ne vous empêchent de pourvoir comme il faut à la tranquillité de vôtre Republique, & aux moiens d'en éloigner la guerre. Pour vous aider dans ce deſſein, je vous offre les bons offices du Roi mon maître, & ma perſonne encore, ſi vous jugez que je vous puiſſe être utile en quelque choſe. Je me rendrai ſans faute dans l'endroit que vous me marquerez. Le Duc ne pouvoit ſervir plus utilement les Suédois, qu'en perſuadant aux Suiſſes de choiſir la voie de la négociation. Elle donnoit à Horn le temps d'avancer le ſiége commencé; & l'entremiſe de la France ne pouvoit qu'être avantageuſe aux Conféderez qu'elle appuioit. Cette Couronne prétendoit empêcher du moins que la ville de Conſtance ne ſervît à l'exécution des projets du Duc de Feria. Les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche penetrérent le deſſein de Rohan. C'eſt pourquoi ils refuſerent opiniatrément d'entrer en négociation ſur le ſequeſtre & la neutralité de Conſtance. 1633.

Les Députez des Cantons de la communion du Pape parloient avec une extréme chaleur dans la Diéte de Bade. Ils demandoient qu'on aſſemblât inceſſamment toutes les forces du Corps Helvétique pour chaſſer les Suedois. *Les bons Suiſſes doivent ſignaler en cette occaſion leur*

1633. *zéle & leur courage*, dirent ces Meſſieurs. *Serons-nous inſenſibles à un outrage qu'aucune Puiſſance de l'Europe n'a jamais oſé nous faire? Il en faut obtenir une réparation ſolemnelle, ou ſe venger avec éclat: choſes également impoſſibles ſans un prompt & nombreux armement. L'offre de l'intervention de M. le Duc de Rohan au nom du Roi de France, ne tend qu'à donner aux Suedois le loiſir d'emporter la ville de Conſtance.* Les Députez des Cantons Proteſtans s'efforçoient d'adoucir l'aigreur des Catholiques, & de les amener inſenſiblement à ſuivre le conſeil du Seigneur François. *Nous trouvons vôtre reſſentiment juſte*, repartit un d'eux. *Mais il faut craindre d'irriter le mal, au lieu d'y remédier. Prendre les armes avec précipitation, c'eſt le véritable moien d'attirer chez nous la guerre que nous cherchons à éloigner: c'eſt expoſer la patrie à être autant ravagée que l'Allemagne. La propoſition de M. le Maréchal Horn eſt-elle ſi déraiſonnable? Il offre de ſe retirer, dez qu'on l'aſſurera que la Couronne de Suede & les Princes confederez ne ſouffriront aucun dommage de la ville de Conſtance. Bon Dieu! quand les Impériaux s'emparérent, il y a quelque temps, du païs des Griſons nos alliez; quand les Valtelins ajoutérent un maſſacre barbare à la rebellion contre leurs Souverains; quand le Roi de France & le Sénat de Véniſe nous preſſérent de remedier à ces deſordres & d'en prévenir les ſuites, quelques-uns de nos Cantons que nous voions aujourd'hui ſi fort échauffez, demeurérent froids & tranquilles. On refuſa de prendre les armes pour punir les Valtelins, & pour délivrer les Griſons opprimez, ſous prétexte que cela pou-*

pouroit attirer la guerre chez nous. Et pourquoi veut-on que tout le Corps Helvétique ſe mette aujourd'hui en campagne? En faveur d'une ville démembrée de l'Empire, à la conſervation de laquelle nous ne ſommes obligez par aucune alliance, ni par aucun titre. L'honneur de nôtre nation étoit veritablement engagé à defendre le pais des Griſons nos alliez envahi, & à réduire les Valtelins revoltez. Il n'en eſt pas de même dans l'affaire de Conſtance. Il faut accepter l'offre que M. le Duc de Rohan nous fait au nom du Roi Très-Chrétien. Rejetter les bons offices d'un puiſſant Monarque, ce ſeroit une choſe fort indécente & capable de l'irriter contre nous. 1633.

Cet avis fût enfin ſuivi après de longues conteſtations. La Diéte écrivit le 7. Septembre au Maréchal Horn pour le prier honnétement de ſortir du païs des Suiſſes, & l'offre faite de l'interpoſition de l'autorité de Louïs fut reçuë avec reſpect. Rohan vint alors à Bade. Il y dreſſa de concert avec l'Aſſemblée un projet d'acommodement que la ville de Conſtance ſeroit miſe en dépôt entre les mains des Suiſſes, qui s'obligeroient à la garder fidélement, & à la rendre après que la guerre d'Allemagne ſeroit terminée. Si les habitans rejettoient la propoſition, la Diéte devoit leur déclarer que le Corps Helvetique content d'en avoir uſé en bon voiſin, ne s'intereſſeroit plus deſormais à la conſervation de la ville, & qu'on les laiſſeroit demêler comme ils pouroient, leur différend avec la Couronne de Suéde & les Princes confédérez. Que ſi le Maréchal Horn refuſoit de conſentir à l'acommodement, les Cantons pro-

1633. mettoient de prendre les armes pour l'obliger à sortir de leur païs, & de repousser vigoureusement les Suédois. Le Duc se rend incontinent au camp des assiegeans, & quelques Députez de la Diéte vont à Constance porter le projet au Gouverneur de la place & aux habitans. Soit qu'Horn content d'empécher que les Espagnols ne se saisissent de Constance, y allât de bonne foi ; soit qu'il jugeât que les assiégez ne voudroient jamais demeurer neutres, ni se mettre entre les mais des Suisses, il parut céder de bonne grace aux instances de Rohan. Le Comte de Wolfeg Gouverneur de la ville répondit qu'il enverroit à son Général les lettres de la Diéte sans les ouvrir, & qu'il lui étoit défendu d'entrer dans aucune négociation. Les habitans semblérent adhérer à cette réponse ; du moins ils n'en firent point d'autre.

Quoique la rupture du projet dût être uniquement imputée aux Officiers de la Maison d'Autriche, les Cantons Catholiques se mettent encore à crier dans la Diéte de Bade qu'il faut prendre les armes & chasser les Suedois à quelque prix que ce soit. Plus les Catholiques s'opiniâtroient dans leur animosité, plus les Protestans demeuroient attachez à leur sentiment de se mettre seulement sur la défensive, en cas que les Impériaux, ou les Suédois entreprissent d'attaquer le Corps Helvetique, ou quelque Canton en particulier. De maniére que l'assemblée dégénerant en cohuë, se sépara sans prendre aucune resolution. Les Catholiques accusoient les Protestans de collusion avec les Suédois, & les Protestans reprochoient aux Catholiques leur intelligence avec

la

Digitized by Google

la Maiſon d'Autriche. Ceux-ci avoient écrit aux habitans de Conſtance, que la ſeule intervention du Duc de Rohan les empêchoit de prendre incontinent les armes pour délivrer la ville aſſiegée, & que ſi la négociation propoſée ne reüſſiſſoit pas, toutes leurs forces aſſemblées iroient fondre ſur les Suedois. Ces Meſſieurs voulurent tenir leur parole. Ils déclarent le 13. Septembre qu'ils ſe mettront incontinent en campagne, & font ſavoir leur reſolution au Cardinal Infant à Milan, & au Roi de France qui étoit alors devant Nanci. Le Canton de Zurick craignant que l'orage ne tombât ſur lui, parce que les Catholiques le ſoupçonnoient de favoriſer ſous main l'entrepriſe des Suedois, aſſemble promptement ſes milices & ſe tient ſur ſes gardes. La guerre civile ſe ſeroit allumée malgré l'application & les ſoins du Duc de Rohan, ſi le Cardinal Infant eût pu envoier le ſecours que les Cantons Catholiques lui demandoient. Mais par bonheur, toutes les troupes du Roi d'Eſpagne en Italie s'avançoient par le Tirol ſous la conduite du Duc de Feria. 1633.

Louïs répondit de Nanci à la lettre des Suiſſes de ſa communion. Après les avoir aſſurez de ſes bons offices auprès du Chancelier Oxenſtiern, du Maréchal Horn, & de leurs compatriotes Proteſtans, pour empêcher que les affaires ne ſoient portées à une plus grande extrémité, il les avertit de prendre garde aux intrigues des émiſſaires de la Maiſon d'Autriche, qui travaillent ſourdement à diviſer le Corps Helvetique & à y mettre la confuſion & la diſcorde, dont l'Empereur & le Roi d'Eſpagne

1633. tireront de grans avantages. *Les guerres civiles s'excitent ordinairement dans les Républiques pour des sujets fort legers*, dit sagement le Duc de Rohan aux Suisses, & *le mal devient incurable quand on néglige d'y remédier dans son premier commencement. Si vous avez quelque chose à craindre du côté de l'Allemagne, vous devez, Magnifiques Seigneurs, y pourvoir en commun. C'est pourquoi nous vous exhortons au nom du Roi nôtre maître, à faire en sorte que chacun des louables Cantons rapelle ses troupes, & à convoquer ensuite une Diéte generale. Vous y prendrez selon vôtre bonne & sage coûtume les resolutions nécessaires à la conservation de vôtre pais, & vous vous ferez amiablement raison les uns aux autres. Car enfin, si quelques Cantons veulent tirer eux mêmes justice, & exiger certaines choses de leurs sujets communs, les autres ne le voudront pas souffrir. Chacun appellera ses amis à son secours, & voilà une guerre civile allumée. Les étrangers la décideront à vos dépens; peut-être à la ruine entiere de vôtre République. En suivant nos conseils, vous conserverez la paix dont Dieu vous fait jouir par une grace spéciale, lorsque toutes les Puissances de la Chrétienté sont armées les unes contre les autres. N'abusez pas de ce bienfait signalé, de peur que vous n'irritiez sa patience, & recevez en bonne part les avertissemens d'un grand Roi vôtre plus ancien & plus fidéle allié.*

Les Suédois lévent le siége de Constance.

La levée du siege de Constance n'appaisa pas les animositez qu'il avoit causées chez les Suisses. Elles continuérent encore après. Quelque grans que fussent les efforts d'Horn durant un

un mois, il ne put jamais prendre la ville d'assaut, ni obliger les assiégez à capituler. Outre que Wolfeg se défendoit avec beaucoup de prudence & de courage, il recevoit continuellement de nouveaux secours & des rafraichissemens par le lac, dont les Suedois n'étoient pas les maîtres. Le Maréchal voulut faire une derniére tentative & donner un plus grand assaut, après que le Duc de Wirtemberg lui eût envoié de meilleures piéces d'artillerie, & qu'il eût reçu un puissant renfort des troupes du Prince Christian de Birkenfelt & du Rhingrave Othon Louïs. Mais les assiégeans furent vigoureusement repoussez. De maniére que Bernard Duc de Saxe-Weymar, & Christian étant venus joindre Horn, il fut resolu de ne s'opiniâtrer pas davantage à emporter une place, dont la garnison qui augmentoit tous les jours, deviendroit bientôt aussi nombreuse que l'armée Suedoise, & de marcher au devant du Duc de Feria & d'Aldringher qui s'avançoient après leur jonction. Le Maréchal couvrit sa retraite forcée d'une deférence aux demandes du Roi Très-Chrétien, qui souhaitoit qu'on donnât cette satisfaction aux Suisses ses alliez. Le Duc de Rohan aida même Horn à sauver ainsi son honneur. *Magnifiques & Puissans Seigneurs*, dit-il le 13. Octobre aux Cantons, *dez que j'ai reçû la lettre que vos Députez m'ont écrite avant leur départ de Badè, je me suis transporté au camp du Maréchal Horn, pour lui representer au nom du Roi mon maître, que Sa Majesté recevroit une extréme satisfaction, s'il sortoit de vos terres, en consideration d'un Monarque allié de la Couronne de Suede & de vôtre Re-*

1633.

Mercure François. 1633. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. V. Lotichius Rerum Germanicarum Part. II. L. VI. Historie di Gualdo Priorato. Part. I. L. VI. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 646. 647.

1633. *publique. J'ai ajoûté que les armées du Duc de Weymar & du Prince de Birkenfelt étant jointes à celle du Marechal, il lui ſeroit plus honorable & plus avantageux d'aller rencontrer les ennemis en raſe campagne, que de les attendre dans ſon camp. On m'a répondu que le ſiége de Conſtance n'avoit point été entrepris dans le deſſein de vous offenſer, & que ſi la ville ſe fût rendue, elle auroit été remiſe entre vos mains à condition de demeurer neutre, & que pour ſatisfaire au deſir du Roi mon maître, & en conſideration de la neutralité qui vous a été acordée par le feu Roi de Suede, le Marechal lévera le ſiége & ſortira de vos frontieres. Sa reſolution, c'eſt d'aller chercher les ennemis juſques à ce qu'il les trouve. On apprehende ſeulement que le Duc de Feria n'attende pas les Suedois & leurs confederez. Ce projet aiant été approuvé par le Duc de Weymar & par le Prince de Birkenfelt, leurs armées décampent aujourd'hui. Quoique ma négociation ait été un peu longue, j'en ſuis néanmoins fort content. Elle s'eſt terminée comme vous l'avez deſiré, & par ce moien il n'eſt point arivé de rupture dans le Corps Helvetique. J'en benis Dieu de tout mon cœur, & le prie inſtamment qu'il vous faſſe la grace de chercher de plus en plus la paix entre vous, & de ne vous repoſer ſur aucune puiſſance que ſur la vôtre.*

Le Duc de Feria paſſe d'Italie en Allemagne avec une armée Eſpagnole.

Le départ du Duc de Feria & des troupes aſſemblées dans le Milanois, diminua la défiance que l'arivée du Cardinal Infant en Italie, avoit cauſée aux Princes de cette nation. Soupçonneux naturellement & penétrans, ils s'imaginoient que le Roi Philippe, ou plûtôt le Com-

Comte Duc ſon favori, avoit un deſſein plus profond que celui d'envoier dans les Païs-bas, le Prince deſtiné à remplir la place d'Iſabelle que ſa vieilleſſe & ſes infirmitez menaçoient d'une mort prochaine. On craignoit que le veritable projet d'Olivarez, ne fût de retenir quelque temps le Cardinal Infant en Italie, bien armé & en état d'y faire un coup d'éclat à la premiere occaſion favorable, pour rétablir la réputation & l'autorité du Roi ſon frére, extrémement diminuées depuis que Louïs s'étoit rendu maître de Pignerol & de Cazal. Le Pape Urbain abandonnant les maximes de ſes predeceſſeurs plus attachez à la Couronne d'Eſpagne qu'à celle de France, traverſoit ouvertement la Maiſon d'Autriche. Le Duc de Parme prenoit des engagemens avec Louïs. Ceux de Savoie & de Mantouë dependoient deſormais de Sa Majeſté Très-Chrétienne. La Republique de Génes tentoit de ſecouër le joug de la Cour de Madrid. En un mot il étoit à craindre que les Venitiens & le Cardinal de Richelieu profitant de la conjoncture, n'exécutaſſent le projet mis tant de fois ſur le tapis à Veniſe & à Paris de chaſſer les Eſpagnols de l'Italie. On ne doute pas que dans le deſſein de prévenir un coup fatal à ſa Monarchie, Philippe n'eût cauſé quelque mouvement en Italie par le moien de ſon frere, ſi les avantages des Suedois dans la haute Allemagne, l'entrepriſe du Roi de France ſur la Loraine, & la defiance conçuë contre Valſtein qui laiſſoit perdre des villes & des provinces importantes à la Maiſon d'Autriche, n'euſſent obligé Sa Majeſté Catholique à faire paſſer des troupes en Alle-

1633.

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1633. *Memoires de Montrefor. Mercure François.* 1633. *Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. V. Lotichius Rerum Germanicarum Part. II. L. VI. & VII. Hiſtorie di Gualdo Priorato Part. I. L. VI. & VII. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 646. 647.*

1633. magne, qu'elle eût été bien aise de garder en Italie.

On n'osa pas exposer la personne du Cardinal Infant à l'expérience & à l'habileté de plusieurs Généraux formez sous le feu Roi de Suéde, ni au ressentiment de Valstein, qui déja mécontent de plusieurs entrepriſes de la Cour de Vienne sur sa *dictature*, auroit infailliblement crié qu'on le jouoit, & qu'après lui avoir promis que le Roi de Hongrie ne viendroit point commander les armées de l'Empereur son pere, on appelloit le Cardinal Infant pour le mettre à la tête des troupes du Roi d'Espagne & de celles de l'Empereur jointes ensemble. Que savoit-on si le Duc de Fridland outré d'un pareil affront, n'emploieroit point son crédit & ses artifices pour ruïner l'armée du Cardinal Infant, & si l'humeur hautaine & vindicative de ce Général, ne le porteroit pas en même temps à se joindre aux Suedois & aux Princes conféderez contre la Maison d'Autriche? Les avances & les propositions faites aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, de se déclarer en leur faveur, pourvû qu'ils aidassent Valstein à usurper la Couronne de Bohéme, étoient connuës à la Cour de Vienne. Quoiqu'il tachât de persuader à l'Empereur que ce n'étoit qu'un piége tendu au Duc & au Marquis pour les détacher de leur alliance avec la Couronne de Suede, l'affectation de ne s'éloigner point de la Bohéme, & de tenir Ferdinand comme bloqué dans Vienne par ses propres troupes, dont Fridland étoit plus le maître que l'Empereur, donnoit grand sujet de croire qu'il y avoit plus de sincerité, que de

diſſi-

dissimulation & d'artifice dans la négociation entamée. De peur de le pousser trop tôt à bout, l'Empereur & le Roi d'Espagne jugérent à propos de laisser le Cardinal Infant à Milan, & d'envoier seulement le Duc de Feria en Allemagne avec un puissant corps de troupes, sous prétexte de délivrer Brisac & Philisbourg, de secourir le Duc de Loraine, de chasser les Suédois de l'Alsace, & d'ouvrir un passage sur au Cardinal Infant qui devoit aller d'Italie dans les Païs-bas. Si ce plan ne fut pas formé par le Comte Duc, il l'approuva du moins de tout son cœur. Rien ne l'acommodoit mieux que de tirer de Milan le Duc de Feria son ennemi, & que de l'exposer aux événemens d'une entreprise difficile & périlleuse. Comme la *dictature* de Valstein ne s'étendoit point sur les troupes, ni sur les Officiers de Sa Majesté Catholique, on demanda que l'armée du Duc de Feria fût indépendante du Général de l'Empereur, & que celui du Roi d'Espagne eût le commandement absolu des troupes auxiliaires Espagnoles, & du detachement des Imperiales qui joindroient le Duc de Feria. Valstein penétra l'artifice de la Cour de Madrid. Ne pouvant se dispenser honnétement de consentir au projet, il resolut de se venger, & de le renverser par le moien d'Aldringher sa creature & son confident, destiné à conduire les troupes Imperiales au Duc de Feria. 1633.

Le Cardinal Infant aiant reçu du Roi son frere les pouvoirs necessaires pour commander en Italie, on les signifie à tous les Ministres de Sa Majesté Catholique, & le Duc de Feria va incontinent joindre l'avantgarde de son armée

1633. qui s'étoit avancée jusques à Lindau sous la conduite du Commissaire Ossa. Les troupes Espagnoles montoient, dit-on, à douze mille hommes de pied & à deux mille chevaux. Aldringher devoit leur amener un détachement presqu'aussi nombreux. Il le fit au mois de Septembre à Ravensburg dans la Suabe entre le lac de Constance & le Danube. Feria s'étoit rendu en cet endroit après avoir traversé la Valteline & le Tirol. La jonction releva beaucoup le courage des Espagnols. Ils craignoient que Valstein retardant sous divers prétextes la marche d'Aldringher, ne les laissât à la discretion des Suedois & des Princes confederez. On assemble promptement le Conseil de guerre. C'étoit pour déliberer s'il falloit marcher droit aux ennemis & les combattre; ou bien si sans trop hazarder, on se contenteroit d'avancer en Alsace au secours de Brisac assiégé par les Suedois. *Nous venons ici dans le dessein de donner de la reputation aux armes du Roi nôtre maître*, dirent les Officiers Italiens & quelques Espagnols, *pourquoi éviterions-nous la rencontre des ennemis? Il faut se battre. La fuite de l'occasion causeroit du préjudice aux affaires, & décourageroit le soldat. On crie dans toute l'armée qu'il vaut mieux mourir en braves gens que se laisser ruïner par de longues marches & par les incommoditez de la saison. Les délais nous feront plus de mal que l'épée des Suedois. Les regimens Italiens diminuent, & les ennemis reçoivent de nouveaux renforts. Ne vaut-il pas mieux les aller chercher avec des troupes fraiches & bien disposées, que de se mettre en danger de ne pouvoir éviter le combat, quand elles*

elles ſeront laſſes & rebutées? Une victoire rend les armes du Roi plus redoutables, diſſipe les forces ennemies, & affermit la puiſſance de la Maiſon d'Autriche dans l'Empire & ailleurs. 1633.

Des Eſpagnols plus flegmatiques & plus prévoians furent d'un ſentiment contraire. La prudence & les ruſes ordinaires de la guerre leur paroiſſoient une voie plus utile & plus ſure. *Dans une grande entrepriſe*, répondirent-ils, *on en doit toûjours conſiderer le motif & le but. Pourquoi le Roi nôtre maître envoie-t'il ici une armée? Pour ſecourir Briſac, & pour avoir un paſſage libre par l'Alſace. C'eſt à cela que nous devons tendre principalement. La victoire eſt remportée, quand on parvient au but propoſé. Une armée defaite ne ſe rétablit pas facilement. Les Neapolitains ont eu beaucoup de peine à fournir des troupes. Quelle difficulté n'a-t'on pas trouvée à faire des levées dans la Lombardie? L'Eſpagne devient deſerte & inculte à cauſe du grand nombre d'hommes qu'on en tire depuis long-temps ſans aucune diſcontinuation. Il faut menager ſon armée, quand la perte en eſt difficile à reparer.* Aldringher & les Allemans de la confidence de Valſtein ne manquérent pas d'appuier l'avis favorable au deſſein de leur Géneral. Il vouloit conſerver ſes troupes & ruïner celles du Roi d'Eſpagne. Dans l'action, chacun ſe picque de bien faire. On craint l'infamie & les reproches du public. Abandonner le Duc de Feria, ou ne le ſeconder pas au combat, la trahiſon auroit été manifeſte. Il étoit plus ſur & moins honteux en apparence de laiſſer périr de fatigues & de maladies les Italiens & les Eſpagnols. Aldringher re-

1633. remontre donc que les Suedois ont de grandes reſſources. *Les troupes du Duc de Wirtemberg & du Rhingrave, ſont à leur diſpoſition*, dit l'Allemand diſſimulé. *En levant le blocus de Philisbourg & le ſiége de Briſac, & en tirant les garniſons des places qu'ils occupent ſur le haut Rhin, le Maréchal Horn reparera bientôt ſa perte, en cas que la fortune nous ſoit favorable. On le verra incontinent en état de s'oppoſer aux progrès de l'armée victorieuſe. Ces raiſons me font aprouver le ſentiment de ceux qui ne croient pas qu'on doive hazarder trop facilement les troupes, ſeules capables de ſoutenir la reputation des armes de Sa Majeſté Catholique, & qu'il eſt plus à propos de ſuivre les regles de la prudence militaire pour delivrer Briſac & l'Alſace, que de tenter l'événement incertain d'une bataille.* Le Duc de Feria homme de bon eſprit, ſe détermina pour lors à un milieu qui lui parut propre à ménager ſon honneur & les interêts du Roi ſon maître. De peur qu'on ne le ſoupçonne de timidité, il s'avance en bon ordre vers Uberlinghen, témoigne n'avoir point envie d'éviter le combat, & ſe poſte toujours d'une telle maniére qu'il puiſſe profiter de l'avantage que lui donne ſon infanterie ſupérieure à celle des ennemis.

Bernard Duc de Saxe-Weymar, le Maréchal Horn, & les autres Officiers Suedois & Allemans confederez, voiant la contenance & la marche de Feria, délibérerent entr'eux s'ils riſqueroient une bataille, ou bien s'ils prendroient le parti de harceler ſeulement les Eſpagnols, de leur couper les vivres autant qu'il ſeroit poſſible, & de les faire perir par les incom-

commoditez de la saison déja fort avancée. *Le danger dont la perte d'une bataille peut être suivie*, dirent quelques-uns, *mérite d'être pesé avec beaucoup de maturité. Les resolutions que la bravoure inspire, ne sont pas souvent les meilleures. La prudence ne permet pas de risquer toutes ses forces contre des gens qui ne hazardent qu'une partie des leurs. La Couronne de Suede & les Princes confederez peuvent-ils recevoir un plus grand échec, que la perte, ou la dissipation des troupes qui font le principal appui de leur puissance & de leur reputation? L'armée ennemie est un renfort, destiné plûtôt contre la France qui donne une extréme jalousie à la Maison d'Autriche, que contre les Suedois & les Confederez. Ne leur est-il point plus avantageux que les Espagnols demeurent quelque temps armez dans l'Empire, que de les en chasser si-tôt? Les Impériaux ne perdront pas beaucoup à la defaite du Duc de Feria. Ils en deviendront même plus forts, & plus puissans. Valstein regarde la venuë de ce nouveau General comme une atteinte donnée à son autorité. La mesintelligence se mettra bientôt entre les Espagnols & les Allemans. La défiance reciproque des Officiers des deux nations fera plus de mal au Duc de Feria, que la victoire dont nous pouvons nous flater. Plus il paroitra puissant, moins Valstein poursuivra les avantages qu'il vient de remporter sur les Electeurs de Saxe & de Brandebourg. Une longue experience nous apprend que l'obstacle le plus fatal à la grandeur des Souverains, c'est le mecontentement & la jalousie de leurs Ministres & de leurs Officiers. Le Duc de Feria pretend se signaler dans cette expédition, & y* 1633.

ac-

1633. *acquerir la reputation de grand Capitaine. Ses ſoldats Eſpagnols & Italiens ſe battront en gens deſeſperez, qui ne ſe voient point de reſſource après la defaite. Acoutumez à bien garder leurs rangs & à obeïr ponctuellement à leurs Officiers, ils ne ſe laiſſeront pas rompre facilement. Les Imperiaux que conduit Aldringher ſont de vieux ſoldats, dont les Chefs ne manquent ni d'expérience, ni d'habileté. L'infanterie des ennemis eſt ſupérieure à la nôtre; Et c'eſt la grande force d'une armée. Toutes ces conſiderations nous engagent à incommoder ſeulement les Eſpagnols durant leur marche. Quand ils ſeront en Alſace, qu'y trouveront-ils? Un païs deſolé, des troupes aguerries qui les environneront & les harceleront de tous côtez. Les Eſpagnols & les Italiens moins robuſtes & acoûtumez à un climat doux, mouront de froid & de miſeres au commencement de l'hiver qui approche.*

Le Maréchal Horn & quelques autres parurent goûter ces raiſons. Mais le ſang bouillant & l'ardeur martiale du Duc Bernard, d'Hofkirchen, & de leurs ſemblables ne s'en acommodoient point. Chagrins de voir reculer une armée qui ſe regardoit comme invincible, ils repartirent que le courage & l'envie de ſoutenir la réputation acquiſe par des victoires precedentes, contribuent davantage au gain d'une bataille que le nombre des régimens. *C'eſt par là*, dit un d'eux, *qu'on intimide les ennemis, qu'on anime les ſiens, qu'on conſerve les conquêtes. Souffrirons-nous que les Eſpagnols ſe vantent que les Suedois & les Allemans confederez n'ont oſé paroître devant eux en raſe campagne? Si le Duc de Feria ſemble reüſſir,*

Val-

Valſtein oſera-t'il blamer le Conſeil de Vienne 1633.
d'avoir appellé une armée étrangere au ſecours de l'Empereur ? Il s'efforcera de faire mieux que ſon rival, & de ſe rendre encore plus neceſſaire à la Maiſon d'Autriche. Tout le monde eſt dans l'attente de la fin du ſiége de Briſac. La place eſt reduite à l'extrémité. Abandonnerons-nous une entrepriſe ſi glorieuſe, ſi utile, ſans avoir ſenti aucun revers conſidérable de la fortune qui nous a favoriſez juſques à preſent ? Une victoire donne l'Alſace tout entiere, aſſure le Duché de Wirtemberg & les villes occupées dans la Suabe, acheve de ruiner la reputation des Eſpagnols, éterniſe celle des Suedois, & perd ſans reſſource le Duc de Baviére, le plus puiſſant appui de la Ligue Catholique après l'Empereur. Valſtein content de ce que les reſolutions priſes à Vienne contre ſon ſentiment & à l'inſtigation du Bavarois ſon mortel ennemi, auront été funeſtes, penſera plûtôt à rendre les affaires de la Maiſon d'Autriche plus mauvaiſes, qu'à les rétablir. Il voudra plus que jamais profiter de la décadence d'un maître ingrat. La Couronne de Suede maîtreſſe de l'Alſace n'aura plus rien à craindre de la ſecrete jalouſie du Roi de France qui ne peut ſouffrir des alliez trop puiſſans dans ſon voiſinage. Nous porterons alors la guerre dans l'Autriche. Et que ſavons-nous ſi nous ne ſerons pas en état de donner l'Empire à celui qui nous acommodera mieux ? Combattons. En voulant éviter un péril incertain, nous perdrons une occaſion qui ne ſe preſentera jamais. L'Alſace eſt deſolée, je l'avouë. Les ennemis auront de la peine à y ſubſiſter. Mais ne pouront-ils pas auſſi tirer des vivres de la Suiſſe ? L'avidité

du

1633. *du gain mettra l'abondance dans leur camp. Nôtre infanterie eſt moins nombreuſe ; l'inconvénient ſe peut réparer avec une cavalerie ſupérieure & bien aguerrie.* Après avoir bien peſé les raiſons de part & d'autre, les Suedois & leurs alliez convinrent de ne rien précipiter, de harceler l'ennemi, de lui coûper les vivres, & de camper toujours ſi avantageuſement, qu'ils puſſent profiter de la ſuperiorité de leur cavalerie, en cas que le Duc de Feria les forçât à combattre. Ainſi les deux armées marcherent à côté l'une de l'autre, & ſe ſuivirent toujours de près, ſans en venir à une action déciſive.

Le Duc Bernard de Saxe-Weymar prend Ratisbone & s'avance juſques à Paſſaw.

Sur de nouveaux ordres envoiez par le Chancelier Oxenſtiern, ou ſur des avis ſecrets reçus de la part de l'Electeur de Saxe, les Suedois & les Confederez changerent ſubitement les meſures priſes auparavant. Soit que ce fût un effet de la prévoiance & de la penétration d'Oxenſtiern, qui jugeant que Valſtein outré de l'arivée du Duc de Feria, travailleroit lui même à ruïner les troupes Eſpagnoles, & que ſous prétexte de pourſuivre la victoire qu'il venoit de remporter en Siléſie ſur les troupes Suedoiſes jointes à celles des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, il demeureroit dans la Saxe, ſans ſe mettre en peine de ſecourir la Baviére, en cas qu'elle fût attaquée ; ſoit dis-je, que ſur ces raiſons Oxenſtiern crût qu'il étoit à propos que Bernard ſe ſéparât du Maréchal Horn, & qu'il allât promptement avec une partie de l'armée en Baviere prendre le Duc Maximilien au dépourvû, & l'obliger à rappeller Aldringher au ſecours de ſes Etats, & à laiſſer les Eſpagnols embaraſſez dans l'Alſace : ſoit

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1633. Mercure François. 1633. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. V.

que

BERNARD DUC de
SAXE WEYMAR.

J. de Leeuw Schulp.

Digitized by Google

Digitized by Google

que Valſtein eût averti ſous main l'Electeur de Saxe, ou le General Arnheim, que ſi les Suedois & les Confederez vouloient fondre ſur la Baviére, on la leur laiſſeroit en proie, Weymar tourne tout d'un coup avec un petit corps d'armée vers la Franconie. Le Maréchal Horn & le Prince de Birkenfelt ſe chargérent de ſuivre le Duc de Feria & Aldringher. Pour renforcer leurs troupes affoiblies par la ſeparation de Bernard, on reſolut de lever le ſiege de Briſac & de mander une partie des garniſons miſes dans les places moins expoſées. Par ce moien l'armée d'Horn ſe trouva tellement en état de faire tête aux Impériaux & aux Eſpagnols, qu'il refuſa honnétement l'offre que le Maréchal de la Force fit conformément à l'ordre du Roi ſon maître, d'envoier aux Suedois un détachement conſidérable des vingt mille hommes laiſſez en Loraine, en cas qu'Horn eût beſoin de ſecours dans l'Alſace. On remerçia civilement le Général François. Horn répondit qu'il avoit ſuffiſamment de troupes pour repouſſer l'ennemi. La Couronne de Suede ne vouloit pas avoir de ſi grandes obligations à celle de France, de peur de ſe reduire à la néceſſité de lui ceder Philisbourg, dont la conquéte paroiſſoit infaillible, après la retraite du Duc de Feria & d'Aldringher, ſur laquelle on comptoit ſeurement. Richelieu demandoit cette place avec empreſſement, & Oxenſtiern n'avoit nulle envie de l'acorder. 1633.

Lotichius Rerum Germanicarum Part. II. L. VII. Nani Hiſtoria Veneta. L. IX. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 647. 648. Hiſtorie de Gualdo Priorato. Part. I. L. VII.

Quelle fut la ſurpriſe de Maximilien Duc de Baviére, quand il ſut que Bernard, après avoir repris Neubourg & Aichſtad enlevez depuis peu aux Suedois, étoit devant Ratisbone avec ſon

1633. ſon corps d'armée renforcé par les troupes qu'on lui amena dans ſa marche ! Le Bavarois écrivit promptement au Baron de Teubreze, auquel il avoit confié le gouvernement de Ratisbone. Quoique Maximilien affectât de paroître peu allarmé de l'entrepriſe de Weymar, & de la regarder comme une temerité, les Suedois & les Confederez qui intercepterent la lettre, jugerent du ſoin que le Bavarois prenoit d'avertir ſon Officier qu'on lui feroit couper la tête s'il écoutoit la moindre propoſition de capituler, & de marquer toutes les precautions qu'il falloit prendre pour ſe mettre en état de ſoutenir un long ſiege, que Son Alteſſe n'étoit point ſi tranquille ſur la conſervation de la place. *Je vous défens abſolument de capituler*, diſoit-elle à Teubreze. *Ne vous laiſſez pas ébranler par les menaces. Il y va de vôtre tête, ſi vous n'attendez pas la derniere extremité.* Une ſeconde lettre pareillement interceptée fut plus forte & plus preſſante. *Je connois vôtre courage & vôtre fidelité*, ajoûtoit Maximilien, *les preuves que vous en donnerez dans cette occaſion vous acquereront une gloire immortelle. L'entrepriſe des ennemis echouera, j'en ſuis certain. Leur armée ſera infailliblement ruïnée. On marche de tous côtez à vôtre ſecours. Il eſt ſeulement queſtion de ſe bien defendre juſques à l'arivée des troupes. Encore une fois, ſouvenez-vous que la conſervation de Ratisbone eſt de la derniere importance à l'Empereur & à tout le corps de l'Empire. La ſeule penſée de rendre la ville, ſeroit un crime de leze-majeſté.* Il y avoit dans ce diſcours plus de rodomontade que de ſincerité. D'où l'attenten-

tendoit-il, ce ſecours que Maximilien promet avec tant de confiance? Du Duc de Fridland? ſa ſuite fit bien voir qu'il étoit fort éloigné d'empêcher que la Baviére ne fût envahie. Il voioit avec plaiſir les Suedois aux frontieres de l'Autriche. Pretendoit-on rappeler Aldringher du fonds de l'Alſace? Outre qu'il y avoit beaucoup de chemin à faire, l'Officier Allemand étoit aſſez embaraſſé à ſauver ſes troupes, en ſacrifiant les Eſpagnols au reſſentiment de Valſtein. 1633.

Quoique Teubreze ne reçût pas les lettres du Duc ſon maître, il fit de lui même la plus grande partie de ce qu'elles lui préſcrivoient. Durant dix ou douze jours, il ſe défendit avec toute la bravoure poſſible. Mais Bernard avançoit ſi diligemment ſes travaux, & battoit ſi fortement la ville, que la garniſon, les habitans, & les Eccleſiaſtiques craignant qu'elle ne fût priſe d'aſſaut, obligérent le Gouverneur à capituler le 4. Novembre. Weymar ſort de Ratisbone le 8. marche vers Paſſau & prend ſur ſa route Straubinghen, & quelques autres places. Son deſſein, c'étoit de s'emparer de Paſſau, d'entrer de là dans l'Autriche du côté de l'Ems, & de favoriſer le ſoulévement des païſans qui promettoient de ſe déclarer en faveur des Suédois. Mais l'incommodité de la ſaiſon obligea Bernard à s'en retourner à Ratisbone, & à mettre ſes troupes en quartiers d'hiver. Les ennemis de Valſtein criérent à la perte de cette ville, qu'il l'avoit laiſſé prendre à plaiſir, & pour ſe venger du Duc de Baviére; que c'étoit une infidélité criante, ou du moins une négligence puniſſable, & qu'il pouvoit ſans

1633. ſans grande peine ſauver une place aſſiégée par dix mille hommes. Le Duc de Baviére, le Comte d'Ognate Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne à Vienne, & quelques Miniſtres de Ferdinand diſſimuloient leur reſſentiment. On craignoit d'irriter trop Valſtein, dont l'Empereur avoit beſoin pour reprendre Ratisbone, & pour repouſſer les Suédois qui faiſoient des courſes juſques dans l'Autriche.

Sollicité de toutes parts, le Duc de Fridland cede aux clameurs des Eſpagnols & de Maximilien. Il laiſſe Galas avec dix mille hommes, lui ordonne d'obſerver l'Electeur de Saxe, & commence de marcher vers la Baviére. Mais c'eſt à ſi petites journées, que les moins clairvoians s'apperçoivent qu'il n'a pas deſſein de ſauver les Etats de ſon ennemi, ni de raſſurer pleinement l'Empereur effraïé de voir le Duc Bernard aux portes de l'Autriche diſpoſée à un ſoulévement. Maximilien rongé de chagrin & de dépit, diſſimuloit de ſon mieux, & ſe préparoit à joindre Fridland avec ce qui reſtoit de troupes Bavaroiſes. Mais il éclata enfin lorſqu'on lui rapporta que Valſtein arivé déja dans le haut Palatinat avoit ſubitement rebrouſſé, & qu'il retournoit en Bohéme, ſous prétexte que l'Electeur de Saxe marchoit vers la frontiére de ce Roiaume, qu'il étoit plus important de conſerver à l'Empereur, que de ſecourir les autres. Le Chancelier du Bavarois dépéché incontinent par ſon maître acourt à Vienne, & crie de toute ſa force que Ferdinand ſe doit tenir ſur ſes gardes contre l'infidélité de ſon Général, & que ſi Sa Majeſté Imperiale ne veut pas mieux pourvoir à la conſervation de la Baviére,

viére, le Duc ſera enfin obligé de s'accommo- 1633.
der avec les ennemis de la Maiſon d'Autriche. On fit les mêmes remontrances aux Miniſtres du Roi d'Eſpagne reſidens auprès de l'Empereur, & auprès de l'Archiducheſſe Douairiére d'Inſpruck. *Au nom de Dieu*, diſoient les Envoyez de Maximilien, *agiſſez fortement auprès de Sa Majeſté Imperiale. Preſſez la de penſer ſérieuſement à ſauver ſes païs héréditaires, & les Etats des Princes de la Ligue Catholique abandonnez aux hérétiques par le traitre Valſtein. A-t'elle perdu le ſouvenir de ce que le Duc nôtre maître a fait pour la Maiſon d'Autriche; qu'il eſt demeuré inviolablement attaché aux interêts de l'Empereur pendant que la plûpart des Princes de l'Empire les abandonnoient; qu'il a genereuſement refuſé les offres avantageuſes que la France & les autres ennemis de la Maiſon d'Autriche lui ont faites; qu'il a levé & entretenu de puiſſantes armées; qu'il n'a point épargné ſon argent; qu'il a ſouvent expoſé ſa perſonne pour le ſervice de Sa Majeſté Imperiale?*

Ces vives exhortations n'étoient pas neceſſaires au regard des Miniſtres du Roi d'Eſpagne animez depuis long-temps à la ruïne entiére de Valſtein. Elles furent d'un plus grand uſage auprès des Allemans du Conſeil Impérial, prévenus en ſa faveur, & jaloux de ce que les Eſpagnols gouvernoient abſolument le Roi de Hongrie. Quelques-uns déja mécontens du Duc de Fridland qui ménageoit peu ſes amis à la Cour de Vienne, firent ouvrir les yeux aux autres. Tous convinrent que Ferdinand devoit prévenir au plûtôt les mauvais deſſeins

1633. d'un Officier ſi dangereux & ſi puiſſant. Les Eſpagnols déterminez à délivrer l'Empereur & le Roi Catholique à quelque prix que ce fût, du joug que la *dictature* de Valſtein leur impoſoit, & à conſerver la Couronne de Bohéme dans la Maiſon d'Autriche qui avoit eu tant de peine à la rendre héréditaire, repreſentérent qu'on ne devoit plus perdre de temps, & que les remedes les plus violens étoient néceſſaires à un mal ſi preſſant. Le foible & timide Ferdinand s'intereſſoit encore pour ſon Général. Il combattoit & contre ſes plus fideles ſerviteurs, & contre lui même. Toujours flatté de la vaine eſperance que Valſtein le fera regner encore avec la même ſplendeur, & avec la même puiſſance, & incapable d'oublier le dernier ſervice rendu après la perte de la bataille de Lipſick, lors que le Duc de Fridland leva une nombreuſe armée en moins de trois mois contre l'attente de tout le monde, l'Empereur condamne la précipitation avec laquelle il ſuivit le conſeil que le Duc de Baviere & les Eſpagnols lui donnoient d'appeller Feria en Allemagne contre le ſentiment de Valſtein. Il ne deſeſpere pas de ſe tirer de ce ſecond embaras en appaiſant ſon General irrité. Sa Majeſté Imperiale ne voioit pas même comment elle s'y pouroit prendre pour ôter au Duc de Fridland le commandement d'une armée, dont les principaux Officiers étoient redevables de leur avancement au Général, & paroiſſoient diſpoſez à ſuivre aveuglément ſa fortune. Ferdinand ouvrit ſeulement les yeux quand on lui découvrit clairement après la ruïne de l'armée du Duc de Feria par les artifices que Valſtein ſuggeroit à Al-

Aldringher ſa creature, que l'infidéle General negocioit avec la France & avec le Duc Bernard, & qu'il ſe préparoit tout de bon à lever le maſque, & à ſe faire proclamer Roi de Bohéme. 1633.

Je ne ſuivrai point le Duc de Feria & Aldringher dans leur marche. Ils y furent continuellement harcelez par le Maréchal Horn, auquel le Duc de Wirtemberg & le Prince de Birkenfelt ſe joignirent. Toutes les conquétes de cette armée Eſpagnole, dont les préparatifs & l'entrée en Allemagne, firent ſi grand bruit dans le monde, ſe terminérent à la priſe des quatre villes foreſtieres enlevées depuis quelques mois à la Maiſon d'Autriche par le Rhingrave Othon Louïs. Valſtein avoit donné des ordres trop précis à ſon confident Aldringher, d'empécher que le Genéral Eſpagnol ne fît quelque choſe de plus conſidérable, & de détourner ou de traverſer ſecretement tous ſes bons deſſeins. Après avoir paſſé le Rhin près de Baſle, Feria n'oſa rien entreprendre dans l'Alſace. Il ne tenta pas même le ſecours de Philisbourg que les Suedois ſerroient encore de plus près depuis la levée du ſiége de Briſac. Sous pretexte de la neceſſité de s'en retourner dans la Baviere ouverte aux Suedois & aux Confederez par la priſe de Ratisbone, Aldringher ſe ſepara des Eſpagnols. Le Duc de Feria deſeſperé de voir mourir ſes ſoldats de faim & de miſeres prenoit le parti d'aller dans les Païs-bas. Mais l'armée du Maréchal de la Force lui en fermoit l'entrée. Il fallut donc repaſſer le Rhin, & réjoindre Aldringher auquel Maximilien Duc de Baviére ordonna d'aider les

L'armée du Duc de Feria ſe ruïne & ſe diſſipe.

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1633. Memoires de Montreſor. Mercure François. 1633. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. V. & VI. Lotichius Rerum Germanicarum Part. II. L. VII. VIII. & IX. Hiſtorie di Gualdo Priorato. L. VII. & VIII. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 648. 649.

1633. les Eſpagnols à ſe ſauver, & à prendre quelque part des quartiers d'hiver. On approche du Duché de Wirtemberg dans ce deſſein. Les ſoldats de Feria encouragez par l'eſperance du pillage qu'on leur promettoit, firent de nouveaux efforts. La prevoiance & l'habileté des Suedois, peut-être encore les artifices d'Aldringher, les rendirent inutiles. De maniére que Féria ſe voioit ſur le point de perdre le reſte de ſes troupes en retournant ſur ſes pas en Italie, ſi le Duc de Baviére qui cherchoit par tout de quoi couvrir ſes Etats que Valſtein ne vouloit pas ſecourir, n'eût offert une retraite aux Eſpagnols. Dans une entrevûë près de Munick, Maximilien & Feria deliberérent s'ils tenteroient de reprendre Ratisbone. Mais l'armée Eſpagnole & celle d'Aldringher étoient tellement diminuées par la mort & par la deſertion des ſoldats haraſſez, ou rebutez, qu'on ne crut pas devoir former une entrepriſe que le Duc Bernard pouvoit faire échoüer facilement, & que Valſtein auroit traverſée, bien loin de l'appuier.

Accablé de chagrin & de fatigues, Feria va chercher du repos à Munick. Il y apprit bientôt la priſe de Philisbourg, dont la garniſon réduite à la derniere extrémité, capitula enfin au commencement de l'année ſuivante. Le Cardinal de Richelieu entêté d'avoir cette place, qui appartenoit à l'Electeur de Tréves en qualité d'Evêque de Spire, voulut engager le Gouverneur à la rendre au Roi de France, ſous la protection duquel le Souverain s'étoit mis. Le Vicomte d'Arpajou s'avance pour cet effet avec quatre mille hommes ſur les bords du Rhin, & envoie faire la propoſition au Gouver-

verneur. Elle fut rejettée; ſoit que les Suedois 1633.
euſſent gagné cet Officier; ſoit que les Eſpagnols qui étoient à Philisbourg, chagrins de ce que la France cauſoit tout le mal poſſible à la Maiſon d'Autriche, quoi qu'il n'y eût point de rupture ouverte entr'elles, aimaſſent mieux livrer la place aux Suedois, de la main deſquels on la retireroit plus facilement, que de celle du Roi Très-Chrétien, s'il la poſſedoit une fois. Les Suedois trouverent ſi mauvais que la France prétendît leur enlever une conquête qui leur coutoit beaucoup, qu'on menaça le Vicomte d'Arpajou de le repouſſer à force ouverte, s'il faiſoit la moindre démarche pour entrer dans Philisbourg. L'Officier François céda pour lors, & s'en retourna vers le Maréchal de la Force qui l'avoit envoié. La mort de Don Alvarez de Figueroa Duc de Feria & Gouverneur de Milan, ſuivit de près la reddition d'une ville qu'il n'avoit pu délivrer. La douleur du mauvais ſuccès de ſon expédition, dans laquelle il ſe flattoit d'acquerir une belle réputation, abrégea ſes jours. Je ne ſai ſur quoi il fondoit ſes grandes eſperances. Outre que ce Seigneur Eſpagnol fut toujours malheureux à la guerre, il manquoit d'experience & d'habileté, quoi que d'ailleurs ſes bonnes qualitez le rendiſſent aſſez recommendable. Quelques-uns ſoupçonnerent Valſtein de l'avoir empoiſonné. Le pauvre Eſpagnol étoit-il ſi redoutable à un Officier qui faiſoit trembler l'Empereur & le Duc de Baviére? Pour relever le courage de Ferdinand, & pour le rendre plus ſuſceptible des conſeils violens que la Cour de Madrid lui ſuggeroit contre Fridland, le Comte d'Ognate Ambaſ-

1633. ſadeur de Philippe, offrit de la part du Roi ſon maître après la mort du Duc de Feria, une ſomme conſiderable d'argent, qui ſeroit emploiée à lever une nouvelle armée, & à continuer la guerre avec vigueur.

HIS-

Digitized by Google

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

LIVRE TRENTE-CINQUIEME.

TOut ſembloit reüſſir au gré de Louïs & de ſon Miniſtre depuis leur retour de Nanci. Les Suédois & les Princes d'Allemagne confedérez faiſoient trembler l'Empereur dans Vienne. L'armée du Duc de Feria ſe ruïnoit. Les projets de Valſtein étoient ſur le point d'éclater, il ſe diſpoſoit à une rebellion manifeſte contre ſon maître. François Cardinal de Loraine arivé à Paris demandoit la permiſſion de voir la Combalet, & de ſe déclarer amant. En- 1633.

La diviſion augmente entre la Reine Mere & le Duc d'Orleans.

1633. fin pour comble de bonheur, Marie de Medicis & le Duc d'Orleans mécontens plus que jamais l'un de l'autre, recherchoient chacun leur acommodement particulier avec le Roi. La haine reciproque de Puylaurens & du P. de Chanteloube conduiſoit inſenſiblement les choſes à une rupture ouverte entre la mere & le fils. *Puylaurens ne voioit point Chanteloube*, dit un Gentilhomme de la Cour de Gaſton, *& Chanteloube n'alloit pas chez Monſieur. On s'appercevoit que Son Alteſſe Roiale ceſſoit de rendre de ſi frequentes viſites à la Reine Mere. Si Monſieur alloit quelquesfois chez elle, c'étoit comme pour la braver. Il trouvoit encore à redire que Madame eût ſouvent des conferences particulieres avec elle. Chanteloube qui prétendoit avoir la ſurintendance des affaires comme principal Conſeiller de Marie de Medicis, lui inſinuoit que la qualité de Reine & de Mere, lui devoit donner la principale autorité dans tout ce qui regardoit l'interêt commun. Puylaurens de ſon côté vouloit bien qu'on ſût que la Reine Mere ne ſeroit conſiderée en France, ni ailleurs, quand elle ſe ſepareroit de Monſieur : qu'il importoit peu au Roiaume qu'elle y retournât : qu'on ſouhaitoit uniquement d'y voir Monſieur comme le plus neceſſaire : que Marie de Medicis ne ſe remettroit jamais en crédit ſans lui : qu'il ne pouvoit attendre aucun avantage de la Reine ſa mere : que leur union étoit même un obſtacle perpetuel au bien des affaires particulieres de Monſieur : qu'on avoit raiſon d'empêcher qu'il ne dépendit abſolument des volontez de Marie de Medicis, qui ſuivoit aveuglement les conſeils de Chanteloube, pauvre Prêtre dont le corps*

Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 692. 693. &c. 708. 709. &c.

&

& l'esprit étoient également estropiez par les douleurs de la goûte. 1633.

Pour se venger de Puylaurens, la Reine Mere concerte avec l'Infante Isabelle, dont la vertu & la gravité ne s'accommodoient point de l'étourderie & des débauches du favori, de se joindre ensemble, afin d'engager Marguerite Ducheſſe d'Orleans à insinuer le plus souvent & le plus finement qu'il lui sera possible au Duc son époux de se défaire de Puylaurens. *C'est un homme vendu à Richelieu*, disoit la Reine à sa belle-fille. *On lui promet de grans avantages, & une cousine du Cardinal en mariage. A quelles conditions croiez-vous que l'accord est conclu? Que Monsieur s'abandonnera entiérement, & sur tout en ce qui concerne son mariage, à la volonté de Richelieu; qu'il vous remettra entre les mains du Roi, ou du moins qu'on vous laissera ici, en cas qu'on ne puisse pas vous conduire en France; qu'on examinera si vôtre mariage est legitime, ou non; enfin, que Monsieur se détachera entiérement de moi & du Roi d'Espagne. Après cela qui poura vous aider à soutenir la validité de vôtre mariage?* Bien loin de se rendre aux insinuations de son épouse, Gaston lui défend de voir trop souvent la Reine Mere, & d'écouter ce qu'elle dira de Puylaurens. Le foible Prince racontoit tout à son favori, qui s'irritoit encore plus contre Marie de Médicis & contre son Chanteloube. Pour braver cette mere desolée de se voir sur le point de perdre encore bientôt l'appui de son second fils, qui ne se laissoit pas moins gouverner que son ainé, Puylaurens entre un jour fiérement dans la chambre de Marie de Medicis suivi de vingt-cinq Gentilshommes

1633. mes avec de plus longues épées qu'à l'ordinaire. Vouloit-il lui faire entendre qu'il se tenoit sur ses gardes, de peur que Chanteloube n'attentât à la vie du favori de Gaston, comme il avoit attenté à celle du Ministre de Louïs? Quoiqu'il en soit, la Reine Mere outrée d'une si grande insolence, sort de sa chambre, & va pleurer amérement dans son cabinet.

Elle éclata enfin contre Puylaurens à l'occasion que je vas raconter. Entêté d'établir surement sa fortune, & de s'agrandir par le moien de Richelieu, puisqu'il ne lui étoit pas possible d'y parvenir autrement, ce Gentilhomme disposé insensiblement son maître à s'accommoder avec le Cardinal, & à se soumettre aux conditions que Louïs éxige. Gaston qui suivant son inconstance ordinaire, se lassoit bientôt d'une Cour étrangére quand on l'y avoit reçû, & mouroit d'impatience de sortir de celle de France quand il y étoit rentré, se rendit enfin aux sollicitations de Puylaurens. Soit que ce fût un mouvement de sa tendresse naturelle pour la Reine sa mere, & pour la Duchesse son épouse; soit qu'incapable de garder un secret, il ne cachât rien à ceux qui avoient l'adresse de le faire parler, le Duc d'Orleans découvrit franchement à Marie & à Marguerite sa disposition à suivre le conseil de son favori, & il pria la premiére de dire ce qu'elle pensoit de cette affaire. *Allez*, lui repondit la Reine indignée, *vous devriez avoir honte d'écouter de pareilles propositions. Avez-vous oublié vôtre naissance & vôtre rang? Que pensera-t'on de vôtre traité dans le monde? Que c'est l'accommodement particulier d'un favori, & non pas l'ac-*

l'accord honnête d'un Fils de France héritier présomptif de la Couronne avec le Roi son frere. Vôtre honneur & les interêts de vôtre épouse y sont entierement sacrifiez. Si vous avez jamais l'injustice & la lâcheté de prendre une autre femme avant la mort de celle-ci, qui vous répondra que les enfans que vous aurez de la derniere, seront regardez comme legitimes? Je ne vous parle point de ce qui me concerne. Quand on vous offrira des conditions raisonnables & sures, sans m'y comprendre, je serai la premiere à vous conseiller de les accepter. 1633.

Le Duc d'Orleans confus n'eut rien à repliquer. Il rentre en lui même & retire la parole que Puylaurens avoit extorquée. Le favori ne douta pas que le P. de Chanteloube son ennemi, n'eût fait parler Marie de Medicis. Transporté de colére & de rage, il va chez elle, maltraite Chanteloube, le menace, entre dans la chambre de la Reine, & lui reproche que pour contenter sa passion contre Richelieu, elle s'oppose à la reconciliation des deux freres. *Jamais*, dit alors Marie de Medicis dans son juste ressentiment, *le Cardinal mon ennemi ne m'a perdu le respect de la sorte. Il s'en faut beaucoup qu'il n'ait osé me parler avec tant de hauteur & d'insolence. Sachez que si je veux dire un seul mot pour le recevoir dans mes bonnes graces, je dissiperai tous vos projets. Sortez d'ici petit écervelé, ou je vous ferai jetter par les fenêtres. On voit bien que vous avez le cœur aussi bas que la naissance.* Cette querelle acheva de mettre le desordre & la confusion chez la Reine Mere & chez le Duc d'Orleans. Marguerite embarassée au dernier point, se trouvoit,

1633. comme on dit, entre le marteau & l'enclume. Son époux lui ordonnoit de ne parler jamais contre Puylaurens. *C'eſt celui de mes ſerviteurs*, diſoit-il, *à qui j'ai de plus grandes obligations. Je le chéris plus que tous les autres.* Quelque fortes que fuſſent les inſtances de Gaſton auprès de ſon épouſe, elle ne ſe pouvoit reſoudre à ſe ſéparer de Marie de Medicis, qui ſoutenoit la validité de ſon mariage, ni à regarder de bon œil un homme dont les demarches intereſſées tendoient à en faciliter la diſſolution, en conſeillant au Duc d'Orleans de la remettre entre les mains du Roi de France, ou de la laiſſer dans les Païs-bas.

A la ſollicitation de la Reine Mere, les Eſpagnols firent entrer des troupes d'infanterie & de cavalerie dans Bruxelles, ſous prétexte de les y loger, quoique la choſe fût nouvelle & extraordinaire. Ils declarent enſuite à Gaſton qu'ils ne ſouffriront pas que la Ducheſſe d'Orleans ſoit abandonnée avec tant d'indignité, ni que la depenſe de quatre cent mille écus faite par an pour lui, ſoit ſi mal reconnuë. *Que deviendront*, diſoient-ils, *tous les honneurs que le Roi d'Eſpagne a rendus à la Princeſſe Marguerite comme à l'épouſe légitime de ſon beau-frere? Sera-t'il dit que le palais Roial où elle a été reçuë & logée par l'Infante, aura ſervi à un commerce criminel? Sa Majeſté ne pretend pas être encore ſacrifiée dans un ſecond acommodement de Monſieur avec le Roi ſon frere. Il eſt important au repos de toute la Chrétienté que le mariage contracté validement par l'heritier preſomptif de la Couronne de France ſubſiſte. Sa diſſolution cauſeroit de longues & ſanglantes*

guer-

guerres. Le Roi nôtre maître eſt obligé en conſcience de les prevenir. Les Eſpagnols obſervérent alors de plus près & le Prince & le favori. De maniére que Gaſton dégouté du ſejour de Bruxelles, ſembloit deſormais reduit à la facheuſe alternative de s'enfuïr ſecrétement, & d'abandonner ſa mere & ſon épouſe, ou de demeurer dans les Païs-bas contre ſon inclination & contre ſa volonté. 1633.

Allées & venuës pour l'accommodement de Marie de Medicis avec le Roi ſon fils.

L'indifférence que Puylaurens lui perſuadoit de témoigner à Marie de Medicis, la pouſſoit à rechercher avec plus d'empreſſement ſa reconciliation avec le Roi. Elle ne laiſſoit échapper aucune occaſion de lui écrire & de lui dépécher quelqu'un. Mais il falloit dire ce *mot* dont elle avoit menacé le favori de Gaſton: Et il coutoit trop à ſon reſſentiment & à ſa fierté. Occupée des nouvelles chimére que ſon imagination formoit chaque jour, la bonne Reine ne s'appercevoit pas que ſon opiniatreté à ne parler point du Miniſtre dans ſes lettres & dans ſes complimens à Louïs, rendoit toutes les avances inutiles, & que ſe flatter de retourner à la Cour, ſans ſe racommoder premiérement avec Richelieu plus abſolu que jamais, c'étoit ſe tromper ſoi même à plaiſir. Quelque grande que ſoit ma diſpoſition à compatir à la disgrace d'une Reine ſi affligée à la fin de ſes jours, dont elle avoit paſſé la plus longue partie dans la ſplendeur & dans l'abondance de toutes choſes, je ne puis m'empécher de blamer ſon imprudence extraordinaire, quand je viens à conſiderer, combien ſes démarches furent mal concertées. Louïs lui avoit dépéche Des Roches à l'occaſion de la maladie dont elle fut attaquée

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 692. 693. 694. &c.

1633. taquée à Gand. La bienſeance vouloit qu'elle envoiât remercier ſon fils. On pouvoit ſe ſervir de la conjoncture favorable pour parler de réconciliation. Au lieu de choiſir une perſonne qui puiſſe être agreablement écoutée, Marie de Medicis donne la commiſſion à Braſſeuſe creature du P. de Chanteloube, & le charge d'une lettre, où elle ne rabbat rien de ſa premiére hauteur. Le Roi la lit exprès en preſence de Braſſeuſe, lui fait ſigne enſuite de ſe retirer, & dit d'un air froid & ſevére: *que perſonne ne vienne ici deſormais de la part de la Reine ma mere, ſans demander auparavant un paſſeport.* Quelques-uns s'imaginérent que Louïs en uſoit de la ſorte, afin de témoigner qu'il ſavoit répondre & prendre ſes réſolutions à l'inſçu de ſon Miniſtre. Mais le monde ne ſe desabuſa pas d'une prévention trop bien fondée. Les Courtiſans malins dirent que Richelieu averti de l'arivée de Braſſeuſe, avoit preparé le Roi à le renvoier ſéchement.

Launai femme de chambre de la Reine Mere obtint la permiſſion de s'acquitter de je ne ſai quel vœu ſuperſtitieux à Nôtre Dame de Lieſſe en Picardie, & d'aller enſuite ſolliciter un procès à Paris. Combalet envoie demander à Launai des nouvelles de la ſanté de Marie de Medicis. On attendoit que la domeſtique de la Reine Mere, allât après cela rendre viſite à la niéce du Cardinal. Mais Launai n'oſoit faire la démarche ſans un ordre exprès de ſa maîtreſſe. On lui impute de former une intrigue; & l'ordre de ſortir de Paris dans vingt-quatre heures, & de s'en retourner inceſſamment auprès de la Reine Mere, ſuit immediatement.

Le

Le chagrin que ces mauvais traitemens cauſoient à Marie de Medicis, retomba ſur le Supérieur general des Religieux Feuillans. Ce bon homme qui avoit trop bonne opinion de ſa dévote éloquence, s'en va l'exhorter dans je ne ſai quel contretemps, à s'humilier devant le Roi, & à prendre cet unique moien de ſe réconcilier avec lui. *Mon Pere*, lui repondit-elle en colere, *ſi vous n'aviez pas autre choſe à me dire, cela ne valoit pas la peine de ſortir de vôtre couvent.* Soit que le Roi d'Eſpagne épuiſé par les dépenſes de ſes guerres en Allemagne & dans les Païs-bas, fourniſſe moins d'argent; ſoit qu'on craigne de lui être trop à charge; ſoit qu'on veuille témoigner à Louïs qu'on aime mieux ſe reduire à vivre en ſimple particuliere, que de retourner en France, tant que Richelieu y ſera tout-puiſſant, Marie de Medicis prend tout à coup la reſolution de retrancher un nombre conſidérable de ſes domeſtiques, de n'avoir plus de table pour ceux qu'elle retiendra, & de leur donner de l'argent pour leur dépenſe journaliere. Il fallut demander que les gens congediez euſſent la liberté de retourner en France. Louïs y conſentit, pourvû qu'on donnât une liſte, où ils fuſſent tous exactement nommez. La Reine Mere prend cette occaſion d'envoier Jacquelot un de ſes Gentilshommes la porter, avec ordre de faire des complimens au Roi, & de ſonder la bonne ou mauvaiſe diſpoſition des eſprits à une réconciliation. 1633.

Jacquelot reconnut bientôt que le Cardinal, dont l'inſolence augmentoit à meſure que ſon autorité s'affermiſſoit, ne relacheroit rien de la rigueur des premiéres conditions. Richelieu pre-

1633. pretendoit que Marie de Medicis ſe ſoumît aveuglement à tout ce qui lui ſeroit préſcrit, & qu'elle demandât grace & non pas à traiter avec ſon fils. Cette étrange dureté, on la couvroit du prétexte ſpécieux de maintenir l'autorité de Louïs dans le choix, & dans la conſervation des Miniſtres qu'il jugeoit plus utiles à ſon ſervice; de rétablir la tranquillité dans la famille Roiale; d'empécher que la Reine Mere & le Duc d'Orleans intimidez par cette ſévérité, ne ſe jettaſſent deſormais en de pareils embaras, & ne ſe miſſent en tête de s'oppoſer aux volontez du Roi; enfin de les tenir l'un & l'autre dans une telle dépendance, que Louïs eût la liberté d'ôter quand il lui plairoit de leur maiſon, ceux qui lui ſeroient deſagreables ou ſuſpects. Le Cardinal penſoit à ſe garantir par ce moien des inconvéniens qui mirent ſa fortune à deux doigts d'un renverſement entier, & à faire acroire au monde que le Roi n'avoit jamais eu intention de maltraiter ſa mere, & qu'il étoit diſpoſé à vivre en bonne intelligence avec elle, dez qu'on ſe ſoumettroit à certaines choſes qu'il jugeoit raiſonnables & neceſſaires au repos de ſon Etat. Les Delbénes agiſſoient en même temps pour Gaſton. Mais deux incidens arrêterent les négociations particuliéres de part & d'autre; la déclaration publique du mariage du Duc d'Orleans, & la condamnation d'Alfeſton. Cette derniére affaire rendit Richelieu plus roide & plus dur au regard de Marie de Medicis. On crut dans le monde que ce n'étoit qu'un prétexte, & que véritablement il n'avoit nulle envie de la revoir à la Cour. De quelque maniére qu'elle y revînt, ſa preſence dimi-

diminuoit toujours l'autorité du Miniſtre, ou du moins, empéchoit qu'il ne dominât ſi abſolument. Chanteloube à qui les découvertes faites par les Magiſtrats du Parlement de Mets, ferment plus que jamais l'entrée du Roiaume, n'eſt pas mieux intentionné pour la reconciliation de la mere avec ſon fils ; quoiqu'il demande lui même d'être ſacrifié pour le repos de la Reine ſa maîtreſſe. Profitant de la repugnance qu'elle avoit de recevoir la loi de ſon ingrat domeſtique, ce Prêtre hipocrite la flattoit d'une prochaine revolution à la Cour de France. Le Cardinal étoit cruellement tourmenté de ſes hémorrhoïdes ulcérées. On lui avoit fait de grandes inciſions, & pluſieurs gens crurent qu'il mourroit à ſon retour de Loraine. En ce cas, Marie de Medicis, & le Duc d'Orleans ſe diſpoſoient à s'aller remettre entre les mains du Roi ſans aucune négociation precédente, afin de lui témoigner que l'arrogance de Richelieu avoit été la ſeule cauſe de leur mécontentement. 1633.

Chanteloube s'abuſoit étrangement. Outre que la ſanté du Cardinal ſe rétablit aſſez tôt, il avoit reſolu de nommer ſon ſucceſſeur au Roi. Le Capucin Joſeph fut, dit-on, celui ſur lequel Richelieu jetta la vuë. La Reine Mere s'en ſeroit-elle mieux acommodée ? Il avoit ſuggeré la plus grande partie des conſeils violens dont elle ſe plaignoit. Il haïſſoit mortellement le P. de Chanteloube & l'Abbé de S. Germain qui ne l'épargnérent point dans leurs écrits. En un mot, le Capucin auroit voulu dominer auſſi abſolument que le Cardinal. Un entretien que Joſeph eut environ ce temps-ci

avec

1633. avec Gondi Envoié du Grand Duc de Toſcane, découvre les ſentimens du maître fourbe. *Nous aprenons de pluſieurs endroits*, dit-il, *que la Reine Mere voudroit bien revenir en France à des conditions honnêtes. Catherine Forzoni ſa femme de chambre arivée depuis peu avec un paſſeport, aporte des propoſitions. Pour vous parler franchement, il faut que la Reine Mere donne premiérement de bonnes aſſurances au Roi, qu'elle ne formera plus de parti, ni d'intrigue contraire à la tranquillité de l'Etat, & que ſur tout elle ne s'oppoſera jamais à la conſervation de Son Eminence dans la place de premier Miniſtre. Après cela, le Roi lui donnera toutes les marques de tendreſſe & de reſpect qu'elle peut attendre d'un bon fils, & M. le Cardinal fera tous ſes efforts pour rentrer dans ſes bonnes graces. Il ſe devouera plus que jamais au ſervice d'une maîtreſſe dont il n'oublie pas les bienfaits ſignalez. Croiez moi, Monſieur, je parlerois en vain d'acommodement, à moins que la Reine ne veuille faire cette démarche. Je vous dirai maintenant quelles ſont les ſuretez qu'on demande : que la Reine Mere éloigne de ſa perſonne quelques-uns de ſes domeſtiques deſagreables au Roi, & entr'autres ce P. Chanteloube. Quand elle n'aura plus des eſprits malins & factieux dans ſon Conſeil, elle poura ſe remettre entre les mains du Roi avec une pleine confiance. Il lui acordera toutes les douceurs imaginables.* Propoſer à une Reine fiére & acoutumée à dominer, de chaſſer ſes fideles ſerviteurs, & de les ſacrifier à la haine d'un ingrat, c'étoit exiger d'elle quelque choſe de ſi bas, de ſi contraire à ſon humeur, que Gondi & pluſieurs autres cru-

crurent qu'il y avoit de la diſſimulation & de l'artifice dans les propoſitions de Joſeph, & que Richelieu & ſon confident offroient de concert les conditions auxquelles ils ſavoient bien que Marie de Medicis ne ſe ſoumettroit jamais, afin de pouvoir dire dans le monde qu'il ne tenoit pas au Cardinal que la paix ne ſe rétablît dans la famille Roiale. 1633.

Villiers S. Geneſt Gentilhomme de la Reine Mere fut envoié de Bruxelles à Paris vers le commencement de Novembre, ſous prétexte de faire des complimens à Louïs ſur ſon heureux retour de Nanci, & de ſavoir des nouvelles de ſa ſanté. Le veritable deſſein du voiage, c'étoit de s'informer du ſuccès des intrigues de Catherine Forzoni qui ne ſavoit pas écrire, de la diſpoſition des Miniſtres d'Etat au regard de l'acommodement, & ſur tout des ſentimens de Bouthillier le pere, à qui Marie de Medicis ſe fioit davantage. Le Gentilhomme eut audience à Verſailles. Après les premiéres civilitez, il dit au Roi que le Duc d'Orleans à la perſuaſion de Puylaurens, chagrinoit extrémement la Reine Mere. Que l'inſolent favori faiſoit des *algarades continuelles*. Qu'elle prioit inſtamment Louïs d'avoir quelqu'égard à la conſervation de la ſanté d'une mére qui l'aimoit tendrement. Qu'on eſperoit qu'il le feroit non ſeulement en conſideration de Marie de Medicis, mais encore pour l'amour de lui même, & qu'il voudroit s'épargner le déplaiſir de voir ſa mere languir ſous la tirannie de Puylaurens. Qu'elle ſouffroit ces indignitez avec une réſignation entiére à la volonté de Dieu. Que le P. Suffren Jeſuite ſon Confeſſeur la ſou-

Marie de Medicis envoie des propoſitions d'acommodement au Roi ſon fils.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 699. 700. 701. &c.

1633. ſoutenoit dans ſon affliction, en lui remontrant que Dieu ſe ſervoit de Puylaurens pour exercer ſa patience, & pour l'affermir de plus en plus dans la pratique des vertus Chrétiennes. Qu'elle ſupplioit le Roi de croire qu'elle n'avoit eu aucune part aux entrepriſes faites contre lui. Que le Duc d'Orleans ne communiquoit point ſes deſſeins à Marie de Medicis. Qu'il étoit allé en Languedoc à ſon inſçû. Avec quel front cette Reine ſi dévote en apparence a-t'elle avancé un menſonge ſi évident? Louïs ſut bien l'en convaincre d'une maniére qui ne ſouffroit pas de replique.

Je ſuis faché, répondit-il froidement, *que mon frere en uſe mal avec la Reine ma mere. Elle auroit pu s'épargner ce chagrin, s'il lui eût plu de ſuivre mes bons avis, & d'écouter les remontrances de ſes fidéles ſerviteurs. J'ai crû autrefois qu'elle avoit de l'amitié pour moi. Mais depuis quelque temps, elle m'a donné des marques ſi certaines de ſa mauvaiſe volonté, que j'ai peine à me perſuader que les proteſtations de tendreſſe & d'attachement qu'elle m'envoie faire, ſoient ſincéres. Je ſuis bien informé de la part qu'elle a priſe aux mouvemens du Languedoc. Ses pierreries ont été venduës pour avoir de quoi me faire la guerre. Quel mortel déplaiſir à un bon fils! Je ne ſuis plus en ſeureté dans mon Roiaume, dez que ma mere y reviendra. Non que je croie qu'elle ait intention de me nuire: mais elle a dans ſa maiſon des eſprits malins & brouillons, qui recommenceront leurs caballes, dez qu'elle ſera dans ma Cour. Dites moi la vérité: vous a-t'on ordonné de voir M. le Cardinal? Non, Sire*, repondit Villiers, *mais cela*

ne

ne m'empêchera pas de lui faire la reverence, si je le rencontre. Puisque Vôtre Majesté m'ordonne de dire la vérité, je ne lui dissimulerai point que la Reine Mere est toujours prévenuë contre M. le Cardinal. Si elle m'aimoit véritablement, repliqua Louïs, *elle aimeroit aussi un Ministre qui a fait tant de choses utiles & glorieuses à ma Couronne depuis la prise de la Rochelle. Je voi bien qu'il ne faut point espérer de réconciliation sincere, tant que la Reine ma mere gardera dans sa maison des gens faits comme la Fargis & Chanteloube. Sire*, dit Villiers, *la Reine connoit bien Madame Du Fargis. Elle la connoit bien*, reprit le Roi: *je n'en croi rien. Cette creature est une de ces malheureuses vipéres de Lion qui concertérent avec le Duc de Bellegarde, le Garde des seaux Marillac, & d'autre canaille de porter la Reine ma mere à faire tant d'éclat & de vacarme.* 1633.

Les réponses de Villiers confirmérent Louïs dans sa pensée, que Puylaurens devenoit véritablement insupportable à Marie de Medicis, & que les *algarades* de ce favori la fatiguoient extrémement: mais qu'elle ne changeoit point encore au regard de Richelieu. Le Roi resolut de profiter de la conjoncture favorable, & de gagner Puylaurens dégouté de la Reine Mere & du P. de Chanteloube. On espéroit que le favori persuaderoit enfin à son maître de se relâcher de quelqu'une de ses demandes. Le Gentilhomme de Marie de Medicis lui aiant rendu un compte exact de tout ce que Louïs avoit dit, elle envoia incontinent le mémoire suivant. *Le Roi aiant témoigné aux Sieurs de Villiers & Jacquelot qu'il ne peut se persuader que la*

1633. *la Reine ſa mere l'aime, tant qu'elle refuſera de rendre ſes bonnes graces au Cardinal de Richelieu; qu'il ſouhaite encore que le paſſé s'oublie, & que le P. de Chanteloube ſoit éloigné; la Reine veut bien donner au Roi ſon fils une marque certaine de la ſincerité des proteſtations qu'elle lui fait. Tous les déplaiſirs cauſez par le Cardinal de Richelieu ſeront mis en oubli, & en conſideration du Roi ſon fils, la Reine recevra le Cardinal dans ſes bonnes graces. Mais elle ne prétend pas qu'on lui impoſe la néceſſité d'éloigner de ſa perſonne le moindre de ſes ſerviteurs, encore moins le P. de Chanteloube qui lui a rendu des ſervices ſignalez. Elle ſe ſent obligée à parler en faveur de cet ancien domeſtique, & de le protéger auprès du Roi. Tout ce que la Reine peut acorder, c'eſt de laiſſer au P. de Chanteloube la liberté de demeurer chez elle, ou de ſe retirer. Cependant il ſeroit bien fâché d'apporter le moindre obſtacle à la reünion du Roi & de la Reine ſa mere. Dans le deſſein de ſe ſacrifier lui même pour l'avancement d'une ſi bonne œuvre, le P. de Chanteloube promet d'obeïr au Roi, dez qu'il lui commandera de ſortir de la maiſon de la Reine Mere. En s'acommodant avec le Roi ſon fils, elle uſe de la liberté que Monſieur lui a laiſſée: le Sieur de Puylaurens aiant déclaré au P. de Chanteloube que la Reine peut négocier ſa reconciliation particuliere avec le Roi, parce que Monſieur eſt dans la réſolution de traiter ſeparément.*

On ne ſait pas quelle fut la réponſe au mémoire. Je trouve ſeulement que Villiers étant allé prendre les derniers ordres de Louïs avant que de s'en retourner à Bruxelles, on lui parla en

en ces termes. *Assurez la Reine ma mere que je* 1633.
suis sensiblement touché des amertumes qu'elle trouve dans les Païs-bas. Si elle veut bien mettre la main sur la conscience, elle avouëra que c'est uniquement sa faute. Quand on m'enverra les auteurs des pernicieux conseils qu'elle a suivis, afin que je les punisse comme ils le méritent, je croirai que la Reine ma mere n'est plus dans les mauvaises dispositions qu'elle fit paroître en sortant de mon Roiaume. Que si elle demeure autant inflexible sur cet article, que sur celui d'aimer mes fidéles serviteurs, je ne me persuaderai jamais qu'elle ait les bons sentimens que je prie Dieu de lui inspirer. Je veux bien vous declarer une chose. Dans le temps même que j'envoiois Des Roches à Gand, on me mit entre les mains une lettre de Chanteloube. Il s'y mocquoit de la visite que je faisois rendre à la Reine ma mere; on disoit sans façon qu'elle ne s'acommoderoit jamais avec moi. Le fripon s'attendoit que je renverrois Des Roches. Il étoit disposé à se divertir de tout ce qui viendroit de ma part. En verité, j'aurois depéché Des Roches une seconde fois, si l'insolence du coquin ne m'avoit fait changer de resolution. Comment puis-je me persuader de la droiture des intentions de la Reine ma mere, quand je la voi protéger un misérable hypocrite qui tient de pareils discours? Le P. Suffren est-il un de ceux qui ont dit à cet honnête homme, qu'on peut assassiner M. le Cardinal en seureté de conscience?

Je me défie de la lettre interceptée de Chanteloube. Louïs témoigne qu'on la lui donna, sans declarer comment elle fut trouvée. Ne seroit-ce point une *friponnerie* de Richelieu, ou de

1633. de ſon Capucin, pour empécher que le Roi attendri de la maladie de ſa mere, ne renvoiât Des Roches à Gand avec des propoſitions d'accommodement? Je dis *friponnerie*; car enfin le Cardinal, Joſeph, & Chanteloube étoient également ſcelérats. Il y avoit ſeulement cette différence, que les deux premiers plus déliez & mieux pourvûs d'argent & des moiens de recompenſer ceux qu'ils mettoient en beſogne, faiſoient leurs coups plus habilement. Quoiqu'il en ſoit de la prétenduë lettre de Chanteloube, depuis qu'il fut convaincu d'avoir attenté à la vie de Richelieu, on eut raiſon de preſſer Marie de Medicis de ſe défaire d'un ſi méchant homme. Au lieu de le proteger hautement, elle devoit examiner les procedures du Parlement de Mets, & livrer, ou du moins chaſſer Chanteloube avec infamie, ſi elles étoient exactes & legitimes, comme il y a beaucoup d'apparence. Les menagemens de la Reine Mere ſont capables de perſuader à ceux qui ne la connoiſſent pas bien, que ſi elle n'ordonna pas l'attentat, du moins elle n'auroit pas été fachée qu'il eût reüſſi. Quoi que ſon opiniatreté à ſoutenir Chanteloube, dont elle pouvoit facilement découvrir la ſcelerateſſe, ne ſoit pas excuſable, il ſemble d'un autre côté, qu'on ne devoit pas exiger avec tant de hauteur, qu'une Reine qui avoit du courage & des ſentimens convenables aux perſonnes de ſon rang, fît de baſſes ſoumiſſions à ſon ancien domeſtique; ni qu'elle s'engageât à chaſſer de ſa maiſon tous ceux qu'il plairoit au Cardinal de noircir auprès du Roi. La conduite de Richelieu me confirme dans mon ſentiment,

timent, que n'osant pas s'opposer ouvertement à la reconciliation du fils & de la mere, le Cardinal qui connoissoit bien Marie de Medicis, lui faisoit offrir des conditions qu'elle n'étoit pas capable d'accepter. Aussi verrons nous que nonobstant les continuelles instances de quelques uns de ses serviteurs, qui lui remontroient, qu'elle ne rentreroit jamais autrement en France; elle aima mieux mourir dans un triste exil, privée de ses revenus, & reduite à la mendicité, que de souffrir qu'un Prêtre ingrat lui donnât la loi. Sentiment que les personnes raisonnables ne blameront point. 1633.

Discours du Cardinal de Richelieu dans le Conseil du Roi sur les affaires de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans.

A l'occasion de l'empressement que Marie de Medicis & le Duc d'Orleans témoignent à l'envi l'un de l'autre, de conclure leur acommodement particulier, Louïs assemble un Conseil extraordinaire le 18. Decembre de cette année, pour deliberer sur les mesures qu'il doit prendre au regard de sa mere & de son frere, qui demandent à rentrer dans ses bonnes graces. Richelieu à qui cette affaire étoit de la derniere importance pour la conservation de son autorité, prépara un long & artificieux discours, afin d'amener insensiblement le Roi à la resolution la plus conforme aux interêts de son Ministre. Ils furent adroitement confondus avec ceux de Louïs, remarque fort bien un Auteur judicieux. Les raisons du Cardinal paroissent solides, si vous substituez le nom de Richelieu à la place de celui du Roi. *C'est avec un extréme déplaisir*, dit-il, *que je me trouve aujourd'hui, Sire, dans la nécessité de parler contre la Reine vôtre mere, qui m'a*

1633. *comblé de ſes bienfaits. Le ſouvenir que j'en conſerverai toute ma vie, me porteroit à vous perſuader de lui acorder ſes demandes, ou du moins à garder le ſilence dans cette occaſion, ſi le commandement exprès que Vôtre Majeſté me fait, de lui déclarer ſincérement ce que je juge plus utile à ſon ſervice & au bien de l'Etat, ne m'obligeoit à rappeller dans ſon eſprit des choſes que je voudrois voir enſévelies dans un éternel oubli. Je l'avouë & c'eſt avec la derniere confuſion. En ſortant de France, la Reine vôtre mere vous a donné une marque indubitable de ſa mauvaiſe volonté. On lui avoit offert un lieu de retraite à ſon choix, des places, des gouvernemens, en un mot, toutes les conditions capables de la convaincre, que vous n'aviez pas intention d'en uſer mal avec elle, & qu'elle n'avoit aucun traitement rigoureux à craindre de vôtre part. Au lieu d'être ſenſible à des avances ſi obligeantes, elle a pris le parti de ſe retirer chez les ennemis déclarez de vôtre Couronne. Que doit-on penſer de cette démarche? Que la Reine Mere a reſolu de ſe venger cruellement, & de ne pardonner jamais le mal qu'elle s'imagine fauſſement qu'on lui a fait. Elle n'ignoroit pas que ſa liaiſon étroite avec Monſieur, vous déplaiſoit; que tous les bons François condamneroient ſa retraite chez les Eſpagnols; que cette action ſeroit regardée comme contraire aux ſentimens naturels qu'une mere doit avoir pour ſon fils; que les moins clairvoians s'appercevroient que ſa fuite eſt la marque la plus certaine d'une haine implacable. Cependant, aucune de ces conſiderations ne l'arrête. Elle ne doit donc pas trouver étrange que vous lui reprochiez que ſa con-*

Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. L. IV. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 710. 711. &c.

conduite dément les proteſtations qu'elle fait, de n'avoir aucun mauvais deſſein. On ne découvre dans ſes actions que diſſimulation, qu'artifice, que paſſion enveninée. Les diſcours de ceux qui ſont venus depuis peu de ſa part, vous en ont convaincu. 1633.

Si Vôtre Majeſté veut bien aprofondir l'affaire qui ſe propoſe, elle reconnoîtra que bien loin de retirer quelque avantage du retour de la Reine Mere, il y a de fort grans inconveniens à craindre. L'empreſſement que Monſieur a maintenant de revenir auprès de vous, diminuera ſur l'heure. Puylaurens qui le gouverne ſera bien aiſe de le tenir éloigné de la Reine. Le favori que ſes galanteries arrêtent à Bruxelles, ne ſe mettra pas autrement en peine de ramener ſon maître auprès d'une mere qui poura ſe venger en France des algarades qu'on lui a faites dans les Païs-bas. Suppoſons, je le veux, que Monſieur revienne auſſi bien que la Reine Mere. Qui vous répondra, Sire, que reünis à la premiere occaſion ils ne ſe mettront pas à concerter enſemble de nouveaux projets? La Reine Mere détournera du moins Monſieur de conſentir à la diſſolution de ſon mariage. Le repos de vôtre Roiaume ſera moins aſſuré. On connoît l'humeur opiniâtre & vindicative de la Reine Mere. Les malcontens ſe lieront plus volontiers à elle qu'à Monſieur, dont l'inconſtance & la facilité ſont à craindre. Vôtre eſprit ſera moins tranquille, & vôtre perſonne plus expoſée. Chacun demeure dans ſon devoir. Tous vos ordres ſont ponctuellement executez. Ne doit-on pas craindre que les brouillons ne ſe reveillent, quand ils eſpereront d'être appuiez de la Reine Mere?

1633. *La vie de vos fidéles ſerviteurs ſera moins en ſeurété. On y attentera plus facilement de près que de loin. Je veux enfin que la Reine Mere & Monſieur ſoient demain en France bien réconciliez avec vous, & fort brouillez enſemble. N'eſt-il pas vraiſemblable qu'au premier ſujet de mécontentement que l'un des deux s'imaginera qu'on lui donne, ils ſe réconcilieront? Et voilà incontinent un nouveau parti formé. Vous préviendrez cet inconvénient, Sire, en les tenant fort éloignez l'un de l'autre. Leur reünion, & le concert entr'eux ſeront alors beaucoup plus difficiles.*

Les Conſeillers d'Etat ou timides, ou devoüez à Richelieu opinérent à ſon gré. Ils dirent tous unanimement, que ſi Marie de Medicis ſe vouloit diſculper de l'attentat formé par ſes domeſtiques contre la vie du Cardinal, elle devoit remettre Chanteloube & les autres accuſez entre les mains de la Juſtice. Qu'en ce cas le Roi la pouvoit rappeller en France, & lui rendre la jouïſſance de ſes biens & de ſes revenus; à condition qu'elle demeureroit dans une de ſes maiſons loin de la Cour. Que lui permettre de revenir autrement, ce ſeroit recevoir dans le ſein de l'Etat un ſerpent d'autant plus dangereux, qu'on ne pouvoit lui faire du mal pour l'empêcher de mordre. Enfin que le ſeul moien de ſe garantir du venin, c'étoit de ne ſouffrir point qu'il approchât des gens auxquels il ſeroit capable de nuire. L'affaire particuliere du Duc d'Orleans aiant été miſe enſuite ſur le tapis, Richelieu reprit ainſi la parole. *Ceci merite de ſerieuſes refléxions. Car enfin, l'abſence de Monſieur eſt main-*

maintenant utile au Roi, & le mal qu'elle peut 1633.
cauſer paroit encore éloigné. D'un autre côté, ſi Monſieur alloit prendre de trop grans engagemens avec les Eſpagnols, ce contretemps eſt capable de renverſer en un ſeul jour tout ce qu'on aura eu beaucoup de peine à établir durant le cours de pluſieurs années. Tout bien conſideré, je ne ſai ſi la crainte d'un inconvénient incertain, & dont les effets ne ſe ſentiront pas ſi tôt, doit l'emporter ſur l'avantage preſent de n'avoir pas Monſieur dans le Roiaume, tant que ſes intentions ne ſeront pas droites. S'il vouloit ſe contenter de certaines conditions capables de le rendre veritablement heureux, dont les ſuites ne ſont point à craindre pour le repos de l'Etat, & que Sa Majeſté lui offre volontiers, on ne ſe pouroit réjouir aſſez de le voir éloigné des Eſpagnols qui l'entretiennent dans ſon mécontentement, & bien reüni avec le Roi. La bonne intelligence des deux premiéres perſonnes de l'Etat apporteroit un bien ineſtimable. Mais tant que Monſieur ne voudra revenir qu'aux conditions propoſées par Puylaurens, de donner à Monſieur non ſeulement le gouvernement de l'Auvergne, mais encore Bellegarde l'une des meilleures places de la Bourgogne, où il pourra demeurer avec toute ſa maiſon, il y aura beaucoup de mal à craindre, & peu de bien à eſpérer de ſon retour.

Les Eſpagnols ne ſouhaitent rien tant que de le voir maître d'une porte du Roiaume, qu'il puiſſe leur ouvrir. Quand Monſieur aura Bellegarde à ſa diſpoſition, le Roi d'Eſpagne ſe liera davantage à lui, on cultivera ſon amitié avec grand ſoin. La diverſion qui ſera toujours à

1633. *craindre du côté de la place de seureté qu'il demande sur la frontiere, empéchera que Sa Majesté ne pense à l'agrandissement de sa Couronne par des conquétes dans les pais étrangers, & à secourir efficacement ses alliez. La Maison d'Autriche affectera de donner tant d'allarmes par son étroite correspondance avec Monsieur, que le Roi aura les mains liées. On n'osera rien entreprendre contr'elle. Les factieux & les malcontens reprendront courage, dez qu'ils espéreront de trouver une retraite auprès de Monsieur. Et que savons-nous si les Huguenots abattus ne feront pas un nouvel effort pour se relever à la premiére occasion favorable ? Je conclus de là qu'il vaut mieux laisser Monsieur où il est, que d'acorder les conditions que son favori demande. Voions maintenant si le Roi peut en conscience & sans interesser son honneur, promettre tout à Puylaurens afin de l'attirer en France. Après quoi on s'assurera de sa personne. Qu'en usant de ce stratagéme, Dieu ne sera point offensé, les mauvais desseins que ce favori ambitieux & inquiet, forme contre l'Etat, rendent la chose indubitable. Il y a plus de difficulté sur l'honneur. Un pareil manquement de parole peut flétrir la réputation du Roi, & causer des maux irréparables. Je ne voi pas même quel avantage on tirera de l'empriſonnement de Puylaurens, à moins que le Roi n'use de la même severité au regard de Monsieur : chose impossible & à laquelle il ne faut jamais penser. Monsieur s'enfuira dez que son favori sera mis à la Bastille, ou à Vincennes. Il ne se fiera plus aux paroles qu'on lui donnera, quand le Roi voudra le rappeller en France, & le tirer des mains des étrangers.*

gers. Car enfin, Sa Majesté ne pourra se dispenser d'en venir là tôt ou tard. Celui qui remplira la place de Puylaurens, prendra une route contraire. Il portera Monsieur à se reünir avec la Reine Mere, & elle ne manquera pas d'emploier tous ses artifices pour le rendre irréconciliable: inconvénient qui causera plus de mal que la prison de Puylaurens n'aura fait de bien. 1633.

Après s'être assuré de la personne du favori, dira-t'on peut-être, il faut obliger Monsieur à se retirer dans un endroit, duquel il ne se puisse échapper. Outre que cela est plus aisé à proposer, que practicable; bien loin de gagner quelque chose à present, vous risquez tout pour l'avenir. Le Roi souhaite avec passion d'obtenir le consentement de Monsieur à la dissolution du prétendu mariage avec la Princesse de Loraine. Voudra-t'il le donner après une pareille violence? Et quand il l'accorderoit enfin, ne pourat'il pas le retracter & dire que la rigueur d'une prison le lui a extorqué? Monsieur s'attachera plus que jamais à la Maison de Loraine, & à tous ceux qui souhaitent que le mariage subsiste. Il tâchera de les engager par sa constance à le secourir de tout leur pouvoir. Les serviteurs du Roi ne pouront jamais espérer de se remettre bien dans l'esprit de Monsieur. Après tout, que gagnera-t'on en l'irritant encore plus contr'eux? Rien: le Roi s'expose seulement à de nouveaux embarras. J'entens dire à quelques personnes que le Duc d'Alençon frere unique du Roi Henri III. fut bien arrêté. Qui fit ce coup hardi? Une Reine Mere qui paroissoit agir d'elle même & sans aucun interêt particulier. Encore ne fut ce que pour un peu de temps. A quoi serviroit-il de s'as-

Digitized by Google

1633. *surer de Monsieur durant quelques semaines? La Reine Catherine de Medicis qui arréta son second fils, avoit un aîné qui n'étoit pas encore marié. On ne pensoit point qu'Henri III. Prince jeune & vigoureux dût mourir sans enfans. Dieu dont les jugemens sont impenétrables, afflige la France par la stérilité de la Reine depuis un mariage de dix-huit ans. Et que diront ceux qui se flattent qu'elle ne finira point? Qu'on veut faire mourir l'héritier présomptif de la Couronne. Ce sera une calomnie diabolique; je l'avouë. Mais elle peut causer d'étranges maux. On les decouvre en général, & il est impossible de les prevoir & de les prévenir tous en particulier.*

Ces considérations me persuadent que si Monsieur refuse d'accepter les conditions raisonnables que le Roi offre, de lui donner une somme considerable d'argent pour acquitter ses debtes, de lui rendre ses biens, ses apanages, & ses pensions, d'y ajouter le gouvernement de l'Auvergne, où il poura demeurer avec ses gardes, ses gendarmes & ses chevaux-légers, d'acorder des gratifications à Puylaurens, il vaût mieux laisser Monsieur où il est, que de tenter les autres moiens proposez. Ils ne sont ni utiles, ni honnêtes. Je ne voudrois pas les conseiller, dussé-je y trouver tous les avantages imaginables. Non que la crainte de m'exposer à quelque danger pour le service du Roi, me retienne. Mais parce que ces expédiens sont contraires à l'honneur de Sa Majesté. Il y a tant à risquer, & si peu à gagner, qu'on ne peut s'y déterminer sans commettre une insigne folie. Les gens du Conseil applaudirent à la solidité de ces

L'INFANTE ISABELLE
CLAIRE EUGENIE.

A. de Dreux sculp.

Digitized by Google

Digitized by Google

ces raiſons. Pouvoient-ils faire autrement? Richelieu leur en ſût bon gré. On ne cherchoit qu'à tenir le Duc d'Orleans éloigné du Roiaume, auſſi long-temps que l'interêt de Son Eminence le demanderoit, & à ſe diſculper dans le monde, en diſant qu'il ne tenoit pas à Mr. le Cardinal que Gaſton ne ſe reconciliât avec le Roi ſon frere à des conditions raiſonnables. Ces Conſeillers ſavoient fort bien que le Duc d'Orleans, prévenu que Louïs preſſé par la neceſſité de ſes affaires, ſeroit enfin obligé de le rapeller, ne les accepteroit pas, & qu'il voudroit quelque choſe de plus, pour s'aſſûrer contre la perſécution de Richelieu. 1633.

Ce delié Politique n'eſperoit-il point que la mort de l'Infante Iſabelle arivée le premier Decembre, contribueroit beaucoup à mettre le Duc d'Orleans dans la diſpoſition de ſe contenter de ce que le Roi ſon frere vouloit bien lui acorder. Les Mémoires de deux Gentilshommes qui étoient à la ſuite de Gaſton, diſent que cette Princeſſe faiſoit la plus grande conſolation de Marie de Medicis & du Duc ſon fils dans leur mauvaiſe fortune. Après une proceſſion où elle s'échauffa en marchant à pied ſelon ſa coûtume, l'Infante fut ſurpriſe d'une fiévre continuë, & d'une inflammation de poumon, qui l'emporterent en cinq ou ſix jours de maladie, à l'âge d'environ 68. ans. Elle fut de l'aveu de tous les Hiſtoriens, une des plus acomplies Princeſſes de ſon ſiecle. A la ſuperſtition près dans laquelle Philippe II. Roi d'Eſpagne ſon pere la fit élever, c'eſt un des meilleurs modeles qu'on puiſſe propoſer aux perſonnes de ſon rang. Elle gouverna durant

Mort de l'Infante Iſabelle.

Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Mémoires de Montreſor. Mercure François. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 707.

1633. rant 33. ans les Païs-bas Catholiques avec tant de ſageſſe & de moderation, que les plus grans ennemis de la Maiſon d'Autriche ne lui purent refuſer les juſtes loüanges que ſes rares vertus, & ſon habileté dans les affaires politiques méritoient. Nonobſtant la violence de ſa maladie, elle donna tous les ordres néceſſaires pour maintenir la paix dans les provinces juſques à l'arivée du Cardinal Infant ſon neveu, & recommanda inſtamment les interêts de Marie de Medicis, du Duc & de la Ducheſſe d'Orleans. On ouvrit incontinent après ſa mort le pacquet où étoient les ordres du Roi d'Eſpagne pour l'adminiſtration des affaires du païs. Don François de Moncade Marquis d'Ayetone, à qui elle fut principalement deferée, alla ſuivi des principaux du Conſeil d'Etat, aſſurer la Reine Mere, Gaſton & Marguerite ſon épouſe, que la perte d'Iſabelle n'apporteroit aucun changement en ce qui regardoit leurs interêts, & que le Roi d'Eſpagne, qui avoit eu la prévoiance de pourvoir à tout, en cas que l'Infante vînt à mourir, ordonnoit qu'on leur fît cette proteſtation de ſa part. Le Marquis d'Ayetone entra, dit-on, dans les fonctions de ſa charge avec tant de moderation & de ſageſſe, que tous les corps de l'Etat en furent merveilleuſement ſatisfaits.

Le Cardinal de Loraine va demander à Paris la Combalet en mariage.

François Cardinal de Loraine retourna de Paris à Nanci deux jours après la tenuë du Conſeil extraordinaire. Il étoit venu négocier quelque adouciſſement à la dureté des conditions impoſées au Duc Charles ſon frere, & tenter ſi par ſon mariage avec la Combalet, il

il ne pouroit point prévenir la ruïne entiere de leur maiſon. Chriſtine de Loraine Ducheſſe Douairiere de Toſcane, ſa tante, écrivit en même temps à Gondi Envoié du Grand Duc à la Cour de France, d'exhorter François à demander avec inſtance la niéce du Cardinal de Richelieu. Ce mariage paroiſſoit à Chriſtine la ſeule reſſource qui reſtât aux Princes Lorains dans leur malheur. *Mes neveux*, diſoit-elle de fort bon ſens, *doivent ménager le Roi de France plus que tout autre Prince du monde. On les ruinera infailliblement dez qu'ils prendront ouvertement des interêts contraires aux ſiens. La Loraine ſera perduë, avant que les troupes de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne aient commencé de marcher au ſecours. Mes neveux peuvent-ils eſperer de ſe bien remettre à la Cour de France, tant qu'un Miniſtre tout-puiſſant dans l'eſprit du Roi leur eſt contraire? Quand le Cardinal de Loraine aura épouſé Madame de Combalet, l'oncle ſera obligé de ſoutenir la maiſon dans l'alliance de laquelle il aura l'honneur d'entrer. C'eſt peut-être le moien le plus ſur de faire ſubſiſter le mariage de Monſieur. Le Cardinal de Richelieu doit être bien aiſe que ſa niéce devienne belle-ſœur d'une Ducheſſe d'Orleans.* François penſoit comme Chriſtine. Dez les premiers jours de ſon arivée à Paris, il remet ſur le tapis ſon mariage avec la Combalet, & demande à Richelieu la permiſſion de voir la Dame. Sa perſonne & ſon eſprit ſe trouverent, dit-on, au gré de François. Il n'étoit plus queſtion que de convenir des articles. Richelieu perſiſtoit à vouloir cent mille écus de rente héréditaires, & le Duché de Bar pour l'époux 1633.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 703. 704. &c. 736. 737.

1633. de ſa niéce. François prétendoit de ſon côté que ſon mariage obtint le rétabliſſement entier de la maiſon de Loraine, la reſtitution des places données en dépôt au Roi de France, & la libre jouïſſance à Charles de ſa Souveraineté. Il n'y avoit aucune apparence de ſe flater que le Duc de Loraine conſentît autrement au mariage inégal de ſon frere avec la niéce d'un Miniſtre qu'il haïſſoit, comme le premier auteur de ſes diſgraces. L'ajuſtement de toutes ces prétenſions differentes étoit mal aiſé. François le voioit fort bien.

Je ſuis diſpoſé à ſuivre l'avis de Madame la Grande Ducheſſe, dit-il un jour à Gondi. *Mais je trouve beaucoup d'obſtacles à ſurmonter. Il faut chercher un prétexte honnête au Roi de nous rendre les places qu'il a demandées avec tant de hauteur & d'éclat. On nous repondra qu'en les abandonnant ſi tôt, il s'expoſe à être blamé d'imprudence ou de légereté. M. le Cardinal de Richelieu voudra encore ſe mettre à couvert du reproche que ſes ennemis lui feroient, d'avoir engagé le Roi à mettre des armées ſur pied, à épuiſer ſes finances & à prendre beaucoup de peine, afin de procurer un établiſſement conſidérable à la niéce de ſon Miniſtre. Je vous dirai même que je ſuis en garde contre l'expérience & l'habileté de M. de Richelieu dans les négociations. Il demande beaucoup, & ne veut donner que fort peu de choſes. Que ſai-je ſi ce Politique artificieux & delié, ne fait point ſemblant de nous rechercher, afin d'inſpirer de la jalouſie aux Bourbons & ſur tout au Comte de Soiſſons? Il aimeroit mieux donner ſa niéce à celui-ci qu'à tout autre. Je rencontre d'autres difficultez dans*

dans nôtre maiſon. La Princeſſe Claude ma couſine a ſes prétenſions aux Duchez de Loraine & de Bar, en cas que la Ducheſſe ſa ſœur aînée meure ſans enfans. On a parlé de nous marier enſemble, afin de prévenir tous les inconvéniens. Si je vas épouſer Madame de Combalet, la Princeſſe portera ſes droits dans une autre maiſon: Et nous voila en danger de perdre tous nos Etats. Comment remédier à cela? Forcera-t'on ma couſine à prendre contre ſon inclination le voile de Religieuſe? Cela n'eſt guéres praticable. Enfin, le plus grand embaras, c'eſt du côté de M. mon frere. Vous le connoiſſez. Il eſt toujours diſpoſé à prendre le plus mauvais parti. Le Roi & lui ſe haiſſent extrémement l'un l'autre. L'inégalité de la naiſſance, une belle-ſœur niéce d'un Miniſtre odieux à nôtre maiſon, deplairont fort à M. le Duc. Je crains d'ailleurs de lui devenir ſuſpect, quand il me verra ſoutenu du credit & de l'autorité de M. le Cardinal de Richelieu. Ne s'imaginera-t'il point que non content d'avoir obtenu un riche apanage, je voudrai bientôt lui enlever le Duché de Loraine? Cependant la paſſion de conſerver dans nôtre maiſon ce que nos ancêtres ont poſſedé, l'agite ſi fortement, que je ne deſeſpére point de lui faire agréer pour cet effet mon mariage avec Madame de Combalet. On peut auſſi remédier aux inconvéniens que M. le Cardinal apprehende. Le Roi n'a demandé Nanci, & les autres places que comme un gage de l'attachement de nôtre maiſon à la Couronne de France. Il a promis de rendre le dépôt dez que ſes craintes ſeront diſſipées. Sa Majeſté n'aura pas ſujet de ſe défier de moi, quand j'aurai épouſé la niéce de 1633.

1633. *ſon premier Miniſtre. Le Roi poura me donner le gouvernement des places depoſées entre ſes mains, & les reſtituer enſuite. Si M. mon frere a bien voulu ſe dépouiller de tout en ma faveur, pour ſauver ſeulement Nanci, je puis eſpérer qu'il relâchera beaucoup de choſes, quand il ſera queſtion d'aſſurer les Duchez de Loraine & de Bar dans nôtre maiſon.*

Sur ce fondement, François preſſe la concluſion de ſon mariage avec la Combalet. On lui acorde quelques adouciſſemens aux conditions du traité de Charmes. On diſpenſe le Duc de Loraine de l'obligation de venir à la Cour de France; on lui acorde la jouïſſance des revenus du Duché de Bar ſaiſis. On trouve bon qu'il préne ſon temps & ſa commodité pour rendre l'hommage. On reſtituë quelques unes de ſes places occupées par les Suedois. On veut bien terminer à l'amiable le differend ſur quelques dépendances de l'Evêché de Mets. En un mot, on paroit dans la diſpoſition d'acorder tout, pourvû que Charles & François ne preſſent pas trop la reſtitution du dépôt. Cette demande fut la pierre d'achoppement. Quand le Cardinal de Loraine inſiſta là deſſus, comme ſur une condition préalable pour obtenir le conſentement de ſon frere au mariage, Richelieu répondit froidement qu'il ſouhaitoit avec paſſion d'entrer dans l'alliance de la maiſon de Loraine, mais que ſa niéce aiant depuis long-temps formé le deſſein de ſe faire Religieuſe, il ne pouvoit la diſpoſer ſi promptement à penſer au ſacrement. François perſuadé que ce flegme s'affectoit, afin de l'amener inſenſiblement à la con-

conclusion de l'affaire, sans aucune obligation de restituër les places qu'il demandoit, se met à parler avec la même reserve. On ne fait plus tant l'amant empressé. Il fallut pourtant couler quelque chose de sa perseverance dans le dessein d'obtenir la Combalet, lorsqu'il fut question de prendre congé du Ministre. *Monseigneur*, répondit froidement Richelieu, *ma niéce vous est fort obligée de l'honneur que vous lui faites. Nous saurons dans un mois, si elle veut enfin quitter sa fantaisie de se retirer dans un couvent. Dez qu'elle se sera déclarée, vous en aurez la premiére nouvelle.* 1633.

Parlons s'il vous plait d'une autre affaire, ajouta le Ministre. *Vous savez, Monseigneur, que suivant le traité de Charmes, la Princesse Marguerite vôtre sœur doit être remise dans trois mois entre les mains du Roi. Les voila expirez. Sa Majesté veut que le mariage soit incessamment déclaré nul au Parlement. Un des principaux fondemens de la procédure, c'est le rapt, c'est la seduction de Monsieur par des personnes de vôtre maison. Il faut que M. le Duc de Loraine trouve bon qu'on le cite au Parlement pour repondre sur ce qui peut concerner cette affaire.* Etonné d'une proposition à laquelle il ne s'attendoit pas, le Cardinal de Loraine repartit que le Duc son frere ne s'étoit point engagé à remettre Marguerite entre les mains de Louis. Que la chose n'étoit pas même en son pouvoir depuis la fuite de la Princesse dans les Païs-bas. Que Charles avoit pleinement satisfait aux conditions du traité, en pressant le Duc d'Orleans d'envoier Marguerite en France. Qu'on étoit prêt à montrer les diligences faites pour cet effet.

Digitized by Google

1633. fet. Le Lorain finit en priant Richelieu de s'entremettre auprès du Roi, afin que le Duc ne fût point cité devant un tribunal qu'il ne pouvoit reconnoître, ſans déroger à ſa qualité de Prince ſouverain. *Comme Duc de Bar*, repliqua Richelieu, *M. de Loraine eſt vaſſal de Sa Majeſté. J'apprehende qu'il ne ſe faſſe une facheuſe affaire, s'il prétend décliner la juriſdiction de la Cour des Pairs de France.* Pour donner un témoignage de ſa déférence aux volontez du Roi, François va trouver le Cardinal Bichi qui faiſoit encore les fonctions de Nonce en France, & le prie d'écrire au Miniſtre du Pape à Bruxelles de s'employer auprès de Gaſton, afin qu'il remette inceſſamment la Princeſſe Marguerite entre les mains de Louis. On crut qu'il y avoit plus de bienſeance que de réalité dans cette démarche. Le Cardinal de Loraine pouvoit-il travailler ſérieuſement à faire venir ſa ſœur en France, recevoir l'affront d'être demariée, & renvoiée enſuite à ſes parens? Quoi qu'il en ſoit, François prit congé du Roi le 20. Decembre ſans rien conclure. Outre un diamant de deux mille piſtoles dont le Roi l'avoit régalé, il remporta la *main-levée* de la ſaiſie des revenus du Duché de Bar, & une prorogation de deux mois pour l'hommage que Charles en devoit rendre.

1634. Les effets ſuivirent de près les menaces faites au Duc de Loraine. Le Procureur Général au Parlement de Paris reçut les mémoires néceſſaires pour dreſſer l'acte par lequel il devoit requérir au nom du Roi que les Magiſtrats procédaſſent inceſſamment à déclarer le mariage contracté par le Duc d'Orleans avec la Princeſſe

Diſcours du Cardinal de Richelieu en preſence du Roi au Parlement de Paris.

se de Loraine, nul & invalide. Quoique les choses parussent disposées à une prompte expédition, les gens sages ne pouvoient se persuader qu'on voulût aller trop vîte dans une procédure de si grande importance. La jurisdiction Ecclésiastique étoit interessée. Plusieurs croioient que le Pape & les Evêques ne souffriroient jamais que les Magistrats prissent connoissance d'une affaire où il étoit question de juger de la validité d'un sacrement. On tâchoit d'éluder la prétension du Clergé en disant que le Parlement ne toucheroit pas à ce qu'il y a de *sacramentel*, ou d'institution divine dans le mariage; & qu'il décideroit seulement de la validité du contract civil que le sacrement suppose, comme une chose prealable & nécessaire. Que dans un different où il s'agiroit de savoir si un homme est baptizé par de l'eau véritablement naturelle, condition requise pour la validité du sacrement de batême, on demanderoit la décision des Physiciens & des Medecins, & non pas le jugement du Pape & des Evêques. Qu'il en étoit de même dans la contestation sur le mariage du Duc d'Orleans. Qu'on devoit recourir aux Jurisconsultes & aux Magistrats pour savoir si le contract étoit conforme aux loix du Roiaume, ou non; question qui n'est en aucune maniére du ressort des tribunaux Ecclésiastiques. Le zéle ardent de plusieurs gens du Clergé ne se paioit point de cette subtile distinction. Ils crioient contre la mollesse, ou la dissimulation des Ministres du Pape & des Prélats qui par leur silence affecté sembloient aprouver l'entrepriſe des Juges séculiers. Le Procureur Genéral aiant presenté 1634.

Mercure François. 1634. *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag.* 739. 740.

Digitized by Google

1634. ſenté ſa requête pour demander des informations juridiques ſur le *rapt* commis dans la perſonne du Duc d'Orleans, & la caſſation d'un mariage contracté contre les prétenduës loix du Roiaume, les gens du Parlement effraiez des ſuites terribles qu'auroit peut-être un jour, l'arrêt qu'on prétendoit leur extorquer, demandérent du temps pour penſer ſérieuſement à ce qu'ils devoient faire. J'ai dit, *contre les prétenduës loix du Roiaume*; car enfin cette *loi fondamentale*, diſoit-on, qui defend aux Fils de France & aux Princes du ſang de ſe marier ſans le conſentement exprès du Roi, on ne la trouvoit écrite nulle part.

Richelieu qui n'aima jamais les longues procédures, craignit alors de rencontrer trop d'embaras & de difficultez du côté des Magiſtrats. Dans une affaire capable de cauſer une guerre immortelle au dedans du Roiaume, ils n'auroient pas tous voulu ſuivre aveuglement les paſſions du Miniſtre. Le 16. Janvier 1634. il fait expédier une déclaration contre le mariage de Gaſton, & perſuade au Roi d'aller deux jours après la faire enregîtrer au Parlement de Paris. Le voila donc qui tient ſon lit de Juſtice, acompagné du Prince de Condé, du Comte de Soiſſons, des Ducs de Chevreuſe, d'Uſez, de Chaunes & de la Valette, des Maréchaux de Chatillon & de Brezé, du Comte de Treſmes, des Marquis de Neſle, de Sourdis, & de pluſieurs autres Seigneurs diſtinguez. Richelieu voulut ſe trouver à l'action & y haranguer même; choſe preſqu'inouïe & autoriſée par le ſeul exemple de Charles Cardinal de Loraine, qui ſe donna autrefois la liberté de parler

ler dans une cerémonie, où le Chancelier, le premier Preſident du Parlement, & quelqu'un de ceux qu'on nomme *les Gens du Roi*, ont ſeuls droit d'ouvrir la bouche; le Chancelier pour expliquer les intentions du Souverain, & les autres pour lui faire des remontrances, ou des remercimens de ſes ſoins pour le bon gouvernement du Roiaume. Louis aiant dit en peu de mots que l'affection qu'il avoit pour ſon frere unique & pour le bien de ſes ſujets, le portoit à venir faire publier une déclaration, dont le Garde des ſeaux expoſeroit les motifs & les raiſons à la Compagnie, Séguier parla ſelon la coûtume. Dez qu'il eût fini ſon diſcours, Richelieu commença le ſien. Si le Cardinal l'avoit préparé dans le deſſein de faire admirer ſon éloquence, il reüſſit certainement fort mal. La piéce eſt indigne d'une perſonne de ſon rang. Elle a plus l'air d'une déclamation que d'un diſcours convenable à un grand Miniſtre d'Etat. Sous prétexte de relever les belles actions de ſon Prince, il fait ſon propre panegyrique; mais c'eſt de la maniere du monde la plus fade. Il n'y a ni fineſſe, ni éloquence dans ce qu'il dit. Ne rapportons point une harangue ennuieuſe & nullement inſtructive. Il ſuffira d'en remarquer certains endroits. En voici un. 1634.

Ma langue, dit Richelieu, *eſt non ſeulement liée par la grandeur de ſon ſujet, mais encore par la modeſtie de Sa Majeſté, qui ne peut ouir ſans que ſa pudeur ſouffre beaucoup, ce qu'elle a fait avec un plaiſir indicible. Je me tairois en cette conſidération, ſi je ne ſavois que Dieu qui ne permet pas que perſonne ſoit éxempt de mortifi-*

1634. *tification, veut ſouvent que les oreilles des bons Princes ſoient bleſſées de leurs louanges, ainſi que celles des mauvais des plaintes qui ſe font contr'eux. Il faudroit un diſcours étendu pour bien repreſenter la grandeur des deſſeins, & l'excellence de la vie de celui qui rend la nôtre heureuſe. Au lieu que les Orateurs amplifient, mon but eſt de reſſerrer celle dont j'ai à vous entretenir. C'eſt un mauvais art de louër les Princes que de repreſenter leurs actions en racourci. Si je m'en ſers aujourd'hui, le Roi ne ſe peut plaindre que de lui même. Ses actions merveilleuſes ſont en ſi grand nombre, qu'il eſt impoſſible de les raconter en peu de temps, comme le reſpect du à la preſence de Sa Majeſté m'y oblige. Je me repreſente à l'heure que je parle ceux qui ſortent d'un ſonge, ou d'une grande réverie. Ils ont la tête ſi pleine des fantômes qui les troublent, qu'ils ne ſe ſouviennent que du dernier. Toutes les glorieuſes actions du Roi ont cent fois paſſé devant mes yeux: je n'en ignore aucune. Cependant la derniére eſt la ſeule, qui en ce moment s'offre diſtinctement à mon eſprit. Tant s'en faut que je me plaigne de la ſtérilité de ma mémoire, qu'au contraire j'ai grand ſujet de m'en louër, puiſque cette derniére merveille contient en vertu toutes les autres. Vous l'avouerez, Meſſieurs, aſſurément, ſi vous conſidérez que les Theologiens enſeignent que convertir une ame, c'eſt plus que de créer le monde. D'où je puis inférer avec fondement, que pratiquer tout ce qui ſe peut imaginer être convenable pour ramener l'eſprit & convertir le cœur d'un Prince tel que Monſieur, c'eſt un effet qui ſurpaſſe tous ceux, par leſquels le Roi a tellement rétabli cet*

Etat,

Etat, qu'on peut dire ſans flatterie qu'il l'a fait de nouveau. Cet échantillon prouve aſſez la verité de ce que je dis d'un diſcours que le Cardinal avoit travaillé avec ſoin. Il y a là un galimatias qui ſurprend. On a peine à ſe perſuader que de pareilles pauvretez ſoient ſorties de la bouche d'un Prelat qui ſavoit d'ailleurs s'exprimer avec elégance & avec dignité. Tant il eſt vrai qu'en voulant trop bien faire, les plus grans génies ne font ſouvent rien qui vaille. 1634.

Si Richelieu parle ici de la *ſtérilité* de ſa mémoire, c'eſt une figure qui lui a paru jolie. Il avoit trop de part aux actions glorieuſes qu'il feint d'avoir oubliées. Sa vanité ne lui permettoit pas de les paſſer ſous ſilence. *Je vous en ferai un fidele rapport*, ajouta-t'il, *ſi je puis rappeller mon eſprit de la confuſion de divers objets qui ſembloient le troubler au commencement de ce diſcours. Le Prince que vous voiez, Meſſieurs, a défait un monſtre qui avoit plus de trois cens têtes, ſi chaque ville desobeiſſante eſt capable d'en compoſer une. Il a par un ſingulier miracle renverſé en un inſtant, non les murailles d'une ſeule ville, comme Joſué fit en la Terre Sainte, mais celles de tout un parti, au grand étonnement de ceux qui avoient connoiſſance de ſon orgueil & de ſa force. L'hereſie n'a pas été ſeule rebelle en ce Roiaume. L'autorité du Roi étoit connuë de beaucoup, mais reconnuë & obeïe de peu: maintenant elle eſt également revérée de tous.* Quelques perſonnes penſérent en cet endroit que le Cardinal parloit plus ſincérement qu'il ne croioit, & que ſon eſprit étoit veritablement en deſordre lors qu'il l'avoit mis ſur le pa-

1634. papier. *L'exemple de Josué vient ici mal à propos*, dit-on. *Le siége de Montauban fut honteusement levé. Le Roi auroit encore échoué devant Montpellier, si certaines raisons n'eussent porté le Duc de Rohan à s'accommoder. Enfin il a fallu demeurer un an devant la Rochelle.*

Les auditeurs réfléchirent beaucoup sur l'endroit du discours qui regardoit la Reine Mere. Richelieu insinuoit assez clairement qu'on se passeroit fort bien d'elle, en cas qu'elle persistât dans son opiniatreté à refuser les conditions que Louïs lui offroit. *Je n'ose parler*, poursuivit le Cardinal, *des divisions de la Maison Roiale. Cependant il est vrai que le Roi a heureusement empêché qu'elles n'aient produit tous les maux qu'on en devoit craindre. Ses plus proches parens se déclarent contre la prospérité de ses affaires. Un de ceux qui avoit l'honneur d'avoir part à ses conseils les plus secrets, divers Gouverneurs de provinces, quelques-uns de ses Officiers & de ses domestiques les assistent. Un grand Roi & d'autres Princes souverains les soutiennent. Cette union étoit d'autant plus dangereuse, que le respect de celle qui en étoit la cause, étoit sacré à un Prince religieux comme le Roi a toujours été. Il n'y osoit toucher non plus qu'à l'arche. Mais Dieu ému de sa reverence y a mis la main de telle sorte, que les principaux Chefs de ce parti ont fait par leurs propres mouvemens, ce qui étoit capable d'aneantir leurs desseins, sans qu'ils se puissent plaindre qu'on les y ait contraints. C'est en cette seule rencontre, où je puis dire que le Roi s'est vû en peine. Il avoit à considérer ce qu'un Prince doit à son Etat, & à peser ce dont un fils est redevable à celle qui*

qui lui a donné l'être. Cette discussion étoit épineuse. Mais il a tenu la balance si juste, qu'il n'a rendu à l'Etat que ce qu'il n'eût pu lui dénier sans injustice, & n'a dénié à celle de qui il a reçû la vie, que ce qu'il n'eût pu lui acorder sans commettre une faute, dont les suites eussent assurément causé sa ruine. La Religion de ce grand Roi est si connuë, qu'il n'est pas besoin d'en dire davantage sur ce sujet particulier. Il ne reste qu'à demander à Dieu qu'il mette fin à ce divorce, & qu'il touche, amolisse, & convertisse les cœurs qui en sont la cause. La seule chose que Marie de Medicis demandoit au Roi son fils, c'étoit l'éloignement de Richelieu. Louïs ne pouvoit-il l'acorder sans s'exposer lui même, ou la France à une *ruine* certaine? Les gens d'esprit se mocquérent en cet endroit de la vanité & du discours amphibologique du Cardinal. On ne sait de la *ruine* de qui Son Eminence veut parler. 1634.

Ce qui regardoit le Duc d'Orleans, parut aussi plat & aussi mal concerté. Richelieu affectoit de ménager davantage l'heritier présomptif de la Couronne qu'on ne pouvoit se dispenser de rappeller tôt ou tard en France. La Reine Mere, il la vouloit éloigner pour toujours. *Je voudrois bien céler*, poursuivit-il, *que ceux qui ont précipité Monsieur en l'état où il est, se sont prévalus du credit qu'ils ont sur son esprit jusques au point, qu'en lui faisant prendre les armes, ils l'ont armé contre lui même. Mais cette verité étant connuë d'un chacun, je dois dire que toutes les forces qui ont été mises sur pied au préjudice de la tranquillité publique, ont fondu devant la face du plus heu-*

reux

1634. *reux de tous les Rois, comme la cire fond devant le feu. Bien que la révolte du Languédoc eût été tramée dix mois auparavant qu'elle éclatât; que pluſieurs Puiſſances de l'Europe y priſſent part; que l'héritier preſomptif de la Couronne y fût en perſonne; qu'il eût un corps d'étrangers aſſez conſidérable avec lui; que la plus grande province de France fût revoltée par les Députez de ſes Etats; que ſon prétexte fût plauſible, & touchât apparemment l'interêt de la province; que ſon Gouverneur fût l'auteur de ſa débauche; qu'il y eût cinq grandes villes déclarées en faveur de Monſieur; il eſt certain que ſon commencement & ſa fin ont été une même choſe, & que la fleur qui naît le matin, & meurt le ſoir, en eſt la veritable idée. Ce qu'il y a de plus admirable en cette derniére merveille, c'eſt que celui qui ſembloit y avoir tout perdu, trouva ſon ſalut en ſa perte. Et en effet, il eût joui d'un parfait repos, ſi les mauvais eſprits qui l'obſédoient encore, ne l'euſſent porté à ſortir pour la troiſiéme fois de ſon devoir & du Roiaume tout enſemble, au grand déplaiſir de Sa Majeſté qui deſiroit le retenir en tous les deux pour ſon propre bien.*

Ce n'eſt pas peu de pouvoir dire maintenant, que nonobſtant tout ce qui s'eſt paſſé, un des grans maux qui nous a travaillez depuis trois ans, eſt en état de guériſon, puiſque tous les remedes neceſſaires ſont trouvez, & qu'on les fournit au malade. Ce n'eſt pas peu de pouvoir dire avec vérité qu'en étant une fois ſortis, nous ne pourons plus craindre la rechûte : les Medecins convenant en ce point, qu'il n'en arive jamais plus de deux ou trois aux grandes maladies,

dies, si les parties nobles ne sont gatées. D'où il est clair que nous n'aurons plus sujet d'en apprehender, puisque le mal dont il s'agit, a déja eu ce nombre de rechutes, & qu'au lieu d'avoir ses principes au dedans, il est certain que sa cause est externe; certain qu'il a été produit par de mauvais conseils, & non par l'inclination de celui qui l'a souffert, bien qu'il ne l'ait pas fait. 1634.

On voit ce que Richelieu veut dire. Mais son discours est étrangement embaraſſé. L'axiome de Medecine est plat & mal appliqué. Laissons à ceux qui se souviennent de ce que j'ai raconté dans les livres precédens des affaires du Duc d'Orleans, la liberté de refléchir sur le tour ingenieux que le Cardinal croit donner aux divers mécontentemens de Gaston. J'ajouterai seulement une chose à propos de la modestie que Richelieu reléve dans le Roi dont j'écris l'histoire: Et ce pouroit bien être avec quelque fondement. Car enfin Louïs XIII. avoit des qualitez estimables. S'il est vrai qu'on ne pouvoit le louër en sa presence sans le faire *souffrir beaucoup*, son fils ne lui ressemble guéres par ce bel endroit. Jamais Prince n'écouta les flatteurs avec plus de plaisir & de contentement que Louïs XIV. On l'a vu applaudir à de misérables discours, dez que le harangueur le nommoit à tort & à travers le plus grand Roi du monde. Et ce qui surprend davantage, c'est que ce Monarque si grave, si serieux a souvent mêlé sa voix avec celle des acteurs de l'*Opera*, qui chantoient devant lui de méchans vers remplis de flatteries les plus outrées & les plus fausses: chose tout-à-fait contraire aux bienseances que doit gar-

1634. der un Prince qui veut acquerir une gloire ſolide.

Du temps de ſon pere, c'étoit la mode de mettre l'ambition de la Maiſon d'Autriche par tout. Il ne ſe faiſoit preſque rien dans le monde, dont elle ne dût être reſponſable au gré de certaines gens. Richelieu la mêla comme les autres dans ſa harangue. Il falloit bien imputer à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne les mouvemens du Duc d'Orleans; quoique dans le fonds ils ne fiſſent que ce que tout autre Prince, jaloux de la grandeur d'une Couronne voiſine & rivale, auroit fait. Marie de Medicis & Gaſton maltraitez en France, eurent recours à Ferdinand & à Philippe. Ils tâchérent de profiter de l'occaſion pour occuper Louïs chez lui, & pour ruïner, s'il étoit poſſible, un Miniſtre habile, qui pretendoit ſoutenir ſon credit en France, & immortaliſer ſon nom par l'abaiſſement de leur maiſon. Mais Richelieu plus habile que le Comte Duc d'Olivarez, ſut empécher l'Empereur & le Roi Catholique de tirer aucun avantage de la diviſion de celle de France. Peu heureux d'ailleurs dans certaines applications recherchées dont ſa harangue eſt remplie, le Cardinal compare aſſez finement Ferdinand & Philippe à *des pipeurs qui ſupportent avec patience les grans gains que la conduite & le bonheur du jeu donnent à celui contre lequel ils joüent; dans l'eſpérance que l'adreſſe & la ſubtilité non permiſe de leur main, reparera leur perte en un inſtant, & les rendra maîtres de la fortune & de l'argent de celui qui ſans fraude gâgne le leur. Le Roi*, ajoute Richelieu, *voit à ſon grand regret que les perſonnes qui de-*

devroient avec plus de ſoin, & pouroient plus facilement ſeconder le deſir qu'il a d'empécher nos malheurs, ſont entre les mains de ceux qui les machinent, & ſemblent du tout reſignées à leur conduite. Il craint qu'un jour par ce moien, la fortune de la France ne décende plus en un moment, qu'on ne l'a fait monter avec beaucoup de temps, & de difficultez qui n'ont pas été petites. Il ſouhaite ardemment de prévenir tous ces maux. Mais il ne le peut ſeul. Il y a du travail pour tous ceux qui ſont avec lui dans le vaiſſeau de cet Etat. Le Roi n'oubliera rien de ce qu'il poura par ſa vigilance incomparable, par ſa bonté & ſon autorité. Reſte que chacun faſſe ſon devoir à mêmes fins. 1634.

Si tous s'en acquittent auſſi bien que dans la fonction de vos charges, vous correſpondrez religieuſement, Meſſieurs, à ſes bonnes intentions; j'oſe répondre que le bonheur de la France ne recevra jamais d'altération; ou que s'il en reçoit, elle ne poura être imputée qu'à ceux qu'on n'aura pu empécher d'être auſſi bien artiſans de leur malheur, que de celui du Roiaume. Je croi certainement que Dieu voudra nous garantir de toutes ces miſéres, qu'il faut prévoir pour les éviter plus ſurement, & que nous verrons plûtôt augmenter que diminuer, la grandeur de cette Monarchie. Je le demande de tout mon cœur à la bonté divine. Et finiſſant en ces bonnes penſées, je dois vous aſſurer pour ma ſatisfaction, que puiſqu'il plaît au Roi de ſe ſervir de moi, comme Dieu des cauſes ſecondes, parce qu'il le veut ſans qu'il en ait beſoin, je m'eſtimerai extrémement heureux de finir mes jours en des travaux utiles & importans au bien de ce

1634. *Roiaume, au repos de la Chrétienté, & au contentement & à la gloire du plus grand Prince & du meilleur maître du monde, dont les interêts me seront toujours plus chers que ma propre vie.* Le Jai premier Président & Bignon Avocat Genéral parlérent ensuite pour remercier Sa Majesté. Nous n'avons pas leurs discours, non plus que celui de Séguier Garde des seaux. Evitérent-ils de les publier, afin de laisser à Richelieu toute la gloire de l'éloquence dans une ceremonie, où il voulut établir mal-à-propos la sienne?

Déclaration du Roi contre le mariage du Duc d'Orleans.

L'action finit par la lecture & par l'enregîtrement d'une longue déclaration contre le mariage du Duc d'Orleans. On espera de la faire mieux recevoir dans le monde, en y insérant deux ou trois articles qui tendoient en apparence au soulagement du peuple. Elle est plus judicieuse & plus poliment écrite que la harangue du Cardinal; soit que le Garde des seaux eût la plume meilleure, soit qu'il se fût servi d'un homme plus versé en ce genre-là, que Richelieu. Voici cet acte fameux. Il merite de trouver sa place dans l'histoire de Louïs XIII. dont il contient un elégant abregé jusques à ce temps-ci. *L'amour des Princes vers leurs peuples*, fait-on dire au Roi, *& le respect & l'obeïssance des sujets vers leurs Souverains, étant comme des liens sacrez qui les unissent, & conservent cette heureuse intelligence qui soutient & affermit les Empires, on ne doit pas être surpris que la douce & legitime domination des Rois nos predecesseurs, jointe à la veneration & à la fidélité que les François ont naturellement pour leur Prince, ait durant tant de siécles maintenu*

Mercure François. 1634. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 739. 740.

Digitized by Google

tenu la puiſſance de cette Monarchie, & porté 1634
ſes armes & ſa réputation dans tout le monde. Mais ceux dont l'ambition demeſurée, n'a pu qu'avec un extréme déplaiſir, voir les bornes que la grandeur de cet Etat donnoit à leurs deſſeins, ni conſidérer ſa gloire ſans une violente jalouſie, reconnoiſſant que la ſeule diviſion étoit capable de l'affoiblir, & que pour entreprendre avec ſuccès contre la France, il la falloit combattre par elle même, recherchérent tous les moiens, uſérent de tous les artifices, & firent tous les efforts que la crainte d'un puiſſant voiſin, & la paſſion de s'agrandir, peuvent emploier, pour rompre les nœuds ſaints & inviolables, qui par une juſte dépendance, attachent les ſujets à leurs Rois, & les obligent à conſiderer le Souverain comme la vive image de Dieu ſur la terre. L'ambition particuliere de quelques Grands favoriſa celle des étrangers. Sous des prétextes ſpecieux, on corrompit la fidélité des peuples; on excita leur fureur contre la Majeſté Roiale. Et après l'effuſion de tant de ſang, la ruïne de tant de villes, la deſolation de tant de provinces, cette Couronne alloit devenir le fleuron d'une autre qui lui eſt inférieure, ſi Dieu pour la conſerver dans ſon luſtre, ne l'eût miſe ſur la tête du Roi Henri le Grand, nôtre très-honoré ſeigneur & pere, dont les actions immortelles relevérent l'Etat de ſa chûte, & l'alloient porter au dernier point de grandeur & de félicité, ſi le plus déplorable malheur qui fut jamais, n'eût fini ſes triomphes avec ſa vie.

Cette perte incomparable releva les eſpérances des factieux, auparavant abattuës ſous la puiſſance d'un ſi grand Monarque. A peine fûmes

1634. *nous entrez dans la conduite de nos affaires, qu'il nous fallut prendre les armes. En commençant à regner, nous commençâmes à combattre & à vaincre. Ensuite des divers troubles qui s'élevérent, & que par nôtre presence & par nôtre resolution, nous éteignimes presque dans leur naissance, l'Europe avec étonnement, nous vid entreprendre une guerre si grande, si difficile, que sans le secours que nous devions attendre de Dieu dans la justice de nôtre dessein, le succès en sembloit sans apparence. Il falloit avec partie des forces de nôtre Etat aller combattre le reste, attaquer un parti formé depuis soixante ans, élevé parmi les combats, acrû dans ses propres ruines, qui partageoit avec nous plusieurs de nos provinces, qui avoit autant de citadelles que de villes, & qui dans l'aveuglement d'une fausse croiance, ne s'estimoit point coupable, lorsque par une révolte criminelle il secouoit le joug de l'autorité souveraine. Ces extrémes difficultez furent augmentées par les artifices secrets des mêmes envieux de la gloire de nôtre Couronne, & par les entrepriſes ouvertes d'un des plus grans de nos voisins. Les uns dans le desir de voir les forces de nôtre Roiaume occupées contr'elles mêmes, afin de pouvoir cependant sans résistance, étendre plus loin leur domination, fomentoient par leurs pratiques l'opiniatreté des rebelles, & les autres poussez par l'ambition de se rendre arbitres entre nous & nos sujets, & par la conformité de la religion, qui est un si puissant lien pour unir les hommes, couvrirent nos côtes de tant de vaisseaux, que les plus judicieux eurent fort grand sujet de craindre dans cette surprise d'autant plus inopinée, qu'elle étoit injuste, &*

d'au-

d'autant plus périlleuſe, qu'elle étoit imprévuë. 1634.
Mais celui qui tient en ſa main le cœur des Rois qui font regner la juſtice, voiant que nous étions armez pour ſa querelle, permit que tous ces obſtacles ne ſerviſſent qu'à rehauſſer l'éclat de nôtre victoire. La prévoiance des ſages & genéreux conſeils dont nous nous ſervons, reüſſit ſi heureuſement, qu'en domtant malgré la reſiſtance des hommes, la fureur de la mer & l'injure des ſaiſons, nous exécutâmes ſans perte ce que les Rois nos predéceſſeurs avoient en vain entrepris, & qui avec le ſang de tant de Nobleſſe, leur a couté des armées entiéres.

Auſſi-tôt que ce glorieux ſuccès eut affermi le dedans de nôtre Etat, en faiſant connoître qu'après la priſe de cette place qui avoit été durant pluſieurs années comme la ſource des revoltes, il ne s'en trouvoit point qui fût capable de nous reſiſter, nous reſolumes de paſſer en Italie pour ſecourir nos Alliez, & pour les maintenir dans la poſſeſſion légitime de leurs Etats, dont par une violence tirannique, on s'efforçoit de les dépouiller. Et bien que l'Allemagne, l'Eſpagne, & la Savoie ſe fuſſent unies pour s'oppoſer à nôtre deſſein, que tout le pais leur fût favorable, que les places fortes tinſſent pour eux, que leurs armées fuſſent dans l'abondance & aſſiſtées de tous les avantages de la nature, & que nos troupes fuſſent combattuës non ſeulement par les ennemis, mais encore par la néceſſité des vivres, par la corruption de l'air, par la foibleſſe des logemens, & par pluſieurs autres incommoditez, la conduite de nôtre entrepriſe fut ſoutenuë par nôtre premier & principal Miniſtre avec une ſi haute prévoiance & avec une telle grandeur de

1634. *courage, qu'à la vuë de tant d'ennemis, nous ſommes rentrez glorieuſement dans une ville de l'ancien patrimoine de cette Couronne, & avons maintenu le Prince que nous protégions dans la poſſeſſion de ſes Etats, en lui conſervant Cazal par la plus mémorable action de ce ſiécle, & en le rétabliſſant enſuite dans Mantouë. Nous voiions en même temps d'un autre côté que cette Maiſon, qui par une ambition ſans pareille s'efforce d'élever ſa grandeur ſur la ruine des Princes & des Republiques, & qui durant l'occupation de nos guerres civiles, en avoit déja jetté de ſi puiſſans fondemens dans l'Allemagne, ſe trouvoit arrêtée dans le cours impétueux de ſes nouvelles proſpéritez par les armes d'une nation belliqueuſe, qui touchée des plaintes & de l'oppreſſion de ſes Alliez, vint comme des extrémitez du monde pour les ſecourir, releva leurs courages, & les reünit dans la défenſe de leur commune liberté avec un tel ſuccès, qu'elle reſſerra dans leurs limites ceux qui enflez de l'eſpérance de ſe rendre en même temps maîtres de l'Allemagne & de l'Italie, ſe préparoient à entreprendre enſuite contre cet Etat, afin de s'ouvrir le chemin à la conquête du reſte de l'Europe par l'affoibliſſement de la France qui a toujours été l'azile des affligez & la terreur des uſurpateurs.*

Ainſi par l'aſſiſtance particuliére de Dieu, tout étant calme au dedans de nôtre Roiaume, & ne voiant plus rien au dehors, qui pût donner de l'appréhenſion, nous eſpérions après tant de travaux de jouïr d'une heureuſe paix, & d'en faire gouter les fruits à nos peuples, en les ſoulageant des incommoditez inévitables qu'ils avoient

avoient souffertes durant ces longues guerres. 1634.
Mais ceux qui ne peuvent sans jalousie voir l'éclat de nôtre gloire, & cette haute reputation qu'il a plu à Dieu sous nôtre regne de redonner à la France, jugeant nôtre puissance si bien établie qu'il leur étoit impossible par la force ouverte de rien entreprendre contre nous, eurent recours à leurs anciens artifices. Pour mettre la desunion dans nôtre Maison Roiale, en separant de nous nôtre très-cher & très-amé frere unique le Duc d'Orleans, ils lui firent persuader par une étrange calomnie, que nous avions resolu de l'arrêter, & le portérent ensuite à sortir de nos Etats, & à se mettre entre leurs mains, afin que l'aiant en leur pouvoir, ils s'en-servissent à diviser les esprits & les affections de nos sujets. Dans le dessein de l'engager encore plus étroitement par une seconde faute, en des interêts contraires aux nôtres, on le fit résoudre à contracter mariage contre les loix & les maximes les plus inviolables de cet Etat, avec la Princesse Marguerite sœur de nôtre cousin le Duc de Loraine, sans nous en donner avis, & sans nôtre consentement qui tendoit à le rendre irréconciliable avec nous. Les auteurs de l'intrigue savoient bien que nous ne pourions dissimuler un si sensible mépris, ni une si grande injure. La suite fit bien-tôt juger par les effets quelle étoit l'intention de ceux qui menagérent cette alliance. Notre frere devint l'instrument de leurs passions. A leur instigation il entra dans nôtre Roiaume les armes à la main, blama nôtre juste gouvernement, excita nos sujets à la révolte, traversa toute la France, ravagea nos provinces, appella les étrangers à la dissipation de cet

1634. *Etat, & au lieu d'expoſer à nôtre exemple ſa vie, pour en acroitre la gloire, il hazarda de ſe perdre & de s'enſévelir dans l'embraſement de ſa patrie.*

Le feu qui s'allumoit de tous côtez, ne pouvoit en apparence s'éteindre qu'avec beaucoup de ſang. Nôtre extréme amour vers une perſonne qui nous eſt ſi proche & ſi chere, combatant nôtre juſte indignation, nous faiſoit trembler dans l'eſpérance des heureux ſuccès de nos armes, lorſque nous conſiderions qu'ils nous faiſoient courir riſque, en perdant nôtre frere unique, de pleurer à jamais une ſi funeſte victoire. Mais Dieu dont la providence éternelle ſemble veiller particulierement à la conſervation de cette Monarchie, voulut dans ce nouveau péril qui la menaçoit, faire un nouveau miracle pour la garantir. Un ſeul combat ſuivi de nôtre preſence termina toute cette grande guerre. L'orage épargna celui pour qui nous craignions, tomba ſur peu de perſonnes, & épouvanta ſi fort tout le reſte, que l'unique ſalut des factieux, ce fut de recourir à nôtre clemence. Dans ce merveilleux évenement nôtre frére éprouva l'excès de nôtre affection. Nous oubliâmes nôtre qualité de Roi, pour prendre celle de pere; le remîmes en tous ſes biens, pardonnâmes en ſa conſidération à tous ceux des ſiens qui ſe trouvérent près de lui, & lui fîmes rendre par tous les lieux où il paſſa en allant à Tours, tous les honneurs qui ne ſont dûs qu'à nôtre perſonne. Nous nous promettions que ces effets de nôtre bonté produiroient une telle reconnoiſſance dans ſon ame, qu'il ſe porteroit bien-tôt de cœur & d'affection, à conſpirer avec nous aux genéreux deſſeins que Dieu

nous

nous donne. Mais les ennemis de nôtre grandeur 1634.
ne craignant rien davantage qu'une si heureuse union, firent de nouveaux efforts pour l'empêcher. Par le moien des mêmes esprits qui abusant de la bienveillance de nôtre frere, l'avoient fait entrer avec des troupes étrangéres dans nôtre Roiaume, ils eurent encore le pouvoir de l'en faire sortir sans prétexte & sans apparence.

Le temps découvrit que son prétendu mariage en étoit la véritable cause. Quelques mois après, nôtre cousin le Duc de Loraine qui l'avoit toujours dénié, nous fit déclarer par nôtre cousin le Cardinal de Loraine son frere qu'il étoit veritable. Ce fut alors que nôtre extréme patience si souvent irritée, ne pouvant & ne devant plus demeurer dans la retenuë, nous resolumes de faire sentir au Duc de Loraine les effets de nôtre colere, comme à l'un des principaux auteurs de cette action qui nous avoit si sensiblement offensez, & dont la hardiesse sans nous en donner part, & sans recevoir nôtre consentement exprès, blesse également le respect qui nous est du, & la dignité de cette Couronne. Nos armes fortifiées de nôtre presence, ôtérent toute espérance au Duc de Loraine, de pouvoir défendre Nanci contre la même puissance qui avoit emporté la Rochelle. Il aima mieux nous le mettre pour un temps entre les mains, que s'engager au hazard évident de le perdre pour jamais. Ne pouvant excuser sa faute sur le sujet du pretendu mariage, il préta son consentement pour en poursuivre la dissolution par les voies légitimes. Ensuite de quoi nôtre Procureur Genéral a presenté sa requête à nôtre Parlement, afin de recevoir commission pour informer. Ainsi après avoir mis cet-

1634. *te importante affaire dans les voies ordinaires de la juſtice ; après avoir par l'aſſiſtance divine éteint ſi heureuſement les factions de cet Etat, que ceux qui formant un parti les entretenoient depuis long-temps, ont été les premiers dans ce dernier trouble à ſervir d'exemple de fidélité ; après avoir maintenu nos Alliez en la poſſeſſion légitime de leurs Etats, & en nous aſſurant de Pignerol, aſſuré la liberté de l'Italie ; après avoir fait voir juſques au Rhin la puiſſance de nôtre protection, par l'utile & grand ſecours que nous avons donné à nôtre couſin l'Electeur de Tréves, & fait connoître à toute la Chrétienté que nous ſommes continuellement armez pour la défenſe de la juſtice ; impatiens de joindre de plus en plus au titre auguſte de Fils aîné de l'Egliſe, celui de Pere de nôtre peuple, nous allons commencer de témoigner par de notables effets, la volonté conſtante & déterminée que nous avons, non ſeulement de le ſoulager de ſes miſéres, mais encore de le faire jouir moiennant la grace de Dieu d'une entiere felicité.*

On ne l'a point ſentie, cette *felicité* ſi ſouvent promiſe dans les déclarations publiées par Louïs XIII. Ses intentions furent bonnes ; il lui faut rendre juſtice. Mais la paix ſi neceſſaire pour procurer le bonheur des ſujets, ne convenoit ni aux interêts, ni aux vaſtes projets de Richelieu. Pour ce qui eſt de Louïs XIV. bien loin de ſuivre les juſtes deſſeins que ſon pere eut toujours, & qu'il ne put acomplir, trompé par un Miniſtre qui ſavoit ſe rendre abſolument neceſſaire, & dont ſa foibleſſe le rendoit eſclave, le *grand Monarque* s'applique uniquement à augmenter les *miſeres* que Louïs XIII.

a tant de fois déplorées dans ſon lit de Juſtice. 1634.
Cependant ſon fils a pû y apporter du ſoulagement avec beaucoup de gloire & de facilité. Il n'avoit qu'à ſe contenter des grans Etats qui lui ont été laiſſez, & de ce qu'il acquit par les traitez de Veſtphalie & des Pirénées. Cette modération lui auroit fait plus d'honneur que ſes prétenduës conquêtes. Arbitre des affaires de toute l'Europe, il eût joui paiſiblement d'un puiſſant Roiaume, & du ſolide plaiſir que l'amour ſincére des ſujets donne à un bon Prince. Mais perſuadé ſur je ne ſai quel fondement qu'il n'eſt pas Roi pour travailler à rendre ſon peuple heureux; & que chacun eſt obligé de ſacrifier ſon bien & ſa vie pour l'aider à ſoutenir les guerres les plus injuſtes, & à vivre lui ſeul dans la ſplendeur & dans l'abondance, Louïs XIV. étouffe depuis quarante-cinq ans les remords de ſa conſcience, & contente tranquillement ſon luxe & ſon ambition. Ce fut dans le deſſein d'appaiſer les violens ſcrupules que les ſouffrances du peuple cauſoient à ſon maître, & d'arrêter les plaintes & les cris des François accablez de neuf millions levez extraordinairement à l'occaſion de la derniére expédition en Loraine, outre la taille augmentée d'un quart, que Richelieu le fit remettre dans la declaration dont je parle, & donna de grandes eſpérances que les exemptions acordées à un nombre infini de perſonnes moiennant une ſomme d'argent, au préjudice des pauvres qui ſe trouvoient ſurchargez, ſeroient enfin revoquées.

Le Cardinal explique plus particuliérement dans ſa harangue, cet endroit de la declara-

1634. tion. *Le Roi*, dit-il, *a resolu de supprimer près de cent mille Officiers de nouvelle creation, dont l'exemption est l'acablement de ceux qui portent les frais des levées.* Tel est le malheur déplorable des François depuis qu'ils ont eu la lâcheté de souffrir l'établissement du pouvoir arbitraire. On crée une infinité de charges afin d'avoir de l'argent; les gens riches sont forcez à les acheter; Et peu de temps après, on casse tout sous prétexte de soulager le peuple accablé. Ceux qui ont acheté bien cher des offices & des exemptions, se sentent-ils du bien fait aux autres à leurs dépens? Ne plaignons point des gens insensibles à leur misére. Ils ne le meritent pas. Qu'on érige tout en charges, qu'on augmente le prix de la monnoie le tiers au delà de sa valeur; qu'on depeuple les villes & la campagne en obligeant les jeunes gens à se faire soldats malgré eux; cela paroit doux, chacun applaudit: les sots se repaissent du plaisir de voir bientôt un Fils de France paisible possesseur de la Monarchie d'Espagne. Merveilleux soulagement aux miseres publiques! Si jamais Louïs XV. entreprend de reparer le mal fait sous le regne de son pere, & sous celui de son grand-pere, il supprimera, non *cent mille*, mais un million d'Officiers de nouvelle creation; c'est à dire, qu'il ruïnera, ou du moins incommodera considerablement, un million de personnes, afin de soulager le reste de ses sujets: disons mieux, pour se decharger lui même de l'obligation de paier des *gages*, & des *augmentations des gages* qui montent à des sommes immenses. Combien de millions extorquez par son pere, seront perdus pour ceux qui

qui les ont prétez à regret? Louïs XIII. promet encore dans sa declaration de faire tenir dans les provinces ce qu'on nomme *les grans jours*, d'abolir le luxe, & d'introduire l'abondance par l'établissement d'un grand commerce. Artifices usez d'un Ministre qui cherche à en imposer au peuple. On dit qu'il fit de bon cœur des acclamations à Louïs, quand il sortit du Parlement. Acoutumez à ne l'y voir aller que pour la verification de quelque nouvel Edit pécuniaire, les Parisiens furent transportez de joie, quand ils apprirent que bien loin d'ordonner une levée extraordinaire, le Roi remettoit un quart de la taille. 1634.

Revenant au mariage du Duc d'Orleans, *nous ne saurions*, ajouta Louïs dans sa déclaration, *parmi tant d'heureux succès dont Dieu nous favorise, jouïr d'une pleine satisfaction, lorsque nous considérons que nôtre frere unique est entre les mains des ennemis de la grandeur de nôtre Couronne, & que pour l'attacher aux interêts d'une maison, dont l'alliance a toujours été peu heureuse à la France, & lui faire mépriser toute sorte de respect, ils l'ont engagé dans un mariage contre nôtre expresse volonté. C'est pourquoi, après tant de moiens tentez inutilement afin de ramener nôtre frere à son devoir, & ne voulant rien omettre dans une affaire de si grande importance, nous avons résolu de faire entendre nous mêmes nos intentions dans nôtre Parlement, & d'y déclarer à tout le monde, que ce prétendu mariage étant contraire aux loix fondamentales de nôtre Etat, & que la dignité de nôtre Couronne se trouvant interessée dans l'offense que nous avons reçuë, nous*

n'y

1634. *n'y conſentirons jamais. A Dieu ne plaiſe, que la poſtérité nous reproche un jour, d'avoir eu moins de jalouſie que nos predeceſſeurs pour la gloire de la France, & d'avoir confondu les injuſtices faites au public que la juſtice des Rois ne doit point pardonner, avec les offenſes commiſes contre leur perſonne, que la clemence peut ſouvent remettre.* Sa Majeſté promettoit enſuite au Duc d'Orleans d'oublier tout le paſſé, de le retablir dans tous ſes biens, & de le traiter favorablement, pourvû qu'il revînt dans trois mois *reprendre*, diſoit-elle avec un peu trop de faſte, *le rang glorieux de la ſeconde perſonne du premier Roiaume de l'Europe.* Quant à ceux qui l'avoient ſuivi, le Roi les aſſuroit d'une abolition entiére, s'ils rentroient dans leur devoir avant l'expiration du terme préſcrit. Le Preſident Le Coigneux, Monſigot, & les Evêques au procès desquels les Commiſſaires du Pape travailloient actuellement, furent exceptez de l'amniſtie promiſe.

On reflechit diverſement ſur la déclaration. Quelques-uns applaudiſſoient à la ſincerité de Louïs, qui confeſſoit de bonne foi que l'heureux ſuccès de ſes entrepriſes étoit l'effet des conſeils & de la ſage conduite de ſon Miniſtre, & louoient en même temps la modeſte politique de Richelieu, qui dans ſa harangue donnoit la gloire de tout au Prince, & ſe regardoit tout au plus comme une *cauſe ſeconde* dont le Roi ſe ſervoit parce qu'il le vouloit, ſans en avoir beſoin. D'autres plus judicieux & plus penétrans raiſonnoient ſur l'affectation de ne dire pas un ſeul mot de la Reine Mere dans la déclaration. Ils en concluoient que le Cardi-

nal:

Digitized by Google

nal vouloit lui faire ſentir qu'on ſouhaitoit à la vérité de rappeller le Duc d'Orleans en France; & que pour elle on la trouvoit fort bien dans les païs étrangers. Quant à ce qui concernoit le mariage de Gaſton, tous les gens ſages levérent les épaules en ſe repreſentant les ſuites terribles que ſa diſſolution auroit peut-être un jour. Car enfin, il pouvoit ariver que la Ducheſſe d'Orleans acouchât bien-tôt d'un fils. *Si le Roi & Monſieur viennent à mourir*, diſoit-on, *les Princes du ſang lui diſputeront la Couronne. Et quand le mariage ſubſiſteroit, les cadets ne pouront-ils pas dire que la naiſſance de leur aîné, n'eſt pas légitime, & que la ratification ſubſéquente du mariage ne rend pas un fils né auparavant, habile à ſuccéder au Roiaume? Suppoſons encore que Monſieur dégouté de la Princeſſe Marguerite conſente à la diſſolution & ſe remarie. Les Princes du ſang ne prétendront-ils point que le premier mariage étoit bon & legitime, & qu'il a été injuſtement caſſé? Quelles guerres civiles une pareille affaire cauſera-t'elle peut-être un jour? Le Duc de Loraine a commis une grande imprudence en permettant que ſa ſœur épouſât de la ſorte l'heritier preſomptif de la Couronne: cela eſt certain. Mais enfin, la faute eſt faite. Il faut la diſſimuler. Le mariage n'eſt point inégal. La Maiſon de Loraine vaut infiniment mieux que celle de Medicis. L'Empereur & le Roi d'Eſpagne ſeroient bien aiſes qu'on crût que les Comtes d'Harſpurg dont ils deſcendent, étoient cadets des anciens Comtes d'Alſace, dont les Princes Lorains tirent certainement leur origine. Pour contenter le dépit & la haine, peut-être l'ambi-* 1634

tion

1634. *tion extravagante d'un Miniſtre, qui veut obliger Monſieur à prendre la Combalet, faut-il expoſer l'Etat au danger d'un bouleverſement général?*

Charles Duc de Loraine ſe démet de ſes Etats en faveur du Cardinal ſon frere.

Peu de jours après la vérification de la déclaration de Louïs au Parlement de Paris, la Cour ſouveraine de S. Michel en Loraine enrégîtra ſolennellement un acte de *donation entre vifs*, par lequel l'infortuné Duc Charles ſe démettoit purement & ſimplement de tous ſes Etats en faveur de Nicolas François Cardinal ſon frere. *Le Duc*, dit le Maréchal de Baſſompierre qui dans ſa priſon, prenoit interêt aux affaires de ſon païs, *voiant que ſes ennemis lui rendoient continuellement de mauvais offices auprès du Roi, & qu'aucune de ſes actions ne pouvoit contenter Sa Majeſté, envoia premiérement le Cardinal ſon frere en France, pour diſſiper les ſoupçons du Roi. Cette nouvelle tentative n'aiant pas reüſſi, le Duc reſolut de renoncer par un acte authentique à ſa ſouveraineté en faveur de ſon frere.* En voici l'extrait. Il eſt daté de Mirecour le 19. Janvier de cette année. *Charles par la grace de Dieu Duc de Loraine, Duc de Calabre, de Bar, de Gueldres, Marquis de Pont-à-Mouſſon, &c. Quoique depuis nôtre avénement à cette Couronne, nous aïons emploié tous les moiens que nous avons jugé convenables, à maintenir nos Etats dans la tranquillité que nous deſirions, & à nous acquitter de l'obligation qui nous eſt commune avec tous les Princes ſouverains, de procurer le repos de nos ſujets; nous avons eu le déplaiſir d'avancer peu dans le juſte deſſein de les rendre heureux, & de vivre en bonne intelligence avec les Princes voi-*

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Mémoires de Beauvau. L. I. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XVII. Mercure François. 1634. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 341. 342.

Digitized by Google

voiſins. Nôtre induſtrie a été inutilement em- 1634.
ploiée à répondre par nos bonnes actions à la droi-
ture de nos intentions. Bien loin d'avoir égard à
nôtre franchiſe, & aux preuves ſuffiſantes que
nous donnions de nôtre ſincérité, par toutes les
ſoumiſſions qu'on a deſirées de nous, & par le
dépôt des plus importantes places de nos Etats,
on a interpreté ce que nous faiſions d'une manié-
re ſiniſtre que nous n'avons pas pû prévoir. Tant
de mauvaiſes impreſſions conçuës à nôtre des-
avantage, nous perſuadent que nôtre ſeule per-
ſonne eſt odieuſe, ſans que nous en connoiſſions les
raiſons. Dans cette facheuſe extrémité, nous
nous croions obligez de recourir au dernier &
ſeul remédé, capable de prevenir la deſolation
dont nos Etats ſemblent être menacez. C'eſt de
les remettre deſormais entre les mains d'une per-
ſonne, en qui on préne plus de confiance, que
nous n'en avons acquis juſques à preſent par tou-
tes les voies qui nous ont paru convenables. Nous
témoignerons ainſi de la maniére du monde la plus
authentique, nôtre ardent & ſincére deſir de
preférer le repos de nos ſujets à nôtre contente-
ment.

Perſuadez que nous ne pouvons choiſir une
perſonne, dont les actions ſoient plus capables de
donner de la confiance que celle de nôtre très-cher
& très-amé frere Monſieur Nicolas François de
Loraine Cardinal, nôtre légitime & préſomptif
héritier, de la conduite duquel nous eſpérons au-
tant de bonheur qu'il eſt néceſſaire au ſuccès fa-
vorable du retabliſſement & de la conſervation
de nos Etats; pour ces cauſes & autres conſidéra-
tions, & particuliérement par l'affection que nous
portons à nôtre frere tant à cauſe de la proximité
du

1634. *du ſang, que des qualitez louables que nous avons reconnuës en lui, ſavoir faiſons qu'après avoir deliberé pluſieurs fois ſur cette affaire dans nôtre Conſeil, Nous en preſence de nôtre frere, d'autres Princes de nôtre ſang, Seigneurs & Officiers de nôtre Couronne, avons de nôtre propre ſcience, pure, franche, & libre volonté, donné, conferé, cedé, & tranſporté, donnons, conférons, cédons, & tranſportons par donation entre vifs, de pure libéralité, & ſans y pouvoir contrevenir pour quelque cauſe que ce ſoit, à nôtre frere preſent & acceptant, ſous la condition neantmoins de réverſion à nous, en cas que nous lui ſurvivions, nos Duchez de Loraine & Barois, terres & ſeigneuries annexées & dépendantes, ſelon que nos predeceſſeurs, & nous en avons joui juſques à preſent, & généralement tous nos autres biens, terres, droits & actions qui nous apartiennent en proprieté, par uſufruit, & à quelqu'autre titre que ce ſoit, ſans retenir, ou nous reſerver aucune choſe.*

Charles finit en diſpenſant les Lorains du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient preté, & leur ordonne de reconnoître Nicolas François ſon frere pour leur naturel & légitime Souverain. L'acte aiant été publié dans les formes, le Cardinal de Loraine prit la qualité de Duc, & ſe fit appeller le *Duc François*. Nous le nommerons ainſi dans la ſuite. Charles ſe retira incontinent après à Bezançon dans la Franche-Comté, & conſerva ſeulement à ſa ſolde deux mille hommes de pied, & environ mille chevaux qu'il conduiſoit au ſervice de la Maiſon d'Autriche. Tout le monde crut qu'il y avoit de la colluſion entre les deux fréres.

Cela.

Cela eſt fort vraiſemblable. Bien loin que je les en blâme, ils ſont à mon avis louables d'avoir concerté entr'eux les moiens de ſauver leur maiſon, dont Richelieu avoit juré la ruïne. L'aîné incapable de plier devant un Miniſtre hautain & vindicatif, eſpéroit d'engager par ſon attachement & par ſes ſervices l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, à retirer du moins par un traité de paix ce que le Roi de France avoit uſurpé en Loraine, pendant que le cadet moins altier & plus ſouple tâcheroit de conſerver ce qui reſtoit des débris d'une des plus nobles & des plus anciennes Maiſons ſouveraines de l'Europe en menageant Louïs & ſon Cardinal. *Mais Sa Majeſté Très-Chrétienne*, remarque judicieuſement le Marquis de Beauvau, *avoit déja trop d'avantage ſur la partie, pour demeurer en ſi beau chemin.* On lui fit trouver de nouveaux prétextes de mecontentement, & le Maréchal de la Force eut ordre de s'emparer du reſte de la Loraine. 1634.

Querelle faite au nouveau Duc de Loraine par le Cardinal de Richelieu.

Un des premiers ſoins du nouveau Duc, ce fut de donner avis au Roi Très-Chrétien de l'abdication de Charles. Pour ſe le rendre plus favorable, on promit d'obſerver religieuſement les traitez faits avec lui. Mais tous les ménagemens de François furent inutiles. La reſolution en étoit priſe. Richelieu vouloit ruïner la Maiſon de Loraine, à moins que les chefs ne ſe miſſent dans une entiére dépendance de ſes volontez. *Le Roi*, répondit-il froidement quand Contriſſon que François avoit dépéché, preſenta l'acte de démiſſion, *a deux ſujets de plainte contre le Duc Charles, l'infraction des traitez, & la ſeduction de Monſieur qu'on*

1634. *qu'on a forcé à épouſer la Princeſſe Marguerite. Le premier article, c'eſt une obligation réelle. M. de Loraine ne peut tranſporter ſes Etats, ſans que ſon ſucceſſeur demeure obligé à l'acompliſſement entier de toutes les conditions ſtipulées dans les trois derniers traitez. Quant à la violence faite à Monſieur, l'abſence ne diſpenſe pas M. de Loraine de s'en juſtifier, ou du moins de déclarer juridiquement ce qu'il ſait de l'affaire. Il n'eſt pas ſeul coupable de la ſéduction dont Sa Majeſté ſe plaint. M. le Cardinal de Loraine y a grande part. En qualité d'Evêque de Toul, il a diſpenſé de la publication des bans, & donné pouvoir à un Moine de benir le prétendu mariage; ceremonie qui ſe devoit faire du moins en preſence du Curé de la paroiſſe, ſelon le réglement du Concile de Trente. Le Roi a bien voulu diſſimuler les raiſons particuliéres qu'il a d'être mécontent de M. le Cardinal de Loraine, auſſi bien que l'abus du paſſeport de Sa Majeſté pour faire évader la Princeſſe Marguerite. C'eſt à M. le Cardinal de ſe conduire maintenant de telle maniére, que Sa Majeſté continuë d'avoir les mêmes égards pour lui.* La fin ambiguë de ce diſcours embaraſſa Contriſſon & ceux qui s'intereſſoient en faveur de la Maiſon de Loraine. On ne ſavoit ſi Richelieu vouloit chercher de nouveaux prétextes de querelle, ou s'il prétendoit ſeulement rendre l'affaire plus difficile, afin de reduire le nouveau Duc à la neceſſité de ſe tirer d'intrigue en épouſant la Combalet que ſon oncle ambitieux auroit bien voulu faire Ducheſſe de Loraine.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 743. 744. &c. Journal de Baſſompierre. Tom. II.

Contriſſon n'avoit pas ordre de parler de cette alliance, dont la vanité du Miniſtre ſe flatoit.

Digitized by Google

toit. Les deux freres avoient concerté enſemble que François prendroit la Princeſſe Claude leur couſine, afin d'aſſurer les Duchez de Loraine & de Bar dans la Maiſon de Vaudemont, en épouſant l'un & l'autre les deux filles du feu Duc Henri leur oncle. Mais ſi Contriſſon ne diſoit rien du mariage de François avec Combalet, il prenoit bien garde qu'il ne lui échappât quelque choſe qui pût faire ſoupçonner à Richelieu, qu'on ne penſoit plus à ſa niéce, de peur qu'il ne ſe vengeât d'avoir été joué par les avances de François à ſon dernier voiage à la Cour de France. Lors que Contriſſon prit ſon audience de congé, le Miniſtre affecta de le tenir en ſuſpens ſur ce que le Roi, ou plûtôt lui même penſoit de la démiſſion de Charles, ſi elle ſeroit aprouvée, ou non. *Aſſurez M. le Cardinal de Loraine*, dit Richelieu, *que ſon repos & ſa bonne fortune dependent du parti qu'il voudra prendre maintenant. S'il pretend ſe conduire auſſi mal que M. le Duc ſon frere, il ſe jettera dans les mêmes embaras, peut-être en de plus grands. Que s'il a un deſir ſincére de meriter la bienveillance de Sa Majeſté, il faut que les effets repondent à ſes proteſtations. Le Roi demande que M. le Cardinal deſaprouve le mariage de Monſieur avec la Princeſſe Marguerite; qu'il conſente à la diſſolution; qu'il remette entre les mains de Sa Majeſté la minute du contract, la diſpenſe de la publication des bans & de la benediction par le Curé de la paroiſſe, l'acte original de la celébration du mariage avec le nom des témoins qui aſſiſtérent à la ceremonie, enfin la perſonne même du Moine qui a béni le prétendu mariage. On vous donnera* 1634.

tou-

1634. *toutes ces demandes dans un mémoire, & vous rapporterez inceſſamment la réponſe préciſe de M. le Cardinal de Loraine à chaque article.*

L'approbation du Roi étant tout au plus néceſſaire pour l'abdication du Duché de Bar qui reléve de la Couronne de France, & non pour celle du Duché de Loraine, ſouveraineté indépendante, François crut que rien ne l'empéchoit de prendre la qualité de Duc de Loraine, & de ſe faire reconnoître par ſes ſujets. Le voila donc qui entre dans les fonctions de ſa nouvelle dignité. On le nomme le Cardinal Duc de Loraine. Il faiſoit ces premiéres démarches avec d'autant plus de confiance, que la demiſſion n'étoit point formellement desaprouvée à la Cour de France, & que le ſilence de Louïs ſembloit promettre un conſentement, en cas qu'on en uſât bien avec lui. François renvoie promptement Contriſſon à Paris avec une lettre de créance & des inſtructions particuliéres. Il enjoignoit à ſon exprès de proteſter au Roi que la plus ardente paſſion du nouveau Duc, c'étoit d'obtenir les bonnes graces & la protection de Sa Majeſté. Il devoit preſenter enſuite la réponſe aux demandes contenuës dans le memoire donné par le Cardinal de Richelieu, & ſe plaindre de l'entrepriſe du Maréchal de la Force, qui s'étoit emparé depuis peu de Saverne en Alſace avec une extréme hauteur & ſans rien dire, quoi qu'il n'y eût aucune guerre déclarée entre la France & la Loraine. L'Empereur avoit donné la garde & le domaine utile de la place au Duc Charles, comme un dedommagement des dépenſes faites pour le ſervice de Sa Majeſté Imperiale.

Enfin,

Digitized by Google

Enfin, Contriſſon avoit ordre de remontrer 1634.
que dans les villes données en dépôt au Roi, les Commandans de la garniſon troubloient les Magiſtrats Lorains dans l'éxercice de leurs charges, & ſur tout en ce qui regardoit la levée des revenus du Souverain, & de demander une nouvelle prorogation du terme fixé pour rendre l'hommage du Duché de Bar, le Duc François ne pouvant pas s'acquitter ſi-tôt de ce devoir. Richelieu aiant parcouru les papiers que l'exprès lui preſenta, dit d'un air mépriſant & dedaigneux en liſant tout haut la ſouſcription de la lettre ſignée, François Cardinal Duc de Loraine, & en repetant plus d'une fois les mots de *Duc de Loraine : cette qualité ſe prend pour tromper le Roi. Mais on ne donnera pas dans le panneau.* Le Miniſtre enflammé de colére du moins en apparence, dit tant de choſes desobligeantes & injurieuſes à la Maiſon de Loraine, que le pauvre Contriſſon interdit & tremblant, ne ſavoit comment juſtifier ſon maître des reproches que Richelieu lui faiſoit ſur les réponſes aux demandes du Roi.

Monſeigneur, dit enfin le Gentilhomme Lorain en reprenant un peu ſes eſprits, *le Cardinal Duc mon maître a fait chercher la minute du contract de mariage dans les regitres du Secretaire d'Etat, & chez tous les Notaires publics : elle ne ſe trouve nulle part. M. le Comte de Braſſac qui commande pour le Roi à Nanci, en rendra témoignage à Vôtre Eminence. On ne dit pas qu'il n'y ait point de contract. Peut-être qu'il a été fait ſous ſeing privé, & que Monſieur l'a entre ſes mains. L'original des diſpenſes ne ſe rencontre pas non plus. Pour*

1634. *vous convaincre qu'il y va de bonne foi, le Cardinal Duc mon maître s'offre de signer la copie que Vôtre Eminence lui a envoiée, & de certifier qu'elle est exacte. Il en est de même de l'acte original de la celebration du mariage : tout est enlevé. On ne peut pas dire le nom des témoins présens à la ceremonie. Enfin, le Religieux qui a donné la benediction s'est evadé. Je voi bien*, repliqua Richelieu avec une colére véritable, ou feinte, & en affectant de ne donner point à François la qualité de Duc, *que M. le Cardinal de Loraine veut marcher sur les traces de M. son frere. Les reponses pleines d'artifice & de dissimulation qu'il envoie, sont contraires à ce qu'il nous a dit ici. Elles découvrent suffisamment sa disposition & ses desseins. Il a protesté plus d'une fois qu'il ne savoit rien du prétendu mariage de Monsieur ; Et il confesse aujourd'hui qu'il a donné deux dispenses. Pouvoit-il mieux nous convaincre de sa mauvaise foi ? Peu s'en est fallu que nous n'aions cru comme les autres, que M. le Cardinal de Loraine avoit de la droiture & de la candeur. Voilà de quoi desabuser ceux qui ont bonne opinion de lui. Au reste, il importe peu au Roi d'avoir la minute du prétendu contract de mariage. Il y a dans les bureaux des Secretaires d'Etat, suffisamment de quoi prouver la vérité des faits avancez. S'il ne paroit point de contract : tant mieux. La nullité du prétendu mariage en sera plus certaine. Pour ce qui est des témoins & du Moine fugitif, nous connoissons les uns. L'autre on saura bien l'attrapper. Le Roi a les mains longues. Jusques à present j'ai fait profession d'être serviteur de M. le Cardinal de Loraine. Mais puisqu'il veut*

sui-

suivre les mauvais exemples de son frere, je serai obligé de me déclarer son ennemi. Quelle arrogance! Pretendoit-il donc être Roi, ce Prêtre insolent? 1634.

Il ajouta que bien loin de desavouër le Maréchal de la Force, & de faire des excuses sur son entrepriſe, le Roi étoit fort content de la conduite du General de ſes troupes, & que les Suedois auroient enlevé tôt ou tard Saverne aux Lorains qui n'avoient pas aſſez de forces pour défendre la place. Le Cardinal paſſa plus doucement ſur les plaintes contre les Officiers de Louïs dans les villes données en dépôt à Sa Majeſté. *On verra*, dit-il, *ſi vos remontrances ſont juſtes.* Puis venant à la prorogation du terme pour l'hommage du Duché de Bar, *le Roi*, dit-il d'un ton plus fier & plus menaçant, *eſt ſi éloigné d'acorder ce que M. le Cardinal de Loraine demande ſur cet article, que Sa Majeſté penſe tout de bon à déclarer le Barois reüni à la Couronne de France par la felonnie de M. de Loraine. Le principal court même riſque de ſuivre l'acceſſoire.* Il vouloit inſinuer que Louïs pouroit bien en conſéquence de l'arrêt que le Parlement de Paris rendroit ſur le ridicule & pretendu rapt de l'heritier préſomptif de la Couronne par le Duc Charles, ſe ſaiſir encore de toute la Loraine & la garder comme un dédommagement des frais de la guerre, que Charles, auroit-on dit, s'étoit juſtement attirée. *En tout cas*, pourſuivit Richelieu, *la loi ſalique n'eſt établie ni en Loraine, ni dans le Barois. Le pretendu teſtament du Roi René n'eſt pas une piece fort authentique. Et quand il ſeroit véritablement de lui, on ne demeure pas*

1634. *d'acord qu'il ait pû changer la nature des fiefs & des souverainetez. Le Duc Charles n'a jamais possedé les Duchez de Loraine & de Bar, qu'en vertu de son mariage avec Madame la Ducheſſe son épouse fille ainée du feu Duc Henri. La Princeſſe Claude eſt l'heritiére legitime, ſi Madame ſa ſœur meurt ſans enfans. M. le Cardinal ſe preſſe un peu trop de prendre une qualité qui ne lui appartient pas ſeurement. On la lui peut conteſter par plus d'une raiſon.*

Contriſſon ſortit de l'audience entierement conſterné. Il va promptement conſulter Gondi Envoié du Grand-Duc de Toſcane, & Chanvallon qui cherchoient à ſervir la Maiſon de Loraine. Le mariage du nouveau Duc avec la Combalet paroiſſoit & le meilleur, & preſque l'unique expédient de la ſauver d'une entiére deſolation. Mais François n'avoit point ordonné de faire aucune avance auprès de Richelieu: Et le Miniſtre inflexible dans ſa maxime altiére & arrogante, que ſi les gens ſacrifiez à ſa vengeance, ou bien à ſon ambition, demandoient enſuite à ſe racommoder avec lui, ils devoient humblement lui preſenter la carte blanche; Richelieu, dis-je, prétendoit que les Lorains le recherchaſſent deſormais, & reçuſſent les conditions qu'il lui plairoit de préſcrire. Un bruit ſourd ſe répandoit déja que le Duc François alloit épouſer la Princeſſe Claude ſa couſine. Contriſſon attentif à prevenir le mauvais effet que cela pouroit faire ſur l'eſprit du Miniſtre déja trop irrité, proteſtoit dans toutes les occaſions, que ni le nouveau Duc, ni la Princeſſe ne feroient rien ſans le conſentement exprès du Roi. Mais le Gentilhomme Lo-

Lorain s'avançoit trop. En voulant bien faire, il gâta encore plus les affaires de son maître. 1634.

Soit que les deux freres l'eussent ainsi concerté au temps de l'abdication de l'aîné : soit que le Duc François fût averti secretement que la Cour de France changeant tout à coup de vuës, prétendoit desormais faire déclarer que la *loi salique* n'est point reçuë dans les Duchez de Loraine & de Bar, se servir ensuite du nom de la Duchesse Nicole, qui chagrine de la maniere dure & mal-honnête dont le Duc Charles en usoit avec elle, entretenoit une assez étroite correspondance avec le Roi Très-Chrétien, & marier enfin la Princesse Claude sœur de Nicole à un Prince du sang Roial de France : soit que ce fut seulement une juste & sage précaution du Duc François, pour s'assurer davantage à lui même, ou du moins à ses enfans la possession des Etats que son frere lui cédoit, il ne demeura pas long-temps sans prendre la resolution de quitter son chapeau de Cardinal, & d'épouser sa cousine seconde fille du Duc Henri. Dans ce dessein, il se retire à Luneville, & y méne avec lui la Duchesse Nicole, & les Princesses Claude & de Phaltzbourg. Le Maréchal de la Force craignant les suites de cette retraite, fait marcher sur le champ des troupes, afin d'investir Luneville, & d'empêcher qu'il ne se fît rien d'extraordinaire sans le consentement du Roi son maître. *François averti*, dit le Marquis de Beauvau, *que le Maréchal a reçu ordre de tirer les Princesses de ses mains, & de les envoier en France, presse Claude de l'épouser incessam-*

Le Duc François de Loraine épouse la Princesse Claude sa cousine.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Beauvau. L. I. Mercure François. 1634. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 750. 751. 752. Historie di Gualdo Priorato. Part. I. L. VIII.

1634. *ceſſamment, & lui remontre la neceſſité de ſauver leur maiſon. Elle y conſentit d'autant plus volontiers, que depuis long-temps, elle avoit conçu de l'eſtime & de l'affection pour ce Prince. La diſpenſe du mariage defendu entre les couſins germains, cauſoit une grande difficulté. Mais certains Caſuiſtes qui ſe trouvoient auprès d'eux, paſſerent par deſſus, à cauſe de la néceſſité de l'Etat, & de l'extremité du Duc & de la Princeſſe, renfermez dans une place incapable de reſiſter plus d'un jour. On depécha un Courier au Pape pour lui remontrer les raiſons de précipiter le mariage, & pour lui demander ſa diſpenſe.* Bien-aiſe de pouvoir gratifier quelqu'une de ſes creatures du chapeau rouge qu'on lui renvoioit, Urbain acorde tout ſans peine. *Comme le Duc Charles n'avoit point d'enfans de la Ducheſſe Nicole,* pourſuit Beauvau, *& ne vivoit pas en trop bonne intelligence avec elle, il étoit à craindre que ſi la Princeſſe Claude ſa ſœur, que le Duc Charles maltraitoit pareillement, venoit à tomber entre les mains du Roi, avant que d'avoir épouſé ſon couſin, on ne la mariât à quelque Prince du ſang Roial, qui auroit réveillé la queſtion du droit des femmes à la ſucceſſion des Duchez de Loraine & de Bar. Ce deſſein fut bien-tôt decouvert. Le Marechal de la Force informé du mariage par un Gentilhomme que le Duc François depécha pour lui en donner avis, écrivit que le Roi ſe tiendroit offenſé de ce que l'affaire étoit concluë ſans ſa participation. Eſperant que peut-être, elle ne ſeroit pas conſommée, à cauſe du défaut de diſpenſe qui pouvoit cauſer une nullité, il obligea le Duc François de retourner à Nanci, & d'y attendre*

tendre les ordres de Sa Majesté. Le Duc obeït, & vint coucher à S. Nicolas. Vingt compagnies de cavalerie Françoise y arrivent le lendemain pour arrêter le Duc & les Princesses. Mais il étoit trop tard. On trouva François au lit avec son épouse. Tous furent conduits au château de Nanci sous sure garde. 1634.

Un autre Historien marque les Casuïstes qui furent consultez sur le mariage précipité de François & de Claude. A dix heures du soir, on envoia chercher le Prieur & le Soussprieur des Chanoines Réguliers de l'Abbaïe de S. Remi à Luneville. Le Duc leur aiant remontré le danger auquel la Loraine seroit exposée par le projet que le Roi de France formoit d'enlever la Princesse Claude, & qu'il ne voioit pas d'autre moien de prévenir cet inconvenient, qu'en épousant à l'heure même sa cousine germaine, sans attendre la dispense du Pape, puisque Luneville se trouvoit déja investi par les François, il pria les deux Religieux de lui dire, si le mariage seroit valide en ce cas-là, ou non. Le Prieur & le Soussprieur demandérent du temps pour consulter les Canonistes, & répondirent deux heures après que le Duc, en qualité d'Evêque de Toul Diocesain, se pouvoit dispenser lui même de la publication des bans, ou donner à quelqu'un le pouvoir de lui en acorder la dispense. Mais que celle au second degré de consanguinité, paroissoit absolument reservée au Pape, & que si les Evêques l'avoient donnée quelquefois, ce n'étoit que dans une grande necessité. *Je suis certainement dans le cas*, repartit François. *Y eut-il jamais un besoin plus pressant de précipi-*

1634. *ter la celebration d'un mariage neceſſaire au repos d'une famille, & au bien d'un Etat? J'eſpere que le Pape n'y trouvera point à redire, & qu'il fera expedier ſa diſpenſe, dez que mon exprès lui aura preſenté la ſupplique.*

Après cette conſultation, le Prieur de S. Rémi donne la benédiction nuptiale au Duc François & à la Princeſſe Claude, en preſence du Souſprieur, de la Ducheſſe Nicole, de quelques Demoiſelles, & d'un Gentilhomme. Le mariage aiant été conſommé ſur l'heure, le premier ſoin du Duc ce fut de donner avis au Roi de France, que pour des raiſons importantes à l'un & à l'autre, François & Claude avoient cru devoir conclure avec quelque précipitation, une affaire projettée depuis quelque temps dans leur famille. On chargea Lenoncourt d'aller faire le compliment. La bienſeance de la Souveraineté fut gardée, en ſupprimant toutes les excuſes de n'avoir pas attendu la voſonté d'un Roi dont les contractans n'étoient aucunement ſujets. On parla encore moins de l'affront que François ſembloit faire à la Combalet, abandonnée après une recherche publique. Le Duc ſuppoſa que Richelieu avoit rejetté lui même la propoſition, en répondant que ſa niéce étoit reſoluë à l'acompliſſement de ſon vœu de prendre le voile. On ordonna ſeulement à Lenoncourt de ſe plaindre de ce que le Maréchal de la Force s'étoit emparé de Luneville; de ce qu'il ſe diſpoſoit à prendre de même toutes les autres places de la Loraine; de ce que François, les deux Ducheſſes, & la Princeſſe de Phaltzbourg, étoient reſſerrez dans le château de Nanci com-

comme dans une prison. Le Gentilhomme devoit prier ensuite Sa Majesté Très-Chrétienne de les remettre tous en liberté, de rendre Luneville, d'observer les traitez faits avec elle, & remontrer à Louïs que le Duc François avoit assez témoigné son desir sincére de le contenter, en remettant Luneville à la premiere sommation du Maréchal de la Force. 1634.

Un exprès du Comte de Brassac Commandant pour le Roi à Nanci, ariva dans le même temps à la Cour de France. Il venoit recevoir les ordres de Sa Majesté sur la maniere, dont Brassac en useroit avec le Duc François, les deux Duchesses Nicole & Claude, & la Princesse de Phaltzbourg. Richelieu se trouvoit assez embarassé. *Il eût bien voulu*, dit le Marquis de Beauvau, *séparer la Princesse Claude de son époux, la faire conduire à Paris, & laisser au Duc François la liberté d'aller où bon lui sembleroit. La Princesse étoit seule necessaire à l'exécution de son projet. D'ailleurs ne pouvant supposer que le Duc fût marié, à cause du défaut de dispense, le Ministre n'osoit rien faire contre lui, de peur que le Pape ne trouvât mauvais qu'on attentât à la personne, ou à la liberté d'un Cardinal distingué par sa grande naissance, qui n'avoit rien fait contre le Roi, & qui n'étoit point son sujet. La perplexité de Richelieu retardant les ordres de Sa Majesté, le Duc François eut le temps de se sauver avec la Duchesse son épouse d'une maniére assez adroite, mais fort triste pour des personnes du premier rang.* Lenoncourt fut seulement renvoié d'abord. *Le mariage de M. le Cardinal de Loraine*, lui dit le dissimulé Ministre de Louïs, *est une af-*

1634. *faire de famille à laquelle Sa Majeſté ne s'intereſſe en aucune maniére. On trouve étrange qu'elle ait été concluë & conſommée ſans attendre la diſpenſe du Pape. La bienſéance voudroit que M. le Cardinal de Loraine ſe ſéparât de la Princeſſe Claude, juſques à ce que Sa Sainteté ſe ſoit expliquée, & qu'elle ait reçu le chapeau de Cardinal qui lui doit être renvoié avec beaucoup de reſpect & de ſoumiſſion. Je ne ſai pourquoi M. le Cardinal & les Princeſſes de Loraine diſent qu'on les tient en priſon. Ils ſont dans la capitale des Etats de leur maiſon. M. de Braſſac les traite avec le reſpect dû à leur rang. Ils ont la liberté de ſe promener par tout au dedans & au dehors du palais de Nanci. Il eſt vrai que le Roi veut que M. le Cardinal ſoit obſervé de près. Mais à qui s'en doit-on prendre? Aux mauvaiſes intentions du Duc Charles, & à l'étroite correſpondance qui continuë entre les deux freres. C'eſt ce qui oblige Sa Majeſté à uſer de toutes les précautions poſſibles. Elle ne croit pas devoir permettre que le cadet faſſe les mêmes équippées que l'aîné, ni que l'un ſorte de la Loraine comme l'autre. Sur quel fondement peut-on s'imaginer que le Roi rendra Luneville? La place n'eſt pas fortifiée, je l'avouë. Mais on la peut faire bonne & s'y defendre long-temps.*

Quelque preſſantes que fuſſent les inſtances de Lenoncourt, il ne pût obtenir autre choſe. Bientôt il decouvrit que le Roi penſoit à ſe rendre maître de la Motte & de Bitſch, les deux ſeules bonnes places qui fuſſent demeurées aux Lorains. On diſoit que le Roi iroit à Nanci dans le printemps, faire declarer que ce

ce qu'on nomme la loi ſalique, n'a point de lieu dans les Duchez de Loraine & de Bar, que la Ducheſſe Nicole ſeroit reconnuë ſeule & légitime héritiére du feu Duc Henri ſon pere, qu'on la conduiroit à Paris avec la Princeſſe Claude ſa ſœur, & que Richelieu croioit qu'il ſeroit moins odieux de s'aſſurer de tous les Etats de la Maiſon de Loraine ſous le nom de la Ducheſſe Nicole, que de confiſquer le Duché de Bar, & de s'emparer de celui de Loraine, comme d'un dédommagement pour les frais de la guerre. Tel étoit le nouveau plan du Cardinal. Le Duc Charles en craignoit tellement l'exécution, qu'il envoia promptement offrir au Roi, de lui remettre la Motte & Bitſch, pourvû que Sa Majeſté voulût laiſſer au Duc François & aux Princeſſes retenuës avec lui, la liberté d'aller où il leur plairoit, & retirer ſes garniſons de la vieille ville de Nanci, & des autres places compriſes dans le traité de Charmes. La propoſition fut rejettée avec hauteur. Richelieu comptoit que les Princeſſes ne lui échapperoient pas, & que les deux freres ſeroient bien-tôt reduits à la néceſſité d'abandonner à Louïs tout ce qui leur reſtoit dans la Loraine. 1634.

Je rapporterai le recit même que le Marquis de Beauvau fait de la fuite du Duc François & de la Ducheſſe ſon épouſe. Ses triſtes circonſtances tirent les larmes des yeux du lecteur le plus inſenſible. Pour moi, c'eſt avec la derniére indignation que je raconte la maniére, dont un Roi qui prenoit le ſurnom de *Juſte*, reduiſit des perſonnes d'une naiſſance presqu'égale à la ſienne, dont il n'avoit aucun ſujet légiti- Diſperſion de toute la Maiſon de Loraine.

1634. me de se plaindre, à de si cruelles extrémitez pour sauver leur liberté, & usurpa ensuite tous les Etats d'une maison tant de fois alliée à celle de France. Tout ce qu'on peut alleguer en faveur du foible Louïs XIII. c'est que son Ministre le trompoit. Cela le disculpe-t'il devant Dieu & devant les hommes? *Le Duc François*, dit Beauvau, *se voiant comme prisonnier, disposa Madame son épouse à se tirer des mains de ses mauvais hôtes, avant que le courier envoié par le Comte de Brassac à la Cour de France, rapportât ce qu'on auroit ordonné de leurs personnes. Il choisit pour cet effet le premier jour d'Avril, auquel on a coutume en Loraine de faire de petites tromperies à ceux qui ne s'en défient pas. Cela s'appelle*, donner le poisson d'Avril. *Le jeu étoit si peu connu des François, que ce jour-là ils se défioient de tout ce qu'on leur disoit. De maniére qu'ils demeurérent long-temps sans vouloir ajouter foi aux divers avis qui leur furent donnez d'assez bonne heure de l'évasion du Duc & de la Duchesse, prévenus qu'ils étoient qu'on se vouloit moquer d'eux par une fausse alarme & les faire courir inutilement. Pour mieux tromper ses gardes, la Duchesse étoit sortie la nuit déguisée en page, & portant un flambeau devant un Gentilhomme du Duc François, nommé Beaulieu, conducteur de l'entrepriſe. En passant sous les portes du château soigneusement gardées, Beaulieu feignit d'être en colére contre le prétendu page, & le menaça de lui donner de coups de pied, s'il ne vouloit mieux éclairer. La Duchesse alla joindre son époux dans la maison de Bornet premier Gentilhomme de la chambre du Duc. Il s'y étoit déja rendu, sous*

Mémoires de Beauvau. L. I.
Journal de Bassompierre. Tom. II.
Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans.
Mercure François. 1634.
Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 753. 754. 755.
Historie di Gualdo Priorato. Part. I. L. VIII.

ſous un méchant habit de crocheteur, après avoir fait couper ſes beaux cheveux, afin d'être moins reconnoiſſable. 1634.

Dez que les portes de la ville furent ouvertes à la pointe du jour, la Ducheſſe ſortit traveſtie en pauvre femme de village avec une hotte pleine de fumier ſur ſon dos, & conduite par ſon époux deguiſé de méme. En cet équippage, ils marchérent près d'une demie lieuë avec des peines incroiables pour la Princeſſe, qui n'avoit jamais fait un ſi long chemin à pied, ni par des endroits ſi raboteux, avant que de joindre Beaulieu au rendezvous donné. Il les y attendoit avec des chevaux. Une paiſane qui venoit de la campagne les reconnut ſous les portes de la ville. Par une indiſcretion ruſtique, elle raconte l'avanture à un ſoldat du corps de garde qu'elle connoit. Celui-ci la va dire à ſon Officier qui ſe met à rire, croiant que la paiſane ſe veut divertir, en donnant le poiſſon d'Avril *au ſoldat. Cependant l'Officier crut devoir avertir le Comte de Braſſac. Mais ce ne fut que deux heures après. La méme choſe vint dans l'eſprit du Comte. Il craignit d'être joué & de ſe donner un ridicule parmi les Lorains, s'il faiſoit quelque mouvement extraordinaire. Naturellement ſoupçonneux & timide, Braſſac ſe contente d'envoier un ordre ſecret à l'Officier chargé de garder le Duc & la Ducheſſe, de s'informer s'ils ſont dans leur apartement. L'Officier grate incontinent à la porte & demande ſi Leurs Alteſſes ſont levées. Un valet de chambre inſtruit auparavant, répond en faiſant ſigne de la main qu'elles dorment encore, & prie qu'on ne les éveille pas. L'Officier qui les avoit toujours traitées avec beaucoup d'é-*

1634. *d'égards & de reſpect, attend encore quelque temps. Mais le Comte de Braſſac, auquel on donnoit à tous momens de nouveaux ſujets de crainte, arive & oblige le valet de chambre à lui ouvrir la porte. Il va lui même tirer les rideaux du lit. N'y trouvant perſonne, il decharge ſa colere ſur Bornet & ſur les autres domeſtiques du Duc. On les enferme, on les menace de la queſtion, s'ils ne decouvrent l'endroit où le Duc s'eſt retiré, & la route qu'il a priſe, en cas qu'il ſoit hors de Nanci. Les mauvais traitemens du Comte ne purent faire dire à ces pauvres gens ce qu'ils ignoroient. Le Duc ne s'étoit pas decouvert à Bornet, afin qu'il jurât en ſeureté de conſcience. On court inutilement de divers côtez. Le Duc avoit fait une extréme diligence, nonobſtant la délicateſſe de ſon épouſe.*

Il fallut qu'un homme monté en croupe ſur ſon cheval la tint toujours entre ſes bras, pour aller plus vîte & pour l'empêcher de tomber. Le Duc & la Ducheſſe arivent le même jour bien avant dans la nuit en Franche-Comté, à cinq ou ſix lieuës de Bezançon, & vont deſcendre au château d'un Gentilhomme du Duc François. La Ducheſſe accablée de la fatigue d'une journée de vingt-trois lieuës, s'y repoſa quelques jours. Ils eſpéroient de trouver le Duc Charles à Bezançon. Mais il étoit allé joindre l'armée du Roi de Hongrie en Allemagne. De maniere qu'ils ſe virent reduits à prendre la route de l'Italie. Leur deſſein, c'étoit de ſe retirer à Florence auprès de la Grande-Ducheſſe Douairiére de Toſcane leur tante paternelle. Le Cardinal Infant fit aux époux fugitifs tous les honneurs poſſibles à Milan. Le Senat de Genes en uſa de même lors qu'ils

qu'ils y vinrent. Enfin le Grand-Duc de Toſcane petit-fils de Chriſtine leur tante les reçut d'une maniére fort obligeante. Ils paſſérent trois ans à Florence. Mais l'air leur étoit ſi contraire, que ne pouvant plus reſiſter aux maladies preſque continuelles, qui les tourmentoient, ils prirent le parti d'aller à Vienne auprès de l'Imperatrice Eleonore de Gonzague tante maternelle de la Ducheſſe. Leur mariage fut aſſez long-temps ſtérile. Mais enfin Dieu leur donna deux fils & deux filles. Un des jeunes Princes mourut bien-tôt. Celui que Dieu leur conſerva, s'eſt acquis une gloire immortelle dans le commandement des armées de l'Empereur contre les Turcs & contre les François. On voit bien que je parle de Charles V. Duc de Loraine, dont l'Europe a ſi ſouvent admiré la valeur, la prudence & les autres vertus civiles & militaires. 1634.

La fuite de la Princeſſe de Phaltzbourg precéda, ou du moins ſuivit de fort près celle du Duc François ſon frere. *Perſuadée que le Roi de France & le Cardinal de Richelieu lui vouloient beaucoup de mal, parce qu'elle ne diſſimuloit pas ſon juſte reſſentiment des injuſtices faites à toute ſa maiſon, & qu'ils la ſoupçonnoient d'avoir l'eſprit brouillon & remuant*, dit encore le Marquis de Beauvau, *elle craignit d'être arrêtée, & maltraitée. La voila donc qui penſe auſſi aux moiens de ſe ſauver. Elle en vint à bout ſous la conduite de M. de Brone. Feignant de faire une neuvaine à Nôtre-Dame de bon ſecours qui n'eſt qu'à un demi quart de lieuë de Nanci, ce Gentilhomme acoutuma durant quelques jours les ſoldats à le laiſſer paſſer & repaſſer*

1634. *ser en carosse. Le pretexte de la neuvaine, c'étoit un mal de jambe qu'on disoit incurable. C'est pourquoi Brone la tenoit étenduë sur un careau mis le long de la portiere. Un jour la Princesse de Phaltzbourg se cache dessous, & Brone appuie la jambe sur son dos. Elle s'échappa de la sorte sans que les François s'en apperçussent. La Princesse & le prétendu boiteux trouvérent des chevaux qui les attendoient dans un bois voisin, & de bons guides les conduisirent sur les terres du Roi d'Espagne par des chemins détournez.* Le Comte de Brassac chagrin d'avoir ainsi deux fois *son poisson d'Avril*, fit courir en grande diligence après la Princesse. Mais ce fut encore inutilement. Telle fut la triste dispersion des Princes & des Princesses de la Maison de Loraine, si heureuse, si florissante avant le regne du Duc Charles. Ils s'étoient flattez de se procurer un puissant appui, & de s'agrandir même par le mariage de la Princesse Marguerite avec l'heritier presomptif de la Couronne de France: Et une affaire si avantageuse en apparence, causa la ruïne de leur maison. La haine d'un Cardinal impérieux qu'ils ne surent pas ménager, les rendit tous malheureux jusques à la fin de leur vie. Facheuse situation des Souverains voisins d'un puissant Monarque! S'ils ne font pas autant & plus leur cour à ses Ministres qu'à lui même, ils s'exposent au danger d'être dépouillez & perdus sans ressource. Quelle peine toutes les Puissances de l'Europe n'ont-ils pas euë à rétablir, & même assez mal, la Maison de Loraine? Les imprudences du Duc Charles ne disculpent point Louïs XIII. Les violences faites sous son regne à tant de Princes innocens,

cens, feront une flétrissure éternelle à sa mémoire. 1634.

Si nous en croions un Gentilhomme de la Cour du Duc d'Orleans, Phaltzbourg avoit une raison secrete d'aller à Bruxelles, qui ne lui fait pas honneur. *Dans les visites frequentes*, dit cet Auteur, *que Puylaurens rendoit à la Princesse de Chimai depuis le retour de Monsieur à Bruxelles, il devint si éperdument amoureux de Mademoiselle de Chimai fille de la Princesse, qu'oubliant ses engagemens de Loraine, il quitta la marque de Chevalerie que lui donna la Princesse de Phaltzbourg, lors qu'il partit de Nanci. C'étoit un nœud bleu traversé d'une petite épée avec cette inscription*, fidelité au bleu mourant. *Puylaurens le portoit ordinairement du côté du cœur. Mais il le quitta pour prendre un ruban vert, couleur favorite de Mademoiselle de Chimai. La Princesse de Phaltzbourg informée de ce changement, ne peut souffrir un pareil mépris, & conçoit une haine mortelle contre Puylaurens. L'empressement d'aller elle même se venger sur les lieux, lui fait trouver les moiens de se sauver des mains de Brassac Gouverneur de Nanci. Elle se rendit à Bruxelles au mois de Mars en* 1634. Le Marquis d'Ayetone la reçut fort bien. Son logement fut marqué au palais près de l'appartement de la Ducheſſe d'Orleans sa sœur. Si ce récit est éxact, Phaltzbourg s'étoit échappée de Nanci avant le Duc son frere. Cependant tous les Historiens mettent sa fuite après celle des autres. Peut-être que l'Auteur des Mémoires que je cite, ne s'est pas bien souvenu du temps de l'arivée de la Princesse à Bruxelles.

La

1634. La Ducheſſe de Guiſe déja cruellement affligée de l'éxil du Duc ſon époux, ſe ſentit encore de la derniére disgrace de la Maiſon de Loraine. Elle reçut ordre de ſortir de Paris dans trois jours, & d'aller à Reims avec toute ſa famille. On lui dit à l'oreille que le Roi étoit mécontent de la correſpondance qu'elle avoit avec Marie de Medicis. Mais l'ardeur de la Ducheſſe à conſulter les Docteurs de Sorbonne ſur la validité du mariage du Duc d'Orleans, fut la veritable cauſe du commandement que le Roi lui fit à l'inſtigation de Richelieu. On rapporte que pluſieurs Docteurs répondirent que le mariage étoit bon. Ils conſeilloient ſeulement à Gaſton de recevoir une nouvelle benediction nuptiale pour plus grande ſeureté, & de réparer le défaut de certaines formalitez de la premiére, ſur lequel on pouvoit chicaner. Quelques mois après la Ducheſſe de Guiſe eut ordre de ſortir du Roiaume & d'aller joindre le Duc ſon époux à Florence.

On oblige la Ducheſſe Nicole de Loraine à venir en France.

Louïs piqué de l'évaſion de la Princeſſe Claude qu'il eût bien voulu ſéparer de ſon époux, & garder en France, ſolicita vivement la Ducheſſe Nicole de venir à Fontainebleau. On lui promettoit de prendre un ſoin particulier de ſes interêts, & de lui fournir de quoi vivre ſelon ſa qualité. *C'étoit*, dit le Marquis de Beauvau, *le plus grand ſecours qu'elle pût attendre dans l'abandonnement où elle ſe trouvoit.* Les offres de Louïs furent plus intereſſées que genereuſes. On prétendoit amuſer Nicole, & ſe ſervir de ſon nom pour donner, comme je l'ai déja dit, une couleur moins noire

&

& moins odieuſe à l'uſurpation de la Lorraine. 1634.
Soit que la Ducheſſe crût qu'on lui parloit de bonne foi ; ſoit que toujours chagrine contr'un époux qui l'avoit extrémement maltraitée, quoi qu'elle lui eût apporté pour dot la jouïſſance certaine & paiſible des Duchez de Loraine & de Bar, & qui dans ſon dernier voiage à Bezançon, étoit devenu éperdument amoureux de la belle Princeſſe de Cantecroix ; Nicole eut veritablement du penchant à s'accommoder avec le Roi de France, puisque Charles ne temoignoit aucun deſir de l'avoir auprès de lui ; ſoit enfin que les priéres & les invitations de Sa Majeſté Très-Chrétienne lui paruſſent des commandemens honnêtes, & qu'elle craignît que le refus d'y obeïr ne fût ſuivi de quelque violence, la Ducheſſe reſolut de déferer aux volontez de Louïs. Beaucoup de gens crurent qu'elle étoit bien aiſe d'aller en France, & que les mecontentemens continuels que ſon époux lui donnoit, l'avoient portée à entretenir une aſſez étroite correſpondance avec le Roi. Mais il faut lui rendre juſtice. Elle paroiſſoit alors aimer ſincérement ſa maiſon. L'acte ſigné un peu avant ſon départ de Nanci, les larmes répanduës dans ſon premier compliment à Sa Majeſté, & quelques entretiens ſecrets à Paris, prouvent aſſez qu'elle fut ſenſible, & à ſon propre malheur, & à celui de ſon époux, & de tous ſes plus proches parens.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Memoires de Beauvau. L. I. Mercure François. 1634. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 87. 88. &c.

De peur qu'on ne lui faſſe à Paris quelque violence à l'inſtigation de Richelieu, ennemi plus implacable de la Maiſon de Loraine, depuis qu'il fut déchu de l'eſperance de marier

ſa

1634. sa niéce au Duc François, Nicole fait avant que de se mettre en chemin, une protestation juridique, où elle dit que ne pouvant se dispenser d'obeïr au Roi qui l'appelle en France, elle ne prétend jamais rien faire au préjudice de la Maison de Loraine, & que si elle souscrit à quelque chose de contraire à ses interêts, ou à ceux de ses héritiers légitimes, elle le déclare par avance nul & invalide, comme lui aiant été extorqué contre sa volonté. La chose ne se passa point si secrétement, que la Cour de France n'en fût avertie. On en fit des plaintes à la Duchesse. *Non que Sa Majesté trouve mauvais*, lui disoit-on finement, *que Vôtre Alteſſe prêne les précautions qu'elle juge néceſſaires pour la conſervation des droits de ſa maiſon. Mais cet acte, Madame, témoigne une certaine défiance dont le Roi eſt ſurpris. Vous ſemblez craindre qu'il n'ait deſſein de vous faire violence, choſe dont un Prince ſi juſte n'eſt pas capable.* Le Vicomte d'Arpajou conduisit Nicole à Paris avec une escorte de cinq compagnies de cavalerie; preuve évidente qu'on ne se fioit pas à elle, ou du moins qu'on craignoit que le Duc son époux ne la fît enlever sur le chemin. Elle ariva au commencement du mois de Mai à Paris avec des habits de laine. Cela parut convenable à l'affliction que sa disgrace lui devoit causer. Le peuple qui courut en foule pour la voir, compatit au triste état d'une Princesse que son pere avoit laissée héritiére des Duchez de Loraine & de Bar.

Le ceremoniel de sa reception est assez curieux: donnons en le détail. Le Comte d'Alais acompagné de quelques Seigneurs d'un rang

rang inférieur, l'attendit à l'entrée du parc de Vincennes, lui fit les complimens du Roi ſur ſon heureuſe arivée, & la conduiſit à l'hôtel de Loraine richement orné des meubles de la Couronne. Elle fut ſervie par les Officiers, & régalée aux dépens du Roi. Deux Suiſſes de la garde de Sa Majeſté furent mis à la porte de l'hôtel. Elle ne ſortit jamais qu'avec trois caroſſes. Les Princeſſes, les premiéres Dames, & les principaux Seigneurs de la Cour lui vinrent rendre viſite. Parmi tous ces honneurs, elle eut une mortification qui parut lui être ſenſible. La jeune Princeſſe fille du Duc d'Orleans qu'on nommoit *Mademoiſelle*, ne lui donna pas la main dans ſa propre maiſon. Nicole s'en plaignit, & dit qu'elle n'auroit point rendu la viſite, ſans faire régler ce point du cerémoniel, ſi elle eût prévû qu'une Princeſſe née ſujette, dût faire la moindre difficulté de donner la main chez elle à une Ducheſſe ſouveraine de ſon chef. On repondit à Nicole que la fille de l'héritier préſomptif de la Couronne, avoit la même diſtinction & les mêmes honneurs qu'une Fille de France. 1634.

Comme les Princes du ſang Roial ne veulent ceder en lieu tiers qu'aux Têtes couronnées, & tout au plus au frere d'un Roi, il fallut régler le cerémoniel entre la Ducheſſe de Loraine & les Princeſſes du ſang. Nicole conſentit d'aller de pair avec elles, & de leur rendre les mêmes honneurs dans ſon hôtel, qu'elles lui rendroient dans le leur. La difficulté du lieu tiers fut plus difficile à lever. Elles pouvoient bien éviter de ſe trouver enſemble dans pluſieurs endroits. Mais cela n'étoit pas poſſible dans

1634. dans l'apartement, dans le caroſſe, & au cercle de la Reine. On convint que celle qui ſe trouveroit la premiére auprès de la Reine, precederoit les autres ſans aucune diſtinction de rang. L'expédient parut le plus propre à éloigner les conteſtations, & à conſerver les pretenſions des unes & de l'autre. Pour ce qui eſt de Mademoiſelle, le Roi ſon oncle voulut que Nicole la regardât comme Fille de France. De maniére que Mademoiſelle ne donnoit pas dans ſon logis la main à la Ducheſſe de Loraine. Elle alloit la recevoir à la porte de ſa chambre, & la reconduiſoit deux ou trois pas au delà. Quand Mademoiſelle viſitoit la Ducheſſe, on s'avançoit au devant de la jeune Princeſſe juſques au milieu de l'eſcalier. A ſon retour on l'acompagnoit juſques au caroſſe. Nicole s'acommodoit avec d'autant moins de repugnance aux volontez du Roi, qu'elle avoit beſoin qu'il lui aſſignât un revenu fixe pour ſa ſubſiſtance. On lui donna une penſion de cent mille écus par an, qui fut aſſez bien paiée durant quelque temps.

Louïs paſſoit alors les beaux jours du printemps dans ſa maiſon de Fontainebleau. La Ducheſſe de Loraine s'y rendit le 20. Mai. Sous le prétexte ordinaire d'une partie de chaſſe, le Roi & la Reine vont une demie lieuë au devant d'elle. Dez qu'on l'avertit que le caroſſe de Leurs Majeſtez approchoit, elle mit pied à terre. Louïs décend enſuite & marche environ dix ou douze pas vers la Ducheſſe qu'il ſaluë du baiſer. Tous les Courtiſans compatirent à la disgrace de Nicole, quand ils virent les larmes qui couloient de ſes yeux en abondance,

lors

Digitized by Google

lors qu'elle faiſoit ſes complimens au dur perſécuteur de ſa maiſon, & à l'injuſte uſurpateur de ſon bien. On la loua d'être ſenſible à ſes malheurs parmi tous les honneurs dont une Cour ennemie s'efforçoit de l'étourdir. En s'approchant de la Reine elle s'inclina pour lui baiſer la robe. Anne d'Autriche la previent, l'embraſſe & la baiſe au viſage. La Ducheſſe en uſa de même avec les premiéres Dames de la Cour, auxquelles Louïs avoit ordonné de lui baiſer la robe. On monte en caroſſe. La Reine prend la premiere place, Nicole la ſeconde après quelque reſiſtance, & le Roi la troiſiéme. Tous allérent à l'apartement de la Reine qui tint ſon cercle. *Une piéce de tapiſſerie de la chambre, où la Ducheſſe fût logée à Fontainebleau*, dit un Auteur de Memoires, *repreſentoit le pot de terre briſé par le pot de fer, contre lequel il avoit voulu heurter. Cela paroiſſoit une inſulte à la mauvaiſe fortune & à l'imprudence du Duc Charles qui ſe perdit en voulant meſurer ſes forces contr'un Prince beaucoup plus puiſſant que lui.* Fut-ce à deſſein qu'on deſtina cette chambre à Nicole ? Fut-ce par une ſimple inadvertence ? Quoiqu'il en ſoit, *les larmes lui vinrent aux yeux, quand elle apperçut la piéce de tapiſſerie. On ne manqua pas de raconter la choſe au Roi. Il ordonna que l'ameublement de la chambre fût changé.* 1634.

Gondi Envoié du Grand-Duc de Toſcane parla dans ce même temps à Richelieu de l'arivée du Duc François & de la Ducheſſe ſon épouſe à Florence, & de la maniére dont ils avoient été reçûs. *Puiſque par leur mauvaiſe conduite, ils ont bien voulu ſe réduire à la néceſſité*

1634. *ceſſité d'implorer le ſecours & la pitié d'autrui*, répondit l'hipocrite Cardinal avec une gravité affectée, *on ne peut trouver à redire que leurs parens, ou leurs alliez, les reçoivent & les aident. Je ne croi pas que la bonté que M. le Grand-Duc témoigne au Prince & à la Princeſſe de Loraine, déplaiſe à Sa Majeſté. Outre que leur malheur eſt digne de compaſſion, elle les cherit comme ſes proches parens. On ſait bien que M. le Grand-Duc ne les a point ſollicitez de ſortir de Nanci & de venir à Florence. Bien loin que le Roi ſoit fâché qu'ils y ſoient, Sa Majeſté ſera fort contente de ſavoir qu'ils ont choiſi pour le lieu de leur retraite, une maiſon dont elle eſtime la ſage conduite. On ne doute point que le Prince & la Princeſſe ne reçoivent auprès de M. le Grand-Duc des avis ſalutaires, & un ſecours tel qu'on le doit attendre d'un Souverain prudent & bien intentionné pour la Couronne de France. Je ne manquerai pas d'informer le Roi des égards de M. le Grand-Duc pour Sa Majeſté, & de lui rapporter éxactement ce que vous m'avez dit. Je vous puis aſſurer dez à preſent qu'elle ſaura fort bon gré à M. le Grand-Duc de la déférence & du reſpect qu'il lui témoigne.* Et quelle eſt cette *mauvaiſe conduite*, par laquelle François & Claude ſe ſont mis dans la néceſſité d'aller mendier un azile & du ſecours chez leurs parens ? Ils s'étoient mariez contre l'inclination du Roi de France, ou plûtôt de ſon Miniſtre. Ils avoient paru ſenſibles à l'oppreſſion que leur faiſoit ſoufrir un Cardinal cruel & violent. Ils s'étoient enfuis de peur qu'on ne les emmenât priſonniers en France, ou du moins qu'on ne les ſeparât l'un

de

de l'autre pour les empêcher d'avoir des enfans, qui puſſent reclamer un jour les Duchez de Loraine & de Bar uſurpez ſur leur tante & ſur leur mere; diſons ſi vous l'aimez mieux ſur leur oncle & ſur leur pere. Richelieu croioit-il donc les autres hommes ſi ſtupides, qu'on ne penetrât ni ſes motifs, ni ſes projets? 1634.

L'Envoié de Toſcane aiant fait part de la même nouvelle à la Ducheſſe Nicole, elle parut extrémement reconnoiſſante de l'accueil favorable fait à ſa ſœur & à ſon beaufrere par le Grand-Duc. *Je ſuis au deſeſpoir*, dit-elle, *de ce qu'ils ſeront à charge à nos parens. Mais j'ai ſi bonne opinion de la generoſité de M. le Grand-Duc, que j'eſpére qu'il nous pardonnera une ſi grande importunité, & qu'il compatira au malheur presqu'inoui de nôtre maiſon. Il a certainement peu d'exemples. Si M. le Grand-Duc n'a pas refuſé d'aſſiſter en certaines rencontres des perſonnes qui lui étoient tout-à-fait étrangeres, nous pouvons nous flater qu'il ſera bien aiſe de donner dans un ſi grand deſaſtre, des marques de ſon amitié à des Princes ſes proches parens. Je compte beaucoup ſur la bonté de Madame la Grande-Ducheſſe ma tante. Je ne doute point qu'elle ne faſſe enſorte que M. le Grand-Duc ſupporte plus facilement le triſte objet de nôtre maiſon deſolée, que ma ſœur & ſon époux lui preſenteront ſans ceſſe devant les yeux.* Nicole témoigna enſuite tant de reſpect pour le Duc Charles, & une ſi forte paſſion de le voir tiré d'une ſi dure oppreſſion, que Gondi demeura convaincu qu'il n'y avoit que des gens extrémement malins qui puſſent ſoupçonner la Ducheſſe de ſe ſoucier peu de la diſgrace de

1634. ſon époux, & du malheureux état de la Lorraine, pourvû qu'elle vécût commodément.

Ses bons ſentimens parurent encore dans les plaintes amères qu'elle fit à Richelieu d'une procédure du Parlement de Paris. Les Magiſtrats de cette Compagnie avoient déja rendu un decret d'ajournement perſonnel contre le Duc Charles, & contre François ſon frere alors Cardinal de Lorraine, accuſez de la prétenduë ſeduction de l'héritier préſomptif de la Couronne, & ordonné que la Princeſſe Marguerite ſeroit interrogée juridiquement ſur ſon mariage avec Gaſton, & que le Prêtre qui leur avoit donné la benediction nuptiale, ſeroit mis en priſon. Il eſt fort ſurprenant que le Parlement de Paris, où il y avoit ſans doute des gens intégres & éclairez, ait entrepris de citer de la ſorte, je ne dis pas Charles, puiſqu'on le ſuppoſoit vaſſal du Roi en qualité de Duc de Bar, mais un Prince Cardinal, ſur lequel Louïs ne pouvoit pretendre aucune juriſdiction. Quel droit avoient ces Magiſtrats, d'ordonner que Marguerite ſeroit interrogée ? Elle étoit tout au plus ſujette du Roi en qualité de Ducheſſe d'Orleans. Mais on la lui conteſtoit à Paris. Que d'irrégularité, que d'injuſtice, que de violence dans ces procedures d'une Cour ſouveraine qui ſuit aveuglément les paſſions d'un Miniſtre emporté ! On les ſurſit durant quelque temps. Mais le Duc Charles aiant fait afficher dans toute la Lorraine un édit, par lequel il défendoit à ſes ſujets d'obeïr aux François, qu'il traitoit d'uſurpateurs & de tirans, le Roi irrité ordonna qu'elles fuſſent continuées. Second ajournement perſonel contre Charles, ſigni-

signifié à l'hôtel de Loraine, ſans aucun égard à la Ducheſſe ſon épouſe que Louïs y avoit logée, & qu'il y faiſoit ſervir par ſes Officiers. Elle court les larmes aux yeux ſe plaindre à Richelieu de l'incivilité du Parlement de Paris, & lui dit les choſes du monde les plus preſſantes pour le fléchir. Soit que Charles voulût ménager Nicole, de peur qu'elle ne fît quelque choſe à ſon préjudice, pendant qu'elle ſeroit entre les mains de ſon ennemi; ſoit qu'aiant à paſſer les Alpes pour aller du côté de Milan, il fût embaraſſé d'un caroſſe de campagne trop magnifique, & de ſix chevaux extraordinairement beaux que le Duc de Baviére ſon oncle lui avoit donnez, il s'aviſa de l'envoier à ſon épouſe. L'équippage fut arrêté d'abord par ordre du Roi, ſous pretexte que Nicole l'avoit peut-être mandé dans le deſſein de s'échapper plus facilement à la premiere occaſion. Mais on le relâcha peu de temps après. Quelques-uns conſeillérent à la Ducheſſe de diſſiper les ſoupçons, en priant Richelieu d'accepter le caroſſe & les chevaux. Elle les lui envoie ſur l'heure. Le Cardinal prend le caroſſe, & refuſe les chevaux avec de profonds remercimens. Par une délicateſſe ordinaire aux perſonnes du premier rang qui deviennent malheureuſes, Nicole fut extrémement mortifiée. Elle s'imagina que le fier Richelieu la regardoit deſormais comme une Princeſſe hors d'état de lui faire un ſi riche preſent. 1634

Dez qu'on vid que le Cardinal déchû de l'eſpérance de marier ſa niéce au Duc François de Loraine, faiſoit pourſuivre ſi vivement la diſſolution du mariage du Duc d'Orleans, un bruit

Le Duc d'Orleans ratifie ſon mariage à Bruxelles.

1634. bruit ſourd ſe répandit dans le monde, que Richelieu prétendoit reduire l'heritier preſomptif de la Couronne à épouſer la Combalet. Montreſor bien informé de ce qui ſe paſſoit chez Gaſton, aſſure que l'oncle & la niéce penſérent véritablement à cette affaire, ſur tout depuis le retour de Son Alteſſe Roiale en France vers la fin de cette année, ou du moins après la diſgrace & la mort de Puylaurens. La Riviére, Goulas, Chavigni domeſtiques de Gaſton vendus au Cardinal, & Chaudebonne lui même avec *ſes belles apparences de probité*, emploiérent tous les artifices dont ils purent s'aviſer, afin d'inſpirer de l'amour à un jeune Prince. On ne perdoit aucune occaſion de louër en ſa preſence la beauté de Combalet. On le conduiſoit adroitement par tout où elle alloit afin de l'embarquer. La creature dont la perſonne ne manquoit pas d'attraits, *ne s'aidoit pas mal*, ajoute Montreſor. *Sa modeſtie affectée cachoit l'ambitieux deſir de s'ouvrir le chemin à une fortune ſi glorieuſe pour elle, & ſi ſupérieure à ſa naiſſance & au rang que ſon mari lui devoit donner, s'il eût vécu.* Le projet du Cardinal & de ſa niéce aiant été decouvert, ou par l'indiſcretion de quelque confident, ou par la maligne penétration des Courtiſans, la Maiſon de Loraine, & ſur tout la Princeſſe de Phaltzbourg, prirent l'allarme. Celle-ci refugiée à Bruxelles, chercha les moiens de ſoutenir ce qui avoit été fait à Nanci, & d'empécher que Richelieu ne vînt à bout de faire caſſer le mariage de Gaſton avec Marguerite.

Mémoires de Montreſor. Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 764. 765. 766.

Voici les expédiens qui vinrent dans l'eſprit de Phaltzbourg; d'engager le Duc d'Orleans *à re-*

Digitized by Google

repeter ſolennellement & pour plus grande ſeureté, la celébration d'un mariage qu'il croioit dans ſon ame validement contracté, dit un Gentilhomme de la ſuite de ce Prince; *de le faire aprouver par les Docteurs de l'Univerſité de Louvain; d'écrire une lettre au Pape dans laquelle Monſieur déclareroit qu'il tient en ſon ame le mariage bon & valide, proteſteroit que ce qu'il en écrit, eſt la pure vérité, ſe trouvant alors en un lieu, où il eſt maître de ſes volontez & de ſes actions; ſupplieroit Sa Sainteté de n'ajouter aucune foi à toute autre lettre ou acte qu'il pouroit ſigner dans la ſuite, ſoit en public, ſoit en particulier, au préjudice de la déclaration qu'il faiſoit au Pape, & de croire qu'à moins que d'y être contraint par une puiſſance ſupérieure, il ne ſe départiroit en nulle maniére d'une ſi ſainte reſolution.* 1634.

Monſieur qui vouloit tenir religieuſement ſa parole, acorda de bonne grace tout ce que la Princeſſe lui demandoit. L'Archevêque de Malines eſt mandé ſur l'heure, & en preſence du Duc d'Elbeuf, & de tous leurs principaux Officiers, les deux époux ſe promettent derechef la foi conjugale entre les mains du Prélat. Un autre Auteur dit qu'il n'y eut que ſept témoins, & que Puylaurens en fut un. *Les mémoires qui concernoient le mariage*, ajoute le Gentilhomme dont je rapporte les paroles, *furent envoiez à Louvain. Les Docteurs firent deux conſultations en Latin ſeparées; l'une ſuivant le Droit Canonique, & l'autre ſuivant le Droit Civil. Au bas de chacune, ils declarérent que le mariage étoit bien & validement contracté. On ajouta même qu'encore que par une force majeure, quel-*

1634. *que mariage que ce fût, vint à être déclaré nul, & qu'il y eût un decret du Pape confirmatif de la ſentence & portant peine d'excommunication, celui qui a contracté le mariage, doit plûtôt ſubir la cenſure, que de rompre un engagement qu'il croit légitime ſelon les lumiéres de ſa conſcience.* Tel eſt, *diſoit-on*, le ſentiment de Sanchez & des autres Caſuïſtes. *La lettre au Pape fut auſſi expédiée dans les termes que la Princeſſe de Phaltzbourg deſiroit. Afin de donner plus de poids au ſujet pour lequel Monſieur l'écrivoit, on reſolut d'envoier un exprès à Rome. Paſſart Controlleur Général des finances de Son Alteſſe Roiale fut choiſi pour cet effet, & ſe mit en chemin. Mais il fut arrêté ſur la frontiére & envoié à la Baſtille. On fut fort offenſé de cette depéche à la Cour de France. Cependant Monſieur envoia le* duplicata, *au Pape par une autre voie.* Les Jéſuites de Louvain ſignérent comme les autres la validité du mariage. Tous déclarérent être prêts à ſoutenir la juſtice de leur deciſion contre qui que ce fût, & la ſuffiſance légitime des formalitez obſervées à la celébration du mariage en Loraine.

On dit que le Duc d'Orleans alla prier la Reine ſa mere de confirmer l'approbation qu'elle avoit donnée au mariage, lors qu'il fut conclu à Nanci. Marie de Medicis refuſa ſon ſeing; ſoit qu'elle ne jugeât pas cette ratification eſſentielle & néceſſaire; ſoit plûtôt, comme on le crut communément, que négociant alors ſa réconciliation avec Louïs, elle voulût tenir par avance la parole qu'elle offroit de donner, de ſe reſigner parfaitement aux volontez du Roi ſon fils. Gaſton lui aiant fait

une

une seconde instance pour obtenir cette confirmation, *vous avez si peu d'égards pour moi*, répondit-elle brusquement, *& vous rejettez mes bons avis avec tant d'opiniâtreté, que j'ai enfin resolu de ne me méler plus de vos affaires. Mon parti est pris, je me conformerai entiérement aux volontez du Roi.* On crut que cette grande soumission de la Reine Mere ne dureroit pas long-temps, & qu'elle acorderoit bientôt ce que le Duc d'Orleans lui demandoit. Outre que Richelieu lui voûloit imposer des conditions si dures, qu'il n'y avoit aucune apparence, qu'elle les acceptât jamais, le Marquis d'Ayetone s'emploioit alors pour la racommoder avec Puylaurens. De maniére que les gens ne doutoient pas que la ratification que Gaston souhaitoit d'obtenir, ne fût une des conditions de l'accord. Pour entretenir la division entre la mere & le fils, si avantageuse à ses desseins & à ses interêts, Richelieu fit insinuer à Marie de Medicis, que Louis étoit fort content de ce qu'elle refusoit de confirmer son approbation donnée au mariage du Duc d'Orleans, & qu'elle gâteroit entiérement ses affaires si elle se laissoit extorquer un pareil acte. 1634.

Le Cardinal étoit tellement irrité des démarches de Gaston à Bruxelles pour soutenir la validité de son mariage, que Son Eminence se mit à en presser plus que jamais la cassation au Parlement de Paris. Cette affaire devenoit tous les jours plus embarassante & plus difficile. Le Duc d'Orleans soutenoit que les Magistrats n'en étoient point Juges compétens, & que la connoissance d'une contestation de cette nature, appartenoit au Pape, ou du moins à des

1634. Commiſſaires deléguez de ſa part, ſelon le Concordat & les anciennes coûtumes du Roiaume de France. D'un autre côté le Marquis d'Ayetone qui commandoit pour le Roi d'Eſpagne dans les Païs-bas, aiant reçû la reſolution du cas propoſé par Gaſton à l'Univerſité de Louvain, déclara tout publiquement que Sa Majeſté Catholique emploieroit non ſeulement la plume des Docteurs des Univerſitez de ſes Etats, mais encore l'épée de ſes Officiers & de ſes ſoldats, pour maintenir contre qui que ce fût la validité du mariage du Duc d'Orleans avec la Princeſſe Marguerite. On ne ſavoit à quoi aboutiroit enfin un différend de cette importance, dans lequel les deux plus puiſſantes Couronnes de l'Europe prenoient l'une l'affirmative, & l'autre la négative. Il étoit à craindre que le Pape à qui Gaſton avoit recours, intervenant dans la conteſtation, elle ne devînt à la fin une affaire de Religion, autant & plus que de Politique. Richelieu que les obſtacles les plus inſurmontables en apparence, n'arrêtérent jamais, quand il fut queſtion d'exécuter ce qu'il jugeoit neceſſaire à l'établiſſement de ſa fortune & de ſon autorité, ne ſe rebute point. Il oblige le Parlement de Paris à continuër vivement les procédures commencées, & diſpoſe les choſes à la prononciation ſolennelle de l'arrêt de diſſolution avant la fin de cette année.

Marie de Medicis fait de nouvelles & de plus grandes

La Princeſſe de Phaltzbourg contente d'avoir obtenu ce qu'elle ſouhaitoit du Duc d'Orleans, penſe deſormais à obliger Puylaurens de lui faire ſatisfaction de l'injure qu'elle prétend avoir reçuë du favori de ſon beaufrere.

L'in-

Digitized by Google

L'infidélité d'un amant peut-être trop favori- 1634.
sé, ne lui tenoit pas moins au cœur, que l'incertitude du mariage de sa sœur avec l'héritier présomptif de la Couronne de France. Trouvant les choses assez bien disposées pour l'exécution du second motif; disons, j'y consens, du dessein principal de sa retraite à Bruxelles, à cause des sujets continuels de mécontentement que Puylaurens donnoit à la Reine Mere; Phaltzbourg se jette dans le parti de celle-ci, & se lie avec tous les ennemis que son perfide amant a dans la maison de Marie de Medicis. La mesintelligence ne pouvoit guéres être plus grande entre la mere & le favori du fils. On se plaignoit presqu'autant de Puylaurens que du Ministre de Louïs. Cette brouillerie engendra plusieurs querelles particuliéres entre les gens de la Reine Mere & ceux du Duc d'Orleans. Le Secq domestique de Marie de Medicis qui tenoit le parti du P. de Chanteloube, se sentit offensé de quelques actions ou paroles méprisantes de la Rochepot fils du Comte du Fargis. Ceux-ci se déclaroient d'autant plus en faveur de Puylaurens, qu'ils lui étoient redevables de la charge de Dame d'honneur de la Duchesse d'Orleans, donnée à la Comtesse du Fargis contre le sentiment de la Reine Mere. Comme la Vaupot étoit encore jeune, le Secq se met en tête que le pere doit faire raison de l'imprudence de son fils. Hurtaut va de la part de le Secq son ami, porter le défi à Fargis. *Comment*, dit le Comte surpris, *ce méchant homme voudroit-il mettre l'épée à la main contre moi ? Mechant homme*, reprend Hurtaut. *Vous en avez menti. M. le Secq est*

démarches pour sa reconciliation avec le Roi son fils.

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memorie Reconditte. Tom. VII. pag. 758. 759. 760.

1634. *un fort honnête homme.* Fargis donne un ſoufflet à Hurtaut. Celui-ci tire promptement l'épée, & ſans attendre que Fargis débaraſſé de ſa cazaque, ſe mette en défenſe, le bleſſe dangereuſement au poumon. De cette querelle nâquit une autre à quelques jours de là, entre Hurtaut & Fontaine Gentilhomme allié de Fargis. Celui-ci fut tué ſur la place après avoir fait beaucoup de peine à Hurtaut. *Il y eut encore pluſieurs querelles entre divers particuliers & pour différens ſujets*, dit le Gentilhomme de la Cour du Duc d'Orleans dont j'ai ſouvent cité les Mémoires. *Le Marquis d'Ayetone n'avoit la tête rompuë d'autre choſe. Il diſoit que les gens de la Reine Mere & de Monſieur, lui cauſoient plus de peine, qu'il n'en avoit à gouverner tous les ſujets du Roi ſon maître dans les Païs-bas.*

Tout cela ne donnoit pas de moindres embaras à Marie de Medicis. Laſſe de ſouffrir les dégouts qu'elle recevoit de la part du Duc d'Orleans, à l'inſtigation de ſon favori, & chagrine de ce que les Eſpagnols prenoient le parti de Gaſton, duquel ils attendoient plus que d'une Reine presqu'également brouillée avec ſes deux fils, elle prend la reſolution, après y avoir bien penſé durant trois jours, de ſe racommoder avec Louïs, & même avec Richelieu. Pour garder les régles de la bienſeance au regard du Roi d'Eſpagne qui l'avoit ſi humainement reçuë dans ſes Etats, la Reine ordonne à Chanteloube d'aller déclarer ſon deſſein au Marquis d'Ayetone. *Monſieur*, dit le Pere au Seigneur Eſpagnol, *la Reine voit avec un extréme déplaiſir la verité de ce que le Roi Ca-*

Catholique lui écrit dans sa derniére lettre, qu'il ne faut pas esperer que Monsieur fasse quelque chose de bon, ni qu'il concoure avec la Reine, quand il sera question de prendre les mesures nécessaires pour parvenir à une paix générale, tant qu'il gardera Puylaurens auprès de lui. Persuadée qu'il n'est plus possible d'empêcher que Monsieur ne suive les mauvais conseils de ceux qui l'obsédent, ni de le porter à se conduire d'une maniére digne de sa naissance & de son rang, Sa Majesté prend enfin la resolution de négocier sa réconciliation particuliere avec le Roi son fils. Les maniéres de Monsieur deviennent tous les jours plus insupportables. Non content d'oublier les grandes peines qu'elle souffre pour l'amour de lui depuis long-temps, il perd le respect à la Reine sa mere dans toutes les occasions, & lui donne incessamment quelque nouvelle marque de mépris. Deux domestiques de la Reine ont eu depuis peu un différend avec le Comte du Fargis intime ami de Puylaurens. Croiriez-vous, Monsieur, que ce petit homme a eu l'insolence d'envoier démander à la Reine de la part de Monsieur, qu'elle permit de chercher dans sa maison celui qui s'est battu contre Fargis, & contre un de ses alliez? Monsieur a donné occasion à ces querelles, en mettant malgré Sa Majesté, & à la persuasion de Puylaurens, la Comtesse du Fargis auprès de Madame. C'est une personne qui ne convient nullement à une Princesse du premier rang. La Reine n'a pû se dispenser de le témoigner à Monsieur. Et parce qu'un serviteur de Sa Majesté paroit surpris de ce que Monsieur écoute si peu les bons conseils de la Reine sa mere, la Vaupot fils du Comte du Fargis l'insulte. 1634.

1634. *Voilà, Monsieur, la véritable origine des deux querelles qui ont fait tant de bruit.*

Sa Majesté ne peut souffrir plus long-temps l'insolence & la malice de Puylaurens. Elle lui a pardonné plusieurs étourderies dans l'espérance qu'il deviendroit plus sage. Mais il n'y a point de patience dans le monde que cet homme ne pousse à bout. Puis que par l'ordre de la providence de Dieu, une grande Reine se trouve reduite à dépendre, ou du Ministre de son fils aîné, ou d'un favori du cadet, elle aime mieux s'acommoder avec le Cardinal, dont le Roi son fils veut absolument se servir, que d'être exposée à essuier tous les jours les impertinences d'un petit Gentilhomme. L'un a du moins de la prudence & d'autres qualitez estimables. L'autre est un maître fou qui gâte les affaires de son Prince, au lieu de le servir utilement. Ayetone parut surpris du soudain changement de Marie de Medicis. Depuis que Louïs lui offrit des conditions si dures, elle paroissoit plus irréconciliable que jamais avec Richelieu. *J'avoue*, répondit le Marquis à Chanteloube, *que la Reine a grande raison d'être offensée des manieres de M. de Puylaurens. Il ne m'appartient pas de donner des avis à Sa Majesté. Tout ce que je puis faire, c'est de rendre compte de tout ceci au Roi mon maître. Il ne manquera pas de conseiller ce qu'il croira plus avantageux à la Reine sa belle-mere, dont il ne cherche que le repos & la satisfaction. Afin que le Roi mon maître puisse mieux juger des raisons qu'elle croit avoir de négocier son acommodement particulier, donnez-les-moi, s'il vous plait, par écrit. Je les enverrai incessamment à Madrid.* En attendant la réponse de

Sa

Sa Majesté Catholique, Marie de Medicis propose au Duc d'Orleans de prendre tous deux conjointement un nouvel engagement avec Philippe, & de lui promettre de ne s'accommoder jamais avec Richelieu. Le plan du traité fut dressé. Mais Puylaurens détourna son maître de le signer, & rompit la négociation. 1634.

Plus irritée qu'auparavant contr'un favori qui prend plaisir à la chagriner, & à traverser tous ses projets, la Reine Mere forme tout de bon le dessein de se racommoder au plûtôt avec Louïs, & à quelque condition que ce puisse être: mêmes avec le Cardinal, puisque le Roi le veut absolument. Chanteloube écrivit de la part de sa maîtresse une lettre à Bouthillier. On y déclaroit que Marie de Medicis vouloit se remettre entre les bras de son fils, & rendre ses bonnes graces à Richelieu pour l'amour du Roi. Il étoit supplié d'acorder un passeport à la Roche Intendant, ou Secretaire du P. de Chanteloube, qui viendroit incessamment à Paris avec les pouvoirs necessaires à la conclusion de l'acommodement. *En mon particulier*, ajoutoit Chanteloube, *je ne demande rien pour moi. Si j'ai quelque chose à desirer, c'est d'aller finir mes jours dans une maison de l'Oratoire, après que la Reine Mere sera rétablie dans ses biens, & parfaitement réconciliée avec le Roi.* Un garde de Marie de Medicis fut chargé de porter la dépêche. L'épouse de Laleu Ecuïer de la Reine Mere le conduisit chez Bouthillier. Il parut étonné du message, & fit d'abord quelque difficulté de recevoir une lettre de Chanteloube, renduë par un homme venu sans passeport. Après avoir un peu rêvé, Bouthil-

1634. thillier prend la lettre, dit qu'il la portera cachetée au Roi, & fait enfermer le garde. Louis ouvrit la lettre en presence de Richelieu, & de Bouthillier à qui elle étoit adressée. Surpris d'un si prompt changement, le Roi assemble son Conseil pour déliberer sur la nouvelle proposition. Chacun raisonna beaucoup. Après d'assez longs discours, il fut conclu, que c'étoit une chose si extraordinaire de voir Marie de Medicis & son P. de Chanteloube, passer tout d'un coup d'une extrémité à l'autre, qu'on devoit craindre qu'il n'y eût quelqu'artifice caché sous cette soumission inesperée. *Ce la Roche pour lequel on demande un passeport*, disoient quelques uns, *se trouve chargé par les dépositions d'Alfeston & de Chavagnac. Il y est marqué comme un des principaux complices de l'attentat formé contre la vie de M. le Cardinal. Pourquoi choisit-on cet homme plûtôt que beaucoup d'autres qui seroient plus agreables? Il y a là quelque chose qui ne paroit ni droit ni sincere.* On resolut donc de renvoier le porteur de la lettre avec cette reponse. *Lorsque la Reine Mere n'aura plus le P. de Chanteloube dans sa maison, & qu'elle écrira ses sentimens de sa propre main, le Roi y aura égard.*

La Reine Mere s'humilie devant le Cardinal de Richelieu.

La chicanerie faite sur la premiére démarche de l'infortunée Princesse, donnoit à penser que ceux-là ne raisonnoient pas mal, qui pretendoient qu'elle prenoit des peines inutiles, & que Richelieu ne cesseroit point de traverser son retour. *Quelle est*, disoient-ils, *la grande & constante maxime du Cardinal? De se compter pour le premier de ses amis; de ne rien faire dont un autre que lui, puisse tirer de l'avantage.*

C'est

C'eſt à la Reine Mere & à ſes confidens, d'examiner ſi Richelieu dont la pretenduë generoſité ne fut jamais qu'orgueil & artifice, s'imaginera que le retour de ſa bienfaitrice poura ſervir à l'affermiſſement de ſa fortune & de ſon credit. Ne craint-il point que la Reine Mere ne découvre un jour beaucoup de choſes capables de le perdre dans l'eſprit du Roi? Par où ſubſiſte-t'il? Par les défiances, par les craintes qu'il inſpire continuellement à Sa Majeſté, tantôt de la Reine Mere, tantôt de Monſieur, tantôt de la trop étroite correſpondance qu'il affecte de remarquer entr'eux. Si la paix ſe rétablit une fois dans la famille Roiable, où ſera cette néceſſité prétenduë des ſervices du Cardinal, qu'on fait tant valoir dans l'eſprit du Roi? Chanteloube qui connoiſſoit peut-être trop bien pour ſon propre repos le génie de Richelieu, remontroit ces mêmes choſes à Marie de Medicis, quoique d'ailleurs il demandât d'être ſacrifié au reſſentiment du Cardinal, pour témoigner que le bonheur de la Reine ſa maîtreſſe, lui étoit plus cher que toute autre choſe, peut-être auſſi pour l'engager davantage par cette feinte generoſité à ne l'abandonner point. Ces inſinuations ne détournerent point Marie de Medicis de pourſuivre ſa tentative de ſe racommoder avec ſon fils. Soit qu'elle fût véritablement laſſe de ſon éxil, des duretez du Duc d'Orleans, & des *algarades* de ſon favori; ſoit qu'elle voulût mettre entiérement Richelieu dans le tort, & convaincre toute l'Europe, que la noire ingratitude, & la haine implacable de ſon ancien domeſtique étoient les ſeules & veritables cauſes de ſa diſgrace, elle reſolut de dépécher à Paris le Re-

1634.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. IV. chap. 52. Memoires pour ſervir à l'hiſtoire du même. Memoires de Montreſor. Lumiéres pour l'hiſtoire de France, & Lettre d'un vieux Conſeiller d'Etat à la Reine Mere dans les recueils des diverſes piéces pour ſa defenſe. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 760. 761.

1634. Rebours de Laleu ſon Ecuier avec trois lettres, l'une pour le Roi, l'autre pour le Cardinal, & la troiſiéme pour Bouthillier. Voici ce que contenoit la premiére. *Monſieur mon fils, puiſque je ſuis privée de l'honneur & du contentement de vous voir, & que je ne puis eſpérer d'autre ſatisfaction que celle d'envoier le plus ſouvent qu'il me ſera poſſible ſavoir de vos nouvelles, je ſuis reſoluë de faire tout ce que Vôtre Majeſté peut deſirer de moi pour en obtenir la permiſſion. Le Sieur de Laleu auquel je vous prie de prendre creance, vous entretiendra ſur ce ſujet, & vous témoignera combien je vous aime & vous honore.*

L'inſtruction donnée à ce Gentilhomme paroit bien tournée. Si elle étoit de la façon de Des-Landes Païen Secretaire des commandemens de Marie de Medicis, il ſavoit bien écrire. On y marquoit en peu de mots & fort nettement ce que Laleu devoit dire au Roi, & puis à Richelieu. Rapportons ces deux choſes. Elles ſont curieuſes. On verra que la mere de Louïs negocioit véritablement ſon retour avec le Cardinal, & qu'elle s'adreſſoit ſeulement au Roi par bienſeance. C'eſt devant le Miniſtre qu'on s'humilie; c'eſt lui qu'on regarde comme le maître abſolu de toutes choſes, comme l'arbitre ſouverain du repos & du bonheur de la veuve d'Henri le Grand. *Le Sieur de Laleu dira au Roi de la part de la Reine ſa mere, que les Sieurs de Villiers & Jaquelot, lui aiant témoigné que le Roi ne ſe pouvoit perſuader qu'elle l'aimât, ſi elle n'aimoit M. le Cardinal, il a ordre d'aſſurer Sa Majeſté que la Reine veut en conſidération du Roi ſon fils aimer M. le Cardinal,*

nal, & n'avoir nul reſſentiment de tout ce qui s'eſt paſſé. Pour convaincre Sa Majeſté qu'il n'y a rien de ſi difficile que la Reine ne faſſe, quand il ſera queſtion de lui témoigner ſon affection, elle ordonne au Sieur de Laleu de rendre de ſa part une lettre à M. le Cardinal, & de lui faire ces mêmes proteſtations. Voions comme elle fut conçuë, cette lettre qui couta certainement beaucoup au reſſentiment & au courage de la deſolée Marie de Medicis. *Mon couſin, le Sieur Bouthillier m'aiant fait dire de vôtre part, que mes déplaiſirs vous touchoient ſenſiblement, & qu'aiant regret de ce que je ſuis ſi long-temps privée de l'honneur de voir le Roi, vous ſeriez content au dernier point, d'emploier vôtre pouvoir à me procurer ce bonheur, j'ai cru être obligée de vous témoigner par le Sieur de Laleu que j'envoie au Roi, avec quelle ſatisfaction je reçois vôtre bonne volonté. Prenez toute confiance en lui.* 1634.

Un des Hiſtoriens flateurs de Richelieu prétend conclure de cette lettre, que le Cardinal deſiroit avec paſſion le retour de la Reine Mere, qu'il donna ordre à Bouthillier de le lui propoſer, qu'elle en remercia Richelieu, & que l'affaire ſe ſeroit concluë, ſi Marie de Medicis n'avoit pas trop écouté les mauvais conſeils de Chanteloube. Que cela eſt impertinent & ridicule! Toutes les perſonnes desintereſſées & bien inſtruites des affaires du temps qui liront la lettre, jugeront tout au plus que le Cardinal aiant dit à Bouthillier de charger le garde envoié par la Reine Mere quelque temps auparavant, de lui faire un compliment de la part de Richelieu, en termes généraux qui ne ſignifioient

1634. fioient rien, elle se sert de cette occasion pour écrire une lettre obligeante au Cardinal, & pour l'inviter à une reconciliation. La reflexion que l'Auteur ajoute est aussi fausse qu'extravagante. *La Reine Mere*, dit-il, *fut trop ferme. Elle ne voulut point absolument donner d'autre commission à Laleu depéché de sa part à la Cour, que de déclarer qu'elle ne pouvoit rentrer seurement en France, ni partant consentir à aucun acommodement avec M. le Cardinal, pendant qu'il continueroit dans ses défiances & dans ses soupçons qu'il avoit toujours témoignez. C'étoit irriter le mal au lieu de le guérir, & faire des reproches du passé, au lieu de rechercher un remède efficace pour l'avenir. Il n'est donc pas surprenant qu'une négociation mal commencée, & où il se trouvoit si peu des dispositions necessaires à la conclure, ait malheureusement échoué d'abord.* Si cet Historien vouloit nous en imposer par son faux recit, pourquoi a-t'il mis à la fin de son ouvrage l'instruction donnée à Laleu? Cette seule piéce suffit pour la justification de Marie de Medicis, & pour montrer que si la negociation échouâ d'abord, c'est que Richelieu ne voulut pas l'entamer de peur que Marie de Medicis se réduisant à des conditions trop raisonnables, ou plûtôt trop dures, il ne pût se dispenser de consentir au retour d'une Reine si cruellement offensée, qu'on avoit peine à se persuader qu'elle oubliât jamais la noire ingratitude de son domestique. Voici la suite de l'instruction.

Le Sieur de Laleu dira à M. le Cardinal de Richelieu que la Reine a pris une ferme resolution d'oublier tout le passé, & de n'en avoir au-

aucun reſſentiment, ſans que Sa Majeſté pretende d'autre avantage des témoignages qu'elle deſire de lui donner de ſon amitié, que l'eſpérance de rentrer par ſon moien dans les bonnes graces du Roi, & d'avoir un libre accès pour ceux qu'elle lui dépéchera deſormais. Le Sieur de Laleu n'a point ordre de faire d'autres propoſitions d'acommodement. La Reine trouve peu d'apparence d'en venir là, tant que M. le Cardinal demeurera dans les défiances qu'il a euës juſques à cette heure. Il s'eſt rendu ſi puiſſant, que quand il donneroit à la Reine le choix des meilleures & des plus fortes places du Roiaume, Sa Majeſté n'y ſeroit pas en ſeureté, s'il venoit à ſe defier tant ſoit peu d'elle. Cela étant, comme perſonne n'en peut douter, la Reine ne ſauroit trouver d'autre ſeureté que la confiance de M. le Cardinal. Si la confiance eſt parfaite, la ſeureté de la Reine ſera entiére. En retournant en France, elle hazarde tout, & M. le Cardinal ne riſque rien. Car enfin, le fort donne la loi au foible. S'il étoit capable de ſe defier de la Reine, il la perdroit quand il lui plairoit : Et Sa Majeſté ne lui pouroit nuire, quand elle en auroit la volonté. Nonobſtant toutes ces raiſons qui ſont ſans replique, ſi M. le Cardinal veut envoier de la part du Roi, ou de la ſienne, quelqu'un de ſes plus confidens pour traiter, la Reine le recevra fort agreablement. Si par les propoſitions & par les ouvertures d'acommodement qui lui ſeront faites, M. le Cardinal ne témoigne aucune défiance de Sa Majeſté, il ſera fort facile d'ajuſter toutes choſes. Que s'il fait paroître de la défiance, la Reine demeurera perſuadée qu'il eſt impoſſible de s'acorder, parce qu'elle n'y poura trou- 1634.

1634. *trouver ſes ſeuretez. Cependant Sa Majeſté perſiſtera dans ſa reſolution d'oublier tout le paſſé, & de n'en avoir jamais de reſſentiment, puiſque c'eſt le ſeul moien de ſe conſerver les bonnes graces du Roi, & la liberté de lui écrire.*

La connoiſſance que la Reine a depuis longtemps de la fidélité du P. Chanteloube, & de ſon affection au ſervice de Sa Majeſté, ne lui permet pas de conſentir jamais à l'éloigner d'auprès d'elle. Mais comme il ne voudroit pour rien du monde, aporter le moindre obſtacle à l'union qui doit être entre Leurs Majeſtez, non plus qu'à la parfaite intelligence de la Reine avec M. le Cardinal, le P. Chanteloube le ſupplie très-humblement de lui donner l'excluſion, de peur que les interêts d'un domeſtique n'empêchent l'effet d'un bon acommodement. Il engage ſa parole de ſe retirer, & ſe croit fort glorieux de contribuer par ſa retraite à une reconciliation que les gens de bien ſouhaitent univerſellement. On apperçoit ſans peine le but de cette inſtruction. C'étoit de réduire Richelieu à la néceſſité de ſouffrir que Marie de Medicis retournant en France, demeurât à la Cour. Car enfin, quelle raiſon auroit-il euë de l'en éloigner, s'il avoit une fois promis de ne ſe defier plus d'elle? Mais le Cardinal craignoit plus que toute autre choſe de la revoir auprès du Roi. Que ſavoit-il ſi la tendreſſe naturelle de Louïs pour ſa mere venant à ſe reveiller, Marie de Medicis ne trouveroit pas un moment favorable pour engager ſon fils à ſe défaire enfin d'un Miniſtre qui par ſes calomnies atroces avoit mis la diviſion dans la famille Roiale & expoſé la France à la deſolation d'une guerre ci-

Digitized by Google

civile entre les deux freres? La Reine Mere se réduisoit à des conditions si raisonnables, que le Cardinal n'osa les rejetter ouvertement. Il n'eut pas d'autre ressource que de persuader à Louis d'exiger certaines demarches preliminaires, que le Cardinal savoit bien que Marie de Medicis ne feroit jamais. 1634.

Etranges effets de l'ambition & de l'amour propre! Un petit Prêtre élevé par une puissante Reine au souverain degré de la fortune, n'est pas content d'avoir réduit sa bienfaictrice à s'humilier devant lui, & à reconnoître tellement sa puissance, qu'elle ne lui demande pas d'autre condition d'acommodement, que la grace de ne se defier point de la sincérité des protestations d'amitié qu'elle lui fait. Il faut que la veuve d'Henri le Grand, mere du Roi de France & des Reines d'Espagne & d'Angleterre, finisse sa vie dans un triste éxil, parce qu'Armand Jean Du Plessis troisiéme fils d'un Gentilhomme de Poitou, trop heureux d'avoir obtenu d'abord l'Evêché de Luçon, craint que sa fortune prodigieuse ne coure risque d'être ébranlée, si sa premiere bienfaictrice demeure auprès du Roi son fils. On dit que l'esprit du Ministre fut étrangement agité à l'arivée de Laleu. L'amour du repos, la gloire d'avoir heureusement surmonté la tempête élevée contre lui, & le desir de rétablir sa réputation flétrie par une ingratitude criante, le portoient à se reconcilier avec Marie de Medicis. Mais la crainte de perdre cette puissance absoluë, à laquelle il n'étoit parvenu qu'avec des peines infinies, & en commettant les crimes les plus noirs, peut-être la passion demesurée

1634. surée de faire dissoudre le mariage du Duc d'Orleans, & de l'obliger à épouser la Combalet; indignitez que la Reine Mere n'auroit jamais souffertes; ces deux motifs, dis-je, l'emportérent enfin dans l'esprit de Richelieu. Il resolut de rompre une négociation, dont les suites lui pouvoient être fatales. Nous n'avons pas la troisiéme lettre de Marie de Medicis que Laleu rendit à Bouthillier. Elle demandoit seulement, dit-on, ses bons offices auprès du Roi & du Cardinal.

Audience donnée à Laleu.

Les difficultez que son Ecuïer eut à obtenir audience du Roi, confirmérent la verité des soupçons des gens plus penétrans, qui soutenoient que Richelieu empécheroit l'acommodement. Il dit d'abord à Laleu de remettre entre les mains d'un Secretaire d'Etat la lettre adressée au Roi. On crut que le Cardinal vouloit savoir premiérement, si elle ne contenoit rien qui lui fût desavantageux. L'Ecuïer se défendit prudemment, rassura Richelieu en disant que la lettre de la Reine n'étoit qu'une simple créance, & refusa constamment de la rendre à un autre qu'à Louïs. Sa Majesté témoignant quelqu'impatience de savoir ce qu'on avoit à lui proposer, le Cardinal lui persuada de ne recevoir les lettres que dans son Conseil, & d'obliger Laleu à y exposer tout publiquement sa creance. L'artifice sautoit aux yeux. De peur que Laleu qui ne manquoit ni d'esprit, ni de dextérité, n'émût dans une audience particuliére la compassion de Louïs pour une mere desolée, & que le Roi ne prît de lui même sa resolution, comme il faisoit quelquesfois pour témoigner qu'il ne se laissoit pas gouver-

Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. L. IV. Lumiéres pour l'histoire de France, & celle d'un vieux Conseiller d'Etat à la Reine Mere dans les Recueils de pieces pour la defense de cette Princesse. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 761. 762.

ner

ner par son Ministre, Richelieu vouloit detourner un coup qui l'auroit peut-être extrémement embarassé, & empêcher que le Roi ne donnât d'autre réponse que celle qui lui seroit suggérée. Laleu obeït, & se conduisit avec tant de prudence, dit-on, qu'il évita tout ce qui pouvoit déplaire à Louis, & fit ce qui paroissoit plus convenable au service de Marie de Medicis. Quand on vint à delibérer sur ses propositions, le dissimulé Richelieu témoigna d'abord en être content, & dit qu'elles étoient recevables. Mais Séguier Garde des seaux, homme qui durant sa longue vie, fut toujours un lâche esclave de tous les Ministres, forma des difficultez, inspira de nouvelles défiances, & dit qu'on devoit éxiger comme un préliminaire absolument nécessaire à l'acommodement, que Marie de Medicis livrât au Roi, non seulement le P. de Chanteloube & l'Abbé de S. Germain, mais encore Fabroni, duquel on n'avoit point parlé jusques alors, afin que Sa Majesté les fît punir tous trois, comme ils le méritoient. Les autres gens du Conseil persuadez que le Garde des seaux déclaroit les véritables sentimens du Ministre applaudirent selon leur coutume. Et pour confirmer davantage Louis dans la résolution d'éxiger cette premiére démarche, on fait en sorte qu'il demeure huit jours sans donner une audience particuliére à Laleu. 1634.

Cette étrange conduite fit lever les épaules à toutes les personnes qui souhaitoient la reünion de la famille Roiale. Quelques unes ne purent s'empêcher de témoigner peut-être trop librement ce qu'elles en pensoient. *Est-ce donc là*, di-

1634. diſoit-on, *cette parfaite reconnoiſſance que le Cardinal prétend avoir toujours conſervée des bienfaits ſignalez dont la Reine Mere l'a comblé? Si nous l'en euſſions voulu croire, il deſiroit de rentrer au prix de ſa vie dans les bonnes graces de ſa bienfaictrice. Une parole obligeante eût fait ſon ſouverain bonheur. Un ſeul commandement devoit tirer de lui des ſervices capables de rendre la Reine entiérement contente. La voila venuë, cette parole obligeante. Le Cardinal reçoit, non des commandemens, mais de très-humbles priéres. On les acorde ces bonnes graces ſi ardemment deſirées. Qu'en arive-t'il? Les Ambaſſadeurs des Princes ſont écoutez, lors même qu'ils portent une déclaration de guerre. L'Ecuier de la Reine Mere avec des proteſtations d'amour & de ſoumiſſion, trouve-t'il un libre accès auprès du Roi?*

Quand Richelieu voit ſon maître ſuffiſamment affermi dans la reſolution d'éxiger premiérement de Marie de Medicis ce que le Garde des ſeaux a propoſé dans le Conſeil, Laleu eſt mandé à Ruël. Il parut un peu ſurpris de n'y trouver que le Cardinal. On le reçoit avec de ſi grans honneurs, on lui fait de ſi beaux complimens, qu'il fut embaraſſé de cette nouvelle ſcéne. *Il n'y a rien ici d'extraordinaire*, dit Richelieu qui s'apperçut de l'étonnement de Laleu. *J'ai un ſi profond reſpect pour la Reine Mere, une ſi forte paſſion de lui témoigner combien je lui ſuis dévoué, que je voudrois traiter avec beaucoup plus de diſtinction ceux qui viennent de ſa part. Je ne vous puis bien exprimer quelle a été ma joie, en liſant la lettre que la Reine m'a fait l'honneur de m'écrire. Quel con-*

contentement pour moi, que la malignité des ennemis de l'Etat n'ait pas été capable d'arracher tellement de ſon cœur la bienveillance dont elle m'honoroit, qu'il n'y ſoit encore demeuré des racines aſſez profondes qui commencent à ſe faire ſentir au dehors ! Je ſupplie très-humblement Sa Majeſté de trouver bon que pour lui donner des marques certaines de la droiture de mes intentions, je lui parle deſormais avec la même franchiſe qu'elle me permettoit, avant que j'euſſe malheureuſement perdu l'honneur de ſes bonnes graces & de ſa confiance. Les choſes ont été pouſſées ſi loin, qu'il eſt impoſſible qu'il ne reſte encore des ſoupçons & de la défiance. Il faut diſſiper ces nuages une bonne fois. On batira enſuite ſur un fondement ſolide. Le nouveau lien d'amitié qui ſe formera entre le Roi & la Reine ſa mere, deviendra indiſſoluble à l'avenir. Elle recevra toutes les marques d'affection & de tendreſſe qu'elle peut attendre du meilleur fils qui ſoit au monde, dez qu'elle voudra bien faire encore une ou deux demarches que le Roi croit neceſſaires. En mon particulier, je proteſte à la Reine que je lui rendrai tous les ſervices poſſibles, & que je ne perdrai aucune occaſion de lui témoigner que le ſouvenir de ſes bienfaits ne peut être plus profondément gravé dans mon ame. Je prie ſeulement Sa Majeſté de conſidérer que la place où je ſuis, m'oblige indiſpenſablement à ſuivre les intentions du Roi avec la derniére exactitude, & que dans la conjoncture preſente, je ne puis m'écarter tant ſoit peu de ce qu'il me préſcrit, ſans lui déplaire ſenſiblement. Le Cardinal decouvrit en termes generaux ce que Louïs devoit éxiger de ſa mére pour diſſiper ces 1634.

1634. prétendus *nuages* qui reſtoient encore, & remit Laleu à ce que Sa Majeſté lui expliqueroit plus particuliérement le lendemain, dans l'audience qu'elle lui donneroit à S. Germain en Laïe.

Il s'y rend, & Louïs parle de la ſorte. *La Reine ma mere ſera toujours la bien venuë. Mais afin que les bonnes diſpoſitions où je ſuis ravi de la voir maintenant, ne puiſſent être alterées par les malignes inſinuations des gens qui l'ont trompée juſques à preſent, il faut qu'elle remette premiérement entre mes mains Chanteloube, S. Germain, & un certain tireur d'horoſcopes. Je ne me croi pas en ſeureté tant que ces trois miſérables ſeront, je ne dis pas auprès de la Reine ma mere, mais dans le monde.* Fabroni étoit l'Aſtrologue que Louïs deſignoit. *Non ſeulement ils ont mal ſervi la Reine ma mere*, pourſuivit-il d'un ton qui marquoit ſa colére, *mais ils m'ont encore ſi griévement offenſé que je ne leur pardonnerai jamais : Chanteloube par les conſeils pernicieux qu'il lui a ſuggerez ; S. Germain par ſes libelles ſeditieux & injurieux à ma perſonne ; & Fabroni cet habile Aſtrologue en lui aſſurant que je mourrois bientôt. Ces vaines & malignes predictions l'ont renduë ſuſceptible des mauvais conſeils qui ont mis la diviſion dans ma famille, & cauſé des maux infinis dans mon Roiaume. Elle ne doit pas héſiter à me livrer de pareilles gens, afin que j'en faſſe bonne & briéve juſtice : de Chanteloube qui par ſes attentats à la vie de mes plus fideles ſerviteurs, m'a donné ſujet de craindre pour la mienne : de S. Germain qui a entrepris de flétrir mon honneur & ma réputation par ſes libelles diffamatoires ; enfin,*

fin, de Fabroni qui par ſon Aſtrologie a prevenu 1634.
je ne ſai combien de gens, qu'il falloit compter ſur ma mort, comme ſur une choſe infaillible. Si ces coquins ont eu la temerité de croire que leurs noires entrepriſes ne déplairoient pas à la Reine ma mere, peut-elle mieux faire que de les abandonner à ma juſtice, afin que je les châtie de leur preſomption, dont elle doit être encore plus offenſée que moi? Que ſi la conjoncture de ſes affaires ne lui a pas permis de leur faire ſentir combien elle deteſte leurs méchantes actions, elle doit être bien aiſe, que je la mette, pour ainſi dire, dans la néceſſité de déclarer tout publiquement qu'elle n'a nullement aprouvé ce que trois miſérables ont fait, & qu'elle n'eſt, & ne ſera jamais capable de conſentir à de pareils deſſeins, ni de protéger ceux qui les forment.

Dez que la réponſe du Roi à Laleu fut ſuë à la Cour, chacun refléchit ſelon ſes interêts, ou ſelon ſes préjugez. Les gens ſages trouvoient que Richelieu donnoit étrangement priſe ſur lui, & qu'en perſuadant au Roi d'inſiſter ſur des choſes que Marie de Medicis ne pouvoit honnêtement acorder, le Cardinal témoignoit trop ouvertement qu'il ne vouloit point de réconciliation. Le monde fut beaucoup ſurpris de voir Fabroni au nombre des victimes dont Richelieu demandoit le ſacrifice. *Quel crime ce pauvre Italien a-t'il commis?* diſoient quelques-uns. *Il eſt au ſervice de la Reine Mere depuis dixſept ou dixhuit ans. Elle l'a envoié en diverſes Cours étrangéres, & il s'eſt bien acquitté des commiſſions qu'on lui a données. M. le Cardinal a fait profeſſion d'être ſon ami. On ne voit point que dans les derniéres brouilleries, le*

1634. *Miniſtre ſe ſoit plaint de lui. Vautier premier Medecin de la Reine Mere a été arrêté. Fabroni a eu la liberté de demeurer à Paris & à Compiegne. Des-Roches allant faire les complimens du Roi ſur la maladie de la Reine ſa mere, eut ordre de tourner le dos à Chanteloube & à S. Germain. On ne lui dit point d'éviter Fabroni, ou de le rejetter. Il n'étoit pas encore du nombre de ceux dont le Roi ſe plaignoit particuliérement. La Reine Mere a depéché depuis Braſſeuſe, Jacquelot, & Villiers: leur a-t'on dit quelque choſe contre Fabroni? Content de faire paiſiblement ſa charge auprès de la Reine ſa maîtreſſe, il paroit ne ſe donner aucun mouvement. A la verité, on a parlé de quelqu'horoſcope tiré, & des gens ont dit que Fabroni s'en étoit mêlé. Mais puis que Duval & un autre ont été punis ſur ce ſujet, ſans qu'on ait rien dit à celui-ci, n'eſt-ce pas une preuve que les Magiſtrats, ou plûtôt les Inquiſiteurs du Miniſtre, n'ont pas trouvé de quoi pourſuivre Fabroni? Son prétendu crime n'a-t'il été bien avéré que depuis l'arivée de Laleu? Cela n'eſt guéres vraiſemblable.*

Les gens desintereſſez qui avoient lu les écrits de S. Germain, trouvoient encore étrange qu'on eût malignement inſinué à Louïs que l'Apologiſte de Marie de Medicis avançoit des choſes injurieuſes à la perſonne du Roi ſon fils. Car enfin S. Germain parle toujours de Louïs avec reſpect, & même avec de fréquens éloges. Il le diſculpe de tout le mal dont la Reine Mére ſe plaint, & l'attribuë uniquement aux artifices, aux calomnies, & aux pernicieux conſeils de Richelieu. *On accuſe la Reine*, diſoient des perſonnes équitables. *Un de ſes domeſtiques*

la

la defend, & découvre la malice & les divers crimes des accuſateurs. Eſt-ce là un ſi grand mal? S'il faut pendre ceux qui écrivent contre le Miniſtre du Roi, à quel ſupplice doit-on condamner l'Evêque de S. Malo, Balzac, Chatelet, & les autres plumes vénales du Cardinal, qui ont flétri d'une maniére ſi atroce la réputation de la Reine mere du Roi? L'interêt que le Souverain prend à ſon Miniſtre, n'eſt que volontaire. Il peut changer en un inſtant. Mais la part qu'un fils doit prendre à la conſervation de l'honneur de ſa mere, eſt invariable. Les flétriſſures faites à la réputation de ceux qui nous ont donné l'être, retombent ſur nous & ſur toute nôtre poſterité. Puiſque M. le Cardinal paroit ſi vivement picqué des reproches de l'Apologiſte de la Reine Mere, n'eſt-ce point une preuve certaine qu'il en ſent la verité? On s'étonnoit encore que le Cardinal de Richelieu eût oublié ce que l'Evêque de Luçon répondit au Duc de Luines ſur le ſujet du même S. Germain, qui avoit compoſé le manifeſte de Marie de Médicis, lors qu'elle prit les armes à Angers. Luines demanda que la Reine trouvât bon que S. Germain fût éloigné pour quelque temps d'auprès d'elle. *Sa Majeſté*, repartit Richelieu alors Evêque de Luçon, *périra plûtôt que d'abandonner aucun de ſes domeſtiques. Elle conſervera toujours l'honneur de ſa protection à M. de S. Germain qui l'a utilement ſervie.* 1634.

Pour ce qui eſt du P. de Chanteloube, fort peu de gens prirent ſon parti. Sa reputation étoit ſi mauvaiſe, qu'on n'oſoit preſque le plaindre. Un de ſes couſins l'avoit autrefois accuſé d'un attentat à la vie du Duc de Luines.

Digitized by Google

1634. Comme il s'en étoit si bien justifié, que l'accusateur fut condamné à perdre la tête, quelques-uns concluoient de là, que Chanteloube pouvoit bien être aussi innocent de l'affaire d'Alfeston. Mais les informations du Parlement de Mets paroissoient si bonnes, que le plus grand nombre des honnêtes gens abandonna Chanteloube. Tout ce qu'on disoit en sa faveur se terminoit à cette reflexion. *Puisque ce malheureux offre de se retirer de la maison de la Reine*, disoit-on, *il faut le prendre au mot, & le laisser dans les pais étrangers, sans obliger la Reine trop prévenuë, à livrer un de ses anciens serviteurs qu'elle ne croit pas légitimement convaincu. Bretagne premier Président de Mets en recompense de ses noires injustices dans l'affaire du Maréchal de Marillac, & quelques autres Magistrats de cette compagnie vendus au Cardinal, rendront toujours leurs procedures contr'Alfeston suspectes à la Reine Mere & à plusieurs autres personnes distinguées.*

Marie de Medicis fait de plus grandes soumissions, & offre d'envoier le P. Suffren son Confesseur au Roi.

Laleu aiant donné avis du mauvais succès de sa négociation à la Reine sa maîtresse, elle lui envoia incontinent deux lettres encore plus soumises que les precédentes, pour le Roi & pour Richelieu. Le P. Suffren Jésuite son Confesseur, & qui l'étoit pareillement du Roi avant l'affaire de Compiegne, écrivit à Louïs pour l'assurer que les protestations de la Reine sa mere étoient sincéres, & qu'il s'y pouvoit fier sans scrupule. Dans l'espérance que les remontrances, les exhortations, les priéres de Suffren dont il avoit toujours estimé la droiture & la probité, feroient quelqu'impression sur l'esprit de Louïs, Marie de Medicis resolut de l'en-

l'envoier en France, & demanda un passeport pour lui. Mais Richelieu n'avoit garde de laisser venir un homme qui connoissant la conscience timide & scrupuleuse du Roi, sauroit le prendre par son foible. *La Reine Mere*, répondit-on, *enverroit inutilement le P. Suffren, ou quelqu'autre personne que ce soit, à moins qu'ils n'apportent son consentement à remettre entre les mains du Roi Chanteloube, S. Germain, & Fabroni. Il a pris une resolution invariable de ne se relâcher jamais sur cet article, & de n'écouter aucun Exprès de la Reine sa mere, avant qu'elle ait donné cette marque de soumission, que l'interêt de sa propre réputation, la tranquillité de la famille Roiale, & le bien de l'Etat éxigent d'elle indispensablement.* 1634.

Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. L. IV. Lettre d'un vieux Conseiller d'Etat dans le Recueil des pieces pour la defense de la Reine Mere. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 763. 764.

Le refus de recevoir le P. Suffren, parut si dur que tous les gens intentionnez pour la paix, le blamérent. *Qu'est-ce que M. le Cardinal*, disoient-ils, *peut raisonnablement craindre de la part de ce bon Pere, dont la vertu & la pieté sont connuës de toute la Cour? De quoi le soupçonne-t'on? Il a eu part à tout le bien fait dans maison du Roi, ou de la Reine Mere, pendant qu'il étoit auprès de Leurs Majestez. A-t'il commis quelque crime qui mérite qu'on l'exclue du Roiaume, & qu'on lui defende de se presenter devant le Roi, dont il a été le Confesseur durant plusieurs années? La Reine Mere ne pouvoit choisir un homme plus propre à être Ambassadeur de paix & à négocier une affaire, où il s'agit presqu'uniquement de la conscience & des devoirs du Christianisme. Qui a plus de droit de s'entremettre pour la réconciliation du fils & de la mere, que le Confesseur de l'un & de l'autre?*

1634. *Si le P. Suffren eſt ſuſpect, qui ne le ſera pas? Si on ne le juge pas propre à une pareille négociation, qui choiſira-t'on deſormais? Les Ecrivains de M. le Cardinal diront tout ce qu'il leur plaira, ils n'empêcheront jamais qu'on ne lui reproche d'avoir emploié la violence pour maintenir la desunion entre le Roi & la Reine ſa mere.* Au P. de Chanteloube & à quelques autres près, tous les domeſtiques de Marie de Medicis ſe flattoient d'un prompt retour en France, quand ils virent qu'elle ſe reſignoit entiérement aux volontez de Louïs, & qu'elle conſentoit à recevoir Richelieu dans ſes bonnes graces. Quelle fut leur deſolation, lors qu'ils apprirent que les ſoumiſſions de leur maîtreſſe n'obtenoient rien, & qu'on refuſoit même d'écouter le P. Suffren! Supérieure à toutes ſes diſgraces, la Reine Mere témoigne ſeule du courage & de la magnanimité. Elle rend compte de tout au Marquis d'Ayetone: Et bien loin d'être tentée d'abandonner ſes ſerviteurs, elle fait S. Germain ſon premier Aumonier. La charge étoit vacante depuis quelque temps dans ſa maiſon.

Négociation pour le retour du Duc d'Orleans.

Puylaurens vid avec plaiſir l'inutilité des ſoumiſſions de Marie de Medicis. Quelle joie pour lui que Richelieu s'opiniatrât à demander Chanteloube presqu'également odieux au Roi & au Duc d'Orleans, afin de le faire punir comme un ſuborneur d'aſſaſſins! Le favori ſembloit d'autant plus content, qu'il eſperoit de reüſſir dans la négociation de l'acommodement particulier de ſon Prince, & inſulter à la Reine Mere que Louïs & ſon Miniſtre ſe ſoucioient fort peu de tirer des païs étrangers, au lieu qu'ils ſouhaitoient ardemment de rappeller l'hé-

Digitized by Google

l'héritier presomptif de la Couronne. En ratifiant solennellement son mariage, le Duc d'Orleans mit un nouvel obstacle à sa réconciliation avec le Roi son frere. Cependant, cela n'empêcha pas que les deux freres Delbene ne poursuivissent leur négociation entamée. L'un d'eux Abbé s'intriguoit à la Cour de Louïs, & l'autre Chevalier de Malte à celle de Gaston. Le premier avoit d'assez grandes relations avec Chavigni fils de Bouthillier l'un des principaux confidens de Richelieu, & le second n'étoit pas mal reçu chez Puylaurens. Ces deux Messieurs prenoient l'affaire à cœur, dans l'espérance d'obtenir par un service important, quelque chose en faveur de l'Evêque d'Albi, contre qui les Commissaires du Pape se disposoient à prononcer une sentence de déposition. L'Abbé d'Elbene qui fut depuis Evêque d'Agen, ne se flattoit-il point d'avoir le riche bénéfice d'Albi, en cas qu'on voulût absolument l'ôter à son oncle, ou du moins de se faire donner un autre Evêché en recompense? Quoiqu'il en soit, le Duc d'Orleans aiant reçu par le canal des Delbenes de nouvelles ouvertures d'acommodement, il les communique au Marquis d'Ayetone, afin de lui témoigner sa franchise du moins en apparence, & proteste qu'il ne fera rien sans la participation du Roi d'Espagne. Ayetone lui conseilla d'avoir du moins Chalon sur Saone pour place de seureté, & le consentement du Roi à son mariage. Le Seigneur Espagnol paioit le Duc d'Orleans d'une pareille franchise. Il étoit d'avis que Gaston s'acommodât, mais à des conditions qui lui seroient certainement refusées. 1634.

Vie du Cardinal de Richelieu par Auberry. L. IV. chap. 49. Memoires pour servir à l'histoire du même. Memoires de Montresor. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 756. 757. 758.

1634. Toujours inconſtant dans ſes reſolutions qu'il changeoit ſelon les interêts & les paſſions de ſes favoris, Gaſton mande le Chevalier Delbene à l'inſtigation de Puylaurens, qui pour ſon propre malheur, s'entêtoit de plus en plus d'établir ſa fortune en s'alliant au Cardinal de Richelieu. *Je veux bien*, dit Son Alteſſe Roiale au Chevalier, *renouër la négociation de mon retour en France. Mais je demande Bellegarde ou Chalon ſur Saone pour place de ſeureté, & le Duché de Bellegarde à Puylaurens.* Le Duc & ſon favori parurent inſiſter ſi peu ſur l'affaire du mariage, que Delbene s'imagina que Son Alteſſe Roiale n'étoit pas fort éloignée de conſentir à la diſſolution. Elle ne l'avoit pas encore ratifié en preſence de l'Archevêque de Malines. Le Chevalier écrit tout ceci à l'Abbé ſon frere, & Richelieu répond que ſi le Duc d'Orleans & Puylaurens vouloient ſincérement rentrer dans leur devoir, ils demanderoient des choſes moins déraiſonnables. *Le Roi*, dit le Cardinal, *pourra bien ſe reſoudre à donner Mâcon au lieu de Chalon ſur Saone. Le Duché de Bellegarde, comment Sa Majeſté le promettroit-elle? Eſt-on bien aſſuré qu'il ſoit à vendre? Celui d'Aiguillon qui vaut davantage, accommodera mieux M. de Puylaurens. Au reſte, je ſuis bien aiſe d'aprendre que Monſieur ne s'opiniâtre pas à ſoutenir la validité de ſon mariage. Le Roi n'y conſentira jamais. On va intenter une action de rapt contre le Duc de Loraine, le Procureur General de Sa Majeſté a de quoi prouver qu'on a fait violence à Monſieur, pour l'obliger à épouſer clandeſtinement la Princeſſe Marguerite. L'ajournement perſonel ſuivra de près. Le Roi*

Roi a un trop grand interêt de presser la dissolution d'un pareil mariage, dont l'incertitude pouroit causer des guerres civiles, si Sa Majesté venoit à mourir sans enfans mâles. 1634.

Quoique cette réponse ne fût pas autrement favorable aux propositions de Gaston, Puylaurens empressé de retourner en France, s'imagina que si le Chevalier Delbene alloit traiter lui même à Paris, on obtiendroit quelque chose de plus. On le depéche sur l'heure. Le Duc d'Orleans lui donne une lettre, dont Louïs parut assez content; à cela près que Gaston insistoit trop sur une place de seureté, & sur la validité de son mariage, & se plaignoit de ce que Louïs s'opiniatroit à le faire déclarer nul. *Monsieur veut absolument une place de seureté*, dit Delbene à Richelieu. *Elle lui est necessaire pour se tirer plus facilement des mains des Espagnols, qui auront peine à le laisser partir, à moins qu'on ne la lui donne. Au reste, Monseigneur, la plus forte passion de M. de Puylaurens, c'est d'obtenir l'honneur de vôtre alliance. Je lui suis obligé*, repartit Richelieu. *Mais une de mes parentes, & une place de seureté sont deux choses incompatibles. Il ne sera jamais dit qu'une personne qui m'appartient, ait une place de seureté dans le Roiaume. En l'acordant à Monsieur, on la donne veritablement à M. de Puylaurens.* Delbéne remontra que celui-ci préféreroit sans doute l'alliance du Cardinal à une place de seureté, & que si on insistoit sur cet article, c'étoit pour contenter les Espagnols qui vouloient absolument que le Duc d'Orleans en eût une. *Il est facile de remédier à cet inconvénient*, repliqua le Cardinal. *On mettra dans le traité que*

1634. *le Roi acorde la place de ſeureté, & Monſieur donnera ſa contrelettre par laquelle il reconnoitra qu'il n'a demandé cette condition que par bienſeance & pour ſe tirer plus facilement de Bruxelles, & que dans le fonds il n'a jamais prétendu l'obtenir. A la ville de ſeureté près, Monſieur aura tout ce qu'il peut ſouhaiter de Sa Majeſté. Outre la reſtitution entiére de tout ce qu'il poſſedoit auparavant, on lui acordera le gouvernement de l'Auvergne, la liberté de demeurer dans le Bourbonnois voiſin, ou dans la Principauté de Dombes avec ſes gardes, ſes gens-d'armes, ſes chevaux-legers entretenus aux dépens du Roi. Les troupes de Sa Majeſté n'approcheront pas plus près que quinze lieuës, de l'endroit où Monſieur fera ſa reſidence. Il recevra quatre cent mille livres à Bruxelles pour le paiement de ſes debtes, & trois cent mille en France pour ſon équippage. Quant à ſon mariage, la déciſion de l'affaire ſera laiſſée aux Commiſſaires que le Pape choiſira dans le Roiaume, & Monſieur ſignera la procuration neceſſaire pour en obtenir la nomination. La Princeſſe Marguerite ſera remiſe entre les mains du Roi, qui la fera conduire à Blois, ou dans quelqu'autre endroit au cœur du Roiaume. Elle promettra de n'en point ſortir avant le jugement déciſif de l'affaire. Si le mariage eſt déclaré nul, Monſieur ne ſe remariera point ſans le conſentement du Roi, & n'épouſera qu'une perſonne agreable à Sa Majeſté. Tous les domeſtiques de Monſieur ſeront rétablis, excepté ceux que le Roi a toujours exclus de l'abolition promiſe. Enfin M. de Puylaurens aura le gouvernement du Bourbonnois, de la ville & du château de Moulins, le*

le Duché d'Aiguillon & cent mille écus. Bien entendu que Monſieur & lui, renonceront de bonne foi à toutes les intelligences au dedans & au dehors du Roiaume contraires au ſervice de Sa Majeſté. 1634

Les choſes en étoient là, lorſque le Duc d'Orleans ratifia ſon mariage à Bruxelles; demarche qui ſembloit devoir rompre entiérement la négociation. Cependant elle ſe renoüe encore, ſoit que Puylaurens brouillé avec la Reine Mere, & incapable de ſouffrir plus longtemps les divers chagrins que la Princeſſe de Phaltzbourg ſon amante irritée, lui faiſoit tous les jours, voulût abſolument ſe tirer des Païsbas; ſoit que les Delbénes preſſez d'arrêter les vives procedures des Commiſſaires du Pape contre l'Evêque d'Albi, remuaſſent divers reſſorts pour racommoder les affaires de leur oncle, en procurant le retour de Gaſton; ſoit enfin que Richelieu conſtant dans ſa maxime de négocier toujours, ne deſeſperât pas de trouver à la fin un moment favorable pour conclure un acommodement que pluſieurs raiſons de politique, & d'interêt particulier l'obligeoient à rechercher avec ardeur. Les couriers qu'on voioit tous les jours partir de Bruxelles, ou venir de Paris, donnoient de l'inquiétude aux Eſpagnols. Marie de Medicis, la Princeſſe de Phaltzbourg, & le Duc d'Elbeuf, la fomentent avec ſoin, & diſent que Puylaurens entretient un commerce continuël avec le Cardinal, afin d'engager le Duc d'Orleans à laiſſer ſa mere & ſon épouſe, & à païer d'ingratitude le Roi d'Eſpagne, auquel il eſt ſi fort obligé des bons traitemens reçûs durant ſa mauvaiſe fortune.

1634. tune. Le Président le Coigneux qui vivoit depuis deux ans avec beaucoup d'incommodité dans un triste éxil, s'allarme encore plus que le Marquis d'Ayetone à la nouvelle de l'acommodement prochain de Gaston. Il n'avoit point été compris dans le traité de Beziers. Toutes les déclarations où le Roi promettoit une amnistie aux domestiques de son frere, exceptoient nommément le Coigneux. Son procès étoit fait par contumace, & Lamoignon rempliſſoit sa charge de Président au Mortier. En un mot, cet homme qui s'étoit flatté d'obtenir le bonnet de Cardinal, & de n'avoir ni moins de credit, ni moins d'autorité que Richelieu, trouvoit à peine de quoi subvenir à ses plus pressans besoins. Gaston lui avoit promis de le rétablir bien-tôt dans l'exercice de sa charge de Chancelier de Son Alteſſe Roiale. Mais Puylaurens ennemi du Président, empêchoit qu'on ne lui tînt parole, & qu'on ne penſât à le rappeler, tant que le Duc d'Orleans seroit hors de France.

Averti du mécontentement que Puylaurens donne à la Reine Mere, & de la négociation des Delbenes qui s'avance, le Coigneux prend la resolution d'aller trouver le Duc d'Orleans à Bruxelles, & s'imagine que Marie de Medicis, la Princeſſe de Phaltzbourg, & tous les autres ennemis du favori, l'aideront à rentrer dans les bonnes graces de Gaston. *J'obtiendrai du moins*, disoit-il en lui même, *de n'être pas omis dans le traité qui se négocie, & j'aurai la liberté de retourner en France. Mes amis me conseillent de me presenter devant Monsieur. Ils m'assurent que si je puis seulement lui parler une demie heu-*

heure, je ſerai rétabli dans ma place, & que 1634.
je rendrai peut-être la pareille à Puylaurens auteur de ma diſgrace. Monſieur doit être autant rebuté que les autres des étourderies de ſon favori hautain & imprudent. Le Duc d'Elbeuf mon ami a gagné la Reine Mere qui promet d'agir en ma faveur. Avec cela je puis hazarder un voiage à Bruxelles, & faire une tentative.
Le Coigneux arive, & ſes amis l'introduiſent dans le cabinet du Duc d'Orleans, lors que Puylaurens eſt chez la Princeſſe de Chimai occupé de l'objet de ſes nouvelles amours. Quelqu'un courut lui dire que le Coigneux arivé ſoudainement, étoit ſeul avec Son Alteſſe Roiale. Sûr de l'eſprit de ſon Prince, ou trop enchanté de la belle qui écoute ſes douceurs avec plaiſir, le favori témoigne ne ſe mettre pas autrement en peine du long entretien de ſon ennemi avec Gaſton. Il demeure tranquille auprès de Mademoiſelle de Chimai. Le Duc d'Orleans avoit reçu le Coigneux aſſez humainement. On lui témoigna ſeulement quelque déplaiſir de ce qu'il étoit venu contre la defenſe de Son Alteſſe Roiale. Le Preſident commence à parler de ce qui le regarde, & à la prier de ſe ſouvenir d'un ancien ſerviteur qui a tout perdu pour l'amour de ſon maître. Après l'avoir ſouvent interrompu, Gaſton laiſſe bruſquement le Coigneux avec cette froide réponſe, *j'aurai ſoin de vos interêts.*

Le Chevalier Delbéne revint alors de Paris à Bruxelles. Il rapportoit la réponſe du Roi aux propoſitions du Duc d'Orleans, & à la lettre que Son Alteſſe Roiale lui avoit envoiée. Je ne ſai ſi elle écrivit auſſi à Richelieu. Quoiqu'il

1634. en ſoit, Delbéne étoit chargé d'une lettre honnête & reſpectueuſe du Cardinal à Gaſton. Richelieu avoit une extréme impatience de revoir l'héritier préſomptif de la Couronne en France. Les Etats Généraux des Provinces-Unies preſſoient le Roi de rompre ouvertement avec l'Eſpagne, & menaçoient d'accepter l'offre que Philippe leur faiſoit d'une paix, ou d'une tréve à longues années, à moins que Louïs ne voulût ſe déclarer inceſſamment. Le Cardinal qui ſouhaitoit la guerre, afin que ſon foible maître plus embaraſſé des affaires qu'elle lui cauſeroit, ne ſe pût paſſer de lui, penſoit non ſeulement à contenter les Etats Généraux, mais encore à conclure une ligue avec eux; perſuadé qu'il étoit que les armes de France ne feroient pas de grans progrès du côté des Païs-bas, à moins que les Etats Généraux ne fuſſent de la partie. La perſonne du Duc d'Orleans étoit abſolument neceſſaire au projet de Richelieu. Tous les alliez de la Couronne faiſoient difficulté de prendre de trop grans engagemens avec le Roi, qu'on voioit ſans enfans, & d'une ſanté fort incertaine, pendant que ſon héritier preſomptif ſe trouvoit entre les mains des Eſpagnols. Voilà pourquoi le Cardinal perſuada au Roi d'écrire à Gaſton une lettre tendre, afin de l'inviter à revenir aux conditions que le Chevalier Delbéne lui portoit.

Mon frere, diſoit Louïs, *j'ai été bien aiſe d'apprendre les bons ſentimens que vous avez de vôtre devoir. La lettre preſente vous aſſurera qu'il n'y a perſonne qui vous aime tant que moi, ni qui vous en rende de meilleurs témoignages, quand vous m'y convierez par vôtre bonne conduite.*

duite. J'ai grande raiſon d'eſpérer que vous le ferez à l'avenir. Le Sieur Delbéne m'a dit ce que vous lui avez commandé ſur le mariage que vous prétendez avoir contracté avec Madame Marguerite de Loraine. Vous ne ſauriez que vous louër de mes intentions. Elles n'ont point d'autre but que de faire éxaminer ſoigneuſement tout ce qui s'eſt paſſé en cette action, & de me remettre à l'évenement qu'elle aura par juſtice & par raiſon. En cela & en toute autre choſe, je rendrai premiérement à ma conſcience ce que je lui dois. Vous recevrez enſuite des marques de mon affection. Outre la qualité que j'ai de vôtre Roi, je veux vous tenir lieu de pere. Une lettre ſi generale, ſi ambiguë ſur l'article de ſon mariage, ne contenta pas Gaſton abſolument déterminé à le ſoutenir. Cependant, ſi on en veut croire Richelieu Louïs acordoit à ſon frere les plus grans avantages du monde. 1634.

Monſeigneur, diſoit le Cardinal au Duc d'Orleans, *les effets que M. Delbéne vous porte, vous feront mieux connoître que mes paroles, la tendre affection que le Roi a pour vous. Je ne laiſſerai pas cependant d'aſſurer Vôtre Alteſſe, que ſi Sa Majeſté avoit un fils, elle ne pourroit l'aimer davantage. En mon particulier, Monſeigneur, je vous ſupplie de croire que je n'eſtimerai jamais la proſperité du Roi parfaite, à moins que la vôtre n'y ſoit jointe. Je le deſire avec une paſſion indicible: vous le connoîtrez de plus en plus.* Le refus de donner Bellegarde ou Chalon ſur Saone pour place de ſeureté au Duc d'Orleans, & l'opiniatreté contre ſon mariage, le dégouterent extrémement de la maniére dont le Roi traitoit avec lui. Il re-

Digitized by Google

1634 resolut de suivre le conseil de la Comtesse du Fargis habile & intelligente dans les intrigues de Cour. C'étoit de ne retourner point en France, avant que la question du mariage fût vuidée. Le Duc & son favori persuadez que Richelieu entêté de faire la guerre à l'Espagne, tirera des mains du Roi Catholique, l'heritier presomptif de la Couronne de France, à quelque prix que ce soit, pour ôter tout sujet de défiance aux Etats Generaux des Provinces-Unies, resolurent de rejetter les conditions apportées par le Chevalier Delbéne, & de traiter même avec le Marquis d'Ayetone, afin d'engager Louis à se relâcher davantage, quand il saura que son frere prend de nouveaux engagemens avec le Roi d'Espagne.

Etrange proposition du Cardinal de Richelieu dans le Conseil du Roi.

Ils se confirmérent dans leur sentiment, quand ils virent ariver à Bruxelles l'Abbé Delbene depéché promptement par le Cardinal de Richelieu que ses espions avoient averti du projet de traiter avec les Espagnols. Delbéne venoit faire de plus grandes instances pour la conclusion de l'acommodement. Mais comme il n'apportoit que les mêmes conditions proposées par son frere, Gaston & Puylaurens répondirent que Son Alteſſe Roiale ne consentiroit jamais à remettre Marguerite entre les mains du Roi, ni à signer la procuration pour demander des Commissaires au Pape. Le Duc d'Orleans déclara depuis la raison pertinente qu'il avoit de vouloir que l'affaire de son mariage fût jugée à Rome, & non par des Evêques de France en vertu d'une commission du Pape. Il craignoit que des juges timides ou interessez que Richelieu choisiroit lui même, ne pro-

Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. L. IV. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 79. 80. 81. &c.

prononçaſſent la ſentence qu'il leur dicteroit. 1634.
Pour ce qui eſt du motif de ſon refus de remettre Marguerite entre les mains du Roi, il le découvrit ſans façon à l'Abbé. *Qui me répondra*, dit Gaſton, *qu'après que j'aurai obtenu une déciſion en faveur de mon mariage, le Cardinal enragé n'aura pas la malice d'empêcher que le Roi ne me rende Madame? En un mot, le repos de ma conſcience m'eſt plus cher que tous les avantages du monde. Mon mariage eſt bon & legitime: je ne conſentirai jamais à ſa diſſolution. Monſieur*, répondit Delbéne, *je vous prie très-humblement de conſidérer, que ſi l'Egliſe venoit à declarer vôtre mariage nul, cela ſuffiroit pour mettre vôtre conſcience en repos. S'il eſt bon & valide, que riſquez-vous en conſentant qu'il ſoit examiné ſelon les formes ordinaires? Le Pape & le Roi voudroient-ils ſe damner de gaïeté de cœur pour rompre un mariage auquel il n'y a rien à redire? Quant à vôtre apprehenſion qu'on ne vous rende pas vôtre épouſe, après que le mariage aura été jugé bon, j'ai ordre de vous dire que le Roi veut bien qu'on ne la lui remette pas entre les mains, & qu'elle ait la liberté de venir en France, ou de demeurer hors du Roiaume. Mais en verité, ſi elle vous aime ſincérement, ſi elle veut bien aſſurer l'état des enfans que vous pourez avoir, ſi elle a de bonnes intentions pour le repos de la France, doit-elle faire difficulté de vous ſuivre? C'eſt le moien le plus ſûr de prévenir les maux que ſon mariage peut cauſer un jour, s'il demeure incertain, ou du moins ſujet à quelque conteſtation. Elle en ſoutiendra la validité conjointement avec vous, & ſa preſence contribuera*

1634. *buera beaucoup à obtenir un jugement favorable.*

L'Abbé que Richelieu avoit apparemment leurré de l'eſperance de quelqu'adouciſſement en faveur de l'Evêque d'Albi ſon oncle, ou plûtôt d'un bon benéfice pour lui même, ſe mit à faire une grande & forte leçon au Duc d'Orleans. *Monſieur*, lui dit-il, *vous ne pouvez nier que vous n'aiez plus d'une fois griévement offenſé le Roi. Cependant, dez que vous avez eu recours à ſa clemence, il vous a toujours ouvert ſon Roiaume, ſa bourſe, & ſon cœur. C'eſt à vous de penſer maintenant au parti que vous avez à prendre. Sa Majeſté s'eſt acommodée juſques à preſent aux incertitudes, aux craintes, aux ſoupçons que vos ſeules fautes vous cauſent. Car enfin, le Roi vous a-t'il jamais manqué de parole? Ne vous a-t'il pas religieuſement tenu ſes promeſſes? Aujourd'hui il vous en fait de plus préciſes & de plus poſitives; il les acompagne de toutes les ſeuretez que vous pouvez raiſonnablement deſirer: Et vous refuſez de vous fier à lui? On diroit que vous pretendez traiter, comme ſi vous partagiez l'autorité ſouveraine avec le Roi. Cependant, Monſieur, vous êtes autant ſon ſujet que le moindre des François. Vôtre naiſſance & vôtre rang demandent même que vous témoigniez plus de ſoumiſſion que les autres. Elles vous obligent à de plus grans ménagemens au regard du Roi dont vous êtes l'héritier preſomptif. Les perſonnes qui ſuivent de plus près celle du Souverain, ſont celles qui lui donnent plus de jalouſie. Ne vous mettez point trop dans l'eſprit que le Roi & l'Etat ne ſe peuvent paſſer de vous, & que ſi vous*

avez

avez un peu de patience, on vous acordera tout pour vous tirer des mains des étrangers. Le Roi sera bien aise de vous revoir, pourvû que vous aiez un déplaisir sincére de l'avoir offensé: cela est certain. Tous les bons François souhaitent vôtre retour. Mais c'est à condition que vous marquerez un attachement inviolable au bien de l'Etat. Que si vous ne vous mettez pas en peine d'appaiser le Roi justement irrité; si vous paroissez étroitement lié avec les anciens ennemis de la Couronne, je crains, Monsieur, qu'on ne vous laisse à Bruxelles, & que vous ne vous voiiez bientôt reduit à la necessité d'implorer la clemence du Roi, & de vous jetter entre ses bras sans stipuler la moindre condition. 1634

Gaston demeure inébranlable à de si vives remontrances, & Delbéne prend congé de lui en retirant les paroles qu'il avoit apportées de la part du Roi. *Je voi bien, Monsieur*, dit l'Abbé, *que vous n'êtes plus libre. Vous prenez de nouveaux engagemens avec les ennemis de la France. Par là vous vous rendez indigne des graces que le Roi veut bien vous acorder. Vous avez commis deux fautes énormes, en vous mariant contre la volonté du Roi, & avec la sœur d'un Prince irréconciliable ennemi de Sa Majesté, qu'elle est obligée de dépouiller pour le mettre hors d'état de nuire à la France. Aujourd'hui que le Roi est dans la disposition d'oublier tout le passé, vous tombez dans un égarement pire que tous les precedens. Vous traitez avec le Roi d'Espagne. C'est fermer la bouche & lier les mains à M. le Cardinal, qui souhaite ardemment vôtre retour, & qui s'offre d'être vôtre caution auprès de Sa Majesté. On vous a trompé,*

Digitized by Google

1634. *pé*, reprit bruſquement le Duc d'Orleans. *Je ne traite point avec le Roi d'Eſpagne. Qui vous l'a dit? Ceux-là mêmes, Monſieur*, repliqua l'Abbé, *qui vous portent à faire une demarche capable de vous perdre ſans reſſource auprès du Roi. Elle aigrira tellement les eſprits de part & d'autre, qu'ils ſeront deſormais irreconciliables.*

Nous l'allons voir, ſi le fourbe Richelieu étoit ſi bien intentionné pour le Duc d'Orléans. Ce que je dois raconter, prouve clairement la juſtice de tous les reproches que Marie de Medicis & Gaſton lui ont faits de ſon ambition ſans bornes, qui le portoit à ſe rendre maître abſolu du Roiaume. Il projettoit de former une ligue auſſi dangereuſe, & plus criminelle que celle dont le fameux *Balafré* fut l'auteur & le chef. Henri Duc de Guiſe avoit du moins le prétexte ſpecieux de la Religion, lors qu'il entreprit d'exclure de la ſucceſſion à la Couronne Henri Roi de Navarre, premier Prince du ſang Roial, & héritier preſomptif du Roi Henri III. Mais l'ambition de ſe mettre en état de diſpoſer de la Couronne de France en faveur du Prince qui lui feroit de meilleures conditions, & la paſſion de maintenir ſa fortune à quelque prix que ce fût, dûrent être les ſeuls motifs de l'étrange propoſition que le Cardinal eut l'audace de faire dans le Conſeil de Louïs, lors que l'Abbé Delbéne rapporta la réponſe à ſes offres. *Je ne voi que deux moiens ſûrs de mettre le Roi à couvert des mauvais deſſeins de Monſieur*, dit Richelieu. *L'un depend de la benediction du Ciel, & l'autre de la prudence de Sa Majeſté. Le premier, c'eſt la naiſſance*

ſance d'un Dauphin. En ôtant à Monſieur l'eſpérance de ſuccéder à la Couronne, il lui fera perdre l'envie de la voir bien-tôt vacante. 1634.

Le ſecond expédient conſiſte dans une étroite liaiſon entre ceux ſur la fidelité deſquels le Roi ſe peut repoſer. Elle fera voir aux gens d'eſprit qui ſe ſont engagez dans le parti de Monſieur, que ſi on entreprend ſur la vie du Roi, non ſeulement il y aura des perſonnes diſpoſées à venger un crime ſi atroce; mais encore que Monſieur trouvera une puiſſante ligue oppoſée à lui & à ſes partiſans, quand même le throne viendroit à vaquer par les voies ordinaires. Si Monſieur s'apperçoit une fois que la ſucceſſion à la Couronne lui peut être fortement diſputée après la mort du Roi, il ne la ſouhaitera pas. Son interêt demandera qu'il attende patiemment celle des bons ſerviteurs de Sa Majeſté, dont l'union lui ſera formidable. Cet expédient eſt encore capable de garantir l'Etat des pernicieux deſſeins des Eſpagnols, & des méchans François. En cas que le Roi meure, les uns & les autres n'oſeront contraindre Monſieur à leur acorder ce qu'ils lui demanderont pour recompenſe de ce qu'ils l'auront ou protegé, ou défendu. Leur pouvoir ſera trop contrebalancé par l'union des fideles ſerviteurs du Roi, qui trouveront leur propre ſeureté, en ſoutenant le bon droit de Monſieur, & en défendant l'Etat contre les entrepriſes des Eſpagnols.

Cette ouverture dans laquelle Richelieu inſinuoit malignement que le Duc d'Orleans, ou du moins ſes confidens, étoient capables d'attenter à la vie du Roi, tendoit manifeſtement à former une nombreuſe & redoutable faction, ſous le nom & ſous l'autorité du Roi, dont le Car-

1634. Cardinal maître des meilleures places, de plusieurs provinces, des ports de mer, & des arsenaux du Roiaume, se seroit fait le chef. Assez puissant alors pour disputer la Couronne à Gaston après la mort du Roi son frere, Richelieu l'auroit menacé de la faire donner à quelqu'autre Prince du sang, si le Duc d'Orleans lui eût refusé les conditions qu'il auroit demandées. C'est là ce que le Cardinal nomme *la seureté des bons & fideles serviteurs du Roi.* Tel fut toujours son projet, de conserver durant sa vie une puissance absoluë dans le Roiaume. Tant que la foiblesse de la santé & la sterilité du mariage de Louïs, donnérent sujet de craindre qu'il ne mourût bientôt sans enfans, le Cardinal ne pensa qu'à se rendre assez puissant pour contraindre l'héritier de la Couronne à s'acommoder avec lui, dez que le Roi auroit les yeux fermez, & à menager dans la suite un homme capable de lui susciter d'étranges embaras. Après la naissance du Dauphin, nous verrons Richelieu former d'autres projets. Il voudra se faire déclarer Regent du Roiaume, en cas que Louïs meure avant lui, & reléguer Gaston à Venise avec une pension modique. Y eut-il jamais une ambition plus demesurée? Pouvoit-on concevoir des desseins plus criminels? Le silence que le Roi paroit garder sur la proposition de son Ministre, donne à penser qu'il en appercevoit les terribles conséquences. Si cela est, comment s'opiniatroit-il à soutenir contre sa mere & contre son frere un homme prêt à faire passer la Couronne de la famille d'Henri le Grand dans une autre, en cas que le frere de son maître refusât de lui laisser la libre

bre jouïſſance de l'autorité ſouveraine, ou du moins de la partager avec lui? 1634.

Une choſe contribuoit encore à l'empreſſement de Richelieu pour attirer le Duc d'Orleans en France. Les projets ambitieux de Valſtein aiant enfin éclaté, Ferdinand l'avoit fait aſſaſſiner. On deſtinoit le commandement de l'armée Imperiale au Roi de Hongrie. Le Cardinal Infant ſe préparoit à paſſer en Allemagne avec de nouvelles forces, & à joindre le Roi de Hongrie. On devoit tenter quelque entrepriſe conſidérable pour rétablir la réputation des armes Eſpagnoles, avant que l'Infant ſe rendît dans les Païs-bas. Que ſavoit-on ſi l'Empereur mieux ſervi depuis la mort du Duc de Fridland, ne repouſſeroit pas enfin les Suedois & les Princes Proteſtans confederez? En ce cas, Louïs ne pouvoit plus différer de ſe déclarer ouvertement, & de faire la guerre en même temps à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne, pour empêcher que la Maiſon d'Autriche ſupérieure à ſes ennemis, ne les reduiſît à la neceſſité de lui demander la paix, & ne ſe vengeât enſuite de tout le mal que la France lui avoit fait depuis le miniſtére de Richelieu. Ces choſes que le Cardinal prevoioit, arrivérent en effet. C'eſt pourquoi ſon impatience d'avoir en France l'héritier preſomptif de la Couronne, redoubla ſi fort immédiatement après la defaite des Suedois & de leurs alliez à Nortlingue, que la negociation du retour de Gaſton recommença fort chaudement. Avant que d'en venir là, il faut developper pluſieurs choſes arivées en Allemagne, dans les Païs-bas, en Italie & en Loraine. Commençons par la conſpiration de Valſtein.

Valſtein renoüe ſa négociation avec la France.

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. VI. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 32. 33. & ci 41. 42.

1634. ſtein. Elle ſe decouvrit au premier mois de cette année, & la France y eut grande part.

Le refus de donner quatre mille chevaux au Cardinal Infant, qui vouloit aller promptement dans les Païs-bas après la mort d'Iſabelle, acheva d'irriter les Eſpagnols contre le Duc de Fridland. Ognate Ambaſſadeur du Roi Catholique à la Cour Impériale, ne gardoit plus de meſures. Il crioit de toute ſa force que Valſtein non content de s'être rendu maître de la Bohéme par le grand nombre de troupes qu'il y avoit miſes en quartiers d'hiver, inveſtiſſoit encore l'Empereur dans Vienne par les regimens poſtez aux environs. Les vives remontrances du Comte d'Ognate étoient ſoutenuës d'une diſtribution conſidérable d'argent aux Miniſtres Allemans de Ferdinand. De maniere que ces Meſſieurs commencérent de dire tout publiquement que Valſtein leur devenoit fort ſuſpect. Le Prince d'Eckemberg mécontent de ce que ſes terres ne ſont pas épargnées dans le logement des gens de guerre, ſe laiſſe gagner comme les autres. Queſtemberg ancien ami du Duc de Fridland, eſt le ſeul qui tienne pour lui dans le Conſeil Imperial. Le timide Ferdinand reſiſtoit pourtant encore, mais plus foiblement, en faveur de ſon General, ſoit qu'il ne pût oublier les anciens ſervices de Valſtein; ſoit qu'il craignît de le pouſſer à bout. Mais Ognate aiant déclaré hautement qu'il ne délivreroit point l'argent que le Roi ſon maître remettoit en Allemagne pour la continuation de la guerre, à moins que le commandement de l'armée ne fût ôté à Valſtein, l'Empereur ſe rendit enfin, & prit la reſolution de le donner à

ſon

ſon fils aîné, ſous prétexte que les Hongrois qui promettoient un puiſſant renfort, ne vouloient ſervir que ſous leur Roi. C'étoit un ménagement en faveur de Valſtein. 1634.

Queſtemberg, & puis le Capucin Valérien homme inſinuant & délié, furent envoiez pour le diſpoſer doucement à céder de bonne grace ſon emploi au Roi de Hongrie. *De tout mon cœur*, répondit le diſſimulé Fridland. *Je ne pretends point ſervir mon maître malgré lui.* Plein de rage & de dépit au dedans de lui même, il fait propoſer aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg de s'acommoder avec eux, & leur déclare ſa diſpoſition à ſe ſoulever contre l'Empereur. Irrité enſuite de ce que les deux Princes qui ſe défient de lui, reçoivent avec trop d'indifference les offres qu'on leur fait de ſa part, il envoie à la Cour de Vienne les lettres qu'ils lui ont écrites en termes généraux pour l'exhorter à s'unir à ceux qui ne cherchent que la conſervation de la liberté de l'Empire, & pretend donner par là un témoignage de ſa fidélité à l'Empereur. Quelqu'un l'avertit en ami que ces artifices indignes de ſa reputation & de ſon rang, étoient deſormais inutiles, & que Ferdinand obſedé par les Eſpagnols, s'affermiſſoit de plus en plus dans la reſolution de donner à ſon fils le commandement de l'armée. Telle fut la véritable cauſe de la perte de Valſtein. Par ſa diſſimulation & par ſa duplicité dans les négociations, il donna ſi mauvaiſe opinion de lui, que perſonne ne ſe vouloit fier à un homme, dans lequel on ne trouvoit ni droiture, ni probité. Le Chancelier Oxenſtiern & le Duc Bernard de Saxe-Weymar,

1634. mar, auxquels il demanda du ſecours après que ſa conſpiration eut éclaté, craignirent qu'il ne les voulût ſacrifier à la Cour de Vienne, comme il avoit déja ſacrifié pluſieurs autres.

En s'ouvrant, ou du moins en feignant de s'ouvrir à ceux qui négocioient avec lui de la part des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, il offroit de procurer le rétabliſſement des affaires des Proteſtans en Allemagne, de faire chaſſer les Jeſuites, & de reduire l'autorité de l'Empereur à ſes anciennes & juſtes bornes. Cela ne manquoit pas d'être rapporté aux Eſpagnols qui entretenoient alors des eſpions & des émiſſaires par tout. On crioit à Vienne contre lui: Et pour diſſiper les ombrages donnez à l'Empereur, il lui faiſoit acroire que ces propoſitions n'étoient que des piéges tendus aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, pour les détacher de leur alliance avec la Couronne de Suéde. Ce manége ne fut point ſi ſecret, que ces Princes n'en découvriſſent quelque choſe. De là vint que toutes les avances de Valſtein leur furent ſuſpectes dans la ſuite. Il ſe met en tête de négocier avec la Cour de France, & de s'unir par ce moien aux Suedois & aux Princes d'Allemagne confederez. Dans ce temps-là même il tâche de leurrer l'Electeur de Saxe naturellement oppoſé à tous les étrangers, de l'eſpérance de les chaſſer tous de l'Empire, & d'obliger Ferdinand indépendamment de la Suéde & de la France, à donner ſatisfaction aux Princes & aux Etats Proteſtans, & à rétablir la Maiſon Palatine dans ſon bien & dans ſa dignité. Le Chancelier Oxenſtiern averti de ce projet qui tend à former un tiers parti en Alle-

lemagne, ne veut plus écouter aucune pro- 1634.
position de Valſtein, & le rend ſuſpect à la Cour de France. De maniére que lors que reduit à la derniére extrémité, il apellera les Suedois & le Duc Bernard à ſon ſecours, on prendra de ſi grandes precautions, & les choſes ſe feront avec tant de lenteur & de circonſpection, que la Cour de Vienne aura le temps de l'opprimer, avant qu'il ait pu ſe mettre en état de reſiſter. C'eſt le ſort ordinaire de ceux qui veulent être trop fins. Ils ſe font des ennemis de tous les côtez, & ne trouvent pas de veritables amis dans le beſoin.

Rebuté des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, qui ne ſe preſſoient pas autrement d'aider un Gentilhomme de Bohéme, à ſe rendre maître d'une partie des Etats de la Maiſon d'Autriche qu'ils auroient mieux aimé conquerir pour eux mêmes; ni de faire Roi & premier Electeur de l'Empire un avanturier qui les a traitez avec la derniére hauteur, deſolé leurs Etats, & projetté de les aſſujettir au pouvoir arbitraire de l'Empereur, Valſtein reprend ſa negociation commencée avec la Cour de France. Le Comte de Kinski ſon confident écrivit au Marquis de Feuquieres Ambaſſadeur extraordinaire de Louïs, & l'aſſura que le Duc de Fridland ſe trouvoit dans la diſpoſition de faire tout ce qu'il plairoit à Sa Majeſté Très-Chrétienne. Feuquiéres informé des deſſeins de Richelieu du côté de l'Allemagne, accepte l'offre de Kinski, & avertit promptement le Cardinal des nouvelles avances de Valſtein. Bien aiſe de gagner ce General dont il connoit le chagrin contre les Eſpagnols, Richelieu per-

Digitized by Google

1634. ſuade à Louïs d'écrire une lettre obligeante à Kinski afin de l'engager à faire de ſon mieux auprès de ſon beaufrere. Arnaud parent de Feuquiéres fut chargé d'aller conférer avec Kinski, & de lui porter la lettre du Roi. Comme Richelieu avoit une extréme paſſion de mettre le Duc de Fridland dans les interêts de la France, l'Envoié eut ordre de faire des propoſitions à Valſtein, ſoit qu'il voulût ſe déclarer ouvertement contre l'Empereur ; ſoit que la conjoncture du temps ou d'autres raiſons particuliéres ne lui permiſſent pas de prendre les armes. Dans le premier cas, on demandoit que Valſtein s'emparât d'abord de la Bohéme, ou de quelques autres provinces hereditaires de la Maiſon d'Autriche. Qu'il promît d'entretenir une armée de quatorze ou quinze mille hommes effectifs, tant cavalerie qu'infanterie. Qu'après avoir pris les armes contre l'Empereur, il ne pût traiter avec lui, ni avec aucun autre Prince de la Maiſon d'Autriche ſans le conſentement du Roi, & ſans que tous les differends de la Couronne de France & de ſes alliez, au regard des affaires preſentes de l'Empire, fuſſent terminez.

Louïs s'engageoit de ſon côté à donner chaque année au Duc de Fridland la ſomme d'un million de livres paiable en deux termes ; à faire en ſorte que ſes alliez promiſſent de défendre Valſtein, & de lui obtenir la libre jouïſſance de tous les Etats qu'il poſſédoit auparavant, c'eſt-à-dire du Duché de Mekelbourg, ou d'un équivalent ; à ne traiter ni avec l'Empereur, ni avec les autres Princes de la Maiſon d'Autriche, ſans comprendre le Duc de Fridland dans

le

le traité; enfin à tenir une puiſſante armée en Alſace, pour ſoutenir les entrepriſes de Valſtein, en cas que cela parût néceſſaire. Quant à l'exécution du projet, au commandement des armées, aux attaques, à la jonction des troupes du Duc de Fridland à celles de la Couronne de Suede & de ſes confederez, & à diverſes autres circonſtances, Louïs s'en rapportoit à lui, & demandoit ſeulement que la Religion Catholique fût conſervée dans les lieux où elle ſe trouveroit établie. On vint enſuite au deſſein formé depuis ſi long-temps par Valſtein de s'emparer de la Couronne de Bohéme. Louïs ſe faiſoit fort d'obtenir de ſes alliez l'approbation de l'entrepriſe & leur conſentement. On remontroit ſeulement au Duc de Fridland, le danger auquel il s'expoſeroit en communiquant à tant de perſonnes un projet de cette importance. C'eſt pourquoi le Roi lui conſeilloit de lever le maſque tout d'un coup, & de fonder ſa priſe d'armes ſur ce que le Roiaume de Bohéme étant originairement électif, la Maiſon d'Autriche ſe l'approprioit comme hereditaire, & opprimoit la liberté des Bohémiens. Dez que Valſtein ſeroit ſur le point de faire cette démarche, Louïs promettoit de l'approuver par un écrit authentique, & de la ſoutenir de toute ſa force. 1634.

Que ſi le Duc de Fridland ne jugeoit pas à propos de ſe déclarer contre Sa Majeſté Impériale, on offroit de traiter avec lui aux conditions ſuivantes. Que pour appuier la bonne intention que le Roi avoit de conſerver la Religion Catholique & la liberté de l'Empire, Valſtein procureroit la convocation d'une Diéte

1634. générale, afin de terminer les contestations presentes, où les Ambassadeurs de Louïs interviendroient en qualité de Médiateurs, & auroient le rang & la prééminence convenables à la dignité du Roi leur maître. Que le Duc de Fridland ne consentiroit à aucun traité de paix, à moins que les interêts de la Couronne de France & de ses alliez n'y fussent duement ménagez, & qu'il les appuieroit de tout son crédit. Que pour avancer la conclusion d'une bonne paix dans la Diéte qui se convoqueroit, Valstein n'attaqueroit ni par lui même, ni par ses amis, les Etats du Roi, ou ceux que Sa Majesté auroit pris sous sa protection. Que les troupes qu'il commanderoit, ne seroient point emploiées au service du Roi d'Espagne, & qu'il empécheroit que celles de la Ligue Catholique conduites par Aldringher sa creature, n'aidassent les Espagnols dans l'exécution de leurs projets. Dans ce second cas, Louïs promettoit de ne conclure aucun traité, à moins que le Duc de Fridland ne fût prealablement remis en possession des Etats qu'il possédoit auparavant, ou qu'il n'eût un équivalent pour le Duché de Meckelbourg, s'il arivoit que la Couronne de Suede & ses alliez vouluſſent absolument que les Princes de la Maison de Meckelbourg fussent retablis dans leur patrimoine, dont Valstein lui même les avoit dépouillez.

Enfin si l'Empereur venant à se défier du Duc de Fridland, le reduisoit à la necessité de prendre ouvertement les armes pour sa défense, le Roi s'obligeoit alors à l'acomplissement de ce qui étoit proposé dans le prémier plan de ce trai-

traité. Et parce que ſelon le dernier projet, Valſtein ne prenoit point les armes contre l'Empereur, la France s'engageoit à lui donnée cent mille écus par an, dez qu'il l'auroit ſigné. De peur que cet homme artificieux & diſſimulé, ne ſe ſervît des offres de Sa Majeſté Trés-Chrétienne pour irriter les Suédois & leurs alliez contr'elle, en leur faiſant voir que Louïs traitoit avec lui ſans leur participation, Arnaud ſtipula qu'on mettroit dans l'un & dans l'autre traité, que le Roi & le Duc de Fridland demeuroient d'acord que le Chancelier Oxenſtiern & les Conféderez d'Heilbrun, les Princes & les Etats Proteſtans de l'Empire fuſſent invitez à y entrer, & que Sa Majeſté Très-Chrétienne prétendoit les y comprendre. Arnaud & Kinski s'en retournérent communiquer ces deux plans à Feuquiéres & à Valſtein, dont le Miniſtre de France attendroit la reſolution. 1634.

La conſpiration de Valſtein éclate.

Soit que l'ouverture du Cardinal de Richelieu, que le Duc de Fridland ſe fît inceſſamment élire & couronner Roi de Bohéme, après quoi il ſeroit infailliblement ſoutenu de la France, de la Suéde, & des Princes confederez en Allemagne, parût la meilleure; ſoit que preſſé par les puiſſans efforts du Duc de Baviére & du Comte d'Ognate contre lui à la Cour de Vienne, Valſtein crût n'avoir plus de temps à perdre en déliberations, depeur d'être opprimé avant qu'il eût concerté davantage les meſures neceſſaires au bon ſuccès de ſon projet, il reſolut de lever enfin le maſque. Mais il falloit premiérement s'aſſurer de l'armée ſans découvrir ſes véritables deſſeins. Tertski & Kinski ſes

1634. beaufreres & Illo, tous trois ſes plus intimes confidens, furent ceux qu'il emploia d'abord à l'execution de la premiére choſe qu'il avoit reſoluë. C'étoit de ſe faire prier par les principaux Officiers de l'armée Imperiale, de n'en point quitter le commandement qu'on lui vouloit ôter, & de les engager par un ſerment de fidélité à le ſervir contre ſes ennemis qui avoient juré ſa perte. Ces trois Officiers parlent aux autres, & diſent que leur Général rebuté des calomnies dont les émiſſaires du Duc de Baviére & ſes Eſpagnols le noirciſſent tous les jours, prend le parti d'un homme ſage, & penſe à ſe demettre de ſon emploi. *Pour lui*, diſoit-on, *impénetrable aux traits les plus envenimez de l'envie, & ſupérieur aux vains efforts de ſes ennemis, il jouïra tranquillement des richeſſes & de la réputation que ſes importans ſervices, & ſes exploits heroïques lui ont juſtement acquiſes. Mais tant de bons Officiers, tant de braves ſoldats, dont il connoit parfaitement le mérite & les belles actions, & qu'il ſe préparoit à recompenſer, que deviendront-ils? La vuë ſecrete des Eſpagnols en faiſant éloigner nôtre Général, c'eſt d'obtenir pour eux mêmes les premiéres charges de l'armée. Tant qu'on a eu beſoin de ſon credit & de ſon argent pour lever des troupes capables de repouſſer l'ennemi victorieux, quel bien n'a-t'on pas dit du Duc de Fridland? C'étoit l'homme le plus propre à ſoutenir la Couronne de l'Empereur ébranlée, & à ſauver les Etats hereditaires de la Maiſon d'Autriche ouverts aux Suedois & aux Confederez. Aujourd'hui qu'on croit ſe pouvoir paſſer de lui, ſa fidelité devient ſuſpecte. On veut lui ôter le commande-*

ment

Mercure François. 1634. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. VI. Latibius Rerum Germanicarum Part. II. L. IX. Nani Hiſtoria Veneta. L. IX. 1634. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. I. L. VIII. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 45. 46. &c.

Digitized by Google

ment d'une armée miſe ſur pied à ſes depens & par ſes ſoins, & diſciplinée avec une application infatigable. Nous nous ſommes attachez à ſa perſonne & à ſa fortune. Chacun attendoit de lui le dedommagement de ſon bien depenſé dans le ſervice, la récompenſe de ſes travaux & de ſon ſang repandu. Les Eſpagnols qui vont diſpoſer de tout, avanceront leurs créatures. Ils diront qu'on ne doit pas ſe fier aux partiſans de celui qu'on decrie comme un traitre. Témoignons en cette occaſion que nous ne manquons ni de courage, ni de reconnoiſſance. Ne ſouffrons point que Son Alteſſe quitte le commandement. Prions la tous conjointement de n'abandonner point à la diſcretion des étrangers des gens qui ſe ſont dévouez à leur Général avec l'agréement de l'Empereur. Pouvons-nous rendre un plus grand ſervice à Sa Majeſté Impériale, que de déconcerter les projets artificieux & malins de ceux, qui la vont jetter dans les mêmes embaras, où elle ſe trouva immédiatement après que M. le Duc de Fridland fut dépouillé de ſes emplois à la Diéte de Ratisbone? 1634.

Chacun ſe met alors à crier contre le Duc de Baviére & contre le Comte d'Ognate. On dit qu'il faut détourner le mauvais effet de leurs calomnies, ſupplier très-humblement Valſtein de tenir bon, & l'aſſurer que toute l'armée eſt diſpoſée à le défendre contre ſes ennemis. Les uns donnérent dans le piége par affection pour le General, & les autres par complaiſance pour leurs amis qui les ſollicitoient. Quelques-uns de ceux qui paroiſſent plus ardens entrent dans le complot pour avancer leur fortune en trahiſſant Valſtein. On nomme entre ceux-ci deux

1634. Italiens, le Marquis de Grana & Picolomini. Le Duc de Fridland avoit conçu une eſtime particuliére du mérite de celui-ci, & s'étoit beaucoup attaché à le gagner en lui confiant les premiers emplois, en prenant ſes avis dans les affaires les plus importantes, & en lui donnant toutes les marques d'une intime confiance. Soit que Tertski fût jaloux de ce que ſon beaufrere lui préferoit un étranger; ſoit que la conduite de Picolomini donnât quelque juſte ſujet de ſoupçonner qu'il y avoit plus de diſſimulation que de realité dans l'attachement qu'il témoignoit à ſon Genéral, Tertski avertit Valſtein de ſe découvrir moins à un Italien qui pouroit bien faire ſa cour, en revelant à l'Empereur les ſecrets qui lui ſeroient confiez. *Ne vous mettez point cela dans l'eſprit*, repartit Valſtein. *Je connois le bon cœur de Picolomini. J'ai même fait tirer ſa nativité. Nous ſommes nez l'un & l'autre ſous un même aſpect des planétes, & nôtre génie eſt parfaitement ſemblable.* De là cet homme ſotement crédule à l'Aſtrologie judiciaire, concluoit à ſa maniére que Picolomini ne le pouvoit trahir.

Quand les eſprits paroiſſent ſuffiſamment diſpoſez à l'écouter, Valſtein aſſemble les principaux Officiers de ſon armée, déclare que l'Empereur lui ordonne de quitter ſon emploi, fait un court & vif récit des ſervices qu'il a rendus à la Maiſon d'Autriche, des victoires remportées ſous ſon commandement, des travaux que la plûpart de ſes Officiers & de ſes ſoldats ont endurez avec lui, ſe plaint de la jalouſie & de la malignité de ſes ennemis, de l'ingratitude & de la facilité de l'Empereur, & de l'avarice

rice de ſes Miniſtres gagnez par les piſtoles d'Eſpagne; remontre que le but de l'intrigue formée contre lui, c'eſt de le priver de la gloire de finir une guerre pour la continuation de laquelle il a dépenſé la plus grande partie de ſon bien, & de lui ôter les moiens de récompenſer ceux qui ont bien ſervi ſous lui, & de païer ce qui eſt du à l'armée. Enfin, après avoir repreſenté aux Officiers qu'il appelloit ſes braves & fidéles compagnons, le ſoin qu'il avoit pris de leur donner de bons quartiers d'hiver, & de les enrichir par les contributions, par le butin, & par des recompenſes, il conclut de la ſorte. *J'ai voulu vous conſulter ſur le parti que je dois prendre. Las des peines que le Généralat me cauſe, & encore plus d'être perpétuellement en garde contre l'infatigable malignité de mes ennemis, je conſens volontiers à m'en demettre. Je ſoupire ſans ceſſe après la vie paiſible & tranquille que j'ai quittée à regret. Content du bon témoignage de ma conſcience, je céde volontiers à l'envie de ceux que ma réputation & mon credit dans l'armée, bleſſent. La poſterité desintereſſée ſaura me rendre juſtice, & me venger des calomnies dont mes laches ennemis s'efforcent de me flétrir.* 1634.

Tous éxaltent alors ſes rares exploits, l'appellent le pere & le protecteur des ſoldats, louënt ſon juſte diſcernement dans la diſtribution des emplois & des récompenſes. *Si vous nous abandonnez, Monſeigneur*, dit quelqu'un, *à qui aurons-nous recours deſormais? Qui nous obtiendra le ſalaire de nos travaux? Qui nous fera païer des arrérages dus? Si on nous donne un nouveau General, ſes creatures extorqueront*

1634. *ce que vous nous aviez deſtiné.* Valſtein ſe retire, comme pour laiſſer aux Officiers la liberté de prendre leur reſolution. Tertski, Illo, Kinski, profitent de la bonne diſpoſition que tous témoignent de ne ſouffrir pas que le Duc de Fridland remette ſon emploi, & inſinuent qu'en l'obligeant à le garder, il eſt juſte de pourvoir à ſa ſeureté contre ſes ennemis qui ne manqueront pas de lui faire un crime du refus de donner ſa demiſſion. Quelqu'un propoſe alors une eſpéce de conféderation pour la défenſe du Général. Tous approuvérent, ou firent ſemblant d'approuver l'ouverture. On convient de lui préter ſerment de fidelité, & de dreſſer un acte par lequel il paroiſſe que ſi Valſtein garde le Généralat, c'eſt qu'il ne ſe peut diſpenſer de céder aux priéres & aux inſtances des principaux Officiers de l'armée. La piéce eſt bientôt redigée par écrit. Quarante-deux la ſignérent à Pilſen en Bohéme le 12. Janvier de cette année. En voici la ſubſtance.

Nous ſous-ſignez, vingt Generaux, Officiers, & autres Colonels de Régimens, faiſons ſavoir par les preſentes, qu'aiant eu certaine connoiſſance que le Seréniſſime Prince & Seigneur, le Seigneur Duc de Mekelbourg, Fridland, Valſtein, &c. avoit fermement reſolu de quitter les armes & de ſe retirer, à cauſe du mécontentement que lui donnent les calomnies & les intrigues de ſes ennemis, nous avons jugé que la retraite de Son Alteſſe peut cauſer la ruine entiére de l'armée, des affaires de Sa Majeſté Impériale, de l'Egliſe Catholique & de l'Allemagne. Comme nous avons tous emploié volontiers nôtre bien, & hazardé nos vies ſur la parole de Son Al-

Alteſſe, & dans l'eſpérance que le bon témoignage qu'elle rendroit de nous, ſeroit ſuivi de la juſte récompenſe de nos ſervices, il nous a paru qu'en nous privant d'un ſi grand appui, on nous expoſoit à une ruïne inévitable. C'eſt pourquoi nous avons cru que pour éviter ce malheur, nous devions repreſenter humblement à Son Alteſſe le triſte état dans lequel les ſoldats qui ſervent l'Empereur tomberoient avec nous, ſi elle exécutoit ſa reſolution d'abandonner l'armée. Nous l'avons fait prier comme nôtre pere de nous continuer ſon aſſiſtance & ſes ſoins paternels. Touchée de ce qu'on lui a reſpectueuſement expoſé de nôtre part, Son Alteſſe a bien voulu différer de remettre le commandement des troupes, demeurer avec nous, & promettre de ne rien faire ſans nôtre participation & ſans nôtre agréement. En reconnoiſſance de quoi, nous tous enſemble, & chacun en particulier, avons reſolu de nous engager par ſerment à demeurer fidéles à Son Alteſſe, à ne nous ſéparer point d'elle, & à répandre juſques à la derniére goute de nôtre ſang pour la conſervation de ſa perſonne & de l'armée. Que ſi quelqu'un d'entre nous veut contrevenir à ce qui a été reſolu, & ſe départir de l'union jurée, non ſeulement il ſera regardé comme un homme ſans honneur & ſans fidélité: mais nous lui ôterons encore & les biens & la vie en punition de ſa lâcheté. Pour plus grande ſeureté, nous nous ſommes tous donné la main, & avons ſigné le preſent écrit. 1634.

Picolomini mit ſon nom comme les autres. Mais ce fut dans la reſolution d'informer l'Empereur de ce qu'il ſavoit déja & de ce qu'il apprendroit de la conjuration. Pour avoir des témoins Picolomini trahit Valſtein.

1634 moins irreprochables de ſon attachement au ſervice de Sa Majeſté Imperiale, il va tout dire ſur l'heure aux Princes François & Mathias de Medicis, freres du Grand-Duc Ferdinand de Toſcane, & neveux de l'Empereur qui ſe trouvoient alors à Pilſen. Si Valſtein eût ſerieuſement refléchi ſur une action de Picolomini dans le repas donné à tous les Officiers qui ſignérent l'écrit, il auroit reconnu la fauſſeté de ſes prejugez en faveur de l'Italien, fondez principalement ſur de vaines obſervations des aſtres, & que cet homme du *même génie* que lui, penſoit veritablement à le trahir & à le perdre. Echauffé par la quantité du vin & des liqueurs fortes qu'il avoit déja buë, Picolomini prend d'une main un grand verre plein de vin, tire ſon épée de l'autre, & porte à tous les conviez la ſanté de l'Empereur. Soit qu'on s'imaginât qu'il y avoit de la diſſimulation, ou de la raillerie dans l'action de Picolomini, ſoit qu'on crût que dans l'emportement de la débauche, il ne penſoit pas aſſez à ce qu'il faiſoit, ni Valſtein, ni les autres, ne s'arrêterent à une choſe qui decouvroit pourtant le fonds du cœur de l'Officier Italien. Les deux Princes de Toſcane avertis de ce qui ſe paſſoit dans la ſalle du feſtin, craignirent que Picolomini n'allât plus loin, & qu'en manifeſtant trop ſes penſées, il ne ſe perdît abſolument. Il y alloit même de la vie de François & de Mathias. L'honneur d'appartenir de ſi près à Sa Majeſté Impériale, & l'étroite correſpondance que Picolomini entretenoit avec eux, auroient donné de grans ſoupçons, ſi presqu'incapable de ſe retenir deſormais, il eût trop parlé. On auroit bien pû pen-

Mercure François. 1634. *Puffendorf Commentar. Rerum Sueticarum. L. VI. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. I. L. VIII. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 49. 50.*

penſer à ſe défaire des deux Princes Toſcans, 1634.
auſſi bien que de Picolomini. On l'envoie donc appeller incontinent, ſous prétexte que François, ou Mathias ſurpris d'une violente colique, ſe trouve extrémement mal. Quand les Medicis tinrent une fois Picolomini, ils l'empechérent de retourner dans un endroit, où il s'expoſeroit à un trop grand péril. Peu de jours après, François & Mathias firent prier Valſtein par le Comte Maximilien ſon neveu, de trouver bon qu'ils allaſſent prendre les divertiſſemens du Carnaval à Prague. Bien aiſe d'éloigner de lui deux proches parens de l'Empereur, qu'il regardoit comme des eſpions, le Duc de Fridland y conſent volontiers. Mais le voiage n'étoit qu'un prétexte pour ſe tirer au plûtôt de ſes mains, & pour avoir une entiére liberté de depécher quelqu'un à Vienne, qui informât l'Empereur de tout ce qui ſe paſſoit à Pilſen, & qui portât ſeurement les avis donnez par Picolomini.

Un de leurs Gentilshommes appellé Guichardin, alla en effet trouver Ferdinand avec la lettre de creance que Picolomini lui avoit donnée. Sa Majeſté Impériale prenoit alors le divertiſſement de la chaſſe dans un de ſes palais à la campagne. L'Exprès des Princes de Toſcane lui expoſa vivement les choſes arivées à Pilſen, les meſures priſes par Valſtein pour appeller les Suedois & le Duc Bernard de Saxe-Weymar à ſon ſecours, enfin le danger où elle ſe trouvoit de perdre le Roiaume de Bohéme, peut-être l'Empire. Guichardin finit, dit-on, ſa harangue, en remontrant que les affaires étoient reduites à une ſi facheuſe extré-

1634. trémité, qu'il n'y avoit plus d'autre reméde que celui *d'écraſer le ſcorpion ſur la plaie qu'il avoit faite.* Ferdinand héſite encore, & ſent de la répugnance à ſe convâincre de la mauvaiſe volonté de ſon Genéral. Mais le Gentilhomme Florentin dit tant de choſes, qu'appercevant enfin l'atrocité de la conſpiration tramée contre lui, l'Empereur reſolut de tout faire pour la diſſiper.

Si le Duc de Fridland commit une faute en permettant aux Princes Toſcans de ſortir de Pilſen, celle de donner à Picolomini la commiſſion d'aller trouver Galas & Aldringher, afin de les engager à s'unir aux autres Officiers qui ſe déclaroient en ſa faveur, n'eut pas des ſuites moins funeſtes. Bien loin de les exhorter à prendre le parti de Valſtein, l'Italien les en detourne & leur remontre qu'ils ne peuvent mieux faire que de l'abandonner à ſa mauvaiſe deſtinée, puiſque tous trois tiennent après lui le premier rang dans les armées de l'Empereur; qu'en aidant Sa Majeſté Imperiale à ſe défaire d'un ingrat & d'un traitre, ils travailleront à l'augmentation de leur fortune, & qu'ils auront le commandement effectif des troupes ſous le Roi de Hongrie, Prince ſans aucune expérience dans la conduite d'une armée. Après que Galas, Aldringher, & Picolomini eurent concerté enſemble tout ce qui leur parut plus propre à étouffer la conſpiration dans ſa naiſſance, & peut-être les moiens d'ôter la vie à Valſtein, le ſecond des trois alla recevoir les ordres de Ferdinand à Vienne, & lui expoſer leur ſentiment ſur la maniere de prévenir l'execution des mauvais deſſeins du Duc de Fridland.

Pico-

Picolomini ne fut pas le seul qu'il depécha immediatement après l'affaire de Pilsen. Schaffenberg un de ceux qui signérent l'écrit, eut ordre d'aller à Vienne, d'y examiner de près les démarches du Conseil Imperial, de savoir, s'il étoit possible, les resolutions qui s'y prendroient, d'en donner avis, & de tenir les troupes mises en quartiers d'hiver dans l'Autriche, en état de faire les mouvemens que Valstein jugeroit à propos. D'autres furent envoiez au Marquis de Culembach, au Duc François Albert de Saxe-Lawembourg tout puissant auprès de Jean George Electeur de Saxe, & à Bernard Duc de Saxe-Weymar pour leur demander du secours. Ces Princes écoutérent les propositions du Duc de Fridland. Mais chacun se défioit tellement de lui, qu'en voulant prendre trop de précautions de peur d'être trompé, on ne profita pas de l'offre qu'il faisoit de recevoir les troupes Suedoises & confederées dans les meilleures places de la Bohéme, dont il étoit le maître. Culembach renvoia la proposition aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg. Weymar averti par le Chancelier Oxenstiern de ne se fier pas trop à Valstein, se remua lentement. François Albert s'echauffe davantage. Il vient à Pilsen conférer avec Fridland, va chercher Weymar à Ratisbone, & s'efforce de hâter la marche des troupes confederées. L'Empereur admirablement bien servi en cette occasion, trouva son salut dans l'incertitude & la lenteur des Princes Allemans à qui son Genéral rebelle s'adressoit. Nonobstant les puissans motifs qui devoient les porter à soutenir promptement l'entreprise de Valstein, ils 1634.

ap-

1634. apprirent la nouvelle de ſa mort avant que leurs troupes s'aprochaſſent de la Bohéme.

Le Marquis de Feuquiéres reçut en même temps une lettre du Comte de Kinski, qui lui donnoit avis que le Duc de Fridland étoit determiné à conclure l'acord projetté entre le Roi de France & lui, & qu'on n'attendoit que l'arrivée de la perſonne que l'Ambaſſadeur voudroit envoier avec un plein pouvoir, pour laquelle Kinski donnoit un paſſeport au porteur de la lettre. Il ajoutoit que Valſtein auroit fini cette affaire dez le mois d'Août dernier, s'il eût été ſur de la bonne diſpoſition des principaux Officiers de l'armée Imperiale; qu'ils lui avoient enfin prété ſerment de fidelité; que Picolomini gagnoit Aldringher, & que celui-ci promettoit de débaucher Galas. *M. le Duc de Fridland*, diſoit enfin Kinski, *veut porter lui même à l'Empereur la nouvelle de cette affaire, & marcher droit à Vienne. Il ſe fera couronner Roi de Bohéme. Après cela nous pourſuivrons la Maiſon d'Autriche juſques en Enfer.* Feuquiéres depéche incontinent un de ſes Gentilshommes nommé la Boderie, & lui donne un plein pouvoir, & un chiffre. L'Exprès de l'Ambaſſadeur de France apprit en chemin la triſte cataſtrophe de la tragédie, & revint au plûtôt ſur ſes pas.

Proſcription de Valſtein par l'Empereur.

Dez que les ennemis de Valſtein à la Cour Imperiale, apprirent l'éclat de la conjuration à Pilſen, ils s'aſſemblérent chez le Comte d'Ognate, Ambaſſadeur d'Eſpagne. On reſolut de faire de vives remontrances à Ferdinand, & de le preſſer d'apporter inceſſamment le remède le plus prompt & le plus efficace à une ſi

fa-

facheuſe affaire, c'eſt à dire de pourvoir à la ſeureté de ſa perſonne, des Princes ſes enfans, de ſes ſerviteurs, de ſa capitale, de ſes Etats héréditaires, & de faire aſſaſſiner le Duc de Fridland. Ognate part ſur l'heure acompagné de quelques Miniſtres de la faction Eſpagnole, ou Bavaroiſe, demande audience à Sa Majeſté Impériale, & lui repreſente avec toute la vehémence poſſible les deſſeins, les intelligences, & les intrigues de Valſtein; loüe la moderation & les menagemens de Ferdinand au regard d'un ancien Officier qui lui a rendu autrefois des ſervices conſiderables, & continuë de la ſorte. *Il eſt vrai, Sire, qu'un Prince ſage diſſimule les fautes ſecretes d'un Miniſtre qui d'ailleuss lui eſt utile, donne une interpretation favorable aux actions équivoques, & pardonne mêmes certains écarts publics, quand ils ne ſont pas abſolument contraires à la fidélité qui eſt l'ame du miniſtére, & le plus ferme appui du gouvernement. Vôtre Majeſté Impériale ſouffre depuis long-temps l'arrogance, l'avarice, & la cruauté du Duc de Fridland. Elle a cru que la ſituation de ſes affaires demandoit cette condeſcendance. Mais aujourd'hui l'Empire eſt trahi, la Bohéme uſurpée, l'Autriche envahie, & Vienne aſſiegée par les quartiers donnez aux troupes dans tous les endroits voiſins. Vous & les Princes vos enfans, êtes, pour ainſi dire, priſonniers. Qu'attendez-vous, Sire? Une occaſion plus favorable de vous défaire d'un ſujet rebelle? Croiez-vous ne devoir rien faire, à moins qu'il ne paroiſſe aux yeux du monde, que les entrepriſes manifeſtement criminelles de Valſtein, vous ont mis malgré vous dans*

1634.

Mercure François. 1634. Puffendorf Commentar. Rerum Succicarum. L. VI. Lotichius Rerum Germanicarum. Part. II. L. IX. & X. Nani Hiſtoria Veneta. L. IX. 1643. Hiſtorie de Gualdo Priorato. Part. I. L. VIII. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 50. 51. 52.

Digitized by Google

1634. *dans la neceſſité indiſpenſable d'en venir à des remédes extrémes & violens? Les choſes ſont ſur ce pied-là maintenant. Jamais ſujet pouſſa-t-il plus hautement la patience du Souverain à bout?*

Dans la conjoncture preſente, on peut entreprendre de le punir & de prevenir ſes pernicieux projets, ſans trop riſquer. Pluſieurs Officiers de vôtre armée & quelques uns de vos Miniſtres craignent Valſtein. Mais tous l'abhorrent & le déteſtent. Son inſolence & ſon faſte lui ont attiré de puiſſans ennemis. Le commandement général de vos armes indignement extorqué, donne de la jalouſie à ſes meilleurs amis. Il faut étouffer la conjuration avant que les Suedois & les Proteſtans d'Allemagne la puiſſent appuier. Vôtre juſtice & vôtre autorité ſeront reſpectées, vos ordres ſeront reçûs avec reſpect & avec ſoumiſſion dans l'armée; tous vos ſujets vous applaudiront & vous combleront de benedictions. Ce qui s'eſt paſſé à Pilſen, a plus l'air d'un emportement paſſager, que d'une révolte formée. Vos Officiers & vos ſoldats ont été ſéduits par de malignes inſinuations, éblouïs par de vaines promeſſes. Un ſeul édit de Vôtre Majeſté Imperial diſſipera le charme. La plûpart de ceux qui ont ſigné le complot, ont plutôt cedé aux menaces & à la violence d'un Genéral hautain & cruel, que conçu le mauvais deſſein de violer le ſerment qu'ils vous ont prété. A quoi bon tant héſiter? Un coup de poignard ou de piſtolet, tranchera le nœud en un inſtant. Il vaut mieux prévenir une guerre civile par la mort d'un ſeul homme, que de lui donner le loiſir de l'allumer, en s'arrétant à des formalitez hors de ſaiſon.

En

Digitized by Google

En de pareilles occaſions, le Prince doit prendre de lui même une reſolution qui ſe conſeille rarement, & que tout le monde approuve & loue, quand elle eſt bien exécutée. 1634.

Les déliberations ne furent pas longues dans le Conſeil Impérial. L'indignation contre le Duc de Fridland, & la crainte des ſuites de ſon entrepriſe, étoient trop grandes. On reſolut de le declarer rebelle, de le proſcrire, & de ſe fier à Galas, à Aldringher, à Picolomini, & à quelques autres Officiers, qui rebutez des maniéres de Valſtein, & bien aiſes de le perdre & de profiter de ſa diſgrace, offroient leurs ſervices à Ferdinand. L'édit par lequel Sa Majeſté Imperiale lui ôtoit le commandement de l'armée, fut bientôt ſeellé. Elle y pardonnoit à tous ceux qui auroient ſigné l'écrit de Pilſen, excepté à trois ou quatre des principaux complices de Valſtein, promettoit d'avoir égard aux ſervices des Officiers & des ſoldats, les abſolvoit tous des ſermens qu'ils pouroient avoir prétez au Duc de Fridland, & leur enjoignoit d'obeïr à Galas, juſques à ce que le commandement genéral des troupes fût donné à quelqu'un. Galas & Aldringher allérent incontinent du côté de la Baviére & du haut Palatinat amuſer le Duc Bernard de Saxe-Weymar, & l'empécher de marcher au ſecours de Valſtein. Coloredo eut ordre de faire de même au regard d'Arnheim ami du Duc de Fridland, qui commandoit l'armée de l'Electeur de Saxe. Picolomini ſe met à la tête d'un petit corps de troupes, & s'avance vers Pilſen, dans le deſſein d'y enfermer le chef de la conſpiration & ſes principaux par-

1634. partiſans. On penſa encore à ſe ſaiſir de tous ſes papiers, & à s'aſſurer de ſa femme & de ſa fille, qui étoient dans ſa magnifique maiſon en Bohéme. Le Comte de Trautsmandorf en eut la commiſſion. Enfin, Don Baltazar de Maradas ſe rend promptement à Prague, retient les habitans & la garniſon dans le devoir, leur fait préter un nouveau ſerment de fidelité à l'Empereur, & donne les ordres néceſſaires pour ôter à Valſtein toute eſpérance d'y trouver une retraite.

Schaffenberg qui arivoit à Vienne dans le temps qu'on prenoit toutes ces meſures avec un fort grand ſecret, ne manqua pas d'être arrêté. On faiſoit courir le bruit que Valſtein l'envoioit pour ſurprendre une des portes de la ville, y mettre le feu aux quatre coins, abandonner les maiſons au pillage des ſoldats qu'il devoit introduire, ſe ſaiſir de la perſonne de l'Empereur & des Princes ſes enfans, & les aſſaſſiner enſuite. Cela parut d'autant plus vraiſemblable que Schaffenberg arivant à Vienne, demanda des logemens pour quelques compagnies de gens de guerre. La conſternation & l'épouvante genéralement répanduës dans la capitale de l'Autriche, augmentérent par un accident qui ne fut pas regardé comme un ſimple effet du hazard. Le feu prit durant la nuit à une maiſon voiſine du magaſin des poudres & des munitions. Les bourgeois reçurent dez le lendemain un commandement de faire chacun bonne proviſion d'eau dans leurs maiſons. Les Miniſtres de l'Empereur mirent des gardes aux portes de leurs logis. Tout ce qu'il y avoit de vivres & de conſidérable dans

dans les fauxbourgs, fut apporté à la ville. Une garde nombreuſe à cheval marchoit jour & nuit autour des murailles. Enfin, pluſieurs compagnies de gens armez battoient la campagne, & gardoient ſoigneuſement les avenuës de la ville. Cela ſe faiſoit encore pour empécher que Valſtein averti de ce qui ſe paſſoit, ne ſe retirât de Pilſen, où Picolomini ſe préparoit à l'inveſtir. 1634.

Après avoir pourvû à la ſeureté de ſa perſonne, & pris les precautions qui parurent les plus propres à priver le Duc de Fridland du ſecours qu'il eſperoit de la part des Suedois & des Princes d'Allemagne confederez, l'Empereur publia un édit de proſcription contre lui. Sa tête y fut miſe à prix, & le commandement des troupes partagé entre Galas, Aldringher, Maradas, Picolomini & Coloredo, juſques à ce que Sa Majeſté Imperiale y eût autrement pourvû. Soit par quelque commiſſion particuliere qui lui donnoit une autorité ſupérieure aux autres; ſoit par droit d'une plus ancienne promotion, le premier de ces cinq Officiers envoia le 15. Fevrier de cette année dans tous les endroits où les troupes de l'Empereur étoient diſperſées, la déclaration ſuivante. *Mathias Galas, du Conſeil de guerre de Sa Majeſté Impériale, Gentilhomme de ſa chambre, ſon Lieutenant & Meſtre de Camp Genéral, ſavoir faiſons à tous & chacun Meſtre de Camp Genéral, & Sergent Major de bataille, à tous Colonels, Lieutenans Colonels, Sergents Majors, Capitaines de gens de cheval & de pied, Lieutenans, Enſeignes, & généralement à tous Officiers de quelque condition qu'ils ſoient, comme auſſi à tous les ſol-*

1634. *dats de cavalerie & d'infanterie, que depuis peu de ſemaines une bonne partie des Officiers Généraux & des Colonels de regimens aiant ſigné dans la ville de Pilſen un certain écrit à la perſuaſion de quelques gens, qui leur ont fauſſement inſinué que c'étoit pour leur plus grand bien, quoique dans le fonds la choſe ſoit contraire au ſervice de l'Empereur, nous avons reçu pouvoir de déclarer par l'acte preſent au nom de Sa Majeſté Imperiale, qu'elle pardonne & fait grace à tous ceux qui ont été ſéduits, pourvû qu'ils n'obeiſſent point à d'autres ordres qu'aux nôtres, & à ceux du Seigneur Genéral Comte de Maradas, des Seigneurs Meſtres de Camp Généraux les Comtes Aldringher & Picolomini & du Seigneur Baron de Suitz; qu'ils refuſent de recevoir les ordres qui leur ſeront donnez par le Duc de Fridland, par le Meſtre de Camp General Illo, par le Comte de Tertzi, & par leurs adhérans, & qu'ils ne leur portent ni honneur, ni reſpect. Nous eſpérons que chacun ſe ſouviendra du ſerment qu'il a fait de ſervir Sa Majeſté Imperiale, & que tous le garderont fidelement pour leur honneur & pour leur réputation, conformement à ſa téneur, par laquelle ils ſe ſont engagez à mourir plûtôt que d'y contrevenir.* Au ſeul nom de l'Empereur, les regimens ſe ſoulevent contre le Duc de Fridland, lés Officiers ſe retirent d'auprès de lui, abandonnent ſon parti, & il demeure preſque ſeul à Pilſen.

Valſtein & ſes principaux complices ſont aſſaſſinez.

Soit que Valſtein ne s'y croie pas deſormais en ſeureté, ſoit qu'il veuille s'approcher plus prés du Duc Bernard de Saxe-Weymar, qui promettoit au Duc François Albert de Saxe-Lawembourg de joindre Fridland avec un bon corps

corps de troupes, mais qui se remuoit trop lentement, le grand nombre de couriers, & les différens projets envoiez coup sur coup par Valstein, augmentant la défiance de Bernard, au lieu de la diminuer, soit pour quelqu'autre raison secrete, le Duc de Fridland abandonne Pilsen & vient à Egra sur les confins de la Bohéme & du haut Palatinat. On dit qu'il pensa d'abord à se retirer dans Prague. Mais Tertski son beaufrere qu'il y avoit depéché dans l'espérance que la ville se souléveroit en sa faveur, lui écrivit que Maradas l'avoit prévenu, & que la garnison & les habitans se déclaroient unanimement pour l'Empereur. Valstein se fioit beaucoup à Butler Irlandois auquel il avoit donné un regiment de dragons dans son armée, à Gordon Ecossois Lieutenant Colonel du régiment de Tertski qu'il fit Gouverneur du château d'Egra, & à Leslie de la même nation Capitaine de ses gardes. Ces trois étrangers qui lui étoient uniquement redevables de leur fortune & de leur avancement dans les troupes Impériales, formérent entr'eux le noir complot d'assassiner leur bienfaicteur. Galas les avoit-il gagnez par la promesse d'une ample récompense? Furent-ils seduits par l'esperance d'obtenir une gratification proportionnée au service qu'ils rendroient à l'Empereur, en le délivrant de son plus dangereux ennemi? Quoiqu'il en soit, ils concertérent une action indigne de leur naissance & du rang qu'ils tenoient dans l'armée. De peur que Tertski & Kinski beaux-freres du Duc de Fridland, & Illo & Neuman deux de ses principaux confidens, ne vengeassent sa mort, & ne livrassent Egra au Duc Ber-

1634.

Histoire du Maréchal de Guébriant. L. II. chap. 1. Mercure François. 1634. Puffendorf Commentar. Rerum Succicarum. L. VI. Lotichius Rerum Germanicarum Part. II. L. X. Nani Historia Veneta. L. IX. 1634. Historie di Gualdo Priorato. Part. I. L. VIII. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 53. 54. &c. 60. 61.

Digitized by Google

1634. nard, qui faiſoit déja partir avant lui le Prince de Birkenfelt avec quatre mille hommes, on reſolut de tuër en même temps ces quatre Officiers de la maniére du monde la plus perfide.

Le 15. Fevrier Gordon invite à ſouper Valſtein, Tertski, Kinski, Illo, & Neuman. Le Duc de Fridland refuſant de ſe trouver au repas, ou parce que ſa ſanté ne le lui permettoit pas, ou parce que le chagrin & l'inquietude que lui cauſoit le mauvais début de ſon entrepriſe, le portoit à chercher la ſolitude, on différa de l'aſſaſſiner juſques à ce que les quatre autres fuſſent maſſacrez vers la fin du ſouper. Des ſoldats dont Butler & Gordon étoient ſurs, furent introduits ſecretement dans le château d'Egra. On en cache quelques-uns dans la chambre voiſine de celle où l'on devoit manger, & les autres demeurent la nuit dans la cour du château, pour empêcher que perſonne ne paſſe dans la ville avant l'exécution du complot, & n'aille ſoulever la garniſon que Valſtein y avoit miſe. L'heure marquée étant venuë, & Gordon aiant donné le ſignal, les ſoldats cachez entrent les armes à la main dans la chambre du feſtin, & crient, *vive l'Empereur & la Maiſon d'Autriche.* Les quatre conviez éperdus ſe lévent promptement de table, ou pour s'enfuir, ou pour vendre leur vie le plus chérement qu'il ſera poſſible. Kinski & Tertski furent poignardez avant que d'avoir pu ſe mettre en état de defenſe. Illo ſe poſte contre une fenêtre, reproche à Gordon ſa perfidie, le defie de venir à lui l'épée à la main, tuë deux ſoldats, bleſſe mortellement un Capi-

pitaine, & meurt percé de dix coups, & accablé du grand nombre de ceux qui l'attaquent. Neuman s'échappa de la chambre pendant qu'on s'acharnoit sur les trois autres. Mais les soldats postez dans la cour le reconnurent & le tuérent. Tout le monde plaignit le triste sort de ces quatre Officiers qui avoient donné en plusieurs occasions des preuves signalées de leur bravoure & de leur habileté dans le métier de la guerre. 1634.

Gordon n'osa pas aller tremper ses mains dans le sang de son maître & de son bienfaicteur. Leslie eut-il la même délicatesse ? Quoiqu'il en soit, Gordon & lui se chargent, l'un de veiller à la seureté du château, & l'autre de se tenir dans la cour, afin d'empécher le tumulte & la confusion. Butler plus brutal, ou plus emporté, prend un Capitaine & quelques soldats, enfonce la porte de la chambre de Valstein qui étoit au lit. Le Duc de Fridland se léve promptement, court à une fenêtre pour se sauver. Etonné de la hauteur, il se jette sur un soldat, & lui veut arracher sa hallebarde. Celui-ci recule un pas en arriére, Valstein s'enferre lui même, & tombe mort par terre. Telle fut la fin tragique de cet homme extraordinaire à l'âge de cinquante ans. Le lendemain arive à Egra un Exprès de François Albert Duc de Saxe-Lawembourg. Il venoit demander pour son maître la permission d'entrer dans la ville. On se saisit de l'homme, on le tuë, on envoie au Duc un valet avec les livrées de Valstein, qui l'invite à venir & lui promet une entiére seureté. François Albert est arrêté dez qu'il est dans Egra, & sauve sa vie en écrivant

1634. un billet au Duc Bernard de Saxe-Weymar, pour l'exhorter à s'approcher incessamment d'Egra, où les choses vont le mieux du monde, faisoit-on dire malgré lui à François Albert. Mais Bernard toujours sur ses gardes, ne se presse point trop, & apprend en chemin la triste destinée du Duc de Fridland. Arnheim qui venoit de son côté conférer avec lui, auroit été surpris aussi bien que François Albert, s'il ne se fût pas heureusement arrêté quelque temps en un endroit. Ferdinand versa des larmes quand on lui annonça la nouvelle de la mort de son Genéral rebelle. Il ordonna des messes & des prieres pour le repos de l'ame du défunt. Mais le soin que Sa Majesté Impériale prit de récompenser des infames assassins, & son avide empressement de s'emparer de tout le bien du Duc de Fridland, sont des preuves assez claires qu'il y avoit plus de grimace & d'affectation que de verité dans sa prétenduë douleur. Quelqu'un rend justice aux Officiers Allemans des troupes de l'Empereur, & dit qu'un si noir assassinat leur déplut extrémement, quoi qu'ils n'osassent déclarer trop librement leurs sentimens. Le dépit de ce que les Espagnols, les Italiens, & les autres étrangers à qui Ferdinand étoit redevable de sa délivrance, emporteroient desormais les meilleures récompenses, n'étoit-il pas plûtôt le véritable motif des plaintes secrétes des Allemans, que l'horreur d'une action si contraire à la bonne foi & aux droits de l'hospitalité?

Tous les Auteurs conviennent que semblable à la plûpart de ceux qui s'élevent à une haute fortune, Valstein eut ses bonnes & ses mauvai-

vaiſes qualitez. Ce que j'ai dit de lui dans les livres précedens, découvre ſuffiſamment les unes & les autres. L'Hiſtorien du Maréchal de Guébriant eſt celui qui maltraite le plus le Duc de Fridland. *Jamais*, dit-il, *la fortune ne ſe déclara pour un plus indigne ſujet. Quelque belles que fuſſent les qualitez de ſon eſprit & de ſon cœur, elles étoient acompagnées d'une rudeſſe, & d'une conduite ſi barbare, & ſi peu ſupportable à ceux qui ſervoient ſous lui, qu'on ne ſauroit aſſez s'étonner de la durée de ſon autorité, ni de la néceſſité où ſe trouva l'Empereur, de le rappeller au commandement général de ſes troupes, après le lui avoir ôté.* On ne nous depeint point Valſtein comme un ſi *indigne ſujet.* Il valoit bien autant, & même plus que ceux qui montérent de ſon temps, au plus haut degré de la fortune, en France, en Eſpagne, en Angleterre & ailleurs. *Tel le blâme après ſa mort*, dit fort bien un autre Hiſtorien, *qui l'auroit loué, s'il eût fini ſa vie moins malheureuſement, & ſur tout s'il fût venu à bout de ſe faire Roi.* Qu'il me ſoit permis de rapporter le portrait qu'un Auteur éclairé, judicieux & deſintereſſé fait de lui dans l'Hiſtoire de Suede. Il n'eſt pas entiérement d'accord avec l'Ecrivain poli qui nous a laiſſé un beau fragment de l'hiſtoire commencée de la conſpiration de Valſtein. On aura la liberté de choiſir le ſentiment qui paroitra plus vraiſemblable ſur ce probléme hiſtorique, ſi le Duc de Fridland conçut le deſſein de ſe faire Roi de Bohéme; dez qu'on lui rendit le commandement genéral des troupes Impériales, ou s'il ne projetta de ſe ſoulever qu'à la derniere extrémité, quand il 1634.

1634. se crut poussé à bout par le Duc de Baviére, & sur tout par les Espagnols.

Albert Valstein, dit l'Historien de Suéde, *fit son premier aprentissage dans le métier des armes, à la guerre de Ferdinand alors Archiduc de Gratz en Stirie contre les Venitiens. Il se distingua si fort au siége de Gradisque & en d'autres occasions, que Ferdinand auquel il amena quelques compagnies de cavalerie levées à ses propres dépens, conçut beaucoup d'estime & d'amitié pour lui. Le zéle & la fidelité qu'il témoigna dans les troubles de Bohéme, lors que son Prince fut parvenu à l'Empire, lui acquirent la confiance du Comte de Harrach. Il épousa la fille de ce favori de l'Empereur. Et ce fut le premier commencement de la fortune de Valstein. De simple Colonel, il devint Genéral de l'Empereur dans la guerre d'Allemagne, avec un pouvoir absolu; & de Baron Valstein, il fut fait Prince de l'Empire. Ses services importans méritoient les bienfaits dont son maître le combla. Car enfin après la bataille de Lipsick, il rétablit l'armée de l'Empereur dissipée. Sa diligence arrêta le progrès des armes victorieuses de Gustave. On blame beaucoup l'humeur chagrine & mélancolique du Duc de Fridland. Elle paroissoit tenir quelque chose de la folie. Mais il s'en servoit adroitement pour cacher ses artifices & ses ruses. Son entêtement de l'Astrologie judiciaire alloit jusqu'au plus grand excès de la superstition. De là son indifference au regard de la Religion. Il negligea la pratique des cérémonies du Papisme*, qu'il avoit embrassé par complaisance pour Ferdinand & dans le dessein de s'avancer davantage à la Cour Impériale.

Et

Et ce fut l'origine de cette haine réciproque entre lui & les Eccléſiaſtiques. Au reſte, il étoit extraordinairement fier & prompt à ſe mettre en colere, ſévére & même cruel dans le commandement. Mais il corrigeoit de jour en jour ce défaut de ſon humeur. 1634.

La conſtance avec laquelle il travailla toûjours à l'augmentation de la puiſſance de l'Empereur, donne ſujet de douter s'il penſa d'abord ſérieuſement à ſe revolter contre lui. Car enfin, il ſemble que ſi Valſtein conçut un pareil deſſein, il pouvoit l'exécuter beaucoup plus facilement en Sileſie, l'année qui preceda celle de ſa mort, & ſe joindre aux Proteſtans avec leſquels on négocioit alors. Mais en voulant trop diſſimuler pour les ſurprendre, il lâcha quelques railleries indiſcrétes contre l'Empereur, qui le rendirent ſuſpect à la Cour de Vienne. Ses ennemis furent ſi bien augmenter la défiance que ſa conduite irréguliere donnoit à Ferdinand, que chagrin de n'être plus ſi bien dans l'eſprit de ſon Prince, Valſtein prit la reſolution d'exécuter tout de bon un projet, propoſé ſeulement pour tendre un piége aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg. Le Chancelier Oxenſtiern jugea toujours, & ce n'eſt pas ſans fondement, que le Duc de Fridland promettoit plus qu'il ne pouvoit faire, & que ſes deſſeins étoient fort au deſſus de ſes forces. Cela parut lors que la conſpiration éclata. On reſpecta le ſeul nom de l'Empereur, & l'autorité de ſon Général tomba en un inſtant. Les Officiers de l'armée abandonnérent Valſtein. Ceux d'entre ſes creatures auxquels il ſe fioit davantage, devinrent ſes aſſaſſins. Oxenſtiern avoüa depuis qu'il n'avoit ja-

1634. *mais bien pu penétrer les veritables desſeins du Duc de Fridland. Ce qu'il y a de plus vraiſemblable, c'eſt que ce Général médita de former un tiers parti après la mort du Roi de Suede. Telle étoit inconteſtablement la vuë d'Arnheim homme fort delié, & ennemi juré des Suedois. Sans lui, Valſtein ſe ſeroit plus facilement acommodé avec eux. Il entretenoit un grand commerce avec la Cour de France. Kinski aiant découvert quelque choſe du mécontentement de Valſtein, dans un entretien avec Feuquiéres Ambaſſadeur de France, on offrit incontinent au Duc de Fridland le ſecours du Roi Très-Chrétien pour l'uſurpation de la Couronne de Bohéme; projet qui plut beaucoup à la Cour de France chagrine de ce qu'Oxenſtiern refuſoit de remettre Philisbourg au Roi. Elle crut qu'il lui ſeroit plus avantageux de s'unir avec les Allemans, qui deviendroient plus traitables, quand les Suedois ne ſeroient plus de la partie; que par ce moien, on mettroit plus facilement les interêts de la Religion Catholique à couvert; & que la Maiſon d'Autriche n'auroit plus occaſion de crier ſi fort contre l'alliance du Roi de France avec les Proteſtans. Le Cardinal de Richelieu fut étrangement ſurpris, quand on lui annonça la nouvelle de la mort de Valſtein. Il craignit que l'amitié refroidie entre les Couronnes de France & de Suede, ne ſe pût réchauffer dans la ſuite.*

Puffendorf touche ici en paſſant ce qu'un Auteur Italien developpe davantage. Le Roi Très-Chrétien aiant appris la mort du Duc de Fridland par un courier que Feuquiéres lui dépécha en diligence, Sa Majeſté n'en parut pas autrement fachée. *J'eſpére*, dit-elle, *que tous*

les

Digitized by Google

les traitres à leurs Souverains auront le même sort. Richelieu avoit tellement intimidé Louïs en l'étourdiſſant ſans ceſſe des pretenduës conſpirations formées contre lui, que le pauvre Prince étoit bien aiſe d'aprendre que les factieux & les rebelles fomentez ailleurs par ſon Miniſtre, étoient aſſaſſinez. Quelqu'un courut promptement à Ruel rapporter ce que le Roi avoit dit en preſence de ſes Courtiſans, après la lecture de la depéche de Feuquiéres. *Le Roi*, reprit Richelieu d'un air chagrin, *pouroit bien ſe diſpenſer de déclarer ſi librement ſes penſées.* Le Cardinal paroiſſoit interdit. Ce contretemps renverſoit les grandes eſperances qu'il fondoit ſur la révolte de Valſtein. Il penſa pour lors à ſe racommoder au plûtôt avec les Suédois. On les négligeoit trop depuis que le Duc de Fridland parut diſpoſé à lever le maſque. Richelieu croignoit encore que la mort de Valſtein ne refroidît les Etats Généraux des Provinces-Unies avec leſquels on commençoit de negocier un traité de ligue défenſive & offenſive contre la Maiſon d'Autriche. Que ſavoit-on ſi cet accident ne les porteroit point à conclure la paix, ou la tréve, avec le Roi d'Eſpagne, de peur que les Suedois étant deſormais incapables de donner aſſez d'occupation à l'Empereur, les principales forces de la Maiſon d'Autriche ne fuſſent deſtinées contre les Provinces-Unies, ſous la conduite du Cardinal Infant qui ſe préparoit à paſſer dans les Païs-bas? Voilà pourquoi le Miniſtre de Louïs fut peut-être celui des ennemis de la Maiſon d'Autriche, qui regretta le plus ſincérement la fin malheureuſe de Valſtein. 1634.

1634. Dans le tems même que l'Empereur ſe défaiſoit de lui, le Roi d'Eſpagne penſoit à s'aſſurer des principaux Seigneurs des Païs-bas de ſa domination, convaincus ou ſoupçonnez d'avoir eu part à la conſpiration tramée par le Comte Henri de Bergues, & par les Carondelets, que l'Infante Iſabelle avoit étouffée avec beaucoup de douceur & de ſageſſe, peut-être pour les faire mourir par la main du boureau, ou du moins dans une étroite priſon. Je ne ſai ſi les Miniſtres de Philippe ne craignirent point que les remontrances que le Duc d'Arſchot étoit chargé de la part des Etats Généraux des Provinces des Païs-bas Catholiques, contre l'avarice & la dureté des Officiers Eſpagnols, ne fiſſent impreſſion ſur l'eſprit de leur maître. Peut-être auſſi que prévoiant la rupture prochaine entre lui & le Roi de France, Philippe appréhenda que les Seigneurs des Païs-bas retenus ſeulement dans la ſoumiſſion par l'extréme reſpect qu'ils portérent toujours à la feu Infante, ne ſe ſoulevaſſent, & ne tentaſſent l'exécution du projet formé entre le Cardinal de Richelieu, & le Doien de Cambrai, que les Rois d'Angleterre & les Etats Généraux des Provinces-Unies promettoient d'appuier. Le Comte Duc d'Olivarez ne s'imaginoit-il point auſſi que le Cardinal Infant, Prince qui ne manquoit ni d'eſprit, ni d'ambition, pouroit bien profiter du mécontentement des Seigneurs des Païs-bas, & de la paſſion que le peuple témoignoit d'avoir toujours à Bruxelles un Prince du ſang des anciens Ducs de Bourgogne, & ſe faire avec le ſecours de la France, & de l'Angleterre, une belle Souveraineté ſans aucune dépendance de l'Eſpagne?

Le Duc d'Arſchot eſt arrêté priſonnier en Eſpagne.

Memoires de Monſtreſor. Mercure François. 1634. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. I. L. VIII. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 68. 69. 70.

Digitized by Google

pagne ? Pour quelqu'une de ces raiſons, peut- 1634.
être pour toutes enſemble, on reſolut dans le Conſeil de Madrid d'extirper juſques à la derniére racine de la conſpiration, dont Iſabelle arrêta plûtôt les effets, qu'elle ne la diſſipa.

Contre le ſentiment de tous ſes amis, le Duc d'Arſchot avoit conſenti d'aller en Eſpagne avec quelques Députez des Etats Généraux des Païs-bas Catholiques, rendre compte au Roi de ce qui s'étoit paſſé dans la négociation de la paix, ou de la tréve avec ceux des Provinces-Unies. Ce n'étoit là qu'un prétexte. Arſchot s'étoit principalement chargé de remontrer à Philippe la mauvaiſe conduite des Miniſtres, ou des Officiers Eſpagnols, l'oppreſſion de la nobleſſe & du peuple, enfin, le danger d'une ruïne prochaine auquel les Provinces qui reſtoient au Roi d'Eſpagne, ſe trouvoient expoſées, à moins qu'on ne la prevînt par un reméde prompt & efficace. Les Eſpagnols perſuadez que ces remontrances tendent à les exclure des charges & des emplois dans les Païs-bas ; condition que les Etats Généraux des Provinces-Unies demandoient comme une choſe abſolument néceſſaire, & ſans laquelle ils ne pouvoient eſpérer une paix ſolide & durable ; les Eſpagnols, dis-je, repreſentent avec quelque fondement à Philippe que les Princes de Barbançon, d'Epiñoi, de Bournonville, & quelques autres Seigneurs, à l'inſtigation desquels les Provinces Catholiques crient ſans ceſſe contre les Eſpagnols, ſont d'intelligence avec le Comte Henri de Bergues, qu'ils entretiennent une étroite correſpondance avec la

1634. Cour de France, qu'ils méditent de ſe cantonner à la maniére des Suiſſes, & de ſe confédérer avec les Provinces-Unies; que ſi le Cardinal Infant entre dans les Païs-bas avant la diſſipation entiére de la faction formée par ſes Carondelets, il eſt à craindre que ſeduit par les artificieuſes & malignes inſinuations des Seigneurs mécontens, il ne ſe laſſe de la qualité de Gouverneur, & ne penſe à en prendre une plus abſoluë. On n'oſa pas accuſer le Duc d'Arſchot. Il avoit donné des preuves trop certaines de ſa fidelité à l'Infante & au Roi Catholique. Mais les Eſpagnols redoutoient ſa droiture, & ſes bonnes intentions pour la conſervation des priviléges & de la liberté de ſes compatriotes. Ils remontrent ſeulement au Roi, que ſi Arſchot n'eſt pas de la conſpiration, il en ſait du moins le ſecret & les principaux complices; qu'il en a découvert des particularitez importantes à Iſabelle, que s'il refuſe de déclarer les mêmes choſes à Sa Majeſté, c'eſt un ſigne évident que ſa conduite n'eſt pas nette; que dans ces ſortes d'affaires, on ſe rend criminel en cachant au Souverain ce qu'on en connoit; enfin qu'il faut faire parler le Duc, & l'arrêter, en cas qu'il refuſe de nommer les perſonnes qui ſont véritablement entrées dans le complot, & de revéler leurs deſſeins.

Philippe goûte cet avis, ordonne l'expédition des ordres néceſſaires au Marquis d'Ayetone Gouverneur des Païs-bas Catholiques, pour s'aſſurer des Seigneurs ſoupçonnez d'intelligence avec le Comte Henri de Bergues, mande le Duc d'Arſchot & lui parle de la ſorte. *Je ſuis convaincu de vôtre fidelité, & de vô-*

vôtre attachement à vôtre devoir. On vous a sollicité d'entrer dans la conspiration de Bergues, & vous l'avez constamment refusé. Découvrez moi de bonne foi ce que vous savez de cette intrigue. Je vous donne ma parole de Roi qu'il ne vous en arrivera point de mal. C'est un des plus grans services que vous me puissiez rendre. Je m'en souviendrai dans l'occasion. Soit qu'Arschot apprehende qu'on ne lui fasse un crime de n'avoir pas revelé une conspiration venuë à sa connoissance; soit qu'il ne vueille pas servir de témoin contre ses parens, ou ses amis, il repond avec de grandes protestations que n'aiant aucune part dans l'affaire, il en ignore les particularitez. *Vous me surprenez*, reprit le Roi. *J'ai des lettres de feu ma tante, & j'en ai reçu d'autres d'Allemagne, de France, d'Angleterre, de Hollande qui me decouvrent le secret de la conspiration. Je trouve par tout que vous le connoissez. On a même intercepté une lettre que le Prince d'Orange vous écrivit dans le temps que Bergues & Warfrusé se retirérent à Liége. Encore un coup, parlez moi à cœur ouvert. Je ne vous le commande pas en Roi; je vous le demande en ami. Que pouvez-vous craindre? Je suis bien informé que vous avez rejetté toutes les propositions qui vous ont été faites. En tout cas, les services que vous & ceux de vôtre maison m'avez rendus & à mes ancêtres, ne sont point effacez de ma mémoire. Il m'est de la derniére importance d'aprendre de vous même des choses que je n'ignore pas.* Le Duc persiste dans sa premiere réponse, & le Roi le quitte. 1634.

Olivarez entre incontinent suivi du Duc d'Albe Grand-Maître de la maison de Sa Majesté

1634. jesté Catholique, & du Président du Conseil de Castille. Tous trois pressent Arschot de contenter le Roi, & le menacent de l'indignation de Sa Majesté, s'il refuse plus long-temps de lui obeïr. Le Duc continuë de protester qu'il ne sait rien. Olivarez, Albe, & le Président se retirent. Philippe revient lui même une seconde fois à la charge, & emploie inutilement la douceur & la rigueur des paroles. Arschot demeure ferme & inébranlable. Sa Majesté Catholique sort. Et après quelque consultation avec ses Ministres, elle commande au Marquis de Jelvés Capitaine de la garde Espagnole d'arrêter le Duc & de le conduire au château d'Alameda. Arschot perd la tramontane dez le lendemain 16. Avril jour de Pasques. Soit que la seule vuë de la tour, où les Ducs d'Ossone & d'Uceda qui avoient fini tristement leur vie, furent d'abord enfermez, l'effraie; soit que touché de quelque sentiment de dévotion à la bonne fête, il se repente de n'avoir pas obeï à Philippe, le Duc écrit le billet suivant à Olivarez, & déclare plus qu'on ne lui demandoit. *J'étois hier tellement interdit, qu'il ne me fut pas possible de répondre au Roi. Outre que les choses sur lesquelles Sa Majesté m'interrogea, n'étoient pas bien presentes à mon esprit, je craignis que si j'en omettois une partie par le défaut de ma mémoire, on ne me soupçonnât de malice, ou de dissimulation. Revenant à moi, & refléchissant sur ce qu'il a plu au Roi de me demander, je confesse que les Princes d'Epinoi & de Barbançon & le Comte d'Hennin, m'ont exhorté trois ou quatre fois à me retirer de la Cour, en disant que tout le monde me suivroit.*

Bien-

*Bien loin d'y consentir, je leur declarai que je voulois continuer de servir Son Alteſſe *. Je ne ſai ni l'intention de ces Meſſieurs, ni qui ſont ceux avec leſquels ils s'intriguoient. Je ne leur demandai point ces particularitez: & ils n'eurent garde de les découvrir à un homme qui rejettoit leur propoſition.* 1634.

* L'Infante Iſabelle.

Etant un jour avec le Secretaire d'Angleterre, il me remontra que la ſituation des affaires de nos Provinces, étoit telle que nous devions nous lier pour jamais avec les Rois d'Angleterre & de France & avec les Etats rebelles †. Il eſt bon, repartis-je, que les gens ſe deſabuſent une fois ſur mon chapitre. Soiez perſuadé que je ne manquerai jamais aux devoirs d'un bon ſujet. *Je ne dis rien de ceci à Son Alteſſe, non plus que d'une pareille converſation avec le Marquis de la Vieuville. C'eſt une double faute: je l'avoue. Mais je n'avois pas mauvaiſe intention. Voiant que les affaires de Sa Majeſté ne couroient aucun riſque, je ne crus pas devoir perdre ceux qui m'avoient parlé en confidence. Quant à la lettre écrite au Comte Henri de Bergues, je ne puis pas aſſurer de qui elle eſt. Je m'imagine que le Prince de Barbançon l'avoit écrite. Il eſt vrai que je répondis un jour à certaines propoſitions, que je ne voulois pas me perdre. Mais j'ajoutai que ſi les Provinces fidéles ne demeuroient pas dans l'obeiſſance, en mon particulier, je ne reconnoitrois jamais d'autre Souverain que Sa Majeſté, ou un Prince de ſa Maiſon, & que je m'en irois à Aremberg terre de l'Empire. Si j'ai voulu me retirer à Namur, ç'a été ſans aucun mauvais deſſein. La choſe eſt évidente. Je demandai*

† C'eſt à dire, des Provinces-Unies.

1634. *dai une forte garniſon, & je reçus ſans la moindre contradiction ce qu'on voulut me donner. Je reconnois la faute que j'ai commiſe en n'avertiſſant pas Sa Majeſté de ce que je ſavois ; & je ſuis prêt à lui en demander pardon en toute humilité.* Ces circonſtances prouvent que la conſpiration des Seigneurs des Païs-bas alla fort loin, que la France, l'Angleterre, & les Etats Genéraux des Provinces-Unies eurent grande part à l'intrigue, & qu'on medita veritablement dans l'aſſemblée de Bruxelles de ſecouër le joug de la domination d'Eſpagne. Je ne trouve pas ſuffiſamment dequoi developper cette affaire à mon gré.

On ſera bien aiſe de voir ici le récit que le Roi d'Eſpagne fit lui même aux Etats Genéraux de ſes Provinces qu'il nomme *obeiſſantes*, ou *fidéles*, de la maniére dont le Duc d'Arſchot fut arrêté. C'eſt dans la réponſe à la lettre qu'ils lui écrivirent l'onziéme Mai de cette année. Ils s'y plaignoient de l'empriſonnement d'un Seigneur ſi diſtingué dans le païs. *Quant à la détention du Duc d'Arſchot*, dit Sa Majeſté Catholique, *nous vous aſſurons que ce n'eſt point qu'il ait manqué à ſon devoir dans les choſes qu'il a traitées conjointement avec vous. En voici le motif & la cauſe principale. Etant arivé à Madrid, il nous rendit compte de ce que feu nôtre bonne tante la ſereniſſime Infante, Madame Iſabelle lui avoit enjoint. Il nous fit encore un raport particulier de l'affaire de la tréve, & des conférences tenuës dans le commencement de la négociation entre les Députez de nos Provinces obeiſſantes, & ceux des Provinces-Unies & rebelles. Nous commandâmes auſſi-tôt*

ſi-tôt que les papiers fuſſent examinez, qu'on nous rapportât ſommairement la ſubſtance de ce qu'ils contenoient, & que nos Miniſtres cherchaſſent les moiens d'avancer l'affaire, & d'expedier promptement le Duc. On rencontra de grandes difficultez & des inconvéniens conſidérables. Cependant le deſir que nous avons de procurer le repos & le bonheur de nos Provinces obeïſſantes, nous obligea d'enjoindre qu'on refléchît ſérieuſement ſur les propoſitions du Duc, & ſur les expédiens convenables à la concluſion ſure d'une tréve, & qu'on écoutât les réponſes & les avis du Duc, afin de faciliter l'ajuſtement de toutes choſes, à la ſatisfaction & à l'avantage de nos Provinces. 1634.

Jamais il n'a voulu répondre en leur nom aux demandes qu'on lui a faites ſur divers articles. Il s'en eſt conſtamment défendu, en diſant qu'il n'apportoit aucune procuration de la part de nos Provinces, & qu'il étoit ſeulement envoié par feu nôtre bonne tante, la ſeréniſſime Infante. Lors qu'il nous aſſurôit que nous n'avions plus rien à craindre de la trahiſon & de la révolte du Comte Henri de Bergues, nous reçûmes de pluſieurs endroits de bons avis que les complices ſecrets du Comte fomentoient ſa rébellion, qu'ils tramoient de nouvelles entrepriſes, & qu'ils penſoient à ſe ſoulever & à ſurprendre quelques-unes de nos places. Nous tachâmes alors d'aprofondir encore plus l'intrigue. Aiant été derechef avertis que les complices du Comte de Bergues étoient plus vifs & plus animez qu'auparavant, & qu'ils projettoient d'exécuter leurs deſſeins lors que nos armées ſeroient en campagne, nous crûmes devoir couper le mal par la ra-

Digitized by Google

1634. *racine, & preſerver par les remedes les plus prompts & les plus efficaces nos Provinces, du danger dont elles étoient menacées. Ce que le Duc nous avoit dit & à d'autres perſonnes, nous aiant perſuadez qu'il connoiſſoit les auteurs de la conſpiration & leurs projets, nous voulûmes bien par un ſentiment d'eſtime pour lui & pour ſa maiſon, diſſimuler la faute qu'il a commiſe, en nous célant une conjuration tramée contre le repos de nos Provinces & contre nôtre autorité ſouveraine, & lui donner encore des marques de nôtre confiance & de nôtre faveur. Nous eſpérions qu'en lui ouvrant, pour ainſi dire, la porte de nôtre clemence, il reconnoitroit ſon erreur, & qu'il nous decouvriroit ce qu'il n'a pu celer ſans ſe rendre coupable à ſon Seigneur naturel, & qu'il nous aideroit à ſauver nos Etats.*

Nous emploiâmes en lui parlant nous mêmes, les expreſſions les plus capables de le perſuader de nôtre bienveillance & de nôtre eſtime pour lui, nous l'avertîmes que dans cette occaſion, il devoit nous donner des preuves de ſon zele & de ſa fidelité; nous lui proteſtâmes qu'il nous obligeroit extrémement; nous lui remontrâmes le danger auquel il s'expoſoit, en refuſant de nous confirmer ce que nous connoiſſions déja par les papiers de feu nôtre bonne tante la ſeréniſſime Infante, Madame Iſabelle. En un mot nous voulûmes lui ôter entiérement l'occaſion de ſe perdre. Et afin qu'il nous pût mieux ſatisfaire ſur tout, nous lui donnâmes nos demandes par écrit, en l'avertiſſant de prendre garde à lui & de profiter de nôtre clémence. Ses réponſes furent générales. Ardens à lui preſenter les moiens de ſe ſau-

sauver, quoiqu'il rejettât les offres que nous lui faisions, nous ordonnâmes au Président & à trois Conseillers de nôtre Conseil de Castille, d'éxaminer si on ne pouvoit point encore avec dignité, le presser de recourir à nôtre clemence. Il fut derechef interrogé en presence du Président de nôtre Conseil, du Comte Duc, & du Duc d'Albe. Tous l'exhortérent durant trois heures à s'aider lui même, & lui offrirent leur credit & leurs recommandations. Ces nouvelles instances furent aussi inutiles que les premiéres. 1634.

Sur cela nous deliberâmes avec nos Ministres qui nous attendoient dans une chambre voisine, si nous devions l'envoier en prison. Tous aiant été de cet avis, nous le fimes arrêter le Samedi saint 15. Avril. Ses domestiques & ceux de sa suite furent saisis en même temps selon la coûtume en pareilles rencontres. Il étoit nécessaire de s'assurer aussi en quelque maniére de la personne du Pensionnaire Schotte qui étoit venu avec lui. Mais en considération de ce que vous l'aviez député vers nous, il fut excepté de la forme générale de l'empriſonnement. Nous chargeames le Marquis de Jelvés de nôtre Conseil d'Etat & Capitaine de nôtre garde Espagnole du soin d'arrêter le Duc, & de le mettre selon l'usage ordinaire entre les mains du Licencié Quiñones Alcalde de nôtre maison. Tous deux le conduisirent au château d'Alameda, lieu voisin de nôtre Cour, qu'on avoit préparé avec la décence & la commodité convenables au Duc. Le jour suivant, il demanda de lui même la permission d'écrire. On la lui acorde. Il envoie un papier au Comte Duc. Nous l'ouvrîmes, & nous y trouvâ-

1634. *vâmes les noms de ceux qui l'ont voulu débaucher de nôtre ſervice, & quelques particularitez de la conſpiration. Comme il nous demande pardon de ſes fautes, cela nous donne ſujet d'eſpérer qu'il rentrera dans le bon chemin. Nous ſerons toujours bien aiſes de lui faire ſentir les effets de nôtre clemence, & de témoigner à tous ceux de ſa maiſon, combien nous eſtimons leur fidelité, & les ſervices qu'ils nous ont rendus.*

On blama extrémement Arſchot de ce qu'il n'avoit pas pris la qualité de Député des Etats Généraux des Païs-bas Catholiques. Soit qu'il la crût au deſſous de ſon rang & de ſa dignité; ſoit qu'il craignît qu'elle ne le rendît moins agreable à la Cour de Madrid, le Duc s'opiniâtra mal à propos à dire qu'il venoit ſeulement de la part d'Iſabelle. Cependant on croit que s'il ſe fût déclaré Envoié des Etats aſſemblez à Bruxelles, Philippe n'auroit oſé le mettre en priſon, de peur d'irriter un ſi puiſſant corps. Ce fut la raiſon pourquoi les Eſpagnols ménagérent Schotte Penſionnaire de la ville de Bruxelles. Ses papiers touchant la négociation de la tréve avec les Etats Généraux des Provinces-Unies aiant été ſaiſis, on lui laiſſa la liberté de ſortir & d'aller où il voudroit, accompagné d'un ou deux gardes qui lui furent donnez. Arſchot eſt depuis transferé de la priſon d'Alaméda en deux ou trois autres. On le traitoit aſſez doucement, à cela près qu'il étoit fort étroitement gardé. Un Capucin ſon Confeſſeur aiant menagé une entrevuë avec Olivarez, on amene le Duc près de Madrid au palais du *Buen Retiro*. Dans un entretien de qua-

quatre heures avec le Premier Miniſtre, il donna un plus grand détail de ce qu'il avoit écrit le lendemain de ſon empriſonnement. Abattu de la rigueur avec laquelle il étoit enfermé, le pauvre Seigneur demanda encore humblement pardon à Philippe dont il imploroit la clemence. Ces nouvelles ſoumiſſions n'obtinrent pas ſon élargiſſement. Il mourut quelque tems après, ou de chagrin ou de poiſon. 1634.

Le Marquis d'Ayetone Gouverneur des Païs-bas Eſpagnols tâche de s'aſſurer de quelques Seigneurs.

Pendant qu'on arrêtoit le Duc d'Arſchot à Madrid, le Marquis d'Ayetone tachoit d'exécuter l'ordre que le Roi d'Eſpagne lui envoia de s'aſſurer des Princes de Barbançon, d'Epinoi, & de Bournonville. Mais il prit ſi mal ſon temps & ſes meſures que les deux derniers lui échappérent. Barbançon étoit allé pour je ne ſai quelle dévotion ſuperſtitieuſe, à la chapelle de Nôtre Dame de Hal ſur les confins du Hainaut & du Brabant. Il y fut arrêté & de là conduit à la citadelle d'Anvers. Epinoi averti que le Comte de Fuentes eſt en campagne pour le prendre, s'enfuit au plus vîte de ſon château de Trelen, & gagne S. Quentin en Picardie. Bournonville eut la même adreſſe, ou le même bonheur, d'éviter les Comtes de Compigni & de Vertheim envoiez contre lui. De ſa maiſon de Benduës près de Lîle en Flandres, il ſe retire dans une autre ſituée ſur les terres de France près de Boulogne. Ces deux Seigneurs implorérent la protection de Louïs, & lui remontrerent que ſi le Comte Henri de Bergues les pouvoit joindre avec un petit corps d'armée, il ne leur ſeroit pas mal aiſé de ſurprendre quelque place, où leurs parens & leurs amis

Mémoires de Montreſor. Mercure François. 1634. Hiſtorie de Gualdo Priorato. Part. I. L. VIII. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 697.

1634. amis accoureroient à eux pour la défenſe de la liberté de la patrie opprimée. L'empriſonnement d'Arſchot & de Barbançon, la fuite d'Epinoi & de Bournonville, & l'animoſité des Eſpagnols contre tous les gens oppoſez à leur domination, cauſérent un mécontentement genéral dans les Païs-bas. On crioit hautement que les Eſpagnols vouloient exterminer tous les Seigneurs des Provinces. Le Gouverneur étonné des clameurs tacha d'arrêter les mauvais effets que la conſternation, & l'effroi qui ſe répandoient par tout cauſeroient peut-être. C'eſt pourquoi il publia la déclaration ſuivante.

Don François de Moncade, Marquis d'Ayetone, Grand Senéchal des Roiaumes d'Aragon, Conſeiller du Roi nôtre ſouverain Seigneur dans ſon Conſeil d'Etat, Lieutenant, Gouverneur, & Capitaine Genéral de ſes Païs-bas & de Bourgogne, &c. Le Roi eſt pleinement convaincu que l'amour & la fidélité de ſes ſujets des Provinces obeiſſantes, eſt & ſera toujours le vrai & unique moien de les conſerver. Solicitez & preſſez de divers endroits, ils ont refuſé d'écouter les propoſitions qu'on leur a faites, de s'éloigner de l'obeiſſance duë à leur Souverain légitime, quoi qu'il y eût des gens dans le païs, qui oubliant leur devoir & les bienfaits de Sa Majeſté, s'efforçoient de troubler le repos public & de ſoulever les Provinces. Sa Majeſté a été informée par différentes voies de tout ce qui s'eſt tramé. Des Princes étrangers lui ont découvert la conſpiration, & depuis peu elle en a reçu des avis particuliers & fort conſiderables. Comme il importe au Roi & à ſes Etats

que

que les bons ſujets ſoient diſtinguez des mauvais, afin de récompenſer les uns & de punir les autres, & que la réputation de toutes les Provinces obeïſſantes ne ſoit pas flétrie par la rébellion de quelques perſonnes, nous faiſons ſavoir que le Roi nous a expreſſément ordonné de déclarer de ſa part qu'il a toujours tenu, & qu'il tient encore ſes ſujets des Provinces obeïſſantes, de quelque condition & qualité qu'ils ſoient, pour très-fideles & très-affectionnez à Sa Majeſté. Elle pardonne à tous ceux qui ont pu tomber dans quelqu'égarement à l'occaſion de ces intrigues, & veut bien oublier le paſſé: exceptant ſeulement de cette amniſtie les perſonnes condamnées par arrêt du Grand Conſeil, ou qui ſe ſont abſentées depuis plus d'un an, les Princes d'Epinoi, de Barbançon, & le Comte d'Hennin, que Sa Majeſté nous a commandé de mettre en lieu de ſeureté pour leur bien, & pour le repos des Provinces. Le Comte Henri de Bergues étoit le principal de ceux que le Roi Catholique faiſoit excepter dans la déclaration. Il avoit été condamné par contumace à la mort, cinq ou ſix ſemaines auparavant au Parlement, ou Conſeil ſouverain de Malines, comme *atteint & convaincu de crime de léze-majeſté au premier chef.* 1634.

Dans le mois de Juin ſuivant, on répandit dans les Païs-bas Catholiques un écrit ſanglant contre la violence du gouvernement des Eſpagnols. C'étoit à proprement parler une exhortation à tous les particuliers de s'unir pour la defenſe de leurs priviléges & de leur liberté. J'en rapporterai un endroit. Il pourra ſervir à me juſtifier contre certains eſprits bas & flat-

1634. teurs, qui m'accuſent d'avoir répandu dans cette hiſtoire des reflexions & des maximes ſeditieuſes. Je ne me mets pas en peine de plaire à de pareilles perſonnes. Ils ſont de tous les ſiécles & de toutes les nations de l'Europe, ces principes de liberté inſérez dans mon ouvrage. *Il n'eſt pas queſtion de conſiderer ici*, diſoit-on dans les Païs-bas, *ſi les ſujets ſont obligez d'obeïr à leurs Princes. Nôtre ſoumiſſion nonobſtant la violente oppreſſion que nous ſouffrons de la part des Miniſtres Eſpagnols a été miſe à une ſi grande épreuve, qu'elle ſe peut dire invincible. Combien y a-t'il que nous gémiſſons ſous un joug que des Provinces entiéres ont jugé dez le commencement inſupportable? Le même droit qui oblige les ſujets à obeïr aux Souverains, veut que le Prince rende juſtice à ſon peuple, qu'on nous laiſſe dans la jouïſſance des privileges ſous la condition deſquels nous nous ſommes ſoumis, & que nous ſoions maintenus dans nôtre Religion & dans nôtre liberté contre ceux qui veulent opprimer l'une ou l'autre. Nous avons toujours crû que les bons ſujets ne doivent pas alléguer des prétextes frivoles pour ſe ſouſtraire de la domination de leur Souverain. Cela n'eſt pas même permis pour des cauſes véritables qui peuvent procéder de la négligence du Prince, & de la mauvaiſe conduite des Miniſtres, auxquels ſon éloignement des lieux l'oblige de confier l'adminiſtration des affaires. Mais lors que l'Etat eſt menacé d'une entiére deſolation, il ne faut pas attendre le Medecin après la mort. La raiſon prouve manifeſtement que tous les bons ſujets ſont engagez par le devoir de la conſcience, par l'affection même pour le Prince,*

&

& par l'amour de la patrie, à penſer aux moiens convenables de conſerver la Religion, d'appuier l'autorité légitime du Souverain, & de maintenir les priviléges qui ſont les colonnes de la juſtice & de la foi publique. L'expédient le plus ſur, & mêmes indiſpenſable ſelon les Auteurs de l'Ecrit, c'étoit la conſpiration univerſelle de tous les habitans des Païs-bas Catholiques, pour obtenir de Philippe à quelque prix que ce fût, le rappel de tous les Officiers, ou ſoldats Eſpagnols, & la concluſion de la paix ou de la tréve avec les Etats Généraux des Provinces-Unies. Nous aprenons là que l'occaſion principale de la diſgrace du feu Marquis Ambroiſe Spinola, ce fut d'avoir conſeillé trop fortement la prolongation de la tréve expirée en 1621. choſe que les Eſpagnols ne vouloient point, parce que la durée de la guerre leur donnoit le moien de venir piller les Païs-bas, & de s'engraiſſer des miſéres du peuple. 1634.

Le Prince Thomas de Savoie vint à Bruxelles durant toutes ces brouilleries des Païs-bas. Le bruit courut incontinent qu'on lui avoit promis le commandement des armées du Roi d'Eſpagne ſous le Cardinal Infant qu'on y attendoit avec impatience. Diſons quelque choſe de cette affaire qui fit grand bruit, & ſur laquelle on raiſonna beaucoup dans le monde & ſur tout à la Cour de France. Outre la terre de Carignan & les autres données en apanage à Thomas, & la dot que Marie de Bourbon ſon épouſe, ſœur du Comte de Soiſſons, lui avoit apportée, il jouïſſoit du Gouvernement de la Savoie, de la charge de Général de la cavalerie, tant en deça qu'au delà

Le Prince Thomas de Savoie ſe retire des Etats du Duc ſon frere, & va ſervir le Roi d'Eſpagne dans le Païs-bas.

1634. des monts, des apointemens de Colonel d'un regiment de Lorains, & de la liberté de mettre ſes domeſtiques dans la compagnie de ſes gardes & dans celle de ſes chevaux-legers, entretenuës par le Duc de Savoie. De maniére que la plûpart de ſes gens étoient gagez aux dépens de l'Etat. Quelque conſiderable que fût cet établiſſement en Savoie, il paroiſſoit modique à un Prince qui aimoit le faſte. Les Eſpagnols attentifs à profiter des moindres choſes, tenterent pluſieurs fois de gagner Thomas, & lui offrirent des emplois conſidérables, s'il vouloit entrer au ſervice de Philippe ſon couſin germain. Victor Amedée n'avoit un fils que depuis l'année precédente. La ſanté foible & delicate du Duc de Savoie, ne promettant pas une longue vie, la Cour de Madrid en fut plus ardente à mettre Thomas dans les interêts de Sa Majeſté Catholique. Mais cette même conſidération l'arrêta toujours juſques à la naiſſance du Prince de Piémont. Il ne croioit pas que l'héritier préſomptif d'un Etat ſitué entre les deux Couronnes, ſe dût déclarer ouvertement pour l'une plûtôt que pour l'autre. Voiant enſuite que ſelon les apparences, ſon frere aîné ne mourra pas ſans laiſſer des enfans capables de lui ſuccéder, Thomas penſe à l'acquiſition du Duché d'Aiguillon, & à s'établir en France, comme avoit déja fait le Duc de Nemours, cadet de la Maiſon de Savoie. Soit que le Cardinal de Richelieu qui n'aimoit pas plus les Savoiards que les Lorains, traversât la Princeſſe de Carignan qui étoit allée à Paris dans le deſſein de négocier quelque choſe en faveur de

Mémoires de Montreſor. Mercure François. 1634. Nani Hiſtoria Veneta. L. IX. 1634. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. I. L. VIII. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 7. 8. & c. 24. 25.

de ſon époux; ſoit que le Comte de Rocca, Ambaſſadeur d'Eſpagne en Savoie, promît de plus grands avantages de la part du Roi ſon maître, le Prince Thomas abandonne tout à coup ſes projets du côté de la France, & ſe tourne vers la Maiſon d'Autriche. 1634.

On dit que Maurice Cardinal de Savoie, la Princeſſe de Carignan, & Coſta Préſident des finances de Victor Amedée, contribuérent beaucoup à cette reſolution. Maurice mécontent de Louis, avoit quitté la protection de la Couronne de France à Rome, & pris celle de l'Empire. Carignan fiére de ſa qualité de Princeſſe du ſang de France, conçut du chagrin de ce que Chriſtine Ducheſſe de Savoie ne la traitoit pas avec aſſez de diſtinction, & portoit trop loin les pretenſions de ce qu'elle croioit du à une Fille de France. Peut-être auſſi que Carignan cherchoit à ſe venger du Cardinal de Richelieu, & à le faire repentir de ce qu'il n'avoit pas écouté les offres du Prince Thomas. Enfin Coſta gagné par les Eſpagnols, & jaloux du crédit de quelques Miniſtres Piémontois, penſoit à les débuſquer, ou du moins à leur ſuſciter des embaras. Ces trois perſonnes de concert, ou autrement, inſinuoient dans toutes les occaſions au Prince Thomas, que le Duc de Savoie ne pouvant pas vivre plus de deux ou trois ans, il étoit de l'interêt de ſes freres de s'unir à la Maiſon d'Autriche, & de ménager l'appui de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, afin de diſputer à Chriſtine après la mort de ſon époux, la régence des Etats de la Maiſon de Savoie, durant la minorité du jeune Duc leur neveu.

1634. Quelques-uns s'imaginérent qu'il y avoit de la colluſion entre Victor Amedée, Thomas, & Maurice. *Le Duc de Savoie*, diſoit-on, *perſuadé que la ceſſion de Pignerol à la France, le met dans une neceſſité indiſpenſable d'être bien avec la Cour de France, eſt bien aiſe que ſes deux freres s'attachent à la Maiſon d'Autriche. C'eſt le ſeul moien qui lui reſte maintenant de conſerver à ſa maiſon la bienveillance & l'amitié des deux Couronnes.* Ces Politiques un peu trop profonds ſe deſabuſérent incontinent. Bien loin d'être d'intelligence avec Thomas & Maurice, dont il ſaiſit les revenus après leur retraite, Victor Amedée craignoit avec beaucoup de fondement que leurs deſſeins ne fuſſent préjudiciables à ſes enfans.

Une choſe avança la retraite du Prince Thomas dans les Païs-bas Eſpagnols. Le Marquis de S. Maurice Ambaſſadeur Extraordinaire de Savoie à Paris, aiant trouvé des difficultez ſur le cerémoniel à la Cour de France, qui ne vouloit pas le recevoir avec les mêmes honneurs que les Miniſtres des Têtes couronnées, Victor Amedée qui avoit des affaires preſſantes à négocier, voulut lever tous les obſtacles, en donnant commiſſion à Thomas ſon frere d'aller de ſa part à Paris. Le Prince eut peur d'être arrêté, ſi le Cardinal de Richelieu venoit à découvrir quelque choſe de l'intrigue avec la Cour de Madrid. L'exemple du Duc & du Cardinal de Loraine rendoit tous les autres Princes plus circonſpects & plus défians, quand il étoit queſtion de ſe mettre à la diſcrétion de Louïs & de ſon Miniſtre. Thomas part ſecrétement de Chamberri au commencement

du

du mois d'Avril avec son épouse & ses enfans. 1634.
La mere & les jeunes Princes allerent en Italie par des chemins detournez. Le Cardinal Infant les reçut à Milan avec beaucoup de distinction. Thomas tourna du côté de la Franche-Comté, & se rendit à Bruxelles le 20. du mois. Le Marquis d'Ayetone lui fit tous les honneurs possibles. On disoit que le Prince auroit le commandement de l'armée du Roi d'Espagne. On le lui donna en effet : mais ce ne fut pas si-tôt. En sortant des Etats du Duc son frere, Thomas lui exposa dans une longue lettre les motifs de sa resolution. Il se plaignoit de quelques mauvais traitemens reçûs de la part des principaux Ministres de Victor Amedée ; du refus de certaines marques de distinction à la Princesse son épouse dans le cerémoniel ; de là defiance qu'on lui témoignoit depuis quelque temps ; de la proposition qu'on lui avoit faite de l'envoier à la Cour de France, dont les Ministres étoient mal intentionnez pour lui ; enfin de la resolution prise, disoit-il, de lui ôter le Gouvernement de la Savoie. *J'aime mieux*, ajoutoit le Prince, *céder à la violence de mes ennemis, que de vivre près de vôtre Alteſſe Roiale, privé de l'honneur de ſes bonnes graces. Je me trouve même dans la néceſſité d'aller menager ailleurs des établiſſemens à mes enfans qui n'en peuvent avoir de proportionnez à leur naiſſance en Savoie. Si je ſuis parti ſans vous demander vôtre agréement, ce n'a été que pour prévenir les ombrages de ceux qui auroient trouvé mauvais que Vôtre Alteſſe Roiale me l'eût acordé.*

Cette lettre nous apprend que le Duc de

1634. Savoie ne pouvant obtenir le titre de *Majeſté* en vertu de ſon prétendu Roiaume de Chipre, ſe faiſoit donner de l'*Alteſſe Roiale*, quoique cette nouvelle marque de diſtinction eût été miſe en uſage de concert avec lui, comme un aveu de ſon rang inferieur à celui du Cardinal Infant & de tous les freres de Roi. On ne donnoit point encore de l'*Alteſſe Roiale* au Duc d'Orleans dans la Cour de France. La lettre du Cardinal de Richelieu à Gaſton que j'ai rapportée ci-deſſus, en eſt une preuve certaine. Cependant Victor Amedée demandoit inſtamment ce titre par S. Maurice ſon Ambaſſadeur à Paris. Le Duc d'Orleans ne fut traité d'*Alteſſe Roiale* que dans les derniers mois de cette année après ſon retour en France. Le Duc de Savoie fut extrémement ſurpris de la retraite du Prince Thomas. *Loué ſoit Dieu*, dit-il après avoir lu la lettre, *les plaintes de mon frere ſont une juſtification ſuffiſante de ma conduite à ſon égard.* De peur que cette affaire ne donne de nouveaux ombrages à la Cour de France, il prie le Cardinal de Savoie d'aller proteſter de ſa part à Louïs que Thomas a pris de lui même & à l'inſçu de Victor Amedée la reſolution de ſe donner au ſervice du Roi d'Eſpagne dans les Païs-bas. Le Duc ſouhaitoit même que Maurice demeurât en France, comme un ôtage de ſon attachement à Sa Majeſté Très-Chrétienne. Il apprehendoit que Richelieu qui pouvoit ſe mettre en tête d'étendre la domination de ſon maître du côté du Po, auſſi bien que vers le Rhin, ne ſe ſervît du prétexte de la retraite du Prince Thomas chez les Eſpagnols, pour chagri-

ner

ner peut-être autant la Maiſon de Savoie, que celle de Loraine. L'une & l'autre étoient preſqu'également ſuſpectes & odieuſes au Miniſtre de Louïs. Le Cardinal de Savoie n'eut garde d'accepter la propoſition d'aller à la Cour de France. Il n'y avoit pas de ſeureté pour lui, ſi Richelieu eût découvert que Maurice avoit inſpiré à Thomas le deſſein de ſe declarer en faveur de la Maiſon d'Autriche. C'eſt pourquoi le Cardinal de Savoie aima mieux ſe retirer à Rome. Tout ce que Victor Amedée put faire, ce fut de recommander inſtamment à S. Maurice ſon Miniſtre en France, de proteſter à Richelieu, que Thomas s'étoit retiré de lui même, & ſans découvrir ſa reſolution à perſonne. Cependant on commence de nouvelles fortifications à Turin, pour ſe garantir en cas de néceſſité, des mauvais deſſeins & de l'humeur vindicative d'un Miniſtre redoutable à tous les Princes voiſins, & aux plus proches parens du Roi ſon maitre. 1634.

Le Duc d'Orleans achevoit de conclure ſon traité avec le Roi d'Eſpagne, lorſque le Prince Thomas de Savoie ſe rendit à Bruxelles. *La ſignature fut ſurſiſe de quelques jours*, dit le Comte de Montreſor, *à cauſe de l'aſſaſſinat entrepris contre la perſonne de Puylaurens Miniſtre & confident de Son Alteſſe Royale. La faveur n'eſt jamais exemte d'envie. Celle dont ſon maitre l'honoroit, lui attira la haine de pluſieurs perſonnes qui ſupportoient avec impatience qu'il occupât une place, dont elles ſe croioient autant & plus dignes que lui. On avoit tenté en diverſes rencontres d'altérer l'affection que Monſieur portoit à ce Gentilhomme. Mais les* Attentat à la vie de Puylaurens.

1634. *caballes formées dans ce deſſein, aiant produit un effet contraire, & augmenté l'eſtime que Monſieur avoit conçuë de la fidélité de ſon confident, on crut qu'un arquebuzade tirée bien à propos, ſeroit le moien le plus prompt & le plus ſur de ſe défaire d'un favori incommode.* Montreſor étoit ami de Puylaurens. Cela n'empéche pas que le témoignage qu'il rend à la fidélité du confident de Gaſton, ne ſoit recevable. Il eſt certain que Puylaurens acheva de ſe perdre dans l'eſprit du Cardinal de Richelieu, en ſervant fidélement le Duc d'Orleans dans l'affaire de ſon mariage avec la Princeſſe Marguerite, quoique le favori fût alors extrémement brouillé avec la Maiſon de Loraine, & ſur tout avec la Princeſſe de Phaltzbourg, amante auſſi vindicative & preſqu'auſſi furieuſe que Medée. L'Apologiſte de Marie de Medicis prétend que c'eſt *la ſeule action de probité que Puylaurens ait faite en ſa vie.* Cela pouroit bien être. A cette marque de droiture près, qu'il n'oſa peut-être refuſer à ſon Prince, je ne trouve aucun endroit par lequel un homme qui a fait ſi grand bruit dans le monde, puiſſe être juſtement loué. Venons au détail de l'attentat à ſa vie. Je donnerai premiérement la rélation même qu'un domeſtique du Duc d'Orleans envoia en France, & je rapporterai enſuite les particularitez & les reflexions qui ſe trouvent dans les Mémoires de deux Gentilshommes de la Cour de Son Alteſſe Roiale.

Mémoires de Montreſor.
Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans.
Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. IV. chap. 49.
Memoires pour ſervir à l'hiſtoire du même.
La vérité défendnë dans le Recueil des pieces pour la defenſe de la Reine Mere.
Mercure François. 1634.
Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 73. 74.

Le 3. Mai entre huit & neuf heures du ſoir, porte la Relation, *lors que M. de Puylaurens revenoit de la ville, & montoit l'eſcalier pour entrer dans la ſale du palais, acompagné d'huit*

ou dix Gentilshommes, on lui tira un coup de carabine, dont il a été légerement blessé à la joüe droite. Les cheveux sont entrez dans la chair avec la bale. Mais elle y a penetré si peu, qu'en tirant ses cheveux, elle est tombée à ses pieds. M. de la Vaupot fut pareillement blessé à la joüe droite. L'os de la machoire est offensé; mais la plaie n'est pas à beaucoup près, si dangereuse que celle d'un troisiéme. C'est M. de Roussillon Doradoux beaufrere de M. de la Vaupot, jeune Gentilhomme universellement estimé. Il a été trépané. On ne sait s'il en réchappera. Le monde regarde comme une espéce de miracle que tous ceux qui se trouvoient sur l'éscalier, n'aient pas été tuez. La carabine a le calibre comme pour une bale de longue paume, & davantage. Elle étoit chargée de vingt-cinq bales de pistolet & de sept postes, la plûpart d'étain & non pas de plomb. On les a ramassées. Le coup fut tiré d'environ vingt pas, & la carabine étoit appuiée sur une table de pierre. Voici ce qui a empéché le grand effet qu'il devoit faire. Il n'y avoit pas assez de poudre pour chasser avec violence une si grande quantité de bales. Peut-être aussi que l'assassin s'est trop précipité. Il aura tiré lorsque les têtes commencérent de paroître, sans attendre qu'on lui montrât le corps. Il ne pouvoit choisir un lieu plus commode pour une si grande méchanceté. Son évasion étoit favorisée par une porte de derriere, où personne ne se trouve à pareille heure. Un cavalier l'y attendoit, & tenoit un cheval par la bride. L'assassin monta dessus, & ne fut poursuivi que par un laquais, qui dit lui avoir porté un coup d'épée. Il l'a retirée rougie environ 1634.

1634. *l'épaisseur de deux doigts. Mais il ne sait si c'est du sang de l'homme, ou du cheval. Les uns s'amusérent autour des blessez, & les autres à ramasser la carabine, & la cazaque laissées par l'assassin qui n'a pas couru d'autre danger que celui d'être tué par le laquais. Comme son compagnon & lui étoient bien montez, il ne leur a pas été difficile de se sauver. On avoit couvert la carabine de tafetas noir, pour empêcher la lueur du canon. La cazaque étoit neuve, verte, doublée de jaune, & seulement faufilée; ce qui donne à penser que l'assassin l'avoit faite lui-même, & qu'il n'a pas voulu se découvrir à un Tailleur. C'est une merveille que Monsieur ne s'y soit pas trouvé. Comme M. de Puylaurens avoit reçû divers avis de ce qui lui est arrivé, il ne sortoit guéres qu'avec Son Alteſſe Roiale. On ne sait, ni quel est l'assassin, ni celui qui l'a emploié. On soupçonne diverses personnes, parce que M. de Puylaurens a un grand nombre d'ennemis. Comme tous n'ont pas eu de part au complot, il est certain qu'on calomnie beaucoup d'innocens.*

Voilà le fait raconté fort naïvement. Voions ce que dit Montresor. *Monsieur*, dit-il, *jouoit alors dans son cabinet avec Messrs. d'Elbeuf & de Vieuxpont. Aiant entendu le coup & un grand bruit ensuite, il envoia quelqu'un de ses gens demander ce que c'étoit. M. de Puylaurens ariva dans le même temps, & raconta lui même comment la chose s'étoit passée.* Le Duc d'Elbeuf prétendoit-il se cacher plus finement, en cherchant l'occasion de joüer paisiblement avec Gaston, lors qu'on assassineroit son favori? Si Elbeuf ne forma pas le com-

complot avec la Princeſſe de Paltzbourg & le P. de Chanteloube, il en ſavoit du moins quelque choſe. *Son Alteſſe Roiale*, pourſuit Montreſor, *s'étant bien informée de tout, envoia querir le Marquis d'Ayetone pour aviſer avec lui aux ordres qu'on pouroit donner, afin que cette méchanceté fût découverte, & ne demeurât pas impunie. Le Gentilhomme de Monſieur trouva le Marquis avec le Prince Thomas dans une galerie. Ils ſavoient certainement l'affaire. Cependant ils feignirent d'être fort étonnez de ce qu'on leur aprenoit. Tous deux viennent incontinent au palais. Ayetone proteſta que l'aſſaſſin ſeroit exemplairement puni, & qu'on uſeroit d'une ſi grande diligence que l'auteur & les complices ſeroient connus.* La reputation du Roi mon maître & celle de ſes Miniſtres, *ajouta-t'il*, ſont trop intereſſées dans cet attentat. On en fera une éxacte perquiſition. *Le Marquis & le Prince Thomas vont enſuite à la chambre de M. de Puylaurens. Ils repetérent les mêmes choſes, & ſe rejoüirent de ce que Dieu l'avoit preſervé de la malice de ſes ennemis. La Reine Mere envoia viſiter Monſieur ſur cet accident. Mais elle ne fit rien dire à M. de Puylaurens, parce qu'il étoit brouillé avec le P. de Chanteloube.* 1634.

Pour la ſatisfaction publique, il falloit bien donner quelque marque extérieure qu'on cherchoit à connoître l'auteur du crime. La cazaque de celui qui avoit tiré le coup, fut expoſée durant trois jours à la porte de l'hôtel de ville. N'aiant point été reconnuë, les Eſpagnols la firent ôter. Ce fut à quoi aboutit cette exacte perquiſition ſi ſolennellement promiſe. Chacun diſ-

1634 *courut ſelon ſa fantaiſie. Quelques-uns chargérent les Eſpagnols, d'autres les ennemis particuliers de M. de Puylaurens. Pluſieurs ne doutérent pas que le coup tiré à Bruxelles, n'eût été concerté à Paris, afin de donner à Monſieur une ſi grande défiance des Eſpagnols, qu'il prît enfin la reſolution de retourner en France. Ces différens ſoupçons appuiez de quelque vraiſemblance, partagérent les eſprits. L'opinion la plus ſuivie, ce fut celle qui chargeoit les ennemis particuliers de M. de Puylaurens, qu'on ſuppoſoit animez juſques à ce point par leur haine, ou par leur eſprit vindicatif. Monſieur le crut ainſi. Du moins il en donna toutes les marques au dehors.* La Princeſſe de Phaltzbourg, le Duc d'Elbeuf, & le P. Chanteloube, furent donc ceux contre leſquels on trouva de plus fortes préſomptions. Ces trois perſonnes étoient en effet les ennemis les plus déclarez, les plus ardens de Puylaurens. Montreſor ſemble inſinuër enſuite, que Gaſton crut auſſi que les Eſpagnols avoient ſuborné l'aſſaſſin, & que pour mettre la vie de ſon favori en ſeureté, il ſe hâta de conclure le traité déja fort avancé avec le Roi d'Eſpagne. *Monſieur*, dit ce Gentilhomme, *diſſimula ſon mécontentement de la conduite des Eſpagnols. Il leur donna une infinité de marques de l'eſtime qu'il avoit de leur ſincérité, & de la confiance qu'il prenoit en eux.*

Ce récit eſt ſi ambigu que je n'oſe m'y arrêter. Celui d'un autre Gentilhomme qui étoit pareillement auprès du Duc d'Orleans à Bruxelles, me paroit plut net, & j'y trouve

plus.

plus d'air de verité. *Monſieur & toute ſa Cour,* dit-il, *accoururent au bruit. Son Alteſſe Roiale commande au Sieur de Laſſeré, d'aller demander juſtice au Marquis d'Ayetone. On appelle le Juge criminel; on lui ordonne de faire une exacte recherche de l'aſſaſſin & de ſes complices, & de travailler à l'inſtruction de leur procès. Deux ſoldats qui étoient à la ſuite du P. de Chanteloube, furent pris & interrogez en preſence de Laſſeré. On eût pû tirer quelque lumiére par leurs dépoſitions, ſi le Marquis d'Ayetone n'eût dit à Monſieur qu'il n'étoit pas beſoin de s'en mettre davantage en peine; qu'on connoiſſoit celui qui avoit entrepris de faire le coup; qu'on le nommeroit à Son Alteſſe Roiale, quand il en ſeroit temps; que cela ne ſe pouvoit pas faire alors, de peur de choquer des perſonnes fort puiſſantes; & que pour cette raiſon, il la ſupplioit de l'en diſpenſer. Le ſoupçon tomba ſur du Clauzel, à cauſe qu'il étoit de la caballe du P. de Chanteloube & du Duc d'Elbeuf.* C'eſt le même du Clauzel qui avoit négocié à la Cour de Madrid le traité du Duc de Rohan avec le Roi d'Eſpagne. *On eut un indice aſſez fort ſur ce que la cazaque ſe trouva toute parfumée. Clauzel avoit coutume de mettre beaucoup d'odeurs à ſes cheveux. Monſieur jugeoit déja que cet homme avoit été mis en beſogne par Chanteloube. Toutes les fois que Son Alteſſe Roiale parloit de l'action, elle la deſignoit par le nom de Chanteloubade.* Je ſuis fort obligé à Madame la Princeſſe de Phaltzbourg, *diſoit auſſi Puylaurens.* Elle n'a pas voulu me faire ſaluër 1634.

par

1634. par une bale ſeule. *Il y en avoit vingt dans la carabine qui furent ramaſſées ſur les marches de l'eſcalier. On jugea bien que l'action n'étoit pas d'un homme ſeul, & que d'autres l'avoient aidé à charger la carabine. Beaucoup de gens ne purent auſſi ſe perſuader que l'entrepriſe eût été concertée à l'inſçu des Eſpagnols Madame du Fargis avoit déja dit pluſieurs fois à Puylaurens, qu'ils ſe plaignoient du peu de ſeureté qu'il y avoit dans ſes paroles.*

Ce n'étoit pas ſans raiſon. Jamais homme ne fut ni plus léger, ni plus infidéle que le favori du Duc d'Orleans. Mais cela ne prouve point que les Eſpagnols fuſſent du complot, ni qu'il leur eût été communiqué. Tout ce qu'on peut dire raiſonnablement de plus fort contr'eux, ſe termine à cette reflexion; que le Marquis d'Ayetone reconnoiſſant que le confident de Marie de Medicis, la Princeſſe de Phaltzbourg, & le Duc d'Elbeuf avoient apparemment ſuborné du Clauzel, il voulut étouffer l'affaire, en conſidération de la Reine Mere, de la Princeſſe de Phaltzbourg, & du Duc d'Elbeuf. Cela eſt aſſez excuſable. Puylaurens n'avoit point de mal, & les Eſpagnols trouvoient fort mauvais qu'il négociât continuellement à la Cour de France. La Princeſſe de Phaltzbourg étoit uniquement dévouée à la Maiſon d'Autriche, & le Duc d'Elbeuf en uſoit bien avec les Eſpagnols, & s'efforçoit de les contenter. Faut-il s'étonner après cela, de ce qu'ils ont mieux aimé ſauver l'honneur & la réputation de deux perſonnes de la Maiſon de Loraine, que de faire plaiſir à un petit Gentilhomme qui les paioit d'ingratitude, & qui vou-

vouloit tout sacrifier à sa fortune? Ce n'est pas 1634
sans répugnance que j'avouë ici que les soupçons contre la Princesse de Phaltzbourg sur l'attentât à la vie de Puylaurens paroissent bien fondez. Mais il est bon de faire voir à quel excès de rage & de fureur, l'amour & la jalousie ont porté une Dame qui avoit d'ailleurs de l'esprit, du courage, & d'autres belles qualitez. Je n'ai pas moins de peine à raconter qu'un Prêtre de l'Oratoire corrompu par l'ambition & par la vengeance, devint un suborneur d'assassins contre le Ministre du Roi de France & contre le favori du Duc d'Orleans. Chanteloube n'avoit pas appris ses détestables principes du bon Cardinal de Berulle, sous la direction duquel il avoit été formé à la vie Ecclésiastique. Le nom plaisant de *Chanteloubade* que Gaston donnoit aux assassinats, sera aussi bien que l'Arrêt du Parlement de Mets, une flétrissure éternelle à la mémoire de ce misérable Prêtre, peut-être à celle de Marie de Medicis, qui s'opiniâtra trop à se servir d'un tel homme & à le soutenir. Avec un peu de reflexion, elle auroit facilement reconnu que son principal confident étoit un grand scélerat. Je l'ai déja remarqué.

Brouilleries entre les François de la Cour de la Reine Mere & ceux de la suite du Duc d'Orleans.

La Reine Mere trouva fort mauvais que le Duc d'Orleans eût fait arrêter & interroger les deux soldats de la suite du P. de Chanteloube, qui demeuroient chez elle. Lanoi aiant dit certaines choses à la Mazure Lieutenant des gardes de Marie de Medicis, qui sembloient supposer que Chanteloube étoit le principal auteur de l'attentat à la vie de Puylaurens, & que l'entrepriſe ne s'étoit point faite à l'insçu de la Rei-

1634. Reine Mere, elle en fut encore extrémement irritée. Le Duc d'Orleans crut devoir faire des excuſes ſur deux choſes qui cauſoient un déplaiſir ſenſible à Sa Majeſté. Mais le compliment fut fort mal reçu. *De pareilles injures*, dit Marie de Medicis à ſon fils, *ne ſe reparent pas avec de ſimples paroles. Je ne garde point des aſſaſſins dans ma maiſon. Jamais on ne m'a reproché d'avoir penſé à faire tuër les gens dont j'ai ſujet de me plaindre. Si j'avois envie de châtier les inſolences de Puylaurens, je le pourſuivrois hautement, & je viendrois à bout de le faire punir comme il le mérite. Vous devriez vous ſouvenir que je ſuis vôtre mere & Reine. Les perſonnes de mon rang ne ſouffrent point des actions auſſi indignes que les vôtres.* Gaſton craignant de s'attirer de plus grans reproches, fait une profonde revérence, & s'en va ſans rien repliquer.

Memoires de Montreſor. Memoires pour ſervir à l'hiſtoire du Cardinal de Richelieu. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 76. 77. &c.

Le Duc d'Elbeuf qui s'appercevoit que Son Alteſſe Roiale le regardoit de fort mauvais œil depuis l'affaire de Puylaurens, voulut ſe diſculper à l'heure du diner de Gaſton, & en preſence de tous ſes Courtiſans. *Je ne croi pas*, répondit le Duc d'Orleans à Elbeuf, *que vous ſoiez entré dans un ſi lâche complot. Si je le penſois, je vous en aurois déja châtié. Je veux bien qu'on ſache que ſi je puis découvrir l'auteur & les complices de l'aſſaſſinat, je ne les épargnerai point.* La prudence vouloit qu'Elbeuf en demeurât là. Il devoit être ſatisfait de la déclaration publique de Son Alteſſe Roiale, qu'elle ne croioit pas qu'il eût part à l'affaire. Soit qu'il s'apperçoive qu'on lui parle de la ſorte, parce qu'on n'a pas de quoi le convaincre, & que

dans

dans le fonds Gaſton a conçu de violens ſoupçons contre lui ; ſoit que l'agitation de ſon eſprit ne lui permette pas de refléchir aſſez ſur ſes paroles, & ſur les réponſes qu'on lui fait, Elbeuf replique encore de la ſorte au Duc d'Orleans. *Monſieur, j'ai perdu tout mon bien pour vôtre ſervice ; je veux du moins conſerver mon honneur. Vôtre honneur?* reprit Gaſton. *Je n'y touche point. On vous le laiſſe tout entier. Pour ce qui eſt de vôtre bien, on ſait que vous étiez ruiné, & que vous aviez perdu vôtre Gouvernement avant que vous vinſſiez à moi. Cela eſt vrai, Monſieur*, repartit Elbeuf. *Mais on m'a offert depuis de me remettre dans mon Gouvernement, ſi je voulois vous abandonner. On ne croit point cela en France*, repliqua Gaſton. *Je ſuis bien informé de ce qu'on y penſe ſur vôtre chapitre. Qu'il penſent tout ce qu'il leur plaira*, dit encore Elbeuf. *J'apprens, Monſieur, que vous êtes ſur le point de conclure vôtre acommodement avec le Roi. Si par hazard vous m'y avez compris, je vous demande en grace de faire raier ce qui peut me regarder. Je ne veux retourner en France qu'avec la Reine vôtre mere.* Le Duc d'Orleans s'emporte alors, & traite Elbeuf avec tant de hauteur & de mépris, que celui-ci eſt obligé de ſe retirer. L'amertume parut égale de part & d'autre. 1634.

N'oſant décharger ſa colére ſur une perſonne d'un rang trop ſupérieur au ſien, le Duc d'Elbeuf ſe déchaine contre Puylaurens. Du Coudrai-Montpenſier creature & confident du favori fait un appel à Elbeuf. *Dites à celui qui vous envoie*, répondit le Duc, *que je lui ferai donner des coups de bâton. Il ne lui appartient pas*

1634. *pas de ſe meſurer avec un Prince. Que ſi Puylaurens ſe veut battre, je pourai oublier mon rang, pour lui faire ſentir que je ſai me défaire de mes ennemis par les voies d'honneur, & non pas en ſuborнant des aſſaſſins.* On ne vid jamais une animoſité pareille à celle qui fut alors entre les domeſtiques de Marie de Medicis, & ceux du Duc ſon fils, parce que le Miniſtre de la Reine étoit ſoupçonné d'avoir voulu faire aſſaſſiner le favori de Gaſton. Les perſonnes ſages blamoient également l'arrogance & l'emportement de Chanteloube & de Puylaurens. Ils ſembloient travailler de concert à mettre une inimitié irréconciliable entre la mere & le fils. Marie de Medicis prend alors la reſolution d'aller à Anvers viſiter le corps de je ne ſai quelle Sainte. S'éloignoit-elle de Bruxelles afin d'ôter à ſes gens l'occaſion de quereller & de ſe battre contre ceux du Duc d'Orleans? Fut-ce un mouvement de ſa dévotion ſuperſtitieuſe? Quoi qu'il en ſoit, le Duc d'Elbeuf acompagne la Reine dans ſon voiage, & croit que la conjoncture eſt plus favorable à ſon envie d'envoier un défi à Puylaurens. Voici le cartel porté de la part du Duc au favori de Gaſton. *Puiſque vous m'imputez fauſſement le coup dont vous avez été en danger de perdre la vie, j'ai choiſi un moien ſur & honnête de vous l'ôter de ma propre main. Trouvez vous à l'endroit que ce Gentilhomme vous marquera. Vous prendrez trois de vos amis avec vous, & j'en amenerai un pareil nombre des miens.*

Le *rendez-vous* fut donné le 28. Mai à michemin entre Bruxelles & Anvers. Voiſinet, Cham-

Chambert, & Chevillon, furent les trois qu'Elbeuf choisit. Un d'eux étoit Ecuïer de la Princesse de Phaltzbourg. Cela ne prouve-t'il point qu'elle entroit dans ces differens plus que son honneur ne le lui permettoit, & qu'elle étoit trop ardente à chercher tous les moiens d'ôter la vie à son infidéle amant? Disons plus. L'empressement du Duc d'Elbeuf à seconder l'humeur vindicative de Phaltzbourg, ne donne-t'il point à penser qu'un tenant si déclaré, espéroit que ses services seroient recompensez des faveurs d'une Princesse galante, & peu cruelle à ses amans, quand elle comptoit sur leur fidélité? Quoi qu'il en soit, Elbeuf sort d'Anvers avec ses trois amis pour aller au *rendez-vous*. Puylaurens se préparoit à partir de Bruxelles avec Montresor, Lanoi, & Coudrai-Montpensier, lorsque Gaston averti du dessein de son favori, lui donna des gardes & l'arrêta. Son Alteſſe Roiale s'emporte violemment contre le Duc d'Elbeuf. *C'eſt à moi*, dit-elle, *que le défi s'adreſſe & non à Puylaurens. L'affaire ſera terminée d'une maniére convenable entr'un Fils de France & un Duc d'Elbeuf.* Gaston fit en sorte que le Marquis d'Ayetone demandât que le Duc d'Elbeuf ne revint pas à Bruxelles. La Reine Mere irritée parle & agit avec hauteur. Elle améne Elbeuf dans son carosse, le fait loger chez elle & lui donne des gardes, afin qu'il ne se batte pas. 1634.

On ne put s'empécher de rire, quand on vid que Marie de Medicis faisoit aussi garder le P. de Chanteloube, & qu'elle nomma quelques-uns de ses Gentilshommes pour l'accompagner. *Sa Majeſté*, dirent les railleurs, *a-t'el-*

1634. *a-t'elle peur que ce pauvre Prêtre eſtropié des goutes, n'aie envie de ſe battre comme les autres?* Voici pourquoi la Reine Mere prit cette précaution en faveur de ſon Miniſtre. On avoit proteſté à Puylaurens que Chanteloube n'avoit aucune part au complot de l'aſſaſſinat. Mais Puylaurens aiant mal reçu la civilité que Chanteloube lui faiſoit, le bon Pere qui n'avoit ni la modeſtie, ni la douceur, ni les autres vertus d'un Eccleſiaſtique, envoia dire au favori, qu'il pouuoit croire tout ce qu'il voudroit, & que cela étoit indifférent à Chanteloube, qui ſe mettoit fort peu en peine d'avoir pour ami, ou pour ennemi, un homme qu'il mepriſoit, bien loin d'avoir pour lui quelque ſentiment d'eſtime. Il étoit à craindre qu'après un pareil compliment Puylaurens ou ſes amis ne fiſſent inſulte à Chanteloube. Ce fut pour l'en garantir, que Marie de Medicis voulut qu'il ſortît deſormais bien acompagné. Le Prince Thomas de Savoie, le Marquis d'Ayetone, & le Duc de Lerme, embaraſſez des querelles des François, s'entremirent pour les appaiſer, & empéchérent que les affaires ne fuſſent portées plus loin.

Traité du Duc d'Orleans avec le Roi d'Eſpagne.

L'occupation qu'elles donnoient à Gaſton & à Puylaurens, ne les empécha pas de travailler à la concluſion du traité de Son Alteſſe Roiale avec le Roi d'Eſpagne. Le Gentilhomme anonime dont les mémoires que j'ai ſouvent citez, ont un ſi grand air de ſincerité, raconte fort bien comment la Comteſſe du Fargis bonne amie des Eſpagnols, ſe ſervit habilement de l'occaſion de l'attentat à la vie de Puylaurens, pour perſuader au Duc d'Orleans &

à

à ſon favori, de conclure au plûtôt la négo- 1634.
ciation déja fort avancée avec eux. *Madame du Fargis*, dit-il, *fait appréhender à Puylaurens un ſecond arquebuzier plus adroit que l'autre, & l'indifférence des Eſpagnols au regard des complots qui ſe formeront deſormais contre ſa perſonne. Aiant donc conſideré que ſans leur protection, il lui eſt impoſſible de réſiſter à tant de puiſſances qui conſpirent unanimement à le perdre, il prête enfin l'oreille aux expédiens que lui ſuggére Madame du Fargis. C'étoit de ſe lier plus étroitement que jamais aux Eſpagnols, & de perſuader à Son Alteſſe Roiale de ſigner un traité de ligue avec eux. Cela fut fait. Le Roi Catholique promit une armée à Monſieur, & Puylaurens ſe crut en ſureté. Il n'oſoit ſortir du palais. Après la ſignature du traité, il n'en fit plus difficulté. Cependant pluſieurs gens l'acompagnoient, lorſqu'il alloit rendre ſes viſites ordinaires à Mademoiſelle de Chimai. L'amour qu'il avoit pour elle ne deplaiſoit pas aux Eſpagnols. Le Marquis d'Ayetone lui offrit de la part du Roi ſon maître, un honnête établiſſement dans le pais, s'il vouloit penſer à ce mariage. Puylaurens répondit qu'il étoit infiniment obligé à Sa Majeſté Catholique, de la bonne volonté qu'elle lui temoignoit. Après un aveu ſincére de ſa paſſion au Marquis, il proteſta qu'il voudroit pouvoir executer dez l'heure même ce qu'on lui faiſoit l'honneur de lui propoſer, puis qu'on l'aſſuroit de l'agréement du Roi d'Eſpagne. Mais qu'il falloit que la fortune de ſon maître fût plus certaine, avant qu'il penſât à l'établiſſement de ſa ſienne.* On ne nous dit point que ces proteſtations du favori

Memoires de Montreſor. Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. IV. chap. 50. Memoires pour ſervir à l'hiſtoire du même. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 75. 76. 84. 85. 98.

de

1634. de Gaſton fuſſent ſincéres. Si ce que je rapporterai incontinent me paroiſſoit bien véritable, je ſoutiendrois qu'il n'y avoit que de l'artifice & de la diſſimulation.

Nous avons la copie du traité dont je parle. Il fut ſigné le 12. Mai à Bruxelles par le Duc d'Orleans & par le Marquis d'Ayetone, en vertu du pouvoir que le Roi ſon maître lui avoit envoié. Le Duc de Lerme & Puylaurens y mirent leurs noms comme témoins. En voici les articles. Que Gaſton ne fera aucun traité d'acommodement avec le Roi ſon frere dans l'eſpace de deux ans & demi, ſans le conſentement de Sa Majeſté Catholique, quelque grans que ſoient les avantages qu'on lui promettra, ni quand même il ariveroit un changement conſidérable à la Cour de France, par la ruïne du Cardinal de Richelieu. Que durant le même temps, Philippe ne traitera point non plus avec Louïs, ſans la participation du Duc d'Orleans. Que ſi Son Alteſſe Roiale vient à s'acommoder avant ce temps-là du conſentement de Philippe, elle demeurera obligée à rompre ſon traité, quand il plaira au Roi d'Eſpagne. Qu'en cas de guerre entre les deux Couronnes, Gaſton ſe déclarera en faveur de la Maiſon d'Autriche, qu'il en ſoutiendra les interêts de tout ſon pouvoir, & qu'il ne s'acommodera point avec Louïs avant la concluſion de la paix, qui terminera les differends qui auront cauſé la guerre. Que ſi les armes du Duc d'Orleans font du progrès en France par la priſe de quelques places, il en laiſſera une partie au Roi d'Eſpagne pour le dédommager de ſes dépenſes, & pour lui ſervir de gage que Gaſton

Gaſton les lui rembourſera un jour, s'il parvient à la Couronne. Qu'en ce cas le Duc d'Orleans ſatisfera entiérement Sa Majeſté Catholique, en lui acordant & à ſes ſucceſſeurs des choſes proportionnées aux avances faites en faveur de Gaſton. 1634.

A ces conditions, Philippe promet de donner douze mille hommes de pied & trois mille chevaux à Son Alteſſe Roiale. On ſtipuloit en même temps de part & d'autre que de ces quinze mille hommes, il y en auroit ſix mille fantaſſins & mille cavaliers François. Que Sa Majeſté Catholique fourniroit les choſes néceſſaires à leur entretien. Que les Officiers qui commanderont les François, ſeront choiſis au gré de Philippe; & que ceux qui commanderont les autres huit mille hommes, auront de même l'agréement de Son Alteſſe Roiale. Que ces troupes pouvant être prêtes au mois de Septembre prochain, Sa Majeſté Catholique, en cas que l'état de ſes affaires le lui permette, enverra une armée vers les frontiéres de France, pour donner de la jalouſie aux troupes du Roi, pendant que le Duc d'Orleans y fera irruption par un autre endroit. Qu'il y aura toujours auprès de Son Alteſſe Roiale une perſonne de condition & d'autorité, nommée par Philippe avec l'agréement de Gaſton. Qu'elle ſera preſente aux delibérations & aux entrepriſes de celui-ci. Que Sa Majeſté Catholique fournira ſoixante & dix mille écus pour la levée des troupes Françoiſes, & quarante-cinq mille par mois pour leur entretien. Que le paiement de cette ſomme diminuera ſelon le progrès de l'armée de Gaſton en France. Que

1634. ſi elle y penétre aſſez avant, Philippe ne ſera plus obligé à fournir de l'argent pour la ſubſiſtance des troupes, qui vivront des contributions du païs, conformément à ce qui ſe pratique en Allemagne. Que le Roi Catholique donnera quinze mille écus par mois pour l'entretien du Duc & de la Ducheſſe d'Orleans, dez que Gaſton ſortira de Bruxelles & marchera vers la France. Que s'il y entre, il poura vivre auſſi bien que ſon armée aux dépens du païs où il ſera. Le Prince Thomas de Savoie & le Marquis d'Ayetone emploiérent leur éloquence & leur adreſſe, afin d'engager Marie de Medicis à ſigner ce traité. Mais ce fut inutilement. Elle refuſa conſtamment d'y mettre ſon nom, quoique les Eſpagnols euſſent moins d'égards & de ménagemens pour elle, dez la premiére difficulté qu'elle en fit. La Reine Mere perſiſtoit-elle dans ſa reſolution de ne ſe mêler pas davantage des affaires du Duc d'Orleans, avec qui elle étoit extrémement brouillée? Ne penſoit-elle point auſſi à obtenir des conditions moins dures de Louïs, qui devoit lui ſavoir bon gré de n'avoir pris aucune part à un traité ſi préjudiciable à la France?

Montreſor prétend qu'il fut conclu parce que le refus que Louïs faiſoit de conſentir au mariage de Gaſton & de lui acorder Bellegarde ou Chalon ſur Saone pour place de ſeureté, rebutérent Son Alteſſe Roiale. Si nous en voulons croire un Auteur Italien, ce ne fut qu'un artifice de la part du Duc d'Orleans, afin de cacher mieux aux Eſpagnols ſes négociations avec le Roi ſon frere, de mettre ſa pro-

propre perſonne & la vie de ſon favori en ſeu- 1634.
reté, d'obliger enfin le Cardinal de Richelieu qui ſouhaitoit ardemment le retour de l'héritier préſomptif de la Couronne, à conſentir aux conditions qu'il demandoit. Le même Hiſtorien ajoute une particularité qui feroit bien voir, ſi elle eſt véritable, juſques où va la ſcélérateſſe & la cruauté des Politiques. *Gaſton*, dit-il, *depécha un de ſes gardes nommé Veneze à Paris avec des lettres pour tous ceux qui s'intereſſoient à la prompte réconciliation des deux freres. Richelieu fait arrêter l'Exprès. On travaille inceſſamment à ſon procès, & il eſt condamné à être pendu.* L'Auteur ne nous dit pas ſous quel prétexte. Ce pauvre homme méritoit-il la mort pour avoir apporté des lettres qui devoient être agreables au Roi? *Le Cardinal vouloit*, pourſuit-on, *derober à la penetration & à la defiance des Eſpagnols, la connoiſſance des négociations de Gaſton & de Puylaurens à la Cour de France.* Je ne ſai dans quel *mémoire ſecret*, l'Auteur que je cite a trouvé cette circonſtance. C'eſt quelque choſe de fort étrange. Que Richelieu ſeul eût commis une pareille action, cela ne me ſurprendroit pas; il étoit capable de tout. Mais le Duc d'Orleans ne faiſoit-il point ſcrupule d'être complice de ces noires perfidies? N'eſtimoit-il pas plus la vie de ſes gens, que celle d'un chien? Cela paroit fort contraire à ſon bon naturel. Si le garde fut pendu comme on le dit, la choſe étoit concertée avec Son Alteſſe Roiale. A la verité, on eſt tenté de croire qu'elle & ſon favori jouérent les Eſpagnols, quand on voit que l'acommodement

1634. avec Louïs, fut conclu quatre mois & demi après la ſignature du traité que je viens de rapporter. Mais outre que Philippe ne donna pas au Duc d'Orleans les quinze mille hommes dans le mois de Septembre, certaines choſes arivées depuis le mois de Mai, le purent porter à changer de ſentiment.

Voici une autre avanture qui ſe trouve dans le même Auteur. Je ne puis pas bien la concilier avec cette colluſion qu'il ſuppoſe entre Gaſton & la Cour de France. La ratification du traité de Bruxelles fut envoiée d'Eſpagne par un vaiſſeau qui alloit de S. Sébaſtien à Dunkerque. Le bâtiment pourſuivi par des Armateurs Hollandois, & battu enſuite de la tempête, échoüe ſur la côte de Picardie près de Calais. Les depéches dont le Capitaine étoit chargé, tombent par hazard, ou autrement, entre les mains du Major de la place. On les ouvre; on y trouve la ratification que le Roi d'Eſpagne envoie du traité fait de ſa part avec le Duc d'Orleans, & un plein pouvoir au Marquis d'Ayetone, de déclarer la guerre à qui que ce ſoit, en cas que le ſervice de Sa Majeſté Catholique le demande. Le pacquet aiant été promptement remis à un Secretaire d'Etat, le Roi écrit à ſon Ambaſſadeur en Angleterre, de prendre garde ſi Gaſton ne s'eſt point intrigué dans cette Cour-là, & d'empécher que Sa Majeſté Britannique ne l'appuie. Tous les habitans des villes de Loraine furent deſarmez, & les garniſons renforcées. Enfin, on avertit les Gouverneurs des provinces & des places frontiéres, du nouvel engagement du Duc d'Orleans avec les Eſpagnols,

&

& de ſe tenir ſur leurs gardes contre toutes les ſurpriſes. Croirons-nous qu'on ſe donna tous ces mouvemens à la Cour de France pour tromper encore mieux les Eſpagnols ? Il y a en tout ceci quelque choſe que je ne comprens pas. J'aime mieux m'en tenir au récit de Montreſor. Le Duc d'Orleans voulut eſſaïer ſi le Roi d'Eſpagne lui acorderoit enfin une armée capable de réduire Louïs à donner des conditions plus ſupportables à ſon frere. Convaincu dans la ſuite que Sa Majeſté Catholique promet ce qu'il n'eſt pas en état d'exécuter, Gaſton penſe à s'acommoder le mieux qu'il lui ſera poſſible avec le Roi de France. Si Puylaurens a véritablement joué les Eſpagnols, il a été juſtement puni de ſa trahiſon. Imprudent au dernier point, il ſe va fier à un fourbe plus habile & plus méchant que lui, & eſt plus vilainement pris pour duppe, que le Marquis d'Ayetone. 1634.

De grandes raiſons obligeoient le Roi Catholique de s'efforcer de retenir le Duc d'Orleans, & de le mettre en état de faire irruption en France. Louïs avoit ordonné au Maréchal de la Force de s'emparer de toutes les places qui reſtoient à François, ou plûtôt à Charles Duc de Loraine, lequel y étoit reconnu comme Souverain, nonobſtant ſa démiſſion en faveur de ſon frere. Non contente de l'uſurpation des Duchez de Bar & de Loraine, Sa Majeſté Très-Chrétienne penſoit encore à étendre ſa domination juſques au Rhin, & à enlever l'Alſace auſſi bien que la Loraine. Il étoit donc d'une extréme importance à la Maiſon d'Autriche, de donner de l'occupation à

Le Roi de France achéve d'uſurper la Loraine.

1634. Louïs dans ſon propre Roiaume, pendant que l'Empereur & les Princes de la Ligue Catholique tâcheroient de chaſſer les Suedois du cœur de l'Allemagne, que le Cardinal Infant repouſſeroit le Prince d'Orange & reprendroit ce que les Etats Generaux des Provinces-Unies avoient conquis depuis quelques années, & que le Duc de Loraine tenteroit de rentrer dans ſes Etats. On formoit les plus beaux projets du monde à la Cour de Madrid. Tel étoit le plan que le Comte Duc d'Olivarez avoit dreſſé dans ſon cabinet. Le Cardinal Infant devoit paſſer au plûtôt dans les Païs-bas à la tête d'un corps conſidérable de troupes, traverſer la Valteline, venir en Baviére, y ramaſſer les débris de l'armée du feu Duc de Feria, & recevoir d'autres renforts qu'on lui ameneroit. Olivarez pretendoit encore que l'armée de l'Infant forte de vingt mille hommes de pied, & de quatre ou cinq mille chevaux, paſſeroit le Danube à Ingolſtat, le Mein dans la Franconie, le Rhin au deſſous de Maience, & que de là elle ſe rendroit dans les Païs-bas.

Mémoires de Beauvan & de Puiſégur. Journal de Baſſompierre. Tom. II. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XVII. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. IV. chap. 48. Mercure François. 1634. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 755. Tom. VIII. pag. 91. 92.

Les troupes promiſes du Duc d'Orleans, on projettoit de les faire monter à vingt mille hommes de pied & à ſix mille chevaux. Les Eſpagnols comptoient beaucoup ſur les Princes & les Seigneurs de France malcontens, ſur le Comte de Soiſſons, ſur les Ducs de Rohan & d'Epernon, ſur le Maréchal de Toiras. Je ſai bien que Soiſſons & Epernon auroient voulu de tout leur cœur perdre Richelieu. Mais quel mal lui pouvoient-ils faire? Soiſſons ne diſpoſoit pas de ſon gouvernement de Dau-

Dauphiné. Le Maréchal de Crequi y étoit plus craint & plus reſpecté que lui. Epernon accablé d'années & de chagrin, n'avoit pas grande autorité dans la Guienne, & ſe trouvoit fort embaraſſé de l'excommunication fulminée contre lui. Je ne voi pas pourquoi on mettoit le Duc de Rohan & le Maréchal de Toiras au nombre de ceux qui ſe déclareroient en faveur de Gaſton. Toiras s'étoit condamné à un éxil volontaire, pour ſe mettre à couvert de l'humeur vindicative du Cardinal. Mais conſtant dans ſa maxime de ne ſervir jamais contre Louïs, à l'affection duquel le Maréchal étoit uniquement redevable de ſa dignité, il rejettoit les offres avantageuſes qu'on lui faiſoit de la part de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne. Quant au Duc de Rohan, ſon zéle pour la Religion Reformée le lioit aux Suedois & aux Princes de l'Union Proteſtante d'Allemagne. Il menageoit le Cardinal de Richelieu, afin de les ſervir plus utilement. On dit même qu'il penſoit à marier ſa fille unique en Allemagne, & à ſe retirer auprès de l'époux qu'il lui choiſiroit. Ces conſidérations l'éloignoient fort de ſe joindre au Duc d'Orleans & aux Eſpagnols dans une entrepriſe tout à fait contraire aux interêts de la Couronne de Suede & des Princes confedérez d'Allemagne. 1634.

Quoi qu'il en ſoit des raiſons que les Eſpagnols croioient avoit de compter ſur les malcontens de la Cour de France, Olivarez parloit de mettre quatre grandes armées ſur pied, outre celle des Païs-bas deſtinée contre le Prince d'Orange. La premiére ſous le nom

1634. & sous la conduite du Duc d'Orleans ; la seconde pour Marie de Medicis, dont le Duc d'Elbeuf auroit le commandement ; la troisiéme se donnoit au Duc de Loraine pour le recouvrement de ses Etats ; & le Prince Thomas devoit s'approcher des frontieres de France avec la quatriéme, pendant que les Ducs d'Orleans & d'Elbeuf y feroient irruption par deux endroits, & inviteroient la Noblesse & le peuple à demander avec eux le retablissement de l'ancienne liberté opprimée par la violence du Cardinal de Richelieu. Le Comte Duc prétendoit qu'à l'exemple du Roi de France qui attaquoit la Maison d'Autriche, sans rompre ouvertement avec elle, en donnant de puissans secours aux Suedois, aux Princes Protestans d'Allemagne, & aux Etats Généraux des Provinces-Unies, le Roi Catholique feroit à son tour la guerre à Louïs, sous le nom de Marie de Medicis, des Ducs d'Orleans & de Loraine, peut-être encore sous celui de Victor Amedée, qu'on tâchoit de gagner par l'espérance de lui faire rendre Pignerol, enfin que l'Empereur entreroit tout au plus en guerre ouverte avec la France, si l'état de ses affaires le lui permettoit. Le projet étoit beau. Mais Olivarez avoit-il assez d'argent & de forces pour l'exécuter ? Richelieu bien informé de la foiblesse de la Monarchie d'Espagne, se moque des rodomontades du Ministre de Philippe, & s'applique seulement à gagner le favori de Gaston, & à reduire toute la Loraine sous la domination de Louïs.

Pen-

Pendant qu'on endormoit la Ducheſſe Nicole par quelques careſſes à Paris & à Fontainebleau, dit le Marquis de Beauvau, *le Roi travailloit avec une extréme diligence à s'emparer de tout ce qui reſtoit au Duc Charles, quoique Sa Majeſté n'eût alors aucun nouveau prétexte que celui de la bienſeance. On ne pouvoit juſtement imputer au Duc d'avoir violé les derniers traitez. La bataille de Norlingue n'étoit pas donnée ; la France n'avoit pas rompu ouvertement avec la Maiſon d'Autriche. Cependant le Roi ordonna au Maréchal de la Force, qui demeuroit toujours ſur les frontiéres de la Loraine avec des troupes, de réduire ſous l'obeïſſance de Sa Majeſté toutes les places qui ne lui étoient pas encore ſoumiſes.* Ce fut inutilement que le Cardinal Bichi, Nonce en France, pria Louïs de la part du Pape, de ſouffrir que le Duc & les Princes de la Maiſon de Loraine jouïſſent paiſiblement de leur bien, & qu'ils demeuraſſent dans leur patrimoine, la Cour de France ne parloit plus de la Loraine, que comme d'un fief des anciens Comtes de Champagne, au droit deſquels le Roi ſuccédoit. Prévenu par ſon Miniſtre & par ſes flateurs, Louïs le Juſte s'imagine qu'il lui eſt permis de prendre le bien d'autrui, ſous les pretextes du monde les plus frivoles. Richelieu lui met en tête que la Loraine doit ſervir de rampart à la France du côté de l'Allemagne contre la Maiſon d'Autriche ; que le Rhin eſt la borne ancienne & naturelle qui ſéparoit autrefois la Gaule de la Germanie, & que Sa Majeſté déja maitreſſe de pluſieurs places en Alſace, étendra facilement ſa domination juſqu'au bord de cette riviére. Le Roi avoit en effet occupé une partie de l'Alſace, ſous prétexte que pour ſe garantir des Suedois, les habitans recouroient à ſa protection. Avant la mort de Guſtave, on n'auroit oſé penſer à une pareille entrepriſe. Il n'étoit pas d'humeur à ſouffrir que ſes conquétes lui fuſſent enlevées de la ſorte. Les Suedois en mur- 1634.

Digitized by Google

1634. murmuroient. *Si le Roi de France*, disoient-ils, *continuë de proteger tous nos ennemis, il faudra que nous nous battions desormais contre lui.* Richelieu appaisoit adroitement ces plaintes. Il fermoit la bouche aux principaux Officiers Suedois par les pensions dont il les faisoit gratifier.

La Motte comme la plus forte place de la Loraine, dit encore Beauvau, *fut la premiére attaquée. Elle seule donna plus de peine que toutes les autres au Maréchal de la Force, quoi qu'elle ne fût suffisamment pourvuë, ni de gens, ni de munitions de guerre & de bouche, & qu'il fut impossible de la secourir dans la conjoncture du temps favorable au Roi. Cependant elle auroit pu tenir plus long-temps à cause de sa situation sur le roc, qui en rend les approches fort difficiles, & parce qu'elle n'est commandée de nul endroit.* Ische Gentilhomme Lorain à qui Charles en avoit confié le gouvernement, soutint d'abord le siége avec beaucoup de courage & de prudence. Après qu'il eût été malheureusement tué d'un éclat de canon, Vatteville Suisse son Lieutenant, secondé d'Eustache Capucin frere du feu Gouverneur, se défendit encore plus d'un mois. Le bon Pere, dit-on, qui faisoit scrupule de se servir de l'épée & du mousquet, se mit à la tête de quelques-uns des assiégez pour jetter des pierres sur les François logez dans le fossé. Selon les rélations du temps, Eustache en jetta lui seul en moins de six heures plus de dix charretées sur le régiment de Tonneins. Le Maréchal de la Force avoit fait investir la place dez le commencement de Mars par le Marquis son fils & par le Vicomte d'Arpajou, Maréchaux de Camp. Il se rendit devant la Motte le 20. Avril, & ne la prit que le 26. Juillet. Bilsch fut rendu avant la Motte, & Wildenstein ensuite. Louïs maître de la Loraine tout entiére, ordonne que la justice s'y rende desormais en son nom. Il établit un Conseil Souverain à Nanci, obli-

oblige les habitans du païs à lui préter ſerment de fidélité, & fait Gouverneur des Duchez de Loraine & de Bar, le Comte de Braſſac, Chevalier de ſes ordres, Conſeiller d'Etat, & pourvû auparavant du Gouvernement des provinces de Saintonge & d'Angoumois. 1634.

Le Vicomte de Turenne ſe ſignale au ſiége de la Motte en Loraine.

Je trouve dans les rélations du ſiége de la Motte qu'Henri de la Tour Vicomte de Turenne, ſecond fils du Maréchal de Bouillon, y ſervoit en qualité de Meſtre de Camp, & qu'il ſe ſignala beaucoup, en ſe logeant ſur un baſtion, dont le Marquis de Tonneins fils du Maréchal de la Force, avoit été repouſſé le jour précedent avec une perte conſiderable. Finiſſons ce livre en diſant quelque choſe des premiers commencemens d'un guerrier qui acquit une ſi belle réputation dans le monde. *Il étoit d'une taille moienne, ni gras, ni maigre*, dit un Auteur. *Sa démarche & ſes maniéres paroiſſoient moins d'un homme hardi & courageux, que modeſte & timide. Il avoit les cheveux châtains, la tête groſſe, & un peu penchée, le teint rouge, les yeux grans & pleins de feu, mais couverts de gros ſourcils joints enſemble. La forme de ſon viſage étoit aſſez réguliere. Cependant avec un air riant, il avoit quelque choſe de ſombre, & ce mélange formoit une phiſionomie aſſez extraordinaire, & fort difficile à bien depeindre. Dans ſon bas age, il paroiſſoit d'une complexion delicate. Sa ſanté ne fut bien affermie qu'après vingt ans. Il n'en avoit encore que neuf ou dix, lors qu'après s'être dérobé de ſon Gouverneur, & s'être fait chercher long temps, on le trouva vers les dix heures du ſoir ſur les remparts de Sedan, couché & endormi ſur un affût de canon. Sa reſolution, c'étoit d'y paſſer la nuit. Il avoit ouï dire au Maréchal de Bouillon, qu'il craignoit que de long-temps, ſon ſecond fils n'eût aſſez de force pour ſoutenir les travaux de la guerre. Le jeune Seigneur croioit que cette épreuve ſuffiroit pour détromper ſon pere.*

Particularitez de la vie & des mœurs du Vicomte de Turenne par Langlade. Vie du même. Liv. II. Mercure François. 1634.

Il commença ſon apprentiſſage en Hollande ſous le Prin-

ce

1634. *ce d'Orange son oncle. On l'y envoia dez sa quatorziéme année. Il avoit naturellement une inclination extraordinaire pour la guerre. Animé par le desir de la gloire, il s'attacha de telle sorte au métier, que dans sa plus grande jeunesse, il ne parut veritablement sensible qu'à cette passion. Sa réputation devint grande en fort peu de temps. Aiant fait la guerre toute sa vie, & vécu soixante & trois ans, il a paru enfin à tout le monde digne d'être comparé aux plus grans Capitaines de l'Antiquité. Il étoit né avec beaucoup d'esprit. Mais on y a toûjours remarqué moins de brillant & de netteté, que de profondeur & de sagesse. Dans les affaires pressantes & de conséquence, il se déterminoit sans balancer, & demeuroit ferme & fidéle dans le parti qu'il avoit embrassé. Il voioit bien mieux la fin qu'on s'y devoit proposer, que les différentes voies qu'il falloit prendre pour y parvenir.* Quoique peu instruit de la Religion Réformée dans laquelle on l'avoit élevé, il ne parut point tenté de suivre l'exemple du Duc de Bouillon son frere, qui embrassa la communion du Pape. Turenne persevera dans celle des Reformez plus de cinquante ans. Ce ne fut qu'à cet âge, dit-on, qu'il commença de douter, sans s'ouvrir à personne. Aiant quitté le service des Etats Généraux des Provinces-Unies, il se distingua dans les guerres que Louïs XIII. entreprit après la reduction de la Rochelle. Soutenu de son mérite & de sa qualité, le Vicomte passa sans faveur & sans disgrace tout le temps que le Cardinal de Richelieu demeura le maître des affaires. Fut-il plus heureux, ou plus prudent que le Duc son frere?

F. I N.

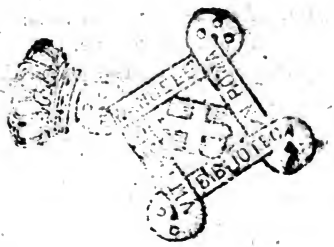

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google